This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 437534 DUPL

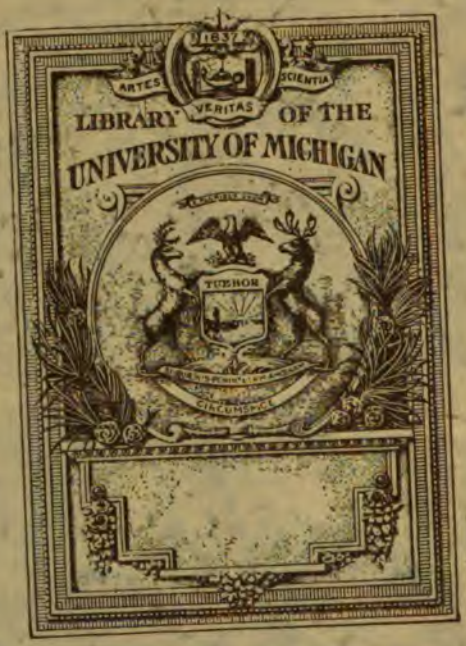
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

JH
401
.M58

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

Recueil publié par MM. le Baron Kervyn de Volkaersbeke, Membre de la Chambre des Représentants, etc.; le Comte de Limburg-Stirum, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vanderhaeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.

Émile Varenbergh, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1875. — **4e Livraison.**

GAND,
IMPRIMERIE ET LITHOGR. DE EUG. VANDERHAEGHEN,
rue des Champs, 66.

1875.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Docteur P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur à l'Université de Louvain.

Beernaerts, avocat, à Malines.

R. Chalon, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.

Cte E. de Barthélemy, membre du conseil général de la Marne, à Courmelois.

Émile de Borchgrave, conseiller de légation, à Bruxelles.

L'Abbé Hyacinthe De Bruyn, à Bruxelles.

Chevalier L. de Burbure, membre de l'Académie de Belgique, à Anvers.

Edm. De Busscher, membre de l'Académie de Belgique, à Gand.

E. De Coussemaker, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

A. Dejardin, capitaine du génie, à Liége.

Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'histoire, à Gand.

L. Devillers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.

A. Du Bois, avocat et conseiller communal, à Gand.

B. C. Du Mortier, membre de la Chambre des Représentants, à Tournay.

J. Felsenhart, docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.

L. Galesloot, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.

P. Génard, archiviste de la ville d'Anvers.

H. Helbig, bibliographe, à Liége.

H. Hymans, attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.

L'Abbé J. B. Lavaut, curé à Michelbeke.

S. Le Grand de Reulandt, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie, à Anvers.

Emm. Neefs, docteur en sciences politiques et administratives, à Malines.

F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.

N. Nollée de Noduwez, à Bruxelles.

Alex. Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.

J. J. E. Proost, docteur en sciences politiques et administratives, à Bruxelles.

Ch. Rahlenbeek, à Metz.

F. J. Raymaekers, chanoine de l'abbaye de Parc, près de Louvain.

J. E. G. Roulez, membre de l'Académie de Belgique, à Gand.

A. Siret, membre de l'Académie de Belgique, à St-Nicolas.

C. Van der Elst, à Roux.

Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

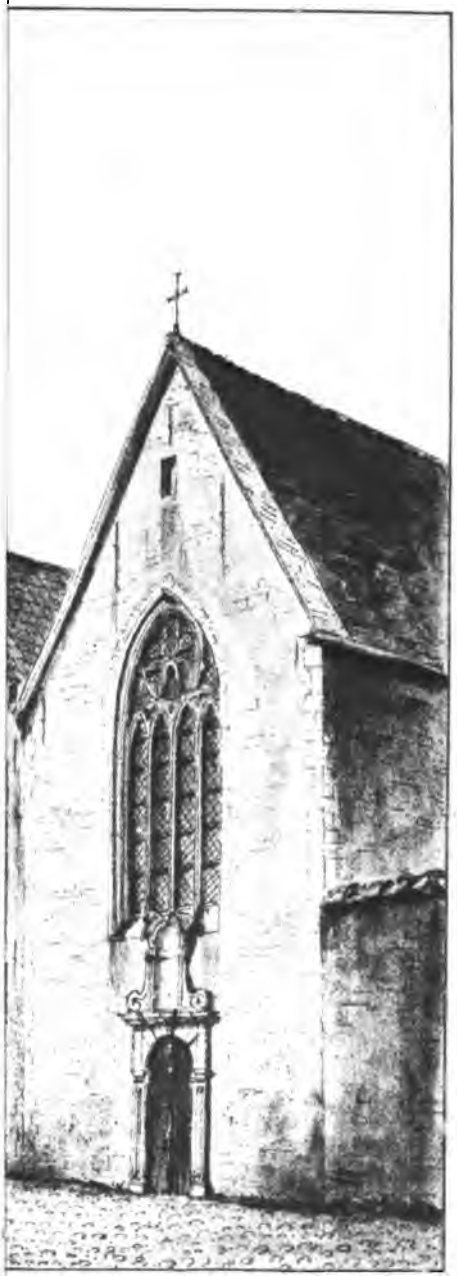

Hél. Ch' D'hoy. Gand.

R ou DES TAILLEURS.

SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

DE

LA VILLE DE GAND.

VIII.

La Chapelle de Saint-Maur.

Gramaye, dans son ouvrage intitulé : *Antiquitates Belgicæ,* nous raconte qu'un prêtre du nom de Jean, abbé de Saint-Maur, chassé d'Angleterre, se réfugia à Gand et y éleva, sur la place du Briel, une chapelle qu'il mit sous l'invocation de la Passion de Jésus-Christ. Ce sanctuaire consacré en 1380 fut détruit par un incendie en 1452.

Cette histoire de l'origine de la chapelle de Saint-Maur est possible, car nous n'avons de preuves ni pour confirmer le dire de Gramaye ni pour l'infirmer; lui-même cependant ne la rapporte que comme une tradition, car il a soin d'ajouter : " Ut fama tenet. „ Sanderus, qui dit la même chose, a copié presque textuellement Gramaye.

Quoi qu'il en soit de la véracité de ces récits, nous croyons pouvoir avancer en toute assurance, que la chapelle de Saint-Maur avec les sept maisons attenantes, étaient anciennement une propriété de la corporation des tailleurs, qui s'éta-

400128

blirent en cet endroit vers le milieu du XIV^e^ siècle; aussi cet établissement porta-t-il le nom de *Sceppers capelle*, chapelle des tailleurs, en même temps que celui de *Sint Maurs huus* ou *Gasthuus capelle*, et par corruption *Simoers* ou *Symoers huus*.

Dans les maisons attenantes à la chapelle se trouvait l'hôpital de la corporation; l'enclos tout entier occupait l'emplacement situé entre la rue de la Cerisaie, la rue actuelle de Sainte-Marguerite et le cours d'eau qui sortant de la Lieve près du cloître des Augustins, allait retrouver le même canal presqu'en face de l'endroit où existe aujourd'hui la Linière gantoise.

Il y a un certain nombre d'années qu'on lisait encore sur une pierre enchassée dans le mur de l'établissement : " Ces six maisons avec la grande maison proche la chapelle, appartiennent aux pauvres de la corporation des tailleurs de cette ville [1]. "

Sur une autre pierre, qui existe encore au-dessus de la porte de la maison principale, se trouvaient sculptés une paire de ciseaux couronnés, armoiries du métier, et autour de la pierre se lit le millésime 1631.

Nous possédons fort peu de documents relatifs soit aux tailleurs, soit à leur local; aux archives de l'hôtel-dè-ville de Gand, il n'y a que deux registres de cette corporation; le premier, en ca-

[1] " Deze ses huysen met het groot huys naest de capelle behooren toe aen den haermen der neeringhe van de scheppers, gheseyt cleermaeckers deser stede. "

ractères gothiques, a été commencé en 1423 et terminé en 1609; il contient tous les noms des dignitaires du métier et de leurs suppôts; le second porte cette suscription : " Noticie boeck dienende tot het anoteren van de naemen ende toenaem der vry meesters scheppers der stad Gendt, begonst den 29 december int jaer ons heeren 1540. Amen. „ Les derniers noms inscrits datent de l'année 1779.

Aux archives de la Commission des hospices se trouvent un grand nombre de comptes, dont le plus ancien date de 1544.

Ce qui est assez regrettable, c'est que nous n'ayons trouvé nulle part de règlement de cette corporation, soit antérieur, soit postérieur à la Concession Caroline.

Nous savons donc bien peu de chose des obligations générales de la corporation et des devoirs des suppôts en particulier; quelques notes glanées dans le premier des registres que nous venons de mentionner, nous font seulement supposer que chaque membre de la corporation devait, lors de son admission, remettre entre les mains du doyen un plat d'argent du poids d'un marc, orné des armes du métier; ces plats étaient conservés par le doyen aussi longtemps qu'il restait en fonctions, et remis à la corporation lorsqu'il cédait la place à un autre.

Voici à ce sujet, ce que nous lisons à la suite de la liste des suppôts du métier en l'an 1430.

" Ic Jan Rombout, deken in desen tyt, gheve onsen neeringhe vande voirs. ambachte xi selverin scalen van

troyschen marcken, gheteeckent metter neeringhen wapenen, die ic ontfaen hebbe van de meesters voirs. binnen minen drie jaren behauden dies waert by also dat eenich deken yement de neeringhe vercochte ende vryde min dan vii lib. gr. ende een selverin scale, een troysche maerc weghende, te voirs. neeringhe behouf, dat ic de vii scalen voirs. weder hebben moet, mitsgaders minen ghezworen ghesellen ende al dit voirs. was aldus ghedaen by der ghemeene neeringhe naer haer costumen. »

Tout apprenti, sauf les fils de maîtres, était obligé de faire deux ans d'apprentissage chez un même maître avant de pouvoir être reçu parmi les suppôts du métier; était tenu de se faire inscrire comme apprenti par le receveur du métier et de payer de ce chef, au profit de l'hospice, la somme de deux escalins de gros, et lors de sa radiation, après les deux ans écoulés, une nouvelle somme de deux escalins. C'est ce que nous prouve la pièce suivante, datée du 10 décembre 1682 :

" Opt vertoogh ghedaen aen den coninck van weghen Franchois de Meestere, hooftman, mitsgaeders Michiel van Daele ende Jan de la Motte, gesworene vande neiringhe van de cleermaeckers der stede van Ghendt, dat de schepenen vander keure der selver stede, hebben tot beter conservatie van de aermen van de voorseyde neiringhe gheconsenteert (den hoogh-bailliu daer op ghehoort) dat elcken leerknecht t' synen aencomen verobligeert zal wesen hem door den ontfangher van de selve neiringhe ten boecke te doen annoteren, ende als wanneer hy syne leerjaeren by eenen meester voldaen zal hebben, by den meester daer hy syne twee jaeren zal voldaen hebben te doen annoteren dat hy de selve twee jaeren voldaen heeft, betaelende daer vooren in proffyte

van den selven aermen in het aenteeckenen twee schellinghen grooten eens, ende in 't afteekenen ghelycke twee schellinghen grooten, op peyne dat de gone hem inder manieren voorschreven niet ten boecke doen stellen hebbende, tot gheen preuve gheadmitteert en zullen worden, ende andermael twee jaeren te moeten doen, etc.[1] „

D'après le même registre, nous voyons aussi que l'élection des doyens avait toujours lieu le dimanche qui précédait le 8 septembre, fête de la Nativité de la Très-Sainte Vierge, " den zondach voor Onse Vrauwen dach in spelmaent[2]. „ Cet usage persista jusqu'en l'année 1474, époque à laquelle il fut changé, et depuis lors l'élection fut fixée au dimanche après la même fête, " den sondach naer Onse Vrauwen dach in spelmaent. „

A la tête de la corporation se trouvait le doyen et deux jurés, ainsi que nous le prouvent les archives du métier et l'extrait que nous avons donné plus haut.

Nous avons cependant rencontré dans un des registres des archives de l'hôtel-de-ville, une note où il est question de cinq jurés. La voici :

" Int jaer XV^{c} LXXVII, den vierden november, waeren vergadert in Sente Simoers capelle by den Groenen Briele, den ouden eedt ende den nieuwen, metsgaders de ouderlinghen ende andere van de neeringhe van de scheppers, de welcke volghende de ouden previlegien, aldaer cosen met buskens vyf ghezwornen van de selve neeringhe. „

[1] Document appartenant à M. Ferd. Vanderhaeghen, bibliothécaire de l'Université de Gand.

[2] *Spelt maend*, le mois de l'épeautre.

Si nous possédions des comptes de la corporation des tailleurs antérieurs au XVI^e^ siècle, nous y trouverions sans doute, comme pour d'autres associations analogues, quelle était alors l'indemnité du doyen, des jurés et des autres fonctionnaires; malheureusement nous devons nous borner à constater ce qu'accusent les comptes qui existent encore.

Le supérieur (*overste*) recevait, d'après le relevé de l'année 1544, quinze escalins.

« Voor zyne vacatiën, mooyte, ende verlet die hy ghehadt heeft desen jaers in de affairen van de neeringhe . . . . . xv schellingen. »

Les jurés, au nombre de deux, également quinze escalins chacun.

« De twee ghezwornen voor hunne vacatie en verlet van de voors. jaere ten xv sch. gr. elcke . . xxx sch. »

Il y avait aussi trois experts, qui étaient payés à raison de douze escalins.

« De drie proufmeesters, naer de consente van elcken vryen man . . . . . xii sch. »

Quant au bedeau, il paraît que son salaire était variable, car nous voyons qu'en 1544 il reçut trente escalins.

« Den cnaepe voor zynen dienste den oversten ende zyn ghezwornen ghedaen in de affairen van de voorn. neeringhe voor een jaer . . . . . xxx sch. »

Et en l'année 1600, le libellé du compte parle tout autrement :

« Betaelt aen Pauwel van Driessche, cnaepe deser neeringhe over pensioen, hantghelt, pottagieghelt ende huushuere per quittancie de somme van xiiii l. xix sch. »

Depuis la concession caroline, la reddition annuelle des comptes se faisait en présence du bailli de la ville, qui recevait naturellement de ce chef une indemnité, s'élevant habituellement à 20 escalins :

" Item betaelt den bailliu ter cause van de auditie der rekenynghe . . . . . xx sch. „

Ces comptes devaient être apostillés et clos par le secrétaire de la keure, dont le salaire se montait à trois escalins quatre deniers de gros.

" Item, den secretarissen van der Kuere voor huere recht voor tapostilleren en sluuten deser rekenynghe. iii s. iiii d. gr. „

Ce jour-là le serment sortant recevait une somme de vingt escalins.

" Item betaelt den auden eedt volghens den consenten van de schepenen ten daghe van der rekenynghe. xx sch. „

Le grand jour de la reddition des comptes était donc une vraie solemnité qui ne pouvait se passer sans banquet, car quelle est la solemnité, même de nos jours, où l'on ne banquête pas?

En 1544, nous voyons que cette journée coûta trente-sept escalins et huit deniers à la caisse de la corporation, bien que les marchands d'habits en vieux ou vieux wariers eussent payé la moitié des frais, par conséquent aussi une somme de trente-sept escalins huit deniers.

" Item voor de oversten van de maeltydt onlanx ghehauden als men de rekenynghe van de twee voorgaende jaeren dede over d'helft, mids de oude cleercoopers dander heelft betaelden. . . . . xxxvii sch. viii d. „

On banquetait aussi le jour de l'élection, mais

plus modestement à ce qu'il paraît, car il n'en coûtait que vingt escalins.

« Ghegheven ten aencomen van den oversten met zyne ghezwornen . . . . . xx sch. »

Et probablement aussi le jour de saint Maur, jour auquel le métier en corps assistait à une grand messe chantée, pour laquelle l'aumônier recevait deux escalins.

« Item betaelt voor eene gezonghene messe up Sente Symoers daghe . . . . . ii sch. »

Il faut supposer que ce jour-là on y allait plus largement qu'en aucun temps, car la corporation dépensa, en 1544, deux livres neuf escalins onze deniers.

« Item den zelven daghe met Mer. Ghyselbrecht de Gruutere ende andere schepenen van der Kuere, metsgaeders de oversten ende den auderlinghen van de neerynghen, verteert. . . . . ii lb. ix sch. xi d. »

Il est vrai qu'alors on n'oubliait pas les pauvres de la corporation, qui recevaient douze escalins.

« Item ghegheven te zelver daghe de aermen van der neerynghe . . . . . xii sch. »

Avant la Concession Caroline nous ne trouvons parmi les dignitaires aucun nom remarquable, tandis qu'après il y eut des hommes appartenant aux meilleures familles de la cité qui furent investis de la charge de supérieur. Par exemple en

1571 joncker Ad. de Gruutere.
1572 „ Servaes van Steelant.
1575 „ Gillis de Baenst.
1576 „ Joos van Hembieze.

1585 joncker Franchoys Rym.
1586 „ Lieven Rym, ruddere.
1588 „ Antoine de Stoppelaere.
1589 „ Fr. Rym.
1590 „ Fr. Norman.
1591 „ Fr. Borluut.
1592 „ Phil. de Gruutere.
1594 „ Adriaen Triest.
1595 „ P. de Vos, heere van Beaupré.
1772 „ Antoon de Watripont.

Dès l'origine, la corporation des tailleurs eut le droit de nommer un chapelain de la chapelle de Saint-Maur, et l'abbé de Saint-Bavon jouissait de la prérogative de présenter cette nomination à la sanction de l'évêque.

En 1356, les tailleurs devinrent tributaires de l'abbé de Saint-Bavon [1].

Cet aumônier habitait la maison la plus proche de la chapelle, celle où se trouve encore au-dessus de la porte la pierre sculptée dont nous avons parlé. Les autres maisons étaient occupées par les prébendiers, dont le nombre varia de quatre à six, qui recevaient chacun par semaine dix gros. En 1552, il était de six, ainsi que nous le prouvent les comptes.

" Eerst betaelt zes provengiers elck thien grooten de weke beghinnende XXII januarii LII, ende hendende den XXII januarii LIII, compt . . . . . xiii lb. gr. „

Plus tard, au commencement du XVII[e] siècle, il n'y en eut que quatre, et les ressources du mé-

[1] Diericx. *Mémoires sur la ville de Gand*, II, 492.

tier avaient diminué, car il y eut en 1604, le jour du Saint-Sang, une séance où se réunirent en conseil, le supérieur, les jurés et les anciens, afin d'aviser si les moyens du métier permettaient d'admettre un nouveau prébendier.

Il y eut ce jour-là un petit banquet pour permettre à ces messieurs de réparer leurs forces.

" Item betaelt voor zeker cleen banket up Helich Bloet dach voorn. den heuversten mette ghezwornen ende auderlinghen der zelver neeringhe ghevachiert[1] inde affairen van de aermen, zonderlinghe om te weten den staet van goede van de selve aermen, offer middel was om noch een provengier te aennemen ofte niet. ii lb. iii s. iii gr. „

Les tailleurs, comme les autres métiers de Gand, prirent part à l'expédition de Douai, qui suivit la bataille de Groningue en 1302.

Nous trouvons dans les comptes de la ville que leur chef y reçut trente-six livres pour sa solde.

" Aen den hoftman van de sceppers . . xxxvi lb. „

C'est à cette expédition que se rattache un fait historique intéressant et important, celui du départ précipité du roi de France de devant Douai, tandis que les Flamands étaient campés aux environs, proche l'abbaye de Flines. Philippe le Bel, par une belle nuit, abandonna son camp pour se retirer en toute hâte vers Arras, abandonnant aux milices flamandes tous ses approvisionnements.

Cette fugue royale, dont Louis le Hutin donna quelques années après une seconde édition, est

[1] *Ghevaqueert* ou tenu une vacation.

attribuée par les uns à une terreur panique, par d'autres à une nouvelle qui se répandit dans le camp français que les Flamands allaient surprendre Arras; elle est expliquée encore autrement dans un récit reproduit par quelques auteurs contemporains et qui nous fait fort bien l'effet d'une légende, à laquelle on est cependant obligé de reconnaître un air de vraisemblance, lorsqu'on se rappelle les relations amicales qui existaient entre la Flandre et l'Angleterre. Le voici :

" Quand les Flamands furent avertis que le roi de France faisoit la plus grande assemblée que jamais il n'eut faite pour venir sur eux à main armée, ils convinrent d'envoyer vers le roi d'Angleterre le prier en cette grande besogne de vouloir bien les aider à l'encontre du roi de France. Bien lui firent remontrer que, considéré l'amour et l'alliance que Angleterre et Flandre avoient de long temps ensemble à cause de la marchandise, les deux pays étoient tenus de se concerter l'un l'autre en toutes leurs affaires; que s'il n'apportoit remède à ce grand méchef, tout le pays étoit en péril d'être pillé, brûlé et détruit. Aussitôt que le roi Edouard eut ouï et entendu les messagers ou ambassadeurs que le comté et les bonnes villes de Flandre lui avoient envoyés, il réfléchit un moment, puis il leur dit : " Beaux seigneurs, vous reviendrez demain par devers moi et me rappellerez votre besogne, laquelle, comme j'entends, demande brève expédition. „ De cette réponse furent les ambassadeurs tout réconfortés, d'autant plus que le roi Edouard

leur avoit fait bon visage. Ils s'en retournèrent à leur hôtel, et le lendemain ils revinrent près du roi; mais ils ne purent lui parler ce jour-là ni le suivant. Le roi le faisoit avec intention. Les Flamands, qui ardemment poursuivoient une réponse, étoient fort ébahis. Cependant la reine d'Angleterre, qui étoit sœur au roi de France, et qui volontiers s'inquiétoit de toutes les nouvelles pour en écrire à son frère, fit enquérir ce que ces envoyés alloient demandant et d'où ils étoient; mais elle n'en pouvoit rien sçavoir et s'en trouvoit très-intriguée; car elle les avoit vus parler au roi, et ils n'étoient pas habillés comme de nobles hommes, mais comme de simples bourgeois et marchands. „

" Quand il sembla bon au roi Edouard, ce prince fit venir les ambassadeurs et leur dit : " Beaux amis, j'ai pourvu à votre pétition et requête, tellement que bientost vous et toutte la Flandre en serez grandement secourus. " Puis il ajouta : " Recommandez-moi à mes bons voisins de Flandre et qu'ils ne soient inquiets en rien, car dans l'occasion ne leur pourrois faillir, ce dont ils s'apercevront en temps et lieu. „ Lors les dits bourgeois rentrèrent à leurs logis, et le lendemain de bon matin ils partirent et retournèrent en Flandre, où ils racontèrent comment ils avoient exploité.

„ Or, le roi Edouard, une fois les Flamands en allés, entra dans la chambre de la reine et fit semblant d'estre durement courroucé. La reine le voyant si chagrin et si pensif, s'en vint à lui :

“ Cher sire, lui dit-elle, pour Dieu! que vous est-il advenu? Il m'est avis que vous avez quelque grand déplaisir au cœur. S'il en est ainsi, que ne me le dites-vous pas? „ — “ Certes, Madame, répondit le roi, ce n'est pas merveille si j'ai le cœur dolent. „ — “ Ha! cher sire, fit la reine, découvrez-vous à moi, vous en aurez le cœur plus allégé. „ Le roi Edouard, qui subtil étoit, s'y refusa un petit, pour mieux parvenir à son intention; enfin il lui dit : “ Sachez, Madame, que je ne veux vous rien celer au monde et surtout le mortel déplaisir que je porte en moi; pour l'amour de vous, je vous le confierai, mais à condition que vous me promettrez de le jamais dire à personne. „ La reine le lui promit, mais le roi sçavoit bien qu'elle feroit tout le contraire. “ Madame, dit le roi, le roi votre frère a fait un grand mandement de gens d'armes pour aller Flandre détruire; mais il se va perdre et tomber en la gueule des loups, si déjà il n'y est. Quand il sera dans le pays et qu'il pensera être le mieux accompagné et assisté, il se trouvera déçu, car ses princes l'ont vendu et livreront aux Flamands, qui l'ont acheté à bons deniers comptants. Cela est si vrai, que les étrangers que vous avez ici vus sont des Flamands à moi envoyés par leurs compatriotes pour me prier que je leur veuille prêter par deça la mer quelque fort château, afin d'y tenir et garder prisonnier le roi vostre frère, qu'on leur doit livrer à la première bataille qu'ils auront contre les François. Par amour pour vous j'ai repoussé ceste demande. „ Lorsque le roi

Edouard eut ainsi parlé, il manda ses chevaux et dit à la reine qu'il vouloit s'ébattre aux champs. Or, il sçavoit bien que la reine agiroit comme il le désiroit. En effet, à peine le roi fut-il parti, que la reine, qui n'avoit pas le cœur en paix, appela un sien secret conseiller et lui fit écrire une lettre adressée au roi son frère et contenant tout ce que son seigneur lui avoit raconté. Les lettres closes, elle les bailla à un féal messager, auquel elle recommanda de faire toute diligence et de ne s'arrêter ni jour ni nuit, tant qu'il fut arrivé au camp du roi de France. Le messager vint à Douvres, passa la mer, prit terre à Boulogne et demanda où il pourroit trouver le roi Philippe le Bel; on lui certifia que le prince estoit entre Arras et Mons-en-Pévèle. Le messager se mit en route et rencontra le roi et sa grande armée là où on lui avoit indiqué. Philippe tenoit conseil s'il n'iroit pas le lendemain mettre le siége devant Lille, ou combattre les Flamands qui étoient aux champs à deux lieues de là. L'anglois entra en la tente du roi, qu'il salua humblement, ainsi que les princes et barons, puis il le tira à part, et lui baillant ses lettres, il lui dit, de par la reine sa sœur, que pour Dieu il les lut secrètement. Quand le roi l'eust fait, il fut grandement émerveillé, et il se souvint alors que le jour précédent il avoit envoyé devers les Flamands pour traiter, et que ceux-ci avoient fièrement repoussé les conditions et répondu qu'ils vouloient se battre. Aussitôt il se prit à réfléchir, et mandant les hommes de son conseil : « Seigneurs, leur dit-il,

je m'en retourne en France plus vite que je ne pensois [1]. »

Dans les registres de la corporation des tailleurs, nous trouvons quelques notes de dépenses qui méritent d'être citées; ainsi en 1433, le doyen et les jurés firent faire la table de l'autel pour la chapelle, ainsi que la niche de la Vierge, sa statue et divers autres objets; en 1472, ils commandèrent les siéges de la chapelle et firent construire une nouvelle maison :

« (1433). Item so heeft de voors. dekin Thomaes Wouters metsgaders sine ghezwoornen ghezellen, int selve jaer doen maecken ende besteed de autaer taefele in de capelle, den bac met alder legende, dierer in staet, dueren ende cresten, met al den beloepe dat dat toebehoort de tabernakele daer Onse Vrouwe in staet, ende tbeelde van Marien met haren kinde de iiii stapelen met den iiii ingelen, elc met der wapene ons Heeren, al te verguldene met goeden finen ghebruineerden goude, ende al tvoors. weerc wel ende lovelic te stofeerne naer den heesch van den weercke alsoot behoort. »

« (1472.) Item dit es dat Pieter Kerryn dede maeken als deken van den sceppers met ziinen ghesellen int jaer LXXII dat nieu huus ten hende van der zaelen, daer Faeys van der Beken en zyn wuf in quam woenen, voort zo dede hii maken die nieu sietge (*siéges*) in de capelle opt selve jaer. »

[1] *Chronique* de Denis Sauvage, 42. — *Chronique* de Jehan le Tartier, 9. — *Manuscrit de la Bibliothèque de Lille*, n° 273. — Gillis li Muisis, édit. De Smet, 197. — Le Glay, *Hist. des comtes de Flandre*, II, 268. — Kervyn, *Hist. de la Flandre*, II, 490.

Voici encore quelques autres dépenses de charité et autres :

" Der heilighen Gheest van Sente Jacobs[1] . ii gr.
„ Item den prochypaepe van der selve kercke . iiii gr.
„ Item her Michiel den Mompre. . . . . x gr.
„ Item den hoire van her Jacop Sersanders . . . . . viii gr. ende iiii mitten.
„ Item her Pieter Coelins te Sente Veerelde. . x gr.
„ Item den heleghen Gheest van Sente Veerelde ii gr.
„ Item den heleghen Geest van Sente Nicolaeys . . . . . xix mitten.
„ Item de prochiepapen van Sente Mechiels. . iii gr.
„ Item Onser Vrouwen Broeders . . . . . ii gr. „

Le métier des tailleurs était sous l'invocation de saint Martin et son blason portait de gueules à trois paires de ciseaux d'argent deux en chef et une en pointe.

La corporation des marchands d'habits en vieux ou vieux wariers était un des membres de ce métier.

Aujourd'hui une partie des bâtiments du *Sint Maurs gasthuus* sert d'école gardienne pour petits enfants, sous la direction des sœurs de la charité, et la chapelle est annexée à l'institut des sourdes-muettes installé dans la ci-devant abbaye de Terhagen.

ÉMILE VARENBERGH.

[1] « La table de Saint-Esprit, » ou table des pauvres, qui existait dans chaque église paroissiale.

LES SCULPTEURS MALINOIS.

Les sculpteurs du XV^e^ siècle.

Les Keldermans dit van Mansdale. — Gauthier Coolman. — Les artistes secondaires.

La sculpture au XV^e^ siècle passa par deux phases bien distinctes et dont la seconde était pour ainsi dire l'effet d'une réaction contre la première. Dans la première partie de ce siècle la sculpture monumentale fut particulièrement cultivée. Liée à l'architecture, elle contribuait à relever l'effet des lignes dans les édifices que l'on élevait, et fidèle à sa mission architectonique, elle était large, elle avait un caractère plus accentué et une expression plus franche que celle que nous remarquons dans la manière qui lui succéda. Quand elle produisait une image isolée, purement artistique et destinée au culte ou à l'ameublement, elle ne perdait jamais son type austère, sentimental et simple. La seconde manière, voisine du XVI^e^ siècle, avait dépouillé le caractère sévère et grandiose de sa devancière;

bien qu'étant également, et plus même que celle-ci, au service de l'architecture qui innovait le style fleuri, elle en faisait jusqu'à un certain point moins partie intégrante ; elle avait avec l'architecture une liaison moins intime et des rapports plus pénibles : car les ornementations dont on chargeait les monuments flamboyants, faisaient à elles seules comme autant de pièces spéciales, affectant un air d'indépendance de l'édifice dont cependant elles dépendaient. Bien souvent on eut pu retrancher ces détails sans que le morceau principal en souffrit : c'étaient comme des oiseaux charmants rendant plus belle par leur présence la branche sur laquelle ils reposent. La grande quantité de décorations, placées les unes à côté des autres, exigea naturellement plus de variété, plus de recherche dans le dessin ; dès lors il fallait multiplier leurs accessoires, marquer leurs différences et achever de plus près chacun des morceaux. Les nombreuses figurines et les feuillages que voulait le type fleuri entrèrent pour une part de travail bien plus grande dans les occupations des imagiers de la nouvelle école, qu'elles étaient entrées dans celles des sculpteurs précédents. Ces derniers donc, que l'on appelait en flamand *beeldemaker*, moins nombreux que les premiers, faisaient leurs images selon les exigences du style de leur temps ; ils les drapaient savamment mais sobrement, à grands et profonds coups ils taillaient ou coupaient leurs productions, comme le disait avec tant d'expression le qualificatif flamand *beldesnyder*. Ceux de

la nouvelle école, au contraire, s'attachaient aux détails et fouillaient patiemment la matière; ils se multiplièrent en raison des besoins de l'art flamboyant, qui commençait à régner; et l'on remarque que, peu à peu, le mot de *beldemaker* ou *beldesnyder* disparaît pour faire place à celui de *kleysteker*[1], qui implique dans sa signification plus d'étude ou plus d'apprêt, car au lieu d'une statue née d'un premier jet, les œuvres de ces derniers sculpteurs sont des pièces étudiées et remaniées dans leurs modèles de terre glaise.

Remarque sur la généalogie ci-jointe.

Nous nous sommes servi autant que possible de documents authentiques pour dresser la généalogie des Keldermans, quelquefois cependant les probabilités combinées avec des preuves indirectes ont dû suppléer aux actes positifs qui faisaient défaut.

Ainsi, nous avons remarqué que Jean Keldermans, cité à la génération III, porte le premier le surnom de Mansdale, et nous n'avons guère rencontré ce nom dans la branche issue de Gauthier, son frère. Pour ce motif nous avons attribué à Jean comme fils Mathieu Keldermans, dit aussi van Mansdale et époux de Elisabeth van der Cricken. Ne trouvant aucune autre place possible pour ce Mathieu, et voyant dans l'*Ancienne école de peinture de Louvain*, par M. van

[1] Modeleur, artiste travaillant en terre glaise, *klev*.

Even (p. 93), que Jean Keldermans, décédé dès le 28 février 1480, eut trois fils : André, Mathieu et Rombaut, nous considérons ce Mathieu comme le fils de Jean, que nous savons positivement avoir été le père d'André, qui épousa Elisabeth de Smet [1]. Quant à la descendance de Mathieu Keldermans et d'Elisabeth van der Cricken; elle nous est clairement établie.

Nous avons également dû nous guider par des données vagues et par des probabilités pour assigner leurs places à Rombaut Keldermans, architecte des villes d'Anvers, de Bruxelles et de Malines (génération VI), époux de Catherine Dancerme et de Barbe van der Baren, et à Laurent Keldermans.

Nous possédons encore bon nombre de personnages détachés, bien qu'appartenant à la même race; par mesure de prudence nous n'avons pas voulu leur assigner ici une place, qui aurait été incertaine.

Les Keldermans dit **van Mansdale.**

Le nom de Keldermans *alias* van Mansdale figure sans interruption depuis le XIV^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle dans l'histoire artistique de notre patrie.

Il est peu de cathédrales ou de monuments civils importants dans les provinces flamandes ou

[1] Voir plus loin page 51.

limitrophes de celles-ci, auxquels des membres de cette illustre race n'aient apporté le concours de leurs talents, soit directement comme architectes principaux ou comme sculpteurs, soit indirectement en donnant leurs avis et leurs conseils relativement à des constructions qui restaient à achever.

Au XVII[e] siècle les Keldermans ne figurent plus dans nos fastes artistiques, mais nous les rencontrons alors dans les listes nobiliaires. Ennoblie par l'art et honorée de lettres patentes par l'empereur Charles-Quint, la famille Keldermans prit la position aristocratique qu'ont acquise la plupart des souches de nos maîtres, telles que celles des Coxie, des Snellinck, des Beughem et des Rubens.

Avant d'entreprendre une étude sur les Keldermans, il est essentiel de fixer la personnalité de ses membres; or c'est là une grande difficulté, car on retrouve sans cesse des Antoine, des Mathieu, des Henri, des André, des Jean et des Rombaut, contemporains et artistes. Il faut donc déterminer l'arbre généalogique de la famille, nouvelle pierre d'achoppement à cause des rameaux nombreux qui germèrent dans cette lignée et des alliances que ses membres contractèrent dans diverses villes, dont il faudrait dépouiller les archives.

Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons les Keldermans comme issus d'une famille essentiellement malinoise, puisque c'est à Malines que nous trouvons leur nom dès le XIV[e] siècle [1].

[1] Les plus anciens actes portent le nom écrit *Kelderman*; au XVI[e] siècle la forme *Keldermans* prévalut.

La généalogie que j'ai essayé de dresser a été faite au moyen des pièces que j'ai relevées dans les archives de Malines; j'ai combiné mes renseignements avec ceux que Valckenisse a recueillis de son temps et avec ceux que MM. Génard et Van Even ont publiés de nos jours.

Les données généalogiques que m'ont fournies les archives de Malines ont été une cause d'embarras de plus, car je me suis convaincu qu'il existait à Malines plusieurs familles Keldermans, étrangères les unes aux autres. En effet, lorsque les architectes Keldermans, surnommés Mansdale, florissaient déjà à Malines, il y existait un Jean Meeus *alias* Keldermans, qui avait un fils Hubert le 4 juin 1454 [1]. Le 24 novembre 1477, un autre Keldermans, tailleur d'habits, de Betecom, vint habiter Malines et y acquit le droit de cité :

" Henricus Keldermans cleermaker filius quondam Johannis van Beeteghem. „

Le 30 août 1485, un Jean Keldermans, fripier, originaire de la même localité que Henri, obtint à son tour le droit de bourgeoisie à Malines :

" Jan Keldermans oude cleercooper filius Henrici van Beeteghem by Aerschot [2]. „

Enfin les adhéritances mentionnent encore au 12 juin 1434 le nom de Rombaut Keldermans *alias* van der Coten, époux de Catherine Sgreven.

Le blason de Keldermans *alias* van Mansdale était *de sable à la croix d'argent; sur le tout un écu*

[1] *Adhéritances de Malines.*

[2] Registres d'admission à la bourgeoisie de Malines.

de sable au sautoir d'argent chargé en cœur d'une merlette de sable; A. van Valckenisse modifie les émaux de l'écusson placé en cœur et il le blasonne *de sinople au sautoir d'or chargé en cœur d'une merlette de sable.* Cimier, *la merlette de l'écu.*

Le premier Keldermans que nous rencontrons à Malines porte le prénom de Jean; cet artiste travaillait au XIV^e^ siècle. Il nous est impossible, à défaut d'actes, de le placer dans la généalogie de sa famille, déjà fixée à Malines puisqu'à l'époque à laquelle il vivait, nous trouvons encore d'autres personnages de son nom et qui lui étaient apparentés [1]. Jean appartient aux Keldermans dit Mansdale, dont nous allons parler bientôt; il forme, sans doute, un des premiers anneaux de cette chaîne d'hommes illustres et intelligents auxquels nous devons tant de monuments [2]; ce sont ses parents ou ses descendants que l'on peut considérer comme les maîtres de notre style ogival flamboyant, car il paraît certain à nos yeux que les Keldermans du XVI^e^ siècle avaient un type architectonique à eux, si bien que l'inspection attentive d'un édifice de leur temps trahit la main, sinon de son auteur principal, au moins celle de la famille à laquelle celui-ci appartenait.

L'œuvre principale de Jean Keldermans est le tombeau de François de Mirabelle dit van Halen,

[1] Les adhéritances de Malines mentionnent en 1375 Louis Keldermans, frère d'Elisabeth, épouse de Jean de Endover; Renier Keldermans en 1395.

[2] Jean Keldermans pourrait être le personnage dont il est parlé dans le tableau généalogique ci-joint, feuille I, colonne III.

chevalier, seigneur de Lillo, et de Marie de Ghistelles. Ce monument funèbre, démoli le 27 septembre 1810, se trouvait dans le pourtour du chœur à l'église de Saint-Rombaut, entre la première et la seconde colonne du côté sud. Des fragments importants de cette tombe furent achetés par le comte de Beauffort, qui les transporta à son château de Bouchaut. Sur un sarcophage de pierre était posée une pierre de touche, portant l'inscription funéraire. Cette dernière dalle servait de support à deux figures couchées. Il sera superflu de donner la description de l'ordonnance de ce monument, nous préférons renvoyer au *Grand théâtre sacré de Brabant*, tome I, où l'on trouvera l'édicule gravé avec ses détails, et l'inscription rapportée dans le texte du volume, page 48.

François van Halen, chevalier, conseiller du comte de Flandre Louis, gouverneur et commandant des forces de Malines, se signala en 1356 dans le combat qu'il dirigeait contre les Brabançons. Il décéda à Malines le 9 août 1375 et son épouse, Marie de Ghistelles, lui survécut jusqu'au 10 mars 1405. La ville supporta les frais d'exécution et de peinture du tombeau; probablement en reconnaissance des services qu'elle devait à ce capitaine.

Nous ferons suivre ici, d'après les comptes de la ville, l'indication des dépenses qui furent faites par la commune pour l'érection de ce monument :

1391-92. It. meester Jan Kelderman van Mansdale gheleent op H. Vrancx tomme van Halen te makene in

S. Romouds choer xx in januarii XCII. — vi libri groots vlamings valent xxxiiii s. iiii den. groots.

1392-93. It. gheleent Janne van Mansdale Kelderman op H. Vrancx van Halen tomme te maken xiii in oegst XCIII. — x lib. g° vlems.

1394-95. It. gheleent Janne van Mansdale Kelderman op H. Vrancx tomme van Halen te makene xxiii in december XCIIII. — iiii lib. gr. vl. val. xxii s. x d. g°. i ing.

1397-98. It. ghegeven Janne van Mansdale Kelderman van H. Vrancx tomme van Halen te makene en hier met es hi al vol betaelt.

1415-16. It. Jan van Battele van H. Vrancx van Halen tomme te stofferen in S. Romouds kerke comt op vi lib. xiiii s. iiii d. g° vle. val. xxii s. iiii d. g° ii ing.

It. ghegheven van dat die paelders verteerden met meester Jan Kelderman, doen hi te Mechelen quam die beelden op die tomme te legghen comt xvii schell. iii den. gr. vlems.

Ghegheven meester Janne Kelderman om dat hi H. Vrancx tomme van Halen gestoffeert heeft comt op xxvi croonen vranx. val. xxxvi s. i d. i ing.

It. ghegheven den selven meester Jan in hoefsheyden viiii croonen vrancx [1].

[1] La tombe de van Halen, démolie le 27 septembre 1810, surmontait un caveau, lequel fut ouvert le 2 octobre suivant, à une heure de relevée, en présence de M. Pierets, maire de Malines, l'avocat Broers, marguillier; Albert Scheltiens, maître maçon, et Pierre Gooris, sacristain. Le caveau maçonné en briques, long de 8 pieds, large de 5 et profond de 4 pieds, était pavé de pierres, sur lesquelles se trouvait un plancher de chêne. Là se trouvaient deux cercueils en bois de chêne. Ils étaient placés l'un à côté de l'autre, les pieds tournés vers le Levant. Le cercueil de François se trouvait près du mur; il était en parfait état de conservation et du même modèle que les cercueils actuels; il était fermé au moyen de clous. Le squelette était entier; la tête reposant sur une couver-

Jean Keldermans concourut également à la décoration sculpturale de la maison échevinale de Malines, où il dressa une cheminée taillée au premier étage et où il orna de figures, en 1383-84, les consoles des poutres :

" Item meestere Jan Keldermans van xi reprisen gheleecht op der scepen huys onder de balcken. xxxiii stuyvers groots Vlamings, valent xi stuyvers viii den. groots ii ingels. „

Nous croyons pouvoir attribuer au même artiste les œuvres suivantes, relevées toutes dans les comptes communaux depuis 1428 jusqu'à 1445. En 1428 il construisit le pont dit *Hondsbrugghe*; en 1429-30, il eut la direction de la construction de la grue élevée aux bords de la Dyle. Dans le même compte sont portées diverses rétributions pour causes indéterminées à côté d'autres dont nous connaissons les motifs, tels que des travaux au pont de la porte du cimetière (*Kerchofbrugghe*), au pont des Vaches, au pont de Beffer, au pont de l'Ecluse (*Sluusbrugghe*), à la Coupure près du rempart de Neckerspoel, au mur de l'hôpital, aux portes d'Aedeghem, de Winket et des Vaches.

Jean Keldermans travaillait en 1442 avec Jean

ture roulée de laine brune et déroulée sous le corps. Aux pieds se trouvait une petite botte de paille. Le squelette mesurait 5 pieds 3 pouces. Le cercueil de Marie de Ghistelles était vermoulu, mais les os conservés se trouvaient dans une jupe de drap noir, bordée de petits rubans. Son squelette mesurait la même longueur que celui de son époux. Le même jour, à un pied et demi sous terre, on plaça une dalle, relevée dans le pourtour, et l'on referma la tombe.

Waghemans à l'église collégiale de Lierre ; ils construisirent alors les ogives de la grande nef, et le grand arc doubleau entre la grande nef et le transept[1]. Il a été le constructeur, dans la même ville, de l'écluse dite *Groote Spui*, et du bâtiment qui la surmonte.

Cet éminent artiste multipliait sa besogne, car outre les œuvres que nous ne connaissons pas encore, nous le rencontrons à Louvain, où il succéda, le 7 octobre 1439, à Sulpice van Vorst dans l'érection de l'hôtel-de-ville[2] ; en même temps il s'occupait de l'achèvement de la nef, du côté de la grande Place, de l'église de Saint-Pierre[3], et en 1441 il tailla deux lions, qui prirent place à l'entrée du cimetière de cette même église à Louvain[4]. En 1445, Jean fut remplacé dans ses fonctions d'inspecteur des travaux de la ville de Louvain, première preuve qu'il mourut vers cette date.

En 1444-45, Jean Keldermans participa à la distribution de drap noir que la ville de Malines fit entre ses maîtres-ouvriers. Il semble résulter du même compte qu'il fut l'auteur du plan de la porte de Neckerspoel et de celle d'Hanswyck, et nous croyons que c'est vers cette année qu'il faut placer la date de la mort de Jean Keldermans ; car son

[1] Commission royale des monuments. Séance générale du 25 septembre 1861. Rapport de M. Génard sur les monuments de la province d'Anvers.

[2] E. Van Even, *Louvain monumental*, p. 133.

[3] *Idem*, p. 179.

[4] *Idem*, p. 181.

nom disparaît ensuite des comptes et celui d'André Keldermans y apparaît avec celui de Jean van Obberghe, dans l'achèvement de la porte d'Hanswyck. André aurait donc été le successeur de Jean.

André, cité ci-dessus, avait déjà, au commencement de l'exercice 1444-45, été employé par son parent Jean à la construction de la porte d'Hanswyck; à cet effet il sculpta une niche avec baldaquin, " *tabernaculen*, „ qui fut placée dans la façade de cette entrée de la ville.

André, dont nous venons de parler, est ainsi mentionné dans les comptes de 1444-45 :

" Item betaelt Henric van Obberghe ende Andries Keldermans van twee steyne maelgien om te setten op de Neckerspoel-poorte, elc maelgie iiij steynen vensteren en op elc venstere een plumeel doerlichtich ghemaect van Avenuez steene hoghe onder de cnoop xx voete buyten en bynnen reyne en boven den cnoop een plumeel hoegh synde iij voete van den voirscrevene steene van Avenuez doerlichtich aen ghemaect naer den berde hen biden daer af ghegeven comt op xv libr. vj st. viij den. gro. mech. „

Quel était cet André? Les renseignements manquent pour le dire avec précision : il y avait vers le milieu du XV[e] siècle un André, fils de Jean, et décédé avant le 11 août 1488 [1]; rien ne s'oppose à ce que ce soit là l'artiste dont il s'agit ici, d'autant plus que André, fils de Jean, que nous connaissons d'une manière certaine, s'est signalé par des œuvres qui nous sont également connues. En

[1] *Adhéritances de Malines.*

admettant donc que ces deux André se confondent en une seule personnalité, ne pourrait-on pas admettre aussi que Jean, qui sculpta la tombe de van Halen, fut le père de cet unique André, et qu'à sa mort, survenue en 1444-45, il légua l'achèvement du monument qu'il avait commencé, la porte d'Hanswyck, à son fils? Les dates ne s'opposent pas absolument à cette hypothèse, mais il faudrait admettre alors aussi que Jean était bien jeune lorsqu'il sculpta en 1383 les poutres du Vieux-Palais. André Keldermans ne succéda cependant pas d'une manière absolue dans les fonctions de Jean Keldermans, puisque les comptes de 1446-47 marquent que Gauthier Coolman travailla en ces années à la porte de Neckerspoele :

" Item betaelt meester Wouter Coolman meester steenhouwer van iiii pumelen te maken ende de steene daer toe ghelevert toeten maelgien van de Neckerspoel poorte. iii libri viii s. „

Nous trouvons vers les mêmes années d'autres maîtres-ouvriers achevant ou continuant des constructions commencées par Jean Keldermans.

André Keldermans dit van Mansdale était fils de Jean, lequel était absent de Malines le 5 janvier 1439 et décédé avant le 6 août 1464 [1]. André, mort avant le 11 décembre 1488, avait épousé Elisabeth de Smet, fille de Mathieu et d'Elisabeth

[1] *Adhéritances de Malines.* Nous venons de voir que Jean Keldermans fut appelé précisément en 1439 à la direction des travaux de la ville de Louvain.

Lodewycx, décédée dès le 11 juillet 1485 [1]. Cet artiste, qui conduisit en 1444-45 les travaux de la porte d'Hanswyck à Malines, était, presqu'en même temps, occupé à la construction de la collégiale de Saint-Gommaire à Lierre, où il fournit les réseaux des fenêtres [2]. A Malines il dirigea encore plusieurs travaux publics, notamment ceux des moulins à eaux en 1474-75. Il était l'un des maîtres-ouvriers qui participait annuellement à la distribution de drap que faisait la commune aux chefs-ouvriers, attachés à son service. Les documents nouveaux que nous avons découverts relativement à André Keldermans, établissent que non seulement ce personnage était un constructeur ou un architecte auquel on avait fréquemment recours, mais qu'il était aussi un sculpteur dont la renommée s'étendait jusqu'en Zélande. Nous jeterons un coup-d'œil rapide sur les monuments qu'il éleva à l'étranger, les travaux qu'il exécuta dans sa ville natale et dans les environs de celle-ci.

Mr E. van Even a trouvé que maître André exécuta une partie des sculptures de l'hôtel-de-ville de Louvain vers 1439 [3]. Le même auteur nous apprend qu'en 1481 André fut appelé à examiner, en compagnie de Herman de Waghemakere, les conditions de solidité du campanile

[1] *Adhéritances de Malines.*

[2] Commission royale des monuments. Séance générale du 25 septembre 1861. Rapport de M. Génard sur les monuments de la province d'Anvers.

[3] *Louvain monumental*, p. 133.

de Saint-Pierre dans la même ville [1]; enfin qu'en 1478, il avait sculpté avec son fils Antoine un dais et une statue de la Sainte-Vierge pour la chapelle du Saint-Sacrement, dans la collégiale de Saint-Pierre [2].

Dans les travaux de fine sculpture, tel que ceux qu'il exécuta pour la chapelle du Saint-Sacrement à Louvain, André Keldermans associait habituellement son talent à celui de son fils Antoine, bien qu'il eut d'autres enfants cultivant également l'art [3]. C'est ainsi ces deux artistes entreprirent les œuvres dont nous allons parler.

Le 9 décembre 1471, maître André et son fils Antoine s'engagèrent à livrer un jubé pour l'église de Berg op Zoom [4]. La seconde grande œuvre de nos deux artistes était le jubé qu'ils placèrent dans l'église de Sainte-Catherine à Malines, en 1473; cet édicule, qui d'après la description du contrat d'entreprise était de première impor-

[1] *Louvain monumental*, p. 191.

[2] *Idem*, p. 205.

[3] L'un de ses fils, nommé également André, était absent de Malines en 1487. M. van Even a rencontré dans les archives de Louvain la mention d'André, habitant Malines le 19 mars 1518 et marié alors à Catherine van der Noot; de notre côté nous voyons par les adhéritances que ces époux étaient propriétaires de la maison « *le Heaume d'or,* » dans la rue de Sainte-Catherine à Malines. Il est possible que ces détails se rapportent à André, fils d'André.

[4] Meester Andries Kelderman en Anthonis Kelderman syn son hebben gelooft en elc van hen besonder en voir al te maken, te voldoen en te volbrengen alsulken oxael als sy tanderen tyden / te wetene opten neghenden dach van december lestleden aengenomen hebben te makene in der kerke van Berghen op ten Zoom / in alle der vueghen en manieren als dat in eender cedule / dair op ten voirsc. dage ghemaect in presentien van Janne van der Meeren

tance, a disparu. Tel aussi a été le sort du magnifique jubé en pierre blanche exécuté par les Keldermans pour l'église de Saint-Rombaut; ce dernier semble avoir été détruit par les iconoclastes; mais un contrat d'entreprise fort détaillé concernant cette œuvre existe aux archives communales de Malines.

Le jubé de Sainte-Catherine coûta 87 livres 10 escalins de gros de Brabant; il reposait sur quatre colonnes et avait 18 pieds et demi de hauteur. Voici l'acte d'entreprise tel que nous le relevons dans les adhéritances de Malines au 16 février 1473.

" Meester Lambrecht de Poirtere / docteur in medecinen / en meester Romond Godevaerts / als proviseurs van der fabricken van der prochie kercken van Sinte Kathelinen / bynnen Mechelen / in den name en van weghen de selve fabriecken / aen deen zyde hebben openbaerlick voor ons bekent / dat sy by ordonancien wetene ende wille van vele goeder mannen van der voers. prochien bestaedt hebben aen meester Andries Kelderman / en Anthonis

burgermeester van der voorsc. stede van Berghen en van Peteren de Rouck en van Peteren Coelgenes kercmeesters van die voirsc. kercke en meer andere / soet scheen / bescreven staet/. Ende om de gelooften alsoo tonder houden en om der meerder zekerheyt wille / daer af der voorsc. kercke te doene soe hebben de voirsc. Andries en syn soon / en met hen Jan de Vleeshouwere en Lysbeth Lodewycx weduwe wylen Matheus de Smet / dair voir verbonde ende te pande geset Janne Barbier toter voirsc. kercke behoef / alle hairlieder haeffelike goederen waer die bevonden sele worden / en oic haire erffelike goederen mette gronde bynnen gelegen / die sy nu hebben en namaels hebben en vercrigen zelen. A. D. W. 12 martii 1471. *Adhéritances de Malines.*

La caution Elisabeth Lodewycx, veuve de Mathieu de Smet, était la belle-mère de maître André.

Kelderman sinen soon / Ende de selve meester Andries / en Anthonis Kelderman hebben oic uut haeren wryen wille voer ons geleden / en gekend dat sy tegen de voirs. proviseurs aengenomen hebben te maken een ocsael inder voers. Sinte Kathelinen kercken / in sulken vuegen en manier als dat in eender papieren cedulen daer op gemaect / die sy voer ons exhibeerden / en thoenden / en die in onser presencien van den beghinne toten eynden gelesen waert / claerlic begrepen ende bescreven stont hier naer volght // Opten seventhienden dach van januaris int jaer ons Heer dusent vierhondert drienzeventich / na coustume van scriven / in den hove van Cameryck hebben meester Lambrecht de Poirtere / docteur in medecinen / en meester Romoud Godevaerts / als proviseurs en in den name van der fabricken der prochie kercken van Sente Kathelinen bynnen Mechelen / by bysine / wetene / wille en volcomen consentie van den onderprochiaen aldaer / van her Lodewyck van Cothem / priester / van Jan van Hamme / Jan Raboots / Jan van der Heyden / en van vele meer andere goede mannen / van der voers. prochie // bestaedt en bevorweert te maken / aen meester Andries Kelderman en aen Anthonis Kelderman sinen soon / Een ocsael in der voers. Sente Kathelinen kercken / End de selve meester Andries en Anthonis syn soon / hebben dat ocsael / tegen de voers. proviseurs aengenomen te maken / in den vormen en manieren alsoe dat hier naer bescreven staet / Dat is / dat de selve meester Andries en Anthonis syn soon / ende langhstlevende van hen byden oft by haeren beyder doodt / haer hoir en nacomelingen / Eerst leveren en maken zelen / eenen trap alsoe lanck als tvoers. ocsael sal syn / te weten seven duimen dicke en twee voeten breet / perpeyen om die pyleren / daer op te stane en reyne op ghepaveyt / Welcken trap syn sal van goeden Sausinsen steenen / wel en reyne gestoet-

boecht en gebreet sonder einge faulte daer aen te sine / En van desen trap opwaert zelen vier pylerenen syn van den selve Sausynsen steenen / met haren basment / na uutwysen des patroens / en die zelen hoege syn acht voeten / en eenen halven / sonder tcapiteel / en wel en meesterlic gewracht / en men salse ten minsten driewerf overhouden metten syzeele / En de capiteelen opte voers. pylernen selen zyn van den besten steene van Avenes wel gedaen van goeden loeve / en van den capiteelen opwaerts tot onder de overste lyste saelt al syn van den besten steene van Avenes / End de lyste sal syn wel geloeft / na de begryp van den werke / en op correctie van werclieden / hen des verstaende / En die oeverste lyste sal oick syn van den selven steene van Avenes / wel gheloeft / En di doere / daer men met in den coer gaen sal wesen van goeden gronde van Haffligheem steen / wel en reyn gehouden / En de pylernen die in den coer comen zelen / selen syn van den gronde van Dyeleghem of van Dyelbeke, den oversten steen / Ende de vormen die in de coer comen zelen / onder docsael / salmen maken van steen van Avenes met haren posten wel en reyn gebueert van buyten / en van bynnen / ende die welffsels selen hebben elk vier sluytsteenen ten minsten gemaeckt van Avenes steene / met osiven en met rasementen // En de voye / en de twee lysten die bynnen den coer comen zelen sal men maken van goude custbaeren steene van Avenes /

« De langhde van den voers. ocsael sal syn van der eender cruyspylernen toter ander / na uutwysen des voirs. patroens / En dit voers. ocsael sal wesen wydt boven seven voeten bynne muers / En hoeghe tot opte voute veerthien voeten / En van daer opwaert voer de borst wer vier voeten en eenen halven / dat syn achtien voeten en eenen halven te samen / En dit sal hem selven uutwerken van

eenen treke geborstwerct / en gelyet om daer mede boven van den weyndelsteen op docsael te comen / En dit ocsael sal gelevert en gemaect syn met eenen muere / in alder manieren alsoet voers. is / En bynnen in den coer / en zelen maer twee pylernen syn / want aen beyde zyden sal docsael boven comen op reprisen / sonder pylernen / End de voers. meester Andries en syn soon zelen ongehouden zyn / van den outaeren te maken / die onder docsael staen zelen / welcke outaeren de proviseurs van der voers. Sinte Katheline kercken zelen doen maken / ten coste en laste van der selve kercken / Insgelycx zelen oic de selve proviseurs doen maken tfundeersel van den voers. ocsale tot gelyc der eerden / sonder den voers. trap / En sy zelen oic leveren alle dloot en yser behoerende toten voers. ocsaele / sonder des voers. meester Andries en syns soons cost en last / In desen is voort bevorweert / en ondersproken dat de voers. meest. Andries Kelderman en Anthonis syn soon / zelen maken en leveren tot eene beghinsel der voers. ocsael / tusschen dit en Paesschen naestcomende / eenen muer van drie voeten hoeghe / En van Sinte Jansmisse Baptisten naestcomende / over twee jaeren tyts daer nair ter stont vervolghende / zelen sy gehouden syn tvoergenoemt ocsael / al vollevert en volmaect te hebben / in alle der vuegen en manieren / alsoe dat boven bescreven staet / en tpatroen dat uutwyst / Ende voer dmaken van desen ocsale hebben de voersc. proviseurs / in den name van de voersc. Sinte Kathelinen kercken gelooft te geven end te betalen den voersc. meester Andries Kelderman en Anthonis sinen sone / de somme van sevenentachentich pond / thien scellinge grote Brabants gelts / Toten timmeren hier nair volgende / te wetene deen derdendeel daer af tot Paesschen naestcomende / dander derdendeel daer af van den voors. Sinte Jansmesse naestcomende bynnen twee jaeren tyts daer

nair volgende / als tvoergenoemt ocsael volmaect sal syn gelyc voer verclaerct staet / Ende tderde derdendeel van der selver sommen / bynnen onderhalven jaere / na dat tvoergenoemt ocsael volmaect sal wesen / sonder wederseggen oft ongelist. »

16 febr. 1473.

A peine nos deux Keldermans avaient-ils achevé leurs besognes à Malines, qu'ils mirent la main à un tabernacle destiné à l'église d'Axel, en 1479[1]. Avant d'entreprendre le jubé de Sainte-Catherine, André avait travaillé plusieurs fois déjà pour sa ville natale : En 1462-63, il fournit à diverses reprises des chapiteaux taillés pour l'hôtel-de-ville, il sculpta six lions qui furent placés sur la façade et qui lui valurent chacun dix sous.

Antoine, qui survécut à son père, avait contracté mariage avec Amalberge van Heyst, la-

[1] 14 may 1479.

Meester Andries Kelderman en Anthoenis Kelderman syn soon hebben gelooft openbaerlic voor ons en elc van hen besundere en voer al dat sy trouwelic voldoen ende volbrengen zelen alsulken tractaet en vorweerde / als sy metten kercmeestere van den principaelder prochie kercken van der stede van Axele in den name van der fabriken der selver kercken deser tegerwoerdige maend van meye lestleden aengegaen syn ende aengenomen hebben van een sacrament huys inder voers. kerken te maken in alle die vormen ende manieren als dat in de brieven daer op / tusschen huelieden gemaect begrepen en bescreven staet / sonder eenich wederseggen / om welcke gelooften alsoe volstentelic tonderhouden en om der meerder zekerheyt des voersc. fabrieken daer af te doen soe hebben de voers. meester Andries en Anthoenis syn soon, Jan Barbier toter selver fabrieken behoef daer voer verbonden en te pande geset alle haere haeffelike goederen, waer die bevonden zelen worden en oic alle haere erffelike goederen metten gronde binnen oic gelegen / die sy nu hebben en hier namaels oic hebben en vercrigen zelen. *Adhéritances de Malines.*

quelle mourut, ainsi que son mari, avant le 14 avril 1515 [1]. Nous trouvons dans l'obituaire paroissial de Saint-Rombaut l'annotation suivante, qui se rapporte à notre artiste : " 15 octobris 1512. Anthoen Kelderman die sterf op Tichelry. „

Tichelrey est une rue de Malines, appelée encore de ce nom (Tuilerie), où habitaient, ainsi que dans une rue parallèle, la rue des Moulins, les Keldermans désignés ordinairement par le surnom de Mansdale. Le berceau de la famille était sur cette voie, et la propriété qu'elle y avait se développant par le temps, s'étendit avec des " issues „ et des maisons adjacentes jusque dans la rue des Moulins.

Il m'est établi par un acte du 31 juillet 1504, qu'à ce jour vivait Antoine, fils de maître André, décédé [2]. Antoine I avait un fils Antoine II, qui travailla à la boucherie de Louvain depuis le 27 janvier 1512 et qui mourut, d'après M. van Even, peu avant l'achèvement de cet édifice en 1514. L'annotation de l'obituaire ne se rapporte donc pas à Antoine II.

Antoine I, qui est marqué dans les comptes communaux de Malines de 1499-1500, comme ayant été retribué pour sculpture de chapiteaux, est l'auteur de l'église de Vere, en Hollande. Le 13 décembre 1479 fut passé un contrat entre Wolfart van Borselen, seigneur de Veere, Jacques

[1] *Adhéritances de Malines.*
[2] *Idem.*

Janzone et Rombaut Hanneman, marguilliers de l'église d'une part, et maître Antoine Kelderman, " steenhouder van Mechelen, wercmeester, „ d'autre part. L'architecte malinois s'engagea à diriger les travaux de reconstruction de l'église à raison d'un salaire de deux escalins de gros par jour; plus ii livres x escalins de gros de Flandre par an, tant que devait durer l'ouvrage[1].

Antoine Keldermans dit van Mansdale, exécuta pour l'église de Saint-Sulpice à Diest un jubé, qui n'existe plus aujourd'hui. Cette œuvre, commencée en 1483, était placée et achevée en 1489. Antoine avait succédé à Sulpice van Vorst, l'architecte de ce temple, dans la direction des travaux de l'édifice[2]. Nous n'admettons point, avec l'auteur de l'histoire ecclésiastique de Diest, que cet artiste est le même que l'architecte de la Maison du roi à Bruxelles, mais nous pensons plutôt que ce dernier était le fils du maître qui travailla pour l'église de Saint-Sulpice.

Antoine I eut de son union avec Amelberghe van Heyst au moins six enfants. L'un d'eux, Antoine II, architecte-sculpteur de Charles-Quint, laissa à son tour des œuvres de premier mérite. Celles-ci existent encore dans les villes de Bruxelles et de Louvain. A Bruxelles, sur la Grand' Place, s'élève la riche construction nom-

[1] Jacobus Ermerins. *Eenige zeewsche oudheden uit echte stukken, behelzende een beschryving der stad Vere,* 1792.

[2] Raymaekers. *Het kerkelyk en liefdadig Diest,* pp. 54, 102. Voir du même auteur : *Notice sur l'église de Saint-Sulpice. Messager des Sciences historiques,* 1856, p. 494.

mée la Maison du roi ou la Maison au pain (*Broodhuis*), édifice dont Antoine Keldermans livra le modèle en bois en 1514, mais il mourut quand on posa les fondements, et sa veuve toucha 53 livres 10 sous pour le plan; Louis van Bodeghem ou van Beughem lui succéda en 1516 dans la conduite de la construction [1]. Le même Antoine II dressa, avec son fils Antoine III, les plans des bails du palais de Bruxelles [2]. Ce dernier Antoine est mentionné dans un acte des adhéritances de Malines du 27 janvier 1533. Il acquit le droit de bourgeoisie à Anvers le 27 novembre 1543.

A Louvain Antoine Keldermans, l'architecte de la Maison du roi, entreprit la reconstruction de la boucherie par adjudication du 27 janvier 1512, mais ici encore la mort ne permit pas à l'artiste qu'il conduisit son œuvre à bonne fin, car il mourut avant l'achèvement de ce local en 1514 [3], et en 1516 sa veuve Barbe van Hamme réclama le prix des sculptures exécutées par son époux. Il avait été appelé de Malines à Louvain en 1509, pour inspecter les tours de Saint-Pierre [4].

Antoine II Keldermans, dit le Jeune, maître des travaux de la ville de Bruxelles et de Malines et qui travailla peut-être aussi à l'église de Diest, était juré des maçons de Malines le 3 novembre 1507; il avait épousé avant le 27 avril 1502

[1] Henne et Wauters. *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 63.
[2] Henne. *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. I, p. 70.
[3] Van Even. *Louvain monumental*, p. 159.
[4] Idem, p. 186.

Barbe van Hamme [3], dont il procréa cinq enfants que nous connaissons. Nous avons déjà vu que son fils Antoine travailla avec lui au palais de Bruxelles; c'est là le seul renseignement que nous connaissons touchant Antoine III. Une des filles d'Antoine II, Catherine, épousa Jean van den Houte, d'une ancienne famille, qui produisit plusieurs peintres à Malines. On pourrait élever quelques doutes sur le point de savoir si réellement, il faut faire deux personnes distinctes d'Antoine I et d'Antoine II; ce point nous á arrêté pendant quelque temps à cause de la coïncidence des dates de décès de ces deux artistes, qui moururent à peu de temps l'un de l'autre. Nous avons dû nous rendre à l'évidence de certains actes et distinguer entre Antoine Keldermans-van Heyst et entre Antoine Keldermans-van Hamme. L'acte des *adhéritances* de Malines du 14 avril 1515, déjà invoqué, établit que feu Antoine Keldermans et feue Amelberge van Heyst laissèrent un fils Antoine, un fils Rombaut et trois filles. Ce second Antoine, époux décédé de Barbe van Hamme, est nommé Antoine le Jeune, par opposition à son père [1]. Cette qualification de « Jeune » le déter-

[3] *Adhéritances de Malines.*

[1] *Idem,* 12 juin 1519. Voir aussi 23 juin 1516; 13 mars 1502. — Nous trouvons dans les mêmes sources au 22 juin 1512 Antoine Keldermans, époux de Barbe van Sande.

Antoine Keldermans, le Jeune, et son épouse Barbe van Hamme, achetèrent le 27 avril 1502 une maison, rue des Moulins, à Malines, entre une maison de leur père Antoine le Vieux, et touchant par derrière à l'habitation occupée par ce dernier, rue des Tuileries. *Adhéritances.*

La demeure d'Antoine le Vieux aux Tuileries fut vendue à son fils Rombaut, le 23 juin 1516. *Adhéritances.*

mine fréquemment, notamment quand on le désigne comme étant juré des maçons en 1507. Antoine II Keldermans mourut à Malines dans la maison qu'avaient habitée ses parents aux Tuileries; son décès est ainsi consigné dans le registre mortuaire de Saint-Rombaut :

" 5 Decembris 1515. Meester Anthonis Kelderman de kercke werckman op Tichelrey. "

Par cette annotation nous voyons que le maître avait également la direction des travaux de l'église de Saint-Rombaut, et probablement de la tour.

Observons encore que dans la Maison du roi, nous remarquons déjà ce caractère du type Keldermans, dont nous retrouvons plus tard les traces dans le parlement de Malines et dans l'hôtel-de-ville de Gand.

Mathieu Keldermans est le chef d'une nouvelle branche d'artistes; il était fils d'André et d'Elisabeth de Smet. Il convient de bien fixer l'identité de ce personnage pour ne pas le confondre avec son fils, appelé également Mathieu.

Mathieu I était absent de Malines en 1487, travaillant sans doute à l'étranger. En 1491, il habitait Berg-op-Zoom, où son père et son frère Antoine s'étaient acquis une grande renommée par la construction du jubé de l'église. Il était sculpteur et architecte. Un acte des *Procuratoria* de Malines nous fait connaître les noms de six enfants qu'il avait au 31 novembre 1518, ce sont : Jean, secrétaire au Grand-Conseil; Mathieu, An-

dré, Barbe, Antoine et Martin. Son fils aîné Roland, mentionné seulement dans un acte du 1er février 1510[1], était probablement mort avant 1518 ou entré en religion; il avait aussi une fille Jossine, qui devint prieure au couvent de la Vigne à Louvain[2]. Tous ces enfants étaient issus du mariage de Mathieu avec Elisabeth van Horenbeke (qui était originaire de Bruxelles d'après la généalogie de Valckenisse). Le mariage de Mathieu avait eu lieu dans la seconde moitié du XVe siècle; il est confirmé par plusieurs actes[3]. Son épouse ne vivait plus le 20 avril 1520; Mathieu étant veuf, était décédé à son tour avant le 14 octobre 1525[4].

Mathieu travailla pour sa ville natale en différentes circonstances : architecte et sculpteur, nous le voyons en cette double qualité occupé, en 1478-79, aux tours de la porte de Bruxelles, puis sculptant une image de Saint-Rombaut pour être placée à l'entrée de cette porte :

" Item betaelt meestere Math. Kelderman van eene steyne beelde van S. Romoute maken om te setten in de Bruessele porte in een tabernacule comt op iij pont groots.[5]. „

En 1500-1501, il acheta des matériaux qui furent employés au palais d'Autriche, résidence

[1] *Adhéritances de Malines.*
[2] *Idem,* 19 avril 1523. — Comptes de Malines, 1489.
[3] *Idem,* 1 février 1510; 10 février 1520, etc.
[4] *Idem.*
[5] Comptes de Malines.

située rue de l'Empereur et où était morte Marguerite d'Yorck.

Il existait autrefois bien des œuvres dues au ciseau de Mathieu dans la ville de Malines, car des chroniques locales relatent que les sculptures de sa main, qui se trouvaient à Saint-Rombaut, furent détruites dans l'invasion de 1580.

Il jouissait d'une grande célébrité et répandit ses œuvres et ses conseils dans diverses parties du pays. Le comte de Laborde cite le sculpteur malinois comme un artiste connu dès 1460[1]; après cette époque, maitre Mathieu se signala par les travaux qu'il exécuta depuis 1487 jusqu'en 1498 à la cathédrale d'Anvers. Ici, nous devons nous séparer de M. Van Even, qui semble admettre que l'artiste dont nous venons de parler était le même que celui qui devint plus tard architecte en titre de la ville de Louvain. Ce dernier était, à notre avis, le fils du précédent. En 1485, il exécuta, avec Jean de Bourgogne, un jubé pour l'église de Saint-Jean à Bourbourg, dans le Nord de la France actuelle; cette œuvre, achevée en 1491, n'existe plus[2]. En 1502, Mathieu le Vieux entreprit avec son fils Mathieu le Jeune un jubé pour l'église de Brecht. Voici ce que nous trouvons relativement à cette œuvre. La pièce est tirée des registres aux adhéritances de Malines.

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, t. I. Archives de Lille.

[2] Chevalier L. DE BURBURE, *Les auteurs de l'ancien jubé de l'église de Saint-Jean-Baptiste à Bourbourg (Bulletin du comité flamand de France*, t. III).

" Wy doen te wetene dat voer ons gecomen zyn meester Matheus Kelderman en Mathys Kelderman syn soon / steenhouders / seggende ende ons te kennen gevende / hoe dat de selven Mathys nu onlancx opt becrege van de kersen gebleven was / een oxsael te makene in de kerke van Brecht / en dat op ten sekere voorweerden ende voir de some van peningen naerder in eenen chyrograve dien uiten andere gesneden die zy ons thoenen en daer af elc van partien een van dien by hem nam / begrepen ende verclaert daer af de selve Mathys by de voirs. vorweerden verbonden was / den kercmeesters aldaer goeden vasten zeker te doene / als zy syden / ende hebben daer om de selve meester Matheus en Mathys syn soon en elc van hen besundere en voir al gelooft ende geloven by desen voir hen en hair nacomelingen alle de pointen vorweerden en articulen en voirs. chirograve begrepen / wel en deughelic te volbrengen en te voldoen en tvoirs. oxael te leveren ten dage besproken zonder eenich gewaer daer tegen te doen of te suucken in geenders maniere / om welcke gelooften en vorweerden alsoo te volbrengen ende om der meerder zekerheit der voirs. van Brecht daer af te doene / soe hebben de voirs. Matheus en Mathys syn soen / Machielen Wouter Aerts ende Anthoenis van Alphen kercmeesters toe behoef als boven daer voer verbonden en te pande gegeven hen selven en alle haere goederen welker hande die zyn / tegenwoirdige en toecomende die sy dair voir stelden ten executien en bedwange van alle rechten daer se onder bevonden zelen worden. Ende van dyn geloofde oic de voirs. Mathys synen vader altyt scadeloos quyt te houden en ter clasen sonder ongelist en eenich wedderseggen. „

3 Novembris 1502.

Mathieu I était propriétaire de carrières de pierre, car il donna le 10 avril 1499 une procu-

ration à deux tailleurs de pierre de Malines pour exploiter ce fond [1].

Mathieu II, qui apparaît dans l'acte précédent, fournit à son tour une vie bien remplie. Il épousa une Lovaniste, Marie Lenaerts *alias* Uytterhellicht [2]. Mathieu Keldermans semble avoir quitté assez tôt sa ville natale pour établir son siége à Louvain, où il fut nommé en remplacement d'Alard du Hameel, depuis 1503 jusqu'en 1527, conducteur des travaux de la ville et de l'église de Saint-Pierre [3]. Chef des œuvres de cette commune, Mathieu inspecta en 1507 l'état des tours de l'église de Saint-Pierre [4]. L'auteur de *Louvain monumental* annote les travaux suivants que l'architecte malinois exécuta à Louvain : en 1511 il tailla deux lions pour le Château-César, et en 1520 il exécuta encore deux pièces semblables pour la même résidence [5]; en 1517 on construisit, d'après ses plans, un donjon sur le cours d'eau dit Leybeek [6]; en 1516, étant maître juré des maçonneries de la ville, il donna le modèle de la porte d'Eau et y travailla lui-même; il sculpta pour cet édifice une statue de Saint-Job et un lion en pierre; enfin il ordonna la construction du pont de cette même porte [7]. Artiste d'un

[1] *Registres aux testaments de Malines*, t. I.

[2] *Adhéritances de Malines*, 14 octobre 1525.

[3] E. Van Even, *Louvain monumental*, p. 182. — Pinchart, *Archives des Arts*, etc., t. I, p. 273.

[4] E. Van Even, *Louvain monumental*, p. 186.

[5] E. Van Even. *Louvain monumental*, p. 122.

[6] *Idem*, p. 73.

[7] *Idem*, p. 72.

talent apprécié, Mathieu fut appelé, pendant qu'il était chef-ouvrier de Louvain, à apporter son concours à la Maison du roi que l'on élevait à Bruxelles[1]; en suite d'une convention passée le 28 avril 1517, il entreprit l'achèvement de la partie supérieure de la tour d'Anderlecht, travail qu'il partagea avec Jean Looman et Jean Ooge[2].

L'architecte de la ville de Louvain, maître Mathieu, entreprit une partie du portail de pierre de l'église de Saint-Sulpice à Diest le 24 mars 1502, et il visita l'état de la tour de ce temple en 1519[3].

Avant de parler des descendants de Mathieu II, nous aborderons la notice sur ses frères. Il avait un frère Antoine, artiste comme tous ceux de son nom. Celui-ci avait épousé Marie Alvers, dont il eut cinq enfants. Il alla chercher fortune en Espagne et en Portugal, où il se trouvait en 1520; lorsqu'il revint momentanément à Malines pour y tester le 21 août 1523, il avait laissé en Portugal deux filles et un garçon du nom de Mathieu. Le 14 octobre 1525 il était de nouveau absent[4], mais les registres de la chambre pupillaire constatent son décès dans un acte du 20 septembre 1531. Le généalogiste Valckenisse dit

[1] A. Wauters. *La maison du roi. Messager des Sciences historiques*, 1842.

[2] Henne. *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. V, p. 70. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 46.

[3] Raymaekers. *Het kerkelyk en liefdadig Diest*, pp. 118, 121.

[4] *Adhéritances de Malines.*

qu'Antoine périt en mer, sur les côtes d'Espagne; ce qui est admissible. Un autre frère de Mathieu II était André, que nous trouvons uni par le mariage dès 1526 à Madeleine de Montbrison, mais sans enfants [1]. Ce fut cet artiste qui exécuta en 1518 un tabernacle pour l'église de Sainte-Gertrude à Wetteren, et qui, en 1519, plaça un jubé dans l'église de Wechtere. Les adhéritances de Malines renferment deux actes touchant ces objets. Nous en donnerons la transcription :

« Andries Keldermans heeft bekent en verleden dat hy aengenomen end aenveert heeft seker werck van eenen heylighen sacraments huyse te makene in der kercken van Sinte Ghintruyd staende inden dorpe van Wettere in Vlaenderen voor de somme van achtthien pond gr. vlaems gelts eens en noch van twee gelicke pond gr. voir syn verneer geld al na uuytwysen van der vorweerde daer af gemaect en bescreven. Ende heeft de voirs. Andries gelooft / Aerd de Taeye en Janne de Smet inden name en tot behoef van de voirs. kercken van Wettere tvoirs. werck volcomen volmaect en vollevert te hebben tot Sente Jans misse Bap^ten naestcomenden te wetene a° XV^c XVIII op te verbeurte van vier pond gr. vls. Ende om meerder sekerheyt der voirs. kercken daer af te doene, soe heeft de voirs. Andries daer voer verbonden hem selven en alle syne haeffelycke goederen presentia et futura / hebben oic voir tgene voerscreven met Andriesen gelooft en syn voir hem borghe geworden meester Francke van Middeldonck en Aert de Wree / die daer omme oic voir ons gecomen waeren / Dies gelooíde de selve Andries syne

[1] *Adhéritances de Malines.*

borgen voirs. daer af altyt costeloos en scadeloos tonteffen / sonder ongelyt. „ xxvi junij.

" Andries Keldermans seggende ende ons te kennen gevende hoe dat hy aen genomen heeft te maken en te leveren een oxael in de prochie kercke van Wechtere naer volgende zekere voorwaerde daer aff zynde / Ende om tzelve alzoo te voldoene tot versekerheyt van den selven van Wechtere / borghe voirden zelven Andries worden zelen de weduwe wylen Joris Fruytiers met haeren kinderen / ende Lodewyck van den Eynde / oic haere goeden onder Wechtere gelegen dair voire verbinden zelen / ende heeft de selve Andries ende met hem meester Matheus Kelderman zyn vader / oic dair over oic voir ons gecompareerd gelooft dat hy de selve weduwe Fruytiers met hare kyndren, ende den voirn. Lodewyc van den Eynde ende elck van hen van der zelver borchtochte en gelofte die zy voir hem doen zelen / altyt ongelast houden ende scadeloos ontheffene zelen / Ende hebben omme den zelve der meerder sekerheyt daer aff te doene dair voire verbonden en te panden gestelt / alle huerlieden goeden van haven en van erven / infra scripta et futura A. D. A. „ 22 januarii 1519.

Dans les comptes de Malines nous lisons qu'en 1496-1497, André Keldermans et Pierre Crabbé, arpenteurs jurés de la ville, mesurèrent les travaux de maçonnerie faits au ruisseau *Vrouw-vliet*. Le mesureur en question ici pourrait être ou bien André, le sculpteur du tabernacle de Wetteren, ou bien un autre André, fils d'André et d'Elisabeth de Smet, dont il est fait mention dans un acte des adhéritances du 14 février 1518. Nous avons également trouvé dans l'obituaire de

Saint-Rombaut l'annotation du décès d'un orfèvre André Keldermans : " 1515, 2 januarii. Andries Keldermans, silversmet op de Milane. „

Revenons aux enfants que Mathieu Keldermans procréa de Marie Uytterhellicht, et disons d'abord que, vu les fonctions de leur père qui était chef-ouvrier de Louvain, ceux-ci naquirent probablement en cette ville. Un acte des adhéritances de Malines du 28 février 1528 dit que Jean Keldermans, secrétaire du Grand Conseil, et Antoine son frère, avaient un neveu Rombaut. Celui-ci ne pouvait être qu'un fils de Mathieu; mais il n'était pas le peintre-verrier qui florissait à Louvain au XV[e] siècle. Rombaut, peintre sur verre de Louvain, plaça plusieurs vitraux dans la collégiale de Lierre; l'une de ces œuvres décore encore une fenêtre du côté septentrional, dans le chœur. Saint Rombaut et saint Gommaire en sont les personnages principaux, en dessous d'eux figurent, accompagnés de saint Pierre et de saint François d'Assise, les donateurs Godefroid Vilain et Elisabeth de Lyere dite d'Immerseele.

Dès 1455 Rombaut habitait Louvain [1] et il exécuta pour cette ville, en 1469, neuf verrières destinées à l'hôtel-de-ville; en 1472 il en fournit encore; en 1478 il décora de ses œuvres l'église claustrale du couvent de Saint-Martin; il peignit une verrière avec figure pour l'hôtel de la monnaie en 1488; l'église collégiale de Saint-Pierre

[1] E. Van Even. *Louvain monumental*, p. 139.

en renfermait également de sa main; enfin il traça sur verre les armoiries de Louvain pour le local de la Table ronde[1]. Il eut une fille, Catherine, qui épousa un collègue dans l'art de son père, le verrier Henri van Diependaele. Celle-ci provint du mariage que Rombaut avait contracté avec une Lovaniste, Catherine van Voshem, avant 1447; plus tard il convola avec Catherine van der Horst, veuve dès 1489. Rombaut était fils de Jean, décédé avant 1480; il était frère d'André et de Mathieu[2].

M. van Even ajoute à ces renseignements, que le père de Rombaut était chef des maçonneries de Louvain. A l'aide de ces diverses notes de l'archiviste de Louvain, nous parvenons à assigner au verrier Rombaut le rang qu'il doit occuper dans la généalogie de sa famille, dans la quatrième génération du tableau ci-joint.

Nous puisons dans le même ouvrage une note sur Henri Keldermans, peintre sur verre à Louvain le 9 février 1483, fils de Mathieu, décédé à ce jour. M. van Even dit que Mathieu était architecte de Louvain. Henri reçut comme élève en cette ville Jean van Oudreghem, le 13 octobre 1483; mais le maître prit la fuite de cet endroit en 1486[3]. Nous ne pouvons admettre qu'Henri ait été le fils de Mathieu II, conducteur des travaux de la ville de Louvain, ni même du père de

[1] *Louvain monumental*, pp. 138, 139, 156, 178, 153.

[2] E. Van Even. *L'ancienne École de peinture de Louvain*, pp. 93 à 98.

[3] Page 222.

ce dernier, que nous avons désigné sous le nom de Mathieu I ; car pour le premier les dates s'y opposent, et pour le second nous connaissons positivement les noms de tous ses enfants, parmi lesquels il n'y eut point d'Henri. Henri, le verrier, peut être parfaitement fils de Mathieu et d'Elisabeth van der Cricken, marqués à la quatrième génération du tableau généalogique. Il serait alors l'époux de Catherine van der Heyden, dont il aurait eu quatre enfants [1] ; et il ne vivait plus en 1495. Nous attribuons à Mathieu Keldermans-van der Cricken les travaux entrepris en 1438 à l'hôtel-de-ville de Louvain, en compagnie d'André et sous la surveillance de Jean [2]. Jean, à notre avis, aurait été le père de ce personnage et André aurait été son frère.

Nous ne déciderons point quel Henri Keldermans obtint la franche maîtrise dans l'art en 1490 à Anvers [3] ; mais nous déterminerons quel Henri Keldermans était le peintre chez lequel Albert Dürer descendit à Malines en 1521. Nous savons, d'après M. Pinchart, que cet Henri était l'habitant et le propriétaire de l'hôtellerie " la Tête d'or, „ au marché au bétail à Malines [4] ; or, cette maison appartenait avant le 7 octobre 1502 à Henri Keldermans, qui acheta à cette date la propriété *den Os*, sise entre sa de-

[1] *Adhéritances de Malines*, 24 avril et 29 août 1495.

[2] *Louvain monumental*, pp. 133, 137.

[3] Rombauts et Van Lerius. *Le Liggere d'Anvers.*

[4] *Les anciens peintres flamands*, par J. A. Crowe et G. B. Cavalcaselle, annoté par A. Pinchart et Ch. Ruelens, II, p. cclxxxix.

meure et la chapelle de Saint-Eloi. Maître Henri, que visita Dürer, vendit en 1516-1517 deux tableaux à la ville de Malines. La maison qu'il possédait était la propriété de son père, Rombaut, dès avant le 16 mars 1495, car à ce jour cette habitation, se composant de bâtiments, jardin et terrain, fut dégrèvée d'une rente annuelle que prélevait Rombaut van Diest [1]. Le 22 octobre 1523, Henri Keldermans acquit le quart d'une maison, située à côté de la sienne appelée " la Tête d'or, „ au marché au bétail; cette part lui fut transmise par son père Rombaut, usufrutier, et par ses sœurs Catherine, épouse de Imbert van Beringhen, et Barbe, épouse de Nicolas van der Perre [2]. Le 13 novembre suivant, son frère Pierre transmit à son tour à Henri les droits qu'il avait sur le quart de la maison joignant à celle de Henri, dite " la Tête d'or, „ au marché au bétail [3]. Henri, fils de Rombaut et frère de Pierre, avait épousé N... (Voir tableau généalogique II, sixième génération.)

Un des plus grands maîtres de la famille de Mansdale a été Rombaut Keldermans dit van Mansdale, directeur des travaux des villes de Malines, d'Anvers et de Bruxelles, architecte de Charles-Quint.

D'après la généalogie de Valckenisse, Rombaut, le grand artiste dont nous parlons, aurait été fils de " Rombaut de Mansdale, qui espousa Jenne

[1] *Adhéritances de Malines.*
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*

Horpusch, elle mourut 1480, luy 1493, „ et petit-fils de " Antoine de Mansdale, né de Cologne d'une maison noble, espousa Isabelle Hulsberg. „ Ce dernier, d'après la même source, aurait eu pour fils " Mathieu de Mansdale, espousa Isabelle de Hoorenbeke, de Brusselles. „ Cette descendance, toute de complaisance et dressée pour donner une origine nobiliaire aux Mansdale, n'est pas admissible; les pièces authentiques que nous avons invoquées le prouvent à l'évidence. A partir de Mathieu et de Rombaut, qui nous occupera, Valckenisse sera dans le vrai, parce qu'alors il constatera des filiations dont il n'avait pas à rechercher les preuves au loin, et parce que depuis ces deux personnages les Keldermans commencèrent à prendre franchement une position dans la noblesse; mais dans cette seconde partie, le généalogiste anversois fait encore un triage, et il ne poursuit la descendance des Mansdale que pour les besoins de sa cause, c'est-à-dire pour relever la famille au point de vue nobiliaire; en conséquence, il a eu soin d'omettre les rameaux qui ne s'élevèrent point au rang voulu.

Il nous semble assez admissible que Rombaut ait été le fils de ce prénom que nous avons trouvé parmi les enfants d'Antoine Keldermans et d'Amalberge van Heyst. Il aurait donc été le neveu de Mathieu et d'Elisabeth van Horenbeke. Toutefois, aucune preuve positive ne confirme cette opinion, fondée seulement sur la probabilité.

Selon Valckenisse, Rombaut avait eu pour femmes, d'abord Jenne Dansem, ensuite Barbe van Baren; ce renseignement concorde assez bien avec ceux que M. Génard a puisé à sources certaines, et d'après lesquelles il conste que la première femme de Rombaut fut Catherine Dancerme et la seconde Barbe van der Baren. Le nom de Dancerme se retrouve à Malines en 1523; à cette époque vivait en cette ville Christophe Dancerme et sa femme Catherine Vereycken [1].

M. Génard, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IX, p. 463, établit l'état de famille de Rombaut Keldermans.

Nous relevons dans les comptes de Malines de 1472-73, qu'un Rombaut Keldermans remplissait les fonctions de messager de la ville, mission de confiance et importante, qui aurait pu être confiée à un artiste sans qu'il dérogeât à l'art; deux ans plus tard, un Rombaut Keldermans ordonna la procession annuelle en 1474-75; il serait difficile de dire exactement à quels personnages de la famille incombèrent ces charges. Mais les annotations qui suivent dans les comptes communaux, se rapportent positivement à maître Rombaut, plus tard architecte de Charles-Quint. En 1516, cet artiste fut nommé directeur des travaux de sa ville natale; à cette occasion les comptes disent :

" Item iij stoopen Ryns wyns ghepresent M^r Romout Keldermans als hy zyne eedt dede om der stad werckman te zyn. „

[1] *Adhértances*, 5 octobre.

Il succéda probablement dans ces fonctions à son frère Antoine, décédé à Malines le 5 décembre 1515.

Le premier grand travail communal que le nouvel architecte de la ville eut sous la main, fut l'exécution d'un plan pour les constructions à faire au palais de la veuve de Philibert de Savoye, en 1517-18 :

" Item betaelt Mr Romoud Keldermans van sekere patroonen te beworpen der stad ende den hove van my vrouwe van Savoye aengaende. iiij septembris. „

Sans pouvoir déterminer exactement la portée ou l'étendue des constructions que Rombaut éleva au palais de Marguerite d'Autriche, il est évident qu'aujourd'hui encore l'on trouve dans la cour de cet édifice des parties qui trahissent d'une manière non équivoque le crayon de cet artiste, qui avait un style si caractéristique.

En 1539 il éleva dans sa ville natale une imposante et riche construction, dont nous admirons encore les fragments dans la rue de Beffer et dans la cour des Halles. Ce palais, qui malheureusement ne fut jamais achevé, devait être un type splendide de l'architecture ogivale du XVIe siècle ; il était destiné au Parlement de Malines ou au Grand Conseil. La première pierre de l'édifice fut posée le 13 mars 1529 ; Laurent Keldermans, neveu de Rombaut et en même temps son associé de travail, exécuta une partie des nombreuses sculptures qui décoraient l'hôtel ; Laurent reçut pour la besogne qui lui incombait un salaire de trente escalins, tandis que son

oncle toucha douze livres de gros et dix escalins en rémunération de ses peines en 1530, plus une gratification de deux livres et quinze escalins. Suivant la *Chronique de Tongres*, les vingt colonnes en pierre de taille qui formaient la galerie du côté de la rue de Beffer étaient achevées depuis deux mois, lorsque survint la mort de Marguerite d'Autriche, princesse qui s'intéressait vivement au développement et à l'embellissement de la ville où elle résidait. Cette partie était donc achevée vers la fin de septembre 1530; le premier étage fut ensuite poussé assez activement, mais le toit et les pignons ne furent jamais commencés à cause des événements politiques qui troublèrent le XVI[e] siècle [1]. Le plan original de cette vaste construction repose aux archives de Malines.

Il existe au Quai du Sel, à Malines, une belle maison, dont la façade, ornementée dans le caractère des œuvres de Keldermans, fait songer naturellement à ce grand artiste; avant nous déjà, on avait émit l'idée que l'édifice, nommé *de groote Lepelere*, pourrait être une production de Rombaut [2]. L'auteur de l'article inséré dans le *Mechelsche Courant*, pense que cette maison fut élevée par le métier des poissonniers; il en décrit fidèlement la façade. De notre côté nous ferons observer, que le nom *de groote Lepelere*

[1] Azevedo. *Chronycke van Mechelen*, 1529.

[2] *Mechelsche Courant*, 1871, n° 15. *Ambachtshuis der vischvercoopers*, par F. S.

présente de l'analogie avec celui d'une famille malinoise importante, également appelée *de Lepelere*, que cette famille avait une double relation de parenté avec les Keldermans, puisque Claire de Lepelere, fille de Jourdain, eut de Bernard de Montbrison une fille, Madeleine, qui convola avec André Keldermans, et que Jourdain de Lepelere épousa Catherine de Gorttere, qui avait eu de son union avec Baudouin de Hellis, une fille Catherine de Hellis, épouse de Jean Keldermans, secrétaire du Grand Conseil. Ces faits ne sont pas concluants, mais s'ils sont dus au simple jeu du hasard, ils ne laissent pas d'étonner et de donner lieu à des conjectures.

Rombaut Keldermans vint se fixer à Anvers en 1519; mais il ne cessa néanmoins d'exercer son talent à Bruxelles, à Malines, à Louvain, à Gand et ailleurs, car en sa qualité d'architecte de l'empereur, il dirigea même des travaux stratégiques, tels que ceux qu'exigèrent la construction des fortifications de Montfort et de Fauquemont[2]. Tout en conservant son titre de maître des travaux de Malines, le maître général des œuvres de Charles-Quint fit le plan de la chapelle au palais de Bruxelles en 1525[3]. Dans cette dernière ville il avait contribué avec Louis van Beughem, Dominique de Waghemakere et Henri van Pede à l'achèvement de la Maison du

[1] *Adhéritances de Malines*, 24 juillet 1504; 4 février 1510.
[2] Henne. *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. III, p. 170.
[3] *Idem*, t. V, pp. 70–71.

roi, à cet effet il se rendit depuis 1514 à diverses reprises à Bruxelles pour visiter les ouvrages [1]; le 21 novembre 1517, notre artiste reçut même pour ces soins une augmentation de salaire [2]. Les conseils que maître Rombaut communiquait à la ville de Bruxelles, se rapportaient particulièrement à la disposition intérieure de la Maison du roi [3].

Pendant que l'éminent artiste s'occupait à Bruxelles, Marie de Hamale, marquise d'Aerschot, le manda pour qu'il inspectât l'église des Célestins à Héverlé, le magistrat de Louvain profita de la présence de Mansdale, pour le consulter par rapport aux fondations de la porte de Diest [4].

M. Génard, dans sa *Notice sur les architectes Herman et Dominique de Waghemakere*, fournit d'amples renseignements sur le séjour de Rombaut van Mansdale à Anvers [5]. Nous y lisons que le grand artiste s'acheta une demeure en 1519 au rempart des tailleurs de pierre, sous l'enseigne *le Bélier*. Il s'y lia d'amitié avec une illustration contemporaine, Dominique de Waghemakere, avec lequel il travailla à la prison dite *Steen*, en 1521, et avec le concours duquel il traça le plan de l'agrandissement projeté de la collégiale de

[1] Henne et Wauters. *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 63.

[2] A. Pinchart. *Archives des arts, sciences et lettres*, t. II, pp. 7, 55.

[3] *La Maison du roi*, par A. Wauters. *Messager des Sciences historiques*, 1842.

[4] E. Van Even. *Louvain monumental*, p. 57.

[5] *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IX, pp. 462 et suivantes.

Notre Dame d'Anvers, plan dont M. Génard a donné une explication détaillée. Enfin après avoir participé à divers travaux de continuation à l'église et aux tours de Notre Dame pendant près de dix années, le grand maître malinois reçut la sépulture dans ce temple.

Son inscription tumulaire portait :

Hier leet begraven
Jonker Rombaut van Mansdale
sterft 1531 den 15 december.
Ende Barbara van der Baren
syne huysvrouw sterft 1547 den 24 juny.

HIER LEET BEGRAVEN
HEER EN MEESTER ANTHEUNIS VAN MANSDALE
OUDT SCEPENEN DESER STADT
DIE STERFT DEN 5 OCTOBER 1583.
ENDE JUFFROUW JOANNA VAN HOUTE
SYN HUYSVROUW STERFT DEN 7 AUGUSTI 1583.

Les deux amis, Waghemakere et Keldermans, unirent leurs efforts pour créer les plans de l'hôtel-de-ville de Gand en 1517 [1]. Ils travaillèrent ensemble à ce magnifique édifice jusqu'à ce qu'en 1527 Rombaut s'adjoignit son neveu Laurent Keldermans, pour remplacer momentanément Dominique de Waghemakere. Mais après la mort de Rombaut, maître Laurent fut appelé à lui succéder à Gand, où il continua les constructions jusqu'à ce qu'elles furent abandonnées en 1535 [2].

[1] *Jaarboek van het Willems-Fonds voor 1871.* Acte d'entreprise du 28 janvier 1517.

[2] E. De Busscher, *Recherches sur les peintres et les sculpteurs de Gand du XVI^e^, du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle,* p. 268.

Annobli par Charles-Quint, Rombaut Keldermans portait, comme on le voit sur sa tombe, la qualification de *Joncker;* ses descendants abandonnèrent le nom si glorieux de Keldermans, pour ne retenir que celui de Mansdale, lui trouvant, sans doute, une forme plus distinguée, et peut-être aussi pour ne plus se confondre avec leurs cousins, qui, bien que portant encore le nom de Keldermans, ne tardèrent pas à tomber dans l'oubli.

Laurent Keldermans, neveu de Rombaut l'auteur de l'hôtel-de-ville de Gand, avait un frère Jean [1]. Nous supposons donc qu'il était issu du lit d'Antoine van Mansdale et de Barbe van Hamme. Nous savons aussi qu'il avait marié Antonine Aertsen. A ces deux points se bornent nos renseignements généalogiques touchant Laurent. Nous trouvons cependant encore, en 1554 dans les adhéritances de Malines, la mention d'une Marguerite van den Broecke, veuve de Laurent Keldermans; mais ce dernier n'est probablement pas le même personnage que celui dont il s'agissait avant.

Selon le *Liggere* d'Anvers, Laurent Keldermans devint franc-maître sculpteur *(beldesnydere)* en 1499, et comme tel il admit des élèves dans son atelier depuis 1503 jusqu'en 1522 [2]. Il se fit connaître par divers ouvrages. C'est lui qui fournit le modèle en bois des voûtes de la Maison du roi

[1] *Adhéritances de Malines*, 1496.
[2] Rombauts et Van Lerius, *Le Liggere d'Anvers*.

à Bruxelles; de ce chef il toucha 38 livres 7 sous 6 deniers, comptés à raison de 25 sous par jour [1]. Il concourut avec son oncle Rombaut à l'achèvement de l'hôtel-de-ville de Gand depuis 1527, et il remplaça celui-ci depuis 1530 jusqu'en 1535.

En 1527, il vint sculpter des décorations pour le palais du Parlement à Malines; il se trouvait encore en cette ville au mois d'avril 1533, quand on vint de Diest pour conférer avec lui au sujet des plans de la tour de Saint-Sulpice. Le 24 septembre 1534, Laurent Keldermans, alors à Anvers, fut appelé à Diest pour y prendre la conduite des travaux de l'église; il donna le plan de la tour, mais M. Raymaekers pense que l'architecte ne fit que remanier ou développer le plan primitif, tout en respectant l'idée de l'ensemble [2].

Lorsque Laurent travaillait à Anvers à l'agrandissement projeté de la cathédrale actuelle, il était aidé dans sa besogne par un certain Marcel Keldermans en 1521-22. Nous devons cette note à l'obligeance du chevalier L. de Burbure.

Dans cette nombreuse et remarquable famille Keldermans, comptait aussi un sculpteur du nom de Pierre, lequel fit avec Guillaume Lessens l'autel en pierre de touche du Saint-Sacrement des Miracles à Bruxelles, achevé en 1539 [3]. Cet artiste appartenait probablement à la même

[1] *La Maison du roi*, par A. Wauters. *Messager des sciences historiques*, 1842.

[2] Raymaekers. *Het kerkelyk en liefdadig Diest*, p. 127.

[3] Henne et Wauters. *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 262.

branche que maître Henri, chez qui descendit à Malines Albert Dürer.

Enfin, certain Jean Keldermans, peintre sur verre, hypothéqua sa maison, sise rue de Sainte-Catherine à Malines, d'une rente annuelle, le 1 septembre 1541 [1].

Malgré la nombreuse nomenclature des artistes, soit architectes, soit sculpteurs, soit peintres, soit verriers, issus de la famille Keldermans que nous avons donnée, nous sommes certains d'ignorer encore l'existence de quelques-uns d'entre eux, et de ne connaître jusqu'ici que la minime partie des œuvres exécutées par ceux de cette lignée que nous connaissons.

Ayant posé un premier jalon pour l'histoire de la maison Keldermans, nous espérons que l'on complètera ou que l'on redressera cette notice, qui a pour objet la race de nos plus illustres architectes. Nous n'avons pas eu le temps d'étudier de près les productions des Mansdale, ni d'examiner leur type ou leur manière, ni de mettre leurs œuvres en rapport de comparaison avec celles de leurs contemporains ; cet examen aurait cependant été de première utilité pour juger de leur influence et du degré de leur puissance artistique.

Pour la rédaction des notes qui précèdent, nous avons eu recours surtout aux archives de Malines et à quelques auteurs recommandables ; nous avons rencontré sur Keldermans une notice assez singulière et fantaisiste, mais dans laquelle

[1] *Adhéritances de Malines.*

perce un fond de vérité à côté de l'ignorance du sujet. Disons d'abord que l'auteur de la notice a réduit la famille entière à sa plus simple expression, puis qu'il semble n'avoir connu qu'un seul Keldermans, dont il ignorait même le prénom, mais il a chargé ce personnage de divers travaux qui ne lui revenaient certainement pas à lui seul. Il nous paraît cependant que la note en question a visé surtout Rombaut Keldermans, l'architecte d'Anvers. Voici les passages principaux de cette étude :

" Keldermans, dès son enfance, se livra au dessin et à l'étude des mathématiques sous la direction de son père, architecte de Malines. Ce dernier sollicita pour son fils une pension, afin qu'il pût visiter l'Italie ; le magistrat de Malines accorda une rente annuelle de 400 florins, au moyen de laquelle le jeune homme se transporta à Rome, à Naples et en Sicile. Mais son père étant venu à mourir, il revint à Malines, où il fut revêtu des fonctions d'architecte de la ville, charge vacante par la mort du père. La ville chargea Keldermans de dresser un plan pour ériger, devant la grande église, une tour magnifique. Il fournit ce plan; la tour fut commencée et il en dirigea la construction tant qu'il vécut. Il travailla à beaucoup d'églises et de palais à Malines, ainsi qu'à beaucoup de châteaux aux environs. Une notice sur Keldermans se trouvait inscrite dans un manuscrit (*in fine*) appartenant à l'abbaye de Villers, mais après la dispersion de la bibliothèque abbatiale,

ce livre devint la propriété d'un anglais, sir Philips. Après la mort de cet amateur, le livre fut vendu à Londres et acheté par la bibliothèque de l'université d'Oxfort. „

On retrouve dans cette notice différents points, plus ou moins travestis, mais qui se rapportent cependant à Rombaut van Mansdale, lequel devint architecte ou maître des travaux de Malines, en 1516, en remplacement de son père, et qui exécuta pour la ville le plan du palais du Parlement. Il n'y aurait rien que de très naturel de supposer que Rombaut ait été l'auteur de quelques-unes des grandes résidences aristocratiques dont il subsiste encore des parties à Malines.

Gauthier Coolman.

Le 10 juillet 1427, devint bourgeois de Malines Jean Coelman. C'était là peut-être le père de Gauthier [1]? Gauthier Coolman était maître des ouvrages de la ville en 1446-47. Les comptes communaux de cette année parlent du personnage en question, en le qualifiant " *meester meesteren metseren,* „ le maître des maîtres-maçons.

[1] Nous trouvons également que certain Jean Coolman acheta les deux tiers d'une maison, nommée *Paradys,* rue de la Chaussée (*via lapidea*), à Malines. (*Adhérittances,* 22 mars 1436). Depuis cet achat, Jean fut nommé Coolman *alias int Paradys,* il mourut célibataire avant le 16 septembre 1473, mais il laissa un frère Léon, qui eut : Anne, Catherine, Béatrice, Amelberge, Marguerite, Adrien et Madeleine (*Adhérittances,* 27 novembre 1459 et 16 septembre 1473).

Il était donc le chef des constructeurs de Malines, position officielle qu'il avait évidemment gagné par son talent, à une époque où l'art de bâtir était si bien compris et créa tant de merveilles.

Cette fonction lui fut conservée pendant de longues années, puisque dans les comptes des années 1459-1460, Gauthier Coolman apparaît encore comme directeur et ordonnateur des travaux publics :

" Item betaelt meester Wouter Coolman in hooffscheyde om dat hi de stad raet gheeft en toesiet tot haeren wercken van dese jaeren, comt op . . . . . x s. gr. outs. „

La même mention se trouve, en termes presqu'identiques, dans le compte de 1460-61.

Coolman qui, en 1459-60, avait fourni des pierres pour la construction du Grand-Pont, maniait le ciseau avec adresse, car en 1453-54 la ville lui confia un travail qui, par sa nature, comportait une grande richesse d'ornementation : il exécuta un " tabernacle „ ou mieux un dais sous lequel devait être placée la chasse contenant les reliques de saint Rombaut :

" Item betaelt meester Wouteren Coelman voir een tabernacule te makene op Sint Romouts huyse boven in den ommeganc, aen hem besteet in tasse compt op, sonder tstofferzel . . . . . v libri x s. groot mechels [1]. „

En 1462-63, nous rencontrons de nouveau notre architecte dans les comptes de la ville :

" Item betaelt meester Wouteren Coolman en Henr.

[1] Comptes de Malines.

Machiels van welvene de voute ende beyaert ende muere tusschen beyde huysen op te metsene en van paveyene aen hem besteet in tasse . ix libri xvi stuyvers iiii den. „

En 1463-64, nous lisons :

“ Item betaelt meester Wouteren Coolman van vi voete steens van Avenis daer Sente Katrine beelde af gemaect is in Sente Katrine poorte / Item Peteren Waelpoyt van voirscrevene beelde te makene. „

Coolman est enterré au pied de la colossale tour de Saint-Rombaut à Malines; sa pierre tumulaire est la *seule* qui soit encastrée dans les parois de ce splendide édifice.

Ces divers points établis, déduisons en quelques conséquences naturelles.

En 1452, Coolman était ordonnateur des travaux de la ville de Malines; donc il a dirigé les constructions qui ont été élevées par la commune pendant le courant de cette année; or le 22 mai 1452 fut posée par le commune-maître Jean van Muysen la première pierre de la tour de Saint-Rombaut.

Tenant compte des usages du moyen-âge en vertu desquels celui qui conduisait les premiers travaux d'une construction était aussi presque toujours l'auteur des plans de celle-ci, nous pouvons tenir Coolman pour l'architecte du monument grandiose de Malines. M. Léon de Burbure a fait ressortir déjà que les architectes du moyen-âge étaient pris toujours et exclusivement parmi les tailleurs de pierre, que l'on appelait en flamand *meester van der metselrye*[1], en latin *lapicida*,

[1] *Toestant der beeldende kunsten in Antwerpen.*

et en français *maistres des ouvraiges de machonerie,* titre qui qualifie Jean de Marbais, l'architecte des comtes de Hainaut. Il serait superflu de vouloir prouver davantage le fait suffisamment connu que les conducteurs de travaux d'un édifice et l'architecte de cet édifice se confondaient autrefois dans la même individualité; l'on peut donc supposer, avec raison, que Coolman avait conçu les formes de la tour dont il entama la construction.

Plus, cette opinion est singulièrement corroborée par la circonstance exceptionnelle de la présence de la tombe du chef-ouvrier de la ville sur les parois du plus grand monument communal, à la place la plus apparente, près de la porte d'entrée de la tour. En effet, de quel droit un maçon vulgaire aurait-il pu réclamer le privilége d'avoir son cénotaphe à l'endroit le plus en vue d'un édifice élevé par un confrère?

Comment se ferait-il que cette tombe, qui n'a pas été ajoutée après coup à la tour, mais dont la place a été ménagée dans la bâtisse et dans le plan, soit dévolue à un personnage étranger à l'érection de ce colossal édifice?

Comment se fait-il que dans les murs de la tour l'on ne rencontre qu'une seule pierre tumulaire, et que ce soit précisément celle d'un architecte, contemporain du premier jour de ce monument?

Si ces faits sont dus à la construction de la tour par G. Coolman, nous pouvons *a priori* en déduire qu'il en a été également l'architecte.

Un ancien archiviste de Malines, M. Gyseleers-Thys, prétendait même que lors du décès de

maître Gauthier, le monument avait atteint l'élévation à laquelle l'épitaphe se trouve scellée dans le mur [1].

Cette pierre, placée du côté sud, porte l'inscription :

✠ Hier leet Wouter Coolman
die sterf in jaer MCCCC
en LXVIIJ / XXVIJ dach Jannario
✠ en Margriete Lauwers [2] sijn wijf
was die sterf in jaer MCCCC
en LVIIJ op de XIIIste [3] dach in
Augusto / Spreect pater noster.

Cette épitaphe, à peu près illisible aujourd'hui, a été rapportée diversement comme nous le faisons observer. Elle porte à la hauteur de la troisième ligne, à droite et à gauche, de la pierre un écusson, dont les pièces ont été martelées par les Français. Celui du mari était à deux poissons affrontés ; celui de la femme au sautoir engrelé, en chef à trois étoiles. Au-dessus de l'inscription s'élève une baie vide aujourd'hui, circonscrite dans un cintre surbaissé, qui encadrait autrefois un groupe de piété. De part et d'autre au sommet du cintre sont placés deux plus petits écussons, mais sans pièces héraldiques. Il semble aussi que la baie a eu une inscription en forme de bordure.

Gauthier Coolman laissa un fils .Guillaume,

[1] *La tour de Saint-Rombaut.* Additions et corrections à la notice sur les archives de Malines.

[2] D'autres lisent Scromans.

[3] D'autres lisent xvj.

prêtre, qui lui survécut[1], et une fille Marguerite, mariée à Rombaut van den Broecke[2].

Nous ne nous étendrons point sur les magnificences de la tour de Malines qui, bien que ne mesurant actuellement que cent mètres, devait, d'après l'idée de son architecte, recevoir encore plus d'un tiers sur sa hauteur actuelle; ainsi elle aurait été l'édifice le plus élevé du monde[3], et elle aurait dépassé la pyramide de Chéops. Le pied de la tour mesure 25 mètres 57 centimètres de diamètre.

Le nom de Coolman ou de Colleman se rencontre encore parmi les artistes qui travaillèrent pour les ducs de Bourgogne.

Le comte de Laborde a extrait des comptes de Lille divers passages concernant des Colleman.

Willem et Gilles Colleman, peintres, travaillèrent aux entremets de Bruges en 1498, à l'occasion des noces de Charles le Téméraire[4].

" Premier payement fait ausdits paintres, tailleurs d'ymages et autres ouvriers le dit jour XVI d'avril l'an MIIIIc LXVII avant Pâques.

" A Willem Colleman paié pour XIII jours qu'il a ouvré comprins sa venue a XII s. par jour . . . VII lib. XVI s.[5]

" Peintres et autres ouvriers de Cambray, Arras et Douay.

[1] *Adhéritances*, 7 février 1472.

[2] *Idem*, 17 mai 1476.

[3] *Vlaemsche School*, deuxième année. — *Revue de Bruxelles*, 1837. — Raymaekers et Della Faille. *Geschiedkundige wandeling op Sint Rumoldus toren*, Malines, 1863.

[4] *Les Ducs de Bourgogne*, t. I.

[5] *Idem*, t. II. *Appendice*.

" A Giles Colleman payé pour vi jours comprins sa venue et x par jour . . . . . lx s. [1] "

M. Génard a trouvé parmi les maçons et les tailleurs de pierre travaillant à l'église de Notre Dame d'Anvers, au commencement du XVI[e] siècle, Pierre et Jean Coolman; à cette occasion l'archiviste d'Anvers se demande si ce ne sont point là des parents de l'architecte de la tour de Saint-Rombaut [2].

EMMANUEL NEEFFS.

---

[1] *Les Ducs de Bourgogne.*

[2] *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* neuvième année, p. 446. *Notice sur les architectes Waghemaekere.*

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

A CALCKEN.

Décembre 1792 à Mars 1793.

Nous nous proposons de raconter ici un épisode de cette mémorable révolution française, qui ébranla le monde européen jusque dans ses fondements, atteignit les rivages de l'autre hémisphère, et, en ce qui touche les Belges, se déchaîna sur leur pays comme un ouragan, renversant brusquement des institutions séculaires, sur lesquelles l'empereur Joseph II n'avait pas impunément porté la main.

Ainsi qu'on le voit au titre énoncé, cet épisode eut pour théâtre, non un de nos grands centres de population, mais une simple commune rurale de la Flandre orientale : celle de Calcken, située entre Gand et Termonde. Il ne nous en a paru que plus digne d'attention, car nous ignorons généralement ce qui se passa, durant cette époque ca-

lamiteuse, dans les autres petites localités de la province [1].

Une chose certaine, c'est que nulle part les grands principes, disons plutôt les grands mots *liberté, égalité,* proclamés à satiété par nos voisins du midi, et toujours méconnus par eux [2], ne furent accueillis avec plus d'enthousiasme que dans la commune dont nous parlons. Bien que Van der Noot et la maison d'Autriche y eussent conservé des partisans, le parti démocratique, représenté par les Vonckistes, dominait, comme dans une grande partie de la Flandre [3].

Au commencement du mois de décembre 1792, la première de la liberté belgique, disent les documents d'où ces détails sont tirés [4], on planta à Calcken, en face de l'église paroissiale, l'arbre de la liberté.

Le 9 du même mois, sept citoyens zélés prirent sur eux de lancer une proclamation au peuple libre de Calcken [5]. Ils lui faisaient savoir que le

[1] *Voy.* sur cette époque l'ouvrage de M. A. Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle;* Bruxelles, 1844, 2 vol. in-8°.

[2] Un de leurs romanciers les plus populaires l'a dit : « *Liberté, égalité, fraternité.* Avant de barbouiller ces trois mots sur les murs, il faudrait les graver dans les cœurs. » (P. De Kock, dans ses *Mémoires*).

[3] Borgnet, ouvrage cité.

[4] Les procès-verbaux originaux, en flamand, des résolutions des sept représentants de Calcken. Ils se trouvent dans les archives du grand conseil de Malines, aux Archives du royaume. Nous supposons que le gouvernement autrichien les aura fait saisir, après l'expulsion des Français, en mars 1793.

[5] « Aen het vry Calckens volck. » Elle commençait en ces termes : « Vrienden van de vry- ende gelyckheyd, salut. »

citoyen Dumouriez, général en chef de l'armée française, par son manifeste du 8 novembre précédent, avait proclamé la liberté et la souveraineté du peuple des Pays-Bas[1]; qu'en conséquence, voulant maintenir celui de Calcken dans son indépendance, en procédant à l'élection de sept représentants provisoires, ils chargeaient le citoyen B. D'Haemer, notaire, en qualité de secrétaire provisoire, de publier leur résolution au son du tambour, dans les principaux endroits de la commune, et de convoquer tous les hommes pour le même jour, à 9 heures du soir, dans le cabaret la *Pomme d'or*. C'était le local choisi pour cette élection, qui devait se faire à la pluralité des voix. Les sept habitants qui prirent cette initiative se nommaient J. Debbaudt, Jean Schilling, Jean-François Gyselinck, P. D'Hooghe, François Matthys, Jean Crabeel et François de Nierman.

Réunis au nombre de trois cents environ, les citoyens de Calcken portèrent leurs suffrages sur

[1] Par ce manifeste ou proclamation, Dumouriez invitait aussi les Belges à élire leurs magistrats et administrateurs ou représentants. (*Voy.* sur ces élections, l'ouvrage cité de M. Borgnet). Et quant aux décisions et aux mesures prises par les nouveaux représentants qui, en certaines villes, à Bruxelles et à Mons, par exemple, formèrent de véritables corps législatifs, nous renverrons le lecteur aux *Listes chronologiques des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, de 1700-1794, publiées par la « Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. »

En fait de mesure législative, si nous pouvons nous exprimer ainsi, les représentants de Calcken se bornèrent à abolir certain droit sur l'enregistrement des actes passés devant les échevins et à prescrire des règles pour cet enregistrement.

dix-huit d'entre eux. Le lendemain, à 3 heures de relevée, la lutte électorale continua et, en définitive, l'assemblée élut le notaire B. D'Haemer, B. De Bock, P. Stabbaert, J.-J. Debbaudt, médecin, P. Aelterman, G. Bauwens et l'avocat D'Haemer. Ce dernier, frère du notaire, renonça à son mandat, l'assemblée ayant décidé que deux frères ne pouvaient siéger ensemble. Il fut remplacé par Liévin Driege et Liévin D'Hooghe, qui eurent chacun un nombre égal de voix. On ne parla point de ballotage.

A la fin de la séance, les citoyens D'Haemer, Stabbaert, et Debbaudt prêtèrent, en présence des électeurs, le serment suivant : " Je jure „ d'être fidèle au peuple, mon unique, légal sou- „ verain, de maintenir la liberté et l'égalité, et „ de remplir avec ivresse, probibité et exacti- „ tude, les fonctions provisoires qui me sont „ confiées. „

Le 13 décembre, on informa le peuple, convoqué sous l'arbre de la liberté, au son de la cloche et du tambour, qu'un agent de la république française venait d'arriver pour le porter à élire ses représentants; mais qu'il avait constaté que cette élection s'était faite d'une manière légale, sur l'initiative de quelques bons citoyens; en outre, qu'il résultait du procès-verbal que les voix étaient partagées entre Liévin Driege et Liévin D'Hooge. On demanda alors au peuple lequel des deux il préférait pour son représentant. Ne voulant sacrifier ni l'un ni l'autre, il répondit qu'il désirait un neuvième représentant, ce qui

lui fut accordé. Denis Van den Bosch obtint la majorité et fut acclamé avec ses collègues. Tous prêtèrent serment, séance tenante, sous l'arbre de la liberté. Ce serment était ainsi conçu : " Je „ jure d'être fidèle au peuple libre et souverain „ de la commune libre de Calcken, de soutenir, „ autant qu'il est en moi, la liberté et l'égalité, „ et, en ma qualité de représentant provisoire, „ d'agir selon que le bien public l'exigera [1]. „

On procéda ensuite à l'élection d'un président et d'un secrétaire. Furent élus : Jean-Jacques Debbaudt, président, B. D'Haemer, secrétaire.

Le lendemain, les représentants adressèrent une proclamation au peuple. Ils y affirmaient qu'ils feraient tout ce qui était en leur pouvoir pour justifier la confiance qu'on avait eue en eux. Ils conjuraient les habitants de rester unis et d'oublier les dissensions passées; de respecter le curé et les serviteurs de l'église. Ceux qui troubleraient le repos public, seraient poursuivis, conformément aux lois. Ils allaient, ajoutaient les représentants, aviser aux meilleurs moyens de changer la municipalité [2]. L'intérêt général dicterait leur choix.

Le 17, ils signifièrent aux bourgmestre et échevins de se borner provisoirement à administrer la justice, et les invitèrent à se présenter devant eux, pour prêter le serment constitutionnel entre les mains du président Debbaudt. C'est ce qui

[1] Traduction textuelle, comme tout le reste.
[2] Les bourgmestre et échevins.

eut lieu le lendemain, après quoi les bourgmestre et échevins furent, par provision, maintenus en fonctions sous le nom de *municipalité*. Au risque de nous répéter, nous donnerons également la formule de leur serment : " Je jure, comme „ municipal, d'être fidèle au peuple libre et „ souverain de cette commune, de soutenir la „ liberté et l'égalité autant qu'il est en moi, d'ad- „ ministrer bonne et brève justice, et d'accom- „ plir tout ce à quoi un bon et fidèle municipal „ est tenu. „

Le 18, ce fut au tour du bailli et des officiers subalternes sous ses ordres de prêter un serment analogue.

Les hauts échevins du pays de Termonde ayant adressé une lettre aux bailli, bourgmestre et échevins de Calcken, les représentants en référèrent au citoyen Meyer, président des représentants du peuple, à Gand [1]. Ils se plaignirent que les hauts échevins semblaient vouloir exercer leur autorité sur la commune libre de Calcken. En conséquence, ils demandaient comment ils devaient se conduire pour maintenir la souveraineté, la liberté et l'égalité.

" Je trouve que vous marchez bien, répon- „ dit, le lendemain (20 décembre), le président „ Meyer. Envoyez des commissaires à Termonde „ pour entendre les propositions des échevins.

[1] Nous croyons que c'était un avocat du ci-devant conseil provincial de Flandre et sur lequel M. Kervyn de Volkaersbeke a donné une note biographique. (*Voy.* sa *Généologie* de la famille de Kervyn).

„ Quant au service public, tâchez de vous arran-
„ ger à l'amiable, sinon point. „

Deux députés partirent le lendemain pour Termonde. L'un d'eux, le notaire D'Haemer, rendit compte en séance, le 29 décembre suivant, de la mission dont on l'avait chargé. Il s'agissait de l'élection de sept nouveaux hauts échevins par les communes. M. D'Haemer avait pris chaudement la défense des principes dont ses commettants et lui étaient imbus. Dans une réunion préparatoire, à Termonde, des représentants provisoires des communes, il objecta que l'élection de sept échevins pour administrer le pays, était contraire à la liberté et à l'égalité (*sic*) de chaque commune, et que les représentants n'avaient pas le droit de soumettre les communes, dont ils avaient pour mission de défendre l'indépendance, à une " régence aristocratique. „ Le député de Calcken ajouta que les représentants auraient dû faire faire le relevé de la population de chaque village, afin de savoir combien de députés on enverrait à la Convention nationale; qu'il valait mieux remplacer les hauts échevins, dont le traitement était une charge pour le pays, par deux commissaires; que ce serait là une grande économie, etc. Ces propositions furent adoptées. Mais, poursuivit le notaire D'Haemer, les représentants se laissèrent gagner par un certain nombre de baillis et d'autres personnes sans caractère, qui s'étaient glissés dans l'assemblée[1], de façon

[1] Aussi, dès le principe, avait-il protesté de nullité.

qu'ils s'en allèrent en masse pour procéder à l'élection des hauts échevins, les communes d'Overmeire et d'Uytbergen exceptées.

Le jour suivant, nos représentants reçurent de ces échevins une lettre dont l'objet n'est pas indiqué. Séance tenante, ils députèrent à Gand leur président et leur secrétaire, afin d'aviser, soit avec le président Meyer, soit avec le citoyen Courtois, agent de la république française.

On ne voit pas, dans le procès-verbal, avec qui ces députés s'abouchèrent, mais il en résulte que le langage tenu dans l'assemblée de Termonde par le notaire D'Haemer, fut pleinement approuvé à Gand, et qu'on y décida que les représentants de Calcken n'étaient pas tenus de reconnaître les hauts échevins, nouvellement élus.

L. G.

(*A continuer.*)

LA BULLE D'OR DE BRABANT.

La *Bulle d'or* de Brabant n'a pas encore, que nous sachions, fait l'objet en Belgique d'une étude spéciale et approfondie. C'est une lacune qui mériterait d'être comblée. Le célèbre privilége octroyé aux Brabançons par l'empereur Charles IV fut aussi important, au point de vue des relations extérieures du duché de Brabant, que l'étaient la *Charte de Cortenberg* et la *Joyeuse Entrée* au point de vue du droit public interne. C'est à ce titre que nous croyons utile de le signaler à ceux qui désirent explorer les régions peu connues de notre histoire nationale. Ce qui suit n'est pas une étude, ce n'est qu'un programme, une sorte de table des matières; mais cela suffit pour faire comprendre combien il serait utile de consacrer à cette intéressante question un travail de longue haleine. Le sujet est digne à la fois des investigations de l'historien et du jurisconsulte : la *Bulle d'or* a attiré, en effet, l'attention de la plupart des empereurs germaniques; elle a été l'objet des controverses les plus passionnées, et elle a subsisté pendant cinq siècles et demi

en dépit de tous les efforts qui ont été tentés et renouvelés pour en obtenir la suppression [1].

§ I. *Concession et confirmation du privilége.*

L'empereur Charles IV, voulant récompenser les services que lui avait rendus le duc Jean III de Brabant et lui donner un témoignage public de gratitude pour le dévouement dont le duc avait fait preuve pour sa cause, accorda aux sujets de Jean III le privilége d'être exemptés de toute poursuite devant des tribunaux étrangers [2].

Ce diplôme, devenu célèbre, est daté du 27 février 1349 (*tertio calendas marcii*). Il défend à toutes les cours de justice situées hors des duchés et des terres de Jean III, de citer à comparaître devant elles les habitants du Brabant, de quelque classe ou condition qu'ils soient, pour n'importe quelle cause civile ou criminelle. Il n'y a qu'un seul cas excepté de cette règle générale, celui de déni de justice.

Le texte porte, en outre, que les pays étrangers ne doivent point se permettre de poursuivre un Brabançon *ad instantiam*, à la requête de qui que ce soit, ce qui veut dire clairement que les Brabançons ne pouvaient être ni cités ni poursuivis comme défendeurs.

L'empereur déclare toutes les poursuites faites contre eux nulles et de nul effet. Il défend leur

[1] V. notre *Histoire des rapports de droit public entre la Belgique et l'Allemagne*, passim.

[2] V. le texte du privilége à la fin de cet article. Annexe n° I.

arrestation et toute molestation faite à un sujet du duc par un sujet étranger.

Les étrangers, civils ou ecclésiastiques, qui violeront ce privilége, seront privés de tous leurs droits et encourront une amende de 100 marcs d'or.

Le 1er mars suivant, l'empereur, par une charte datée de Maastricht, porta cette ordonnance à la connaissance de toutes les autorités du territoire du duc (elles sont énumérées dans ce nouveau diplôme), et leur enjoignit de faire observer partout le privilége accordé aux Brabançons[1]. Il leur recommande de poursuivre et de punir de peines sévères, dans le district confié à leurs soins, ceux qui oseraient contrevenir au dit privilége.

Malgré ces précautions, il est permis de croire que la Bulle d'or ne fut pas toujours également respectée. En effet, le 7 janvier 1424, l'empereur Sigismond signa à Bude, où il se trouvait alors, une charte, par laquelle il confirmait en son entier le privilége octroyé par son père et comminait de nouveau des peines sévères contre les infracteurs[2].

Le privilége fut encore confirmé, le 5 mars 1512, à Francfort, par l'empereur Maximilien. Cette nouvelle confirmation fut reproduite, le 1 juillet 1530, dans une charte de Charles-Quint, qui tendait au même objet et confirmait les diplômes antérieurs. Cette dernière fut signée par l'archevêque de Mayence, comme archichancelier

[1] V. le texte plus loin. Annexe n° II.
[2] V. le texte plus loin. Annexe n° III.

de l'empire, et un secrétaire. La ville de Maastricht, qui appartenait alors au Brabant, fut comprise dans les bénéfices du privilége. Ce dernier statuait encore qu'il était défendu de traduire tout habitant des pays brabançons devant la Chambre impériale, même en appel, et toute atteinte portée au privilége devait entraîner pour le coupable le ban de l'empire.

§ II. *Plaintes soulevées par les abus de la Bulle d'or* [1].

Il est évident que le privilége de la Bulle d'or de Brabant devait être odieux aux habitants d'autres pays, notamment de ceux du cercle de Westphalie. En effet, lorsqu'un Brabançon y avait commis un crime ou un délit, il fallait le faire traduire devant un tribunal en Brabant, et s'il avait contracté quelque engagement, il ne pouvait point être poursuivi devant le *forum contractus*, mais seulement devant le juge de son domicile.

On alla si loin en Brabant, que dans le cas où un Brabançon était poursuivi à l'étranger, on y usait de représailles, en décrétant des saisies-arrêts contre un habitant du pays où il était poursuivi ou condamné, s'il s'en trouvait un en Brabant. Les Brabançons demandèrent même à leur gouvernement de faire la guerre au pays où l'on poursuivrait un de leurs compatriotes.

[1] L'histoire des griefs que souleva l'abus de la *Bulle d'or* de Brabant et des débats auxquels ces plaintes donnèrent lieu a été traitée plus longuement que nous ne le pouvons faire ici dans Struvius, *Corpus juris publici J. R. G.*, édit. de 1738, pp. 130-136.

Il y avait encore d'autres abus plus curieux : si un Brabançon poursuivait un étranger devant un tribunal de son pays et qu'il ne fût pas donné de suite au procès ou qu'il perdît sa cause, on prétendait en Brabant que la Bulle d'or était violée. On exigea que tout étranger pût être cité devant un tribunal de Brabant, y être jugé et, s'il n'y comparaissait pas, condamné comme contumax. Même dans ces cas, on usait de représailles en Brabant. C'était le *forum actoris* dont on défendait la compétence. En 1561, un brabançon, nommé van der Haerdt, eut un procès avec la ville de Cologne (hors du Brabant), sur la propriété d'une petite eau (étang). Il assigna la ville de Cologne devant un tribunal brabançon, qui la condamna; en vain la ville s'adressa à la Chambre impériale et au *Convent* de l'empire [1]. La réclamation n'eut pas de suite.

On continua à citer des étrangers devant les tribunaux brabançons, entre autres en 1634, pour des affaires étrangères au pays et dans lesquelles un Brabançon était demandeur. Cela eut encore lieu en 1641 [2]. Les mêmes abus se représentèrent en 1647, 1650, 1652 et 1718.

Il est évident que les pays étrangers ne devaient pas être disposés à tolérer bénévolement cet état de choses.

On éleva donc des plaintes contre ces abus, d'abord en 1583, et la question fut discutée à la

[1] Moser, *Justizverfassung*, 161.
[2] Moser, l. c., p. 162.

Diète de Ratisbonne qui eut lieu cette année; on réclama encore à celle de 1594 tenue dans la même ville. Néanmoins on ne décida rien dans les récès de ces deux diètes, mais bien dans celui de la Diète de Ratisbonne de 1598 (§ 72).

En revanche, on conclut de la confirmation du traité d'Augsbourg par Ferdinand I, de l'an 1560, que cet empereur avait également confirmé le privilége.

Mais on peut admettre que cette conclusion est forcée, puisque la gouvernante des Pays-Bas avait demandé à Ferdinand [1] la confirmation de la Bulle d'or à la Diète de l'empire tenue à Francfort, mais ne l'avait point obtenue [2].

Le § 72 [3] porte que l'empereur Rodolphe II s'adresserait encore une fois à son frère l'Archiduc Albert, gouverneur général des Pays-Bas, et l'inviterait à faire cesser ces abus. En cas d'insuccès, il prendrait, de concert avec les États de l'empire, toutes les mesures nécessaires pour remédier à ces maux par les moyens que les États lui indiqueraient.

Les démarches de l'empereur furent infructueuses. Les pays voisins continuèrent à se plaindre. A la Diète de Ratisbonne de 1603, les députés du cercle de Westphalie portèrent une nouvelle réclamation, dans un mémoire qu'ils présentèrent à l'assemblée [4]. Le député du cercle de Bourgogne

[1] Haraeus, *Hist. ducum Brabantiae*, III, 16.

[2] Je ne trouve pas qu'une diète ait eu lieu cette année à Francfort; peut-être faut-il lire Ratisbonne.

[3] Londorp, *Acta publica*, V, 687.

[4] Londorp, loc. cit.

réfuta cette réclamation en soutenant qu'on appliquait la Bulle d'or d'une manière rigoureusement conforme aux diplômes de 1349, etc. [1]. Il dit à cette occasion que le duché de Brabant n'était pas un pays soumis à l'empire, mais qu'il était un État indépendant, etc.

La manière de procéder des Brabançons ne changea point : de là de nouvelles plaintes, en 1638, sur le rapport d'un cas d'abus flagrant. L'infant Ferdinand avait fait envahir par des soldats espagnols un château situé dans le pays de Juliers pour exercer des représailles; mais ce n'est qu'à la Diète de 1641 que de longs débats eurent lieu sur cette affaire, débats dont les procès-verbaux de cette Diète contiennent les détails les plus minutieux [2]. Plusieurs mémoires, en partie rédigés en latin, furent produits tant de la part des États, que de l'ambassadeur du cercle de Bourgogne [3].

Les autres ambassadeurs proposèrent divers remèdes contre ces abus. Cela commença en 1653 et fut continué jusqu'à la dernière capitulation de l'empereur François II en 1794, ainsi que nous allons le voir [4].

[1] LONDORP, l. c., p. 688.

[2] LONDORP *Continuatus, Acta publica,* V. — SENKENBERG donne un aperçu de ces débats dans sa continuation de l'*Histoire de l'empire* de HARBERLIN, I, 141, publiée en 1791.

[3] *Ibid.*

[4] On renouvela les plaintes contre les abus de la *Bulle d'or* à la Diète de l'an 1670, mais l'ambassadeur du cercle de Bourgogne défendit le privilége avec énergie. — HENNIGES, p. 1318. — MOSER, *Staatsrecht,* I, 315. — LONDORP, V, p. 680 et suivantes, publie les votes des divers états de l'empire sur l'affaire des abus de la Bulle

§ III. *Clauses concernant la Bulle d'or de Brabant, insérées dans les capitulations des emperenrs.*

On ne trouve dans les capitulations des empereurs Ferdinand I (1558), Maximilien (1564), Rodolphe II (1576), Mathias (1612), Ferdinand II (1619) et Ferdinand III (1636), aucun passage enjoignant aux empereurs de faire cesser les abus de la Bulle d'or de Brabant [1].

C'est la capitulation de Ferdinand IV, élu roi des Romains en 1653, mais mort en 1654, qui en contient la première disposition dans une addition qui forme l'article 8 stipulé dans celle de Léopold I.

On avait demandé que l'empereur abolît les protections qu'exerçaient les puissances étrangères (*auswärtigen Potentaten*) sur les villes et territoires immédiatement soumis à l'empire, ou qu'il limitât au moins les concessions qui leur avaient été faites à cet égard; qu'à l'avenir il n'en donnât ou n'en confirmât plus; qu'il protégeât rigoureusement l'administration de la justice, même en affaires de religion; qu'il fît cesser tous les procès d'évocation déduits de la Bulle d'or de Brabant ou autres abus, etc. [2].

d'or de Brabant. Il donne, p. 685, les mémoires des princes-électeurs et états de l'empire sur cette affaire.

Il y eut aussi des mémoires de l'ambassadeur de Bourgogne en réponse à celui du cercle de Westphalie. Mémoire latin, p. 690. — V. notre *Histoire* citée, pp. 271 et suiv.

[1] Voir les textes de ces capitulations dans DUMONT, *Corps diplom.*

[2] Voir le texte de cette capitulation dans MULDAU, *Capitulatio harmonica*, Halle, 1697, p. 34.

Conformément à cette demande, l'empereur déclara dans l'article 8 de sa capitulation y satisfaire, et il promit rigoureusement de réprimer les abus de la *Bulle d'or* [1].

Les capitulations des empereurs Léopold Ier, du 9 juin 1658, et de Joseph Ier, du 24 janvier 1690, reproduisent la clause d'une manière identique jusqu'aux deux mots : *nach dem Inhalt* après ceux de *Goldene Bulle*, et finissent par cette phrase : " die unter der sogenannten *Brabantischen Bull* zu unterschiedenen Churfürsten *vergleichenen gutachten vollenzogen* [2] *jus extorsionis hülf geleistet werden* [3]. „

Il résulte des rédactions différentes de l'art. 8 :

1° Qu'en 1653 Ferdinand IV promettait :

a) de faire cesser les abus de la *Bulle d'or* conformément aux résolutions de la Diète de 1641,

b) de faire exécuter les stipulations du traité d'Augsbourg de 1548.

2° Que les empereurs Léopold I et Joseph I promettaient :

a) de faire cesser les abus conformément au désir exprimé à la Diète de 1594,

b) d'ordonner le droit de rétorsion dans les cas où l'on causerait du dommage aux électeurs, princes ou États de l'empire, par des procès d'évocation entamés en Brabant, etc., en vertu de la *Bulle d'or* de ce pays.

[1] Muldau, l. c.

[2] On se reporte ici au § 72 du recès de 1598.

[3] Muldau, l. c., et Koenig, *Capitulatio harmonica*, Nuremberg, 1741, p. 22.

Dans la capitulation de l'empereur Charles VI du 12 octobre 1711, la clause concernant les abus de la *Bulle d'or* de Brabant est détachée de l'article 8, mais ajoutée comme § I à l'art. 27, et reproduite dans les termes employés dans les deux dernières capitulations [1].

La même rédaction avait été proposée dans le projet d'une capitulation permanente (art. 27, 1°) arrêté l'an 1709, mais elle ne reçut pas l'adhésion des Électeurs, qui prétendirent au droit d'ajouter de nouveaux articles ou §§ à ces actes.

Malgré ces promesses réitérées des empereurs, on ne fit point de changements au droit international basé sur la *Bulle d'or* de 1349. C'est ce qui engagea le professeur Chlodenius, de l'université de Wittenberg, à écrire, pour célébrer le centenaire de la paix de Westphalie, un programme sous le titre : *Abusum Bullae Brabantinae ad illustrandum pacis Westphalicae,* art. IX, § I, etc., 1748 [2].

L'article 26 des capitulations de l'empereur Charles VII (1742) et de François I (1745) répète la rédaction du projet de capitulation permanente au § 4 [3]. Il en est de même pour les capitulations de Joseph II de 1764 et de Léopold II de 1790 [4].

[1] Koenig, *Capitulatio harmonica*, 230, 231. — Koch, *Neueste Sammlung der Reichsabschiede*, IV, 250.

[2] Avant lui d'autres publicistes allemands se sont occupés de cette question : Limnaeus, *Jus public.*, III, lib. II, 553. — Mascor, *De nexu Lothar. cum imperio.* — Moser, *Teutsche Justizverfassung*, I, 161 et suiv.

[3] Édition de Moser, Francof., 1777, pp. 361-363.

[4] Édition de Craemer, Hildburghausen, 1791, p. 162.

Mais les abus ne cessèrent que lorsque le faible lien qui rattachait encore la Belgique à l'Allemagne fut brisé par l'invasion française.

ÉMILE DE BORCHGRAVE.

Annexes.

I.

Concession de la Bulle d'or de Brabant *par l'empereur Charles IV* [1].

(27 février 1349).

Universis præsentes litteras visuris seu audituris Gerardus de Platea, præpositus ecclesiæ beati Jacobi Frigidimontis in Bruxella, ordinis sancti Augustini, Cameracensis dtocesis, salutem cum notitia veritatis. Noveritis nos quatuor litteras felicis recordationis quondam serenissimi principis domini Karoli, Romanorum regis semper Augusti et Boemiæ regis, ipsius vero majestatis sigillo prout prima facie apparebat sigillatas, sanas et integras, non vitiatas, non cancellatas, non rasas, non abolitas nec in aliqua sui parte suspectas vidisse, legisse ac manutenuisse, quarum tenores successive sequuntur et sunt tales :

" Karolus, Dei gratia Romanorum rex semper Augustus, et Boemiæ rex, ad perpetuam rei memoriam. Etsi regiæ dignitatis circumspecta benignitas universos fideles ipsius quos Romanum ambit imperium, pio favore prosequitur, ad illorum tamen utilitates et commoda speciali quadam

[1] L'original du document n'ayant pu être retrouvé, nous en publions le texte d'après un vidimus de 1415, transcrit au registre n° 10 de la Chambre des Comptes, dit le *Premier Registre noir*, de la premiére moitié du XV[e] siécle. (*Archives générales du royaume.*)

prærogativa favoris dignanter intendit, qui diuturnitate laboris, et immotæ fidei constantia circa procurandos sacrosancti Romani imperii honores adhibita diligentia claruerunt. Sane illustris Johannis, Lotharingiæ, Brabantiæ et Lymburgiæ ducis, sacrique imperii Marchionis, principis, et consangwinei nostri clarissimi, merita probitatis, et circumspectæ fidei puritatem, quibus ipse unacum suis progenitoribus sacrum Romanum imperium, debitæ fidelitatis obsequiis præstantius honoravit, nec cessat cottidiano sinceritatis affectu diligentius honorare, clare nostræ mentis intuitu limpidius intuentes, sibi, heredibus et successoribus suis, imperpetuum hanc concessionis et donationis gratiam, de speciali nostræ majestatis favore duximus faciendam, decernentes, ac edicto perpetuo statuendes, quod nullus archiepiscopus, episcopus, comes, baro, nobilis, aut cujuscunque conditionis existat, ecclesiasticus sive temporalis, in quibuscunque conditionis existat, ecclesiasticus sine temporalis, in quibuscunque causis, civilibus, criminalibus, realibus aut personalibus, res, vitam contingentibus, vel honorem aliquam jurisdictionem, seu judiciariam potestatem, temporaliter in subditos, vassallos et servitores dictorum ducis heredum et successorum ipsius infra ducatus Lotharingæ, Brabantiæ et Lymburgiæ ac Marchionatum imperii et eorum districtus appendia et quascunque pertinentias constitutos, ad instantiam cujuscunque personæ intra vel extra limites dictorum dominiorum existentis qualiscunque gradus, status seu conditionis, existat, evocando, citando, appellando, abjudicando, banniendo, proscribendo, aut alios actus judiciarios faciendo, per sentatias interlocutorias, seu diffinitivas exercere præsumat, nisi primitus efficaciter et evidenti ac legitimo documento probetur, quod a judicibus, officiariis et aliis fidelibus dictorum ducis heredum et successorum ipsius, qui

pro tempore fuerint ministrandæ justitiæ deputati, petenti seu petentibus, super actione et actionibus, quam vel quas intentare, seu intentasse noscuntur, justitia fuerit denegata, nec consequi poterint justitiæ complementum : decernentes universas et singulas sententias interlocutorias et diffinitivas, si quas super quibuscunque causis, quibus etiam specificatis vocabulis designare valerent, adversus præsentis nostræ gratiæ et largitionis indultum, a quibuscunque judicibus justitiariis et justitiæ faciendæ præsidibus emanare contigerit, irritas penitus et inanes, nec earum prætextu vassallos subditos et servitores dictorum ducis, heredum et successorum ipsius, infra terminos et spatia dominiorum, quæ præscripta sunt, et eorum pertinentias constitutos aliqualiter obligari. Caeterum quia plerique innocentes a quadam contagione nocentum persæpe pericula dispendiorum videntur incurrere, cum is, qui reus non est, loco noxii detinetur, ut eidem periculo in terris ejusdem principis, quem sua virtute poscente non immerito præ cæteris adamamus, de regiæ benignitatis gratia habundantius caveatur; illud præcipue statuendum duximus, et regiæ potestatis edicto strictius injungendum, ne aliquis vassallus, subditus aut servitor dictorum ducis, heredum et successorum ipsius, infra ducatus Lotharingiæ, Brabantiæ, Lymburgiæ ac Marchionatum imperii ac eorum appendia seu pertinentias, constitutus, in quibuscunque episcopatibus, terris, provinciis, principatibus seu dominiis, sacro subjectis imperio, ecclesiastici seu temporalis, seu cujuscunque alterius jurisdictionis existat, loco et vice alterius, de eodem dominio, quacunque noxa seu debito involuti, arrestari, impignerari seu detineri, rebus aut corpore molestari debeat, aut aliquas violentias seu molestias quomodolibet sustinere, nisi fortassis reum, vel debitorem hujusmodi, qui viva voce manualiter non trac-

tus, sed sponte propria, se debitis seu delictis talibus obligasset, absque aliorum præjudicio contingeret personaliter deprehendi. Si quis vero ausu temerario, vel quavis indiscreta præsumptione, gratiis, emunitatibus et libertatibus hujusmodi in præsenti contentis pagina contraire præsumeret, et dictorum ducis, heredum et successorum ipsius juribus adversus tenorem præsentium quovis ingenio vel colore quæsito, in toto, vel in parte, aliquatenus derogare post pœnas indignationis, destitutionis et proscriptionis nostræ, et amissionis jurium suorum, hororis conditionis, status et gradus, quibus eundem in casu prædicto declaramus, evidenter fore privatum, pœnam centum marcarum puri auri se noverit irremissibiliter incurrisse; quarum medietatem regalis nostri fisci, et residuam partem injuriam passorum usibus decrevimus applicandam, non obstantibus legibus, constitutionibus, consuetudinibus seu statutis publicis aut privatis, editis aut condendis, promulgatis seu promulgandis, quibus in quantum præsenti nostræ concessioni exemptioni, et gratiarum indultioni, pœnarum adjectioni, et aliis in serie præsentium expressis, in toto vel in parte, contraire videntur, expresse et de certa nostra sententia, et regiæ potestatis plenitudine, nobis veluti Romanorum regi, ex sacro Romano imperio competenti præsentibus derogamus præsentium sub nostræ majestatis sigillo, testimonio literarum. Datum in Wusthark, anno Domini millesimo, trecentesimo, quadragesimo nono, indictione secunda, III° calendas marcii Augusti regnorum nostrorum anno tertio. „

. . . . . .

In quarum siquidem visionis, lectionis et manutentionis testimonium, facta prius de præsentibus ad dictas litteras originales collatione diligenti, sigillum nostrum ad causas præsentibus duximus appendendum, die XII^a^ *mensis junii anno Domini millesimo* CCCC^mo^ *quinto decimo.*

II.

Confirmation du privilége de la Bulle d'or *de Brabant, par Charles IV.*

(1er Mars 1349).

Carolus Dei gratia Romanorum rex, semper Augustus et Bohemiæ rex, semper specialibus Limburgiæ et Brabantiæ ducatuum, nec non Rhodenæ quod s'Hertogenrode appellari consuevit, et Carperen provinciarum senescalis et Castellanis, baillivo Nivellensi, schulteto Antwerpiensi, qui pro tempore fuerint et universis et singulis nostris ac sacri imperii fidelibus ad quos præsentes pervenerint, gratiam regiam et omne bonum. Quia pridem illustris Joannis Lotharingiæ, Brabantiæ, et Limburgiæ ducis, sacrique imperii Marchionis, principis et consanguinei nostri dilecti meritorum qualitate pensata, quibus idem ad instar progenitorum suorum sacrum Romanorum imperium consueta fidelitate sedulis olsequiorum affectibus honoravit, sibi hæredibus et successoribus impertivimus quasdam nostræ Majestatis literas de speciali gratia Deo agentas duximus, quorum tenor sequitur in his verbis : *Carolus Dei gratia Romanorum rex semper Augustus et Bohemiæ rex. Ad perpetuam rei memoriam, et si regiæ dignitatis* [1], etc. Verum quia frustra foret quibuscunque principibus, aut sacri imperii nobilibus de regiæ Majestatis solio gratias elargiri, nisi ordinatio effectuum mandaretur, idcirco vobis Limburgiæ et Brabantiæ ducatuum, nec non Rhoden et Carpen provinciarum Senescallis, baillivo Nivellensi, schulteto Antwerpiensi ac demum cæteris nostris et imperii fidelibus, ad quos præsentes devenerint, committimus et seriose mandamus, quatenus, si qui tales homines cujuscumque præeminentiæ, gradus, seu condi-

[1] Voir Annexe I.

tionis et liberationem indultionis supradictis gratiis aut eorum aut alteri derogati præsumerint et nostrum mandatum contumaciter præterire; in Dominiis, terris, provinciis vobis aut alteri mediate vel immediate subjecti seu ad vestram jurisdictionem judicia, vel officia, et quamvis aliam dispositionem spectantibus comperti fuerint et notorie deprehensi, ac de mandati contemptu et excessu patrato jure convicti, eosdem animadversione condigna juxta pœnas superius expressatas auctoritate regia, quam vobis ac cuilibet vestrum in solidum ad hoc exequendum, comittimus, bannire, proscribere, juribus, honoribus, statu, gradibus et fama private, ac destituere, et poenis cæteris afficere et corrigere debeatur a qualibet contravenientium centum Marchas auri puri virtute praesentium repetentes, nostris, ut prædicitur, et injuriam passorum usibus applicandum, præsentium sub nostræ Majestatis sigilli testimonio literarum. Datum Trajecti supra Mosam Anno dom. 1349. Indictione secunda, kalendas martii, regnorum nostrorum, anno tertio. „

LUNIG, *Codex diplom. Germ.*, II, 1245.

III.

Confirmation du privilége de la Bulle d'or *de Brabant, par l'Empereur Sigismond.*

(7 Janvier 1424).

Sigismundus Dei gratia, Romanorum rex, semper Augustus, ac Hunagariæ, Bohemiæ, Almaniæ, Croaciæ, etc., Rex, nobilibus ac generosis Limburgiæ et Brabantiæ ducatuum, nec non Rhoden, et Kerpen provinciarum, Senescallis et castellanis, baillivo Nivellensi, schulteto Antverpiensi, ac demum, cæteris juris et imperii sacri fidelibus præsentes pervenerint, gratiam regiam, et omne bonum; cum nos incolis et habitatoribus Lotharingiæ, et

Brabantiæ ducatuum, marchionatusque imperii et dominiorum de Kerpen et de Rhoden quoddam privilegium Eminentissimi Domini Caroli, romani imperatoris, semper Augusti, et Bohemiæ regis, genitoris nostri charissimi, de speciali gratia super ipsorum gratiis, exemptionibus et libertatibus per literas nostræ Majestatis ratificantes, et approbantes, et libertate regia gratiam gratiæ cumulantes, ipsis addidimus quod nec nostri sacri imperii nostrae judicis curiæ auctoritate subditi, vasalli, servitores, incolæque et inhabitatores, ducatus, marchionatus, et prædictorum dominiorum ad judicium sive judicem nostræ curiæ imperialis evocari, in causam trahi, seu citari non possunt, nec debeant, pro quocumque debito et contractu ex quacumque alia causa criminaliter vel civiliter, cum nonnullis aliarum gratiarum prærogativis prout in eodem nostro privilegio clarius continetur, verum esset frusta gratiæ, et libertatis per romanos imperatores et reges quibuscunque concessæ et traditæ, nisi per viam rigor observandæ debitæ executionis, demandemus; idcirco vobis omnibus et vestrum cuilibet comittimus et seriose mandemus quætenus si qui tales homines cujuscumque præeminentiæ, gradus, seu conditionis existant, qui adversæ nostræ confirmationis et gratiæ paginam per præfatos incolas et inhabitatores Lotharingiæ, Brabantiæ, ducatuum, et marchionatus sacri imperii, nec non dominiorum de Rhoden et de Kerpen a nostra celsitudine obtentam derogare præsumerent, et nostrum mandatum contumaciter præterire in Dominiis terris et provinciis, vobis aut alteri vestrum mediate vél immediate subjecti, seu ad vestram jurisdictionem, judicia, seu officia, et quamvis aliam dispositionem spectantibus comperti fuerint et notorie deprehensi, ac de mandati contemptu et excessu prætacto jure convicti, eosdem animadversione condigna juxta pœnas in ipsorum privilegiis contentas

expressasque et auctoritate regia quam vobis et vestrum cuilibet in solidum ad hoc exsequendum plene committimus, bannire, proscribere, juribus honoribus, statu, gradibus et fama privare, ac destituere, et pœnis cæteris afficere, et corrigere debeatis a quolibet convenientium centum marcharum auri puri virtute præsentium repetentis nostrarum et injuriam passorum usibus applicandarum toties quoties fuerit conventum verum cum perversorum conatus non solum mali perpetratione contenti, quinimo, ut patrati scelerum correctiones evadent frequentius intendant facti potentia, impedientes quo minus mandatorum juris executionem in eorum personas fieri posse commode vel secure possit, ideo vobis omnibus et cuilibet vestrum indulgemus, ut executiones vestrorum imo sacri imperii mandatorum, in hac parte adversus quoscumque nostris, aut felicis recordationis invictissimi genitoris nostri indulti prædictis in aliquem hoc exigerit in albis prætoriis locorum publicorum sive locis publicis, ubi talia fieri consueverunt nundinarum publicarum, temporibus vel regionibus, et ut omnibus diversis major populi confluit multitudo fiere facere valeatis, decernentes hac nostro imperiali edicto sic faciendas executiones proinde valere, ac rebelles contra quos facti fuerint in proprias personas earumdem partium; sub nostræ Majestatis sigillo testimonio litterarum. Datum Budæ anno Domini 1424, septima die januarii regnorum nostrorum anno Hungariæ XXXVII, Roman. XIIII et Bohemiæ IIII.

Lunig, *Cod. diplom. Germ.*, H, 1299.

VARIÉTÉS.

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE D'OUDEGHERST. — Ces notes ont été écrites par Baudouin d'Oudegherst, père de l'historien, sur les feuillets de garde et la dernière page d'un exemplaire de Robert Holkot « *Super librum sapientiae,* » imprimé à Bâle en 1489 [1].

Les renseignements donnés sur Pierre d'Oudegherst complétent ce que les biographes disent de cet auteur, aucun d'eux ne donnant la date de sa naissance. Il est à remarquer qu'il n'est pas fait mention dans ces notes, de l'histoire de Flandre de notre auteur, mais il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse ici de lui; car c'est à Catherine Wits ou Wyts, indiquée comme sa femme, que le privilége pour l'impression de sa chroniquea été accordé. — Baudouin d'Oudegherst écrit toujours son nom avec un *e* final, ce qui est contraire à l'orthographe généralement admise.

Parmi les parents de Pierre d'Oudegherst on cite l'abbé de Berghes-Saint-Winoc, François d'Oudegherst, mort le 31 septembre 1535; cet abbé portait pour armoiries un écu écartelé, chargé aux 1[r] et 4[e] quartiers de trois épis d'orge réunis en gerbe, aux 2[e] et 3[e] de trois lionceaux.

[1] Cet exemplaire de R. Holkot appartient à la Bibliothèque de l'Université de Gand, il porte sur le titre les mots : *Balduinus ab Oudegherste possidet me,* et en outre quelques sentences pieuses.

La famille Stelsius, dans laquelle s'éteignit celle de d'Oudegherst, est sans doute celle des imprimeurs anversois de ce nom [1].

« Monsieur Jan de Oudegherste, filz de Baudouin, licensie es lois et en son vivant advocat en la gouvernance de Lille, et par apres lieutenant de l'empereur Charles le Quint en sa ville de Tournay, et du depuis assesseur du pays et terroir du Francq, et a sa mort conseilier et procureur du roy Phelippe nostre Sire en son grandt et prive conseil, s'est fiance avecque damoselle Marguerite de Inghelvert, fille de George et de Damoselle Marguerite de Poucques, dame de Houpelines, de la Roge (?) etc., sur le jour de S^t^ Jan XXVIJ de decembre anno XV^c^ XXXVI, et le jour des nopces sont este faictes le mardy XVI jour de fevrier ensuivant, et ont eu en mariage les enfants qui s'ensuivent, scavoir :

» Marie, laquelle fut nee le sabmedy XXIII jour de novembre entre trois et heures et demye du matin anno XV^c^ XXXVIII et fut baptisee le dimenche ensuivant de l'apres disner, et furent parins Monsieur George, son grand pere maternel, et marines damoiselles Isabeau Cuvillon et Jacqueline Inghelvert, ses tantes, et est ceste fille religieuse en l'abie de Wevelghem prez Courtray.

» Bauduin fut ne le lundy XV^e^ jour de decembre ano XV^c^ XXXIX entre trois heures et demie du soir, et furent parins le S^r^ Bauduin d'Oudegherste, son grand pere, et le S^r^ Bauduin de Pouques, son viel oncle maternel, et marine damoiselle Jaqueline Inghelvert, sa tante.

» *Piere* fut ne le dimenche 23 de janvier XV^c^ 40 a viij heures et demye du matin et furent parins le S^r^ Piere d'Inghelvert, S^r^ de Houpelines, son oncle et le S^r^ Mai-

[1] La notice la plus complète publiée sur notre auteur a paru dans les *Archives historiques du nord de la France*, 2^e^ série, t. II.

liaert Allere, bailly de Tourcoing, et marines Mlle Anthonette de Inghelvert, pour et au nom de damoselle Marguerite de Pouques, feme de Jan batard d'Ognies, bailly de Quesnoy sur le Deusle, et at este celuy marie avecques Clara Witz, vefve de feu Robert de Zwaerte, et est trespasse l'an 92 en Hispaigne en Madrid le jour de St Francois, et ensepveli au cloistre de Ma Signora de la Victoria au mitan de la chapelle de St Francois. Requiescat in pace, ao 1592 comme dessuz.

» George fut ne le sabmedy 21 d'octobre 1542 entre heure et demye et deux heures du matin, et furent parins Mr George Immelvoet, escolastre de St Piere a Lisle, et Jan Renbues (?) et marine damoselle Jehenne Cuvillon, femme du Sr Guillame Inghelvert, son oncle, et fina le dimenche XXI de janvier ensuivant, et fut ensepvely au chemitere de Sainghin en Melanthois estant a norice a la femme de Germain.

» Marguerite fut nee le lundy 29 d'octobre ano 1543 a ugne heure de soir, et furent parins Mr Valerant Beaufremes, baily de St Pierre de Lille, et marines Dle Pasque . . . . ., seconde femme de Sr George Inghelvert, son grand pere, et Anthonette Inghelvert sa tante, femme du Sr Charles Segon.

» Joanna fut nee le sabmedy veile de la Trinite, penultiesme de mey 1545 a deux heures du matin ou bien peu devant, et en furent parins le Sr Jaques d'Oudegherste, son oncle, et marines dame Johenne de Rosembois, vefve de Mons. Jan Chevalier, Sr de Hocron, et damoselle Isabeau du Chesne, vefve de feu Laurent Cuvillon, et termina a Houpelines à norice.

» Joanna fut nee la veile de la Madeleine XXI de julet 1547 entre ix et dix heures du devant disner, fut parin Mr Guilbert Marissel, bailli de Comines, et marine Dle Marguerite de Cavrinnes, damoselle de Hocron, et

Dlle Anna Inghelvert, sa tante, est trespassee en Bruges le 8 d'octobre 1558 et gist en l'eglise de St Donaes en la sepulture de feu madamoselle nostre mere. Que Dieu ait . . . . .

» Barbre fut nee le mardi 13 de septembre veile de Ste Crois, ano 1552, entre les vi heures et demye et sept heures du matin; parin frere Jan Boene, boursier et depuis Me de l'hospital de St Jan en Bruges, marines Mlle Barbara de Nagera, femme du Sr Martin Dagnieres, et damoselle . . . . Loones, femme de Francois Van Strate, et ceste est la derniere des enfants et est nee en la ville de Bruges, et s'est icelle mariee au Sr Jeronimo de Castille l'an 92.

» Damoselle Marguerite de Inghelvert apres avoir este mariee prez de xxii ans est allee de vie a trespas le 27 de septembre 1558 sur les xj heures au disner et est ensepvelie en Bruges en l'esglise de St Donaes prez la sepulture de noble homme Noe Caron, Dieu ait son ame. Et at icelle damoselle en son trespas estee eaigee de 46 ans et at estee nee au villaige et seigneurie de feu son Sr pere, et est trespassee audit Bruges en la maison de feu madamoselle la douagiere de . . . . Corteville, Sr de la Bussiere, pour lors demeurant en la rue et paroiche de St Gilles.

» Feu Monsieur Jan de Oudegherste, notre tres-honore pere, fut ne en la ville de Hesdin le 27 de novembre ano 1511, et est alle de vie a trespas sur ung vendredy xxi d'april ano 1559, et est ensepvely en la ville de Malines en l'esglise de St Jan en la chapelle du St Sacrement et at vescu 47 ans, v moits vj jours moints, et at vescu en mariaige a . . . . avecques feu Me Marguerite Inghelvert, notre tres honnoree mere, du 16 jour de janvier ano 1536 jusques au 27 de septembre 1558, qui font xxij ans viij mois et xj jours, et ont procree en leur mariaige le nombre de 8 enfants, et en viduite at vescu du 27 de septembre 58 jusques au 21 de febvrier 59.

» Mondit feu Sr pere at demore en la ville de Lille des le jour de ses nopces, XI jour de janvier 36, jusques au 16 de decembre 49, et a Tournay du 16 de decembre jusques au 13 d'octobre 1551, en Bruges du 13 d'octobre 51 jusques au 16 de julet lorsqu'il fist serement a Malines, mais pour la maladie de feu ma bonne mere retargoit jusques au XII d'octobre 1558 avant venir en Malines, et du XII d'octobre at demore en Malines jusques au jour de son trespas, que fut le 21 d'april 1559, et durant sa residense audit Malines tousjours este maladive.

» Requiescant in sancta pace.

» Sr Bauduin d'Oudegherst, filz aisne de M. Jan, s'est fiance avecques Mlle Caterina Reeirs, fille de Jan, le . . de julet XVc LX, et c'est marie sur ung dimenche XXI dudit mois, et a son mariage estoit eaige de XX ans sept mois et cincq jours; et sa dite femme Caterina Reeirs . . ., et ont procree durant leur mariage ugne fille nommee Catelina, laquele fut nee sur ung lundi 15 de decembre entre trois heures et demie du matin anno 1561, et fut parin le Sr docteur Jan Martin Cordero, Hispaignol, natif de Valence, et marines Mlle Madalena Reeirs pour et au nom de mademoselle Adriana Peismans, sa grande mere maternele, et damoselle Margareta Keinaerts, femme du Sr Piere Ringot, et est nee en la ville de Bruges *in 't granen ronghen* a leposite *de la cranne*, qui estoit la maison *up de Trapeques*, pour lors apertenant a Jan de Blende.

» Laquelle Cateline s'est fiancee avecques Jaespaer Steeltius, filz de Jan, sur ung sabmedy 27 de mey 1581 en la ville de Anvers, et est espousee en l'esglise de Notre Dame, en la chapelle de Jesujte estant de l'appendance de la chapelle St Sacrement, sur un mardy XIII de juing, et ses nopces estees faictes en la *Rape in de Camerstrate*, lieu pour lors de la residence de Bauduin d'Oudegherste, pere de la dite Caterina, le quel apres avoir servy Sa

Majeste en qualite d'eschevin en la ville de Bruges et de grandt bailif des terres, pays et seigneuries de Nevele s'y estoit retire pour les troubles, ung an apres la pacification de Gand, ou que il at este force de latiter jusques a la reduction d'Anvers, dont depuis il s'est retire et prins sa residence en Gand et a Everstin.

» Audit Anvers at este ne mon petit-fils Bauduin Steeltius sur ung jour de dimenche, feste de S^t^ Estienne, XVI jour de decembre a l'apres disner entre 4 et 5 heures, et fut baptise en l'esglise de S^t^ Michiel le 27 dudit mois, feste de S^t^ Jan, et je Bauduin d'Oudegheste en fut parin et M^e^ Joanna Steeltius, femme de Piere Belaer, marine l'an 1582, l'an propre que le jour de Noel fut rechange dont l'an fut racource de x jours.

» Mon petit-filz Jan fut ne le 28 de septembre la veile de S^t^ Michiel incontinent apres les xi heures et demie de la nuit, et fut baptise le jour de S^t^ Michiel ensuivant en la *Rape*, et furent parins son bel oncle Bernaert Cordier et damoselle Barbe d'Oudegherste, sa viele tante, et ce fut l'an 1584.

» Ma fillette Catarina fut nee le 14 de janvier sur ung jeudy entre 6 et 7 heures du matin l'an 1588, et fut parin le S^r^ Jan Hasaert, comis de la thresorerie de Gand, et marine Ma^le^ Catarina Reeirs, ma femme grande mere de la dite Catarina, et fut baptisee le 15 du mois sur la maison a Everstin par Messire . . . . .

» Mon petit filz Piere Steeltius fut ne en la maison d'Everstin le 15 de febvrier sur ung dimenche entre trois et quatre heures a l'apres disner l'an 1590, et fut parin le S^r^ Jan de Castille, au nom de Mons. le docteur *Piere* d'Oudegherste, son viel oncle, et sa marine D^le^ . . . . .

—

» S^r^ Bauduin d'Oudegherste, pere de M. Jan, estoit natif de Hesdin et est trespasse en Poperinghe, aiant bien

77 ans, et est ensepvely audit Poperinghe en l'esglise de S^t^ Bertin en la chapelle de S^t^ Nicolas tout tenant le ceur, et au mesme lieu repose le corps de damoselle Marie Sterck, sa femme, laquele morut le 8 de may 1541.

» S^r^ George Inghelvert et D^lle^ Marguerite de Poucques sont ensepvelys en l'esglise de leur seigneurie de Houpelines, comme aussy y est ensepvely le S^r^ Piere d'Inghelvert, leur filz, qui fut celuy qui vendit sa seigneurie a Mons. de Croisilles et morut le 8 d'octobre 1551, et notre grand pere George susdit le 16 de july 1544.

» Reverend pere Francois d'Oudegherste, frere au dit Baduin, notre grand pere, abe et prelast de S^t^ Vinoch Berghe, termina sur ung jeudy II^e^ jour de septembre ano 1535. »

ALIÉNATION D'OBJETS D'ART APPARTENANT A UNE CONFRÉRIE. — Les quelques personnes qui forment aujourd'hui la confrérie de Saint-Georges ayant vendu il y a peu de temps, au baron de Rothschild, les objets d'art que la confrérie avait en sa possession, la Commission pour la conservation des monuments de la ville de Gand a cru de son devoir de protester à ce sujet devant le Conseil communal. La Commission soulève à ce propos une question de droit qui n'est pas sans importance, car le fait qui vient de se passer peut se représenter encore, et une décision sur cette matière serait un point de jurisprudence à éclaircir.

Nous publions ici cette protestation.

Gand, 3 février 1875.

A Messieurs les Président et Membres du Conseil communal.

Messieurs,

Nous croyons de notre devoir de porter à votre connaissance qu'une société de cette ville vient de poser un acte,

contre lequel protesteront tous ceux qui ont quelque souci de la conservation des œuvres d'art auxquelles se rattachent des souvenirs de nos anciennes institutions nationales.

Les quelques membres qui constituent encore aujourd'hui la chef-confrérie de Saint-Georges, la plus ancienne gilde de la ville de Gand, si souvent citée honorablement dans ses annales, ont vendu, à M. De Rothschild, de Paris, pour une somme de 22,000 francs, des objets d'art de la plus haute valeur, parmi lesquels un calice en vermeil ciselé, don offert à la chef-confrérie par les Archiducs Albert et Isabelle. Le motif allégué serait que grâce à cette ressource la Société pourra se relever de ses ruines. C'est là, selon nous, une espérance illusoire. De quelle utilité en effet peut être encore de nos jours le tir à l'arbalète? S'imagine-t-on que ce fonds de 22,000 francs fasse réellement affluer en masse de nouveaux membres dans la confrérie?

Admettons cependant un instant qu'il en soit ainsi; admettons même qu'en droit strict, ce qui est contestable, les vendeurs étaient à l'abri de tout reproche au point de vue légal; il n'en est pas moins vrai qu'il y avait là une question de délicatesse qui aurait évidemment dû les faire hésiter. Les anciennes confréries ne sont plus actuellement des personnes civiles; et si l'autorité, à laquelle leurs propriétés devaient faire retour, ne les en a pas dépouillées, ce ne peut être qu'à titre aléatoire. S'imagine-t-on, par exemple, la confrérie d'armes de Saint-Michel, réduite également un beau jour à quelques membres, faire argent de sa galerie des rois de la salle, de ses calices, du collier du chef-doyen, de ses bahuts sculptés, etc.! Pense-t-on que réellement la ville de Gand assisterait impassible à pareille aliénation? Assurément non, car les objets d'art que possèdent ces anciennes associations doivent être

considérés comme des dépôts inaliénables dont la confiance publique leur octroie la jouissance.

Nous croyons donc de notre devoir de protester contre l'acte que MM. les Sociétaires de Saint-Georges viennent de poser, vous priant, Messieurs, de bien vouloir rechercher quels seraient les moyens les plus efficaces pour prévenir le retour de faits aussi regrettables.

Notre Commission, de son côté, s'est adressée à un jurisconsulte afin d'examiner les questions du droit qui règlent la propriété des objets de l'espèce. Mais en attendant que ce point soit élucidé, elle pense qu'il conviendrait de faire dresser un inventaire minutieux des objets d'art encore en possession de nos anciennes gildes ou corporations, et d'examiner en même temps quelles sont les dispositions que leurs statuts constitutifs établissent pour les cas de dissolution.

Il semble naturel qu'en retour des avantages qui dans le cours de leur existence leur ont été octroyés par la ville, jouissance de locaux, subsides, etc., les confréries pourraient stipuler que lors de la dispersion définitive de leurs derniers membres, les objets d'art en possession de l'association dissoute, seront déposés dans le Musée communal.

Nous voulons croire que l'on n'évoquera pas en vain le patriotisme de nos concitoyens, pour empêcher que l'étranger ne continue à s'enrichir de monuments qui doivent nous être chers à tant de titres.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Commission des Monuments :
Le Secrétaire,
FERD. VANDERHAEGHEN.

PROCÈS-VERBAL DE LA JOYEUSE ENTRÉE A GAND ET A SAINT-PIERRE DES ARCHIDUCS ALBERT ET ISABELLE, LE 28 JANVIER 1600[1]. — « Cejourd'hui 28me jour de janvier 1600, que fust sur un vendredy tres haultz et tres puissantz princes Albert et Isabel Clara Eugenia, infante d'Espaigne, par la grace de Dieu archiducqs d'Austrice, duc de Bourgogne et de Brabant, contes de Flandres, firent leur entrée comme princes et souverains seigneurs de cette province de Flandres en cette leur ville de Gand en la forme que s'en suit asscavoir : que partans leurs Altezes de Dendremonde le dit jour a dix heures du matin assiz ensemble en une coche, leur alloient au devant jusques à la bruière prez *pape te Laerne* les deputez des ecclesiastiques et des quatre membres de Flandres en nombre de trois de chacun des quatre chiefz colleges, dont pour la ville de Gand estoient Antheine Triest, seigneur de Meerlebeke, Jehan Van Havra, seigneur de Wal et le pensionaire Van der Mandere, et ce soubz le consentement de leurs Altesses, les quelles sur prealable remonstrance avoient dispensé les dits membres de les venir saluer sur les limites de la province par dela Tenremonde pour l'injure du temps, accompagnés iceulx deputez d'environt vingt gentilz hommes de la noblesse du pais que avec plusieurs autres par charge de leurs Altesses avoient esté mandez par lettres de ceux du Conseil en Flandres, ou maître Jehan Van de Mandere, 1er pensionnair de Gand, leur fist une harengue congratulatoire de la part des ditz estatz en la forme ci-aprez couchée, ce quachevé passerent L. A. oultre jusques en

[1] Copie extraite d'un registre du greffe des échevins de la Keure de la ville de Gand, intitulé 8me *Swarten-bouck*, 1594, p. 112 recto, et Cartulaire nº 31, p. 63 (fonds de l'abbaye de St Pierre, aux archives de l'État à Gand).

devant le ruisseau d'*Eenbeke*, que l'on dit estre le Rytgracht de la ditte ville de Gand, ou le chatelein Augustin De Heerera, les grand et soubz bailly et les echevins de deux bancqs, pensionaires, secretaires et aultres accompagnez de la plus saine partie de la noblesse de la ville, accoustrez assavoir les dict bailliz d'ung manteau et les dits eschevins et pensionaires chacun d'une robe de velour avec fentes de pelage, et les secretaires, tresorier, deux receveurs et l'ampman avec robes de satin, ayant les fentes de pelage, et tous chapeaux bonnetz de velour, estans ja arrivez a cheval chacun avec une housse de drap, saulf les present maistre conchierges, roy des *moorknechten* et deux clercqz de la tresorie ayant seullement robes et chappeaux darmoisin. Et sarrestans les dit du magistrat sur une campaigne sur la jurisdiction de Desselberghe par deca le dict d'*Eenbeke* du costé gauche du grand chemin firent la reverence a pied avec ung genout en terre à leurs dictes Altesses, ausquelles le pensionnaire Schoorman fist lharangue de la part du magistrat en la forme cy apres enserée, et au mesme instant les bourgeois estans soubz la conduite de sire Jacques Borluit, seigneur de Schoonbergh collonel, sortirent en armes au nombre de 600, ayans chacun a la charge de la ville ung chapeau blancq avec trois plumes des couleurs incarnat blancq et bleu, qui sont ceulx de l'infante, estans de l'autre costel en ordre de bataille, firent une salve. Passans de la oultre vers la ville suiviz des courtisans du dict magistrat, derriere lequel venoit le dit sire grand bailly, portant la verge droite jusques au logis de leurs Altesses; les quelles entrans par la Dampoorte venoient en coche passans par devant le chateau jusques a la porte de S^{t} George où estoit dressé une petitte chapelle chez laquelle estoit l'evesque de cette ville avec tout le clergie et ordres mendians, attendens

en forme de procession leur dit Altesses, qui descendans illecq de la dite coche receurent du dit sire evesque la benediction, y baisans la sainte Croix. Apres quoy montarent tous deux a cheval entrans ainsi par le pont de S^t^ George, sur lequel fut dressée une porte triumphale, en la dite ville de Gand, allant devant eulx tout le clergie en procession, où leur fust presenté ung baldequing de satin noir outre de blancq, qui fust porte par trois eschevins de la Keure et cinq des Parchons, accoustrez comme dessus, asscavoir pour de la Keure les sires Jehan de Castille, Anthoine de Wyckhuys et Adrien Vandenhane, et de Parchons Jacques Doosterlinck, Bauduyn Van de Velde, Jacques de Bavires, Franchois Vilain et Franchois Van Havre, marchans ainsi dessoubz le dit baldequin jusques a l'eglise de S^t^ Jehan, dite S^t^ Bavon, où leurs dittes Altesses descendens de cheval entrerent en l'eglise pour oyr le chant et service divin de le *Te Deum laudamus* et y recevoir aultres fois le benediction; la quelle acheve leur fust faite une oraison congratulatoire en latin par monsieur Lescu, evesque de Middelbourgh, au chœur de l'eglise, apres la quelle monterent L. A. aultres fois a cheval cheminans comme dessus jusques en leur logiz, que fust la maison dudit seigneur evesque, dicte S^t^ Bavon, sise en la Schelstraete; les rues estoient adjencées tant de portes et arcques triumphaulx que de 550 pucelles, toutes accoustrees de blancq a la charge des mestiers, ayans une torche ardante en bride main, et en l'aultre une branche de laurier argenté et se tenans droites dedans certaines chaires de bois paintes et érigees a cest effect selon le memorial cy apres enserent. Oultre ce approchans L. A., avant leur entrée en la ville, le grand chateau furent saluées diceluy de plusieurs coups de canon, et dabundant fust par les soldats de la garnison dressée une belle escarmouche sur une compagnie

proche dudit chateau, finissant en une diffaite à la charge de ceulx accoustrez a la turquesque, que dura environ une petite demie heure, de sorte quil estoit bien 4 heures et demy avant quils viendrent en la dite eglise de S^{t} Bavon, ammenans ainsi le plain soir avec eulx a l'entree de leurs logiz.

Le lendemain 29 demeurerent L. A. en leur logiz sans en bouger. Le 30^{me} que fust dimanche sortirent leurs logis a 8 heures du matin vers S^{t} Pierre, assise l'infante en une coche et l'archiducq a cheval, prenans leur chemin par le Calanderbergh, Coutre, Sonnestraete, Velstraete, Ketelpoorte tirans vers Spriette, et illecq droit vers le dit S^{t} Pierre accompaignes des plusieurs seigneurs gentils homme et ministres de la Cour, et entre aultres des deputes des ecclesiastiques nobles et des quatre membres tenans le rang tous derniers, saulf des chevaliers de l'ordre et de ceulx du magistrat, tous a cheval et accoustrez comme dessus, allans en ordre comme en la procession generaele jusques au Stalhof, saulf que les eschevins des Parchons alloient devant avec leurs pensionaires et secretaires comme ilz firent a l'entree, continuant ainsi leur chemin jusques au dit Stalhof et porte meridionale de la dite abbaye respondant sur la ditte place, la où estant dressée une chapelle, y trouvarent les prelatz et religieux du dict S^{t} Pierre en forme de procession où le dict prelat accoustre avec habitz abbatiaux leur donna a baiser la sainte Croix, marchans par apres L. A. entre le ditz prelat et le prieur, a la suite des religieux allans devant en procession vers la chapelle de la dite abbaye, où elles oyrent la messe, qui fust cellebrée par le dict prelat, faisans chacune de L. A. l'offrande de 3 demy reaulx d'or miz en ung papier et par leur grand aulmosenier d'une piece de drap doré, et la messe finie fut par le prelat ceint lespee a l'archiduc, le-

quel avec l'Infante firent incontinent le serment accoutumé, qui fut prononche par Monseigneur Laudiencier mettans L. A. le genoulx en terres, leurs mains sur le saint evangile, couche en certain livre y tenu par le dict prelat avec son genoul en terre; ce quacheve y fust prepare par ledit prelat un beau banquet pour L. A., leurs ministres et gentilshommes de la suite, qui, apres y avoir disné, retournèrent avec le mesme train accompagnez des dits ecclesiastiques, nobles et deputez, des membres et des dits du magistrat, les quels environ l'une heure du midi les alloient trouver sur ledict Stalhof, prenant le chemin de la rue de la Nieuwstraete jusques aux chefs, et de la passant toute la troupe droit par devant la petite boucherie, maison de l'evesque jusques au devant de la grande porte de la dite eglise de S^{t} Jehan, que lors descendans leurs Altesses entrarent en la dite eglise, montans incontinent sur ung grand theatre et se mettans tous deux en chaires en drap d'or, assises dessoubz ung riche dossereau y dresse contre le dossal du chœur de la dite eglise, assistez du costel droite des seigneurs, gentilshommes et ministres de la cour, et de l'aultre costel des ecclesiastiques, nobles et deputez des quatre membres en nombre de trois de chacun college, auxquels fut incontinent faite une harangue par M. le President Richardot, laquelle finie, vint le sieur Hargeneau, comme clercq du sang, a prononcer hault et claire le serment que L. A. firent comme contes de Flandres aux estats du dict pays et a la ditte ville de Gand, lequel au même instant elles confirmerent couchans a geneulx leurs mains l'ung apres l'aultre, asscavoir l'infante la premiere sur le saint evangile contenu en certain livre qua ces fins y fust tenu ouvert par les trois evesques de Gand, de Bruges et Ipre, chacun avec ung genoulx en terre : apres quoy se levant la serenissime Infante tira la corde d'une petite clocke y a ce accomodée et accoustrée

de soie rouge, comme aussi fist l'archiducq, en signe de possession de la dite province de Flandres; ce faict, fut pronunché par la bouche du dict audiencier le serment des ecclesiastiques, nobles et quatre membres représentans les estatz du dict pays, lesquels vindrent incontinent l'ung apres l'aultre, a scavoir les dits ecclesiastiques en nombre de 8, qui furent les evesques d'Ypre, Gand et Bruges, les Prelatz de Baudeloo, Dronghene et d'Ouderburch, et les archidiacres de Gand et d'Ypre, et aultant de nobles, oultre les quatre Bers du dit Flandres, le conte d'Yseghem, les seigneurs de Crosilles, Waekene, Wiese, Zweveghem, Beaurepart, Hinghene et Wedergraet, a ce deputez de la part de la generalité des ecclesiastiques et nobles, chacun de son nombre ici convoquez, suivant le désir et mandement de L. A., lesquelles pour abrevier l'hommaige avoient requis que la ditte deputation n'exceda le dit nombre de huit de chacun membre suivant l'acte sur ce expedie de la part du dit conseil, et trois deputes de chacun chief college faire hommaige avec ung genoul en terre a L. dites A., comme aussy y vindrent encoires faire semblable debvoir les sires de Aussi, Mastaing, Holsene, Eecke, Neufville, Manzy et plusieurs aultres qui par apres furent aussi a ce admis en regard au petit nombre des nobles se trouvans sur le dict theatre; ce qu'acheve fut faicte une harengue congratulatoire a L. A. par le dit pensionaire Vander Mandere, laquelle finie viendrent L. A. a descendre et sortir de la ditte eglise, allant l'infante en coche et l'archiducq a cheval, et cheminans droit vers le grand marché, prenans leurs chemin par le Belfroy, Hoochpoorte et Langemunte, accompagnez des dits seigneurs, nobles et ministres de la court et faisans le dit magistrat, que estoit aussi a cheval, marcher immédiatement devant L. A. de manière que le grand-bailly, portant a teste nue sa verge droite fust le dernier de toute la trouppe, excepte les

chevaliers de l'ordre et le comte de Solre, qui comme grand escuier portait devant L. A. une espée nue, et arrivés sur le grand marché dict le Vrydaghmert vers le theatre y érigé sur le marché des toiles et cuirs de bœuf, montarent les dits du magistrat des deux Bancqs, pensionaires, secretaires, trésorier et deux receveurs, lampman et aultres suivis daulcuns gentilshommes et notables de la dite ville y appellez par le dit magistrat sur ledit theatre, ou incontinent ils furent suivis de leurs dittes A. accompaignez desdits S^rs^ et aultres, prenant L. A. leur place en deux chaizes de drap d'or assiz au mittant du dit theatre en dessoubz ung dossereau de drap dore sur le tout dressé sur ung lieu ung peu élevé, tenant l'infante le haut bout, apres quoy s'estant faict silence ledit pensionaire Van der Mandere fist une harengue au peuple y assemblé, luy donnant entre aultre a l'entendre que puisque L. A. avoient ja fait le devoir comme souverains seigneurs et comtes de Flandres aux États dudit pays et a la dite ville de Gand, il estoit raisonable que eulx avec le magistrat et notables y assemblez fissent le meme debvoir vers leurs princes. Quoy acheve fut par le dict S^r^ de Hangereau en qualité que dessus pronunchée le dit serment, lequel leu et avoue par ung grand cry par le dit peuple, vint le dit grand-bailly, qui presente sa verge, la quelle comme le touchant par l'archiduc luy fut rendue, et apres les eschevins des deux Bancqs, pensionaires et secretaire, tresorier et deux receveurs, ampman et aultres, chacun un genoul en terre et apres fust crie par trois fois par le roy d'armes « Vive leurs Altezes „ et y repondu du mesme par la commune a la quelle incontinent apres furent jettees et semées par le dict Roy d'armes et aultres plusieurs poignées d'argent et aulcunes d'or, ce queffectué furent par les propres mains de l'archiducq faictz chevaliers, lung apres l'aul-

tre, les Srs Jehan Beths, premier échevin de la Keure, Philippe Triest, seigneur d'Auweghem, premier eschevin des Parchons, Antoine Triest, seigneur de Meerlebeke, second echevin et Ghyselbrecht de Courteville, troisième echevin de la Keure aux quels estans a genoulx S. A. donna a chacun trois coups sur l'espaule droite avec le plat d'une espée nue, leur donnant apres a baiser le pommeau d'jcelle, qui fust la fin de toutes les ceremonies susdites, apres les quelles L. A. retournerent vers leurs logiz au meme ordre et chemin et tenans les dits du magistrat le meme lieu qu'ilz firent a la venue.

» Faict aussi a entendre que l'on fist en cette ville feuz de joie 3 jours en suivans, et fust joué sur les cloches de belfroy 3 heures par jour tout le temps que L. A. estoient en la ville.

» Le lundi dernier de janvier firent L. A. appellés vers eulx les deputez de la ville d'Ypre et ceux de toutes les villes et chastellenies subalternes des quartiers de Gand et du dit Ypre pour recevoir deulx le serment et hommaige accoustumé, ce que par eulx fust affectué.

» Le mardy 1er. de febvrier allarent L. A. visiter leur hostel dit la Cour du Prince, venans au retour oyr les vespres et salut a Ste Pharahilde et estans de retour en leur logiz leur fust par les deputez du dit magistrat de la Keure presente ung beau bassin d'argent dore avec son esguiere et pot a fleurs le tout orne de plusieurs piereries et de toutes sortes de bestes y richement et artificiellement elabourees.

» Le lendemain 2me de febvrier questoit le jour de la la chandeleure viendrent L. A. oyr la grande messe a St Jehan, portans chacun a la procession un chandeille de cire blanche en leurs mains et apres le diner allarent visiter le grand chateau.

» Le 3me de febvrier, questoit le joendy, partirent L. A.

vers Courtray, non obstant qu'il geloit et negeoit merveillement tout au long du jour. »

—

« Staet ende verclaers van de oncosten die de stede van Ghendt ghedoocht en ghesupporteert heeft zoo ter causen van de triumphale weercken gheprepareert jeghens de blyde incompst van haere Hoogheden onse souveraine heeren ende princen binnen derselve stede, die gheschiedde *'s vrydachs den 28 january 1600*, als de cleedinghen van heere eñ wet met andere officiers, de zelve haere Hochheden te ghemoet ghereden ende van daer binnen de voorsch^e stede gheconvoqeert hebbende. De vieringhen dry daeghen lanck ghedurende, met diversche andere onvoorsiene eñ extraordinaire lasten breeder verclaert, van alle welcke Philip De Bisschop, f^s Arnoults, ontfanger vañ werken der voormelde stede rekeninge en bewys es doende an edele eñ weerde heeren, myn heeren schepenen vañ keure.

» Eerst, etc., yzerwerck, timmerhout, ghedrayt hout, verwe, olie en diergelyke materiaelen by de schilden gebruikt, grau lynwaet, zyde laeckene, aerdeweerck, wissen- en manden, beruinchout, boschkolen, strooy, hoy en kerssen, wasch-licht, merserie, pectonnen en diergelyke materiaelen de vierynge aengaende, diversche materiaelen, aen schilders, cleermaekers, steenhouders en beeldesnyers, schrynwerckers en timmerlieden, zaeghers, handtghesellen en aerbeyders, metsers, calseyders, stedewaeghenaere, etc., betaelingen gedaen ter causen vañ pryzen by de wycken eñ ghebuerten ghewonnen van dry avonden lanck ghedurende schoonst geviert t'hebbene conforme den voorghebode daer op ghemaect. »

A la fin on lit :

« Ontfaen by my onderschreven als ontfanger van der stede weercken, van den voornoemden Tresorier Damman,

de somme van 3594 ponden 13 schell. 2 groot. 4 d., ter cause eñ omme de vuelle betaelinge van den somme van 6022 p^{d} 5 schell. 10 groote 1 d., hier boven breeder ghementionneert, midts dat den voornoemden tresorier de resterende 2477 p^{d} 12 schell. 2 gr. 9 d. aen hem zelven houdt, torconden den 18 mey 1600.

» De Bisschop, 1600. »

L'auteur du « Querolus. » — Parmi les productions du IV^{e} siècle parvenues jusqu'à nous, il n'en est guère, dans la littérature profane, de plus intéressante que la curieuse comédie intitulée *Querolus*, attribuée, à tort, à Plaute, par divers manuscrits. Les érudits ne sont point d'accord sur le pays et sur l'époque qui ont produit cette œuvre. Quelques critiques illustres en font honneur à un gallo-romain; M. Dezeimeris (Note sur l'auteur du *Querolus*, Bordeaux, 1874, in-8) croit que l'on peut aller plus loin et suppose, avec vraisemblance, que c'est l'œuvre d'un Aquitain, de cet Axius Paulus dont Ausone, son intime ami, vante une comédie intitulée : *Delirus*. Il a exposé son opinion à cet égard devant l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, se réservant de développer plus tard les arguments sur lesquels il établit son opinion.

Ces arguments sont de plusieurs sortes : 1° Faits relatifs à la forme littéraire, tels que : analogies de divers passages du *Querolus* avec quelques passages des poésies d'Ausone, ou allusions réciproques; forme métrique se rapportant à merveille à ce que dit Ausonne à propos du *Delirus* d'Axius Paulus.

2° Faits relatifs à l'auteur du *Querolus*, tels que : relations avec un Rutilius auquel cette pièce est dédiée. Indi-

cations, dans cette dédicace, de faits relatifs à l'auteur et identiques à d'autres indications tirées d'Ausone, et relatives à Axius Paulus.

3° Considérations d'ordre historique.

4° Transformation naturelle, inévitable, sous la plume de copistes peu éclairés, du nom d'un auteur comique gaulois, peu connu hors de son pays, en celui du plus illustre des comiques du monde romain, AXIVS en ACCIVS; PAVLVS devint sans peine ACCIVS PLAVTVS.

Le *Querolus* a été inséré dans diverses éditions de Plaute notamment dans celle publiée par Comino, en 1764, et M. Magnin lui a consacré une notice curieuse dans la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 juin 1835. Consulter d'ailleurs Ed. du Meril : *Origines latines du théâtre moderne*, p. 14, et les auteurs indiqués par Baehr : *Geschichte der römischen Literatur*, 4e édit. 1868, t. Ier, p. 474.

(Polybiblion).

La vente Guizot. — La vente de la première partie de la bibliothèque de M. Guizot n'a point attiré les amateurs de curiosités et de raretés; mais il n'y a pas manqué d'acheteurs sérieux, faisant honneur à la bonne qualité des livres que renfermait cette bibliothèque, résumé des longs travaux de cet homme illustre. — Le *Musée royal*, publié par H. Laurent a été adjugé à 620 francs. *Les galeries de Florence et du palais Pitti*, 380 francs. *Le Recueil des historiens* s'est vendu 1,120 francs. Les *Mémoires sur l'Histoire de France*, publiés par M. Guizot, 31 vol., 340 fr. Les *Ordonnances des rois de France*, 23 volumes, 590 fr. — L'exemplaire, à peu près unique, de la collection complète du *Journal des Débats*, depuis 1789, c'est-à-dire de-

puis sa fondation jusqu'en 1873, a été adjugé 2,020 fr. Cet exemplaire avait été donné à M. Guizot par M. Bertin l'aîné (et non par M. Bertin de Vaux, comme le dit par erreur le catalogue); l'administration du *Journal des Débats* elle-même ne possède pas une collection complète, et il est devenu absolument impossible de mettre la main sur les numéros composant les années 1789 à 1801 inclusivement. On nous assure que cette collection a, paraît-il, été acquise par M. Bapst. La collection du *Moniteur universel* a été vendue 1,000 francs. En résumé, les douze vacations dont s'est composée la première partie de la vente ont produit 44,000 francs.

(*Ibidem*).

UNE LETTRE INÉDITE DE L'AVOCAT J. F. VONCK. — La lettre dont nous donnons ci-dessous le texte, est l'une des dernières qu'écrivit cet avocat. Elle était transmise sous pli à son ami J. B. Weemaels, qui l'avait classée dans ses papiers devenus la propriété de feu l'avocat P. J. Stevens, de Bruxelles. Nous en avons pris cette copie :

« Lille, ce 2 août 1792.

» Monsieur.

» Me voyant forcé de rendre publique la déclaration ci-dessous, je prends la liberté de m'adresser à vous, espérant que vous voudrez bien me faire la grâce de l'insérer dans votre feuille prochaine.

» J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et trés-obéissant serviteur.

» J. F. VONCK.

» M'ayant été rapporté qu'il existait une pièce publiée

par le comité des Belges et Liégeois unis séant à Paris, signée Rens, président, et J. J. Smits, secrétaire, qu'on dit être les procès-verbaux de ses séances pendant qu'il siégeait à Menin, lorsque les troupes françaises en étaient possesseurs; et m'ayant également été rapporté que j'étais compromis dans cette pièce, quoique je ne puis m'imaginer de quel chef, néanmoins, pour prévenir la malignité de mes ennemis, et pour conserver l'estime dont plusieurs Belges m'honorent, je me fais un devoir de désavouer publiquement, ce qui pourrait me concerner dans ces procès-verbaux, s'ils existent.

» Il est de fait que je n'ai eu aucune part dans ce qui s'est passé à Menin, que j'ignore même en quoi consiste ce qu'on y a fait; que depuis plusieurs mois je n'ai vu, ni ne me suis trouvé avec M. Rens, et qu'il y a bien deux ans que je n'ai vu M. J. J. Smits. Par la même raison je me crois obligé d'avertir les Belges que je n'ai coopéré en rien dans la rédaction du manifeste, de l'adresse aux peuples belges et liégeois, au plan d'organisation et autres pièces qui ont été publiées sous le nom du comité des Belges et Liégeois unis séant à Paris; je n'ai connu ces pièces que lorsqu'elles ont été répandues dans le public par la voie de l'impression.

» En conséquence j'ai lieu de croire que les Belges ne m'imputeront pas ce qu'ils pourraient trouver de blamable dans ces différentes pièces, qui renferment des opinions contraires aux miennes dont je ne me départirai pas; c'est ce que j'ai assez manifesté à tous ceux avec qui j'ai eu des conférences sur cet objet, et dans les différents écrits que j'ai publiés, particulièrement dans celui intitulé : *Naerdere onzeydige aenmerkingen of vervolg van staetkundige onderrigtingen* etc.

» Fait à Lille le 2 août 1792.

» J. F. Vonck. »

(Au-dessous en apostille :)

« Présenté à la censure de la secraitairerie (*sic*) d'État aujourd'hui 6 août, pour être inséré dans la *Gazette des Pays-Bas*. Il a été répondu par M. le baron de Feltz, qu'on ne pouvait en permettre l'insertion, ni dans les colonnes, ni dans les annonces de la *Gazette des Pays-Bas*. »

La lettre que Vonck avait adressée le 23 décembre 1790 au ministre Mercy d'Argenteau pour être amnistié, a fait croire que cette amnistie, pour ainsi dire offerte, avait été accordée, et que le fugitif était rentré en Belgique. C'était l'opinion émise par Mathot dans son *Patriottentijd*, mais il a reconnu son erreur sur ce point[1]. D'autres ont dit que Vonck avait favorisé l'invasion française ; la lettre qui précède démontre qu'il n'en est rien. Les injures et les calomnies ne l'ont pas ménagé; il est temps, après quatre-vingts ans, que la vérité se fasse jour. Vonck était né à Baerdeghem le 29 novembre 1742, il est mort à Lille le 1er décembre 1792.

E. Van der Elst.

M. Ad. Roussel. — Le 6 janvier 1875 est décédé à Bruxelles M. Ad. Roussel, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Bruxelles, professeur de droit à l'Université libre de cette ville, officier de l'Ordre de Léopold. — On a de lui un livre estimé : l'*Encyclopédie du droit* (Bruxelles, 1843, un vol. in-8°), qui a longtemps été employé comme manuel dans les études universitaires, et

[1] L. Van Rucklingen, *de Jakobijnen in België*, 1862, p. 14.

a eu deux éditions; — quelques articles dans la *Belgique judiciaire*, écrits avec originalité; — des rapports présentés à la Chambre des représentants sur divers titres du nouveau Code pénal; — et diverses brochures sur l'organisation de l'enseignement et les jurys d'examen. Dans l'une d'elles, publiée avec la collaboration de M. De Haut, il prend le pseudonyme de Durozoir (*Observations sur le titre III du projet de loi relatif à l'instruction publique et sur le rapport de la section centrale*, Bruxelles, Berthot, 1835, 125 pp. in-8°). Une autre (*Méditations sur l'existence et les conditions d'un enseignement supérieur donné en Belgique aux frais de l'État*, 1835, in-8° de 59 pp. Berthot, éditeur), lui est également attribuée par M. De Lecourt (*Essai d'un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, n° 2071). Enfin, M. Roussel est aussi l'auteur d'un petit livre d'une extrême rareté, qu'on chercherait vainement en librairie et qu'il s'est borné à donner à quelques amis intimes : *Pensées et réminiscences par Auguste Rondeaux*, auteur du *Grand Dictionnaire des visées*, Bruxelles, imprimerie de Talloir, 137 pp. petit in-8°. On pourrait appeler ce dernier écrit une bluette, si Littré ne définissait ce genre d'écrit : « un petit ouvrage d'esprit, agréable, *sans prétention*, » et s'il n'y avait pas quelque prétention à s'efforcer autant que le fait l'auteur, à n'en paraître avoir aucune. On y rencontre, parmi bien des réminiscences, quelques pensées remarquables par leur justesse ou le bonheur de l'expression, quoique l'auteur ait dit dans les *errata* : au titre de ce livre, effacez le mot *Pensées*. Nous en transcrivons ici quelques-unes : « Il y a » autant de bonnes actions inconnues que de mauvaises; » le mal inconnu ne peut donc nous décourager. — Heu» reuse bienfaisance qui ne porte aucune livrée; à laquelle, » au contraire toutes les politiques et toutes les religions » doivent des couronnes! — Les plus mauvaises époques

» sont celles où l'on rit de tout. Ce rire universel est le » précurseur de beaucoup de larmes. — Pauvre rossignol » en cage, on doit te cacher la nature pour te faire chan- » ter! — Comètes et révolutions sont longues de queue » (en religion comme en politique). — Depuis qu'on a dé- » couvert qu'un paysan ou un ouvrier forme les deux » tiers d'un homme, il y a des gens qui ne dorment plus. » — Je connais des gens qui ont peur de tout et dont la » plus constante préoccupation, je devrais dire la peur » persévérante, est qu'on ne découvre leur peur. »

Ce petit recueil débute par une *Notice biographique sur Auguste Rondeaux.* C'est évidemment de lui-même que M. Roussel y parle dans les termes suivants :

« Ainsi que l'immense majorité des humains, Aug. Rondeaux vint au monde tout nu, quelque peu souffreteux et jetant des cris. On ignore s'il trouvait agréable l'existence qui s'ouvrait pour lui, mais on a tout lieu de supposer qu'il ne s'occupait pas encore, en ce temps-là, de l'étude approfondie de ses sensations.

» Quoi qu'il en soit, la chose arriva, sans grand bruit, à Virton, capitale des Ardennes ardennaises, par un beau matin du plus beau jour de mai 1809. Napoléon était à l'apogée de sa puissance et de sa gloire, c'est-à-dire à trois pas de son déclin.

» Auguste aimait passionnément le lait de sa mère. Comme il en abusait, l'on fut obligé de le sevrer de bonne heure. Ne pouvant s'opposer à cet acte de despotisme, Rondeaux sentit tomber dans son petit cœur le germe de la résignation dont, plus tard, il eut si grand besoin.

» Restée veuve, sa mère lui apprit à lire : supplément du lait maternel. Un prêtre lui enfonça *Rosa Rosæ* dans le cerveau. Cette circonstance servira peut-être à expliquer pourquoi, dans ses écrits, Rondeaux marie souvent la fleur des champs avec la robe noire du curé. »

La notice continue sur le même ton, sans un mot qui puisse dévoiler l'auteur et sans la plus lointaine allusion à la place considérable qu'il a occupée dans l'enseignement, où il s'était fait aimer et estimer de tous ses élèves; dans le barreau, où il avait été appelé à l'honneur du bâtonnat, et avait plaidé avec éclat et succès les plus grandes causes criminelles; dans le Parlement, où il prit une part considérable à la discussion des lois les plus importantes, notamment lors de la révision du Code pénal.

D.

CHRONIQUE.

LA POTERIE FLAMANDE. — On lit dans le *Journal officiel de la République française* du 3 mai 1874 l'article suivant, qui offre un certain intérêt pour la Belgique. « A la dernière réunion de la Société d'encouragement des arts, des manufactures et du commerce, à Londres, M. John Sparkles a lu un mémoire qui donne sur la poterie flamande aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles d'intéressants détails.

» Presque personne ne sait avec exactitude, dit M. Sparkles, de quelles fabriques provenaient les différents spécimens de poterie que nous possédons de cette époque. La dénomination générale « grès de Flandre » est appliquée à tous les produits de cette nature. La fabrique des vases de grès était une des branches les plus florissantes de l'art aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Ses productions étaient extrêmement nombreuses, et le siége de cette fabrication était exclusivement sur le Rhin.

» Les principales villes où ces pots se fabriquaient sont Siegberg, Titfield, Neudorf, Merola, Frechew, Hocht et Greuzhausen. C'était une matière dense, fortement vitrifiée, inattaquable par les acides et d'une force particulière. Elle diffère de toutes les espèces de terres cuites vernissées, par ce point important que le vernis n'est autre que la matière elle-même vitrifiée simultanément. La différence entre le vase de grès et la porcelaine semble consister en ce que la vitrification de celle-ci est poussée plus loin que dans l'autre, jusqu'à se rapprocher de l'état du verre, tandis que le vase de grès diffère de la porcelaine et du verre en ce qu'il forme un corps plus ou moins poreux, à cassure nette et absorbant.

» L'ancienne poterie de grès était fabriquée avec une argile qui se trouve dans le pays entre Mayence et Cologne. Elle diffère de la poterie de Lambeth, surtout par les couleurs. Le bleu et le gris des

vases du Rhin ne se retrouve pas dans la poterie de Lambeth, qui a des tons plus chauds, jaunâtres et se rapprochant de la terre de Sienne. Le bleu tendre de l'antique grès de Flandres était dû au feu de bois dont on se servait; la couleur changeait pour prendre les tons de la poterie de Lambeth par suite de la cuisson plus énergique à laquelle celle-ci était soumise.

„ On ne sait pas exactement à quelle époque la poterie commença à être vernissée avec du sel. Les poteries les plus anciennes du Straffordshire sont toutes vernissées au sel. A une époque très-ancienne, des potiers hollandais, employant ce procédé, allèrent s'établir à Lambeth. Ce sont probablement des ouvriers du même pays qui fondèrent les poteries de Fulham, puis qu'elles furent, au début, appelées poteries de Cologne. Il est certain que les poteries de Lambeth étaient en plein exercice en 1668.

„ Des potiers hollandais s'établirent souvent en Angleterre au XVII[e] siècle. L'art qu'ils y importèrent était la fabrication de la poterie de Delft; on ne fait pas une fouille à Lambeth sans y trouver quelques débris de poteries des maîtres hollandais. „

Un article publié dans la revue « *le Beffroi* „ donne des détails très-curieux sur la fabrication de la poterie de grès.

Alde Manuce et l'Hellénisme a Venise, par Ambroise Firmin-Didot, 1 vol. in-8. Paris, Didot, 1875. — Il appartenait au doyen et au plus savant des imprimeurs français d'écrire la biographie de l'un de ses plus anciens et plus célèbres devanciers, qui en même temps, comme lui, avait une véritable passion pour l'hellénisme : j'ai nommé Alde Manuce. M. Ambroise Firmin-Didot lui consacre un volume, qui est un chef-d'œuvre d'érudition et un précieux document pour l'histoire de l'imprimerie, sujet d'un haut intérêt et encore bien imparfaitement étudié; personne ne pouvait le faire mieux que lui ni avec plus d'autorité.

Alde Manuce naquit à Sermonetta, près de Velletri, dans le Bassian, en 1449 ou 1450, et mourut à Venise le 6 février 1514. On ne sait rien de précis sur sa famille, que son petit-fils le premier prétendit rattacher à la noble maison des Mannucci de Florence. Il vint faire ses études à Rome, puis à Ferrare, et il prit un tel goût pour les œuvres de l'antiquité, qu'il résolut de reproduire par ses presses les principaux ouvrages de ses plus grands écrivains. Pendant deux ans

Alde dirigea l'éducation du neveu de Pic de la Mirandole, puis il fonda l'imprimerie qui devait acquérir une si grande et si durable célébrité, grâce aux avances généreusement faites par le prince de Carpi, père de son élève; elle commença à fonctionner en 1489 ou 1490. Les amateurs connaissent trois volumes sans date et qu'on attribue à cette époque; le premier livre daté est la *Grammaire grecque de Gascarts*, du dernier jour de février 1494 (1495 nouveau style). Ayant épousé en 1500 la fille d'André Turisan d'Asota, imprimeur également, Alde put développer son établissement, et il fonda alors l'Académie aldine, composée de savants, ses amis, qui consentirent à surveiller les nombreux ouvrages qu'il se mit à imprimer avec une grande activité. Manuce souffrit beaucoup de la guerre de 1506 et fut même, faute d'argent, forcé de fermer ses ateliers pendant deux ans; il les rouvrit cependant en 1508 et reprit ses impressions avec une nouvelle ardeur.

« Alde l'ancien, dit M. Didot en finissant son consciencieux travail, après vingt ans de travaux typographiques qui épuisèrent sa vie à l'âge de soixante-sept ans, laissa ses enfants presque sans fortune. Sa vie fut économe et presque parcimonieuse, si l'on en croit Erasme qui fut son commensal, ainsi que tant d'autres savants employés aux travaux littéraires de la typographie d'Alde; mais cette parcimonie lui est un nouveau titre à la reconnaissance dont les lettres lui sont redevables, puisqu'il n'épargnait aucune dépense pour obtenir de bons manuscrits. Il était doué des plus rares qualités morales : il était modeste et rendait justice à ses collaborateurs, dont il sut s'attirer l'amitié, et il jouissait de la confiance des savants et des hommes les plus distingués de son époque. Il fut recherché des princes et des nobles les plus célèbres de l'Italie; les plus riches bibliothèques étaient mises à sa disposition. Les jours et les nuits ne pouvaient lui suffire pour répondre à toutes les lettres d'hommage, de félicitations et d'encouragement qu'il recevait. Il mourut, dit Benoît Tyrrheno, au moment même où il allait jouir de toute sa gloire et où la carrière des honneurs s'ouvrait devant lui. »

M. Didot n'a rien négligé pour rendre son œuvre absolument complète : après une étude des plus détaillées sur Alde, M. Didot donne le catalogue raisonné de toutes les impressions aldines par ordre alphabétique; il y a ajouté en appendice une note spéciale sur

l'Académie aldine et un choix de pièces curieuses et intéressantes; une table alphabétique termine ce volume véritablement irréprochable.

E. DE BARTHÉLEMY.

MARIE STUART [1]. — Aucun personnage historique n'a passionné les savants autant que Marie Stuart. Son histoire est la plus dramatique que nous offrent les annales des rois. Le théâtre, ni le roman n'ont rien inventé de plus émouvant que le récit des événements qui ont agité la vie de cette princesse. Cependant on ne s'expliquerait pas assez clairement cet intérêt existant s'il n'y avait pas des causes étrangères à la personne même de la malheureuse souveraine de l'Écosse. On trouve le mot de l'énigme dans le rôle de Marie. Personnification du catholicisme en lutte contre la réforme, du pouvoir légitime aux prises avec la révolution, elle est restée après sa mort livrée aux disputes et aux passions des partis. « Et ce qui a singulièrement aidé à nourrir et à prolonger ces disputes, écrit son nouvel historien, c'est que chaque parti trouvait des armes à sa convenance dans le nombre et la variété des documents contemporains. Jamais, peut-être, l'historien ne s'est vu en face de tant d'appréciations contradictoires. A côté des actes du Parlement, des résolutions du conseil privé et des faits avérés, on rencontre les bruits malveillants inventés par le fanatisme et propagés par la crédulité, les pamphlets dictés par la haine et l'intérêt, les témoins interrogés en secret, les confessions falsifiées, les rapports mystérieux et anonymes : autant de renseigments dont l'historien ne saurait trop se défier. Des nombreux papiers d'État on ne peut même se servir qu'avec une extrême réserve. Qui voudrait accepter sans contrôle les nouvelles envoyées d'Écosse par les agents anglais et leurs espions? Et qui ne sait que beaucoup de pièces sont raturées et interlignées de la main même de Cecil. En sorte que pour démêler la vérité dans les deux courants d'informations contraires, il faut apporter le plus grand soin et la plus complète impartialité; de là aussi la cause des deux écoles historiques qui se sont formées au sujet de Marie Stuart : l'une

[1] *Histoire de Marie Stuart*, par JULES GAUTHIER, 2 vol. in-8°. Paris, deuxième édition, Thorin, 1875.

la défendant à outrance, l'autre la chargeant avec la dernière violence. Knoy et Buchanan — un moine apostat que la reine avait sauvé du gibet — sont les deux premiers et pires calomniateurs. De Thou a malheureusement copié Buchanan, il l'avoue lui-même; Holnished, Spottiswoode, en discutant cependant un peu, n'ont pas été plus favorables; Robertson, Hume ne surent pas se soustraire à cette influence; Tytler, le premier, émit des doutes sérieux sur la culpabilité de la reine. M. Mignet compte parmi ses adversaires, et tout récemment M. Fronde lui a consacré un livre qui dépasse en violence tous ceux de ses devanciers. Plus récemment encore M. Hill Burton suit cette regrettable trace.

Dans le camp opposé nous trouvons de nombreux auteurs : John Lesly, évêque de Ross, a réfuté Buchanan; puis viennent Blackwood, Conée, Caussin, Herrera, Camdem, l'évêque Keith, Goodall; nous ne voulons pas prolonger indéfiniment cette liste et nous nous contenterons de citer parmi les plus récents défenseurs de la reine, le prince Labanoff, Teulet, et surtout plusieurs collections de documents officiels publiés en Angleterre, en Espagne et en France, desquel ressortent les preuves les plus favorables pour la royale accusée. Encore en ce moment M. de Chantelange écrit dans le *Correspondant* une série d'études, dans lesquelles il se montre le défenseur savant, habile et heureux de la veuve de François II; son opinion est d'autant plus importante, qu'elle émane d'un converti qui avait pendant longtemps cru à la culpabilité. M. Jules Gauthier est aussi un partisan de la reine et son ouvrage. Nous ne prétendons pas en donner ici une analyse : pour une pareille question, il faut suivre une discussion serrée, pieuse, détaillée qui excéderait les bornes d'un article de revue. Nous nous contenterons de constater que l'académie française a solennellement récompensé ces deux volumes, dans lesquels M. Gauthier ne laisse aucun point dans l'ombre, n'évite aucune discussion : il a lu tous les ouvrages relatifs à Marie Stuart, étudié tous les documents, et avec une réelle impartialité il poursuit l'éclaircissement de ce grand problème historique en ayant la satisfaction de conclure à l'acquittement. Même ses adversaires seront obligés de reconnaître la valeur du travail, et ils auront en même temps beaucoup à faire pour le réfuter. Quant à Marie Stuart, voici en quels termes M. Gauthier résume son portrait :

« Marie Stuart fut, de l'aveu même de ses ennemis, une des princesses les mieux douées et les plus accomplies de son siècle. Aux plus rares dons de l'esprit, aux plus nobles qualités du cœur, elle joignait, pour son malheur, les entraînements d'une nature généreuse et ardente. Quoique finement intelligente, elle était crédule et confiante à l'excès ; quoique bonne, elle était emportée, quoique douée d'une rare énergie, elle ne sût point être constante dans ses résolutions. Ses erreurs furent celles de son jugement plus que de son cœur ; ses fautes, celles de sa jeunesse et de son inexpérience. Elle se confia sans discernement et pardonna sans prévoir les suites de sa clémence. Sa chute et ses malheurs eurent pour cause, non ses fautes, mais les circonstances dans lesquelles elle se trouva placée, l'ambition de quelques-uns de ses sujets, leur turbulence, leur vénalité, le fanatisme des puritains, et par dessus tout, l'irréconciliable inimitié d'Élisabeth. Servie par des ministres fidèles et dans des circonstances ordinaires, Marie Stuart avait assez de grandes qualités pour fournir un règne prospère et glorieux. Mais contre des difficultés comme celle dont elle fut entourée, l'esprit le plus fertile, le caractère le plus ferme aurait eu peine à lutter avec succès. »

Avant de terminer, nous voulons ajouter quelques notes sur le séjour de Marie Stuart en Champagne, après la mort de François II. M. Gauthier nous dit qu'elle quitta Fontainebleau à la fin du mois de février 1561 pour se rendre à Joinville, voyage qui inquiétait les ministres d'Élisabeth dont il dérangeait l'espionnage. Deux Écossais, envoyés du parti catholique, rejoignirent la reine à Vitry-le-François (14 avril) ; d'autres, en assez grand nombre, et parmi eux Rothwell, vinrent à Joinville et les détails pour le retour en Écosse y furent soigneusement étudiés et traités, bien que la question du mariage avec l'héritier de la couronne d'Espagne fut également en jeu à ce moment. L'histoire de Marie Stuart nous fait connaître toutes les intrigues menées alors entre les amis et les ennemis, et mentionne le retour de la reine à Paris vers la mi-juin.

Nous avons pu trouver quelques renseignements plus circonstanciés au sujet du séjour de la jeune veuve en Champagne, notamment dans une histoire manuscrite de la maison de Lorraine, rédigée par le chanoine Lacour et conservée à la bibliothèque de Reims.

Marie, parait-il, ne tenait nullement à quitter Paris, et les ducs

d'Aumale et d'Elbeuf lui conseillaient même de rester, mais le cardinal de Lorraine intervint et la décida à s'éloigner. Elle se rendit vers la fin du mois de décembre 1560 à Reims, où elle demeura chez sa tante, Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, dans le monastère de laquelle on venait d'apporter le cœur de la régente d'Écosse, mère de Marie. Elle passa tout l'hiver dans cette ville, menant une vie fort retirée; elle y reçut seulement quelques gentilshommes français qui vinrent l'entretenir des affaires de l'Écosse, MM. de Martigues, de la Brosse, d'Oyssel, l'évêque d'Amiens. A la fin de février, Marie quitta Reims, pour aller à Châlons où elle fut honorablement reçue; elle passa ensuite quelques jours d'arrêt à Vitry, où elle reçut les visites dont parle M. Gauthier. Elle se rendit presque aussitôt à Saint-Dizier, seigneurie qui lui appartenait, puis elle partit pour Joinville avec le prieur de Saint-André; elle traverse ensuite la Lorraine pour voir ses oncles et, déposant un peu trop tôt ses habits de deuil, elle consacre une semaine à des parties de chasse, de spectacles, et à des fêtes splendides. Malade de fatigue pendant quelques jours, elle reprit le chemin de Reims, qu'elle quitta à la mi-juin pour rentrer à Paris.

E. de Barthélemy.

Exécution de peintures murales. — M. Th. Canneel, directeur de l'Académie de peinture de Gand, vient d'achever dans le courant de l'automne dernier, les peintures murales qu'il avait été chargé d'exécuter dans l'église nouvellement construite à Burst, petite commune à dix kilomètres d'Alost. L'église est construite dans le style ogival, et comme les nefs ne présentaient pas assez d'espace pour les compositions artistiques du peintre, celui-ci a dû se borner à orner le chœur, qui est suffisamment spacieux et où quatre fenêtres ogivales distribuent la lumière.

Dix panneaux représentent des sujets tirés de la vie de saint Martin, patron de l'église; celui du fond nous montre la scène connue dans laquelle le saint partage son manteau en deux; dans les autres nous le voyons tour à tour recevant le baptême, rappelant un de ses disciples à la vie, ayant une vision dans laquelle lui apparaissent SS. Pierre et Paul, prêchant la foi sur les ruines des temples païens, reprochant à l'empereur Maxime sa conduite criminelle, puis enfin, entrant dans la vie éternelle. Au-dessus de ces panneaux sont les

figures du Sauveur, de la Sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste.

L'artiste, dans l'exécution de cette œuvre, a été efficacement secondé par plusieurs de ses anciens élèves.

ÉMILE V...

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE CAPRON. — Jeudi 8 avril s'est terminée la vente de livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. J. Capron. Les prix atteints par la plupart des ouvrages attestent que le marché de Bruxelles ne le cède pas en importance à ceux de Londres et de Paris, et que le goût délicat et la passion des joyaux littéraires ne fait que grandir.

Voici quelques articles comme preuve de ce fait : le célèbre *Testament d'Enzinas* (n° 3) reste au pays pour 400 fr. (Biblioth. royale); les manuscrits ont obtenus de brillants résultats : le n° 13, *Tableaux de la vie de Jésus*, avec 53 dessins, 925 fr. (pour l'Angleterre); le n° 37, *Heures de la famille d'Uttenhove*, 1,500 fr. (pour un amateur belge); n° 38, *Heures*, superbe manuscrit du XV^e^ siècle, 4,150 fr. (également pour un amateur du pays); le n° 20, *Spieghel onser behoudenisse*, imprimé en 1453, exemplaire exceptionnel, 5,700 fr. (pour un bibliophile français); le *Breviarium trajectense*, de Schoonhoven, 1495, premier livre imprimé dans le monastère du Hem, 660 fr.; *Heures à l'usaige de Tournay*, sur vélin, en belle reliure ancienne, ayant appartenu à la reine Marguerite de Navarre? 2,000 fr. (pour M. Didot, à Paris); *la Règle des filles repenties*, Paris, vers 1500, seul connu, 400 fr.; la traduction flamande du *Jeu des échecs moralisé*, de Jacques de Cessolis, 1479, 400 fr.; les *Sermones*, de Van den Steene, premier livre avec date, imprimé à Audenarde en 1480, 520 fr. (pour l'Angleterre); le *Livre des trois pèlerinages* (en hollandais), imprimé à Haerlem en 1486, 530 fr.; de *Fonteyne des Levens*, 1533, la plus ancienne édition flamande, 210 fr.; de *Ordinancie van der Munten*, vers 1489, seul exemplaire connu, 420 fr.

Dans une autre catégorie : la *Galerie Pitti*, 4 vol., grand papier, 620 fr.; le *Musée français* et le *Musée royal*, 6 vol., figg. avant la lettre, 4,000 fr.; *Tableaux de l'histoire romaine*, en 63 dessins originaux, à la plume, par Richard Van Orley, 1,000 fr.; le *Recueil de costumes des ordres religieux*, de De Bar, exemplaire unique, avec les dessins et un volume de planches inédites, 1,000 fr.; l'*Entrée de Charles-Quint à Bruges*, par Remy du Puys, 1515,

975 fr.; les *Obsèques de Charles-Quint à Bruxelles*, en 1559, édition de Hondius, 510 fr.; le fameux *Patisster françois*, des Elzeviers, 129 millim., 3,230 fr. (par M. le comte de Sauvage); un *Boccace* illustré de 364 fig., 500 fr.; *Béranger, œuvres complètes*, illustrées de 800 fig., 1,000 fr. (pour un bibliophile de Bruxelles); la magnifique édition du Louvre, de Racine, en maroq., par Bozérian, 580 fr.; le *Molière*, illustré, 1,020 fr. (pour un bibliophile gantois); un Regnard, en grand pap., illustré, 700 fr.; le *Livre de Baudoyn de Flandre*, roman de chevalerie très-ancien, imprimé à Chambéry, 1485, 4,750 fr.; les *Avantures de Telemaque*, 4 vol. richement ornés de fig. et de 85 dessins originaux par R. Van Orley, très-beau livre, 3,000 fr. (par M. le comte de Sauvage); *Clarisse Harlowe*, gr. papier et en belle reliure ancienne, 455 fr.

La Belgique peut s'enorgueillir d'avoir acquis les perles de la littérature flamande : ce sont six poëmes du commencement du XVI^e^ siècle, en vers et en prose, tous uniques (n^os^ 478-483), *der IX Quaesten* (1528), *Heer Frederic van Genua* (1531), deux romans populaires; *de Corte Passie; 't Dal sonder wederkeeren*, traduit par un poëte bruxellois, Colyn Coellin, d'après Pierre Michault, *de Stove* et *d'Ure van den Doot*, deux poëmes par Jan Van den Dale, autre poëte bruxellois; ces six bijoux littéraires ont été adjugés à la Bibliothèque royale et à la Bibliothèque de l'Université de Gand à 5,000 fr., aux applaudissements du public nombreux qui assistait à cette lutte acharnée. Les mêmes établissements ont encore acquis *die Historie van Troye*, roman populaire, à 500 fr.; le *Theatre oft Tooneel* (488) de Jan van der Noot, imprimé à Londres, lorsque l'auteur s'y était réfugié en 1568, 390 fr.; nous citerons encore le *Roman de la Cour de Bruxelles*, avec la clef, acheté par M. le chevalier de Theux, 325 fr.; l'*Escole de Salerne*, une des plus belles éditions elzéviriennes, 750 fr. (par M. le comte de Sauvage).

Les grands ouvrages à figures ont trouvé des amateurs nombreux; les ouvrages de *Canina* (architecture romaine), se sont vendus 1,750 fr. (pour la Bibl. de Gand); le grand livre de Visconti, les *Statues du musée du Vatican*, 725 fr. (pour la Bibl. de Gand); le *Voyage pittoresque*, de l'abbé Saint-Non, 350 fr. par M. Van Loo, de Gand; le *Recueil de portraits de Desrochers*, 3 vol., 480 fr. Enfin dans la division d'histoire, deux relations de la bataille de Pavie (n^os^ 577-78), l'une 505 fr. (577), l'autre 400 fr. (578); l'*Histoire de l'Estat du Pais-Bas*, par Enzinas, livre introuvable, 450 fr. (639); la *Chanson*

lamentable sur le prince d'Épinoy, 1,005 fr.; une autre chanson contre le prince d'Orange (640), 1,005 fr.; ces deux pièces sont uniques; la première édition de Le Roy, *Chateaux de Brabant*, 410 fr. (748); *Description de passaiges de Gaules en Italie*, seul exemplaire connu, 520 fr. (par M. le comte de Sauvage); les *Ordonnances de la Thoyson d'or*, sur vélin, 360 fr. (au même bibliophile), etc.

Davidsfonds. — Il s'est fondé récemment à Louvain, sous la présidence d'honneur de M. Schollaert, membre de la Chambre des représentants, et la présidence de M. Alberdingk-Thym, professeur à l'Université, une nouvelle société littéraire néerlandaise sous le nom de *Davidsfonds*. Le but de cette société est d'abord d'encourager l'étude et l'usage de la langue néerlandaise par la propagation des livres utiles écrits dans cette langue, ensuite de réunir les efforts d'un grand nombre dans le but de populariser l'instruction parmi les populations de race flamande, et ne rien épargner pour développer et fortifier l'esprit national.

Cette société est un hommage rendu à la mémoire du savant professeur le chanoine David, comme le *Willemsfonds* à Gand fut fondé, en 1844, en souvenir de Willems, et compte déjà beaucoup d'adhérents.

Éléments d'Archéologie chrétienne, par E. Reusens [1] — Le premier volume du cours d'archéologie du savant professeur a paru en 1872, le premier fascicule du tome second a été mis en vente il y a peu de jours; l'auteur s'excuse de ce retard, dans un avis qu'il imprime à la quatrième page de la couverture du présent fascicule : « Les souscripteurs aux *Éléments d'Archéologie*, dit-il, excuseront volontiers le retard qu'a éprouvé la publication du premier fascicule du tome II, lorsqu'ils sauront que depuis l'achèvement du tome I, nous avons eu le regret de nous voir enlever par la mort notre principal dessinateur et l'une de nos graveurs. De plus, les nombreuses gravures qui ornent les quatre parties déjà terminées des *Éléments*,

[1] *Éléments d'Archéologie chrétienne*, par E. Reusens, professeur d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, tome II, première partie, illustrée de 165 gravures. Louvain, typographie de Ch. Peeters, 1875. — L'ouvrage complet formera deux volumes, à quinze francs chacun.

ont exigé des avances d'argent très-considérables qui dépassent nos ressources. Aussi le disons-nous avec peine : s'il ne nous arrive pas un bon nombre de nouveaux souscripteurs après la publication du fascicule que nous livrons aujourd'hui au public, nous nous trouverons, malgré nous, dans la nécessité de diminuer considérablement le nombre des gravures et de remplacer la plupart de celles que nous voudrions donner encore, par des descriptions arides et souvent difficiles à comprendre pour ceux qui ne connaissent pas à fond la langue archéologique. Nous osons donc faire appel à la bienveillance de nos lecteurs et les prier de joindre leurs efforts aux nôtres pour trouver de nouveaux souscripteurs, afin qu'il nous soit possible de continuer à illustrer les parties des *Éléments* qui doivent encore paraître, d'un nombre aussi considérable de gravures que les fascicules déjà publiés. »

Tout en souhaitant la bienvenue à la première partie de ce second volume, qui entame la période ogivale, nous ne pouvons que regretter la situation dans laquelle se trouve l'auteur; il n'est du reste pas le seul à pousser des soupirs de ce genre; constatons à ce sujet qu'il est fort étonnant qu'aujourd'hui, qu'on donne des prix fabuleux pour les livres rares et curieux, on professe la plus grande insouciance à l'endroit des livres utiles.

ÉMILE V....

DONS FAITS A L'ÉTAT. — La Société archéologique de Namur vient de faire don aux archives provinciales de l'État, dans la même ville, d'une collection considérable de documents recueillis par elle depuis sa fondation.

Cette collection comprend trois cent trente actes sur parchemin, des registres, des liasses et des pièces détachées.

Parmi les premiers, il y en a 9 du XIII^e^ siècle, 18 du XIV^e^, 8 du XV^e^, 158 du XVI^e^. Plusieurs chartes des évêques de Liége en font partie.

Les registres, les liasses, les pièces détachées concernent des matières diverses d'administration, de justice et de finances; on y trouve aussi une relation du siége et de la prise de Dinant par Henri II en 1534. Un des registres a été écrit sur parchemin en l'année 1395; il contient la description des cens et rentes qui appartenaient à l'église de Namèche.

M. le Ministre de l'intérieur a chargé M. le Gouverneur de la province de Namur de remercier, en son nom, la Société archéologique.

— Le gouvernement russe a fait un don important à la bibliothèque des arts industriels du musée royal de l'industrie. Il a bien voulu lui faire remettre les antiquités de l'empire de Russie, 6 volumes de texte et 6 de magnifiques chromolithographies, dont l'exécution est remarquable. On peut trouver dans cet intéressant ouvrage des renseignements précieux pour toutes les professions qui s'occupent d'industries artistiques. Voici l'indication générale des planches : 1° images, croix, objets à l'usage du culte et vêtements des patriarches ; 2° ornements et vêtements des tzards ; 3° bannières, armures, voitures et harnais ; 4° costumes et portraits ; 5° vaisselle et ustensiles de ménage ; 6° monuments architectoniques.

Une Statue de Michel-Ange. — On vient de faire à Pise une intéressante découverte. La famille Pesciotini possédait à Pise un des plus beaux hôtels de la ville. On y voyait quelques œuvres remarquables, entre autres une statue de Saint-Jean, attribuée à Donatello.

Ce palais, longtemps inhabité et négligé, a été vendu au comte Rosselmini et les statues ont été soumises à l'examen du sculpteur Salvini.

Celui-ci a reconnu que le prétendu Donatello était une statue de Michel-Ange, suivant toutes les probabilités le Saint-Jean, qui, comme le rapporte Vasari, fut sculpté par ce grand maître pour le duc d'Urbin Laurent de Médicis, père de Catherine de Médicis.

Un grand nombre d'artistes et de sculpteurs sont venus voir cette statue, et il n'y a qu'une voix parmi eux : tous s'accordent pour y reconnaître l'œuvre de Buanarotto. Le comte Rosselmini a permis à tout le monde de le visiter, imitant en cela la libéralité de ses compatriotes, qui admettent les étrangers à contempler leurs richesses artistiques.

Superficie de quelques villes de Belgique. — Sur le dernier feuillet d'un exemplaire des *Annales* de Meyer, que nous possédons, édition d'Anvers 1561, nous avons trouvé la note suivante, en écriture du XVII[e] siècle :

« Mensuratio dicitur facta sive procurata par W. de Nassauw de Berges et de Wesemaele, a° Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quinto, Gandavi civitatis et Lovanii oppidi. Quod

Lovanium sit majus Gandavo, tribus virgis (ut aïunt). Et Gandavum est majus Leodio quinque virgis, at majus Parisiis consimiliter quinque virgis; majus denique Colonia Agrippina quindecim virgis sit Gandavum. »

ÉMILE V...

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT. — PROGRAMME DU CONCOURS DE 1875. — *Littérature.* — I. Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique.

II. Une pièce de vers sur un sujet d'actualité.

III. Une nouvelle en prose.

Biographie. — IV. Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

Beaux-Arts. — Architecture. — V. Étudier l'architecture dans les monuments et les maisons particulières de la ville de Mons, aux deux derniers siècles.

Histoire. — VI. Écrire l'histoire des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies, Péruwelz, Saint-Ghislain et Enghien.

VII. Faire l'historique de l'exploitation de la houille dans le Hainaut ou dans une des trois divisions du bassin houiller de cette province.

Enseignement. — VIII. Examen critique de nos lois et des règlements sur l'enseignement primaire.

IX. Même question en ce qui concerne l'enseignement moyen.

X. Même question en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Sciences. — Géologie. — XI. Faire la description d'un groupe de fossiles de Ciply.

XII. Indiquer d'une manière précise les matières utiles des terrains tertiaires et quaternaires du Hainaut, au point de vue industriel et agricole, en désignant les lieux de gisement et leurs usages économiques.

Médecine. — XIII. Comparer les avantages et les inconvénients du traitement des malades dans les hôpitaux de différents systèmes et à domicile.

Agriculture et horticulture. — XIV. Rechercher les causes naturelles ou physiques de la dégénérescence des graines dans les végétaux cultivés.

XV. Rechercher et discuter l'effet utile des divers engrais artificiels ou chimiques, suivant la nature du sol ou des cultures.

XVI. Comment la cuscute apparaît-elle dans la grande luzerne? Par quels moyens peut-on prévenir son invasion? Comment peut-on la faire disparaître d'une luzerne infectée?

XVII. De la sélection des graines et des résultats avantageux qu'on peut en attendre dans l'agriculture et la culture maraîchère.

Sciences sociales. — XVIII. Rechercher, pour la province de Hainaut, si la proportion relative des crimes, dans les différentes classes de la société et chez les travailleurs agricoles et industriels, s'est modifiée depuis une trentaine d'années et, le cas échéant, en indiquer les causes.

Questions proposées *a*) par le Gouvernement : XIX. Une appréciation raisonnée des ouvrages de J.-F. Le Poivre, géomètre montois.

XX. Discuter à fond la question de la translation (descente et remonte) des ouvriers dans les mines profondes. Dans quelles conditions doit-elle se faire pour sauvegarder la vie des ouvriers?

b) Par la Députation permanente du Conseil provincial : XXI. Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et les traitements des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Enumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXII. Indiquer et décrire les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples, pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées, pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1875, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

SCEAU DES ÉCHEVINS DU COMTÉ DE GAVRE._1525.

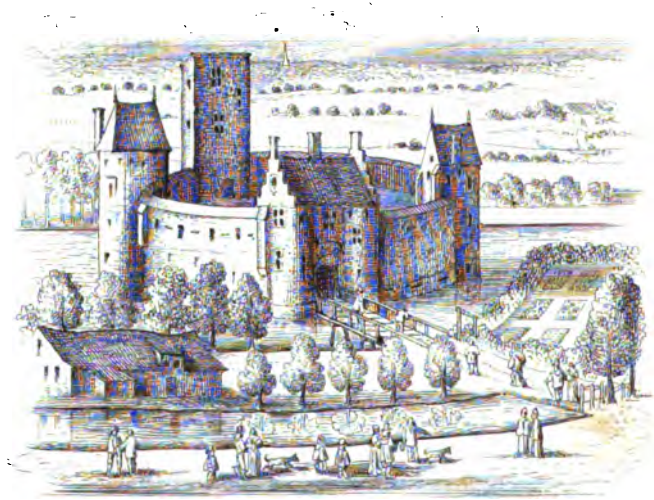

A Heins, sc. Lith. N Heins.

VUE DU CHÂTEAU DE GAVRE._XVII[e] SIÈCLE.

LE CHATEAU DE GAVRE,

D'APRÈS UN ANCIEN SCEAU.

—

LES TAPISSERIES DE LA FAMILLE DE GAVRE AU CHATEAU D'AISEAU.

La plupart des sceaux des villes de Belgique aux XII^e^ et XIII^e^ siècles offrent la représentation du bâtiment qui était le siège de l'échevinage, ou d'un autre monument qui avait de l'importance pour les habitants au point de vue des franchises de la ville ; on peut faire une remarque analogue pour un grand nombre de sceaux ecclésiastiques, mais on a peu d'exemples de représentations de châteaux sur les sceaux des échevinages ruraux. Le sceau des échevins de Gavre reproduit une vue du château de Gavre, qui offre une grande ressemblance avec celle que donne Sanderus dans sa *Flandria illustrata*, et que l'on retrouve sur la première page du *Roman des sires de Gavre* ; d'après les caractères de l'inscription du sceau, on ne peut le faire remonter au-delà du XV^e^ siècle. Ce sceau nous permet de constater les modifications introduites dans

les bâtiments du château, ainsi que les dégradations qu'il a subies; le donjon a perdu ses créneaux, ceux du mur d'enceinte ont également disparu, la porte d'entrée a été flanquée de deux tours qui ne sont pas encore indiquées sur le sceau, etc.

Il est difficile de fixer d'une manière certaine la date de la construction du château d'après les vues que l'on en possède; la monographie qu'en donnent MM. De Potter et Broeckaert, dans leur histoire des communes de Flandre, ne donne aucun renseignement à cet égard; évidemment il a été construit à différentes époques, comme la plupart des anciens châteaux; le donjon carré en est la partie la plus ancienne, et on y aura fait des ajoutes au fur et à mesure que le perfectionnement apporté dans l'art d'attaquer les places exigeait des fortifications plus étendues et mieux combinées, ou que les changements apportés par le temps dans les habitudes, dans les mœurs, nécessitaient des habitations plus vastes et plus commodes.

La tour carrée de Gavre porte les caractères qu'on attribue aux châteaux du XII^{e} siècle; toutefois il n'existe plus guères en Belgique de châteaux de cette époque qui puissent servir de points de comparaison; le seul peut-être qui subsiste encore en Flandre, est le célèbre château des comtes de Flandre à Gand, nommé *'s Gravensteen*. La porte d'entrée en fut bâtie par Philippe d'Alsace en 1180, ainsi que les murailles d'enceinte; mais le donjon carré est évidemment

plus ancien, il suffit de le comparer avec les constructions élevées de 1180 pour s'en convaincre ; celles-ci sont bâties en appareil régulier, avec un certain art, que l'on ne rencontre pas dans les massives et grossières constructions du donjon. Au point de vue historique, il est difficile de lui assigner une date, car d'après les rares données que l'on conserve du château de Gand, il semble que ce n'est pas là qu'il faut chercher l'*arx Ottoniana*, bâti ou restauré par l'empereur Othon au X[e] siècle ; celui-ci devait se trouver plus près du confluent de la Lys et de l'Escaut, et jusqu'ici on n'en a pas encore pu déterminer l'emplacement [1]. Le donjon du Château des comtes a peut-être été construit également au X[e] siècle par le comte Arnould, le caractère de la bâtisse ne s'oppose pas à ce qu'on lui assigne une pareille antiquité.

M. Bequet, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur* [2], a signalé l'existence d'un restant de château du XII[e] siècle à Thy-le-Château ; il a donné une description de ce vieux bâtiment et en a publié une vue. Mais d'après son opinion, ce bâtiment était une sorte de maison de campagne, suffisamment fermée pour être à l'abri d'un coup de main, mais incapable de résister à un siège en règle. Le rez-de-chaussée, contenant les caves, n'est éclairé que par de petites ouvertures, tandis que le premier étage reçoit le jour

[1] Voyez Van Lokeren, *Hist. de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 27.
[2] Tome XII, p. 319.

par de grandes fenêtres du meilleur style. Mentionnons encore le château d'Ath, dont il sera question plus tard.

Le donjon de Gavre, qui paraît bâti en appareil régulier, autant qu'on peut en juger, est évidemment moins ancien que le vieux château de Gand; on ne peut le faire remonter au-delà du XII^e^ siècle. La tapisserie de Bayeux, qui remonte à la fin du XI^e^ siècle, donne la vue de divers châteaux et donjons, entr'autres de celui de Dol, bâti aussi en pierres carrées, tandis que ceux de Rennes et de Dinan sont construits en bois, mais ils sont tous placés sur un monticule; d'après tous les auteurs qui se sont occupés de l'architecture militaire, les châteaux primitifs étaient construits sur un monticule formé des terres prises en creusant le fossé qui les entoure; on n'en voit plus de traces dans la vue du château de Gavre, c'est cependant un moyen de défense qu'on n'aurait pas négligé dans un pays de plaines, où la nature par elle-même n'en offre aucun. On ne peut non plus lui assigner une date plus récente, à cause des modifications qu'a subies l'architecture militaire aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, comme nous le verrons plus loin.

Il n'est pas impossible que ce donjon en ait remplacé un autre plus ancien, car la famille de Gavre était déjà connue au XI^e^ siècle et la proximité de l'Escaut rendait la position de Gavre très-favorable pour y élever un château, destiné à protéger le pays contre les invasions des Normands; ceux-ci, en général, remontaient les ri-

vières pour pénétrer au cœur du pays qu'ils voulaient envahir; en outre, il ne faut pas perdre de vue que les contrées exposées à leurs invasions étaient tellement couvertes de forteresses, à l'abri desquelles on ravageait le pays après avoir chassé les envahisseurs, que Charles le Chauve, par son capitulaire de Pistes, ordonna d'abattre les châteaux, les forteresses et même les haies qui avaient été établis sans son consentement [1].

Le plus ancien donjon carré que l'on connaisse en France est, d'après Viollet-le-Duc, celui d'Arcques, en Normandie, dont on fait remonter la construction au XI[e] siècle. Le système de construction suivi en France a été signalé par M. Rey pour les châteaux-forts élevés par les croisés en Palestine [2]. Cet auteur fait observer que l'état de lutte permanente dans lequel se trouvaient les établissements de Syrie, avait fait progresser rapidement l'art de l'ingénieur militaire; on y trouve employés des moyens de défense qui n'apparaissent en Europe que près d'un siècle plus tard, notamment l'emploi des machicoulis et des échauguettes, dont le plus ancien exemple connu en France se voit au château de Montbar, élevé en 1280.

Vers le milieu du XII[e] siècle, on changea de système pour la construction des donjons; aux bâtiments rectangulaires, on en substitua de forme cylindrique. Les donjons carrés, dit M. Viollet-le-

[1] Baluze, *Capitul.*, tom. II, p. 153.
[2] Rey, *Essai sur la domination française en Syrie.* Paris, 1866.

Duc, n'étaient guère, à l'époque même où ils furent élevés, que des défenses passives se gardant plutôt par leur masse, l'épaisseur de leurs murs et la difficulté d'accès, que par des défenses proprement dites. C'étaient des retraites excellentes lorsqu'il n'était besoin que de se garantir contre des troupes armées d'arcs et d'arbalètes, ne possédant que des engins imparfaits et ne pouvant recourir en dernière analyse qu'à la sape; l'on pouvait rester des mois entiers dans cette enceinte sans avoir rien à craindre; aussi était-ce presque toujours par la famine que l'on prenait ces forteresses. Mais lorsque l'art de l'attaque se fut perfectionné, que les assiégeants mirent en batterie des engins puissants, alors les donjons rectangulaires, si épais que fussent leurs murs, parurent insuffisants; les assiégés ne voyant pas ce qui se passait au dehors, le mineur attaquait sans grand danger les fondations; les angles saillants, mal défendus, offraient aux pionniers des points faibles qu'ils creusaient à droite et à gauche, tandis que la forme cylindrique ne donnait pas plus de prise sur un point que sur un autre, et il fallait des excavations très-étendues pour faire tomber une partie de la tour.

Ces observations, très-exactes pour les donjons placés sur les escarpements des rocs, ne trouvent pas leur application dans les plaines qui forment la Flandre, le travail de la mine y était impossible à cause de la présence de l'eau; aussi on peut reculer pour notre pays la date de cette transformation, on en a un exemple dans le don-

jon d'Ath, construit en 1151 par Baudouin le Bâtisseur, encore d'après l'ancien système [1].

Pour le cas où les assiégeants parvenaient à forcer l'entrée du donjon, on avait ménagé à l'intérieur une foule de conduits souterrains et de détours, qui permettaient de continuer la défense jusqu'à la dernière extrémité ou bien qui laissaient le moyen de s'échapper. Mais, en cas d'alerte, ce système de défense devait en revanche gêner beaucoup les assiégés, qui pouvaient difficilement se rendre au point attaqué; c'est une des raisons qui le firent abandonner, mais la cause principale de ce changement fut la modification apportée par le temps dans le mode de vivre des châtelains; jusqu'au XII[e] siècle le donjon était l'unique habitation des seigneurs, il contenait les caves, les celliers, la chapelle. Un auteur à peu près contemporain nous a laissé d'un de ces vieux donjons une description intéressante; elle a en outre pour nous l'avantage de se rapporter à notre pays.

« La paix faicte et conclute entre Manasses conte de Guisnes et Arnoul seigneur d'Ardre, ledict Arnoul fist faire et ediffier en son chastiau et forteresse d'Ardre une maison de bois et d'aultres matieres, faicte par grand artifice et maniere, et qui excedoit en beaulté les autres maisons que pour lors estoient au pais de Flandres. Laquelle maison fut faicte et composée par ung maistre charpentier de Bourbourg, nommé Lodoic, aussi subtil en son art à peu près comme estoit Dedalus; et de ceste maison en

[1] Schayes, *Hist. de l'architecture*, tom. I.

fist ung lieu semblable à ung aultre labirinthe, et dont l'on ne scavoit trouver l'entrée ne l'issue. En ce lieu fist cave sur cave, chambre sur aultre, et logis sur logis, pour recepvoir les survenans; et joignant des celiers fist faire biaulx greniers, retraictes, et ediffices, pour retirer et promptement recouvrer tout ce qui estoit necessaire en la maison. Sy fist ediffier au lieu plus convenable de la maison, vers soleil levant, au plus hault d'icelle, une chapelle. Icelle maison estoit a trois estaiges, et y avoit sieges et fenestres triumphans l'ung sur l'aultre loins de terre, et qui sembloient estre mis en l'air. Le premier estaige de ceste maison estoit sur terre, ou estoient celiers et greniers à mettre grans vassaux, pippes, caves, et barilz, aveucques aultres ustencilles d'ostel. Au second estaige estoient les logis ordinaire et demeure de ceulx de la maison; et en icelluy estaige estoient les offices, comme garde mengiers, passeterye d'un costé et boulengerie de l'aultre; d'ung aultre costé estoit la grand chambre de Mons^{r} et de madame sa femme, en laquelle ilz couchoient; et joingnant d'icelle estoit la garde robbe où les enfans et chambrieres couchoient. D'aultre part, en ung lieu secret de la dicte chambre y avoit un refuge, là où on faisoit feu au matin et au soir, et là où on se retiroit pour quelque maladie et en temps de saignée, et pour rechauffer les serviteresses et petis enfans, lorsqu'ilz avoient prins la mamelle. Estoient aussy en ce second estaige assis près de ceste chambre la cuisine, en laquelle y avoit deulx estaiges; et en icelluy d'en bas estoient d'ung letz mis et nouris les pourceaulx en gresse et d'aultre les oisons, d'ung aultre letz les chappons et aultres especes de vollile tousjours pretz à acoustrer et mengier. Et en l'aultre estaige de la dicte cuisine se tenoient les cuisiniers et ceulx qui avoient la charge d'icelle cuisinne, qui preparoient en moult de sortes. Comme ont acoustumé faire cuisinniers, les bonnes vian-

des curieusement ordonnées et prestes à mengier. En ce lieu aussy l'on preparoit la provision de la viande et estat ordinaires des familliers, serviteurs, et aultres domestiques de la maison. Et au plus hault estaige de la dicte maison estoient faitz logis et retraictes, esquelz couchoient les filz de la maison quant ilz vouloient à un bout, pareillement les filles quant il estoit besoing à ung aultre. Les serviteurs qui avoient la garde de la maison, et ceulx qui faisoient le guet à ce tousjours prestz, estoient ordonnez et mis à ung aultre costé pour prendre à la fois leur repos. En ceste maison y avoit montéez, galeryes et alléez pour aller d'estaige en estaige, de la chambre en la cuisine, et de chambre en aultre, et de la dicte maison à un lieu propice où y avoit sieges plaisans pour deviser et parler ensemble. Duquel lieu on entroit en l'oratoire et chapelle, semblable, quant à l'ouvraige et pourtraicture et painture, au temple de Salomon.

» Et touttes lesquelles choses dictes de ceste maison que voiez et où vous estes à présent, Messeigneurs, n'ont estez tant recitéez pour vous que pour aulcuns des assistens qui ne sont de la maison. Et ne se faut donner de merveilles sy les survenans et gens estranges ne scavent comprendre tous les lieulx et places de ceste dicte maison, quant ceulx qui de leur jeunesse ont estez nouriz en icelle et desja vesquy aege d'homme, n'ont peu scavoir ne congnoistre le nombre des portes, guichetz, et fenetres d'icelle [1]. »

Cette page d'un auteur ancien nous fait parfaitement connaître l'existence, les habitudes des anciens seigneurs féodaux ; c'était dans son

[1] *Chronique de Lambert d'Ardre,* p. 296, édit. du Mis de Menilglaise. Cette traduction ancienne ne reproduit pas le texte d'une manière très-exacte, mais elle a un parfum d'antiquité qu'il faillait lui conserver.

donjon que le seigneur avait fixé sa demeure ; en cas de guerre il s'y réfugiait avec ses serviteurs, c'était son dernier refuge quand l'enceinte du château avait été forcée.

Étrange et sombre existence qui devait exercer une influence sur le caractère des seigneurs de cette époque ; ils ne descendaient de leurs sombres manoirs que couverts d'écailles d'acier, vêtus de tissus à mailles de fer, la lance au pied ou le faucon au poing ; " au château l'on discutait les expéditions prochaines ou lointaines, on préparait la guerre civile et les coups de main, on nouait des ligues turbulentes et des projets héroïques, on se disposait aux pas d'armes et aux tournois ; on se liait par des vœux téméraires de pèlerinages armés, de redressements de torts par la force, de croisades contre les Sarrasins d'Espagne ou d'Orient. „ Et dans les époques brillantes de la chevalerie, à tous ces beaux projets se mêlaient invariablement l'amour et le désir de se hausser dans le cœur des dames. Heureuses les heures que le trouvère ou le troubadour venait égayer par ses chants ou par les récits des exploits de quelque guerrier en renom.

L'enceinte des châteaux n'a pas toujours présenté le caractère de celle que l'on remarque sur le sceau de Gavre ; un simple rempart de terre, une palissade de bois entourée d'un fossé, formait la seule défense extérieure des donjons. Telle était la nature des fortifications dont Arnould de Guines fit entourer la ville

d'Ardres ; Lambert d'Ardres, que l'on m'excusera de citer si souvent, donne une description pleine de vie des travaux qu'on y fit.

Le comte Baudouin de Guines, désirant mettre à l'abri des attaques du comte de Boulogne la ville d'Ardres, située au milieu de son comté et qui était en grande voie de prospérité, " se „ delibera de l'enclorre et environner d'ung „ grant et large fossé, comme estoit la ville „ de S. Omer, lequel il fist faire et ouvrer si „ grant et spacieulx que jamaiz en la terre de „ Guines mains d'hommes ne avoient labouré de „ tel, ne ieulz humains ne avoient veu de pareilz.

„ Sy y eust à faire et fouir le dict fossé des „ ouvriers en grosse multitude, lesquels be- „ soingnoient et labouroient en grand travail „ et mesaige, tant pour l'apreté du temps comme „ pour la povre nourriture qu'ilz avoient, à cause „ de la famine regnant pour lors. Toutesfois en „ eux jouant et recreant l'ung aveucques l'aultre „ par mocqueries et parolles joieuses, passoient „ leur faim le plus aisement qu'ils povoient. Sy „ les venoient voir et regarder a leur ouvraige „ grand nombre de peuple pour diverses raisons. „ Car les povres quy n'estoient à l'ouvraige, en „ prenant plaisir et delectassion à les veoir „ ouvrer, ne sentoient la peine et travail qu'ilz „ portoient. Les richès, comme gentilzhommes, „ bourgeois, gens d'eglise et relligieux, non „ seullement une fois le jour, mais souvent par „ diverses heures, en grant joie et recreation de „ leur corps venoient veoir et regarder le dict

„ ouvraige. Mais qui eust esté l'homme de tant
„ paresseulx et nonchalant coraige, qui n'eust
„ prins recreation et passe temps en voiant et
„ regardant le maistre de l'ouvraige, nommé
„ maistre Simon, aller aveucques sa verge de
„ mesure, de lieu en lieu et de place en place,
„ selon que en son entendement il avoit pour-
„ jecté son affaire, faisant abattre et desmolir
„ granges et maisons, couper et arracher pom-
„ miers et arbres portans fruictz? Pareillement
„ les places et lieux communs que à grant tra-
„ vail on avoit preparé pour les jours de festes
„ y prendre passe temps et esbattemens, et les
„ gardins de plaisance, plantes, herbes, et
„ aultres belles fleurs pour le plaisir humain,
„ nonobstant que ce fust au grant regret de
„ ceulx à quy ils appartenoient, qui à cause de
„ ce luy donnoient des maledictions secrettes,
„ le tout selon que son ouvraige et mesure à
„ veue d'oeul le requeroit, estoient par luy rom-
„ pues et gasteez en les faisant fouir, houer,
„ et mettre en estat de fortiffication.

„ Là eut on peu veoir les rusticques et ma-
„ nouvriers aveucques leurs brouettes marloires
„ et leurs hocquets à fiens, tirer et emmener
„ les gros monchiaux de terre, et les assembler
„ ensemble en donnant couraige et reconfortant
„ l'ung l'aultre. Là aussy estoient fouisseurs et
„ pionniers, aveucques leurs picqz, houiaux et
„ maillotz, les haieurs aveucques leurs haies et
„ aultres instruments necessaires. Y estoient
„ aussy plusieurs hottiers portans hottes, aiant
„ des gens propices à les chergier.

„ Et sy n'y failloient point plusieurs haieurs „ frappans et plantans en terre plusieurs pieucqz, „ estocqz, et mantiaux de bois, les aulcuns „ courts les aultres longs, pour faire tenir et „ lier à montout ensemble les grans gasons de „ terre que les maistres faisoient bailler et „ copper au maretz pour le parrement et en- „ tretenement et fortiffication de l'ouvraige. Et „ surtout y avoit des gens portans verges et „ bastons en leur mains, aians regard sur les „ ditz ouvriers, affin de les chastier, chasser, „ et faire aller avant à l'ouvraige selon que le „ maistre qui alloit devant le merquoit et en- „ seignoit. Et à ce constraindroient les dictz „ ouvriers, en batant et frapant sur eulx des „ verges ou bastons qu'ils portoient, adfin de „ plustost avoir la fin et expedition dudict „ ouvraige [1]. „

Les enceintes construites avec plus de soin se composaient d'un mur épais de plusieurs pieds. Bordé d'un large fossé et élevé à rez-de-sol ou sur un remblai de terre, ce mur était percé de meurtrières, surmonté de créneaux et flanqué de tours. Les portes étaient pratiquées à travers une courtine défendue par deux tours, ou dans l'épaisseur d'une tour unique. Les créneaux des murs et des tours s'appuyaient souvent, surtout depuis le XII[e] siècle, sur des mâchicoulis, galerie en encorbellement, formée d'une suite d'arcatures, et dans laquelle des

[1] *Chronique de L. d'Ardres,* chap. 152.

ouvertures étaient pratiquées à plat pour lancer sur l'ennemi toutes sortes de projectiles[1]. L'usage des mâchicoulis ne remonte guère en France qu'au XIII[e] siècle; un des premiers édifices qui en fut muni est une dépendance de la cathédrale de Puy-en-Velay, dépendance connue sous le nom de Bâtiment des Mâchicoulis.

A l'époque où l'on introduisit des modifications dans la construction des donjons, on renonça aussi à le placer au centre de l'enceinte, on préféra le mettre à l'extérieur, de manière à faire corps avec le mur, et ordinairement dans la partie la plus faible ou la plus exposée. Cette modification avait le double avantage de permettre de faire des sorties, et en cas de besoin de s'échapper si l'enceinte avait été forcée.

En comparant le dessin du sceau avec la vue publiée par Sanderus, on remarque de notables différences dans les constructions du château. Le bâtiment qui défendait la porte d'entrée n'est pas indiqué sur le sceau, la tourelle à gauche de l'entrée a une forme plus accentuée sur la gravure; à droite de l'entrée un bâtiment avec pignons à escalier a remplacé les deux petites tourelles du sceau; c'était peut-être la chapelle[2].

Dans les pays de plaine les fossés d'enceinte formaient un des plus efficaces moyens de défense, et c'est pour cette raison que la plupart des anciens châteaux de Flandre, pour ne pas

[1] Voir Schayes, *Hist. de l'architecture.*

[2] MM. De Potter et Broeckaert donnent les noms de quelques chapelains du château.

dire tous, étaient placés dans les endroits les plus bas pour ne pas manquer d'eau. Il suffit de parcourir nos campagnes pour s'en convaincre; le moindre fief était entouré d'un fossé, à l'abri duquel on défiait les surprises des maraudeurs. Une double enceinte de fossés entourait le château de Gavre, c'est tout ce qui en reste [1].

Le château de Gavre, par suite de sa situation entre Gand et Audenarde, a été de tout temps un poste important dans les guerres dont cette partie de la Flandre a été le théâtre; aussi à chaque instant il avait à subir les assauts des belligérants désireux d'y trouver un point d'appui; on en trouve la longue série dans la monographie du village de Gavre, publiée par MM. De Potter et Broeckaert. Il fut compris dans le nombre des châteaux que vers l'année 1575 on ordonna de raser pour empêcher les mécontents de s'y établir; mais il faut croire qu'on ne donna pas de suite à cet ordre, car le château existait encore au siècle suivant; il ne fut détruit qu'en 1658 par Turenne, le grand démolisseur de châteaux.

Un des siéges les plus connus que le château de Gavre eut à soutenir, fut celui que lui fit subir Philippe-le-Bon à la tête de toute son armée, en 1453, la veille de la bataille de Gavre, dans laquelle les Gantois furent si maltraités.

[1] En les modifiant on a trouvé récemment les conduits de plomb, qui y conduisaient les eaux d'une source voisine.

Après avoir pris le château d'Harlebeke et un fort *moustier* qui n'était pas loin de là, le bon duc prit le château de Poucques, qu'il fit démolir. Après avoir divisé son armée en trois corps de troupes, il partit de Courtrai " et alla „ assieger ung moult fort chastel quy est entre „ Gand et Audenarde, auquel chastel les Gantois „ se tenoient. „ C'était le château de Gavre. Les Gantois envoyèrent à Gavre un homme d'armes anglais, nommé Jehan de Vos, pour encourager les défenseurs du château en leur promettant un prompt secours. " Après toutes ces choses ainsy „ faictes, le duc meit le siége devant le dict „ chastel, et feut tout environné de ses gents; „ puis feit dresser tous ses engins pour battre „ le chastel. Et comme il les faisoit dresser, „ dedans le chastel y avoit ung compagnon, „ lequel jouoit très bien d'une trompette, lequel „ certes n'estoit pas Flameng, ains estoit du „ pays du duc, et avoit autres fois servy aul- „ cuns seigneurs quy estoient en la compagnie „ du duc. Icelluy compagnon monta sur une „ hautte eschanguette d'une tour, et illecq dit „ moult de blasphemmes du duc, en l'appellant „ faulx, desloyal, traistre, tyran et moult aul- „ tres quy sonnoient très mal, en disant: De „ bien brief son orgueil soit abattu des Gan- „ tois! On rapporta ces parolles au duc, lequel, „ considérant que folie luy faisoit dire, n'en „ feit guières de compte. Le chastel estoit assis „ en bas lieu, et mal battable d'engins; mais, „ non obstant ce, le duc le faisoit battre d'en-

„ gins le plus qu'il povit; et tellement le batteit
„ que ceulx du chastel lui offrirent rendre le
„ dict chastel leurs vies saulves; car ils veoient
„ que les Gantois leur avoient failly; à quoy
„ le duc ne les vollut recepvoir, pour les injures
„ que le trompette avoit dict de luy. „

Jean de Vos, capitaine du château, s'aboucha une nuit avec les gens du duc, leur promettant que si on le laissa sortir du château, il amènerait avant deux jours les Gantois en bataille contre le duc, qui pourrait alors en tirer vengeance. La nuit suivante il se sauva avec treize de ses compagnons, à l'insu de la garnison; celle-ci, se voyant abandonnée, se rendit à discrétion et livra le château. Le bon duc, comme à Harlebeke et à Poucques, fit pendre sur le champ tous ceux qui étaient encore dans le château, et trois jours après, il put tirer des Gantois la vengeance qu'on lui avait promise [1].

Le château de Gavre a donné son nom à une des plus illustres et des plus anciennes familles de la Flandre; elle existe encore de nos jours et elle compte parmi ses membres plusieurs hommes qui ont laissé un beau souvenir dans l'histoire de notre patrie. La tradition a orné son berceau des fables les plus étranges.

Le crédule Jacques de Guise, qui a accepté les yeux fermés toutes les histoires qui avaient cours de son temps, dit que cette famille descendait de Sulpicius Galba, illustre Romain, qui avait fait

[1] *Mémoires de J. De Clercq*, p. 68. Édition de Buchon.

bâtir plusieurs châteaux sur les bords de l'Escaut, entre autres celui de Gavre. Ce Sulpicius Galba était un lieutenant d'Octavien Auguste dans la Gaule Belgique. Le Carpentier dit avec Gelic et Franchome, que cette maison descendait des ducs de Saxe qui ont jadis dominé en Frise.

Vient ensuite le roman des sires de Gavre, consacré à l'histoire de Louis de Gavre, exilé par son père, il obtint, grâces à ses beaux faits d'armes, la main d'Idoria, fille du duc Anthenor d'Athènes, et succéda à son beau-père dans son duché [1]. Jehan de Gros, seigneur de Nieulandt, qui s'intitule " très-affectionné serviteur de la maison de Gavre, „ et d'autres auteurs font remonter cette famille à Rasse, baron de Gavre, qui accompagna Pepin le Bref en ses guerres d'Aquitaine; il portait les anciennes armes de la famille de Gavre : d'or à un double trescheur fleuretté de sable. Son fils, nommé également Rasse, " ayant eu son escu descouppé par sa vaillance et rompu par ses ennemys devant Lucerne (?) en Espagne, „ reçut de Roland, le neveu de Charlemagne, ses propres armes, sauf à ajouter " une endenture de sable à XI points „ autour de l'écu. Ce Rasse mourut à la bataille de Roncevaux, ce qui ne l'empêcha pas d'être échanson de Baudouin le Barbu, comte de Flandre, en 1035. Heureusement que la famille de Gavre n'a nul besoin de ces fables

[1] L'histoire de ce Louis de Gavre était représentée sur de belles tapisseries conservées au château d'Aiseau, propriété de la famille de Gavre; nous en parlerons à la fin de cette notice.

pour justifier le haut rang qu'elle a toujours occupé.

Il est fort difficile d'établir la filiation de cette famille; l'habitude que l'on avait de donner à l'aîné le nom de Rasse [1] — parfois l'on rencontre deux frères portant ce nom — a jeté une grande confusion dans les premiers degrés de sa généalogie. Les héraldistes se sont également trompés au sujet des armoiries qu'il fallait lui attribuer; mais on peut dire avec certitude que jamais les seigneurs ni la seigneurie de Gavre n'ont porté, comme on le croit communément, un écu d'or au lion de gueules, armé lampassé et couronné d'azur à la bordure dentelée de sable. Il suffit de jeter les yeux sur le petit écusson du sceau reproduit en tête de cette notice et sur le frontispice des Coutumes du pays d'Alost, pour se convaincre que ce ne sont pas les armoiries de la seigneurie. Quant aux seigneurs de Gavre, ils ont porté depuis le XIII[e] siècle un écu de gueules à trois lions d'argent, couronnés, armés et lampassés d'or; ils auront sans doute adopté les armoiries de la seigneurie de Chièvres [2], que leur avait transmises la célèbre Dami-

[1] La forme latine du nom de Rasse est Razo, elle correspond au flamand Raes, que l'on rencontre encore de nos jours; ce nom de Razo a été traduit en celui d'Érasme, donné plus tard aux membres de la famille de Gavre, mais on aurait de la peine à justifier cette traduction; ne faudrait-il pas plutôt décomposer le nom de Razo en Raes zoon, fils de Radulphe, comme celui de Meinzo en celui de Meinaert zoon? On pourrait seulement objecter à cette opinion que dans le mot Raes on ne retrouve pas la lettre *l* du mot *Roels*, qui correspond à Roedolfs zoon.

[2] Chièvres porte de gueules à trois lions d'argent.

son de Chièvres. Avant cette époque, on trouve un sceau de Rasse de Gavre de l'année 1166, représentant un chevalier armé, portant au bras un bouclier chargé d'une escarboucle fleurdelisée; les lames de métal dont est composé cet ornement forment une saillie au point où elles se réunissent au milieu du bouclier, une double bordure entoure l'escarboucle. Ce genre d'ornementation a été très usité en Belgique, il se retrouve sur le tombeau de Guillaume de Normandie; quelques familles, par exemple celle de Clèves, l'ont adopté pour armoiries.

Le bouclier d'un sceau de Rasse de Gavre, de l'an 1179, est orné d'un double trescheur fleurdelisé, ainsi que celui d'un autre sceau de l'année 1190 et un de l'année 1210; mais en 1244 le trescheur est remplacé par les trois lions, que la branche des seigneurs de Liedekerke a conservé jusqu'à nos jours; M. de May, dans son *Inventaire des sceaux de Flandre*, cite plusieurs exemples qui confirment ces données. Le premier sceau au lion et à la bordure engrêlée qu'il cite est celui de Rasse de Gavre, sire de Herimez, en 1336. La branche des seigneurs d'Escornaix a continué à porter le trescheur, brisé d'un chevron.

La terre de Gavre, qui était jadis un franc alleu d'après une opinion assez répandue, fut tenue comme fief du comté de Flandre, par suite d'un

arrangement conclu au XIII[e] siècle avec le comte. La famille de Gavre la posséda jusqu'au XIV[e] siècle, elle passa alors dans la famille de Laval par le mariage de Béatrix de Gavre avec Gui IX, comte de Laval; cette Béatrix de Gavre, en allant s'établir en Bretagne, amena avec elle des ouvriers tisserands qui y introduisirent l'industrie de la toile, encore très-florissante dans certaines parties de cette contrée [1]. La terre de Gavre fut fut ensuite achetée par la maison de Luxembourg, dont les d'Egmont l'héritèrent; le célèbre comte d'Egmont la posséda à ce titre, il la transmit à ses descendants; au XVIII[e] siècle elle appartenait à la famille Pignatelli d'Egmont. Son dernier propriétaire vivait, comme la plupart des grands seigneurs de cette époque, au milieu d'embarras financiers très-pressants; survint la Révolution Française, ses propriétés en Belgique furent mises sous séquestre, une partie fut vendue au nom de la nation; lui-même se réfugia avec sa famille à Aix-la-Chapelle; il mourut peu après en émigration à Brunswyck, le 3 décembre 1801. Il avait épousé Marie-Thérèse princesse d'Aremberg.

On conservait au XVIII[e] siècle au château d'Aiseau, en Hainaut, une suite de douze tapisseries de haute lisse, représentant des scènes

[1] *La Flandre,* tome III, p. 299.

de l'histoire de Louis de Gavre, duc d'Athènes, tirées du roman des sires de Gavre ; elles avaient été commandées par Jacques de Gavre, grand-bailli du Hainaut, et Charles de Gavre, créé comte de Frezin en 1602, les fit achever en 1606. Le comte de Frezin et sa femme, Françoise de Renty, laissèrent par testament leur fortune à Pierre-Ernest baron d'Inchy, leur fils aîné ; le testament dit en outre : " Ont este charge de fideicommis, „ pour demeurer au filz aisne a perpetuite sans les „ pouvoir aliener, une croix de diamant et une „ autre grande croix en laquelle y a insere de la „ vraye croix de Notre Seigneur. Item douze „ pièces de tapisserie de l'aisne de la maison de „ Gavre. „ Ces tapisseries échurent à Dominique-François de Gavre, comte de Peer, fils du baron d'Inchy, mort en Espagne en 1640 ; après lui elles passèrent à son cousin Carlos de Gavre, comte de Peer ; mais après la mort du comte Dominique-François, elles étaient restées en la possession du prince de Chimay, son beau-frère, qui ne les rendit qu'après la fin d'un procès, dans lequel il était engagé avec son cousin à cause de cette succession.

Carlos de Gavre transporta les tapisseries en Espagne où il demeurait ; par son testament, passé à Madrid le 18 septembre 1693, il ordonna qu'elles seraient renvoyées aux Pays-Bas, à Jean Joly, son maître d'hôtel, qui était chargé de les remettre au marquis d'Aiseau, son héritier, " afin qu'elle soit vinculée dans la famille „ de Gavre. „ Il veut qu'elles soient mises en

dépôt jusqu'à ce que le marquis d'Aiseau ait assigné " dans ceste même ville de cour les „ 200 écus d'argent pour don Albert-Philippe „ de Gavre, sa vie durante, parce qu'il n'a pas „ et il ne peut avoir aucune correspondance aux „ dits Pays-Bas. „ Ces tapisseries furent transportées au château d'Aiseau; elles sont indiquées dans l'inventaire des meubles du prince de Gavre, dressé en 1753, et elles y sont estimées 1,200 florins; on trouve encore mentionnée dans cet inventaire une autre tapisserie de haute lisse, représentant l'histoire de Pompée en huit pièces, de la valeur de 700 florins; cette tapisserie était aussi fidéicommissée, en outre une tapisserie de haute lisse, avec des colonnes et des figures, en six pièces, évaluée 600 florins. On y trouve porté un dais de velour rouge brodé en or et pièces rapportées, avec les armes de Gavre et de la Marck, et les rideaux de taffetas, à fidéicommisser pour l'aîné de la famille, de la valeur d'environ 150 florins[1].

Voici la description des tapisseries de la famille de Gavre telle qu'on la trouve dans un ancien inventaire[2] :

[1] Ces notes sont extraites des documents réunis par M. le professeur Rassmann, pour l'histoire de la famille de Gavre.

[2] Ces tapisseries portaient aux angles les quatre quartiers de Charles de Gavre, comte de Frezin.

Spécification des douze pièces de la tapisserie de haute lisse contenant par écriteaux et représentations l'histoire de Louis de Gavre, duc d'Athènes....

« Pièce marquée N° 1. Cinq aulnes et demi.

» *Ecriteau :* au siége devant la tête de Lucerne en Espagne, pour l'heure nommée Carvessa que tenoit le roy. Charle le grand etoit un noble baron, seigneur de Gavre, auquel, lui ayant été baillé en pièce son escu, estant armé le duc Roland luy donne les siennes propres pour luy et ses successeurs, sauve une endenture de sable pour différence, lesquelles ils portent pour le jour d'huy.

» N° 2. Cinq aulnes et demi, une taille moins.

» *Ecriteau :* De plus régnant en France le glorieux bon roy S^t^ Louis, messire Louis de Gavre, épouse la fille du seigneur de Wavrin, laquelle, estant son mari au siége de Gerone avec le roy Philippe le Hardi, s'accouche d'un fils auquel le comte Louis de S^t^-Pol donne le nom de Louis. Ledit seigneur de Gavre retourne de son voyage, pour quelques légers propos tenus par sa femme se courrouce à elle, jette son enfant au feu, puis la chassa de sa maison.

» N° 3. Six aulnes et demi.

» *Ecriteau :* Le seigneur de Wavrin irrité de ce fait, assemble ses parens et amis pour faire la guerre à son beau-fils, lequel fait le même pour luy résister, le comte Bauduin de Flandre leur deffend la voie de fait pour les appointer. Louis de Gavre, venu en âge, part de sa mère, prend congé de son père, duquel, bien qu'à très-grande instance, d'autant que pour sien ne le vouloit connoitre, ne sceut impetrer qu'un vieil chapeau de feutre, qui sert encore de timbre aux armes de sa maison; il vient à Milan, où ayant servi le duc en ses guerres, prend congé de luy pour aller aux guerres d'Istrie.

» N° 4. Quatre aulnes et demi, une taille moins.

» *Ecriteau :* Louis de Gavre vient à Jarre, où il combat le renommé Cassidore, lequel estant vaincu, confesse la trahison par luy commise contre la contesse d'Istrie, telle que le comte son mari avoit declaré en chemin à Louis, lequel aussi vengea l'injure faite à Gadifer, luy rendant sa sœur qui par force luy avoit été ravie.

» N° 5. Quatre aulnes et trois quarts.

» *Ecriteau :* Louis de Gavre part de Jarre, et est prit sur mer par les Sarrazins, advertis du voyage qu'il faisoit par le frère de Cassidore, seigneur de Corfou, lequel fut tué par Louis. Les Vénitiens délivrent Louis de prison et par subtil moyen s'emparent de l'isle et forteresse de Corfou; de là part Louis pour les guerres d'Athènes.

» N° 6. Cinq aulnes et un quart et demi.

» *Ecriteau :* Louis de Gavre arrive au plus fort de la bataille d'entre le duc d'Athènes et Andrenopoly, sauve par sa prouesse le senechal Eumenide, prend d'autres, sorte le senechal Hippolite et les surplus des Andrenopolitains met à l'andoroute, gagne une mémorable victoire pour le duc d'Athènes, duquel il fut non moins loué et caressé que de sa fille Idorie extrêmement aimé.

» N° 7. Quatre aulnes et demi et un demi-quart.

» *Ecriteau :* Le duc d'Athène pour la grande faveur mène Louis en la chambre d'Idorie, et là s'entrevoyant et devisant par ensemble s'enflamèrent d'un amour réciproque, leurs passions se gouvernent tant par eux-mêmes que par les menées d'Edée et son frère Melior, lequel par subtil moyen (mène) Louis déguisé à la greguesque en la chambre d'Idorie.

» N° 8. Six aulnes et demi.

» *Ecriteau :* La guerre recommence plus après que devant entre les deux ducs; Louis de Gavre, par commun avis de toute la noblesse, est choisi chef de l'armée athé-

nienne; derechef arrive force d'armes, il obtint une plus glorieuse victoire, rendant prisonnier le duc d'Andrenopoly, le mène avec tout son équipage en triomphe par la ville d'Athènes, non sans grande admiration et applaudissement du duc, de la noblesse et des citoyens.

» N° 9. Six aulnes et demi, une taille moins.

» *Ecriteau :* Le duc Antenor d'Athènes, par l'advis des seigneurs et barons de son pays, pour une remarque de haute prouesse et glorieux fait d'armes de Louis de Gavre, luy donne sa fille unique Idorie en mariage, laquelle au bout de l'an le fit père d'un fils nommé Hippolyte, laquel après la mort du duc Louis son père succéda à la duché. Le duc Antenor meurt. Louis de Gavre, au moyen de son alliance, succède à la duché, et ayant nouvelle d'une jouste royale, dressée à Compiègne par le roy Philippe de France, part de son pays avec la duchesse sa femme et, accompagné de la principale noblesse grégoise, fait une magnifique entrée en ladite ville.

» N° 10. Sept aulnes et un quart et demi.

» *Ecriteau :* La jouste se fait en laquelle entre le duc Louis, emporte le prix ordonné aux meilleurs chevaliers, et la duchesse sa femme celui de la plus belle dame, le festin se fait par Louis, duc d'Athènes, au Roy et Reine de France, Angleterre et Ecosse, avec les prince et princesses et autres plus remarqués en la noblesse. Là survint le vieil seigneur de Gavre, désirant de savoir qui estoit celui qui à la jouste avoit présumé prendre son cry et ses armes; finalement Louis et son père s'entrerecognoissent.

» N° 11. Quatre aulnes et demi.

» *Ecriteau :* Le vieil seigneur de Gavre, aux prières et remontrances à luy faites par le Roy et Reine de France, ayant pardonné à sa femme, retourne à Gavre avec le comte Baudouin, se reconcilie à elle avec grande joie et contentement de la noble assemblée qui y estoit.

» N° 12. Cinq aulnes et demi.

» *Ecriteau :* La duchesse accouche à Gavre d'un second fils, auquel le comte Bauduin au fond de baptême luy donne son nom, et depuis luy donna sa fille en mariage; ce fils, après le partement de ses père et mère pour Athènes, demeura en Flandre, duquel sont descendus jusqu'à présent les seigneurs de l'illustre maison de Gavre.

» Au pied de la douxième tapisserie est escrit ce qui suit : Messire Jacque de Gavre, chevalier de l'ordre du Toison d'or, grand bailly de Hainaut, a fait faire les patrons de ces douze pièces de tapisserie, lesquels messire Charle de Gavre, comte de Frezin, baron d'Inchy, at fait achever, anno 1606. »

T. C^te^ DE LIMBURG-STIRUM.

SCULPTEURS MALINOIS DU XVII^e^ SIÈCLE.

Les Fayd'herbe.

L'avénement des archiducs Albert et Isabelle ouvrit une nouvelle période à l'histoire politique de notre patrie ; il commença un règne de paix, dont les bienfaits influèrent nécessairement sur le développement artistique et sur le progrès matériel. Le XVI^e^ siècle avait assisté au lever de la Renaissance, mouvement qui fut arrêté malheureusement, dans sa marche, par des guerres et par des dissensions civiles et religieuses. Mais lorsque ces tristes temps, dont les dévastations des iconoclastes signalèrent les plus mauvais jours pour l'art, furent passés, le calme fit renaître l'espérance et l'on songea à relever les ruines qui couvraient notre sol.

A la suite de la destruction des images, une ère de réparation commença ; les peintres et les sculpteurs affluèrent et tentèrent de rétablir dans

iint-Rombaut le 28 octobre
Bogaerts.
mars 1642, épousa Jean

décembre 1643, morte le
, épousa le 24 juin 1666
culpteur, mort le 10 mars

ctobre 1645, mort en 1652.
8, mort 1651.
embre 1649, mort jeune.
10 octobre 1651.
architecte, né le 28 août
illet 1704, épousa à Saint-
obre 1682, Jeanne-Marie

ANTOI
seur 11 juillet 1656, épousa
1° A Sa
1573, août 1658, épousa Louis
2° Le 7
Well ril 1661, mort le 15 avril

le 10 mars 1663, décédé

les temples les œuvres d'art qui y manquaient. Nos sculpteurs se mirent à l'œuvre et peuplèrent les églises de pièces nouvelles. Ces productions toutefois apparurent avec un caractère inconnu jusqu'alors, car elles avaient perdu, sauf de rares exceptions, le type de l'ancienne école gothique; toutes étaient marquées au coin de la Renaissance; elles visaient à s'affranchir du vieux style et à imiter, avec plus ou moins de succès, les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Les relations avec l'Italie, devenues plus nombreuses et plus faciles, réagirent puissamment sur notre statuaire nationale, qui commença dès lors à subir les effets de l'influence étrangère de Michel-Ange. Sous cette inspiration se produisirent un grand nombre d'œuvres sans caractère propre, mais dans lesquelles on reconnaît un singulier mélange de la manière italienne jointe à la manière flamande.

Cette époque d'indécision et de tâtonnement était transitoire et ne pouvait durer, car notre sculpture devait nécessairement finir par tomber dans l'un ou l'autre type spécial; ce moment devait arriver lorsqu'une main puissante parviendrait à imprimer à l'art un mouvement général et décisif. C'est dans la première moitié du XVII^e^ siècle que Rubens créa le type spécial qui depuis caractérisa la Belgique; son vaste génie subjuguant toutes les branches de l'art, leur communiqua la manière large et hardie qui le plaça à la tête de l'Ecole flamande. Les sculpteurs malinois éprouvèrent cette impulsion rubénique à divers

degrés, mais elle se manifesta d'une manière non équivoque dans les œuvres de Luc Fayd'herbe. Ce personnage comptait dans sa famille plusieurs sculpteurs; avant donc de nous occuper de lui, nous dirons un mot de ses parents qui le précédèrent dans la carrière artistique.

§ 1. *Henri Fayd'herbe* [1].

Henri Fayd'herbe, fils du brasseur Antoine et de Livine Grauwels, sa première femme, naquit à Malines en 1574 [2]. Il était enlumineur, doreur et adroit sculpteur de petites figurines en albâtre. Au mois de septembre 1588, il entra dans la gilde de Saint-Luc de sa ville natale, et il commença son apprentissage chez Melchior d'Assonville, étoffeur, natif de Bruges. Le 17 juillet 1599 il fut reçu franc-maître. Après cette époque, il alla séjourner à Anvers où il demeurait, d'après une déclaration faite par le notaire Fabri, le 30 juillet 1608. L'acte officiel, dont il s'agit, fut dressé sur la demande des enlumineurs Rombaut van Avont et Philippe Wellens; il y est dit que Fayd'herbe, décorateur d'images, approchait de sa trente-troisième année; qu'autrefois il avait eu un atelier à Malines, mais qu'à la suite de revers il avait dû fermer sa maison, et qu'il vint alors à

[1] *Notes de Smeyers, de Maeyere, du Trieu,* etc., etc.

[2] Antoine Fayd'herbe acheta le 8 juin 1584 une maison, servant autrefois de brasserie, nommée l'*Éléphant,* à côté du pont dit *Hondsbrugghe,* dans la rue Sainte-Catherine (*Vierschaer*).

Anvers se mettre à la disposition d'autres maîtres en qualité de simple ouvrier. Une autre déclaration de 1610, nous apprend que maître Henri à cette époque encore résidait à Anvers dans la rue des Peignes et qu'il y travaillait aux gages de son ancien maître Melchior d'Assonville, également établi à Anvers. Cette seconde pièce rapporte que du temps où Fayd'herbe était encore à Malines, il y avait eu pour élèves Rombaut van Avont et Philippe Rael, et qu'il quitta sa ville natale à défaut d'ouvrage, la plupart des statuaires polychromant eux-mêmes leurs œuvres; or, notre artiste s'occupait surtout à mettre des statues en couleurs, car comme sculpteur d'albâtre il n'avait guère, faute de demandes, de nombreuses occasions d'exercer son talent.

Nous ne connaissons pas exactement l'année du départ de Fayd'herbe pour Anvers. En 1603 il était encore à Malines, car par une dépêche adressée le 4 novembre 1603, au Magistrat de Malines, le duc d'Havré appela notre artiste à Bruxelles, afin qu'il vînt dorer un tableau appartenant à l'infante d'Espagne [1].

Dans les notes délaissées par H. Fayd'herbe nous trouvons la mention de quelques-uns de ses travaux. D'après cette source, il conste qu'il travailla avec les sculpteurs-enlumineurs, Gaspar Schillemans, Abraham van Avont et Martin van Calster. Il polychroma pour compte de son frère Antoine Fayd'herbe, à raison de 40 florins, une

[1] *Les peintres malinois*, p. 298.

image de la *Sainte-Vierge* et *deux anges* taillés par ce dernier, ainsi que deux statues, *Sainte-Elisabeth* et *Saint-Augustin*, qu'Antoine fut obligé de vendre à l'hôpital d'Hulst, à raison de 6 florins, au lieu de 26 florins, à cause de la mauvaise qualité du bois.

Il reçut également 4 florins de son frère, pour avoir peint un blason en pierre, sculpté par celui-ci.

Il décora de couleurs, au prix de 24 florins, la croix triomphale et les figures accessoires, hautes de quatre pieds, que Martin van Calstere avait exécutées pour le couvent de Leliendael à Malines.

Les capucins de Bruxelles lui confièrent la peinture de quatre statuettes. Pour les jésuites de Malines, il bronza deux figures à raison de 180 florins, et il argenta pour les mêmes cinq bustes et quatre bras, ce qui lui valut 192 florins. Il couvrit enfin de feuilles métalliques une branche de laurier, destinée à la châsse de Saint-Rombaut.

En 1629, sa veuve reçut le paiement de la peinture de deux stations, placées au cimetière de Notre-Dame au-delà de la Dyle.

Fayd'herbe forma à Malines divers élèves dans l'art de polychromer; parmi ceux-ci nous connaissons Antoine Vermeulen en 1599, Jean Ceulemans en 1619, Jacques Lauwers en 1620, Gérard vander Meulen en 1622, et Antoine de Helt en 1623; nous avons mentionné déjà ces personnages dans notre étude sur les peintres. C'est lui aussi

qui dirigea les premiers essais de sculpture que fit son fils Luc Fayd'herbe.

Henri Fayd'herbe était meilleur poëte flamand qu'artiste, mais nous n'avons pas à l'apprécier sous ce rapport; il était l'un des membres les plus actifs de la chambre rhétoricienne " de Peoene, „ où ses sonnets et ses compositions poëtiques eurent le plus grand succès. Notre artiste avait choisi pour devise un adage assez piquant : *Groote lust, selden rust.* Plusieurs de ses œuvres littéraires sont insérées dans le recueil poétique intitulé : *Schatkist der philosophen. Mechelen, by Jan Jaye.*

Il épousa dans l'église métropolitaine de Malines, le 9 mai 1599, Digne Ponsaert; après le décès de celle-ci il convola en secondes noces, à Saint-Jean à Malines, avec Cornélie Franchoys, fille de Corneille et de N. Raps, née en 1582; elle était sœur du peintre Luc Franchoys le vieux. Étant veuve à son tour, Cornélie Franchoys contracta une nouvelle union avec Maximilien Labbé, enlumineur et sculpteur.

Henri Fayd'herbe décéda à Malines le 30 avril 1629; ses obsèques eurent lieu à Saint-Rombaut avec service de troisième classe; il fut enterré au cimetière paroissial, où une inscription tumulaire, qu'il avait composée lui-même, fut placée contre le mur de la petite chapelle de Saint-Rombaut. Cette épitaphe était ainsi conçue :

HIER LICHTER TWEE BY-EEN, S'HEEREN ROEPEN VERWACHTEN
T'WELCK WY DOOR SYN KRACHTEN GELOOFDEN OPENBAER
MAER MITS WY ZYN VOORWAER HEEL YDEL VAN GHEDACHTEN
SAL DEN LESER ACHTEN VOOR ONS BIDDEN TE GAER
WANT SOO GHY VOORWEET CLAER SOO CHRYDY LOON HIER
SELDEN RUST [NAER.

HENDRICK FAYD'HERBE STERF OP DEN 30 APRIL
ANNO 1629, ENDE CORNELIA FRANCHOIS ZYN
WETTIGHE HUYSVROUWE, STERFF DEN 26 AUG.
ANNO 1670.
BIDT VOOR DE ZIELEN.

Les décorations qui entouraient cette épitaphe furent taillées par la main du fils des défunts, Luc Fayd'herbe.

Sous cette pierre s'en trouvait une plus petite avec ces mots :

HIER IS BEGRAVEN
MAXIMILIAEN LABBE,
BEELTHOUWER,
26 NOV. 1675[1].

§ 2. *Antoine Fayd'herbe.*

Antoine Fayd'herbe, frère puiné du précédent, épousa à Saint-Rombaut à Malines, le 6 mai 1606, Charlotte van Casteele, dont il eut six filles. Le 11 juillet 1605 il avait été admis en qualité de maître dans la jurande des artistes malinois; son droit d'entrée s'éleva à 20 florins. Plus tard il

[1] *Mechelen opgeheldert in haere kercken*, etc., tome I, p. 156.

fut choisi doyen en 1621 et en 1628. Il mourut dans la rue de Sainte-Catherine, dans la maison " de Corenbloem „ (le Bleuet), faisant le coin du pont sur la Mélane, le 8 octobre 1653.

Outre les œuvres de cet artiste dont nous avons déjà parlé dans l'article consacré à son frère Henri, nous citerons encore les suivantes : il avait livré au peintre Josse Stevaert une figure de *la Sainte Vierge*, taillée dans le bois provenant de l'arbre de Montaigu, au prix de trois florins [1]. Il exécuta une image du même genre et faite du même bois pour l'église de Saint-Jean à Malines ; cette statuette, qui lui fut payée sept florins le 28 octobre 1623, est encore vénérée dans cette église ; elle est de proportions fort petites.

En 1626-27, il toucha septante florins pour avoir peint et sculpté une image de *Notre-Dame des sept douleurs* pour compte de la confrérie de ce nom, établie dans l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle [2]. Nous croyons que cette image a disparu de l'église, lorsque celle du même sujet par Luc Fayd'herbe y a été placée.

Il exécuta, en 1626-27, cinq statues qui furent posées sur le buffet d'orgue de l'église d'Anderlecht, à raison de 90 florins.

Lors de l'entrée à Malines du prince-cardinal, la ville se mit en frais pour faire à ce personnage une brillante réception ; une grande partie des

[1] *Chambre pupillaire,* 12 mai 1628.
[2] *Comptes de la confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs.*

décorations exigées par la circonstance furent exécutées par A. Fayd'herbe. L'artiste toucha 449 florins pour l'ensemble de son travail, qui comportait la sculpture d'images placées sur les arcs de triomphe ; des lions, des aigles et des blasons, ornant l'estrade dressée à la grand' place ; enfin la restauration de l'écusson et de ses supports, qui surmontait l'entrée du palais du Grand-Conseil. Ces dépenses sont consignées dans les comptes communaux des années 1634-35.

En 1635, il dirigeait un élève du nom de François Verstraeten ; celui-ci interrompit ses études et les acheva plus tard, le 16 mai 1651, dans l'atelier de Luc Fayd'herbe.

L'une des six filles de ce sculpteur, Marie Fayd'herbe, s'occupait également de l'art qu'exerçait son père. Convaincue de la valeur de son talent, cette fille voulut partager les avantages de la corporation de Saint-Luc, et à cet effet elle adressa une requête aux autorités communales le 20 décembre 1632. Le ton de sa lettre étant empreint de jactance, et peu flatteur pour les artistes de Malines qu'elle traitait de " fabricants à la douzaine, „ huit sculpteurs répondirent le 12 janvier 1633 à sa demande, et s'offrirent à entrer en lice avec la jeune fille ; nous ne savons quelle fut le résultat de la proposition, mais nous croyons utile et intéressant de donner copie de la dépêche que le métier fit parvenir au magistrat, copie dont l'original repose à l'hôtel-de-ville de Malines.

" Alsoo Marie Fayd'herbe, Anthonis dochter, by sekere

haere requeste van december 1632 aen myne heeren schepenen deser ghepresenteert, seer vermetelyk ende beroemelyk vanteert dat zy soo goeden meesterse in de conste der beeltsneyden zouden wesen, dat er geen meester int ambacht vant selve wesende, haer en zoude connen beschamen, ververschende ende versterkende dit beroemelyk spreken oock by haere geschrifte van 20 december daer naer met deze woorden, dat zy de voorscrevene meesters int werken niet schuldich en is, maer en extimeert voor dozynwerkers, jae soo ist dat de ondergeschrevene meesters supposten van den schilders ambacht hun lieden rapport gedaen wesende vant geallegeerde van de voorscrevene Maria Fayd'herbe by de dekens van den selven schilders ambachte, sy lieden qualyck verdragen connende deze onwaerachtige ende vermetelyke positie die hun oock te zeer schandaleus is als strekkende tot verminderinge van hunne eere ende reputatie, over een gedragen hebben haer daer in te confonderen en te dien volgende verclaren by desen dat zy te vreden zyn elck besonder ende sonder assistentie van iemant ter werelt te compareren en hun te laeten vinden in sulcken camer ende plaetse als de voorscr. heeren schepenen sullen ordineren, ende aldaer om het constichste tegen de voors. Maria te werken, ende dat int maken van alderhande figueren te weten groote ende cleyn zoo van hout als van steen, verre zy ook begeert te compareren, dies wy ondergeschreven ons submitteren ten seggen van meesteren van ander steden ompartydig wesende. In teeken van dien hebben wy ondergeschrevene die al te saemen onderteekent desen 12 january 1633.

« François van Loy; Rombaut Verstappen; Peeter de Cael; Rombout Rigouts; Lieven van Eeghem; Baptiste van Loy; Franchois Delva; Maximiliaen Labe. »

Marie Fayd'herbe naquit à Malines le 22 janvier 1611. Nous ne possédons aucun détail ni sur sa vie, ni sur son talent, ni sur ses œuvres.

§ 3. *Luc Fayd'herbe*[1].

Luc Fayd'herbe est l'artiste le plus populairement connu à Malines, bien qu'il ait eu dans l'art de la statuaire des émules sérieux parmi ses concitoyens : Colyns, Pauli, Verhulst ne lui étaient à certains égards pas inférieurs, mais leur réputation locale ne s'étendit jamais autant que celle de Luc Fayd'herbe. Les causes de la grande renommée qu'acquit notre statuaire dans sa ville natale sont triples; d'abord l'époque du décès de Fayd'herbe n'est éloignée de notre temps que d'un siècle et demi; ses œuvres sculpturales foisonnent à Malines, où non seulement peu d'églises, de monastères et d'édifices civils ne renferment de productions de sa main, mais où même bon nombre d'amateurs exhibent encore quelque morceau dû à son talent; enfin, architecte, statuaire et sculpteur, il a laissé de chacun de ces genres dans sa ville des monuments importants, qui ont continué à y entre-

[1] *Biographies manuscrites par E. J. Smeyers, de Maeyere, de Bruyne.* — *Notice sur la vie et les ouvrages de Lucas Fayd'herbe,* par A. Van der Poel. Malines, 1854. — Ch. du Trieu de Terdonck, *Notice sur la vie et les ouvrages de Luc Fayd'herbe.* Malines, 1858. — *Mechelen opgeheldert in haere kercken, cloosters,* etc. — De Bie, *Gulden Cabinet van de vry edel schilderkunst.* — F. Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts,* t. IV, p. 177. — *Album biographique,* publié par J. A. Chabannes, tome I. — *Mechels berigt,* 1783, etc. — J.-B. Schayes, *Hist. de l'architecture en Belgique.*

tenir le souvenir de sa mémoire. Cette dernière circonstance a puissament contribué à mettre Fayd'herbe en relief et au-dessus de certains collègues dans l'art, Malinois aussi, mais qui n'ont pas eu le bonheur ou l'occasion de laisser leurs productions en héritage à leur patrie.

Si la célébrité de Luc Fayd'herbe a été un peu surfaite au détriment de quelques-uns de ses concitoyens, il est incontestable cependant qu'il possédait un grand et beau talent. Enfant de l'école de Rubens, il traduisit par le ciseau les principes de grandeur et de largesse, qui distinguaient le pinceau du maître : il comprenait l'idée Rubénique et il la rendit souvent avec succès dans les images qu'il exécuta. Comme architecte son savoir-faire était également remarquable ; il avait une conception grandiose et hardie, dont la coupole de Notre-Dame d'Hanswyck et le maître-autel de la basilique métropolitaine de Saint-Rombaut, fournissent chacun dans leurs genres de frappants exemples.

Comme plusieurs disciples de l'école de Rubens, Fayd'herbe n'hésitait pas à compromettre parfois la vérité d'une ligne de dessin, ni à exagérér une partie anatomique lorsqu'il lui semblait que l'aspect éloigné ou général exigeait ces infractions dans ces statues. Cependant, malgré l'étonnante facilité dont il était doué, il était prudent, car chaque fois qu'il devait exécuter une œuvre importante, il priait quelque peintre, le plus souvent Jacques de Horne, de la lui esquisser sur toile, en grisaille, afin qu'il put ainsi juger de l'effet que son morceau devait produire.

Luc Fayd'herbe fut baptisé à Saint-Rombaut le 19 janvier 1617; il naquit dans une maison appelé " *le Saint-Esprit*, „ rue Sainte-Catherine, où habitait son père, Henri Fayd'herbe. Sa mère, Cornélie Franchoys, était la sœur de Luc Franchoys le Vieux et la tante des excellents peintres Luc Franchoys le Jeune et Pierre Franchoys. Celle-ci ayant perdu son mari lorsque son fils Luc avait à peine douze ans, ne tarda pas à contracter une nouvelle union avec un sculpteur médiocre, Maximilien Labbé, lequel continua dès lors à diriger le talent naissant de son beau-fils, mais dont Henri Fayd'herbe avait déjà commencé l'instruction artistique. Après avoir étudié sous cette direction insuffisante, Luc quitta Malines lorsqu'il était âgé de dix-neuf ans; il se rendit à Anvers, où Rubens l'accueillit parmi ses élèves en 1636. J'ignore à quelle faveur il dut de recevoir l'hospitalité sous le toit même du célèbre artiste; le disciple passait la plupart de ses journées en compagnie du grand peintre et il fut honoré par lui d'une amitié et d'une bienveillance toutes spéciales. Cet ensemble de circonstances eut une forte influence sur le développement intellectuel du jeune Malinois, et le sens artistique de Rubens pénétra peu à peu dans le cœur de son apprenti. Trois années de cette précieuse direction suffirent pour former le goût et la main de notre compatriote, qui avait en même temps puisé de grands enseignements dans l'illustre entourage, qu'il rencontrait journellement dans l'atelier du prince de l'École.

En 1640, Fayd'herbe fut reçu en qualité de franc-maître dans la jurande des artistes de Malines. Ce n'est pas sans regrets qu'avait eu lieu la séparation entre le maître et l'élève, car au moment du départ de son protégé, Rubens éprouva le besoin de conserver quelqu'objet façonné par cette main qu'il avait conduite et qu'il aimait; les deux artistes s'échangèrent donc des souvenirs, produits de leurs talents réciproques, le grand peintre pria le jeune sculpteur de lui exécuter plusieurs petites figurines en ivoire, d'après des modèles qu'il ne dédaigna pas de dessiner lui-même. Ces objets ornèrent l'atelier d'Anvers tant que vécut Rubens; après le décès de celui-ci, ces pièces sculpturales furent vendues et achetées pour enrichir les collections de l'électeur palatin [1]. Non content d'exprimer à Fayd'herbe en personne le prix qu'il attachait à son talent, Rubens voulut lui donner une attestation publique de son estime; à cet effet il lui délivra le 5 avril 1640 un brillant certificat, rédigé en langue flamande et signé de son nom. Cette pièce rapporte que Fayd'herbe avait travaillé pendant plus de

[1] Une lettre écrite par Rubens à Fayd'herbe, datée du château de Steen sous Elewyt, le 17 août 1638, et dont l'original m'appartient, prouve la grande confiance que le maître avait en son élève. Il résulte de cette missive que Luc avait la garde de l'hôtel de son maître pendant que celui-ci se trouvait à son château et qu'il avait la direction de l'atelier; à ce sujet Rubens lui fait dans son épître diverses recommandations relatives à l'envoi de tableaux, aux soins à donner à son cabinet de travail, à la récolte des fruits de son jardin, etc.; enfin il l'engage à fermer la maison et à venir le réjoindre à Steen.

trois années sous l'inspiration de Rubens; que ce maître conservait de lui plusieurs ivoires d'un travail bien compris; que la statue de Notre-Dame, œuvre d'une grande beauté et qu'il avait exécutée pour l'église du Grand Béguinage à Malines, était son œuvre personnelle pour laquelle il n'avait usé du concours de personne et à laquelle nul artiste ne pourrait apporter d'améliorations. En conséquence de ces rares dispositions, Rubens prie toutes les villes de vouloir accorder à Fayd'herbe les franchises et priviléges que celui-ci pourrait réclamer dans la suite.

C. De Bie, l'historiographe des peintres, contemporain de Fayd'herbe, a mentionné cette pièce honorable dans son ouvrage; depuis M. Gachet, dans ses *Lettres inédites de P. P. Rubens*, en a traduit le texte. La recommandation qu'avait faite Rubens relativement aux franchises à accorder à son élève, reçut bientôt sa confirmation à Malines; car le 23 juillet 1640, l'autorité communale de cette ville octroya à L. Fayd'herbe l'exemption des droits sur la bière et sur le vin, des contributions personnelles, du logement militaire et de l'obligation de monter la garde, lui permettant de remplacer ce dernier devoir par la fourniture d'un lit garni et une certaine indemnité pour l'entretien du guet [1].

A peine rentré dans la commune natale, le jeune statuaire y fixa son établissement définitif et s'y mit en ménage; le 1 mai 1640, il épousa dans

[1] *Archives de Malines. Rood-boeck*, tome I, p. 274.

l'église métropolitaine, Marie Snyers, fille d'André et de Marguerite Peeters. Leur union fut si longue et heureuse que le 15 mai 1690, les époux célébrèrent le cinquantième anniversaire de leur mariage. A cette occasion leur gendre Louis van Goorlaecken, époux de Catherine Fayd'herbe, leur dédia une pièce de vers flamands étendue, qui a été imprimée à Malines chez Jean Jaye.

De leur mariage provinrent douze enfants; parmi ceux-ci quelques-uns, conservant les traditions artistiques de la famille, cultivèrent l'art, mais sans atteindre jamais à un haut degré de perfection. Nous reviendrons sur ces artistes à la fin de cette notice.

Fayd'herbe mourut d'une maladie de langueur, épuisé, sans doute, par le travail. E. J. Smeyers rapporte que vers la fin de son existence la maladie prit le caractère de la phthisie et qu'elle altéra autant le moral que le physique du grand artiste : son esprit était devenu si faible que peu avant sa mort il exigea que l'on plaçât un bâton à côté de son lit, il s'imaginait alors avoir sous les yeux la verge d'Aaron. Il s'éteignit, sans souffrances, le 31 décembre 1697. Bien qu'il se fût réservé un caveau sépulcral dans l'église d'Hanswyck pour lui et pour ses héritiers, ainsi que le droit de placer des inscriptions funéraires sur les arcades qui soutiennent le dôme [1], sa dépouille fut déposée dans l'église de Saint-Rombaut, non loin de la chaire, sous la tombe d'André Snyers et de

[1] Protocoles du notaire Croon. Acte du 24 juillet 1676.

son épouse Marguerite Peeters [1]. Les obsèques furent célébrées le 3 janvier 1698 dans l'église métropolitaine.

Nous ignorons à quelle cause il faut attribuer que ni Fayd'herbe, ni ses enfants n'ont été enterrés dans l'église d'Hanswyck, où ils avaient acheté leur droit d'inhumation. Les pierres de marbre noir encastrées dans les cintres des petites nefs sous la coupole ne reçurent leurs destinations que dans le courant de ces dernières années; l'une d'elles porte la mention funèbre du dernier Fayd'herbe, prêtre, mort en 1840; sur une autre l'on rappela la mémoire de l'auteur même du temple, en ces termes :

D. O. M.
ET
PIAE MEM.
ILL. SCULPTORIS
LUCÆ FAYD'HERBE
HUJ. ECCL.
CONDITORIS
QUI OB. 31 X^bris^ 1697.
R. I. P.

Fayd'herbe était d'une constitution nerveuse et grêle, il était peu élevé de taille. Son portrait fut peint par Gonsalès Coques et gravé par Pierre de Jode; cette miniature appartient aujourd'hui à M. van den Wiele-van den Nieuwenhuysen, de Malines; elle servit à la gravure qui orne le *Gulden cabinet* de De Bie et à une lithographie

[1] *Mechelen opgeheldert*, etc., tome I, p. 125.

exécutée en 1854 par Aug. van den Eynde. Un autre de ces portraits, peint lorsqu'il était plus jeune, fut exécuté par Pierre Franchoys; il est conservé au Musée de Malines (n° 37). M. van den Wiele possède aussi un remarquable tableau par Jean-Ant. de Coxie, où sont représentés outre le grand sculpteur, son fils, sa bru et ses petits-enfants [1].

La ville de Malines érigea en 1854 une statue à Luc Fayd'herbe; cette œuvre remarquable, placée dans le vestibule de l'hôtel-de-ville, a été confiée à la main habile de Jean-Bapt.-Joseph de Bay.

Luc Fayd'herbe mourut dans la demeure qui lui appartenait, sise dans la rue de la Chaussée. Il acheta cette propriété le 3 septembre 1669 [2]; la maison portait au moment de l'acquisition le nom : *Roi de France,* mais en vertu d'une autorisation de la ville du 23 décembre 1669, l'artiste lui donna pour enseigne *le Roi d'Espagne.*

Il est à regretter pour le talent du maître malinois qu'il n'ait pu étudier de près les chefs-d'œuvre de l'antiquité; ce complément manquait à son savoir et le statuaire lui-même ne se faisait aucune illusion à cet égard, puisqu'il avait formé, au sortir de l'atelier d'Anvers, le projet de se perfectionner en Italie; son établissement matrimonial l'empêcha de réaliser ce désir, comme nous le voyons par la lettre de félicitations de mariage que Rubens lui adressa le 9 mai 1640 [3].

[1] *Les peintres malinois,* p. 191.
[2] *Adhéritances de Malines.*
[3] Gachet, *Lettres inédites de P. P. Rubens.*

Fayd'herbe s'était voué corps et âme au développement de l'art à Malines, aussi dans le but de faire progresser l'enseignement artistique dans sa ville natale, il forma avec d'autres artistes un plan pour établir une académie. Poursuivant cette idée, il voulait rompre complétement avec les anciens principes qui gouvernaient les maîtrises et les corporations, mais ce fut là l'obstacle qui fit échouer l'accomplissement de sa pensée[1]. Plusieurs fois le statuaire manifesta la répugnance que lui causait l'antique organisation des gildes et il tâcha de réagir contre elles dans chaque circonstance; ainsi il prit parti pour J. Cossiers, peintre anversois, qui avait été, en 1656, appelé à décorer de tableaux l'église du Grand-Béguinage de Malines et qui de ce chef fut poursuivi par le métier; mais le sculpteur et le peintre perdirent leur cause devant les doyens de Saint-Luc. Cependant Fayd'herbe, n'abandonnant point son ami Cossiers, crut avoir trouvé un moyen qui permit au peintre anversois de continuer à exercer son talent à Malines. A cet effet, il prit en 1661 Cossiers dans sa maison, le faisant passer pour son serviteur et voulant ainsi le couvrir par sa franchise personnelle; cette fraude cependant ne lui réussit guère et Cossiers dut céder devant les statuts de la gilde.

Après avoir effleuré la vie de Luc Fayd'herbe, jetons un regard rapide sur ses œuvres; nous diviserons celles-ci en œuvres d'architecture et en

[1] Voir *La peinture et la sculpture à Malines*, p. 51.

œuvres de sculpture; souvent, il est vrai, notre maître a uni son double talent dans l'exécution de ses monuments architectoniques.

Parmi les constructions de Luc Fayd'herbe, l'église paroissiale du monastère d'Hanswyck à Malines est son travail le plus important. La façade de cet édifice mesure plus de 20 mètres de long, et le vaisseau de l'église a une profondeur totale de 41 mètres. La façade du temple a été achevée dans le courant du siècle actuel sous la direction de M. Bouwens, architecte communal de Malines; celui-ci fit construire le fronton de l'église d'après le plan de Fayd'herbe, mais une erreur dans les proportions de la partie moderne a gâté l'aspect général de la construction.

La partie principale de l'édifice et d'une hardiesse vraiment surprenante, est le dôme qui couronne l'église; cette coupole, la première qui ait été élevée en Belgique, a une hauteur intérieure de 117 pieds. L'artiste a réservé tout son talent pour cette partie, au détriment même des nefs et du chœur de l'édifice. Si ce reproche peut lui être fait à juste titre, il faut cependant tenir compte des difficultés qu'il avait à vaincre pour établir une église sur un terrain étroit et resserré entre la Dyle et la voie publique. L'emplacement étant en pente vers la rivière, l'architecte se vit obligé de construire une crypte étendue pour pouvoir ensuite obtenir le niveau voulu pour le temple.

L'église de Notre-Dame d'Hanswyck fut commencée en 1663. Fayd'herbe se plaignit souvent de n'avoir pu réaliser son plan comme il l'aurait

voulu, grief qu'il imputa au monastère. Cette circonstance exige naturellement une grande circonspection dans le jugement que l'on voudrait porter sur cet édifice. De nombreuses discussions, des procès même s'élevèrent entre les moines et l'architecte; ces querelles, dont l'examen serait long et oiseux, ont été exposées avec assez de précision dans la notice sur L. Fayd'herbe par M. du Trieu de Terdonck [1]. La question même de savoir si l'autel principal de l'église est dû à notre architecte, est indécise encore; il est sûr cependant que ce dernier n'en revendiquait pas la paternité entière [2].

Luc Fayd'herbe associa son fils Jean-Luc à l'érection du temple de Notre-Dame d'Hanswyck. Le 10 septembre 1676, Jean-Luc Fayd'herbe se chargea d'une partie du voûtage de la nef de l'église; il s'engagea à parfaire la voûte du côté de la façade, moyennant un salaire de 300 florins, mais la journée des ouvriers, la fourniture de la petite bierre pour ceux-ci et les matériaux devaient être aux frais du couvent.

Nous regrettons de ne pouvoir examiner en détail ici les beautés et les défauts de l'église d'Hanswyck; les appréciations de cette nature ont été faites en partie dans les opuscules cités qui nous ont guidés pour la rédaction de cette notice biographique [3].

[1] *Notice sur la vie et les ouvrages de Luc Fayd'herbe,* 1858; notice publiée par A. Van der Poel, 1854.

[2] *Idem.*

[3] Neuf vues de l'église et du couvent d'Hanswyck, gravées

Le second monument que Fayd'herbe éleva à Malines est démoli depuis 1836 ; c'était un corps de bâtiment faisant face à la rue du Brul, et servant d'entrée au palais de Pitzembourg de l'ordre teutonique. Cette construction en pierre de taille, ornée de pilastres à bossage et d'un balcon, datait de l'année 1664 ; elle est reproduite en gravure dans *le grand Théâtre sacré de Brabant*, tome I, et dans le troisième volume de Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*.

L'église claustrale du monastère de Leliendael à Malines, également représentée par le burin dans le tome I de l'ouvrage cité de Sanderus et dans le premier volume du *Théâtre sacré de Brabant*, a été édifiée en 1674 d'après les dessins de Fayd'herbe (1662). Cet oratoire existe encore et présente un aspect élégant ; nous en avons parlé avec détails dans une brochure intitulée : *Le monastère du Val-des-Lys*, Louvain, 1868[1].

Il était également l'ordonnateur de l'ancienne chapelle du grand séminaire, démolie en 1750, mais dont le plan est conservé par une gravure, dans le *Théâtre sacré de Brabant*.

par L.-J. Fruytiers, d'après les dessins de J.-B. Joffroy, ornent l'histoire flamande de ce monastère par P. Siré (1738). M. Schayes a donné également une vue intérieure de ce temple.

[1] Le vaisseau de l'église a une nef unique, dont la longueur est de 34 mètres 25 centimètres sur 10 mètres 56 centimètres de large. M. Schayes, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, a donné la description de cet édifice.

Luc Fayd'herbe est l'auteur de plusieurs habitations particulières bâties à Malines ; parmi celles-ci nous connaissons d'une manière positive la maison située dans la rue de Sainte-Catherine, au coin du pont sur la Mélane. Cet édifice, élevé en 1684, offre un ensemble gracieux de décorations géométriques et d'enroulements en pierre de taille. Il est à supposer aussi que la maison *le roi d'Espagne*, propriété de notre artiste, a été rebatie par ses soins et sur ses dessins ; cependant, le genre adopté dans cette façade n'a point le type du maître et paraît postérieur à son temps. Avant de se fixer en cette demeure où il mourut, Luc en occupa, mais pendant peu de temps, une autre dans la ruelle aux Chevaux ; jusqu'à ces dernières années on y voyait deux bas-reliefs en terre cuite, représentant le buste du sculpteur et celui de son épouse.

Toutes les constructions de Luc Fayd'herbe ont le caractère du siècle de Rubens ; on y rencontre des ornements rustiques, des pilastres et des colonnes à bossage, des chapiteaux corinthiens, des frontons rompus et des consoles renversées ; ces productions ont un aspect riche et régulier, mais elles pèchent souvent par une lourdeur qui ne compromet cependant pas l'élégance.

Le maître-autel de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, ainsi que les tombeaux adjacents des archevêques, doivent être classés parmi les œuvres architectoniques recommandables de notre compatriote. Cet autel, sans

doute, contraste désagréablement avec le style de la basilique qu'il dépare ; mais considéré en lui-même, on ne peut lui refuser une imposante simplicité ; ses proportions sont grandioses et en parfaite harmonie avec les vastes dimensions de la cathédrale. Fayd'herbe lui-même considérait cet autel comme un de ses morceaux principaux, et à certains égards il n'avait pas tort. Il acheva cet ouvrage en 1665, ainsi que l'indiquent les deux chronogrammes du fronton, RVMOLDO CREVSENVS et SANCTUS RUMOLDUS ; le savant jésuite G. Hesius et Vervoort approuvèrent le projet de l'architecte ; le premier de ces deux artistes engagea même la ville à faire reproduire sur cuivre cet édicule qu'il considérait comme une merveille.

Lorsque Fayd'herbe construisit son autel, le chapitre métropolitain lui confia un travail d'ensemble se rattachant à cet objet principal et comprenant une clôture complète du chœur ; le sculpteur s'engagea par écrit à mener cette entreprise à bonne fin ; il fut convenu que celle des deux parties contractantes, qui se refuserait à l'exécution du plan admis, paierait une amende de 500 patacons. Fayd'herbe fut le premier à rompre l'accord et solda l'amende comminée ; voici dans quelles circonstances : Lorsque son maître-autel était placé, il fut lui-même tellement ravi de l'effet que produisait son œuvre, qu'il ne voulait pas en offusquer la vue par une clôture à l'entrée du chœur, et il préféra une perte pécuniaire plutôt que la perte du mérite artistique

de son travail. Le chapitre ne tint cependant pas compte des considérations présentées par Fayd'herbe, car en 1672 il chargea Jean van der Steen de la besogne que l'auteur du maître-autel avait déclinée pour de si bons motifs. Cette clôture du chœur disparut en 1812.

En 1669, Luc Fayd'herbe plaça à peu de distance de l'autel en question, le monument funéraire de l'archevêque André Cruesen; un cénotaphe du même genre est répété symétriquement du côté de l'épître, où il rappelle la mémoire de l'archevêque à Precipiano. L'une et l'autre de ces tombes figurent dans le *Théâtre sacré du Brabant*.

Les deux arcades qui surplombent les deux tombes archiépiscopales adjacentes de part et d'autre au maître-autel, ne sont pas entièrement de l'ordonnance de Luc Fayd'herbe; celui-ci, en élevant les tombeaux de Hovius et de Cruesen, n'avait qu'indiqué pour l'avenir une sorte de projet d'après lequel ces tombes formeraient des dépendances du monument central; remarquons néanmoins que les statues seules du tombeau de Cruesen sont dues à son ciseau; l'image qui décore le cénotaphe de Mathias Hovius ne lui est qu'attribuée. La partie architectonique des deux monuments placés du côté de l'Évangile a été conçue par Fayd'herbe, mais plus tard, lorsque l'on dressa les monuments de A. de Berghes et de H. de Precipiano du côté de l'épître, l'on ne suivit plus avec fidélité le plan que la symétrie régulière aurait exigé.

Fayd'herbe fut aussi l'auteur du tombeau de Jacques de Bruxelles et de Philippe Daneels. Ce monument simulait un portique, orné de blasons et encadrant un cercueil couvert d'un linceuil. Il paraît en gravure dans le tome I du *Théâtre sacré du Brabant*, p. 68. Cette œuvre se trouvait à Malines dans l'ancienne église des Récollets, ainsi que la tombe de Pierre van den Broucke, sur laquelle notre statuaire plaça une image de *la Sainte-Vierge* en pierre.

Bon nombre d'autels furent ordonnés d'après les modèles d'architecture fournis par Luc Fayd'herbe. Dans ces conditions furent construits les monuments suivants :

A Louvain, dans l'église de Saint-Pierre, en 1658, l'autel de Notre-Dame dite *Sedes Sapientiæ;* à Malines, l'autel principal en marbre d'Italie du couvent des Lépreux (*Sieke lieden*) fut entrepris par lui; le 20 novembre 1651, il toucha de ce chef la somme de 1600 florins; dans la même ville, à l'église de Sainte-Catherine, l'autel de Saint-Joseph dont les génies et les décorations sculpturales sont de la main même de l'architecte. Ce dernier édicule fut érigé par les soins d'Isabelle Danesyn, laquelle eut à ce sujet un procès avec Fayd'herbe en 1648.

Les nombreuses discussions qui surgissaient à chaque instant entre Fayd'herbe et entre ceux qui lui confiaient un travail, ne donnent guère une idée avantageuse de l'aménité de son caractère. A Malines il se créa ainsi des difficultés successives avec l'administration paroissiale d'Hans-

wyck, avec le chapitre de Saint-Rombaut, avec la donatrice de l'autel de Saint-Joseph à Sainte-Catherine; à Anvers, il intenta un procès à un ancien marguillier de l'église de Saint-Jacques, N. Colyns, duquel il exigeait le paiement du modèle fait pour le jubé de ce temple. Malgré son humeur capricieuse, on ne cessait d'avoir recours à l'expérience du bâtisseur malinois; on le consultait fréquemment, même de l'étranger, car ce fut encore lui qui fut appelé à donner son avis sur les conditions de solidité de l'édifice de l'église des jésuites, aujourd'hui Saint-Michel, à Louvain [1].

L'église abbatiale d'Averbode en Campine fut commencée par Fayd'herbe en 1664; elle fut terminée en 1670. Ce temple, en forme de croix latine, a une longueur de 251 pieds sur une largeur, dans le transept, de 138 pieds et 6 pouces; la voute mesure 70 pieds de hauteur sous clef. Le *Théâtre sacré du Brabant*, tome I, et la *Chorographia sacra Brabantiæ*, tome I, donnent chacun la vue de cet important édifice, que nous regrettons de ne pouvoir examiner de près dans cet aperçu sur la vie et les œuvres de notre compatriote [2].

Une quantité infinie de statues monumentales sortirent des mains de Luc Fayd'herbe.

A Bruxelles, il plaça dans la collégiale de S^te^-Gudule les images en pierre des apôtres *Saints-Simon* (1641) et *Jacques le Majeur* (1636) [3]; dans

[1] Van Even, *Louvain monumental*, église Saint-Michel.
[2] Voir J.-B. Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*.
[3] A l'occasion des statues d'apôtres qui décorent les piliers de

l'ancienne église des Jésuites un groupe en marbre, *Saint-Joseph et l'Enfant Jésus*, morceau qui a été transporté dans la suite au château de Seneffe.

A l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, il décora l'épitaphe funéraire d'Adrien de Bie [1].

Le 11 mai 1652, notre sculpteur s'engagea par contrat à livrer à l'église d'Audenarde l'autel du Rosaire, à raison de 450 florins.

Il a été également l'auteur du maître-autel de l'église de Wechter et des trois autels de l'église de Haeren, non loin de Vilvorde. L'autel principal de cette dernière église n'existe plus.

Nous passerons sous silence la quantité énorme

l'église de Sainte-Gudule, nous citerons une pièce de vers flamands qui en fait connaître les auteurs :

In de sinte Goedele kerk
zyn twelf apostels een schoon werk,
t'beeld van Christus onsen Heere
sneed *van Delen* tot zyn eere.
Men kan de maegd gesneden zien
door douden *Arnoldus Quellin*
Jan, Jakobus en Mattheus
zyn gesneden door *Tobias;*
door *Quesnoy;* Barthelemeus,
Paulus, Thomas en Matthias
maer *Fayd'herbe* Simon snede
en Jacobus Major mede.
Peeter, Philippus snee *van Milder.*
van Andreas is het wilder
den beeldhouwer op te zoeken
Ik en vind hem in geen boeken.

[1] M. A. Bergmann, dans son ouvrage, *Geschiedenis der stad Lier* (p. 300), attribue à Fayd'herbe cinq œuvres d'art placées dans l'église de Saint-Gommaire. — Voir aussi : *Épitaphes et objets remarquables de l'église de Lierre,* par M. Redig. *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* tome V, 1848 (p. 24).

de morceaux de la main de Luc Fayd'herbe que nous voyons apparaître, tant à Malines qu'ailleurs, dans les catalogues des collections anciennes et modernes, car cette nomenclature serait trop longue et parfois peu sûre; mais nous citerons les œuvres que nous connaissons de lui dans sa ville natale; par celles-ci l'on pourra suffisamment étudier sa manière et apprécier son talent.

Il laissa à l'église de Notre-Dame d'Hanswyck, les deux immenses bas-reliefs, de forme semi-circulaires, ornant la coupole. Ces œuvres, en terre cuite, ont une élévation de 4,50 mètres sur 7 mètres de long; on les trouve reproduites en gravure par J. B. Joffroy et L. Fruytiers, dans l'histoire flamande d'Hanswyck, de P. Siré. Le sujet du bas-relief de droite est la *Nativité du Sauveur*. La Sainte-Famille, dans le coin gauche, s'abrite sous un portique ruiné. Saint-Joseph couvre de son manteau la divine Mère, qui tient son Fils. Deux femmes et un berger apportent à Jésus leurs hommages. Sur le haut du portique chante un coq; au sommet de l'arcade se dressent deux petits personnages s'efforçant de regarder dans l'intérieur de l'étable. Au milieu de la composition s'avance un pasteur amenant à grands efforts un bœuf et un âne; une chèvre bondit derrière lui. Au fond apparaît une ville, sous les murs de laquelle paissent des troupeaux. Enfin dans le coin à droite, deux nouveaux visiteurs descendent les degrés d'un escalier, obstrué par un tronc d'arbre renversé.

Le deuxième bas-relief présente le *Sauveur suc-*

combant sous la croix. Ce sujet occupe le centre. Jésus y est entouré par quatre bourreaux qui le maltraitent. Le chemin de la voie douloureuse est tracé au milieu de constructions délabrées. La route tournant au fond du tableau laisse entrevoir toute la première partie du cortége sanglant : on y découvre des cavaliers armés, munis de bannières et de trompettes. A la suite du Sauveur, quatre hommes à cheval sortent d'une porte dont la herse est à moitié soulevée. Sur des piliers rompus se hissent des personnages pour mieux insulter le Christ. On compte dans ce dernier bas-relief vingt-deux personnages et neuf chevaux.

Le grand mérite de ces deux pièces colossales réside surtout dans leurs vastes proportions; car bien que la composition en soit riche, elle est tourmentée et noyée dans une foule de détails, qui nuisent à l'effet de l'ensemble et qui sont souvent peu proportionnés entre eux. Lorsque l'artiste traitait avec ceux d'Hanswyck pour le maître-autel, il leur écrivit une lettre dans laquelle il récusait le jugement de deux experts, partiaux à ses yeux, que le monastère voulait désigner. Il refusa le témoignage de Jean van der Steen et celui de Quellyn; ce dernier, disait-il, avait déjà critiqué avec âcreté l'agencement de ses *grands bas-reliefs*. Les grandes figures et les groupes concourant à ces compositions ont beaucoup de mérite et d'expression; mais l'ensemble de ces tableaux pèche par le manque de goût, par la prétention et par la recherche.

Dans ces œuvres, il faut tenir compte à

Fayd'herbe de la hardiesse de son entreprise, car il produisit les plus grands bas-reliefs que la Belgique eût jamais vus avant lui, et depuis leur exécution nul artiste n'a essayé chez nous de travailler dans des proportions pareilles. L'effet que devaient produire ces deux morceaux, vus du bas et à grande hauteur, a été admirablement compris par leur auteur; en ce point encore se revèle un grand côté de son génie.

Voici les autres œuvres de Luc Fayd'herbe qui décorent l'église d'Hanswyck : dans la façade, au-dessus de la porte d'entrée, figure une des statues les plus gracieuses et les plus sentimentales de notre statuaire, c'est la *Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus*. Marie, soutient son fils debout sur le globe terrestre, tandis qu'elle-même repose debout sur un nuage, parsemé de petites têtes angéliques.

A l'intérieur du temple, dans la coupole, les bustes, de grande dimension, de *Saint-Augustin* et de *Saint-Ambroise,* figures énergiquement taillées et d'un mérite sérieux.

Dans le chœur, de chaque côté de l'autel, au-dessus des portes de la sacristie, se trouvent les bustes en marbre de la *Sainte-Vierge* et de *Saint-Augustin*.

Dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut sont conservées jusqu'à ce jour les statues suivantes du maître malinois [1].

[1] Pour les détails relatifs aux places qu'elles occupent et pour certains renseignements plus complets, voir notre *Inventaire historique des tableaux et des sculptures se trouvant à Malines,* 1869.

Non loin du grand portail, dans la grande nef : Un groupe, *Sainte-Anne ayant la Sainte-Vierge debout à côté d'elle*, exécuté en 1670 pour la Sodalité des Jésuites de Malines; *Saint-Joachim assis, un génie tenant un livre ouvert à côté de lui*, ce morceau, de même provenance que le précédent, date de 1672. Au-dessus des niches qui renferment ces groupes sont appendus deux petits séraphins dans l'attitude du vol.

Saint-Charles Borromée administrant le Viatique à un pestiféré, statue en pierre, mais dont la tête est en terre cuite, placée contre le pilier nord du chœur (1675). Le pilier symétrique du côté droit supporte *Saint-Joseph ayant à côté de lui l'Enfant Jésus debout sur le monde* (1672), pierre blanche.

Dans le pourtour du chœur, un buste de *Mater dolorosa;* cette figure est un fragment d'une statue qui fut jadis en pied. L'image primitive en pierre étant détériorée, a été réduite à ses proportions actuelles en 1813. Un buste en marbre blanc : *le Sauveur bénissant*.

Un grand groupe en pierre : *Saint-François Xavier agenouillé devant la Sainte-Vierge assise, tenant son Fils sur les genoux;* au-dessus de ces statues trois petits génies ouvrant un livre. Cette composition ample et facile, d'un beau caractère, provient également de l'ancienne Sodalité. Actuellement elle surmonte le cénotaphe consacré à la mémoire des Berthout, seigneurs de Malines.

Dans le chœur, la gigantesque statue en pierre de *Saint-Rombaut*, debout sur le faîte du maître-

autel; aux pieds du martyr sont artistement groupés ses deux meurtriers, dont les torses nus revèlent un profond talent.

A côté du maître-autel s'élève, du côté de l'Évangile, *le tombeau d'André Cruesen*; l'archevêque, en habits pontificaux, est agenouillé devant le Sauveur ressuscité, tenant d'une main la croix, de l'autre une palme. Derrière le prélat se tient le Temps, vieillard ailé, qu'un génie en pleurs essaie de conjurer. Les figures sont en marbre blanc, ainsi que les décorations architectoniques du monument. Cet édicule paraît en gravure dans van Gestel, *Historia archiepiscopatus Mechliniensis,* et dans Le Roy, *Théâtre sacré du Brabant*, tome I.

Le tombeau, à côté du précédent, de Mathias Hovius, supporte la statue de l'archevêque défunt, couché dans l'attitude du sommeil; il a à ses pieds un lionceau. Cette image, en pierre grise, largement traitée, est attribuée au même auteur que le morceau précédent. Le monument figure aussi dans le tome I du *Théâtre de Brabant*.

Église de Notre-Dame au-delà de la Dyle. — Ce temple renferme un bas-relief en terre cuite de moyenne grandeur, l'*Érection de la croix*. Cette œuvre d'un type vigoureux, inspiré d'après Rubens, se trouve reproduite par le burin d'Antoine Op de Beeck, dans la *Généalogie de la famille Corten* (*Histoire de l'église et du chapitre de Notre-Dame au-delà de la Dyle*). Elle figure également dans la *Belgique monumentale*, tome II.

Au premier pilier de la grande nef, près du

transept nord, se dresse une grande statue en pierre, *la Sainte-Vierge ayant son Fils sur les bras*, une des meilleurs pièces de Fayd'herbe, qui l'exécuta, dit-on, d'après un croquis fourni par Pierre Paul Rubens; mais on rapporte aussi que l'œuvre étant achevée, Rubens ne fut point satisfait du modèle qu'il avait fourni à notre statuaire.

L'image en bois de la *Mère des Sept Douleurs*, qui occupe l'un des petits autels devant le chœur, a été achevée par notre artiste en 1642, au prix de 260 florins [1].

Cette statue, quoique fort expressive, est cependant lourde dans le jet de la draperie; il lui manque le caractère ascétique qui fait le mérite d'une image religieuse, tandis qu'elle a un type matériel et profane.

En 1657, Fayd'herbe exécuta pour la même église la clôture en marbre de la chapelle de Saint-Disme.

Eglise de Saint-Jean. — Dans le chœur, de chaque côté du grand-autel, Fayd'herbe plaça deux armoires à reliques. L'une, élevée en 1675 à la mémoire de Jacques, comte de Groesbeeck, et de Claire d'Anneux, son épouse, est d'une ordonnance simple, se composant uniquement de décocorations de marbre noir et blanc et de deux vantaux, ornés d'arabesques. Une charmante statuette, en terre cuite, du *Salvator mundi* surmonte l'édicule. L'autre, d'un plan à peu près pareil au premier, est couronné par une petite niche, ren-

[1] *Comptes de la confrérie de Notre-Dame.*

fermant la tête de saint Jean posée dans un plateau. La famille de Vendeville confia le 2 octobre 1675 ce travail au sculpteur, qui l'entreprit au prix de 225 florins, s'engageant à le livrer pour le 1 février 1677.

Dans la nef méridionale, on remarque le *monument funèbre du chanoine Rombaut Huens*. Ce tombeau, fixé contre le pilier du transept, figure un bas-relief, encadré d'ornements de marbre; une longue draperie, formant dais, occupe le fond de la composition. Rattaché dans sa partie supérieure, le rideau laisse retomber ses plis latéraux sur les deux colonnettes de l'encadrement. Sous les plis supérieurs du pavillon se tient la Sainte-Trinité, devant laquelle la Sainte-Vierge agenouillée intercède pour le défunt; celui-ci, revêtu du camail, est à genoux vis-à-vis de la divine Mère. Plus bas on lit l'inscription (1651).

Autrefois cette église possédait de notre statuaire une image de Saint-François de Paul, en pierre blanche; ainsi qu'une épitaphe de marbre orné, placée dans la nef nord de l'église, à la mémoire de J. F. van Slingelant, secrétaire du Grand-Conseil, mort en 1647.

Eglise des SS. Pierre et Paul (autrefois les Jésuites). — Une opinion reçue dit que Fayd'herbe contribua à l'érection de cet édifice; c'est une erreur : il est l'œuvre d'un jésuite, le P. Losson, qui en fournit non seulement les plans, mais également une grande partie des fonds nécessaires à l'achèvement. Ce religieux, anversois de naissance, est un artiste inconnu jusqu'ici, bien qu'il

ait sa place marquée dans l'histoire architectonique belge.

On attribue à L. Fayd'herbe l'autel de Sainte-Appoline; nous trouvant en présence de l'auteur véritable de l'église, nous n'oserions trancher le point de savoir auquel de ces deux architectes revient la paternité du plan de cet autel.

La statue en marbre blanc de la *Sainte-Vierge ayant son Enfant debout à ses côtés*, qui occupe l'autel de la nef ouest, est une grâcieuse production de Fayd'herbe. Dans la chapelle de la Sodalité contigue à l'église, se trouvait de notre maître un bas-relief en pierre de France; il représentait l'*Assomption*.

Eglise du Grand-Béguinage. — Cette église fut bâtie par Jacques Francquaert, qui n'a pu l'achever à cause de son décès; Fayd'herbe eut ensuite la conduite de la construction. C'est lui qui exécuta la statue en pierre de *Sainte-Catherine*, placée dans la façade au-dessus de la porte d'entrée, ainsi que le grand haut-relief, *Dieu le Père*, qui occupe le fronton extérieur du temple; toutefois faisons observer que la tête du Père Eternel s'étant détachée, a été refaite postérieurement.

C'est dans la nef septentrionale de cette église que se trouve placée la statue en pierre de la *Mater dolorosa*, dont nous avons parlé et qui valut à son auteur de si chaleureuses félicitations de la part de Rubens.

Cette image a pour pendant dans la nef opposée une grande statue également en pierre, le *Rédempteur*, que Fayd'herbe fit sur la demande de

Marie et de Claire Cappelo. Cette œuvre renferme de précieuses qualités d'exécution, mais elle a un type profane, qui convient peu à une image religieuse.

Le groupe en marbre blanc, *la Sainte-Vierge assise ayant l'Enfant Jésus sur son giron*, qui domine le faîte du maître-autel, est d'un faire magistral ; la difficulté résultant de l'éloignement et de la hauteur où cette œuvre est posée, y est habilement vaincue.

Au grand séminaire de Malines est conservée une statue en marbre blanc, *la Sainte-Vierge ayant l'Enfant Jésus sur les bras*, par L. Fayd'herbe.

Eglise de l'ancien prieuré de Leliendael, aujourd'hui servant aux hospices de Saint-Joseph, des vieillards, de Saint-Hedwige et au pensionnat du Brul.

L'autel, en forme de portique de marbre, a été élevé sur les dessins de L. Fayd'herbe en 1674. On attribue au même artiste le groupe en pierre, *la Sainte-Vierge tenant l'Enfant Jésus par la main*, qui est fixé à l'extérieur de la façade de cet oratoire. La façade de l'église de Leliendael a été complétement achevée, mais dans le courant du XIX^{e} siècle on a démoli le frontispice du temple, sous le prétexte qu'il menaçait ruine.

Plusieurs églises et maisons religieuses supprimées à Malines, possédaient également des morceaux de Luc Fayd'herbe.

Dans l'ancienne église de Saint-Pierre se trouvait la tombe armoiriée de Henri de Vicq, président du Grand-Conseil, décédé en 1651; les déco-

rations en marbre noir et blanc de ce monument funèbre passaient pour l'œuvre de Fayd'herbe.

La plupart des productions dont Fayd'herbe décora le couvent et l'église des Jésuites de Malines ont été conservées et même nous les avons rencontrées déjà à Saint-Rombaut et à Saint-Pierre; de ces différentes œuvres une seule semble avoir disparu, c'est un bas-relief de pierre blanche, représentant *l'Assomption*, qui orna la chapelle de la Sodalité jusqu'en 1776; l'oratoire ayant été démoli à cette époque, le bas-relief fut démonté; il se perdit ainsi par négligence et par oubli.

Luc Fayd'herbe, dont la main avait contribué à à la décoration de la plupart des édifices religieux de sa ville natale, fut à diverses reprises invité par l'administration communale à fournir des travaux à la cité. Le nom du célèbre statuaire-architecte fait plusieurs apparitions dans les comptes communaux de Malines; mais il ne se trouve mêlé qu'à l'exécution de morceaux d'une importance secondaire; c'est ainsi qu'il fournit deux vases de pierre, en forme de lampadaire, qui furent placés de chaque côté des fenêtres de la prison. Ce travail lui valut 24 livres [1]; en 1654 il contribua au placement de l'image en cuivre du Sauveur, qui fut érigée au portail de l'église métropolitaine et dont il avait, sans doute, fourni le modèle [2]; plus tard, il fut chargé du plan et de la conduite des travaux d'érection d'une estrade

[1] Comptes de Malines, 1640-41.
[2] Idem, 1654-55.

qui devait être dressée devant l'hôtel-de-ville, à l'occasion de la conclusion de la paix entre les royaumes d'Espagne et de France [1]. Il donna le dessin du catafalque et de la chapelle ardente que la ville fit faire lors du service funèbre de Philippe IV, célébré à Saint-Rombaut [2]. Le dessin original de cette décoration funéraire est encore la propriété de la ville et figure au Musée communal (n° 164); il a été reproduit en gravure in-folio par Pierre de Jode, 1666. Il livra le plan du théâtre qui devait être placé pour la Joyeuse entrée de Charles II à Malines.

Le Musée de Malines possède de notre artiste diverses pièces :

La sainte Vierge portant l'enfant Jésus sur les bras. Pierre de France. Hauteur 2^{m},90. Ce groupe provient de la chapelle de la Sodalité des Jésuites de Malines (*Catalogue du Musée,* 1869, n° 16).

Buste d'Hercule. Terre cuite. H. 0^{m},88 (n° 17).

Buste d'Omphale, reine de Lydie. Id. id. (n° 18).

Ces deux morceaux ont été acquis le 10 septembre 1840 par la ville, à la vente de l'abbé J.-L. Fayd'herbe, dernier descendant mâle du célèbre statuaire. A la vente de ce prêtre furent présentées aux enchères les œuvres suivantes de L. Fayd'herbe :

L'enfant Jésus debout sur un globe devant lequel s'incline le petit saint Jean. Terre cuite, avec socle

[1] Comptes de Malines, 1659-60.
[2] Idem, 1667-68.

de marbre, achetée 52 francs par M. E. Ketelaars, échevin.

Salvator mundi. Terre cuite. H. 0m,52 centim. Esquisse de la statue du grand Béguinage, vendue fr. 6-52.

Saint Jacques le Majeur. Terre cuite. H. 0m,37. Réduction de la statue se trouvant à Sainte-Gudule, vendue 5 francs.

Le Sauveur tenant sa croix. Bois. Sous un trône en bois doré et sculpté. H. 1m,43. L. 0m,85. Vendu 50 francs.

Saint Georges à cheval. Terre cuite. H. 0m,50. L. 0m,50. Vendu fr. 10-50.

Deux bas-reliefs en bois : *Saint Roch invoqué par les pestiférés*, onze figures; *Jésus-Christ descendu de la croix*, huit figures. H. 0m,59. L. 0m,32. Vendus 110 francs.

Parmi les sculptures authentiques de Fayd'herbe, nous citerons celles qui demeurèrent dans la maison où mourut son fils Jean-Luc. L'on y voit encore une grande statue en pierre représentant *Hercules;* un bas-relief représentant *la Fuite en Egypte;* et la réduction des deux grands bas-reliefs qui ornent le dôme d'Hanswyck ; *l'enfant Jésus*, marbre blanc; deux bustes en marbre blanc : *le Sauveur* et *la Sainte Vierge.*

Il est impossible de rappeler les innombrables productions qui sortirent des mains de Fayd'herbe ; la quantité en est fort grande. Par une requête qu'il adressa au mois d'octobre 1685 au gouverneur général des Pays-Bas, afin de lui permettre de reproduire en marbre les traits de ce person-

nage, nous apprenons à connaître qu'il avait exécuté de cette manière le portrait de P.-P. Rubens, des parents et des grands-parents du comte de Marchin, du marquis et de la marquise de Trazegnies.

Une autre requête, présentée le 16 février 1650 au magistrat de Malines, fait ressortir qu'il exécuta des travaux décoratifs pour la chapelle des arbalétriers à Saint-Rombaut.

Nous savons aussi qu'une statue de *la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus* fut exécutée en 1641 par notre artiste, et qu'elle prit place contre le mur du refuge de Roosendael, rue de la Blanchisserie.

Fayd'herbe travailla beaucoup d'après les dessins de Rubens; sous cette inspiration il exécuta en ivoire une salière, que les biographes citent comme un vrai chef-d'œuvre. La pièce se composait d'un triton et de trois femmes nues; le tout d'une exécution tellement parfaite, qu'elle défiait toute comparaison avec d'autres objets de sculpture fine.

Luc Fayd'herbe eut sous sa direction un grand nombre de sculpteurs qui se signalèrent honorablement dans l'art; parmi ceux-ci les plus remarquables sont les Malinois : J.-F. Boeckxstuyns, Nicolas van der Vekene, François Langhemans, van Hesen, et le Bruxellois Jean van Delen. Malgré sa célébrité et sa popularité, Luc Fayd'herbe ne fonda jamais une école proprement dite : Boeckxstuyns est peut-être le seul d'entre ses élèves qui fut fidèle aux traditions de son maî-

tre, dont il hérita la manière large et hardie. Cette absence d'influence doit être moins attribuée à Fayd'herbe lui-même qu'au moment où il fit son apparition, et aux changements de mœurs et de goûts qui signalèrent le XVIII[e] siècle, période de décadence pour l'art flamand en général.

§ 4. *Les enfants de Luc Fayd'herbe.*

Luc Fayd'herbe eut de son mariage avec Marie Snyers douze enfants, dont nous avons donné la nomenclature dans le tableau généalogique ci-joint. L'un de ces fils étudia la sculpture et l'architecture, c'est dans cette dernière branche de l'art que Jean-Luc se signala d'une manière spéciale : ses œuvres ont toutes le caractère de l'école de son père.

Jean-Luc Fayd'herbe, né à Malines dans la paroisse de Saint-Rombaut, le 28 août 1654, épousa le 22 octobre 1682 à Saint-Rombaut, en cette ville, Jeanne-Marie de Croes. Dès son enfance, il profita tout naturellement de l'enseignement paternel. Reçu maître dans la gilde malinoise, il adressa en compagnie des suppôts du métier, une supplique à l'autorité locale la priant de vouloir instituer à Malines une Académie des beaux-arts. Nous avons vu que cette demande, faite le 14 juin 1684, demeura sans effet. Jean-Luc Fayd'herbe était sculpteur et architecte ; comme sculpteur ses œuvres nous sont inconnues,

mais comme architecte, il nous a laissé la façade du monastère de Leliendael, aujourd'hui l'hospice des vieillards, rue du Brul, à Malines. Cet édifice, élevé en 1687, porte le cachet du style de son père; c'est une construction massive, mais non dépourvue d'élégance; dans le même goût est conçue la façade du local du Serment de la nouvelle arbalète au Marché aux Grains. Lorsque son père s'occupait de l'érection du maître-autel de Saint-Rombaut, en 1665, il confia à son jeune fils la tâche de présider au placement des pesantes colonnes de marbre de cet autel. La difficulté était grande pour un apprenti, mais l'enfant, doué d'une rare précocité, surmonta les obstacles et s'acquitta de la besogne que son père lui avait confiée. Celui-ci, heureux de ce premier succès de son enfant, lui donna en souvenir de sa satisfaction un groupe représentant *Ganimède assis sur un aigle*, par Jérôme du Quesnoy. Cette statue fut dans la suite la cause de sa mort. Voici dans quelles circonstances : J.-L. Fayd'herbe plaça l'œuvre de du Quesnoy dans le jardin de la maison, qu'il s'était construit en 1696-97 dans la rue du Brul, près du coin de la rue du Lierre ; plus tard ayant agrandi son jardin, il résolut de reculer la statue jusqu'au fond de ce nouveau terrain; à cet effet il fit construire un échafaudage et des poulies pour soulever la masse, mais au moment où il voulut faire agir la machine pour déplacer la statue, un morceau de bois lui tomba sur le corps et le contusionna grièvement. Il mourut des suites de cette blessure le 29 juillet 1704. La

maison de J.-L. Fayd'herbe est devenue la propriété de la famille de Meester, l'escalier qui y subsiste encore est de l'ordonnance de cet artiste.

Jean-Luc, admis dans la gilde des sculpteurs d'Anvers, y donnait l'instruction artistique à deux élèves, ROMBAUT VERBIEST et PIERRE VERPOORTEN, en 1673-74 [1].

Fayd'herbe fut enterré avec sa femme dans la grande nef à Saint-Rombaut. Son épitaphe ne mentionne pas le noble art qu'il cultivait et ne lui donne que la vulgaire désignation de marchand :

D. O. M.
HIER LEGT BEGRAVEN Sr
JOANNES LUCAS FAYD'HERBE
COOPMAN IN SYNEN TYT, STERF
DEN 29 JULIUS 1704
ENDE JOUF.
JOANNA MARIA DE CROES
SYNE WETTIGHE HUYSVROU
STERF DEN 13 JANUARY 1712
MET HUNNE KINDEREN EN
NAERKOMELINGEN.
BIDT VOOR DE ZIELEN.

Les sculptures de J.-L. Fayd'herbe sont introuvables ; nous savons seulement par De Bie qu'il imita au ciseau, d'après A. van Dyck, une scène : *la nativité du Sauveur*.

L'une des filles de Luc Fayd'herbe, Anne-Barbe, baptisée à Saint-Rombaut le 4 décembre 1643, avait épousé le 24 juin 1666 le sculpteur

[1] ROMBAUTS et VAN LERIUS, *Le Liggere d'Anvers*.

bruxellois Jean van Delen ; les relations d'amour entre ces époux prirent naissance dans l'atelier du père d'Anne-Barbe, où le jeune van Delen travaillait en qualité d'élève. Van Delen mourut à Bruxelles le 10 mars 1703 ; son épouse le suivit dans la tombe le 14 novembre suivant. Ils laissèrent quatorze enfants. On a prétendu que Anne Barbe Fayd'herbe s'était également livrée à la sculpture ; mais aucune preuve n'est venue jusqu'ici justifier cette assertion. M. de Cannart d'Hamale, sénateur, à Malines, possède deux charmantes terres-cuites, hautes de près d'un mètre, et que la tradition attribue à l'épouse de van Delen. Ces figures, marquées l'une et l'autre VD., représentent *Minerve* et *Diane*. Les deux déesses sont chacune représentées sous les traits d'un génie. Minerve est figurée par un enfant du sexe masculin, portant le casque sur la tête ; une légère draperie voile le milieu de son corps ; de la main il tient une lance ; à ses côtés se tient l'oiseau obligé, le hibou. Diane, au contraire, apparaît sous l'image d'une petite fille, portant un croissant sur le haut du front et ayant un arc à la main ; à ces côtés s'élance une levrette. Ces groupes, d'un aspect délicieux, ont le caractère le plus léger et le plus gracieux imaginable. Ils sont supérieurs à toutes les productions connues de J. van Delen.

Nous ne pouvons terminer la notice sur la famille Fayd'herbe sans faire connaître Maximilien Labbé ou L'abbé, le sculpteur qui épousa Cornélie Franchoys, veuve d'Henri Fayd'herbe et mère de Luc.

Cet artiste, d'un talent médiocre, ne nous a laissé aucune de ses œuvres; nous savons seulement qu'il exécuta, pour être placée dans les trophées de procession de la gilde de Saint-Luc, une statuette en bois de ce saint. L'image qui devait faire pendant à cette dernière, fut confiée à François van Loo.

Il épousa la veuve Fayd'herbe dans l'église métropolitaine le 7 janvier 1631, en présence du peintre Luc Franchoys le vieux et de Rémi Labbé.

Il occupa les fonctions décanales de la corporation des peintres en 1635, 1639, 1650, 1653, 1658, 1661; il était également membre du serment des archers; les registres de cette association marquent que le sculpteur se retira de la compagnie le 8 août 1672, parce qu'il allait quitter la ville. A ce moment Labbé, veuf depuis le 26 août 1670, songeait sans doute à établir son séjour ailleurs, mais il faut croire que le mauvais état de sa santé l'empêcha de réaliser ce projet, car il mourut trois ans après. Ses obsèques furent célébrées à Saint-Rombaut le 28 novembre 1675; il fut enterré au cimetière paroissial, non loin du lieu où reposaient Henri Fayd'herbe et Cornélie Franchoys. Sous l'épitaphe de ces derniers était placée une petite pierre bleue portant ces mots :

HIER IS BEGRAVEN
MAXIMILIAEN LABBÉ
BEELTHOUWER.
26 NOVEMBR. 1675.

Il décéda dans une maison de la rue Sainte-Catherine. Cette demeure, " le Saint-Esprit, „ provenant des Fayd'herbe, était sise entre " le Heaume d'or, „ où avait demeuré le peintre Maur Moreels, et entre l'habitation de feu Antoine Fayd'herbe. Labbé avait acheté dans le voisinage de sa maison, en 1638, une propriété, " la Rose blanche, „ à côté du " Cheval volant. „

EMMANUEL NEEFFS.
Docteur en sciences politiques.

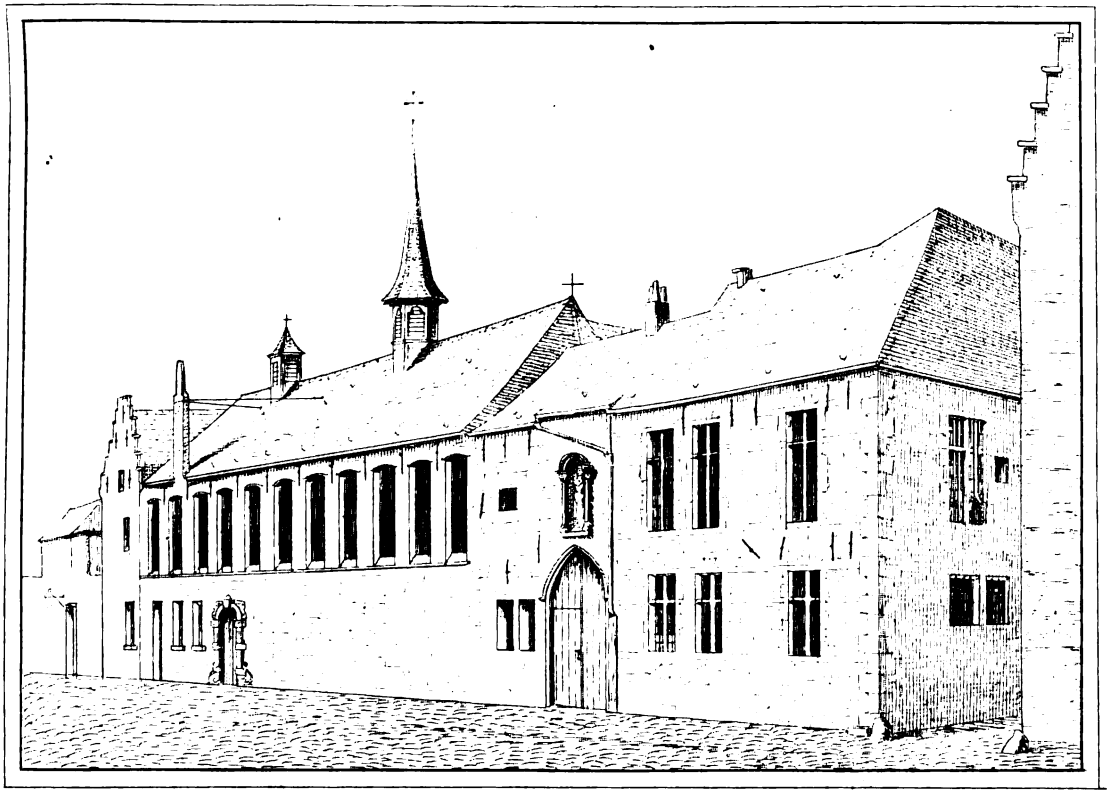

A. Van Lokeren del. C. t'Felt

ABBAYE DE TERHAGEN.

(*Hospice des Sœurs de la Charité.*)

SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

DE

LA VILLE DE GAND.

IX.

L'Abbaye de Ter Haghen.

Dans la rue des Meuniers se trouvent les locaux appelés aujourd'hui communément le couvent de la Charité, *het klooster van Liefde,* où sont réunies sous un même toit plusieurs œuvres de bienfaisance, dont la fondation est dûe en notre ville à l'immortel chanoine Triest. C'est là que sont recueillis les incurables, les femmes sourdes-muettes et les femmes aveugles, tous confiés aux soins intelligents et dévoués des sœurs de la charité de l'ordre de Saint-Bernard.

Anciennement cet enclos, dont la planche jointe à cette notice représente la façade donnant dans la rue des Meuniers, s'appelait l'abbaye de Ter Haghen; appellation flamande qui peut se traduire assez exactement, bien que d'une manière peu euphonique, par " l'abbaye aux haies. „ Ter

Haghen était une communauté de femmes de l'ordre de Saint-Bernard ou des Citeaux, fondée au XIII[e] siècle près d'Axel, et qui s'étendait sous les paroisses de Zuiddorpe et Beoostenblyde. Cette dénomination de Ter Haghen était empruntée sans doute à la situation de la nouvelle communauté religieuse; son vrai nom était : la maison de la joie de Marie, *Domus Gaudii Beatæ Mariæ Virginis* [1].

Ce n'est qu'au commencement du XVII[e] siècle qu'elle fit l'acquisition du local de la rue des Meuniers.

Cette fondation eut lieu en 1230, du consentement de Wautier, seigneur d'Axel, ainsi que nous le prouve un manuscrit de l'abbaye : " ... dwelck „ begonst is, y est-il dit, LXXVII iaeren naer „ de doot van onsen H. vader Bernaert, iaer XII[c] „ ende XXX [2]. „

Cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1235, le seigneur d'Axel accorda aux religieuses autant qu'il dépendait de son pouvoir, le droit de posséder et d'occuper, meubles comme immeubles [3].

Un registre de rentes de l'abbaye, qui repose aux archives de l'Etat à Gand, de même que la plus grande partie des titres de la communauté,

[1] La maison porte ce nom dans un acte de vente renseigné au *Registerboeck* de l'abbaye en 1271.

[2] Ce MS. est la propriété de M. le baron Kervyn de Volkaersbeke; il a pour titre : " *Copie der origineelen cloosterboek van de abdye geseyt Terhaghen, waervan dit navolgende is den inhaut.* „ (Écriture du XVIII[e] siècle).

[3] Idem.

donne des indications analogues, relativement à la fondation de Ter Haghen, en rapprochant toutefois d'une année la date des actes : " ... twee „ brieven van consent van den heer van Axel, „ omme de cloostere van der Haghen te fon- „ deren, in datum int jaer duust IIc XXXVI. „

Diericx s'est donc trompé, et d'autres avec lui, en attribuant à cet événement la date de 1220.

Les religieuses ne restèrent que trente-cinq ans à Beoostenblyde; pendant ce laps de temps la mer rompit plusieurs fois ses digues, les flots furieux vinrent battre les murs du couvent et faire même irruption dans le paisible asile, à tel point qu'à diverses reprises, dit la chronique, les sœurs durent abandonner leur collation ou les complies pour prendre la fuite. " ... sy moesten „ collatie ende complyen laeten staen, en hebben „ dickmaels uutgevlucht van grooter benautz „ ende vreese. „

Ces malheurs étaient loin de favoriser la prospérité de la communauté; aussi, les sœurs incapables de retirer de quoi vivre du produit de leurs terres, étaient-elles entièrement entretenues par la charité publique.

Une dernière catastrophe mit le comble à leur ruine et les força à la retraite. En 1255, les flots vinrent de nouveau battre les murs de Ter Haghen, mais cette fois avec une telle force, qu'ils renversèrent et les habitations et les granges, déracinèrent les arbres et noyèrent tout le bétail; le couvent et les terres restèrent inondés pendant assez longtemps; on ne savait plus y

arriver qu'en bâteau ; c'était pour la quatrième fois que le terrible élément visitait les pauvres religieuses ; la perte de la maison était consommée. Les sœurs se séparèrent du consentement de l'abbé des Dunes, et se retirèrent les unes chez leurs parents, les autres chez des amis.

En 1268, une noble dame de Gand, nommée Jutta van Brienne ou Ivette van Breyen, comme l'appelle la chronique : " een edel joffrouw met naeme Ivette van Breyen, poorteresse van Gent, „ émue de compassion à la vue des malheurs de cette communauté, à peine fondée et déja ruinée, offrit aux religieuses une propriété qu'elle possédait à Merelbeke près de Gand, et qui à cette époque déjà, tout comme encore aujourd'hui, portait le nom de la ferme de *Pain perdu*, ou en flamand *Verloren broodgoed*.

Cette ferme avait en 1502 une étendue de 29 bonniers 68 verges, et les bâtiments se trouvaient à une petite distance du chemin public, auquel ils étaient reliés par une avenue plantée d'arbres.

Les religieuses acceptèrent, mais pour s'établir dans cette nouvelle demeure, il fallait un octroi du comte de Flandre et un autre de l'abbé de Saint-Pierre au mont Blandin, à qui appartenait l'autorité ecclésiastique sur la paroisse de Merelbeke. Le premier octroi fut obtenu en 1270, le second en 1271 ; l'abbé y joignit le pouvoir d'élever un moulin à vent, et donna à la communauté l'usage d'une bruyère près de là, à charge de la mettre en culture et de payer

à l'abbaye une rente perpétuelle de 24 escalins parisis par bonnier cultivé.

Cette même année 1271, l'abbesse vendit au nom de la communauté, à l'abbé de Saint-Pierre quelques terres à Merelbeke, à l'endroit dit Ledemersch [1].

En 1278, la comtesse Marguerite de Flandre, nous ignorons pour quelle raison, ordonna aux religieuses de retourner à leur première résidence à Axel, et leur fit don en même temps de 80 bonniers de terres labourables et prés, de 50 bonniers de désert et 125 de marais, le tout à proximité de leur institution, à la condition qu'elles prieraient pour ses parents et pour elle [2]. Ce don, qui accompagne l'ordre de la comtesse, ferait supposer que dans leur demeure de Pain perdu, comme tout d'abord à Axel, les religieuses avaient de la peine à suffire à leur entretien, et que du reste leur éloignement de leur maison d'Axel, ne leur permettait pas de gérer convenablement les quelques propriétés qu'elles y possédaient.

Dans un registre des archives provenant de Ter Haghen, nous voyons qu'en 1338 l'évêque d'Utrecht bénit l'église et le cimetière de l'abbaye, ce qui nous ferait supposer que ce ne fût qu'après un siècle d'existence que les sœurs eurent une église.

[1] Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre*, t. I, p. 364.

[2] *Registerboek*. Aux archives de l'État.

Vers ce même temps, le comte de Flandre Louis de Male, par acte du 14 mai 1369, leur accorda l'exemption de tonlieu par toute la Flandre [1]. A cette époque les souverains se faisaient une gloire de protéger les maisons consacrées à Dieu, et Ter Haghen, comme la plupart des autres, trouva dans les comtes de Flandre, et après eux dans les ducs de Bourgogne et leurs successeurs, des protecteurs puissants et dévoués.

En 1403, le 23 du mois de mars, peu avant sa mort, le duc Philippe le Hardi assura l'abbesse de Ter Haghen de sa haute protection, la prenant sous sa sauvegarde [2].

C'est à la suite sans doute de ces témoignages de bienveillance de la part des souverains que les propriétés du couvent s'accrurent dans une assez grande proportion, sous Otene, Hulst, Steeland, Axel et autres villages encore, et qu'il acquit par donation, des rentes perpétuelles, à Hulst, Sint-Jans-Steen et ailleurs. Ses possessions s'agrandirent encore successivement par l'adjonction de quelques propriétés à Schellebelle, Borst, Erwetegem, Gand, etc.

Dans le courant du XV[e] siècle l'abbaye fut soumise à une rude épreuve de la part d'un seigneur voisin; ce n'était là qu'une préparation aux désastres que lui firent essuyer les Calvinistes au siècle suivant.

[1] Archives de la ville de Gand.

[2] Cet acte est publié *in extenso* par Fr. De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis van de Gemeenten*, etc., t. V, Merelbeke, p. 65.

En 1426, le chevalier Gui van Gestel voulut forcer le couvent à recevoir parmi les religieuses une de ses filles bâtardes, et cela en dépit des priviléges de la maison, d'après desquels il ne fallait y admettre que des personnes procrées en légitime mariage : " ten ware ende zy „ dat ghetrauwet ware gheboren ende ghepro- „ creert in wettelicken huwelicke. „

La dame abbesse eut beau opposer ce privilége, dont le texte était parfaitement clair, et dire que jamais dans la maison on ne s'était écarté de la règle, van Gestel n'en fut que plus tenace. La persistance de l'abbesse l'impatienta et afin de se venger, il envoya au couvent quelques individus, ses fils ou ses domestiques, qui vers l'heure de minuit enfoncèrent les portes de l'hôpital ; ces vandales retournèrent encore peu après vers l'heure des complies, entrèrent de force, s'emparèrent des clefs du dortoir, et firent subir aux sœurs toute espèce d'avanies. Une d'entre elles, femme âgée déjà, qui voulut leur reprocher leur lâche conduite, fut jetée violemment à terre, avec une telle force que le sang lui jaillit de la bouche et des narines.

Mais ce n'était pas tout : une noble dame du nom de vander Moere, à la prière de Gui van Gestel, envoya à l'abbaye son chapelain, pour défendre aux sœurs de se servir d'un moulin, qui cependant était leur propriété ; c'était autant que de leur couper les vivres. Et comme les bonnes gens des environs, qui avaient l'habitude d'y aller moudre leur grain, continuaient à le faire,

la dame vander Moere envoya piller le moulin, en briser les engins et défendre aux bonnes gens d'y aller encore. Ces excès firent traduire leurs auteurs devant le Conseil de Flandre, qui les condamna comme il convenait.

Au commencement du XVI[e] siècle, l'abbaye de Ter Haghen, qui était accablée de lourdes charges, se vit forcée d'augmenter le fermage de ses tenanciers. Quelques-uns de ceux-ci, trouvant que cette mesure ne faisait nullement leur compte, refusèrent les nouvelles conditions, et déclarèrent qu'outre cela ils ne quitteraient pas les terres de l'abbaye, menaçant de mort ceux qui voudraient les y contraindre ou les forcer à payer l'augmentation. Le différend fut soumis au Grand Conseil de Malines en 1519, à la représentation de la dame abbesse Josine Goossens, et la même année, par décision des 5 et 7 mai, cette Cour supérieure enjoignit aux tenanciers de se soumettre ou de vider les lieux.

Pendant ce terrible XVI[e] siècle, la communauté eut beaucoup à souffrir des Gueux; mais on eut dit que les hommes n'étaient pas seuls à s'acharner à sa destruction, et que les éléments eux-mêmes entraient dans la conjuration.

En 1570, les Gueux, profitant de la situation de Ter Haghen, près des côtes de la Zélande, nouveaux Normands, y firent irruption et brisèrent toutes les vitres de l'église et du cloître; les religieuses durent naturellement subir les frais de la réparation, qui s'élevèrent à 66 livres,

ce qui à cette époque n'était pas une bagatelle [1].

Quatre ans plus tard, en 1574, l'inondation força les sœurs à fuir leur maison; elles chargèrent tous leurs effets sur quelques barques et se réfugièrent à Gand, où elles firent, au prix de 3800 livres parisis, dont 1300 payées au comptant, l'acquisition d'une maison située près du pont de la Muide, au bout de la rue dite *Slypstraet* ou des Rémouleurs.

Précédemment, en 1544, les sœurs, en prévision des dangers que la guerre et les troubles pourraient faire courir à leur maison, avaient obtenu pour l'espace de neuf mois comme refuge, une maison dépendante de l'hospice Wenemaer et située sur l'eau dans l'enclos du dit hospice, pour la somme de 2 livres et 10 escalins de gros. Cet accord avait été conclu entre l'abbesse Amelberge de Vos et la dame maîtresse de l'hospice, Catherine Adriaens, assistée de l'abbé Georges De Backer et Thomas Damman, avoué et tuteur de la maison Wenemaer.

La chronique flamande manuscrite que nous avons déjà citée, attribue à une toute autre cause que l'inondation, le départ des religieuses de Beoostenblyde en 1574. Voici son récit : " La „ dame abbesse Louise Anchyns (qui avait suc- „ cédé en 1572 à dame Amelberge de Vos) était „ cousine germaine de Jean de Hembyse; aussitôt

[1] " Betaelt den ghelaesemakere van de veynsteren in de kercke ende in den pandt, die de gheusen ghebrocken hadden, te vermaeckene ende voort al ander ghelaes veynsteren te verheghene, comt al tsamen LXVI p. „

„ qu'elle fut promue, elle envoya la trésorière de
„ son couvent vers le fameux tribun, afin de lui
„ exposer que les couvents étant chaque jour en
„ butte aux insolences des Gueux, qui pillaient
„ les communautés et en chassaient les religieux,
„ elle le priait, au nom des liens de parenté qui
„ l'unissaient à lui, de l'avertir à l'avance si les
„ Gueux avaient l'intention de faire irruption
„ chez elle, et de lui permettre ainsi, à elle et à
„ ses sœurs, de se mettre en sûreté. Hembyse pro-
„ mit formellement, mais voilà qu'en 1574, pen-
„ dant l'octave de la fête du Saint-Sacrement,
„ tandis qu'on chantait la grand' messe, les
„ Gueux se jetèrent sur le couvent comme des
„ lions rugissants, et aussitôt que la messe fut
„ finie, ils entrèrent dans la chapelle, arrachèrent
„ la croix qui se trouvait au haut du jubé, en
„ l'attirant à eux au moyen de la chaîne du puits;
„ ils pillèrent tout dans le couvent, sans négliger
„ les ornements sacerdotaux. Voilà comment Jean
„ de Hembyse tint parole. Les religieuses se ré-
„ fugièrent alors à Gand, où elles prirent l'habit
„ laïque, vivant deux par deux pour ne pas don-
„ ner l'éveil. „

Quelques temps après, Hembyse ayant voulu forcer l'abbesse, sa cousine, à se marier, celle-ci s'enfuit à St-Omer, et appela ses religieuses auprès d'elle; là grâce à l'évêque de St-Omer et aux pères jésuites, les sœurs vécurent en paix et à l'abri du besoin jusqu'en 1584. A cette époque, Gand s'était rendu au duc de Parme et le culte catholique y avait été rétabli; les sœurs y retour-

nèrent et allèrent d'abord habiter dans la rue de la Monnaie une maison appartenant aux Chartreux; elles séjournèrent ensuite pendant quelque temps dans l'hôtel ou cour de Ravestein, et enfin au *Bossegaye* (?) près de la cour du Prince.

Nous avons vu qu'en 1574 les religieuses avaient fui leur couvent, l'abandonnant à la fureur des gueux qui en firent un monceau de ruines.

Un personnage du nom de Jacob Cappe, profitant de l'état des choses, s'était approprié les matériaux et avait abattu ce qui lui convenait. Au retour de la paix l'abbesse porta plainte, et Cappe fut condamné à remettre le couvent en bon état. Mais comme ce délinquant était en fuite, ses biens furent saisis et on préleva sur leur vente la somme nécessaire.

A la suite de tous ces désastres, la communauté se trouva dans un état fort précaire, et elle se vit forcée de vendre des propriétés, parmi lesquelles un moulin et une maison à Zuiddorpe. Les religieuses prirent même des pensionnaires, ouvrirent une école, et travaillèrent de leurs mains à des ouvrages de couture pour pourvoir à leurs besoins.

Quelques personnes riches et charitables leur vinrent heureusement en aide; un riche bourgeois de Gand, du nom de De Blasere entre autres, et le président de Pamele ainsi que sa femme, leur firent de riches dons. Ces libéralités permirent aux religieuses de tenter l'acquisition du local appelé *het Kaetsspel*, le jeu de paume, situé rue des Meuniers à Gand, au quartier dit du

chant d'oiseau, *den Vogelzang*. Le propriétaire, Corneille De Breydel, consentit en 1589 à leur en faire la cession moyennant une avance de 25 livres et 10 escalins de gros, et l'achat ne fut définitivement conclu qu'en 1606.

Pendant cet intervalle les religieuses recueillirent encore de nombreuses aumônes; les archiducs Albert et Isabelle leur donnèrent cent Philippus, l'abbé de Baudeloo, Jacques Del Rio, lors de la pose de la première pierre cent florins, le comte de Zinnegem [1] cinquante livres de gros, la comtesse de Seve (?) vingt-cinq livres de gros, messire Antoine Le Cointe cinquante livres, d'autres qui cent, qui deux cents florins; en outre les religieuses firent des collectes dans plusieurs villes et rentrèrent avec une ample moisson; les moines de Baudeloo prirent sur eux de dire gratuitement huit cents messes, afin que les sommes reçues par les sœurs pour prier pour le repos de l'âme d'un seigneur du nom de Taccoen restassent entre les mains de ces dernières [2].

Une fois établies dans leur nouvelle résidence, les religieuses élevèrent successivement les diverses constructions qui existent encore aujourd'hui, et ne furent plus inquiétées.

Le 27 avril 1614 l'évêque de Cambrai, François Van der Burch consacra leur oratoire; en 1638 l'église fut rebâtie, meublée à neuf et pourvue d'une tourelle qui coûta trente-neuf livres de gros.

[1] Probablement Zunigua.
[2] *Chronique flamande* manuscrite citée.

Les religieuses continuèrent encore à recevoir des pensionnaires, car nous voyons qu'en 1643 une demoiselle du nom de Marie-Philiberte van Immerzeele, fille de Thierry, en son vivant vicomte d'Alost, y logeait et voulut être enterrée dans l'église conventuelle; elle affecta à cette destination outre les frais nécessaires, une somme de 300 florins pour faire exécuter deux statues soit d'albatre, soit de pierre blanche, l'une devant représenter la sainte Vierge et saint Bernard, l'autre une vierge symbolique " Monstra te esse matrem. „

La première abbesse de Ter Haghen dont il soit fait mention s'appelait Agnès; mais on ignore et son nom de famille et le terme de sa gestion; certaines pièces la citent de 1279 jusqu'en 1282. La seconde eut nom Marguerite van Vulbeke; la troisième Adelaïde de Lembeke, pieuse femme, sous l'administration de laquelle fut bâtie l'église; elle était venue de l'abbaye de Marquette et mourut le 15 septembre 1352, sans qu'on sache au juste combien d'années elle fut à la tête de la communauté. La quatrième abbesse s'appelait Adelise van Eversbeke; elle mourut le 16 septembre 1355, après trois ans d'administration. La cinquième fut Adelaïde de Moesbroeck, qui mourut de la peste après dix-neuf jours, le 5 octobre, et fut remplacée par dame Catherine van Avensvoorde, qui résigna ses fonctions en 1369 et mourut le 10 novembre 1372. La septième abbesse, Avesoete van West, vint du Nouveau-Bois, dirigea le couvent pendant trois ans et

mourut le 25 décembre 1376. Marguerite van West qui lui succéda mourut le 4 mai 1414, après avoir gouverné Ter Haghen pendant trente-sept ans. La communauté comptait alors dix-neuf religieuses. Catherine Maes qui suivit construisit l'hôpital de l'abbaye et mourut le 1 juin 1436. La dixième abbesse, Laurence van Maldegem, mourut de la peste en 1452 et fut enterrée au couvent de la Biloke. La onzième fut Jacqueline de Gueldre, qui mourut également de la peste le 22 octobre de la même année et fut aussi enterrée à la Biloke. L'année 1452 fut fatale à Ter Haghen; la peste, après avoir enlevé successivement deux abbesses, moissonna quinze religieuses, dont les noms nous sont conservés par la chronique manuscrite; c'étaient : Amelberge Spapen ou de Pape, Anna Zoete, Catherine Rombouts, Livine Beels, Béatrix Sblyden, Marguerite Snacx, Anne Baertmaeckers, Catherine Hoeckx, Livine Wttenberghe, Catherine Godevaerts, Catherine Sbrouwers, la sœur prieure Geyla, Anna Tayaerts, Catherine van Maldegem et Avesoete van den Tombeele.

A la suite de cet événement le reste de la communauté se dispersa, et ce ne fut qu'au mois d'août de l'année suivante, lorsque dame Anastasie van Gistele fut nommée abbesse par l'abbé de Baudeloo, que les religieuses rentrèrent sous leur toit; elles étaient neuf religieuses et une sœur converse. Anastasie van Gistele résigna ses fonctions en 1475, après vingt-deux ans d'exercice et mourut en 1481. Après elle vint dame

Marie de Saint-Omer, qui gouverna Ter Haghen pendant quinze ans, au bout desquels, atteinte de la lèpre, elle fut obligée de se retirer, au grand regret de ses religieuses, car c'était une femme de bien et fort pieuse; elle mourut le 17 février 1496. Dame Béatrix van Buxstaele qui lui succéda, se démit de sa dignité au bout de quatre ans en faveur de Josine Goossens; elle mourut le 1 novembre 1516. La nouvelle abbesse était dame du Nouveau-Bois; c'était une femme d'une grande vertu, qui mourut le 28 décembre 1529, après vingt-cinq ans de fonctions. La seizième abbesse avait nom Barbe Rommelincx, dont la grande qualité était la sévérité dans l'observation de la discipline conventuelle; elle mourut le 23 janvier 1534. Après elle vint Amelberge de Vos, qui fut abbesse pendant trente-huit ans et mourut le 25 août 1572. Louise Anchyns, qui la suivit, fut installée le 29 avril 1573 et mourut le 20 mai 1599. C'était une femme remplie de piété qui poussait l'amour de l'humilité jusqu'à réparer et ravauder les effets des religieuses et des sœurs converses; elle supporta avec un mâle courage toutes les épreuves par lesquelles passa la communauté au milieu des troubles du XVI[e] siècle. La dix-neuvième abbesse fut Wilhelmine Boonen, installée le 7 novembre 1599 et morte le 24 novembre 1602. La vingtième, Marie van Hoecke, installée le 31 mars 1603; c'est elle qui fit l'acquisition du *Jeu de paume* et commença la construction du nouveau couvent avec des ressources extrêmement minimes; souvent même,

pendant les travaux, elle aida à transporter les matériaux, encourageant ses sœurs par son exemple. C'est sous sa direction que furent construits la chapelle, la salle de travail, celle du chapitre, le réfectoire, la cuisine et la maison abbatiale. Marie van Hoecke mourut le 6 septembre 1609. L'abbesse qui lui succéda avait nom Josine de la Royère, qui gouverna vingt-sept ans et mourut le 5 septembre 1636. C'est elle qui fit paver et lambrisser la chapelle, fit exécuter les orgues, les boiseries du chœur ainsi que le grand autel, et acquit une chapellenie appartenant à Sainte-Pharaïlde située à côté du couvent. On construisit par ses ordres la brasserie, l'infirmerie, les quatres cloîtres, le grand parloir et deux petits. La vingt-deuxième abbesse, Marie de la Beuverie, fit élever la porte et la loge de la concierge, la tourelle de la chapelle, fit exécuter la table de l'autel et un riche ostensoir; elle mourut le 30 janvier 1675. Puis vinrent Élisabeth van den Bogaert, morte le 10 mai 1682; Angeline van Dendere [1], Constance de Ghellinck, Pétronille De Backer, Marie Ronsse et Angèle Steyaert, qui fut la dernière et fut installée en 1779.

Pendant tout ce temps les religieuses ne cessèrent pas de posséder la ferme de Pain-Perdu à Merelbeke; et une fois qu'elles furent définitivement fixées à Gand, elles s'en servirent comme d'une maison de plaisance.

[1] La chronique manuscrite s'arrête ici, ce qui prouve qu'elle date de la fin du XVII[e] siècle.

Une pièce manuscrite qui est en notre possession, mais qui provient d'un autre couvent, celui des Riches Claires ou Urbanistes, fait le récit de quelques événements qui intéressent la communauté en même temps que l'histoire de Gand. La voici :

« Memorie.

« Anno Domini 1678 den 1 maerte, syn de Fransche ghecommen voor de stadt van Ghendt, ende hebben de selve beleghert; den coninck was daer selve in persoine, ende was ghelogiert op het pacht hof van het clooster Ter Haghen op Meerelbeke, ende de stadt is overghegaen den 9 der selver maent; soo ben ick vrau Adriane Heylinck, abdesse, in den nacht tusschen twelf en een uren voor het slaen van apel met alle myne religieusen vut ons clooster moeten ghaen, door het grausaem schieten van het canon ende bomben, cargassen, en garnaden dimen ghedurich sach in onsen hof vallen en naer ons clooster vlighen, ende hebben ons gheretireert in het huys van onsen ontfangher mynheer den canonick Pluvier, woonende recht over het clooster van S^{t} Jooris, door het vyf wintghadt, ende van daer voorder in de stadt tot in het huys van onsen bicht-vader mynheer Wuydt, pastoor van S^{t} Machiels, woonende in het Engelandt ghat, ende hebben aldaer verbleven tot sanderdachs naer den noene als wanneer wy naer huys ghekeert syn met dry carossen.

» Anno 1706, den 1 juny, syn de engelsche ende hollandsche ghealieerde troepen voor de stadt Ghendt ghecommen sonder de selve te belegheren, of te beschieten, maer met apointement van alle vrientschap ende beleefdheydt de stadt voor de keyzerlicke Majesteyt ghevraght, als wanneer den grave de Marlborough sollemnelick

onder het lossen van het canon heeft synen intrêe ghedaen, en op het stadthuys ghetracteert gheweest, etc.

» In het jaer Ons Heeren 1708, den 5 juny, heeft mynheer Lafaille, hoochbailliu der stadt Ghendt, met eenighe van syn volck hem voor de stadt laten vinden, in stilte in den nacht, ghelogieert in de schure van eenen sekeren Crane, tavernier, om soo secretelick binnen de stadt te commen ende die te veroveren, ghelyck het oock gheschiedt is midts daer wynich enghels ofte holans garnisoen in was, soo ist gheschiedt, dat ten vyf hueren des smorghens ofte daer omtrent, hem sich heeft vertoont voor de poorte van de voorn. stadt en door eenen sekeren borgher den grendel van de poorte met eene beyle is afghesmeten, ende soo de stadt verhovert, door S^{t} Lievens poorte, in welcke strate den voorn. Hoochbailliu heeft wel een huere gherust teghen eenen steenput, aldaer staende, syn volck verwachtende, ende daer dieper in de stadt ghecommen en possessie ghenomen, etc.

» Anno 1708 in december, is de stadt van Ghendt wederom beleghert gheworden van de ghealieerde troepen, engelsche ende hollandsche, in den name van de keyserlycke Majesteyt met een groot ende machtich legher met alle soorten van gheretschape van canon, bomben, garnaden, vierappels, etc., om de stadt met alle ghewelt in te nemen, en in vier en vlamme te stellen waer het noodich om die te vereryghen; soo ben ick vrau Marie Catharina van Wassenhove, abdesse, ghedwonghen gheweest door het uitneement schieten van musketten, canons en andersins, ons clooster te verlaeten, midts wy soo naer de poorte der stadt waeren, ende hebben ons gheretireert den 25 december wesende den eersten Kerstdach, savonds omtrent den 6 hueren, met eenen landts waghen van onze pachters overdeckt met eene wyte. Zoo is vrau Anne Marie Heylinck, presidente,

haer met den selven waghen ende religieusen doen vertransporteren tot recht over de kercke van S'Hs Kerst ghesydt St Salvator, ten huyse van juffrau de weduwe van Mr Francois Arens. Als wanneer oock ghevolght is mevrau Marie Catherine van Wassenhove, abdesse, met noch twee religieusen met de carosse van mynheer Marius, vut de ghelasen blasery, ende hebben daer verbleven den theydt van 5 daghen, binnen welcken teydt de religieusen hebben hunne vrienden ghaen besoecken binnen de stadt; ende alsoo op den 30 dito de articulen van de capitulatien syn ghepresenteert gheweest oft voorghestelt van weghen de stadt Ghendt aen syne hoogheydt den prince ende hertogh van Marlborough, ende aen de edele ghedeputeeerde Staten Generael der Vereenigde Provintien, soo syn wey ten selver daghe ontrent den navont met vier coutsen weder naer ons clooster ghekeert, ende als dan verstaen dat wy in het voorn. belegh verloren hebben dry pacht hooven en totalyck gheruwineert, ende niet min onse bosschen, ende boomen gekapt waervan de schaede is ghepresen wel op 13 hondert pondent grooten. »

L'abbesse de Ter Haghen n'avait conservé à son usage personnel qu'une petite partie des bâtiments de Pain-Perdu; elle se contentait d'une chambre et d'une place dans la cave. Quant à la chapelle, à laquelle Jutta van Brienne avait attaché une rente annuelle de 15 livres de gros afin qu'on y célébrât l'office divin, on y dit depuis 1626 la messe aux jours de dimanches et de fêtes, lorsqu'il y avait des religieuses dans la maison; le fermier était obligé, alors, de fournir l'éclairage et l'enfant de chœur.

Ter Haghen fut supprimé en 1794, et toutes

ses propriétés furent vendues comme domaines nationaux. Un certain van den Hecke acheta le couvent de la rue des Meuniers pour la somme de 361,000 livres en assignats, mais il se trouva dans l'impossibilité de payer cette somme; l'établissement fut réservé. Plus tard l'administration communale en demanda la cession au gouvernement afin d'y établir un atelier de bienfaisance, et quelques années après, le curé de Lovendegem, Pierre-Joseph Triest, fut appelé par les autorités civiles et ecclésiastiques pour y fonder une institution semblable à celle dont il avait doté Lovendegem en 1803. Ce noble projet trouva son exécution en 1805.

Ter Haghen servit depuis d'hospice aux incurables des deux sexes. A dater de 1820 on y admit aussi les sourdes-muettes, dont l'école se trouve aujourd'hui établie dans l'ancien local des tailleurs; c'est là que les religieuses, à force de patience et de dévouement, apprennent aujourd'hui à ces infortunées à lire, à écrire et même à parler.

L'ancienne abbaye de Ter Haghen existe encore telle qu'elle était anciennement; seulement ses locaux ont été appropriés à leur nouvelle destination, et on a ajouté quelques constructions. La chapelle, fort jolie en même temps que fort simple, a été ornée il y a quelques années seulement de vitraux coloriés : malheureusement les tableaux que cite M. Kervyn de Volkaersbeke, dans son ouvrage sur les églises de Gand, ne s'y trouvent plus. Plusieurs d'en-

tre eux ont été réclamés par l'administration communale comme appartenant à la ville de Gand [1].

Pour ce qui est des archives de l'ancienne communauté, le dépot des archives de l'État à Gand possède un certain nombre de registres et de comptes de l'abbaye de Ter Haghen, quelques pièces et chartes se trouvent à l'hôtel-de-ville de Gand.

La notice sur Ter Haghen, insérée par MM. Frans de Potter et Broeckaert dans leur monographie de la commune de Merelbeke [1], nous a facilité notre besogne plus encore que les documents des archives; nous lui avons emprunté la plus grande partie de cette notice; ces messieurs nous pardonneront sans doute notre plagiat, quand nous leur dirons qu'il nous aurait été fort difficile de faire mieux qu'eux. La chronique manuscrite en flamand, que M. le baron Kervyn de Volkaersbeke a eu la bonté de nous communiquer, nous a été également d'une grande utilité, en ce qu'elle nous mettait entre les mains une pièce authentique corroborant les données que nous avions glanées.

ÉMILE VARENBERGH.

[1] Voir : *Messager des Sciences*, 1870. *Tableaux de la ville de Gand, déposés dans les églises.*

[1] *Geschiedenis van de Gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, V.

CAUSERIES

SUR LES ARTS ET LA LITTÉRATURE.

Sommaire : L'histoire de l'histoire. — Un roi de l'Amérique du Nord. — Une dixième béatitude. — Verreries romaines trouvées à Cortil, près Noduwez. — Expositions de peinture à Londres et à Paris. Comparaison des écoles anglaises et françaises. — Ventes de tableaux en Angleterre. — Ventes de livres. Capron et Benzon. — A-t-on bien fait de défendre la reproduction des *Contes* de Lafontaine, édition dite des fermiers-généraux ? — Mort d'Alfred Stevens, à Londres. — L'abbé Boccace. — Alexandre Ver Huell et J. Houbraken et C. Troost. — Le Jugement dernier à Montaigu. — Les porcelaines de M. Sanders. — La chapelle de la Tour et Taxis ouverte au public. — Avez-vous vu un centaure ? — Les œuvres complètes de Van de Weyer. — Une médaille dédiée à une planète. — Festival de Pentecôte du Bas-Rhin. — L'exposition (16e) de la Société royale des Aquarellistes belges (1875, mai).

L'histoire se refait, se complète, se défait tous les jours, grâce aux infatigables chercheurs, vrais bénédictins de la science, qui saccagent jusqu'aux hottes des chiffonniers, au besoin, pour trouver une date, un prénom, moins encore — en apparence ! Ce n'est pas à dire pourtant que la postérité remet tous les hommes à leur place — quoiqu'en dise Tacite ! L'histoire est écrite bien plus avec les passions qu'avec la raison : les faits se plient aux exigences des

théories, et chacun y trouve ce qu'il désire pour les triomphes de ses chères idées ou de ses inavouables intérêts. En dix ans de temps nous avons vu les mêmes événements anciens servir à prouver tour à tour la nécessité du respect des nationalités et de leur effondrement au profit des grandes unités. Voilà *l'histoire de l'histoire!*

—

Hier, un vieux rayon bien poudreux et fort peu scientifique a fourni un fait inconnu — ou fort peu connu (dans tous les cas) à l'histoire d'Amérique et de France par contre-coup.

Au sortir du cabinet numismatique de Bruxelles, j'avisai un Américain du Nord, fort instruit, bibliographe distingué, mais républicain! — comme ni Solon, ni Léonidas, ni les Romains de la grande époque ne l'ont jamais été!

— Saviez-vous, lui dis-je, que l'Amérique du Nord a été soumise à un *roi?*

Et je reculai de quelques pas comme pour échapper à un premier assaut d'indignation.

— Jamais! vociféra mon interlocuteur d'une voix étranglée par la colère.

— Comment jamais? Vous ne l'avez jamais su, ou l'Amérique n'a-t-elle jamais subi un joug royal? Que voulez-vous dire?

— Jamais un roi n'a gouverné l'Amérique du Nord!

— Êtes-vous sûr?

— Je le saurais! Je possède tout ce que l'on a écrit sur l'Amérique, j'ai lu tout ce qui a rapport à mon pays!

— Presque tout, dites donc.

— Tout ce qui en vaut la peine!

— Eh! eh!

— Il n'y a pas de hé! hé! qui tienne! Je vous donne un *démenti formel!*

— C'est comme cela que vous y allez? Eh bien! Je vais me servir de vos armes pour vous battre. Parions!

— Ah! Oui, parions!!! (Ici mon ami me tendit la main en homme pour qui le pari est une institution — il se pâmait d'aise!)

— 500 dollars!

— Vous n'y pensez pas! Mettrez-vous le turf scientifique en dessous de — l'autre!

— 1000 dollars.

— Vous auriez quintuplé sur *Mina*, *Angel* ou *Gladiator!!* — *Ahead!*

— Eh bien! 5000 dollars que je tiens!

— Je vous reconnais là. Topons! — C'est fait.

— C'est entendu!

— Apprettez vos *banknotes* et approchez. Voyez-vous ce dessin? C'est un croquis que je viens de faire d'une médaille frappée en l'honneur d'un gouverneur-général français du Canada. Regardez le type : belle tête dénaturée par la ridicule perruque Louis XIV. Lisez l'exergue maintenant :

Franç. Christ. de Levi, D. Dampville. P. franç. pro rex Americæ.

Vous avez bien lu. Il s'agit d'un duc de Levis, qui se dit *pro rex* vice-roi — *Americæ*, d'Amérique. Or, s'il y avait un vice-roi dans les posses-

sions françaises du Nord, il devait nécessairement y avoir un *roi* — et ce roi était le *roi de France*. Le roi de France était donc *roi d'Amérique;* donc l'Amérique a été un royaume et l'Amérique a eu un *roi*.

Voilà donc 5000 dollars que j'empoche, et sans scrupules! Car vous allez renouveler mon pari une centaine de fois et vous vous ferez 500,000 dollars en trois mois.

Mais vous ne seriez pas un Américain au complet si vous ne m'achetiez pas la pièce.

— C'est vrai!

— Vous allez gagner 500,000 dollars, avons-nous dit. Je veux bien vous céder ma médaille pour 50,000 dollars!

La bouche de mon ami dessina un *rictus* qui courut d'une oreille à l'autre. Après quelques minutes de silence, il balbutia :

— 20,000 dollars!!!

— Tout beau! mon cher, je ne suis pas parieur — gardez donc vos 5000 dollars.

— Ceux-là je vous les aurais payés volontiers!

— Je n'en doute pas

— Quant à la médaille...

— Je ne suis pas spéculateur. Je ne vous la vend pas.

— Donnez-la moi dans ce cas.

— Elle n'est pas à moi! Allez la voir chez un jeune et illustre savant, M. Camille Picqué, conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale de Bruxelles. C'est lui qui l'a découverte — j'ignore où. — Il ne le sait peut-être plus lui-même, car il trouve si souvent.

J'ajouterai que cette singulière médaille a été gravée par Hardy. Sur le revers on lit une allusion à la tribu de Levi dont les Levis disent tirer leur origine : " *Ex te enim exiet dux qui regat populum meum.* „

—

Mais, cessons ce ton de plaisanterie en parlant de choses sérieuses! Voltaire, Babinet, Arago caressaient un peu ce genre qui facilite la lecture de choses parfois indigestes. Nous pourrions heurter quelque revêche membre correspondant de sociétés... savantes (puisqu'elles s'appellent ainsi elles-mêmes!), toujours cravaté de blanc, à lunettes d'or, ou myope de la plus belle eau, qui s'est rendu coupable de quelque mémoire couronné (l'art hippique comprend autrement ce mot!) sur les insectes qui errent par les saules pleureurs entre trois et quatre heures du matin ; ou sur les Belges qui auraient pu habiter l'île de Pâques avant l'invention de la navigation à vapeur. Allons-nous raser quelque peu; songeons aux malheurs d'Hécube pour nous composer un visage suffisamment sérieux pour la circonstance et n'oublions pas le faux-col d'une raideur toute... scientifique!

Dixième *béatitude*.

Heureux les écrivains mortellement ennuyeux, parce qu'ils ne seront pas lus! Leurs amis leur décerneront des couronnes pour en recevoir d'eux à leur tour. Le public préférera accepter le verdict de leurs amis plutôt qu'à avoir à les juger par lui-même.

—

Des fouilles ont été faites près de Noduwez (province de Brabant), à Cortil. Les autorités communales de l'endroit ont fait vider un *tumulus*. On y a trouvé un squelette, ou plutôt un reste de squelette et une foule d'objets en fer, en or, etc. Mais ce qui mérite le plus l'attention, ce sont deux objets en verre : un lézard charmant de grâce et de mouvement, et un carafon enrichi d'ornements en verre de couleur et de dorures. Pour ceux qui connaissent l'excessive rareté des objets en verre antique, cette trouvaille est sans prix. Cette carafe vaut 1000 francs sans marchander : surtout qu'elle est conservée comme si elle avait été faite hier. Nous ne connaissons rien de comparable en ce genre si ce n'est au *British Museum*.

La première fois que nous avons eu en main ces raretés, notre étonnement nous a fait croire à une mystification. Félicitons le Musée de Bruxelles qui s'enrichit de ces petites merveilles : on viendra de loin pour les admirer.

Le gouvernement fera bien de récompenser généreusement la commune de Cortil, qui pourrait garder pour elle ce trésor.

Le *tumulus* en question est évidemment celui d'un chef ou d'un grand seigneur. Il ne renfermait qu'*un seul* squelette, et ce dernier était environné d'objets sans prix pour l'époque.

Les *expositions de peinture de Londres et de Paris* se sont ouvertes à peu près en même temps. Leur simultanéité a offert une excellente

occasion de comparer les deux écoles si diverses par le style et le coloris.

On peut dire que les Anglais l'emportent par le soin et la *conscience* de l'exécution : ils se permettent peu de libertés.

En ce qui regarde leurs paysages, il faut bien le dire, peu de peuples possèdent chez eux d'aussi admirables modèles. La nature brumeuse du climat multiplie les effets de lumière si saisissants et si... artistiques, que le peintre semble n'avoir rien de mieux à faire que de copier ce qu'il a devant lui. C'est un avantage et un écueil tout à la fois, car l'art vit surtout *d'invention*.

Les paysagistes français sont forcés de créer : car ils ne trouvent pas chez eux les mêmes éléments de variété ! L'air est plus transparent dans les régions intermédiaires, et le soleil y respecte moins la verdure. Autre inconvénient : l'art même a soif de centralisation de ce côté de la Manche. Toutes les palettes vont chercher leurs tons aux environs de Paris. Tous les tableaux représentent Meudon et Fontainebleau. Pour ne pas succomber sous le poids d'une monotonie insupportable, il faut donc livrer carrière au génie inventif : de là la mode française de se créer *un genre et une manière à soi seul*. Voilà Corot, Breton, Boulanger, Bouguereau, Gérôme, Meissonnier tout expliqués.

Ces derniers noms se rapportent surtout à la peinture historique tout-à-fait délaissée en Angleterre, où elle ne rencontre aucun encouragement. Gérôme est le peintre de l'empire romain

avec ses amphithéâtres, ses jeux et ses fêtes. Boulanger expose une *Marche de César* à travers la Gaule, qui demeure dans la gamme ordinaire de ses derniers sujets. Bouguerau s'est fait une spécialité des scènes champêtres! Doué d'une sentimentalité un peu maladive, il se renferme dans les scènes de tendresse maternelle et enfantine. Meissonnier sait être aussi *grand* que *fini* : par exemple, sa toile intitulé : 1814.

Il est un point pourtant (et un point très-important) où l'Angleterre garde l'avantage : au point de vue du goût et de la *moralité!* Nous serions heureux de voir les Français adoucir ces études si crues sur *le nu*, qui excitent les passions sensuelles des spectateurs. Ils imitent le Titien, mais ils sont plus voluptueux que lui : en cela seulement ils surpassent leur modèle. En somme, le génie inventif l'emporte en France. L'école de ce pays est en progrès constant à cette heure. La seule rivale que l'école française ait à redouter pour le moment, c'est l'école *belge*. La prochaine exposition triennale nous offrira l'occasion de développer cette thèse si flatteuse pour nous, et qui n'a que l'apparence d'un amour-propre national exagéré.

—

La collection Bredel a été vendue à Londres dernièrement; présents · MM. Nieuwenhuys, de Bruxelles; Gruner, du musée de Dresde; Schmidt, de Berlin; Carstangen, de Cologne et Rutter, de Paris. Si les prix fabuleux de cette aristocratique criée vous intéressent, en voici quelques

échantillons. Un Adrian Van de Velde, 4725 liv. ster. (près de 120,000 francs); un paysage de Grainsborough, remarquable par son ciel qui est un chef-d'œuvre, 3465 liv.; une scène pastorale de Van de Velde précité, achetée 700 liv. par Bredel, a été poussée à 4515 liv. De bruyants applaudissements saluaient ces enchères romanesques.

—

Ne vous rabattez pas sur les *livres* rares si les tableaux vous semblent trop chers, le *crescendo* est le même. Le *Pâtissier français* (Elzevirien), acheté à la vente Capron par M. le comte de Sauvage, a gagné quelques centaines de francs peu de semaines après à la vente Benzon (Et l'exemplaire Benzon ne valait pas celui de Capron, disent les amateurs!). Le même amateur, poussant ses enchères jusqu'à 8000 fr., a rapporté en Belgique les rarissimes *Grandes heures de Vérard*, exemplaire que nous avons eu en mains et dont nous avons pu constater l'incomparable état de conservation.

—

Une sorte de réaction morale semble poindre en France. On vient d'y défendre la vente d'une réimpression des *Contes de Lafontaine* (édition des fermiers généraux), qu'émaillent d'ordurières estampes. Quelques amateurs de raretés semblent ou voudraient faire croire que le pavillon de l'art couvre l'obscène marchandise. Pas plus, Messieurs, que la beauté, la grâce, les perfections de la forme ne peuvent faire de la plus splendide

courtisane une femme qui mérite les hommages et la vénération des honnêtes gens.

—

Ne croyez pas que l'on était moins collet-monté autrefois qu'aujourd'hui. Louis XIV a fait beaucoup de difficultés pour laisser entrer Lafontaine à l'Académie à cause de ses contes scandaleux. Boccace, que Lafontaine n'a fait qu'imiter dans ses contes, fit grand scandale de son temps aussi — oui! — en 1343!! Vous lisez bien : en 1343, en plein moyen-âge. Il regretta amèrement son écart ou plutôt son *crime* littéraire, car il compte au nombre des *malfaiteurs de la pensée*. De désespoir il se fit prêtre et tâcha de mériter son pardon en donnant à tous l'exemple d'une vie irréprochable. Il aurait donné son existence pour anéantir son œuvre, et fit même tout ce qui était en son pouvoir pour y arriver.

Chez Benzon, M. Didot a payé 8000 francs les miniatures sur peau de vélin des *Evangiles*, de *Curmer*. Les *Fables de Lafontaine* (Oudry) ont monté jusques 6100 francs, prix auquel M. Fontaine les a acquises. L'*Illustre théâtre de Thomas Corneille*, 6000 francs.

—

M. Alfred Stevens, l'illustre auteur du *monument* Wellington, vient de mourir en Angleterre. La maquette seule de cette œuvre existe; mais elle est si complète, si achevée, et Stevens a laissé des instructions si précises que le fondeur est la seule personne qui aura à s'occuper de l'exécution. Le sculpteur semble s'être inspiré par l'autel dû au ciseau de Matteo Carmero (ou Car-

nero), que l'on admire à Venise dans l'église des SS. Georges et Paul et qui date de 1610. Ce monument sera le chef-d'œuvre de Stevens. Il dépensa sa fortune à le composer. Stevens se ressent de l'école de Michel-Ange : il a la grandeur. Comme son modèle, il vécut en hermite, redoutant la publicité. C'était un cœur d'or : sa générosité était sans limites. Comme les anciens Italiens, il fut à la fois architecte, sculpteur, peintre et mécanicien. Il était passé maître dans chacun de ces arts. La musique même ne lui fut pas étrangère, comme si rien ne devait manquer à cette admirable organisation artistique.

—

M. Alexandre Ver Huell, aussi habile à manier la plume que le crayon et le burin (et ce n'est pas peu dire!) a fait paraître deux volumes que nous ne saurions trop recommander aux amateurs d'art et aux savants. Ils sont le fruit de laborieuses, fort longues et probablement *fort dispendieuses* recherches. Voici les titres : *Jacobus Houbraken et son œuvre, — Cornelis Troost en zijne werken.* Ces ouvrages illustrés ont été imprimés à Arnhem chez P. Gouda Quint. — M. Ver Huell sollicite l'indulgence des lecteurs pour sa prose française : il est seul à croire qu'il en a besoin!

—

C'est vainement que nous avons parcouru les *Guides en Belgique* (Du Pays, etc...) dont quelques-uns sont de vrais chefs-d'œuvre du genre, nous n'avons trouvé aucune explication au sujet d'un *Jugement dernier* que nous n'avons su ad-

mirer assez à Montaigu (Belgique, Brabant), dans la chapelle de gauche en entrant par la porte principale de l'église. C'est tout un poème en pierre, plein d'idée et de mouvement, et d'une exécution qui rappelle les grands maîtres italiens de la Renaissance. Au point de vue de l'art ce morceau est d'un si haut mérite, qu'il n'est pas permis à un touriste visitant la Belgique de ne pas l'aller voir. Dieu est représenté faisant la séparation des bons et des méchants. Tous ne sont pas encore ressussités. On voit plusieurs squelettes se dressant sur leur séant : la chair commence à les recouvrir et ils sortent peu à peu comme d'un léthargique sommeil.

Un homme entièrement réveillé et ouvrant les yeux tout grands est splendide d'attitude.

Notons surtout une jeune femme, une élue, rayonnante de joie sainte et menant ses deux enfants par la main. Ce seul groupe ferait déjà l'ornement d'un musée.

La charge laisse toujours pousser le bout de l'oreille dans les antiques. Un gros monstre avale une foule de damnés qui se pressent dans sa gueule. Là encore il y a un mouvement qu'un maître seul peut communiquer à son œuvre.

Nous n'avons pu nous approcher assez près pour chercher la signature — s'il y en a une? — Nous devrons y retourner pour étudier plus à l'aise, si nous ne trouvons pas quelque part les explications que nous cherchons.

—

La vente des aquarelles, tableaux et statues

de M. W. Leaf a produit assez d'argent, quoique comme collection elle n'offrît qu'une importance secondaire. Mais une vente bien autrement remarquable a été celle de M. Sanders, l'homme des trois royaumes qui possédait la collection la plus universelle de porcelaines rares et anciennes. On y trouvait des spécimens de toutes les *fabriques :* Worcester, Chelsea, Dresde, Bristol, Pesaro, etc., etc. Parmi les merveilles de la criée, citons : un magnifique groupe de pasteurs en Chelsea, assis et entourés de moutons et de chiens, avec un arbre de mai sur le second plan, œuvre de Roubillac, marque R.; 16 pouces, adjugé 346 livres au capitaine Brown. Une couple de flacons flûtés en Chine Buen Retiro, base dorée, avec ornements verts en spirale, ornés chacun de huit médaillons avec paysages et figures; marque : fleur de lys en vert et or; 5 3/4 pouces en hauteur; présent de Charles III d'Espagne à Mme Elisabeth, adjugé 110 livres. Une superbe théière de porcelaine de Worcester, fond bleu, ornée de fleurs et d'oiseaux exotiques; marqués de l'épée Dresde en bleu, et M. S. G.; 1776 en rouge et or, vendue à 48 livres. Une boite ronde Vernis-Martin, adorablement ornée de fleurs enguirlandant deux enfants, 15 livres. Le service de Nelson orné de la cotte d'armes, des armoiries et de la couronne de lord Nelson; la bordure en branches de chêne vert et or; l'inscription : Nelson, San Josef, février 14. Neuf pièces en tout; adjugées à 46 livres.

—

Peu de personnes sont entrées dans la chapelle de la Tour et Taxis à Notre-Dame du Sablon de Bruxelles. Pourquoi? C'est que sous l'ancien curé on la tenait fermée. Il y avait une raison — mauvaise, il faut bien le dire! — mais une raison enfin pour cela. On ne l'ouvrait pas au public parce qu'elle renfermait les fonds baptismaux. Le curé actuel a placé un cadenas sur ces fonds (une dépense de fr. 2-50?) et laisse entrer tout le monde dans ce bijou architectural. Ce n'était pas plus difficile que cela; encore fallait-il le trouver. Pénétrons ensemble un instant dans ce petit sanctuaire tout mystérieux d'ombre et de lumière, qui inspire des sentiments de recueillement et qui a si grand air — je dirais presque de la solennité.

La chapelle funéraire des princes de la Tour et Taxis, érigée à gauche du grand chœur en l'église paroissiale de Notre-Dame au Sablon, est un des plus remarquables spécimens de l'architecture et de la sculpture de la Renaissance. Comme rapprochement, nous ne connaissons d'autre monument à citer que la chapelle des Médicis à San Lorenzo, de Florence. Les princes de la Tour et Taxis, enrichis par le monopole des postes qu'ils exploitaient, auront sans doute demandé cette inspiration aux descendants anoblis de la cité florentine.

L'œuvre érigée à Bruxelles comprend naturellement un vaste caveau, sépulture de famille. Nous n'avons pas à en parler ici, sinon que cette construction, fort simple, est parfaitement soignée dans tous ses détails.

La chapelle funéraire comprend deux coupoles. Celle du fond sert à ombrager l'autel. La table d'autel est neuve; elle a pour auteur M. Simonis. L'autel est surmonté d'une statue de Sainte-Ursule, chef-d'œuvre de J. Duquesnoy. Aux quatre angles se trouvent quatre niches, dont deux, celles du fond, sont occupées par les statues de la Foi et de l'Espérance; l'inscription gravée au bas des deux autres nous apprend que ces deux niches, vides aujourd'hui, devaient renfermer naguère les statues de la Charité et de la Vérité. La coupole étant octogone, on a réservé dans les deux pans du milieu deux consoles, surmontées chacune d'un petit ange ailé; ces deux anges, qui se font face, ont l'un une torche éteinte, l'autre une torche allumée en main; ce dernier, à droite du spectateur, œuvre de Grupells, est tout particulièrement remarquable. La calotte hémisphérique de la première coupole est ornée de seize écussons armoriés, accouplés deux à deux, formant ressaut et marquant les principales alliances de la famille.

La seconde coupole recevait dans son enceinte les fidèles désireux d'assister aux offices qui se célébraient quotidiennement dans cette chapelle. Plus vaste que l'autre, elle est moins ornée. A droite se trouve le monument de Lamoral comte de la Tour et Taxis, décédé en 1676, fait par Van Beveren. A gauche repose une comtesse de Hornes.

Cette chapelle, toute de marbre noir sur lequel se détachent les statues et les groupes en marbre

blanc, a un aspect lugubre et imposant. On dirait des apparitions surgissant du sein des ténèbres. Quoique les proportions du monument ne soient que modestes, l'effet linéaire, le choix des matériaux, l'obscurité relative produisent une impression de grandeur qui proclame que les maîtres de l'art ont passé par là.

—

M. Rapilly met en vente un ouvrage qui intéressera vivement les amateurs d'art et les bibliophiles (et *-manes*). C'est un livre de G. Duplessis, intitulé : *Les ventes de tableaux, dessins et objets d'art aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Essai de bibliographie.*

Les vitraux de la collégiale de Saint-Quentin viennent d'être étudiés à nouveau par M. Lecocq. La première partie de son travail seule a paru.

Dans cet âge de dégénération, dit spirituellement l'*Athenæum*, la vue d'un centaure récréerait les yeux agréablement. Nos ancêtres ont été gratifiés de ce spectacle, s'il faut en croire le *General Advertiser* du 25 mars 1751 : " On peut admirer une merveille de la nature, M. Johan Paul Ernest C. L. Manpferdt, l'étonnant *centaure*, à la Croix d'or, Charing-Cross. „ Le *Gentleman's Magazine* donne un portrait gravé de cet imposteur (1751, p. 153).

—

S. Exc. M. Van deWeyer, peu avant sa mort, rassembla un certain nombre de brochures littéraires et historiques qu'il destinait à faire suite aux deux volumes déjà publiés par M. Trübner (éditeur

O. Delepierre). M. Delepierre, bien connu en Angleterre par ses écrits sur divers sujets, va faire paraître le premier volume de cette nouvelle collection dont la reine a accepté la dédicace.

—

Voici une médaille qui est appelée à n'immortaliser ni un grand homme — ni même un homme — plus ou moins ordinaire ; — ni un fait d'armes — Dieu en soit loué ! — mais... je vous le donne en mille, comme dirait feu la Sévigné ! — Il s'agit d'une médaille commémorative du passage de Vénus sur le soleil. Le fait n'est pas fréquent : que MM les collectionneurs se pressent, car il devraient attendre... par trop longtemps pour la répétition du même événement. On travaille à l'inscription. Espérons que sa composition sera moins laborieuse que celle de la statue de Godefroid !

—

Le *grand Festival de Pentecôte du Bas-Rhin* a été célébré à Dusseldorf cette année. C'est la cinquante-deuxième. C'est une belle carrière déjà ! Elle est moins longue que celle des *Three choirs Festivals* anglais, qui est plus que séculaire.

On parle si souvent des grandes masses chorales et instrumentales qui y figurent que le lecteur ne sera pas fâché peut-être de pouvoir asseoir son jugement sur des chiffres certains. Voici le nombre des exécutants cette année 1875.

Chœurs : 223 soprano, 192 alto, 121 tenor, 175 basses.

Orchestre : 122 musiciens, en tout. Les instru-

ments à cordes figurent pour 92. On compte 4 de chacun des instruments à vent en bois : flûtes, hautbois, clarinettes et bassons.

Les chœurs ont parfaitement marché. Les ténors ne semblaient pas assez nombreux.

Les cordes ont fait merveille : mais les cuivres et surtout les instruments en bois à vent n'atteignaient pas la même perfection.

L'orchestre jouait un peu trop fort.

Les trois villes qui alternent sont Cologne, Aix-la-Chapelle et Dusseldorf.

—

L'exposition de la *Société royale belge des aquarellistes* vient de s'ouvrir. C'est la seizième.

Nos peintres sont restés en général ce qu'ils étaient l'an passé; — aucun effort n'a été tenté par eux pour s'élever encore; — aucun essai dans un genre différent. L'émulation manque peut-être un peu; — ou plutôt l'aquarelle ne s'implante pas aussi bien chez nous qu'en Angleterre, en Italie et un peu en Allemagne. *Sauf quelques honorables exceptions,* les artistes belges ne confient à l'aquarelle que de rapides études — fort remarquables du reste, parce que l'on y sent toujours la main du maître.

Ceux qui nous font l'honneur de nous lire savent avec quelle bienveillante impartialité nous usons de la critique, aussi ne verront-ils dans les lignes qui précèdent qu'un résumé des observations du public intelligent.

Un critique fort goûté en Angleterre nous disait à son retour de l'exposition de Paris : " Les

Belges sont les plus redoutables concurrents que les artistes étrangers aient à redouter. „ Patriotisme à part, c'est bien notre avis également. Il n'est pas de genre dans lequel nos compatriotes ne puissent se vanter de posséder au moins un nom européennement accepté. Aussi, si nos peintres voulaient peindre à l'eau avec autant de soin qu'à l'huile, ils assureraient à l'aquarelle belge un rang considérable.

Constatons d'abord que l'impression du public a été bonne : on a beaucoup acheté déjà, et de nouveaux amateurs se présentent tous les jours. Les meilleurs de tous les éloges sont *les faits*. La vente est la seule constatation réelle du succès : et elle marche rapidement, disons le tout de suite.

Sur 40 membres effectifs, 34 seulement ont exposé. Absents : MM. Clays, Goethals, Hermans, Portaels, Van Moer, Em. Wauters. Quand on n'est que 40, de telles abstentions pèsent lourdement sur une exposition.

Le caractère principal des œuvres belges est la vérité : qualité fort rare dans toutes les Écoles et qui conserve à la nature tous ses parfums et toutes ses distinctions.

M. De Famart se distingue par un coloris vif et ardent même dans certaines gammes.

M. Harpignies. Paysage ardennais comme nature. (Nous ne savons où coule l'Aumance?) L'eau et les montagnes boisées sont brossées d'une main tout-à-fait maîtresse d'elle-même.

Le *Verger* de M. Huberti est si grassement

printanier, si éclatant de verdure née d'hier, qu'on voudrait y planter sa tente pour une saison.

M. J. G. Smits nous revient avec les charmantes qualités que nous lui connaissons — dès Rome, où nous avons beaucoup apprécié un ravissant portrait d'une belle ambassadrice, M^me^ C. — il y a quelques années.

Notons encore parmi les noms belges remarqués du salon : MM. Becker, Charette, Dell'Aqua, De Mol, Dillens, Gabriel, Hubert, Kuhnen, Lauters, Ligny, Madou, Pecquereau, Puttaert, Roelofs, Ronner, Schubert, Stroobant, Toovey, Van der Hecht, Van Seben, Verdyen.

Ce sont les étrangers qui se sont donnés le plus de peine. Non seulement toutes leurs œuvres méritent une attention spéciale, mais il en est plusieurs dans le nombre que les amateurs mettent au rang de vrais chefs-d'œuvre.

M. Bles (Hollande) nous apporte une composition entière : un vrai tableau à l'huile pour le nombre des personnages et la mise en scène dans sa *Musique d'amateurs*.

Nous ne savons pourquoi les aquarelles anglaises rappellent toujours *un peu le pastel*. C'est une manière gouachée qui n'appartient qu'à cette École. Nous ne nous étonnons pas que le *Pèlerinage* de M. Herkomer (Londres) ait été acheté, et fort cher sans doute. Ses paysans, vrais campagnards du reste, sont remarquables par leur expression de foi et de recueillement. C'est peint comme une miniature : composition hors ligne !

Quelle merveille que la *Méditation* de M. Cipriani : trois jeunes filles, religieuses du couvent de ..? plongées dans des pensées de piété. Trois attitudes toutes différentes. Celle qui se tient debout est ravissante d'extase naïve ! Certes, elles ne sont pas distraites — mais elles distraient beaucoup les autres ! C'est le perle du salon peut-être !

M. Martens (Hollandais) a bien le sentiment de la grâce, de la finesse italienne et de l'esprit français dans sa scène de Saint-Marc de Venise, où une belle jeune fille baise la main d'un bon vieux prélat — qui se laisse faire avec beaucoup de dignité — et qui au fond n'a pas l'air fâché de la marque de distinction qu'il reçoit dans le moment. Sujet de plaisanterie fort innocent et qui est rendu dans le meilleur goût. Les personnages sont enlevés de haute manière, et les murailles à fresques de la cathédrale miroitent gaiment des couleurs orientales que les anciens mosaïstes y ont incrustées. Peinture sobre, propre, suffisamment colorée, et... méditée !

M. A. Achenbach expose une vue de Flessingue, ornée d'une mer quelque peu furieuse. — C'est vrai comme une photographie qui rendrait les couleurs avec l'image.

M. Frentz (Russie) peint le cheval avec une élégance toute particulière. Son faire large est remarquablement sûr.

Quelle poétique composition que le *Bord d'un fossé* de M. W. Maris ! Comme son petit monde emplumé des eaux barbotte, sautille et s'ébat gai-

ment parmi les hautes herbes humides ou ruisselantes. Cette page de la nature captive par son franc naturel tous les visiteurs du salon.

M. Seel. Belles études d'architecture orientale.

M. Worms. *Scène de cabaret espagnol.* Grande distinction de dessin. Couleur vraie. Remarquable entente dans la composition et la mise en scène des personnages.

M. de Zichy. La tête de son savant constitue une belle étude. Le personnage de la mort nous plait moins : il est difficile de le traiter après Holbein. Quant au côté philosophique, nous préférerions un savant qui accepte joyeusement la mort, sachant qu'il va entrer enfin dans le palais de l'éternelle Vérité.

Deux réflexions pour finir.

Il est convenu que la critique est aisée et que l'art est difficile ! La critique donc ne doit s'occuper des fautes, des faiblesses et des imperfections que pour signaler les remèdes. Autrement elle tourne à la satyre, fort amusante parfois, nous en convenons ; mais qui finit par dégénérer en prétentieuse et surtout inutile bouffonnerie.

Landseer nous disait un jour : Quand on peint à l'aquarelle on doit rester dans les mêmes proportions que les tableaux que l'on fait à l'huile... autant que possible ! Sans cela on change *sa manière*, on perd les avantages de ses connaissances acquises, et l'on se fait un genre guindé. faux et indigne de soi !

Évitons donc de faire de toutes petites aqua-

relles, si nous peignons d'ordinaire des tableaux d'une certaine dimension. C'est un défaut général.

Le *progrès incessant* est la seule condition de durée des associations limitées, le principe vital dans toute la force du terme.

Or, l'exposition des aquarellistes de 1875 est-elle plus étendue, plus brillante, plus variée, plus complète que ses devancières? *That is the question!*

En cas de doute, il faut avoir recours aux remèdes énergiques : porter le nombre des membres de 40 à 80; ou ouvrir les portes toutes grandes à 50 ou 100 aquarelles d'artistes non membres au choix de la Commission. Il y a bien d'autres mesures à prendre encore, et probablement meilleures que celles que nous proposons. Histoire d'y réfléchir mûrement et de s'entendre.

Jules Nollée de Noduwez.

VARIÉTÉS.

UNE LETTRE DE VICTOR-AMÉDÉE DUC DE SAVOIE A INNOCENT XII. — En feuilletant une liasse de papiers appartenant à diverses époques, je mis la main sur une pièce qui attira mon attention; c'était la copie et sans doute la traduction, car il n'est pas probable que l'original ait été rédigé en français, d'une lettre écrite au Pape Innocent XII, par Victor-Amédée duc de Savoie, au moment où ce prince venait de conclure un traité secret avec Louis XIV.

J'ignore si cette lettre existe encore dans les archives du Vatican et si elle a jamais été publiée. Dans tous les cas, elle mérite d'être connue, et c'est à ce titre que je la reproduis dans ce recueil. La voici :

Lettre escrite au Pape par M. le Duc de Savoye.

« Très S^t^ Père,

» Vostre Sainteté s'est tousiours intéressée avec tant de bonté dans les affaires qui me regardent, que je ne dois pas manquer de luy rendre promptement compte par cette lettre et par le comte de Gubernaty, mon Résident auprès d'Elle, des propositions que M. le M^al^ de Catinat m'a faites pour parvenir à establir une neutralité dans l'Italie. Elles consistent à la restitution de tout ce qui m'a esté pris pendant cette guerre, à la remise de Pignerol, bien entendu que les fortifications de cette place, dont V. S.

connoist l'importance, seront démolies; au mariage de la princesse ma fille avec le Sérénissime Duc de Bourgogne, dont on fera la célébration aussitôt qu'ils auront atteint l'âge suffisant; on en passera cependant le contract et elle sera reçue incessamment en France[1]. Le Roy luy constituera sa dote et m'accorde encore d'autres choses qui sont de ma convenance, dont je ne rends point compte à V. S., le tout à condition que cette neutralité s'establira, et qu'au cas que la Maison d'Austriche déclare au moins à V. S. et à la République de Venise qu'Elle ne veut pas y consentir, je joindray mes armes avec celles du Roy très-chrétien pour l'obtenir. Comme je ne puis croire que la Maison d'Austriche veuille m'obliger à me priver de ces avantages que la France m'offre, après avoir meurement réfléchy sur l'estat où sont les choses, j'ay résolu de déclarer aux chefs des Alliez que je ne peus m'empêcher de proffiter de cette occasion pour recouvrer cette place de Pignerol, ne voullant point par un délay commettre au hazard et à l'incertude des événements une affaire comme celle-là qui m'est si importante aussy bien qu'à toute l'Italie et à la Maison d'Austriche mesme; c'est ce qui m'a porté à donner part de ces propositions aux puissances liguées et principallement à l'Empereur et au Roy Catholique, et à les prier instamment en mesme temps de ne se pas opposer à un avantage qui m'est commun avec eux. J'ay pris cette résolution d'autant plus volontiers, que je sçay que V. S. désire fort de voir une neutralité establie en Italie, ce que je connois sur cela des saintes intentions de Votre Béatitude, m'anime à la supplier, comme je fais très-instamment, d'ordonner à ses Nonces à Vienne et à Madrid de me seconder vivement pour porter ces couronnes à concourir à cette neutralité, qui annoncera agréablement au monde la paix généralle

[1] Marie-Adelaïde, fille ainée du duc de Savoie, épousa, le 7 décembre 1697, Louis duc de Bourgogne.

tant souhaitée et dont la chrétieneté a un si grand besoin. J'espère cette grâce de la bonté de V. S. Et aussitôt que j'auray reçu Ses ordres par le retour de mon courier, je les feray passer à Vienne et à Madrid avec toute la diligence possible.

» Cependant, en implorant très-respectueusement la paternelle protection de V. S., je Luy souhaite une longue vie accompagnée de toute sorte de bonheur et je baise très-humblement Ses pieds.

» De V. S. le très-humble et très-obéissant fils,

» Signé : VICTOR-AMÉDÉE.

» De Turin le 6e juillet 1696. »

L'histoire a conservé le souvenir des perfidies du duc de Savoie, qui inaugura son règne par l'arrestation de sa mère [1]. Il se jeta imprudemment dans la grande lutte qui divisait la France et l'Autriche à la fin du XVIIe siècle, passant sans honte d'un camp à l'autre « sans affectionner » aucun parti, prêt à en changer selon son intérêt, ne » craignant pas d'exciter des haines et sachant toujours » faire acheter ses services [2]. »

Aprés s'être allié à la France en 1686 pour chasser les Vaudois de la Suisse, il tourna, quatre ans après, ses armes contre elle en entrant dans la ligue formée par Guillaume III, roi d'Angleterre, contre Louis XIV. Celui-ci, indigné de la conduite déloyale du duc, envoya une armée, commandée par le maréchal de Cantinat, en Piémont. Victor-Amédée fut battu et perdit ses États.

La quadruple alliance de l'Empire, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande, lui permit de tenir la campagne et d'espérer de rentrer, par un retour de fortune,

[1] Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours.

[2] Cte DARU, *Histoire de Venise.*

dans la possession des places que la guerre lui avait enlevées. Les puissances alliées lui avaient fourni une armée conduite par le prince Eugène, mais que la cour de Vienne, craignant, avec raison, une nouvelle défection ou une perfidie, avait cependant placée sous le commandement du duc de Savoie. Cette marque de confiance n'empêcha pas ce prince de trahir ses alliés et de faire secrètement la paix avec le roi très-chrétien, qui lui rendit les places que Catinat avait prises et même Pignerol, que le duc de Savoie réclame avec tant d'instances dans sa lettre au pape. Le 6 juillet, date de cette lettre, la restitution de Pignerol n'était pas encore décidée, mais elle servait de base aux négociations qui se poursuivaient et qui aboutirent au traité définitif conclu le 30 août 1696, stipulant en outre quatre millions à payer au duc à titre de dédommagement.

Il peut être intéressant d'entendre un auteur contemporain, mieux placé qu'aucun autre pour témoigner de la conduite du duc dans cette circonstance. « Pendant » ce temps-là, » dit le feld-maréchal comte de Mérode [1], » M. le duc de Savoie traitoit avec la France, secrètement, de sa paix séparée, à de bonnes conditions pour » lui, puisque, outre la démolition de Pignerol qu'il » obtint, il fit le mariage de sa fille aînée avec M. le » duc de Bourgogne, petit-fils de France et héritier présomptif de la couronne. Il étoit venu à bout de se tirer » du pied une autre épine par le moyen des alliés : c'étoit » Casal qui étoit déjà démoli, et par cette paix il sortit » tout à fait de page, comme l'on dit. Ce qu'il y eut » de curieux est que son traité étoit déjà conclu, que » nous n'en savions rien, et, pendant plus de trois se» maines, chaque jour, dans son cabinet, il donnoit » l'ordre à l'armée françoise, à l'insu de tout le monde,

[1] *Mémoires et souvenirs*, t. I, p. 113. Bruxelles, 1840.

» tandis qu'il le donnoit dans sa chambre au prince » Eugène, au marquis de Léganès et à M. de Galloway. » C'étoit M. de Tessé qui avoit conclu le traité, et venoit » tous les jours travesti chez le duc. A la fin on s'en » aperçut, mais trop tard, à notre ordinaire, et il fallut » passer par la suspension d'armes qu'il nous fit accepter, » pour nous donner le temps de faire connoître aux cours » de Vienne et de Madrid, et au roi d'Angleterre ce qui » s'étoit passé. »

Peut-on croire à la sincérité de ce prince quand il parle de la neutralité de l'Italie au Saint-Père? S'il avait tenu ce langage au début de son règne, il ne se serait point jeté inconsidérément dans des guerres sanglantes et désastreuses qui ne favorisèrent que trop ses actes de félonie. Mais cette neutralité, qui doit donner la paix au monde comme il le proclame lui-même dans sa lettre au souverain pontife, a-t-il la ferme volonté de la respecter? Ne la foulera-t-il pas aux pieds si son ambition ou son intérêt le lui conseillent?

A peine le traité de paix basé sur la neutralité de l'Italie est-il conclu à Ryswyck, le 20 septembre 1697, que Victor-Amédée reprend la suite de ses défections.

S'il fallait rapporter toutes les perfidies, toutes les trahisons dont ce prince se rendit coupable depuis cette époque, et même après avoir déposé la couronne royale de Sardaigne jusqu'à sa mort, il faudrait étendre cet article bien au-delà des limites qui lui sont assignées par la lettre qui en fait l'objet.

Il suffit de dire que toutes les clauses du traité secret avec la France s'accomplirent aux dépens des puissances alliées, qui s'aperçurent trop tard « comme à l'ordinaire » selon l'expression du comte de Mérode, des intrigues de Victor-Amédée, auquel elles avaient confié le commandement de leurs forces.

Le duc de Savoie était neveu de Louis XIV par sa femme Anne-Marie d'Orléans, fille de Philippe, frère unique du roi et d'Henriette d'Angleterre, dont Bossuet a fait l'oraison funèbre. Leur fille aînée, Marie-Adelaïde, épousa le duc de Bourgogne, dauphin de France, comme le stipulait le traité.

Le comte de Mérode, parlant de la cour de Savoie, dit dans ses *Mémoires* : « Je vis les deux petites princesses, » dont la grande fut bientôt après duchesse de Bourgogne, » comme elle l'étoit déjà dès lors *in petto*, et la plus jeune, » mariée ensuite au roi Philippe V, qui mourut reine » d'Espagne. Elles n'étoient pas belles ni l'une ni l'autre, » mais cela fut compensé par tout l'esprit du monde, en » toutes deux, mais surtout dans la cadette, qui avoit tout » à fait l'esprit de son père [1]. »

Victor-Amédée mourut au château de Moncalieri, près de Turin, le 31 octobre 1732.

B^on^ K. DE V.

LE SALAIRE DU MAITRE DES HAUTES ŒUVRES DE GAND, POUR SERVICE HORS VILLE, AU SIÈCLE DERNIER. — Parmi les documents que nous possédons, nous avons trouvé les deux qui suivent; comme ils sont intéressants pour l'histoire de la ville de Gand, nous les reproduisons textuellement:

« Ghesien t' proces gheinstrueert voor commissaris hangende int advijs van den hove tusschen meester Jacques Botquin, eersten officier crimineel ende scherprechter der stadt Ghendt, heeschere bij requeste van den derthienden meye 1730 ter eendere sijde, ende den stadtshauder, burgemeestere ende schepenen der stede van Aelst, mitsgaeders leenmannen van sijne keyser-

[1] Page 111.

lijcke ende catholijcke Majestijdts gravelijcken leenhove Ten Steene t' Aelst voors., ter andere.

» T' hof uyttende sijn advijs ende merckelijck geleth op partijens respectief verdragh ende de sententie van den 17^en^ jannuarij 1676, mitsgaeders het appointement van den 22^en^ octobre 1685 hier naer volghende, ordonneert partijen ende iedereen die het aengaen magh, hun naer de selve de conformeren, ten welcken effecte de voorseyde sententie ende appointement in desen sullen worden gheinserreert ende ter rolle ghepubliceert met consent van iedereen, danof copie ter greffie te mogen lichten als naer reede compenseerende de costen uyt causen.

» In de saecke van m'her Jacques baron Desmarez, rudder, heere van Walle, heeschere, hooghbailliu van den lande van Waes, etc. Bij requeste van den 3^en^ novembre 1673 jeghens M^r^ Jan Francq, officier crimineel deser stede voors.

T' hof ghehoort t' rapport van commissaris ende al ghesien, verclaert dat den rescribent hem moet contenteren, voyagerende om eenige criminele exploiten te doen, met den loon van *eeyen gulden van ieder mijle* reysende te peerde ofte te voete op sijnen cost. Item voor t' stellen van ijderen *persoon te thoonen twee guldens.* Item voor eene applicaetie ordinaire op *het scherp examen* die bij daege ghedaen sal worden vijf guldens, ende bij nachte acht guldens. Item voor *ieder simpel fustigatie* drij guldens, ende voor de gonne die geschieden sal *met den bast aen den hals vier guldens* en met het *brandmerck ses guldens.* Item voor elcke executie met de coorde van *simpel woelen ofte ophangen*, die ghedaen sal worden ter plaetse patibulaire, daer den patient sal blijven hangen, tot negen guldens, ende elders seven guldens met het afdoen ende van daer moeten getransporteert worden naer andere

plaetse om aldaer te blijven hanghen, hangen noch ses guldens; *voor d'executie met den viere, woelen* ende het doodt lichaem op het rath te leggen ter plaetse patibulaire ofte wel tselve tot asschen te verbranden, tot vierentwintigh guldens. Item voor *d'executie van simpel onthalsen acht guldens*, ende als het lichaem moet gheexposeert worden op een rath ter plaetse patibulaire tsaemen tot twalf guldens. Item over het *raybracken* tsij met woelen, afsnijden van den hals ofte met het transporteren ende exposeren van het doode lichaem ter plaetse patibulaire, tsaemen *vierentwintigh* guldens; soo wanneer den patient *saude moeten met gloeijende tangen in sijn vleesch genepen worden*, ofte met de raybrackinge opgewipt ende int vier ghesmeten worden, bovendien noch ses guldens. *Item over het vierendeelen* van het geexecuteert lichaem ende de vier gedeelten te hanghen ter plaetsen bij sententie geordonneert, tsaemen sesthien guldens. *Item over d'afcappinghe vande handt, afsnijden van de hooren, neuze ofte gloeijende doorstekijnge van de tonghe*, verbranden van boecken ende scheuren van pampieren, elck drij guldens, boven enen gulden soo wanneer het afgecapt membre moet erghens ghenagelt worden. *Item als het gebeuren sal dat iemant sijn selven sal hebben verongeluckt* ende ter doodt gebracht, ende dat het doodt lichaem sal moeten gesleept worden ter plaetse patibulaire, gehangen worden in eenen spriet ofte gheleyt op een rat, sal daer vooren aen den scherprechter bijgeleyt worden tot neghen guldens, ende voor ideren knecht in swaere executien daer den knecht noodig is *eenen gulden en vier stuyvers* s'daeghs; eyndelijnge alswanneer den rescribent ter plaetsen een ofte meer daeghen *sal opgehauden worden sonder teexploiteren*, sal hem voor iederen dagh bijgheleyt worden ten advenante van *vier guldens* s'daeghs allessint sonder iedt te moghen vraeghen voor de froy, coordeghelt, ge-

bruyck van sijne noodige instrumenten ofte ghereedtschap ende ordonnerende den rescribent hem naer alle tgonne voorschreven te reguleren, condemnerende den heeschere in sijn gheadscribeerde qualiteyt in de costen van den processe ter tauxaetie van den hove. Actum den 17en jannuarij 1676. Onderteekent Van Linde.

» Op de requeste thove ghepresenteert bij meester Jan Francq, officier crimineel deser stadt Ghendt, thof al ghesien ordonneert aen alle de gonne die den suppliant sauden commen te employeren in eenige steden ofte plaetsen buyten dese stadt van Ghendt tot het doen van criminele justitie, aen hem daer over op te leggen ende betaelen ten advenante van ses guldens daeghs boven de froy van sijnen persoon ende peert, ende voor sijnen knecht vier schellijngen grooten s' daeghs voor sijn defroy boven het ordinair recht, den suppliant competerende voor het dresseren ofte executeren van de criminele justitie, pijnigen, torturen als anderssints. Actum den 22en october 1685,

» Den 4en julij 1730. »

« *Project de règlement pour les maîtres des hautes œuvres.*

» Que les maîtres des hautres œuvres auront à l'avenir pour chaque jour de vacation sortant du lieu de leur résidence pour faire quelque exécution avec leurs valets, sept florins argent courant, y compris leur nourriture, bien entendu que l'endroit où ils se devront transporter sera éloigné tout au moins de huit lieues de leur résidence, sans comprendre dans la dite somme leur salaire d'exécution.

» Qu'ils auront pour chaque journée de torture ou appliquat à la question rigoureuse, la somme de 14 florins, soit qu'une personne seroit torturée une ou plusieurs

fois, et en cas qu'une autre personne fut torturée le même jour, ils auront l'augmentation de la moitié.

» Qu'ils auront pour exécution d'une sentence à mort, à scavoir pour bouillir, brusler, trancher la tête, pendre, noier, exécution de désespération et ce qu'ensuiveroit par la sentence, si comme par la dite sentence de mort, traisner, eschaffauder, battre des verges, couper le poing, oreille ou autre membre, escarteller, mettre le corps sur rouë, ou estagner, y poser enseignes, ou faire autre chose semblable dépendant de la dite sentence, vingt cinq florins, pareillement avec l'augmentation de la moitié pour chaque autre personne à exécuter de cette façon le même jour.

» Et pour exécution de toutes autres sentences criminelles, et ce qui en dépend où mort ne s'ensuiveroit, si comme pour fustiger, couper le poing, occiller, couper ou percer la langue, flétrir, eschaffauder, brûler ou couper cheveux, bander les yeux, exposer à honte, pendre billiets ou autre chose, posé qu'une ou plusieurs telles ou autres exécutions et punitions seroient faites sur un personnage par vertu d'une sentence, auront seize florins avec aussi augmentation de la moitié pour chaque autre personne à exécuter sur ce pied le même jour.

» Qu'ils auront pour l'emploi de leurs charettes lorsqu'on s'en devra servir, douze sols par lieue.

» Que lorsqu'il s'agira de devoir construire ou réparer les gibets, rouës, ou autres instrumens à servir à l'exécution, soit de bois ou de fer, l'officier sur les poursuittes duquel l'exécution se devra faire, sera obligé de faire citer le charpentier, maréchal ou autre ouvrier, qui devra être à ce employé de la jurisdiction ou le plus voisin, qui sera tenu de comparoitre sur une amende de dix florins; que cet ouvrier ou ouvriers serons tenus sans aucun préjudice à leur honneur et réputation, de s'emploier à l'ouvrage qui sera nécessaire et que l'officier leur

ordonnera pour la dite exécution, et que si quelqu'un venoit à s'émanciper de proférer contre tels ouvriers quelque injure, ou à les insulter de fait ou de parole à telle occasion, il encourera une amende d'un marcq d'or, outre la correction et punition arbitraire selon l'exigence du cas, la moitié de cette amende applicable à l'officier du lieu, et l'autre au proffit de l'injurié ou insulté, le tout afin que tels ouvriers se puissent à l'avenir emploier aux dits ouvrages, sans crainte d'aucun opprobre ou d'ignominie.

» Et afin de les encourager d'autant plus, ils pourront demander et recevoir le double de leur salaire ordinaire, lorsqu'ils seront employés aux dits ouvrages, ainsi qu'il se pratique aussi à l'égard des ouvriers de la ville de Bruxelles auxquels l'on paie pareil salaire.

» Sur quels articles du règlement les dits maîtres des hautes œuvres auront à se régler et conformer ponctuellement tant pour notre service, nos officiers, qu'autres particuliers, à peine qu'en cas de refus, il sera agit à leur charge par ceux qu'il appartient. »

ÉMILE V....

CHRONIQUE.

L'Académie royale de Belgique vient de publier sous le titre de : *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres et les correspondants, ainsi que les associés résidents*, une nouvelle édition de la *Bibliographie académique* complétée jusqu'à ce jour, dont la première édition avait paru en 1854.

Ce travail a été publié par le nouveau secrétaire de l'Académie, M. Liagre; il donne la liste de tous les membres de l'Académie, la nomenclature des ouvrages qu'ils ont publiés, tant ceux qui ont paru dans les mémoires ou les bulletins de l'Académie, que ceux qui n'ont pas paru sous ses auspices; on y a ajouté sur chaque membre une notice succincte dans laquelle on trouve les indications les plus intéressantes. Cet utile travail, destiné à faire mieux connaître les publications de l'Académie, est appelé à rendre les plus grands services aux travailleurs; il est fait avec ordre et méthode, qualités essentielles pour toute bonne bibliographie; une table alphabétique des noms y rend les recherches très-faciles.

Après avoir parcouru la liste des nombreux et intéressants travaux de l'Académie, on éprouve le regret de les voir si peu répandus; ne faudrait-il pas en chercher la cause dans la manière dont ils sont édités? L'Académie, fidèle à ses traditions, a conservé l'habitude de réunir dans un même volume le compte-rendu des séances de chacune de ses classes, ainsi que les mémoires qu'elles publient. Beaucoup de personnes hésitent, malgré l'intérêt que ces travaux présentent, à acquérir des mémoires qui sortent complétement du cadre de leurs études, et se voient privées à leur détriment d'une série de documents des plus intéressants. Ne serait-il pas possible de faire pour chacune des classes de l'Académie une publication spéciale? Cette modification permettrait à tout le monde d'acquérir plus facilement le genre de mémoires vers lequel le poussent ses études et contribuerait à populariser les publications de notre premier corps savant.

Cette observation n'est nullement une critique, pour laquelle l'auteur de cette note n'a ni mission, ni qualité ; elle lui est au contraire inspirée par le désir de faire mieux apprécier les services que l'Académie rend tous les jours à la science.

Histoire de la ville de Courtrai, par Frans De Potter [1]. — L'infatigable historien des communes de Flandre, après avoir commencé l'histoire d'Alost, a entrepris celle de Courtrai, la puissante châtellenie qui aux premiers temps de l'établissement du comté de Flandre, voulut se rendre indépendante de toute suzeraineté. Deux volumes ont paru ; l'ouvrage entier en aura quatre, enrichis de gravures, représentant des vues de la ville, des sceaux, des portraits.

L'auteur constate que pour écrire cette histoire les documents ne lui ont pas fait défaut : il a puisé largement dans les anciennes chroniques, tant manuscrites qu'imprimées, et dans les divers dépôts d'archives, il a classé et coordonné ces nombreuses données avec la sagacité que la grande habitude des travaux de ce genre lui a acquise.

Le premier volume est consacré à l'histoire proprement dite de Courtrai et de la châtellenie, au point de vue de l'archéologie, de la statistique et de la topographie. Des chapitres spéciaux traitent de la justice à Courtrai, de l'hôtel des échevins ou hôtel-de-ville, des anciens usages et sagas particuliers à la ville. Dans le second volume, nous trouvons des notices sur toutes les gildes et les corporations, un chapitre concernant la halle au haut de laquelle *Manten* et *Kalle,* transportés à Dijon et rebaptisés sous le nom de Jacquemart et sa femme, frappaient l'heure sur la cloche ; enfin, la nomenclature avec leur histoire de tous les établissements de bienfaisance, tant ceux dépendants de l'administration que ceux fondés par la charité privée ou les corporations. Le troisième volume traitera des écoles et des églises, le quatrième renfermera une chronique des événements mémorables jusqu'en 1800, ainsi que la biographie de tous les courtraisiens qui ont obtenu quelque célébrité.

En rendant compte de ce nouvel ouvrage de notre ami M. De

[1] *Geschiedenis der stad Kortrijk,* door Frans De Potter ; uitgegeven op last van het stedelijk bestuur van Kortrijk. Met platen. Gent, Annoot-Braeckman.

Potter, nous ne pouvons nous dispenser de le féliciter sur la fécondité de sa plume : on dirait que pour lui les jours ont vingt-quatre heures de plus que pour tout autre, tant ses travaux sont déjà nombreux en même temps que remarquables.

ÉMILE V...

BIBLIOGRAPHIE. — Dans la première livraison de 1875, p. 130, à propos de la vente de la bibliothèque Capron, il est dit que parmi les ouvrages les plus rares figure « le célèbre *Testament d'Enzinas*, et l'*Histoire de l'Estat des Païs-Bas*, » également par Enzinas, « livre introuvable, » dit le catalogue. Ce livre a été réimprimé en 1862 à Bruxelles, par la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELGIQUE, sous le titre : *Mémoires de Francisco de Enzinas*, avec une notice et des annotations de M. Ch. Al. Campan. Une note de la préface nous apprend qu'Enzinas a traduit en diverses langues son nom propre, qui signifie *chêne* en espagnol ; qu'il était connu sous le nom de Dryander dans le monde savant, que son traducteur français l'appelle *du Chesne* et qu'on assure qu'il a signé ses écrits du nom de *van Eyck*, *Eyckman*, etc., suivant le pays qu'il habitait.

Dans ce compte-rendu de la vente Capron on cite encore un exemplaire du *livre de Baudoyn de Flandre*. Ce roman de chevalerie, vendu 4,750 francs, a été réimprimé en 1836 à Bruxelles sous ce titre : *Le livre de Baudoyn, conte de Flandre, suivi de fragments du roman de Trasignyes*, et une introduction du professeur C. P. Serrure et du bibliothécaire A. Voisin.

Bon K. DE V.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE. — Une découverte importante pour l'archéologie et la numismatique vient d'être faite à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Bourbonne-les-Bains, que les boiteux et les paralytiques de tous les pays connaissent, est une jolie ville de 3 à 4,000 habitants. Bâtie sur les flancs de deux petites collines, elle est entourée de vastes côteaux plantés de vignes qui produisent un vin renommé, et traversée au sud par une étroite vallée, d'où jaillissent avec un volume énorme et une chaleur de 66 degrés les eaux minérales.

Les Romains, qui se passionnaient pour la belle nature autant que pour les arts et les sciences, avaient fait de Bourbonne une

station célèbre, où les personnages de distinction, aussi bien que les déshérités de la fortune, venaient chaque année, au dire des historiens et des inscriptions latines trouvées dans le pays, laisser leurs infirmités ou noyer leurs ennuis.

C'est en exécutant des travaux de sondage dans le réservoir des thermes civils, qu'on vient de mettre au jour, la semaine dernière, de nouvelles merveilles de l'industrie romaine.

Plus de 4000 pièces ou médailles en bronze, 300 pièces d'argent et quelques pièces d'or ont déjà été extraites de la vase de ce réservoir et placées au musée de la ville.

Les pièces d'or, dont les plus grandes ont le diamètre d'une pièce de 40 francs, portent, d'après le rapport, les effigies de Néron, d'Adrien, d'Honorius et de Faustina Senior.

— On vient de faire en Crète une découverte archéologique fort intéressante. Des moines d'un couvent occupant le site de l'ancienne ville d'Aptère, jadis si célèbre, ont retrouvé dans des fouilles deux statues de femmes de grandeur naturelle et drapées comme les « dames du grand monde » d'il y a trois mille ans. Les archéologues de la localité ont vivement discuté la question de savoir quelles sont les personnes que représentent ces statues.

D'après une inscription à peine lisible sur le piédestal de l'une d'elles, quelques-uns d'entre eux croient qu'elle représente une fille de l'empereur Claude. Mais l'inscription est si grossièrement taillée, et offre un tel contraste avec l'admirable travail de la statue, qu'on la croit ajoutée par quelque main inexpérimentée à une période relativement récente.

Les statues seront bientôt envoyées au musée de Constantinople.

— Les fouilles de Pompéi. — Dans une petite maison de la ville engloutie, il a été trouvé dernièrement une cassette en bois qui contenait deux lares, deux pénates, une figure d'Isis et une d'Anubis en bronze, et un troisième dieu pénate en argent. On y a également recueilli un petit Harpocrate d'un très-beau travail, une cuiller d'argent, un vase d'ambre et quelques autres en verre. D'autres fouilles ont amené au jour une petite Vénus en marbre, une amphore grecque et une terre cuite peinte, représentant une femme couchée. L'amphore est un verre peint rayé de lignes contournées et ondulées.

Dans les tombeaux grecs, on en a trouvé de semblables; mais à

Pompéi ils étaient, paraît-il, plus communs, et il est vraisemblable que là ils n'étaient pas en usage, mais qu'on les y conservait seulement à titre d'objets d'art. La Vénus, bien que n'étant pas d'un travail artistique très-achevé, est pourtant remarquable en ce que le cou et les poignets portent encore la trace d'ornements en or.

Mais la trouvaille la plus heureuse a été celle faite dans le courant d'avril, qui a procuré la mise au jour d'une peinture que les juges compétents regardent comme infiniment intéressante ; cette peinture représente Laocoon, tout-à-fait d'après la description de Virgile ; les couleurs en sont bien conservées ; on espère pouvoir transporter ce morceau au musée.

Dons faits a l'État. — Notre éminent graveur, M. Joseph Franck, membre de l'Académie, vient d'offrir au gouvernement, avec prière de les déposer au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, les principales productions de son burin. Cet œuvre, dont certaines pièces sont extrêmement rares, ne comprend pas moins de quarante-trois planches, mises au jour, de 1844 à 1874, par l'auteur si justement estimé de *Paul et Virginie*.

L'extrême lenteur des procédés de la gravure au burin, la finesse et la correction particulière des planches de M. Franck indiquent suffisamment la somme énorme de travail que représente l'œuvre dont vient de s'enrichir la collection de l'Etat.

Les épreuves sont de tout premier choix, quelques-unes peuvent être envisagées comme uniques. Outre son intérêt national et artistique, le cadeau qui vient d'être fait au gouvernement a donc une très-grande valeur.

Il y a quelques années, M. Charles Baugniet a également enrichi la collection des estampes de son immense œuvre lithographié dont il assurait par là la bonne conservation.

Voilà, certes, deux excellents exemples à signaler aux artistes, aux graveurs surtout, dont il est si difficile de réunir tous les ouvrages après leur mort. Ceux qui, comme MM. Baugniet et Franck, se chargent eux-mêmes de ce soin et d'offrir leur œuvre complet à un établissement accessible au public, où il sera religieusement conservé, trouveront dans le profit qu'en retirera leur renommée une compensation à leur sacrifice. *(Moniteur).*

Un tableau de Rubens. — Dans l'église de Notre-Dame, à Cassel, se trouvait un vieux tableau qu'une couche épaisse de

crasse recouvrait ; c'était un chef-d'œuvre. Ce chef-d'œuvre est un tableau original de Rubens, représentant une apparition de la sainte Vierge à saint François d'Assise, peint sur bois, ayant 1m,50 de long sur 1 mètre de largeur.

Voici maintenant par quelle heureuse circonstance cette peinture a été en quelque sorte découverte :

Depuis un certain temps, quelques-uns des tableaux ornant l'église étaient dans un tel état de délabrement, que le conseil de fabrique trouva urgent de les faire restaurer. Ce travail fut confié à un artiste de mérite, habitant Cassel. Il fut aussi décidé de déplacer Saint-François pour la même opération ; mais quelle ne fut pas la surprise du jeune peintre de voir apparaître, à mesure qu'il enlevait la crasse, le véritable pinceau de Rubens dans sa première fraîcheur !

Aujourd'hui cette belle œuvre du grand artiste flamand est l'objet d'un véritable pèlerinage artistique.

(Écho du Parlement.)

— La Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand avait mis au concours pour 1873-1874 les questions suivantes :

1° Apprécier l'emploi de la peinture murale dans les édifices religieux et civils en Flandre. Prix, une médaille d'or de 200 francs.

2° Retracer l'histoire de peinture de paysage, depuis son origine, comme peinture accessoire des tableaux religieux et profanes, jusqu'à l'époque où elle devint un genre spécial et distinct. XIVe-XVIe siècles.

Donner des notions appréciatives sur les œuvres les plus remarquables, soit à titre d'essais progressifs, soit comme modèle du genre, et des renseignements biographiques sur les paysagistes belges et néerlandais. Prix, une médaille d'or de 400 francs.

A la première question il n'a été répondu.

Pour la seconde il a été reçu un mémoire portant pour devise : *L'œuvre d'art est un reflet plus ou moins sincère de l'œuvre du Créateur.*

Dans sa séance du 26 juin dernier et sur les conclusions unanimes des rapports du jury de jugement, la Société a décerné la médaille d'or à l'auteur du mémoire susdit, M. Edgar Baes, peintre à Bruxelles. La mémoire de M. Edgar Baes sera publié dans le tome XIII des Annales de la Société, actuellement sous presse.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE. — CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — *Programme de concours pour 1877.* — *Première question.* — Expliquer le phénomène historique de la conservation de notre caractère national à travers toutes les dominations étrangères.

Deuxième question. — Les encyclopédistes français essayèrent, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, de faire de la principauté de Liége le foyer principal de leur propagande.

Faire connaître les moyens qu'ils employèrent et les résultats de leurs tentatives, au point de vue de l'influence qu'ils exercèrent sur la presse périodique et sur le mouvement littéraire en général.

Troisième question. — Écrire l'histoire de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et dame de Frise.

Quatrième question. — Faire l'histoire des finances publiques de la Belgique, depuis 1830, en appréciant, dans leurs principes et dans leurs résultats, les diverses parties de la législation et les principales mesures administratives qui s'y rapportent.

Le travail s'étendra d'une manière sommaire aux finances des provinces et des communes.

Cinquième question. — Indiquer les analogies et les différences que présente la poésie flamande avec la poésie des autres langues d'origine germanique, ce qu'elle leur doit et l'influence qu'elle a eue sur elles.

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs.*

Les mémoires devront être écrits lisiblement, et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de ports, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, au Musée, avant le 1^er^ février 1877.

Prix de Stassart. — Concours pour une notice sur un Belge célèbre. — Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe avait offert, pour la quatrième période de ce concours, un prix de SIX CENTS FRANCS à l'auteur de la meilleure notice consacrée à *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur.*

Elle prolonge jusqu'au 1^er^ février 1876 la date fixée pour la remise des mémoires en réponse à cette question.

Vincis dum pateris, Plantine, tuosque labores
Æternùm æternum fama loquetur anus.
Nec laudare opus. Invidiæ tu tunderis æs tu:
Illustres tantum tundit at iste viros.

HEL^t CH^i D'HOY.

MUSÉE PLANTIN A ANVERS.

—

NOTICE

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE PLANTINIENNE.

Plusieurs pays en Europe s'enorgueillissent à bon droit d'avoir possédé, à l'époque de la renaissance des lettres, des officines où venaient se réunir, s'aider mutuellement, établir des relations scientifiques ou littéraires, les philologues, les humanistes, les philosophes, les historiens, les hommes de lettres et de sciences ainsi que les artistes. L'Italie a eu les Alde et les Junte, l'Allemagne les Froben et les Oporin, la France les Estienne et les Badius. De tous ces établissements illustres il nous reste de nombreuses publications encore consultées aujourd'hui ; mais les officines mêmes où elles étaient imprimées (de même que les matériaux scientifiques et littéraires rassemblés par leurs chefs, à l'usage des savants et des érudits), ont été dispersées peu après la mort de ceux qui les avaient fondées.

Un seul établissement, qui peut être mis en parallèle avec ceux que nous venons de citer, a été religieusement conservé par toute une génération d'imprimeurs dont la famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et dont pas un n'a dédaigné de se livrer au noble art typographique.

Les ateliers fondés par Christophe Plantin en 1555, dans la florissante cité d'Anvers, existent encore dans leur intégrité, avec leurs presses, leurs caractères, leur fonderie et tous leurs outils, leur bibliothèque et leurs collections si diverses à l'usage des correcteurs et des écrivains. C'est là un fait unique dans les annales de la typographie.

Un établissement, qui par l'activité intelligente et toujours soutenue de ses chefs, a pris une aussi large part au mouvement intellectuel des Pays-Bas pendant plus de deux siècles, est, pour tout belge, un monument historico-littéraire d'un caractère vraiment national et d'une inappréciable valeur. Pour le conserver intact, une administration communale et un Gouvernement doivent se prêter mutuellement la main. Vouloir en créer un dans le même genre serait impossible, même au prix de sommes fabuleuses.

La ville d'Anvers est entrée en négociation avec les descendants de l'illustre Plantin, et elle a acquis, par un vote unanime de son conseil communal, cet ancien atelier d'imprimerie au grand complet, avec toutes ses précieuses collections, formant un ensemble qui n'existe dans aucune autre ville de l'Europe.

Le musée Plantin-Moretus comprend diverses collections d'une nature bien distincte, mais qui toutes sont composées d'objets remarquables à divers titres :

1° Portraits et autres tableaux de grands maîtres.

2° L'ancienne imprimerie et fonderie Plantiniennes, avec tout le matériel.

3° Meubles anciens, faïences et porcelaines.

4° Bibliothèque (livres et Mss.).

5° Estampes et dessins; cuivres et bois gravés.

6° Archives de l'architypographie Plantinienne.

Ce sont ces trois dernières parties qui font l'objet de cette notice.

La bibliothèque a été primitivement formée par Christ. Plantin au XVI^e^ siècle et continuée par ses successeurs jusque vers le milieu du siècle dernier.

Cette réunion de livres présente un cachet si particulier que nous ne pouvons la comparer à aucun autre dépôt de livres actuellement existant. D'une part, elle nous rappelle les collections autrefois rassemblées dans quelque opulente abbaye, et d'autre part, elle nous représente tout à la fois la riche *librairie* d'un savant et d'un grand seigneur. A côté de *cimelia* de premier ordre, de publications de luxe, se trouvent placés sur les rayons toute une série d'ouvrages d'érudition et de volumineux recueils qu'on ne rencontre plus guère que dans nos grands dépôts de l'Etat ou dans ceux de nos Universités.

La bibliothèque comprend des manuscrits, des

incunables et une grande collection de livres anciens appartenant à toutes les branches de la bibliographie.

Les Mss. du musée Plantin-Moretus, au nombre de 200, sont de la plus grande importance. Une analyse très sommaire suffira pour le démontrer.

AUTEURS CLASSIQUES LATINS.

A. M. T. S. *Boethius,* de consolatione philosophiæ libri V. Superbe Ms. du IX^e^ siècle.

Le même ouvrage. Ms. du XIII^e^ siècle.

M. T. *Cicero,* rhetoricorum libri IV. — Id., de officiis libr. III, en 2 vol. XIII^e^ siècle.

Ciceron, de la vraie amitié. Splendide Ms. du XV^e^ siècle, exécuté pour Jean-sans-Peur, probablement à Bruges. Le translateur, le clerc Laurent, est représenté sur la très belle miniature qui occupe le recto du premier feuillet.

Claudianus, opera. En 2 vol. du commencement du XIV^e^ siècle.

Lucanus, Pharsalia. (Il y manque quelques ff.) Le philologue Théod. Pulmannus, qui a collationné ce Ms. pour son édition de Lucain, impr. par Plantin en 1564, a gratté divers mots qu'il a remplacés. Malgré ces interpolations regrettables et certaines mutilations, ce Ms. de la seconde moitié du XI^e^ siècle est d'une valeur considérable. Il provient de l'abbaye de Saint-Jacques, à Liége.

Lucanus, Pharsalia. XIII^e^-XIV^e^ siècles.

P. *Ovidius Naso,* metamorphoses. XIII^e^ siècle. Avec gloses de la même époque.

P. *Ovidius Naso,* amorum libri tres. XIV^e^ siècle.

Id., fastorum libri sex. XIII^e^ siècle.

Id., heroides sive epistolæ. XIV^e^ siècle.

Id., epistolæ. XIV^e^ siècle (daté de 1302).

Id., tristia. XIV^e^ siècle.

Id., opera omnia (præter metamorph.). XII^e^ s.

Macrobius, commentarii in Ciceronis somnium Scipionis. XII^e^ siècle.

Coelius *Sedulius*, elegiæ, hymni, etc. — Acc. Juvenci poemata. IX^e^ siècle.

Id., carmen paschale et alia poemata. — Acc. S. Prosperi Aquitanici epigrammata; Aratoris carmen; etc. Avec notes marginales et interlinéaires dont plusieurs en langue anglo-saxonne. Ce codex a été compulsé par Pulmannus; mais il y a introduit des variantes. Ce Ms. du X^e^ siècle, et peut-être de la fin du IX^e^, un des plus précieux de la collection Plantinienne, est orné de 17 dessins en couleur. Il provient de l'abbaye de Saint-Jacques, à Liége.

Id., hymni, etc. — Accedunt epigrammata S. Prosperi super dictis S. Augustini; Aviani poemata, etc. Ce Ms. du XII^e^ siècle me paraît avoir fait partie du codex n° 246 de la bibliothèque de l'Université de Gand, renfermant les poésies d'Aldelme et de Sedulius. Tous les deux contiennent des corrections de la main de Th. Pulmannus.

Id., carmen paschale. XIV^e^ siècle.

Dion. *Cato*, disticha. — Acc. liber dictus Facetus; Alani (de Insulis) parabole; liber Aviani; Æsopus; etc. XIII^e^ siècle.

Priscianus. Aelfrici versus ad excerptiones de Prisciano. Fin du X^e^ siècle. Ms. contemporain d'Helfrich, dit le grammairien, archevêque de Cantorbéry. Les notes marginales nombreuses contiennent l'interprétation de mots latins en anglo-saxon.

Valerius Maximus, dictorum factorumque memorabilium libri IX. — Adj. : Orosius; Vegetius; Frontinus; Trogus Pompeius; Eutropius. Codex du XIV^e^ siècle.

Id., XV^e^ siècle (collationné par Steph. Pighius).

Juvenalis, satyræ. — Adj. : Persius et Lucanus, cum glossis interl. XV^e^ siècle.

L.-An. *Seneca,* tragœdiæ septem. XV^e^ siècle. Ad calcem : Et finiuntur Tragedie Senece per me Wilhelmum Hulsbosch de Boendale apud Bruxellam oriundum anno 1466 in nob. vniuersitate Pisiensi.

Publ. Pap. *Statius,* Thebaidos libri XII, cum scholiis margin. et glossis interlinearibus. XIII^e^ siècle. Ms. précieux, avec corrections de Pulmannus.

Id., Achilleis, cum scholiis, etc. — Acc. Claudii Claudiani libri tres de raptu Proserpinæ; glossæ sive scholia in Ovidii libros amorum, metam., epistolarum, etc. Important codex du XIII^e^ siècle provenant de l'abbaye de Saint-Jacques, à Liége.

Id., Achilleis et Thebais. XIII^e^ siècle. En 2 volumes.

Dares Phrygius, de bello Trojano lib. VI. XIII^e^

siècle. — Pindarus, XIII^e^ siècle. — Persii satyræ, X^e^ siècle. — Et autres pièces. Le quarante-neuvième feuillet contient une inscription runique; plus loin on trouve de la musique notée (neumes. XII^e^ siècle). Ce précieux codex provient du couvent des Chartreux à Royghem, près de Gand, appelé anciennement s'Conings-dale (liber Vallis Regalis juxta Gandavum ordinis Cartusiensis).

MSS. AVEC MINIATURES.

Biblia sacra. Cette bible en 2 vol. gr. in-fol., datée de 1402, est ornée d'un nombre considérable de très belles miniatures, et de lettrines en or et en couleur. La plupart des feuillets sont entourés d'arabesques, d'entrelacs, d'animaux fantastiques, de fleurs, et d'ornements terminés en volute richement variés. Pour ce splendide Ms. il a été offert à M. Moretus la somme de 1000 livr. sterl. (25,000 fr.)

Biblia sacra. Ms. du XV^e^ siècle sur vélin d'agneau, avec nombreuses miniatures et lettrines en or et en couleur.

Biblia sacra. XIII^e^ siècle. — *Id.* du XIV^e^ siècle, remplie de miniatures.

Apocalypsis figuræ. XV^e^ siècle. Avec nombreux et très curieux dessins au trait coloriés.

Preces piae; ghetiden bouc; etc. Collection de livres d'heures en latin, en flamand et en français. La plupart sont illustrés de miniatures. Un de ceux-ci est orné de dessins en grisaille.

Chroniques de Jehan Froissard, en 3 énormes

vol. in fol. Splendide Ms. du XV^e^ siècle, avec miniatures, exécuté pour la famille de Montmorency de Hornes.

D'autres recueils sont accompagnés de dessins et de miniatures, tels que le Ciceron et un Sedulius cités plus haut.

MSS. DIVERS.

Liber pastoralis S^ti^ Gregorii papae. Liber domus de Balliolo in Oxonia ex dono Wilhelmi Gray Eliensis episcopi. XII^e^ siècle.

S. *Gregorius*, commentarii in Job. XIII^e^ siècle.

S. *Augustinus*, de institutione vitæ ; de fide Ambrosii, de patriarchis; S. Bernardi de pœnitentia, de libero arbitrio, etc. XIII^e^ siècle.

Id., de trinitate. XII^e^ et peut-être XI^e^ siècle.

Id., de civitate Dei et opuscula varia. En 2 vol. XIV^e^ siècle.

S. *Bernardus*, opusculum de gratia et libero arbitrio; de XII gradibus humilitatis; de connubiis, etc. Liber collegii animarum in Oxonia. XIII^e^ siècle.

Joannes Damascenus, de fide orthodoxa. XIII^e^ s.

Biblia sacra. XII^e^ siècle. Et plusieurs autres bibles d'époques postérieures.

Quatuor Evangelia. XII^e^ siècle. Contient aussi la bulle de Pascal II confirmant la convention entre Baldéric, évêque de Tournai, et Gummarus, prévôt de N.-D. à Bruges, et l'inventaire des joyaux et des reliques de cette église. Le d^r^ Nolte, qui en donne une description détaillée dans un

article inséré dans la revue *la Flandre*, IV, pp. 225-233, l'attribue au XI^e^ siècle.

S. *Hieronimus*, explanationes in Ezechielem. XII^e^ siècle.

Joannes *Cassianus*, collationes patrum. XIII^e^ s.

Petrus *Lombardus* sententiarum lib. IV. XIII^e^ s.

Homiliæ dominicales, XI^e^-XII^e^ s.

Richardus de S. Victor, opuscula; Hugonis de Folieto de claustro animæ lib., etc. XIV^e^ siècle. Liber domus de Balliolo in Oxonia ex dono Will. Gray Eliensis episcopi.

Fr. *Gilbertus* de Tornaco, sermones. XIII^e^ siècle.

Concilia provincialia Britanniæ (sæc. XII-XIV). Recueil très précieux. XV^e^ siècle.

Canones et decreta conciliorum. XII^e^ siècle.

Divers Mss. contenant des œuvres de Britto, Joan. Fulton, Raimundus, Ludolphus Cart., etc., presque tous du XV^e^ siècle.

Itinerarium b. Petri apostoli. — Petri Alphonsi dialogi, etc. XII^e^ siècle.

Dudon (de S^t^-Quentin), de moribus et actis Normannorum. XII^e^ siècle.

Petrus *Comestor*, historia scholastica. XIII^e^ s.

Petrus de Riga (de Vendome, chan. de Reims), aurora; hist. evangel. (cum glossis et scholiis margin.). Fin du XIV^e^ siècle (Inédit). — *Id.*, carmina in S. Scriptur. XV^e^ siècle. En 3 vol.

Extracta de libro Pauli de Venetiis; de Belg. civitatibus, etc. XV^e^ siècle.

Corn. Kilian, carmina; *Id.*, synonima latino-teutonica. 2 vol. Mss. autographes inédits.

Hemelarius, elogia laboris et constantiae (devise de Plantin). Fin du XVI^e^ siècle. Poème inédit.

Album amicorum de Nic. Oudart : poésies inédites de P. Pantinus, Petr. Rovillius, Lernutius, Max. Vrientius, Fr. Harduyn, Jérém. Pierssenæus, Sim. Kerchovius, Ph. Numan et Jac. Marchantius. Toutes pièces autographes.

Olivier de *La Marche*, poésies devant servir à l'enseignement du jeune prince Philippe-le-Beau, dont Ol. de La Marche était le précepteur. — La controversie de noblesse, tenson rhétorical d'après Surse de Pistoye. — Exclamasses (sic) du duc Philippe-le-Bon et des rois de France et d'Angleterre sur le traité d'Arras. — Épitaphe satirique du comte de Warwick, fait à la demande de Philippe de Croy. — Strophes sur la Noël, demandées par Marguerite d'Autriche, d'après un sermon d'Olivier Maillart. — Autres bons dictiers à l'honneur du duc Charles-le-Téméraire, etc. Aucune de ces pièces, sauf celle de Surse de Pistoye, n'a encore été publiée, du moins à ma connaissance. Fin du XV^e^ siècle.

Id., le parement des dames. XV^e^ siècle.

Id., mémoires sur la généalogie et les droits de la maison d'Autriche. XVI^e^ siècle.

Les sept articles de la foy composés par maistre Jehan de Meun, et autres poésies : ballades d'Olivier de la Marche, etc. Collection précieuse de pièces dont quelques-unes inédites. XVI^e^ siècle.

Privilegia hanseaticorum in regno Angliæ, 1260-1553. Henricus Damstorff scripsit a^o^ 1598.

Les chroniques de S^t^-Denis, 1286-1350. Fin du XIV^e^ siècle.

Memorieboeck der stad Antwerpen, 1583.

Goltzius, aliqua monumenta Romæ ad vivum delineata. Ms. autographe, dessins originaux. XVI^e^ siècle.

Liste des pamphlets et documents historiques concernant les Pays-Bas, 1564-84. Fin du XVI^e^ siècle. Recueil bibliographique très intéressant.

J.-B. *Houwaert,* Pegasides pleyn. Ms. autographe comprenant les livres 13-16.

Joan. *David* S. J., virtutum et vitiorum pugna. Ms. autographe inédit.

Hub. *Goltzius,* historiæ urbium Græciæ.

Pierre *Baillet,* chronique du prieuré de N.-D. de Novy.

Nic. *De le Ville,* historia celestina, 1643. Ce Ms. et les trois précédents sont autographes.

Je crois inutile d'insister sur la valeur considérable des Mss. dont je viens de donner un bref et assez pâle aperçu. Cette partie de la collection Plantinienne, certes la plus précieuse d'une bibliothèque si riche sous d'autres rapports, comprend donc : deux Mss. du IX^e^ siècle (Sedulius et Boèce); trois du X^e^ siècle (Priscien, Sedulius et Perse); deux du XI^e^ siècle (Lucain et un recueil d'homélies); onze du XII^e^ siècle (Ovide, Macrobe, écrits de saint Augustin, de saint Grégoire, etc.); vingt-deux du XIII^e^ siècle (Boèce, Cicéron, Lucain, Ovide, Caton, Avianus, Stace, Claudien, Dares Phrygius, etc.); treize du XIV^e^ siècle (Claudien, Ovide, Valère-Maxime, Orose, Végèce, Eutrope, etc.); et 150 autres Mss. des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Ces précieux *codices,* écrits sur vélin, véritables

trésors littéraires, généralement d'une conservation parfaite, avec des notes marginales intactes, sont presque tous de format in-fol. et in-4°. Ils proviennent de l'ancienne abbaye de Saint-Jacques à Liége, de la Chartreuse de Gand, de la collégiale de Notre-Dame de Bruges et d'autres couvents belges ; mais la majeure partie, et spécialement les auteurs classiques latins, ont été cédés à Plantin par les membres du *Collegium animarum* (all souls college) d'Oxford, réfugiés à Anvers, à l'époque de la suppression de ce centre d'érudition, sous Henri VIII.

Je ne puis passer sous silence une série de Mss. autographes d'ouvrages imprimés par Plantin et ses successeurs. Ces documents ont aussi leur importance.

INCUNABLES.

J'ai compté une soixantaine d'incunables dans la collection Plantinienne. S'ils ne sont pas bien abondants, du moins se distinguent-ils par leur rareté et par leur remarquable conservation. Et pour le prouver quelques citations sont nécessaires :

Ciceronis officiorum libri tres, Moguntiæ, Johannes Fust, 1466. 2e édit. rarissime. Superbe exemplaire SUR VÉLIN à pleines marges. Ce volume, dans cette condition exceptionnelle, représente une valeur de plus de 2000 fr. — *Ciceronis epistolæ,* 1471. — *Ovidii Nas. opera,* Venetiis, J. Rubeus, 1474. Les marges de ce précieux volume sont d'une largeur telle, qu'il faut supposer

que c'est un exempl. sur grand papier. — *Ovidii fastorum libri III, cum interpretatione P. Marsi,* Mediolani, 1483. — *Æsopi fabulæ*, Antverpiæ, G. Leeu, 1486. Ex. superbe de cette rarissime édition ornée de 193 figures xylographiques. — *Valerius Maximus,* Venetiis, 1497. — *Valère Maxime*, translaté par Simon de Hesdin et Nic. de Gonesse, en 2 vol. in-fol., impr. vers 1476. — *Auli Gellii noctes atticae,* Venetiis, 1493. — *Caesaris commentarii,* Venetiis, N. Jenson gallicus, 1471. 2e édit. des commentaires aussi rare que la 1re (de 1469). — *Virgilii bucolica,* Daventriae, J. de Breda, 1492. — *Claudiani opera,* Parmæ, Ugoletus, 1493. Édition plus complète que la 1re (de 1482). — *Prisciani opera,* Venetiis, 1492. — *Horatii opera,* Venetiis, 1495. — *Persii satyrae,* 1487. — *Homeri opera,* Florentiæ, Nerlii, 1488. Magnifique exemplaire, très grand de marges, de cette édition princeps des œuvres d'Homère. — *Suidae lexicon gr.,* Mediolani, 1499, impensa Demetrii Chalcondyli. Très bel exempl. de l'édition princeps. — *Aristophanis comœdiae novem,* Venetiis, apud Aldum, 1498. Première et très rare édition des comédies d'Aristophane. L'exemplaire est de toute beauté. — *Aristoteles,* Venetiis, Aldus, 1497. — *Biblia sacra.* Édition à 36 lignes, en 3 vol. in-fol. max., sans date, reliés en peau de truie, avec fermoirs, coins et clous en cuivre ciselé et inscriptions. D'après tous les bibliographes, on ne connaît que quatre exemplaires de cette bible imprimée à Bamberg par Albert Pfister, vers 1459, et qu'on a longtemps considérée comme la

première imprimée à Mayence. Celui-ci est donc le cinquième exemplaire connu. On n'en cite aucune adjudication. Sa valeur est considérable[1]. — *Biblia sacra,* édit. de Strasbourg, 1492, en 4 vol. in-fol. — *Æneæ Sylvii rerum familiarum epistolae,* Coloniæ, 1458 (sic). Édition remarquable par une faute typographique dans la date (1458 au lieu de 1478). — *Dits des philosophes* (par Guill. de Tignoville), impressum Brugis per Colardum Mansionis (circa 1475). Volume d'une excessive rareté, le seul exemplaire qui existe en Belgique. On n'en connait que cinq en tout. — *Guillermi Alverni rhetorica divina,* Gandavi, Arn. Cæsar, 1483. Second livre imprimé à Gand avec date. Cet exemplaire présente cette particularité, que sur le premier feuillet, qui est blanc, se trouve une empreinte sèche portant ces mots : *la siége de Rodes,* en lettres xylographiques et disposées de la même façon que les mots *Rhetorica divina,* qu'on rencontre au verso du dernier feuillet du traité de Guillaume d'Auvergne. Cette empreinte nous met donc sur la trace d'une publication de De Keysere complétement inconnue. — *Dialogus super libertate ecclesiastica,* et traités divers de droit canonique. Volume attribué à De Keysere, mais qui est imprimé par Rod. De Driel, de Louvain. — *Breviarium secundum vsum ecclesie Sarum,*

[1] Cette bible est conforme à la description donnée par Hain, Sotheby, Brunet, Graesse, etc., sauf en ce qui concerne le premier feuillet : [*F*]*Rater Ambro-* || *sius tua michi* || *munuscula p* || *ferens. detulit* || *siml' et suauis-* || *simas litteras :* || *que a p̄cipio amicicia fidem* || *probate iam fidei & veteris ami-* || *cicie noua p̄ferebāt*....

Lovanii, impensis Theodorici Martini Alostensis, 1499, in-8. Ce bréviaire de Salisbury, le plus intéressant de tous les anciens livres liturgiques d'Angleterre, est probablement le même qui a été entre les mains de Bollandus, le fondateur des Bollandistes. C'est le seul exemplaire qui existe en Belgique. Le P. Van Iseghem, malgré toutes ses recherches, n'est pas parvenu à le voir pour en faire la description. — *Hortus sanitatis,* Moguntiæ, 1491, avec nombreuses figg. sur bois. Première édition avec date. — *Seb. Brandt, das narrenschyff,* Nurenberg, 1494, avec 114 figg. sur bois. — *Hieronymi epistolae,* Moguntiæ, P. Schoiffer, 1470. Exemplaire superbe. — *Jo. de Turrecremata, expositio super toto psalterio,* Moguntiæ, Schoyffer, 1474 — *Raoul de Montfiquet, exposition de l'oraison dominicale*, Paris, Levet, 1485. — *Marci van Weida, von dem zehen geboten,* Er. Ratdolt von Augspurg zu Venedig, 1483. Traité que le dr Graesse cite comme infiniment rare (III, p. 41). — *Cy commence le secret des secres Aristote qui ensengne a cognoistre la completion des hommes et fames.* Cette plaquette unique (de 6 ff. in-4° s. d.) a été imprimée à Anvers par Godefroid Back dont elle porte la marque (la cage). C'est le seul livre imprimé par Back en français. — *Dit is een ordinantie by Innocentius die achste* (ordinantie te stryden teghen dye Turcken). Opuscule imprimé à Zwolle par Petrus De Os, en 1489, dont on ne cite que deux exemplaires. — *Expositio misteriorum misse,* Antverpiæ, God. Back, s. d. — *Esopus grecus*, Antv., Eckert de Hom-

berch, s. d. — *Le chevallier delibere* (par Olivier de La Marche), imprimé en la ville de Schiedam en Hollande, s. d. (par un imprimeur dont on ignore encore le nom). Deux exemplaires seulement de ce rarissime poème sont connus. Celui-ci est d'une admirable conservation.

Ce qui ajoute beaucoup de prix à cette peu nombreuse mais fort riche collection d'incunables, c'est la fraîcheur de conservation des exemplaires. Plusieurs ont des témoins. Il y en a qui sont complétement non rognés. Le premier feuillet du texte de quelques-uns est entouré d'une large bordure à sujets variés en or et en couleurs ; les lettrines aussi, dans leur vide, sont richement ornées.

Parmi les incunables je citerai encore la grande chronique de Nurenberg (3 exempl., dont un colorié), trois recueils de petites pièces toutes très rares imprimées par Ulric Zell, de Hanau, des impressions de Jean de Westphalie et de Louis de Ravescot à Louvain, de Th. Martens, de Chr. Snellaert à Delft, de Jac. de Breda à Deventer, etc.

La bibliothèque proprement dite contient de 8 à 9,000 volumes, presque tous antérieurs au milieu du siècle dernier. La littérature biblique, les Pères grecs et latins, l'histoire générale et l'histoire du pays, les livres à estampes et la littérature classique en forment le fonds.

Les bibles en diverses langues et en divers formats sont nombreuses. Dans cette catégorie je crois devoir citer : la polyglotte de Ximenes, 1514-17, en 7 vol. in-fol. Très rare. — Trois exemplaires de la polyglotte de Plantin en 8 vol., dont un exemplaire avec les notes et corrections manuscrites d'Arias Montanus. — *Biblia latina ex Santis Pagnini tralatione*, Lvgdvni, 1542. Édition supprimée rigoureusement à cause des notes de Michel Servet. — *Biblia græca*, Venetiis, Aldus, 1518. Exemplaire non rogné de l'édition princeps de la bible grecque. — *La grant bible en francois historiee*, imprimée à Lyon, en 2 vol. in-fol (à 52 lignes), tout au commencement du XVI[e] siècle. — La bible en français de 1566, non rognée. — *Hebraicarum bibliorum interpretatio opera X. Pagnini. Novum testamentum græce*, 1572. Exemplaire superbe SUR VÉLIN [1]. — *Biblia slavonica*, in urbe Ostrobia in Volinia, 1581. Édition de la plus grande rareté, avec notes manuscrites de Daniel Papebrochius. Les recueils de figures bibliques, les concordances, les psautiers et les ouvrages de philologie sacrés sont abondants.

Parmi les psautiers je citerai celui mis en rime par Cl. Marot et De Beze, imprimé par Plantin en 1564, et probablement supprimé avec le plus grand soin, bien que revêtu d'un privilége, car il est resté inconnu aux bibliographes.

Les œuvres des Pères grecs et latins sont à peu près au complet. Ils sont tous en bonnes éditions

[1] Fait partie de la Polyglotte, tome VII.

et en beaux exemplaires. Plusieurs volumes de la patristique latine, publiée par les Bénédictins, sont sur grand papier.

Quant à la liturgie, je ne crois pas qu'il y ait un seul dépôt en Belgique qui renferme autant de missels, de bréviaires et autres livres liturgiques. Dans le nombre il en est qui sont très recherchés aujourd'hui ; quelques uns se distinguent par leur insigne rareté :

Breviarium romanum, imprimé à Liége par G. Morberius, en 1572; exemplaire unique. — *Deutsch römisch brevier*, gedruckt zu Venedig durch Greg. de Gregoriis, 1518, in-4. — Les *Pastorale* de Ruremonde, de Saint-Omer (imprimé par Bellet, 1606), d'Ypres, 1576, etc. — Le *Processionale* de la cathédrale d'Anvers, 1574, en musique notée. — *Hevres de N. Dame*, Paris, 1570; très bel exemplaire avec larges encadrements gravés sur bois. — *Horas de nossa Senhora*, em Paris, em casa de G. Merlin, 1554 (en portugais). — *The primer or office of the blessed Marie*, printed at Antwerp by Arn. Conings, 1599, avec charmantes vignettes. — *Petit pourmain devotieux, par damoiselle Barbe de Porquin espouse au S^r de Roly*, Anvers, chez G. Beys, en la petite imprimerie de Plantin, 1592. — *Enchiridion itinerantium*, ex offic. Plantiniana, 1591; magnifique exemplaire SUR VÉLIN revêtu d'une reliure avec dorures sur plat dans le genre Grolier.

La théologie scolastique et la théologie mystique sont représentées par des ouvrages intéressants : une grande collection d'*imitations* de Th. à

Kempis, en diverses langues, et la plus rare de toutes les éditions de l'imitation, celle de Somalius, 1601, dont le seul exemplaire connu jusqu'à présent, d'après les assertions du dr Kirsch, est déposé à la bibliothèque de l'Université de Gand. — *La covronne mystique de Jehan Boucher,* Tournay, 1623. — *Extases de la princesse dv midy, la belle Malceda au palais de Salomon,* 1632. — *Le coffret spirituel* de Jean d'Assignies, et autres ouvrages curieux du même auteur. — *Obra de fray Alamany de la venguda de Antichrist,* Valencia, 1520, avec figg. — *Jehan Boulaese, le manuel de l'admirable victoire du corps de Dieu sur Beelzebub obtenue à Laon, 1566.* Paris, 1575; édition antérieure à la première indiquée par Brunet. — *Vergier flourissant remply de fleurs mistiques odoriferantes et distingue par cinquante quarreaux, aornez de cinquante articles,* Anvers, Martin Lempereur, 1534, avec 56 figg. sur bois. C'est le seul exemplaire connu, et il est imprimé SUR VÉLIN. Ce bijou est d'une fraîcheur de conservation admirable.

Sur plusieurs tablettes sont rangés les volumineux recueils d'édits et d'ordonnances, les principaux traités sur notre ancien droit coutumier, les statuts d'ordres monastiques (Guigo, *statuta ordinis cartusiensis,* Basil., 1510, rarissime, etc.), et de nombreux ouvrages de droit canonique.

Ces publications qu'on rencontrait autrefois assez fréquemment sur nos marchés, ont presque toutes passé dans les boutiques de nos épiciers; elles sont aujourd'hui fort recherchées pour nos grands dépôts publics.

La philosophie, les applications de la morale, les sciences physiques, naturelles, médicales et mathématiques, tout cela est faiblement représenté dans son ensemble. On y rencontre cependant quelques livres recherchés par les bibliophiles, tels que : l'édition originale du *Discours de la méthode* de René Descartes, Leyde, 1637; *Falsæ felicitatis descriptio,* impressum Daventriæ per me Wesselum Zuseler, 1524, exemplaire probablement unique; *Les essais* de Montaigne, édition de 1595, in-fol.; *Le jardin de la courtoisie*, par Du Plessy Raul; *Bien-séance de la conversation entre les hommes,* Saint-Omer, 1621; toutes les éditions de Dodonée, Clusius, Munting et Lobel, dont les figures sont coloriées avec soin; *Clusii rariorum stirpium historia,* Antv., 1576, avec notes manuscrites de l'auteur; un exemplaire bien complet de la première édition de l'*Hortus Eystettensis* de Beslerus; les traités d'arithmétique, très rares, de Bravardinus, Michel Cognet, Pierre Savonne et P. Forcadel de Beziers; *Tratado da practica d'arismetica per G. Nicolas,* em Lixboa en casa de Francisco Grapheo, 1559; *Tractatus qui de varietate astronomic intitulatur*, *Johannes de Brugis* (cette plaquette non décrite porte sur le titre une vignette employée par Th. Martens); *Val. Mennher, buech halten,* Antorf, Copenius van Diest, 1563; *Recueil des machines militaires et feux artificiels* de Jean Appier, Pont-à-Mousson, 1620; *La mécométrie* de Guill. Nautonier, 1603, etc.

En dehors des œuvres de Michel de Menehou (1576), de H. Faber, Gerbet et de quelques au-

tres auteurs, il y a peu de traités sur la musique.

La partie la plus considérable de la bibliothèque Plantinienne est celle des auteurs classiques grecs et latins. Il y a parfois vingt ou trente éditions différentes d'un même auteur, et ce sont généralement les bonnes, telles que celles éditées par les Alde, les Rescius, les Badius, les Estienne, les Martens, les Elzevier.

Je me contenterai de signaler les *Poetae graeci principes,* en 2 vol. in-fol., publiés par Henri Estienne, en 1565; l'Homère, imprimé par Martens; le Quintilien, 1514, le Strabon, 1516 et le Galien, 1525, imprimés par les Aldes; l'Eutrope, imprimé à Poitou, en 1554; l'*Organum* d'Aristote, imprimé à Morges, en 1584; l'Ésope de Thierry Martens, 1517; le Virgile de Pafraet de Deventer, 1508; etc., etc.

Les ouvrages modernes de philologie font complétement défaut.

Une très belle collection de grammaires et dictionnaires des langues hébraïque, grecque et latine forme le complément indispensable de la série précédente. Outre les ouvrages de Suidas, Nizolius, Estienne, Dolet et autres lexicographes, je dois citer : la rarissime *Grammatica hebraica* d'Élie, impr. par Th. Martens en 1528; diverses éditions de la grammaire grecque d'Alde Manuce et d'Urbanus Bolzanius; le *Thesaurus linguae graecae* d'Henri Estienne, première édition, etc., tous en exemplaires de choix.

Il y a fort peu d'ouvrages de littérature moderne : presque pas de poètes français et flamands,

quelques anciens romans et recueils parémiographiques et pas du tout de poésie dramatique, sauf pour le théâtre latin.

J'ai tenu note d'un exemplaire complet, extrêmement rare, des *Premières œuvres* de Jean de la Jessée, 1583; de l'*Encyclie* de Guy Le Fevre de la Boderie (1570); des *Odes* de Ch. de Rovilon, 1560; de l'*Iliade* en vers français par Hug. Salel et Jamyn, 1584; des poésies flamandes de Houwaert, P. Heyns, Vondel, Cats, etc.; du *Loon der tyrannen*, par Will. Van Haecht, 1578, avec figg. gravées par Jérôme Wierix, d'après Martin De Vos; d'un très bel exemplaire des œuvres de Rabelais, en 2 volumes, imprimées par les Elzevier, en 1663, et d'une autre édition de 1596; des romans ou nouvelles de Jacq. Yver, Du Verdier, Camus, Hon. d'Urfé, Scudéry, de Préchac, etc.; des *Proverbes anciens flamengs et françois* de François Goedthals, 1568; des *Refranos o proverbios en romance* de Herman Nuñez; des *Sentencias* impr. à Coimbra en 1554; des *Merie proverbs wittie sentences and golden sayings*, London, 1578, de Jean Florio; des *Epistolae diversorum philosophorum*, Aldus, 1499.

Le théâtre latin moderne comprend des pièces de Jacques Vivarius, A. Fabricius Leodius, Macropedius, Schoepperus, Rodriguez, Corn. Schonaeus, Bern. Evrardus (d'Armentières), G. Gazaeus, Livinus Brechtus et Laurimanus.

Après les classiques grecs et latins, la partie la plus importante de la bibliothèque Plantinienne se compose d'ouvrages se rapportant à l'histoire

générale, à la géographie, aux voyages, à l'histoire des religions, à l'histoire de France, d'Espagne et d'Angleterre, et spécialement à l'histoire de Belgique.

Dans cette section très bien fournie de beaux et bons livres, je citerai :

La meilleure édition de l'*Art de vérifier les dates,* Paris, 1783-87; tous les *Atlas* de Blaeu, de Mercator, d'Hondius et d'Ortelius, sur grand papier, et la plupart avec planches et cartes coloriées avec le plus grand soin; *Les grands et petits voyages* de Théodore De Bry, 15 parties en 3 volumes; les ouvrages sur les Indes de Jean de Laet, de G. à Spilbergen et de Linschote, en diverses éditions; le *Diarium* de G. Schoutenius; *Hans Staden v. Homberge, eine beschrivinge einer lantschap der wilden, nakeden, grimmigen minschenfretern in der nyeu werlt America gelegen,* Hamborch, 1564; *Karsten Smedckens v. Luneborch, van Isslandt wat seltzames und wunderliks; item van Indien,* Hamborch, 1565 (Cette édition et la précédente ne sont décrites par aucun bibliographe); les *Annales ecclesiastici* de Baronius (deux éditions avec toutes les suites en 45 vol. in-fol.), de Salianus et de Nicephorus Callistus; l'*Histoire des ordres monastiques,* par Helyot, en 8 vol. in-4°; les *Annales minorum* de Wadding; les martyrologes de Salazar et d'André de Saussay; le très rare *Florilegium sanctorum Hiberniæ,* par Thomas Messingham; la *Topographia Galliae* de Zeiller, en 4 vol. in fol.; les *Plans et profils des villes de France,* par Tassin, en 2 vol. obl.; les *Illustrations de Gaulle,* par Jehan Le Maire des

Belges; les chroniques de Philippe de Commines et de Jehan Froissart, édition de 1559; l'édition originale des commentaires de Blaise de Montluc, 1593; l'*Histoire de l'abbaye de S. Denis,* par Félibien; une collection de pièces rarissimes sur le prince de Condé, 1562-66, la plupart non rognées; l'édition originale de la chronique de Florentius Wigornensis monachus, Londres, 1592; la bonne édition des *Flores historiarum,* par Matthæus Westmonasteriensis, Lond., 1570; le *Monasticum anglicanum* de Dodsworth, 1655, et autres ouvrages sur l'Angleterre; un assez grand nombre de livres sur l'histoire d'Espagne, tels que les *Anales de la corona de Aragon* de Ger. Curita, Saragosse, 1610-21, en 7 vol. in-fol.; l'*Hispania illustrata,* en 4 vol. in-fol.; la *Cronica de los Moros de España* de Jaime de Bleda; les voyages de Philippe II par Calvete de Estrella, Anvers, 1552; des ouvrages espagnols imprimés à Séville, à Malaga, à Alcala de Henares, à Anvers, à Bruges, etc.; diverses éditions de l'histoire des pays septentrionaux d'Olaus Magnus; l'édition originale fort rare des chroniques de Pologne, publiées par Math. de Miechow, en 1521; l'*Historia saracenica* de Georges Elmacinus; divers écrits d'Ant. de Herrera; les volumineux ouvrages sur les antiquités, par Grævius, Kircherus, Fuggerus, Goltzius (dont plusieurs avec notes autographes), etc.

En ce qui concerne l'histoire de la Belgique, qui forme une des plus précieuses parties de la bibliothèque Plantinienne, il y aurait beaucoup de livres à signaler d'une manière spéciale, mais

ces citations excèderaient les limites de cette notice. Je me contenterai donc d'en mentionner quelques-uns seulement : *La tryumphante et solemnelle entree... de Monsieur Charles prince des Hespaignes en sa ville de Bruges* (par Remy Dupuis), 1515 ; *Les exeques et pompe funerale de feu don Fernande roy catholique faicte en lesglise de Saincte Goule à Bruxelles*, par maistre Remy Dupuis, 1515. On connaît l'extrême rareté de ces deux volumes si précieux ; *La magnifique et somptueuse pompe funebre aus obseques de lempereur Charles cinquiesme*, 1559, avec figures coloriées ; *La ioyeuse entree de Francois d'Anjou à Anvers*, 1582, avec figg. en or et en couleurs ; les entrées de Jean d'Autriche, de l'archiduc Ernest, d'Albert et d'Isabelle ; les œuvres de Le Roy, Sanderus et autres écrivains belges, presque tous sur grand papier ; des collections de pamphlets en 22 vol. renfermant des pièces, particulièrement du XVI^e^ siècle, de la plus insigne rareté ; plusieurs centaines de placards et autres pièces, en 26 vol , tous du XVI^e^ siècle ; une autre collection de documents concernant la révolution brabançonne ; *Politiek onderwys*, Mechelen, 1582, premier livre imprimé à Malines ; *Recueil de choses advenues en Anvers touchant le fait de la religion*, 1566, et autres pièces non moins rares ; une vue générale, à vol d'oiseau, de la ville d'Anvers, gravée avant 1566, pièce unique, mesurant 2 1/2 mètres de largeur ; des vues générales de Bruges et de Courtrai et quelques plans, très précieux dessins du milieu du XVI^e^ siècle.

En histoire héraldique et de la chevalerie il y a aussi de très bons livres. Je crois devoir indiquer la 1re édition des *Ordonnances de la thoyson d'or,* exempl. SUR VÉLIN, avec les corrections pour la 2e édition, et le *Jardin des armoiries,* avec blasons en couleur, Ms. du XVIe siècle, probablement de la main de l'auteur, J. Laute.

La section de l'histoire littéraire, celles de la biographie et de la bibliographie sont peu fournies.

Parmi les grandes publications, je ne puis omettre de mentionner les *Acta sanctorum,* exemplaire complet de la 1re édition en 54 vol. in-fol., avec les vol. 5 et 6 d'octobre, si rares en éditions originales; les *Byzantinae historiae scriptores,* en 55 vol. in-fol.; la *Collectio regia conciliorum,* en 37 vol. in-fol.; la meilleure édition, celle de Leyde, des œuvres d'Érasme; la collection complète du *Journal des débats*, depuis l'origine jusqu'en 1872.

Parmi les citations faites plus haut, il y a certes beaucoup d'omissions, et le choix même aurait bien pu être plus judicieux, mais il faut pouvoir se borner et ne pas oublier qu'il ne s'agit point ici d'un inventaire. Je dois à la vérité, d'autre part, de déclarer qu'à côté de livres de prix, il en est un assez grand nombre qui n'ont que peu ou point du tout de valeur. La *librairie* Plantinienne a du reste cela de commun avec toutes les bibliothèques sérieuses. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'on y trouve en général un nombre considérable de

volumes, qui ne se présentent plus guère, qu'à de longs intervalles, dans nos ventes publiques. Un autre détail encore à signaler, et qui a bien son prix, c'est que tous les livres, à fort peu d'exceptions près, sont tous encore revêtus de leur reliure primitive. Dans notre examen rapide nous avons rencontré des feuillets de garde faits avec des feuillets de très anciens manuscrits, des fragments de cahiers de musique et de poésie flamande du XIV^e^ siècle. Un volume, peu intéressant par lui-même, contient, comme feuillets de garde, deux exemplaires d'une lettre d'indulgence du XVI^e^ siècle SUR VÉLIN.

Les productions de l'architypographie Plantinienne forment déjà à elles seules une bibliothèque. Presque tous les beaux livres sortis de cette célèbre officine sont là en exemplaires de choix, et en tête la fameuse polyglotte, le véritable titre de gloire de Plantin qui immortalisera son nom. Toutefois j'ai constaté dans cette série quelques lacunes, telles que le premier livre imprimé par Plantin, les singularités de la France Antarctique par Thévet, l'Amadis de Gaule, l'histoire des pays septentrionaux par Olaus Magnus, les chansons et madrigaux dont parle Fétis, les fables d'Etienne Perret et d'autres pièces rares; mais on en retrouvera peut-être quelques-unes dans les papiers non inventoriés, et la collection pourra plus tard être complétée successivement par voie d'achat. D'autre part, j'ai rencontré un certain nombre d'ouvrages non renseignés dans les *Annales Plantiniennes,* de Ch. Ruelens, une de nos meilleures monographies bibliographiques.

La bibliothèque Plantinienne renferme une quantité considérable d'impressions exécutées à Anvers, dont le catalogue formerait un essai de bibliographie anversoise. Il importe de la compléter à ce point de vue.

Aucune ville dans le Nord n'a possédé autant d'officines typographiques au XVI^e^ siècle que la ville d'Anvers. Les imprimeurs et les libraires qui y exercèrent leur art à cette époque étaient tellement nombreux, qu'on en compte autant dans cette seule ville que dans toutes les autres villes de la Belgique et de la Hollande réunies. A cette prodigieuse activité, qui faisait d'Anvers le centre du commerce des productions de la pensée, Plantin avait largement contribué.

Il serait du devoir de l'administration communale de prendre des mesures à l'effet de réunir — et ce n'est pas encore impossible aujourd'hui — toutes les impressions anversoises depuis l'introduction de l'imprimerie dans la métropole commerciale et artistique. Une telle réunion frapperait d'admiration tant le savant que le simple curieux, et, outre qu'elle serait d'une utilité incontestable pour l'étude de l'histoire, des lettres et des arts, elle ajouterait un fleuron de plus à la renommée d'Anvers; car les ouvrages qui y ont été publiés autrefois, sont comptés parmi les plus belles productions de ce genre qui aient paru en Europe.

Les estampes isolées ont été réunies dans le but spécial de former l'œuvre de quelques grands maîtres. Quatre portefeuilles renferment des gra-

vures : 248 pièces d'après les tableaux de Rubens ; 70 pièces d'après Teniers, Rembrandt et divers peintres ; 112 pièces d'après Van Dyck et Jordaens. Plusieurs autres portefeuilles contiennent des gravures de Sadeler, de Crispin de Pass, des Galle, etc. Toutes ces estampes sont en splendides épreuves, plusieurs avant la lettre.

Outre les planches isolées ou réunies en album, je dois encore signaler un grand nombre de recueils de gravures et de portraits : le *Theatrum pictorum*, en 243 estampes, publié par D. Teniers, 1re et 3e éditions ; les gravures de A. Goetiers tirées SUR VÉLIN ; *Illustrium quos Belgium habuit pictorum effigies*, très belles épreuves de ce recueil publié par Galle ; *Van Hulle, icones legatorum ;* l'*Atrium heroicum* de Dom. Custos ; les *Icones principum virorum doctorum et pictorum*, de A. Van Dyck, en épreuves de choix ; des traités sur l'architecture et la peinture par Sam. Marolois, Hondius, Vignolle, Du Cerceau, etc. ; des livres à emblèmes dont quelques-uns avec les figures coloriées ; les *Icones S. Claræ*, avec les gravures de Wierix et De Mallery ; les *Evangelicae historiae imagines* de Jérôme Natalis, en 154 estampes par les trois frères Wierix, Collaert et De Mallery ; des vues des monuments d'Italie et d'autres pays en plusieurs recueils, etc., etc.

J'ai compté 406 dessins originaux de maîtres dans un seul album. Plusieurs autres dessins des XVIe et XVIIe siècles sont épars dans des recueils ou fardes ou bien encore ajoutés à divers ouvrages. Il me serait difficile d'en déterminer exactement la quantité.

L'album que je viens de mentionner renferme :

11 dessins de Rubens (plus une quittance entièrement de la main de ce maître).

24 dessins d'Érasme Quellin (avec un autographe de cet artiste).

1	id.	de Corn. Schut.
26	id.	de A. Van Noort.
50	id.	de Martin De Vos.
14	id.	de Godefroid Maes.
12	id.	de Van Orley.
18	id.	de J.-Cl. De Cock.
204	id.	d'Heur.
6	id.	de Beugnet.
1	id.	de P.-J. Tassaert.
28	id.	anonymes.
5	id.	de Jean-Érasme Quellin.
2	id.	de N. Van der Hoorst.
2	id.	de Van Werden.
1	id.	de Bernard German.
1	id.	de Overlaet.

Un autre album contient 9 dessins de Van Noort et 56 autres dessins.

Cette simple énumération me dispense de tout commentaire.

La collection des bois gravés est considérable. Elle l'est à ce point, qu'il m'aurait fallu plus d'une journée pour en faire le dénombrement exact. Ce que je puis affirmer avec certitude, c'est que le nombre en dépasse le chiffre de 10,000, en y comprenant quelques suites de grandes majuscules fleuronnées ou renfermant dans leurs vides des dessins très variés. Dans cette

incomparable collection, certainement unique dans son genre, j'ai remarqué des séries de bois gravés qui ont à peine servi pour un tirage très limité. Il en est même qui n'ont jamais servi, car ils ne sont pas encore encrés. Une autre particularité bien digne d'être signalée, c'est qu'il y a là des boîtes ou petites caisses renfermant de délicieux dessins sur buis, œuvres de maîtres anversois du XVI^e^ siècle, prêts à la gravure, mais encore vierges d'intaille. C'est la première fois que j'ai rencontré des œuvres artistiques de cette nature.

Il y a au delà de 2000 planches en cuivre gravées. Presque toutes sont œuvres d'artistes anversois des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Pour en apprécier la valeur, il suffira de citer quelques suites et quelques pièces isolées : Plans de ville pour la description des Pays-Bas de Guicciardin, édition de 1581; Entrée d'Albert et d'Isabelle, 1602; Les portraits en pied des ducs de Brabant et des comtes de Flandre, en 60 planches, par Pierre Balthasar ou Balten; La petite passion d'après Albert Durer, en 14 pièces, signées L (Luc Van Leyden?); Les planches pour l'entrée de la reine-mère, par De la Serre; Le cénotaphe de Philippe IV gravé par Luc Vorsterman; Les portraits de Jean Van Havre, de Juste Lipse, d'Urbain VIII, de Lessius, de Philippe IV, de Balth. Moretus, d'Henri IV, d'Albert et d'Isabelle, etc., gravés par C. et T. Galle et autres graveurs; Trois magnifiques portraits de Christophe Plantin, dont un porte le nom de Jean Wie-

rix; Les deux planches représentant les Électeurs de l'empire germanique pour l'ouvrage d'Ortelius; Une nombreuse série de frontispices gravés par Corn. Galle, J. Sadeler, Abr. De Bruyn, De Mallery, etc., sur les dessins de Rubens, Er. Quellin, Mart. De Vos, Abr. Van Oort, Crispin Van den Broeck; Des eaux-fortes par P. Boel et Wenceslas Hollar; Des figures emblématiques, des médailles, des portraits, et des planches diverses presque toutes gravées par des maîtres anversois.

Plusieurs de ces planches sur cuivre ont subi une petite quantité de tirages. Il y en a dont on connaît à peine deux ou trois épreuves. L'ensemble convenablement disposé formera tout un musée chalcographique.

Une des plus intéressantes parties de la collection Plantinienne, la plus précieuse à mes yeux, c'est celle qui comprend les archives de l'architypographie. Les lettres reçues et envoyées se comptent par milliers. J'y ai rencontré une correspondance suivie avec presque tous les personnages marquants des XVI^{e} et XVII^{e} siècles : hommes politiques, philosophes, littérateurs, historiens, artistes, imprimeurs et éditeurs célèbres tant de la Belgique que de la Hollande, de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne, tous sont là représentés par des spécimens de nature à jeter sur les relations du monde intellectuel de ces temps un jour plus complet et parfois inattendu. Pour donner une idée de la valeur des documents en

question, nous nous contenterons de nommer quelques correspondants dont nous avons retrouvé des lettres en nombre adressées à Plantin ou à son gendre : Juste Lipse, Junius, Wouverius, Raphelengius, Joan. Sambucus, Rockox, Baronius, Arias Montanus, Kiliaen, Dodoneus, Clusius, Lobel, Ortelius, Phil. et Corn. Galle, Giselinus, Goltzius, Houwaert, Lindanus, Pulmannus, Puteanus, Canisius, Dousa, Chifflet, Lessius, Malderus, Molanus, Becanus, Bellarminus, card. Borromée, Bollandus, Henschenius, Rosweyde, David Heemsen, les Blaeu, les Elzevier, etc., etc.

Le nombre des lettres dépasse le chiffre de onze mille. Toutes sont inédites. Bien que je n'aie pas eu le loisir de dépouiller cette volumineuse correspondance avec toute l'attention qu'elle mérite — il faudrait y consacrer plusieurs années — je ne crains pas d'affirmer que quelques-unes d'entre elles apparaîtront comme de véritables révélations tant au point de vue de l'histoire littéraire que de la biographie nationale.

En mettant ce trésor à la disposition de nos savants, on leur fournit des renseignements entièrement nouveaux et en nombre considérable. Nos académies, nos sociétés savantes et littéraires pourront puiser, peut-être pendant plus de cinquante années, à cette source d'une richesse incomparable.

Des collections non moins précieuses sont celles des diplômes et priviléges (sur vélin avec sceaux). On les compte par centaines, et la plupart sont

revêtus de la signature de princes souverains. Viennent alors les registres de l'imprimerie, de la fonderie et de la librairie Plantiniennes, depuis 1556; les comptes de la maison avec les principales imprimeries et librairies de l'Europe, série complète depuis l'origine jusqu'à nos jours, en plusieurs centaines de registres.

Puis les archives intimes, c'est-à-dire les inventaires faits à diverses époques, comptes de la maison; états de biens, actes de ventes et d'achats; contrats de mariages et testaments; documents généalogiques; relations inédites de voyages entrepris en Italie et en d'autres pays par divers membres de la famille Moretus; mémoires ou chroniques de famille; poèmes de circonstances en diverses langues adressés à Plantin et aux Moretus, etc. Ces papiers sont pleins de détails curieux. L'une de ces pièces nous apprend que l'imprimerie de Plantin avait vingt-deux presses; que la boutique qu'il avait à Paris valait, suivant l'inventaire, 16,000 florins, et qu'il la revendit 7,500 florins; qu'il fut nommé imprimeur du roi de France, que le roi lui-même lui envoya des lettres-patentes signées de sa main, mais que sur les représentations du délégué du roi d'Espagne, Plantin crut devoir décliner cet honneur. Nous voyons aussi qu'il fut appelé à Turin par le duc de Savoie et de Piémont, qui lui proposa d'acheter son imprimerie d'Anvers au prix que Plantin estimerait lui-même, de lui donner en don, pardessus l'entier payement, la somme de mille écus d'or et *de lui bailler l'entier gouvernement de cer-*

taine maison bâtie exprès à Turin pour le faict de l'imprimerie (1581, officine Bevilacqua, à Turin). Ces offres si brillantes furent refusées : Plantin tenait à la ville d'Anvers et à son titre d'imprimeur du roi d'Espagne. Cependant il ne paraît pas qu'il ait eu grandement à se louer de sa fidélité et de son dévouement à Philippe II, qui ne lui paya jamais ni sa pension ni le subside promis pour son édition de la bible polyglotte : cela résulte d'un mémoire autographe de Plantin, figurant également au dossier des archives intimes et intitulé : *Relation simple et véritable d'aulcuns griefs que moy Christophe Plantin ay souffert depuis quinze ans ou environ pour avoir obey au commandement de Sa Majesté, sans que j'en aye recue payement ni recompense.* Ce document, ainsi qu'un grand nombre d'autres devraient être publiés.

Nous tenons à honneur de féliciter chaleureusement S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre auquel est dû l'initiative du projet de l'acquisition du musée Plantin-Moretus. Nous rendons également hommage au collége des Bourgmestre et Échevins de la ville d'Anvers qui l'a énergiquement appuyé, et nous croyons que l'exemple que donne cette opulente cité ne doit pas être perdu pour le pays. Administrer, c'est prévoir, et parmi les prévisions, la plus naturelle ne se rapporte-t-elle pas à l'avenir intellectuel et artistique de nos villes et de nos provinces?

Aujourd'hui que tout le monde voyage, tout le monde s'occupe des musées et des collections

aussi bien que des monuments signalés par les guides et les itinéraires. En Italie, en France, en Allemagne, on cite des villes dont la grande attraction réside dans quelque collection caractéristique. Mais au-dessus du profit que produisent les visites des touristes, il faut placer l'intérêt de l'enseignement local. Qui sait combien de génies cachés dans la classe ouvrière se sont révélés par la fréquentation d'un musée de province? Qui donc n'a pas remarqué avec quelle avidité nos populations s'empressent à visiter les musées et les collections, quand arrive une fête ou un jour d'accès gratuit et de véritable publicité?

Ce n'est pas seulement au Louvre ni aux grands trésors artistiques de Rome, de Florence, de Naples, de Londres, de Dresde, de Berlin, de Bruxelles, que l'on observe l'attention studieuse et sérieuse des plus humbles visiteurs. C'est partout le même désir de s'instruire par les yeux.

Les Anglais, toujours si pratiques, ont parfaitement apprécié cette tendance si générale. Ils ont même imaginé des collections *ambulantes* qui séjournent quelques mois dans les villes, où elles attirent toujours la foule. Ce succès tient à ce que le plaisir se mêle à l'enseignement : l'utile est recommandé par l'agréable.

Autant de musées provinciaux, autant de foyers de progrès, de goût, autant de sources d'invention, d'industrie et de véritable civilisation. En Belgique notamment, il ne convient pas de trop centraliser les musées, les collections, les bibliothèques.

Naguère encore il y avait dans toutes nos villes, et même dans celles de second et de troisième ordre, des amateurs qui parvenaient à former des collections sérieuses et tout-à-fait spéciales. Presque toujours ces collectionneurs n'avaient en vue que l'intérêt supérieur de l'art ou de la science. Plus d'un s'est fait un devoir sacré de léguer à sa ville ce qu'il avait pris plaisir à y recueillir. Si cette habitude est devenue plus rare, si les collections les plus originales, les plus irremplaçables se dispersent aux enchères publiques, n'est-ce pas en partie parce que celui qui de sa collection a fait un monument, un trésor, ne trouve pas dans sa ville aimée quelque place convenable pour l'y fixer à jamais?

Que le Gouvernement et les administrations communales se hâtent d'aviser : *cavcant consules!* Il n'est que temps de conjurer, autant qu'il est possible, la destruction des souvenirs les plus nationaux, recueillis dans ces dépôts domestiques. Que l'on établisse d'une façon large et définitive, dans chacun de nos chefs-lieux de province un musée et une bibliothèque sérieuse ; qu'on y mette tout ce qui concerne la localité, et l'on verra renaître cet amour-propre local, si naturel à nos populations wallonnes aussi bien qu'aux flamandes. Les livres, les antiquités, les objets d'art, les témoignages historiques de toute nature susciteront en outre le goût des recherches locales. La philologie même peut y gagner; car elle travaillerait sur des manuscrits qui se rapportent à des traditions, à des usages dont la province a gardé la trace.

Et quand même il faudrait désespérer de cette émulation produite ordinairement par la vue des reliques du passé national, ne seraient-elles pas par elle-même déjà une solide richesse? Ne serviraient-elles pas à perpétuer l'honneur de notre histoire, et tous ces vénérables vestiges de l'ancien pays ne contribueraient-ils pas à en attester le caractère original? En vérité, il n'y a pas d'exagération patriotique à voir dans ces musées provinciaux autant de monuments, de sanctuaires de la noblesse nationale.

S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre qui a pris l'initiative des négociations avec la famille Moretus, les descendants de Plantin en cédant leurs trésors bibliographiques, iconographiques et artistiques, la ville d'Anvers en les achetant, enfin le Gouvernement en contribuant par un subside, tous font œuvre réellement patriotique, et la nation tout entière applaudira à la fondation du musée Plantin.

FERD. VANDERHAEGHEN.

LA CIVILISATION CHRÉTIENNE

EN BELGIQUE.

QUELQUES TRAITS POUR SERVIR A SON HISTOIRE.

Depuis quarante ans les Belges ont cultivé la science historique avec une singulière prédilection. Nous oserions même affirmer que la Belgique, en tenant compte de son étendue territoriale, a produit depuis 1830 plus qu'aucun autre peuple sur le terrain de cette science. On pourrait énumérer, si c'était nécessaire, les nombreuses publications faites tant par la *Commission d'histoire*, que par de nombreux savants dont les noms ont pénétré à l'étranger, bien que souvent ils se soient bornés à étudier d'une manière exclusive quelque point de l'histoire nationale.

Le plus grand nombre des publications historiques, auxquelles nous faisons allusion, présente un caractère politique ou politico-religieux : elles traitent surtout des trois derniers siècles, et plus particulièrement des dernières périodes.

Sans doute quelques-unes d'entre elles font exception à la règle, soit en traitant d'autres choses que de la vie politique, soit en remontant aux époques antérieures au XVI[e] siècle, soit en s'occupant des manifestations non politiques de la vie du peuple belge pendant quelques siècles du moyen-âge, et traitant spécialement de l'art ou de l'industrie. Mais, quelque haute estime que nous professions à l'égard de ces derniers travaux, monographies de villes, biographies de personnages célèbres, publiées soit séparément, soit dans des recueils périodiques, il reste cependant vrai qu'ils ne parviennent pas à remplir la lacune.

Nous trouvons une preuve de ce que nous avançons dans un mémoire couronné fort important de M. V. Gaillard, publié en 1853, et intitulé : *De l'influence exercée par la Belgique sur les provinces-unies*. Il nous fait voir combien il y a encore à faire, pour écrire l'histoire des arts, des sciences, de l'industrie, de la civilisation en un mot, même pour les siècles les plus étudiés de l'histoire de la Belgique, et combien peu la gloire en est appréciée.

Nous trouvons encore une autre preuve, spécialement au point de vue de la littérature, dans un discours prononcé en 1873 à l'Académie, par M. Thonissen : *La littérature nationale de nos provinces sous le gouvernement de Marguerite de Parme*, 1507-1530. L'auteur, en indiquant de nombreuses sources, nous donne à entendre que son intéressant écrit ne prétend pas être autre

chose qu'une esquisse ou, si l'on veut, une invitation à étudier une époque trop peu connue sous le rapport de la civilisation populaire et littéraire.

Et si l'on considère maintenant que le XVI^e^ siècle est, comme je l'ai dit, un des plus étudiés, que l'éminent écrivain traite principalement des poètes et des prosateurs ayant écrit en langue *française*, que le nombre des auteurs belges écrivant en langue flamande pendant ce siècle est infiniment plus grand, que toute la littérature belge d'avant 1500 compte plusieurs centaines d'écrivains flamands, alors que les écrivains français font la grande exception, que la gloire de plusieurs autres arts, comme celui de l'architecture, de la peinture, de la musique pendant le moyen-âge, était sous beaucoup de rapports plus grande et plus nationale qu'au XVI^e^ siècle, alors on pourra se faire une idée des lauriers artistiques et littéraires dont la Belgique pourrait se ceindre le front en faisant connaître les produits de sa civilisation pendant le moyen-âge. Plus nous remonterons le cours des siècles, plus nous nous convaincrons que l'histoire des arts et des sciences est en rapport intime avec celle de la partie flamande (ou thioise) de la population, et que notamment les grands poèmes historiques nationaux du moyen-âge ont été écrits exclusivement dans la langue flamande ou thioise. Oui, nous verrons, ce n'est pas trop dire, que les bases de la civilisation chrétienne du peuple belge servent de point d'appui au développement de la langue flamande.

Par rapport aux siècles postérieurs et pour notre époque, nous disons avec M. Stecher, dans un discours, prononcé en 1872 à l'occasion de la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire : " Pour donner à notre génie national tout son essor, il lui faut deux ailes „ (c'est-à-dire nos deux littératures ou deux langues); car c'est surtout pendant les derniers siècles que, par suite de la domination étrangère, la langue française s'est répandue en Belgique et y a pris racine, protégée comme elle l'était par toutes les influences gouvernementales.

D'abord il était de l'intérêt de la France de faire gagner en Flandre le plus de terrain possible à la langue française ou romane, dont la population, parlant la langue thioise, avait été réunie depuis les premiers siècles du christianisme aux Neustriens gallo-romains, et cela malgré l'opposition énergique de la papauté (comme nous le prouverons plus loin). Elle parvint à son but; et, du midi au nord[1], dans le cours des siècles, l'usage de la langue française se répandit aux dépens de la population parlant la langue thioise.

Ainsi lorsque saint Norbert vint à Valenciennes en 1112, il fut très-surpris de ce que son idiôme de Xanten et de Clève n'y était généralement plus compris.

Plus tard la domination bourguignonne donna

[1] Mgr Namèche, *Hist. nat.*, II, appendice, p. 693.

pour ainsi dire l'assaut à l'ancienne civilisation thioise ou flamande, et surtout au trésor de l'ancienne littérature nationale. La dégénération de la langue fut le résultat de cette influence : le plus grand nombre des poètes flamands n'écrivait plus vers 1550 que dans un ennuyeux galimatias. Albert et Isabelle firent au dix-septième siècle ce qu'ils purent pour faire revivre avec la langue flamande plusieurs branches de l'art national; mais que pouvaient-ils pour ennoblir la poésie flamande? On sait comment d'un autre côté le gouvernement du roi Guillaume Ier amena indirectement de nouveaux éléments français à se montrer et à être cultivés dans le pays.

La domination étrangère ayant plutôt favorisé les lettres étrangères que les nôtres, plusieurs écrivains de nos jours émirent l'opinion que la Belgique aurait bien fait de suivre l'exemple des Provinces-Unies, et de violer le serment prêté au prince légitime, pour secouer le joug de la domination espagnole. Mais ils oublient que l'indépendance hollandaise a été achetée à un prix beaucoup plus élevé que la valeur de la langue nationale : une oppression trois fois séculaire des catholiques, qui, à la fin du seizième siècle, formaient encore dans les Pays-Bas septentrionaux la plus grande partie de la population. Ce qu'on avait donc gagné d'un côté (et cela par la révolution et l'apostasie) on le perdait doublement de l'autre.

Pour bien comprendre maintenant le déve-

loppement de la civilisation du peuple belge par rapport aux sciences, aux arts et aux lettres, il nous faudra remonter jusqu'aux temps les plus reculés et jeter un regard, 1° sur les races qui habitaient la Belgique, 2° sur l'introduction du christianisme et sur les arts et lettres qui l'accompagnent pas à pas, et 3° spécialement sur les produits de la littérature nationale. Nous nous proposons de donner ici quelques indications qui pourront faciliter des études ultérieures, et permettre de constater bientôt que l'éclat de la civilisation des siècles que nous aimerions à appeler les siècles flamands ou thiois, n'est pas obscurci par celui des époques d'une couleur littéraire plus française.

Il est suffisamment connu que les habitants de la Belgique à l'époque de la naissance du Christ, appartenaient à deux souches. Ils étaient en partie des Gaulois, que les anciens historiens nomment aussi *Galati* et enfin *Celtae*, et en partie ce qu'avec Tacite on a l'habitude de nommer des *Germains*, quoiqu'ils dussent plutôt s'appeler *Cimbres* ou *Teutons* (le nom de *Germains* était seulement passager et dû à leurs armes [1]); *Cimbres* comme on les appelait venant de l'Asie, et à leur passage à travers l'Europe, *Teutons*, nom pris de leur dieu Teut (Theot, Theut, etc.), c'est-à-dire *l'homme du peuple*.

A ces Teutons (Tietsen, Dietschen, Thiois), le Saint-Siége envoya quelques apôtres qui par-

[1] Watterich, *Der D. Name Germanen*, p. 55, sqq.

laient leur langue. Un des plus anciens et des plus célèbres fut saint Servais, évêque des Tongres, que plusieurs historiens anciens appellent aussi des Atuatiques et des Eburons [1].

La ville de Tongres était déjà au temps de saint Servais un point central de richesse et d'art et de plus une bonne forteresse [2]. Servais aurait pu en rehausser la gloire ; mais on sait qu'il fut chassé en 383; d'ailleurs la Belgique eût à subir de grands changements par l'invasion des Francs du nord, venus d'au-delà du Rhin. Deux siècles s'écoulèrent sans que le christianisme put faire des progrès. Une ère nouvelle s'ouvrit en 600. Chargé par le chef du christianisme d'enseigner de nouveau la sainte doctrine, envoyé par saint Pierre lui-même, comme dit la légende, saint Amand, cet *apôtre des Belges*, comme les Bollandistes l'appellent avec raison, vint en Flandre, et son influence se répandit bientôt de l'ouest à l'est sur toute la Belgique.

Bravant la volonté d'un père riche et dont il était le fils unique, obéissant comme il paraît à une vocation supérieure, il avait fui du toit paternel, malgré des menaces d'exhérédation, pour se rendre à Ogia [3] (petite île près

[1] Zeuss, *Die Deutschen, u. die Nachbarstämme*, p. 212, 214.

[2] Ammian. Marcell, 410. L. VI, n° 7.

[3] *Ogia* signifie en flamand *œil* (*oog*). Le nom de l'île s'écrit aussi *Yeu*. Le mot roman signifiant *œil* est *olh* ou *oil*, au pluriel *ols*.

Le mot *Eye* (*œil*) signifie encore aujourd'hui en anglais *une petite île*. *Ile Dieu*, s'écrivant pour *île d'yeu* ou *île d'ogia*, est une erreur.

de l'île de Ré) où se trouvait un couvent anglo-saxon, qui devait évidemment son origine au commerce en barres d'étain et autres marchandises des Bretons. En effet, ces navigateurs hardis visitaient, vers le milieu du V^e^ siècle, par plusieurs milliers, les côtes de la Gaule et les bords de la Loire.

Amand y apprit la langue des habitants de la Flandre et de la Belgique thioise en général ; car les prédicateurs irlandais ou anglo-saxons, qui sont venus après lui dans ces provinces, ont toujours été compris par les habitants des Pays-Bas thiois.

Après avoir passé encore quelques années dans la retraite, à Bourges, pour mieux se préparer à sa haute mission, dans une contrée où les navigateurs de la Bretagne avaient également porté leurs pas [1], en combattant les Visigoths, il fit le voyage de Rome et revint dans les Pays-Bas avec le titre d'*évêque (episcopus regionarius)* et accompagné d'un grand nombre de jeunes gens anglo-saxons, probablement rachetés par lui sur les marchés d'esclaves en Italie.

Le roi Dagobert n'allait pas, en vérité, au-devant de cette mission catholique anglo-saxonne [2] ou thioise, à laquelle ses courtisans restaient étrangers. Mais cela n'empêcha pas saint Amand de fonder, à côté de nombreux monastères et d'églises, une grande abbaye au confluent de

[1] Voy. SIDOINE APOLLINAIRE, L. III, ep. 9.
[2] *Vita S. Am.*, chez GHESQUIÈRE, t. IV, p. 249.

l'Elno et de la Scarpe, destinée à devenir bientôt un centre pour les lettres néerlandaises ou belges, ainsi que pour l'histoire et la musique pendant un grand nombre de siècles.

Pendant ce temps les relations de saint Amand avec le Saint-Siége devinrent toujours plus intimes, et il consacra toutes ses églises et ses couvents à S. Pierre ou à SS. Pierre et Paul, comme pour protester contre ceux qui, gagnés par les faveurs de la cour, croyaient pouvoir prêcher un christianisme mérovingien ou franc, en se passant autant que possible de l'influence de la papauté [1].

Amand ne tarda pas à être chassé et banni de ces provinces par le gouvernement franc, mais sa grande popularité ne permit pas à Dagobert de s'en passer longtemps. Après avoir fait de vains efforts pour l'attacher à la cour par une charge honorifique, il pria saint Amand de venir baptiser son nouveau-né, le prince Sigebert. Mais saint Amand refusa péremptoirement, à moins que son consentement n'eût pour résultat immédiat sa restauration en Belgique avec la protection et l'appui du roi [2].

Après la mort de Dagobert, lorsque Sigebert eut atteint l'âge de dix ans, la cour franque voulut asseoir Amand sur le siége épiscopal des Tongres ; mais il n'accepta pas sans l'approbation du

[1] Pour les preuves, voir P. Alberdingk Thijm, *Karel de Groote en zijne eeuw*, p. 505. Cf. *H. Willebrordus*, du même auteur, p. 58 sqq, p. 135 (ou la traduction, ch. 3 et 7).

[2] *Vita S. Am.*, ch. III, loc. cit., p. 252.

pape, dans les mains duquel il déposa aussi sa charge, lorsqu'une opposition générale ne lui permit pas de continuer ses hautes fonctions.

Saint Amand se dévoua alors de nouveau à sa première création d'Elno, où il avait apporté de Rome un grand trésor de livres, et y mourut l'an 654.

Ainsi furent posés les premiers fondements de la civilisation chrétienne et littéraire en Belgique, en rapport avec les plus grandes libertés de l'église.

Si la Belgique avait possédé un historien, comme la Gaule proprement dite en a trouvé un dans Grégoire de Tours, on pourrait prouver aujourd'hui que les provinces belges du VII^e^ siècle ne le cèdent que fort peu aux bords de la Loire, pour l'éclat de la civilisation artistique, et notre travail serait certainement superflu.

Quelques indications affermiront mieux notre assertion. On a retrouvé en Belgique les traces d'un développement de l'architecture, cette mère de plusieurs autres arts, plus indépendant qu'il ne le fut dans la Gaule proprement dite, où l'influence de l'architecture romaine était beaucoup plus grande que dans les provinces belges.

Nos lecteurs connaissent trop bien les fondateurs et les fondations du VII^e^ siècle, tant de saint Amand que d'autres saints ou hommes pieux, pour que nous ayons besoin de les énumérer ici. On trouve mentionnés jusque dans la plus petite hagiographie : Lobbes, Aulnes, Fosse, Stavelot, Soignies et une centaine d'autres. On

peut consulter au besoin le mémoire de M. Eugène Paillard de Saint-Aiglan, dans le tome XVI des mémoires couronnés de l'Académie royale de Bruxelles, in-4°. Mais on connaît moins la part prise par chacune de ces fondations au développement de l'architecture belge. Seulement un petit nombre de renseignements à ce sujet est parvenu jusqu'à nous. Heureusement quelques précieux détails nous permettent de nous faire une idée du tout. Nous savons que quelques églises étaient ornées de peintures murales. Grégoire de Tours nous apprend que déjà saint Monulphe, évêque des Tongres, bâtit au VI^e^ siècle à Maestricht un grand temple et l'orna *(ornavit)* magnifiquement [1].

D'autres passages du même auteur nous apprennent ce que signifiait ce mot *ornare*. Il nous raconte la construction d'un grand nombre de magnifiques églises, avec des colonnes, des marbres, des peintures et des incrustations [2]; il cite entre autres celle dédiée à saint Perpétue, dont les peintures sont faites à sa propre instigation. Il prouve même par des exemples que le métier de peintre d'églises était tellement répandu qu'il était tombé dans un certain discrédit [3].

Il y a aussi beaucoup de raisons pour admettre que les églises de Tournay et de Huy toutes

[1] *De gloria confessorum*, c. 72, communiqué par Ghesquière, *De S. Servatio, ep.*, ch. IV, *Acta*, tom. I, p. 198.

[2] Cf. Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, I, 184.

[3] Löbell, *Gregorius v. Tours*, 1re édit., p. 404, sq. Cf. encore *Epp. Bonifacii*, éd. Giles, p. 211 et 229.

deux déjà *rebâties* au VI^e^ siècle, la première par saint Éleuthère et la seconde par saint Agricole, de Tongres, pouvaient rivaliser avec celle de saint Monulphe. Nous savons qu'à l'endroit où sainte Waudru bâtit sa cellule, un de ses parents avait construit une espèce de palais [1]. Par rapport à l'abbaye de Lobbes, il est assez connu qu'elle a été bâtie à la fin du VII^e^ siècle, sur une très-grande échelle, par saint Ursmarus, *le grand constructeur de monastères,* comme l'appelle son biographe, et qu'elle contenait de nombreux appartements, une chapelle, une salle pour le chapitre, un réfectoire, des cuisines, un grand nombre de cellules et de chambres à coucher, et que l'ensemble était entouré d'un encloître ou colonade symbolique [2].

Nous ne pouvons donc pas croire avec certains auteurs, que les abbayes et églises qui surgirent au VII^e^ siècle sur le territoire belge, auraient été, presque sans exception, bâties en bois et en argile. Cependant il n'est pas impossible que çà et là quelques ermitages aient été construits ainsi, voire même les petits établissements de Saint-Amand, à Gheel, Gerbertsrode, etc. [3]. Il est vrai, dit Grégoire de Tours, que souvent « la dévotion particulière construisait une chapelle de *planches polies,* » en l'honneur de l'un ou de l'autre évêque regretté, « mais ces petits ermitages étaient bien vite emportés par le vent; » le but en était de

[1] Schayes, *Hist. de l'architecture en Belgique,* I, 287.
[2] Vos, *Hist. de Lobbes,* I, 78.
[3] De Smet, *Vie de saint Amand,* 128, sq.

donner à l'une ou l'autre personne riche l'idée de satisfaire le besoin religieux *par un temple de pierre* [1].

D'un autre côté cependant, les constructions en bois ou primitivement en bois, du IX[e] siècle, ne portaient pas toujours le caractère du provisoire, ce qui est bien prouvé par l'expression *basilica lignea, basilique en bois*, dans la vie de saint Boniface [2]. Ensuite on bâtissait souvent des églises en bois, dont non seulement les fondements mais aussi les absides étaient construits en pierre [3]. Il est constaté qu'on trouve des constructions de ce genre jusqu'au XI[e] siècle et plus tard même à côté des édifices entièrement en pierre.

Il est vrai que quelques auteurs, avant le XI[e] siècle, font quelquefois une mention spéciale des églises entièrement bâties en pierre, ce qui porterait à croire à leur rareté jusqu'à cette époque [4]; mais il est également vrai que les Anglo-Saxons, répandus depuis le VII[e] siècle par centaines dans les abbayes de la Belgique, avaient la réputation de bâtir surtout en pierre [5], et que probablement par suite de leur influence, on ne bâtissait plus autrement les églises dans les Pays-Bas depuis le commencement du X[e] siècle [6]. Enfin,

[1] Loc. cit., *De S. Servatio,* chez Ghesquière, I, 198.

[2] *Act. SS.*, Bol. Jun. I, 117.

[3] Niedermeyer, *Kunstgeschichte der Stadt Wirzburg,* p. 14.

[4] Otte, *Kunstarcheologie,* p. 25.

[5] Saint Wilfrid, évêque de York, apôtre des Pays-Bas, bâtit au VII[e] siècle à Ripon une basilique de pierres polies (*basilica polito lapide*) jusqu'au sommet (*usque ad summum*), ornées de colonnes et de porches. *Vita SS.*, Mabillon, sacc. IV, 2, 562.

[6] Moll, *Kerkgeschiedenis,* I, 381.

remarquons ceci : les missionnaires anglo-saxons se sont fait connaître avant tout par leur zèle pour la défense de la liberté de l'Église et du pouvoir pontifical contre la prédication officielle, c'est-à-dire contre la prétention de quelques gouvernements mérovingiens et carlovingiens, de soumettre au nom du christianisme les peuples païens au sceptre franc, et leurs édifices en pierre ont été considérés comme plus orthodoxes, étant bâtis *à la manière romaine* (*juxta morem romanorum*) [1]. La construction en bois, au contraire, surtout préconisée par un parti moins orthodoxe dans les îles britanniques [2], portait sur le continent le nom de *opus scoticum* [3], ouvrage écossais; *de robore secto, de bois d'yeuse coupé*, etc.

Plus loin nous fournirons encore une nouvelle preuve que les constructions de pierre, dans les provinces belges, n'ont pas dû être une exception à cette époque. Quant aux objets précieux que ces églises et ces cloîtres renfermaient, nous les trouvons rarement décrits; les contemporains n'avaient pas l'occasion d'en tenir note, ou bien leurs registres sont perdus, et la plus grande partie de ces trésors a été détruite ou emportée par les Normands dans le cours du IX[e] siècle. Quelques faits cependant viennent justifier mon opinion, par exemple le trésor de l'abbaye de Saint-Trudon, qui nous est connu par un inventaire du

[1] Bède, *Hist. eccl.*, V, ch. 21 (éd. Giles, III, p. 256); *Vita abb. Wiremuthensium* (ib., IV, p. 366).

[2] Alberdingk Thijm, *H. Willibrordus*, p. 45, n.

[3] Otto, *Kunstarcheologie*, p. 24.

IX^e^ siècle, mentionnant, entre autres choses, de nombreuses couronnes de métal, des ciboires d'or et d'argent, des grenades (pour des reliques), dix-neuf calices en argent, un calice d'or avec patène, pesant 8 livres, trois croix d'or, cinq autels d'argent, trois encensoirs d'argent, etc., etc.[1].

Nous possédons encore une notice des *Missi dominici*, de l'an 800 environ, dans laquelle le trésor d'une église à Stevensweerd, sur la Meuse, est décrit, comme contenant également des autels en or et en argent, des reliquaires, ornées de pierres précieuses, des couronnes, des grenades, des calices en argent, etc. [2].

Ensuite, je le demande au lecteur intelligent, comment la tradition nous a-t-elle gardé le souvenir d'un immense trésor de vases et de plats d'or et d'argent, de pierres précieuses, de bracelets, de bagues, de candelabres et de tant d'autres objets, trésor qui aurait été caché pendant des centaines d'années avant le VII^e^ siècle, au centre de la Belgique, à Nivelles?

Nous y reviendrons plus tard; mais dès à présent je pose la question; cette tradition n'indique-t-elle pas la valeur et la quantité des trésors qu'alors déjà la Belgique a dû posséder? Ne donne-t-elle pas une idée du développement de l'industrie artistique à cette époque? Développement beaucoup trop oublié aujourd'hui!

Chaque doute qui pourrait encore exister par

[1] *Gesta abb. Trudon*, ch. 3 (*Monumenta histor. germ.*, X, 230).
[2] ECKHARDT, *Comm. de rebus Franc. or.* II, 902, sqq.

rapport à cette légende, symbolisant la richesse du pays, ainsi que la fabrication des métaux, ne disparaîtrait-il pas devant le grand nombre de tombeaux, d'autels, de siéges, de tables, de coupes et de vases, d'or pur, d'argent et d'ivoire que saint Éloi, le contemporain de saint Amand, a produits à lui seul? Pourrait-on croire que cet évêque, qui a passé une partie de sa vie en Flandre à prêcher l'Évangile après saint Amand, homme très-intelligent et très-civilisé, élevé à la cour, qui était aussi bon architecte que sculpteur habile, n'aurait pas appliqué son savoir au profit des abbayes et des couvents dans les contrées où sa mission l'amenait, et où il trouvait des centaines de jeunes gens d'un esprit entreprenant et cultivé?

La loi salique elle-même constate la fabrication générale des métaux précieux dans le royaume de Clovis, en mettant les orfèvres au même rang que les forgerons [1].

Enfin, qu'on se représente tout ce que les prédicateurs anglo-saxons, saint Liévin et autres, ont pu apporter de l'Angleterre, en fait d'objets d'art écossais et irlandais, qu'on s'empressait d'imiter!

La réputation des miniatures d'Outre-Mer du VII[e] et du VIII[e] siècle n'est pas médiocre; il y en a encore aujourd'hui à Paris, qui sont originaires des Pays-Bas [2]; et quant aux sculptures en ivoire,

[1] Voy. Pardessus, *La Loi salique*, tit. XXXV, n° 6, p. 19. Conf. Guérard, *Polyptique de l'abbé Irminon*, II, app., p. 307.

[2] Kugler, *Kunstgeschichte*, I, 272, sq.

nous avons des preuves assez évidentes qu'on cultivait cette branche avec beaucoup de succès en Belgique au VIII[e] siècle [1].

Nous ne croyons pas aller trop loin en affirmant que le nom de *forêt charbonnière, silva carbonarea,* donné aux fôrêts, alors immenses, situées à l'ouest de la Meuse, fait supposer d'une manière non douteuse la manipulation de métaux de toute espèce. Cela constitue un fait dont on ne peut nier l'évidence. L'existence d'une industrie de métaux ne peut guère être niée dans les endroits où l'on transforme le bois en charbon. Ce charbon n'a pas d'autre emploi, et quand nous nous rappelons que nous avons encore d'autres preuves, que dans le VII[e] siècle des fonderies de fer existaient sur les bords de la Meuse [2], et que saint Amand fit fondre en Flandre une statue de Mercure en argent pour en faire une image du Christ crucifié [3], nous ne pouvons conserver aucun doute au sujet de l'exercice très-étendu de plusieurs branches de l'industrie et des arts dans ces provinces, à l'époque de saint Amand ; nous avons en même temps rencontré une nouvelle preuve de l'existence de la briqueterie et de l'usage de la pierre à bâtir, puisque dans un pays où l'industrie du fer existe, où l'on bâtit partout, les briquetiers doivent être nombreux, surtout lorsque nous

[1] Reusens, loc. cit., p. 245, sq.
[2] P. Alberdingk Thijm, *H. Willibrordus* (ou la traduction), ch. 13.
[3] Ghesquière, loc. cit., 249. De Smet, loc. cit., 67, sq.

trouvons dans les documents des VII^e^ et VIII^e^ siècles la mention fréquente de hauts fourneaux, *hochoffinas*[1].

Les sciences de la théologie et de l'histoire ne furent pas moins cultivées sérieusement par de nombreux savants, que les arts libéraux, tant en Belgique que dans la Gaule proprement dite, et c'est ici que l'abbaye d'Elno nous donne encore une fois l'exemple le plus frappant. Une chronique y fut écrite, qui par son exactitude a pu servir de base à plusieurs chroniques rédigées postérieurement.

Les poètes du XI^e^, du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, sur lesquels nous reviendrons, amplifiaient d'anciens sujets historiques ou des récits légendaires, écrits ou transmis de bouche en bouche, visant moins à des créations originales qu'à la composition d'œuvres nationales et populaires. Les châteaux de l'époque féodale furent élargis, agrandis, flanqués de tourelles au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir, mais toujours suivant les proportions du plan primitif et du noyau de l'édifice, offrant ainsi aux yeux de la postérité un ensemble fantastique mais harmonieux et imposant, malgré la variété quelquefois capricieuse des lignes architecturales. Comme ces anciens récits historiques ou légendaires, comme le noyau primitif des châteaux imposants du moyen-âge, l'ouvrage historique de saint Amand a pu, quoi-

[1] Pardessus, *Diplomata*, II, 289. Cf. *H. Willibrordus*, loc. cit. (p. 270), note 4.

que étant une œuvre achevée en elle-même, servir de noyau et d'exemple pour les chroniqueurs des siècles qui suivirent.

Aujourd'hui il se trouve encore à Bruxelles un manuscrit intitulé : *De gestis regum Francorum, [ex] quo Carlo defuncto* (Charles Martel) *Carlomannus et Pipinus fratres regnum adepti sunt*. On voit par le titre que cette histoire a été commencée après l'an 741, l'année mortuaire de Charles Martel. Il est également certain qu'on n'a pas commencé à l'écrire plusieurs années plus tard. L'idée de décrire des événements dont le souvenir seul existait encore, ne se présentait pas à l'esprit des chroniqueurs du VII^e^ au XV^e^ siècle; elle appartient à des siècles beaucoup plus modernes. Généralement (la légende d'Alexandre et la guerre de Troie font exception) les poètes chantaient avant tout les événements de l'époque où ils vivaient, et les héros avec lesquels ils avaient vécu, et ne s'occupaient guère des siècles depuis longtemps écoulés (comme fit Voltaire chantant la Henriade); ce qui est assez naturel dans une société naissante. Moins, bien moins encore les chroniques des monastères ou de la cour enregistraient les événements d'un lointain passé. Mais il arriva souvent qu'on écrivit l'histoire du jour, d'après le désir ou sur l'ordre du prince règnant, et pour rehausser la gloire de sa race; quelquefois même pour attaquer les droits de l'Église. Il faut attribuer à l'influence des Pépins, aspirant à développer leur puissance, et surtout à Pépin le Bref, ce fait, que

les *Annales* de Saint-Amand[1] commencent à l'époque du développement de l'autorité des maires de palais et de la bataille de Testry en 687, qui réunit sous un seul chef (Pépin de Herstal), la Neustrie et l'Austrasie. Ceux qui croient que ces annales ont été commencées seulement après l'an 741, comme M. Wattenbach[2] le présume, peuvent considérer, qu'un grand nombre d'autres chroniques du VIII[e] siècle commencent de même, et pour les mêmes raisons, à dater de l'an 687[3]. Malgré cela, il faut reconnaître que l'auteur de la chronique d'Elno a recueilli ses notes d'une manière plus indépendante que plusieurs de ses collègues qui obéissaient plus directement au mot d'ordre carlovingien, lequel était de prouver la capacité de cette race pour le trône, ainsi que son droit et sa puissance.

Ajoutons ici, comme une autre preuve de ce que nous avançons, ce détail : que ces livres d'histoire carlovingienne commencent aussi à compter les années après la naissance de Jésus-Christ, ce qui n'était pas en usage dans le royaume des Francs sous les Mérovingiens, plus portés pour les Romains, et comptant les années depuis la fondation de Rome.

Le livre ms. qui se trouve à Bruxelles, *de Gestis regum*, etc., nommé par Hincmar de Reims *Annale regum*, a pour base[4] les *Annales S. Amandi*, men-

[1] *Monumenta germ. histor.*, éd. PERTZ, I, p. 6, sqq.
[2] *Deutschlands Geschichtsquellen*, 2[e] éd., p. 99.
[3] *H. Willibrordus* (ou la traduction), ch. 1, p. 17.
[4] W. GIESEBRECHT, *Die Fränkischen Königsannalen*, dans le *Münchner historisches Jahrbuch*, 1865, p. 224.

tionnées ci-dessus, et il en est le développement et le complément. Pertz a séparé ces *Annales* ou *Gesta* dans les *Monumenta*, en *Annales* de Lorsch, *Annales* d'Einhard, et *Annales* retrouvées à Saint-Bertin. Enfin l'ensemble de tous ces ouvrages, dont on s'était servi généralement en Belgique pendant le cours des siècles, et auxquels on avait ajouté les événements postérieurs de 700 à 1000, s'est fondu pour ainsi dire dans une des plus grandes chroniques du XI[e] siècle, celle de Sigebert de Gembloux, que tout le monde connaît, et qui à son tour était plus impériale que papale.

Le caractère peu carlovingien des grandes *Annales S. Amandi*, publiées dans le premier volume des *Monumenta*, dans lesquelles on raconte entre autres dans une seule phrase, qu'en 800 Charlemagne s'étant occupé de la pêche des poissons de mer, se rendit à Rome pour calmer le peuple romain et le pape, et pour être *béni* de la main de Sa Sainteté — combinaison de faits sur laquelle il y a toute une dissertation à écrire — ce caractère peu carlovingien, dis-je, est encore plus prononcé dans les plus petites chroniques retrouvées dans la même abbaye, écrites ou copiées au IX[e] siècle, et publiées par M. le chanoine De Smet dans la grande *Collection de Chroniques*[1], et par M. Pertz dans le cinquième volume des *Monumenta*. — Non seulement dans ces chroniques on omet de mentionner la bataille de

[1] T. II, p. 1.

Testri, le couronnement de Pépin le Bref, le sacre de Charlemagne à Rome, mais elles portent au front l'influence des idées de liberté religieuse, de soumission au pape d'un côté, et de l'autre l'esprit national avec une empreinte bretonne ou anglo-saxonne [1], et elles se montrent fidèles aux grandes idées de l'indépendance de l'Église catholique du fondateur de l'abbaye.

C'est ainsi que l'abbaye qui était devenue le centre des études historiques, le devint aussi de plusieurs autres branches de littérature. Qui ignore que le célèbre poème chantant la gloire de Louis III après la victoire remportée en 881 sur les Normands, près de Saulcourt, fut écrit en langue thioise et très-probablement par le moine Hucbald, d'Elno, le poète-musicien, qui fut comme l'aurore de cette victoire éclatante que l'art musical, peu de siècles plus tard, remporta en Belgique sur tous les autres pays de l'Europe. Qui ne sait pas que la littérature romane fut également cultivée dans l'enceinte de Saint-Amand, et que c'est là que fut écrite l'hymne à sainte Eulalie, *Buona puella*.

Nous rappelons à nos lecteurs que ces deux poèmes ont été retrouvés en 1837 à Valenciennes par M. Hoffmann von Fallersleben, et ont été édités de nouveau par M. J. F. Willems, d'Eecloo, après que le manuscrit eut dormi d'un sommeil non inter-

[1] Le premier fait que signalent les *Annales elnonenses majores* est la mort du roi Arthur en 542; les *minores* ouvrent par la mort du pape Félix en 533.

rompu depuis 1693. M. Hoffmann étant allemand, et ses efforts pour retrouver des manuscrits de la littérature flamande ayant été précédés par d'autres savants d'au-delà du Rhin, M. J. F. Willems adressa à ses compatriotes l'avertissement suivant : " Les savants d'Allemagne s'emparent petit à petit de toutes les richesses du génie de nos pères [1]. „

Mais nous parlerons plus tard de ces détails qui appartiennent à la fin du IX^e^ siècle. Nous voulons seulement jeter encore un coup-d'œil sur l'origine belge des grands poèmes épiques du temps de saint Amand.

Tout le monde a lu ou entendu parler de l'Iliade ou de l'Énéïde ; tout le monde a au moins entendu le nom de la *Commedia* du Dante, d'*Orlando furioso* d'Arioste, de la *Gerusalemme liberata* du Tasse, de la *Henriade* ou du *Ondergang der eerste wareld* de Bilderdijk. On a peut-être entendu citer le célèbre poème épique thiois, intitulé *Nevelingenlied* ou *Niebelungenlied*. Mais le programme des cours de la plupart des écoles en Belgique ne permet pas de traiter de la littérature belge autrement que d'une manière passagère. On est autorisé à supposer une certaine familiarité avec la littérature étrangère, par exemple avec celle de la cour de Louis XIV, XV, etc., mais on aurait tort de s'attendre à une étude sérieuse de la littérature nationale chez la plupart des personnes du monde. Il ne sera donc pas superflu

[1] *Messager des Sciences historiques*, 1833, p. 328.

d'appeler l'attention sur quelques produits littéraires, qui, bien qu'ils fassent partie du trésor littéraire belge, sont mieux connus à l'étranger, par exemple en Allemagne, que chez nous.

Le *Nevelingenlied,* la *Goedroen* et d'autres poèmes épiques, de même que l'épopée des animaux nommée *Reinaert de Vos,* tous ces produits belges, existant encore dans la forme et la langue que le XIII^e^ siècle leur a données, doivent leur origine au siècle de saint Amand; du moins les deux premiers.

Le *Nevelingenlied*, qui n'est pas encore retrouvé au complet dans l'idiome flamand, a été sauvé en Allemagne de la destruction à laquelle la littérature de la Renaissance vouait presque tous les chefs-d'œuvre du moyen-âge, par les soins d'un ami des beaux arts à la fin du XV^e^ siècle, par Maximilien, empereur d'Allemagne.

La domination de la maison de Bourgogne n'avait pas du tout, chacun le sait, favorisé la culture de la langue et de la littérature néerlandaise. De cette domination date, comme nous l'avons déjà dit, la destruction de toutes les perles de la poésie du moyen-âge, ainsi qu'une époque de dégénération pour la langue. Les magnifiques festins avec leurs surprises magiques, dont les frais représentent des sommes énormes, la fondation de l'ordre de la Toison d'or (d'un symbolisme aussi élevé que touchant), ainsi que la protection accordée à quelques peintres, ne compensent que légèrement la perte de tant de trésors nationaux. A dater de cette époque le

goût pour l'ancienne littérature belge disparut jusqu'à une époque meilleure, jusqu'à nos jours.

La langue dans laquelle le *Nibelungen-* ou *Nevelingenlied* a été conservé, est celle du XIII^e^ siècle; mais d'après les recherches les plus récentes de M. Holzmann, la rédaction actuelle date du temps de l'empereur Othon I.

Othon I! ce nom nous rappelle d'un côté les violences commises en Italie aux dépens de la liberté du Siége apostolique, mais de l'autre la propagation de la hiérarchie de l'Église parmi les payens, bien loin dans le nord-est de l'Allemagne. Il rappelle aussi l'affranchissement des provinces situées dans l'extrême occident de l'empire, jusque-là intimement liées au gouvernement impérial, et où le christianisme et l'Église fleurissaient de tout leur éclat; en un mot, l'émancipation de la Belgique au X^e^ siècle.

Émancipation, c'est beaucoup dire! Un pas au moins fut fait vers une plus grande indépendance à l'égard de l'empire allemand, lorsque Othon confia à son frère Brunon le gouvernement de toute la Lorraine et que la Basse-Lorraine fut mise sous la domination particulière d'un duc.

Brunon était connu comme protecteur intelligent des arts et des sciences, et certainement il n'a pas été complice de la destruction d'anciens manuscrits. C'est à lui que nous devons que le *Nevelingenlied* a pu être lu et étudié pendant les siècles postérieurs dans la langue flamande ou néerlandaise, qui au X^e^ siècle s'était formée à

côté de l'allemand comme sœur d'une même mère

Mais le poème, dans la rédaction du X^e^ siècle, est composé de deux parties. La première partie est en rapport direct avec la Belgique; il n'a pas encore été prouvé que la seconde partie dont le théâtre est placé dans le fond de l'Allemagne, ait jamais été écrite en néerlandais. La seconde partie a positivement une autre date que celle qui nous concerne. La première forme un tout homogène et elle est complétement basée sur des faits historiques dont s'écarte la seconde moitié.

La partie qui nous regarde rappelle la vie de deux femmes tristement célèbres, Brunehilde et Frédégonde. On sait que Sigebert, un des petits-fils de Clovis, devint en 561 roi d'Austrasie, tandis que son frère Guntram obtint la Bourgogne et Chilpéric la Neustrie.

Paul le diacre [1] raconte que Sigebert et Guntram avaient trouvé *un grand trésor* dans une montagne (voy. ci-dessus p. 325). On sait encore que Sigebert remporta plusieurs victoires sur les Saxons, les Thuringiens, les Avares, etc., et que ses exploits furent déjà chantés par ses contemporains, par exemple par Venance Fortunat [2]. Il épousa en 565 une princesse visigothe appelée Brunehilde. Chilpéric, son frère, voyant combien une pareille alliance augmentait l'éclat d'une couronne aux yeux du peuple, se maria, *par l'inter-*

[1] *Historia Longob,* L. III, c. 34.

[2] Voy. par exemple l'édition Browek, p. 137, 140, sqq.

vention de Sigebert, avec la sœur de Brunehilde appelée Galeswintha. Cette Galeswintha fut tellement tourmentée par la concubine de Chilpéric, Frédégonde, qu'elle demanda de retourner dans sa patrie en abandonnant les trésors qu'elle avait apportés en mariage. Mais Chilpéric et Frédégonde la firent assassiner, et cette dernière devint reine. Son ambition lui fit espérer de vaincre son beau-frère, pour mettre son époux sur le trône et réunir l'Austrasie à la Neustrie. Elle conçut ensuite à Tournay le projet de faire tuer Sigebert, et l'exécuta en 575.

Sigebert fut enterré dans des vêtements somptueux d'abord à Lambres sur la Scarpe et plus tard à Soissons. Avec cet enterrement finit aussi la première partie du *Nevelingenlied*. Brunehilde, ayant ainsi perdu par la main cruelle de Frédégonde sa sœur et son mari, ne respira plus que la vengeance. Son serviteur Falcon porta à Chilpéric un coup mortel *entre les épaules*, et le jeune fils de Frédégonde fut aussi assassiné. Brunehilde, après avoir encore régné plusieurs années, haïe par les grands Austrasiens, poursuivie par la vengeance du fils de Frédégonde, trouva une mort cruelle dans la Bourgogne supérieure ou à Worms sur le Rhin, en 613. Ces événements forment le noyau du *Nevelingenlied*.

La lecture du poème amène la remarque immédiate, que le poète indique exclusivement la Néerlande, la Belgique, comme le théâtre d'épisodes qui servent à orner son poème. L'auteur donne à son héros, qu'il appelle *Sigefrid* au lieu de *Sigebert*,

un échange de noms qu'on rencontre très-souvent dans l'histoire des Mérovingiens, il lui donne le titre de *roi des Pays-Bas,* parle de la ville de Nivelles comme du centre de sa grandeur et de sa puissance, lui donne comme résidence Xanten, sur le Rhin, antique château de la race mérovingienne; il fait de Brunehilde une princesse habitant le nord, et fournit ainsi la preuve que ces données historiques ont été primitivement poétisées sur le sol néerlandais ou belge, là où étaient situés les biens de famille des plus anciens Pepins; là où le nom de *Neveling* était un nom d'homme, parmi les parents des maires du palais et où se trouvait le *pagus nivellensis,* dans le voisinage de l'antique Dispargum, camp et centre des Mérovingiens encore payens. Ensuite, la personne du roi Sigebert se prêtait spécialement à ce qu'on en fit le héros d'un grand poème. Il était le dernier roi d'Austrasie de quelque importance. Il passait pour avoir vaincu les Saxons et les Avares, ce qui revenait à dire qu'il avait introduit le christianisme dans les régions plus septentrionales; on lui attribuait, en d'autres termes, la soumission de l'empire du diable, c'est-à-dire du paganisme. C'est pour ce motif qu'on lui donna le titre de *tueur de dragons* [1] et qu'on le représenta sur son

[1] Karl Simrock met la figure du roi Sigefrid en rapport avec la légende du *roc des dragons* (*Drachenfels*), près de Bonn. Voir *Das malerische und romantische Rheinland,* éd. 1865, p. 334. Mais en vain on chercherait à débrouiller les séries des anciennes légendes; pour la raison ci-dessus donnée, que le vrai et le faux furent attribués sans distinction aux personnages qui vivaient dans la mémoire du peuple.

tombeau avec un monstre à ses pieds. Voilà l'origine de la légende de Sigebert, datant naturellement du VII^e^ siècle, car les poètes du X^e^, du XI^e^ et du XIII^e^ siècle ne consultaient pas, comme nous l'avons déjà dit, les ouvrages d'histoire de leurs aïeux pour y chercher les sujets de leur poésie, mais faisaient pour leurs contemporains le tableau d'événements dont ils avaient été les témoins. Ces chants, circulant parmi le peuple, furent repris plus tard par un autre poète, amplifiés par lui, et ils acquirent enfin la forme sous laquelle ils sont parvenus jusqu'à nous. Ils s'inquiétèrent encore moins de ce qui arrivait dans d'autres contrées, empruntant leurs personnages et bien des détails au pays où ils vivaient. Il arriva même, ce qui est encore plus significatif, que des poètes postérieurs, introduisant des changements et des amplifications dans les poésies existantes, attribuèrent des événements de dates plus récentes, ou n'étant pas du domaine de l'histoire, à l'un ou l'autre personnage principal de ces écrits, connu du peuple par ses exploits, comme cela eut lieu pour Hermann ou Germain le Chérusque, Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, le roi Arthur, et Charlemagne, autour desquels se groupèrent des récits peu historiques et cependant caractéristiques. Ceci n'est pas le cas cependant par rapport au *Nevelingenlied*; surtout pour ce qui concerne la première partie, dont nous nous occupons principalement, c'est tout simplement l'histoire poétisée des petits-fils de Clovis. Les noms mêmes

des personnages subordonnés sont d'accord avec l'histoire. Le poète s'est permis un seul changement; il donne à la femme de Gontram ou Gunther le nom de *Brunehilde*, et le rôle de la Brunehilde historique est donné à une Chrimhilde, le nom de la femme de Sigebert dans le poème. Le nom de Frédégonde est trop *pacifique* pour la concubine si mal famée de Chilpéric; et en second lieu Gontram ou Gunther, frère de Sigebert, n'en est que le beau-frère dans le poème et remplit encore en partie le rôle du troisième frère de Chilpéric. Ceci suffira pour satisfaire provisoirement nos lecteurs. Celui qui, après avoir lu tout le poème, désirerait une explication de nature géographique, généalogique et chronologique, concernant des passages où le poème paraît s'écarter de l'histoire, pourra la trouver dans le petit ouvrage, écrit avec beaucoup de sagacité, de M. Fr. Rückert, *Obéron von Mons und die Pipine von Nivella*[1], qui ne nous satisfait pas, il est vrai, sur quelques points de détail, mais qui est d'une grande importance pour le lecteur néerlandais, parceque la part que la Néerlande, et spécialement la Belgique prend au *Nevelingenlied*, est plutôt exagérée qu'amoindrie par cet auteur allemand. Nous devons encore faire observer que les deux causes principales, donnant lieu aux événements de la partie essentielle du *Nevelingenlied* et en même temps la plus ancienne, sont 1° l'envie existant

[1] Leipzig, 1836.

entre les deux princesses régnantes, qui aspirent chacune à être la première et considèrent leur époux comme le plus parfait. 2° Le trésor caché près de Nivelles ou Nyffels, le trésor des *Nevelingen*, envié par Gunther et sa femme à Sigebert ou Sigefrid, qui en peut disposer. Gunther cherche partout les moyens de s'en rendre maître, jusqu'à ce qu'enfin le serviteur fidèle de Brunehilde, Hagen (encore un personnage historique) le jette dans le Rhin. Ce que le poème raconte peut se résumer ainsi : La Néerlande contient un trésor dont les Bourguignons désirent la possession. Le souverain de la Néerlande est assassiné par les Bourguignons, qui ne parviennent néanmoins pas à s'emparer des richesses du pays, et leur rapacité est une des causes principales de leur ruine. Il y a un grand effet tragique dans cette complication épique.

L'idée de ces grands trésors n'existait pas seulement chez les poètes, dans les Gaules ou en Belgique; l'histoire nous apprend d'abord l'existence de grands trésors de Galeswinta (voy. p. 337), et dans la vie des petits-fils de Clovis Grégoire de Tours nous parle de cinquante voitures, qui suffisaient à peine pour transporter le trésor nuptial d'or, d'argent et de meubles précieux de la fille de Chilpéric et de Frédégonde [1], trésor dérobé au fisc royal.

Les mentions de plats d'or ornés de pierres

[1] *Historia*, Liv. VI, 45.

précieuses d'une valeur inexprimable, dans les écrits des VI^e^, VII^e^ et VIII^e^ siècles, sont d'ailleurs nombreuses. Le luxe et la prodigalité romaine, luxe qui n'avait rien à envier aux sabots d'or des chevaux de Poppée, régnait encore. La différence qui existe entre la tradition populaire concernant la cruauté de Brunehilde (appelé Chrimhilde dans l'épopée), et le jugement à ce sujet de contemporains, comme le poète Venance Fortunat[1], l'historien Grégoire de Tours, le grand pape Grégoire I^er^, est encore entièrement remarquable. Ces trois hommes éminents, quelle qu'ait pu être la différence de leur vie et de leurs opinions, admirent la force de volonté de Brunehilde, son énergie, son talent pour régner et sa beauté, sans se prononcer d'une manière défavorable sur sa cruauté. La cause du jugement plus sévère de la tradition populaire dans des siècles postérieurs doit être cherchée dans le rôle qu'on fait jouer à Brunehilde dans le *Nevelingenlied*. L'épopée attribue les actions de la Frédégonde historique à Brunehilde, femme de Gontram. La femme de Sigebert, la Brunehilde de l'histoire, la Brunehilde de Fortunat et des deux Grégoires (que le poète appelle Chrimhilde) montre un caractère hardi, audacieux, qui ne devient vindicatif et cruel même que par amour conjugal, par une fidélité qui brave la tombe.

[1] Loc. cit., p. 141. Pulchra, modesta, decens, solers et grata, benigna; ingenio, vultu, nobilitate potens.

Dans un article suivant nous communiquerons à l'appui de nos assertions le contenu abrégé du *Nevelingenlied*, et nous nous occuperons ensuite d'autres épopées d'origine belge du temps de saint Amand.

Cette étude comfirmera le loyal aveu du célèbre philologue Grimm, que les Allemands ont une dette de reconnaissance à payer à la Belgique pour bien des légendes et des récits de l'ancienne littérature germanique, et que la vieille littérature flamande ne doit que peu à l'Allemagne. Nous y trouverons aussi une des causes pour lesquelles les papes eux-mêmes protégeaient la langue flamande, et se prononçaient au XIII^e^ siècle d'une manière officielle sur la nécessité de son maintien.

Dr P. P. M. Alberdingk Thijm.
Professeur d'histoire de la civilisation et de la littérature flamandes.

Louvain, 1875.

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

A CALCKEN [1].

Nous avons laissé à la date du 29 décembre 1792 les représentants de Calcken dans l'administration des affaires de leur commune.

Nous allons relever les principaux actes qu'ils posèrent ensuite.

Au commencement du mois de janvier 1793, il y eut de la part des habitants une manifestation hostile à propos d'un placard de l'autorité supérieure touchant les impôts provinciaux. Le 7, les représentants firent une proclamation par laquelle ils invitaient tous ceux qui se plaignaient, de rédiger un acte et de le signer. Ils s'engageaient, de leur côté, à faire ce qui dépendrait d'eux pour obtenir la révocation du placard. Ils étaient encore réunis, quand, vers sept heures du soir, une foule nombreuse envahit l'assemblée, en criant qu'elle ne paierait plus les impôts en question. Loin de repousser ces bruyantes réclamations, les

[1] Suite et fin. — *Voy.* ci-dessus, p. 71.

représentants les appuyèrent. Ils députèrent aux représentants de la Flandre, à Gand, leur président Debbaudt et leur secrétaire D'Haemer, pour manifester la volonté du peuple libre de Calcken, et demander le retrait du placard qui avait excité son mécontentement. Les députés rendirent compte de leur mission dans un rapport qui n'a pas été transcrit. Tout ce qu'on voit, c'est qu'il fut lu en séance, le 22 janvier.

Dans la séance du 14, le président avait soumis à l'assemblée les différents points que voici :

1° Si l'on pourvoirait à la table des délégués français [1], chargés de publier le décret de la convention nationale du 15 décembre 1792 [2].

2° S'il fallait leur demander des explications au sujet des impositions qu'établiraient les assemblées primaires de la Flandre et qui pèseraient sur la classe laborieuse [3]; s'il fallait publier les ordonnances que ces assemblées rendraient en conséquence. Que devait-on entendre par classe laborieuse?

3° Si l'on devait publier une déclaration du mayeur de Calcken [4] touchant le secret sur les assemblées primaires, pour autant qu'elle servi-

[1] Ils étaient attendus.

[2] La République française y proclamait la liberté et la souveraineté des peuples chez lesquels elle avait porté et porterait ses armes. Il prescrivait, entre autres, la convocation du peuple en assemblées primaires ou communales pour créer et organiser une administration et une justice provisoire.

[3] « Het werckssaem deel van het volck. »

[4] Elle n'est pas transcrite.

rait à justifier certains représentants de la commune, accusés de concussion [1].

4° S'il ne conviendrait pas que les représentants se réunissent plus souvent pour éviter des assemblées extraordinaires.

5° S'ils ne devaient pas prendre des mesures pour leur sûreté personnelle et pour prévenir des troubles futurs.

Résolu :

Sur le premier point. De mettre les délégués français dans une auberge, aux frais de la commune.

Sur le deuxième. De demander des explications à ces délégués, attendus de jour en jour.

Sur le troisième. Même décision.

Sur le quatrième. De se réunir tous les samedis, à neuf heures du matin.

Sur le cinquième. De délibérer ultérieurement.

Le 10 janvier précédent, les communes de Calcken, d'Uytbergen et d'Overmeire avaient passé entre elles un acte d'union ou concordat [2]. Le secrétaire D'Haemer fut choisi pour aller défendre à l'assemblée, à Gand, les intérêts de ces trois communes. On l'autorisa à y présenter le serment requis et à seconder ses collègues dans tout ce qui touchait au bien, à la liberté et à l'égalité du peuple.

D'Haemer partit le 15 et se présenta le lendemain devant l'assemblée. Il produisit l'acte d'u-

[1] On ne trouve pas d'autres explications dans le procès-verbal.
[2] Il n'est pas transcrit.

nion. Après délibération, on résolut de lui donner séance, mais pour cette fois, et d'envoyer à l'avis des hauts échevins du pays de Termonde les pièces qu'il avait délivrées.

Le lendemain, le secrétaire D'Haemer se rendit chez le général commandant Ferrand. Il était chargé de lui demander qu'il voulût hâter la publication du décret du 15 décembre. Ferrand, étant indisposé, ne put le recevoir.

Les représentants de Calcken rendirent compte de cette mission dans un avis s'adressant au peuple et qui fut affiché. En outre, ils firent transcrire dans leur recueil un extrait du procès-verbal de la séance tenue à Gand le 16. On y voit que D'Haemer avait refusé de reconnaître le collège des hauts échevins, protestant de nullité contre ses décisions et demandant séance à l'assemblée pour les trois communes unies qui l'avaient député.

Le 20 janvier, le président Debbaudt fut à son tour député au général Ferrand, pour le presser au sujet de la publication, et lui signifier que les trois communes s'étaient séparées du pays de Termonde, dont les hauts échevins, illégalement élus, exerçaient une autorité contraire à la liberté et à l'égalité des citoyens. Le général répondit, lisons-nous dans le rapport officiel, qu'il ferait chasser les échevins et publier le décret.

On prit lecture, dans la séance du 29, d'un mémoire destiné à être remis au général. Rédigé en flamand et traduit en français, ce factum contenait différents griefs des représentants contre la

municipalité et surtout contre son greffier, qui refusait de leur remettre les papiers de la commune. La pièce est ainsi datée : « De notre as- » semblée du 29 janvier 1793, la seconde année » de notre liberté belgique. »

Le 2 février, cette assemblée prit connaissance d'un ordre du général Ferrand conçu en ces termes. Il dépeint bien ces temps singuliers.

« Il est ordonné au ci-devant greffier de la paroisse de Kalcken, nommé de Geyter, de remettre aux représentants du peuple souverain de ladite commune, tous les papiers concernant ladite commune, sous peine, audit de Geyter, d'être déclaré rebelle au peuple souverain belge, et conséquemment de la nation française, qui déploiera toutes les forces qui sont dans ce pays pour contraindre ledit de Geyter, et le traitera en ennemi. Et s'il obéit à la présente réquisition, c'est sauf recours, s'il y a finance de sa charge. Les propriétés doivent être toujours respectées, et nous nous en ferons toujours un devoir[1]; mais le service public ne doit jamais souffrir, et lorsqu'on remet des pièces sur bon récipissé donné par des représentants d'un peuple souverain, l'on n'a rien à craindre.

« Fait à Gand, le 31 janvier 1793, l'an II de la République française.

« Le commandant de la citadelle et plat pays,

« *Signé* J. H. FERRAND. »

[1] Les vols et les pillages des Français aux Pays-Bas en furent la preuve évidente.

Le président Debbaudt était alors à Gand. Il chargea le secrétaire D'Haemer de prendre les mesures nécessaires pour procéder à la publication du décret du 15 décembre, d'après les instructions qu'il donnait [1]. Il est curieux de voir comment cette publication se fit. La relation en est consignée dans les deux langues. Nous n'avons donc qu'à copier.

« Le 2 février 1793, dans la libre paroisse de Calcken.

« Le même jour et en la présence des soussignés, représentants provisoires de ladite paroisse de Calcken, après les services divins de la grande messe et vèpres, au sortir du peuple, par notre citoyen Benoit D'Haemer, secrétaire et corepresentant, comme autorisé par notre citoyen et président Debbaudt, qui étant autorisé au nom de la nation française par le citoyen J.-H. Ferrand, commandant la place, citadelle de Gand et plat pays, du 31 janvier 1793, sous l'arbre de la liberté et égalité, a publié le décret du 15 décembre 1792, avec la proclamation et le décret du 22 décembre de la même année (celui du 17 n'étant pas parvenu à notre dit secrétaire). Après quoi, il a publié la proclamation du citoyen Ferrand, du 30 décembre 1792 et du 8 janvier 1793 [2], lesquelles pièces on a fait afficher à l'arbre de la liberté [3], au son de toutes les cloches et au cris des auditeurs : *Vive la nation française!*

[1] On ne parla plus des délégués français.
[2] Elles ne figurent pas dans le procès-verbal.
[3] On les y cloua par mesure de précaution.

Vive notre liberté et égalité! Suivant la proclamation jointe aux décrets des 15 et 22 décembre, nous avons ordonné à notre secrétaire d'enregistrer lesdits décrets, tant en français qu'en flamand, pour que les mêmes soient respectés et exécutés comme des lois [1].

« Ainsi fait le jour, comme dessus.

« Les représentants etc. (Suivent leurs signatures). »

A partir de ce jour, les séances devinrent rares et insignifiantes, sans que nous ayons pu en constater la cause. Nous remarquons que le 12 février l'assemblée statua qu'un double en français du procès-verbal du 2 serait envoyé à son président, à Gand, afin qu'il le remît au général commandant. Debbaudt devait aussi informer le général que le greffier de Geyter s'obstinait à garder les papiers. Ajoutons comme une singularité, que nos députés consignèrent dans le procès-verbal de ce jour (12), que la corde de la petite cloche de l'église était en mauvais état. Ils en parlèrent encore dans leur séance du 16.

Le 23 se présentèrent dix citoyens. Ils demandaient que le serment qu'ils avaient prêté entre les mains de l'assemblée, fut publié, ce qu'on leur accorda.

Le 9 mars, les représentants reçurent de Termonde deux proclamations, qu'ils résolurent de publier [2].

[1] L'enregistrement eut lieu, mais non de nouvelles élections.

[2] Elles ne sont pas insérées.

Il est dit dans le procès-verbal de la séance du 11, que le citoyen représentant Slabbaert ne comparut pas, quoique convoqué.

Enfin, nous voyons que dans sa dernière séance, qui est du 24 mars, l'assemblée reçut de Termonde trois autres proclamations, dont elle ordonna également la publication.

Pendant ce temps les événements avaient marché. Vainqueurs à Neerwinde, le 18 mars 1793, les Autrichiens reprirent les Pays-Bas, et les institutions politiques inaugurées par les Français tombèrent du même coup. L'ancien régime fut rétabli, mais il disparut sans retour l'année suivante, lorsque l'Autriche eut perdu la bataille de Fleurus.

L. G.

QUELQUES SCEAUX

DU DIOCÈSE DE GAND [1].

DEUXIÈME PARTIE.

I.

La *Biloke* et le *Mont Blandin* formèrent dès le principe deux quartiers distincts de la ville proprement dite. Pour cette raison nous avons cru pouvoir réserver ces deux abbayes pour la seconde partie de notre travail, consacrée à la revue sigillaire des environs de Gand et des doyennés ruraux.

Abbaye de la Biloke. Déjà nous avons exposé l'origine commune du *Nouveau-Bois* et du *Port de Sainte-Marie* [2], et la notice du savant Auguste Van Lokeren, publiée également dans ce recueil [3], nous dispense de fournir de plus amples détails historiques.

Le sceau conventuel ne diffère de celui des ab-

[1] Voir les années 1868 à 1874.
[2] Voir année 1870, pp. 185 et suiv.
[3] Deuxième série, tome VIII.

2
3
1
J.B Lavaut del

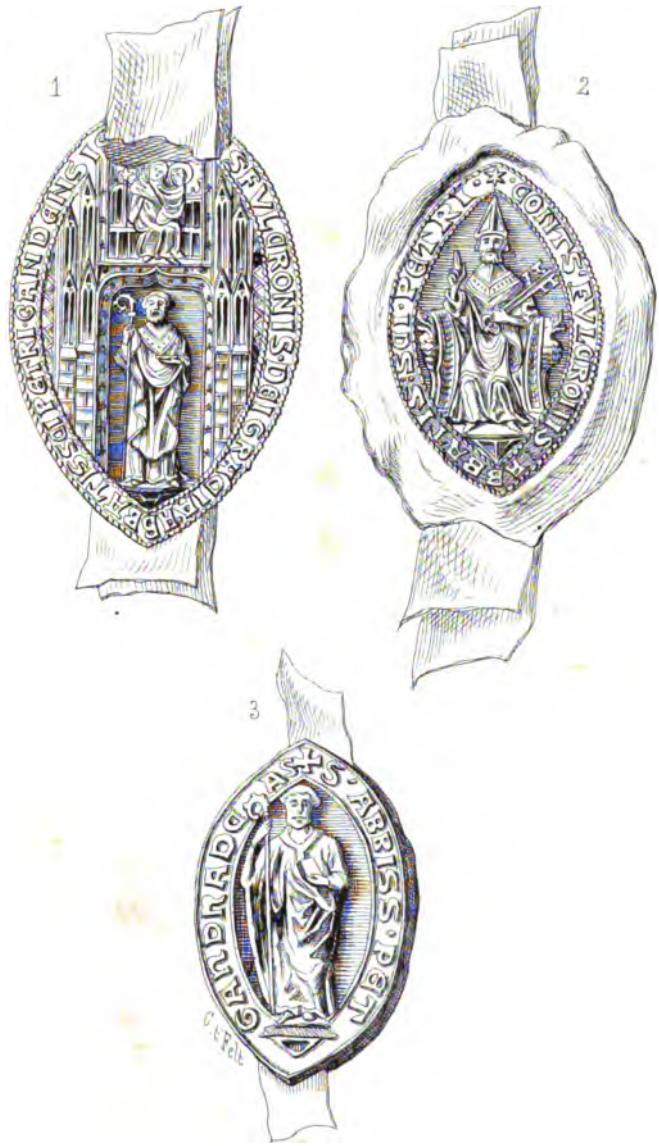

J.B. Lavaut del.

bayes cisterciennes du Nouveau-Bois et de Doorensele [1] que par la légende en beaux caractères du XIV^e^ siècle : S' CVENTVS DE PORTV BE MARIE IN BILOCA. Une empreinte de la matrice primitive fut encore apposée en placard à un acte du 15 mai 1615, par lequel Anne de Crombrugghe, abbesse de la *Bylocque,* donne au Nouveau-Bois, en arrentement perpétuel tout droit et action sur le *Pré vert* à Gand.

Parmi les scels d'abbesse, nous nous contenterons de signaler celui qui fut commun aux deux premières supérieures du *Port de Sainte-Marie.* L'empreinte en cire verte que nous reproduisons (Pl. I, fig. 1) diffère du sceau des abbesses du Nouveau-Bois par la forme de la coiffe et par la place qu'occupent le livre et la crosse, comme nous l'avons fait observer plus haut [2]. L'inscription porte les mots suivants, précédés d'une croix grecque et séparés entre eux par un globule : S. ABB. DE. PORTV. BE. MARIE. Le module est de 0^m^,042 sur 0^m^,024.

D'après cette empreinte et un dessin de costumes exécuté à la fin du siècle dernier, les Cisterciennes de la Biloke portaient la coiffe serrée contre la guimpe, tandis que leurs consœurs du Nouveau-Bois laissaient leur coiffure extérieure se bouffer gracieusement aux deux tempes.

Le sceau qui nous occupe est appendu à trois actes d'époques différentes. Le premier date de

[1] Année 1870, p. 189, et planche IX, fig. 4; 1871, p. 258.
[2] Ibid., p. 187.

1229 et porte sans aucun doute la première empreinte du scel abbatial. En effet, après avoir constaté l'origine commune des abbayes du Nouveau-Bois et du Port de Sainte-Marie avec le nouvel hôpital, le chirographe ajoute en terminant : *Sepefatum insuper monasterium Gandavense* (le Port de Sainte-Marie) *eisdem litteris sigillum suum tenebitur apponere, cum propriam habere contigerit abbatissam. Datum anno Domini M. CC. vicesimo nono.* Il n'est pas douteux que l'abbesse Élisabeth Uutenhove, installée le 14 août 1229, n'a pas tardé d'ajouter son scel à ceux de l'abbé de Bodelo et de Christine Uutenhove, abbesse du Nouveau-Bois, qui sont appendus à la même charte.

Dans le second acte, dressé en 1234, les deux abbesses reconnaissent la fondation de leurs maisons et de l'hôpital de Gand par Jeanne de Constantinople et font le partage des biens communs.

Par le troisième chirographe, muni du même sceau et daté du mois d'août 1242, les supérieures des deux établissements reconnaissent les fondations d'anniversaires faites par Thierry de Beverne et sa dame Élisabeth. L'abbesse Aleidis du Nouveau-Bois appose ici un scel plus petit que celui de ses devancières, mais Gertrude, la titulaire de la Biloke, conserve le sceau d'Élisabeth Uutenhove.

Cette charte importante nous restitue donc le nom de la seconde abbesse de la Biloke, resté inconnu jusqu'ici, et nous prouve que la première supérieure décéda avant le mois d'août 1242, et non en 1249 comme l'assurent Sanderus et ses copistes.

Abbaye de Saint-Pierre. Pour plus de méthode, nous avons rangé les empreintes sigillaires de cette célèbre institution en trois séries, d'après qu'elles émanèrent des abbés, des dignitaires subalternes ou de la communauté même.

1° *Sceaux des abbés.* Au mois d'octobre 1250, l'abbé Jean van der Schelde ou *de Scalda,* permit au chevalier Hugues, fils de Henri et de Heila, d'échanger avec l'abbaye du Nouveau-Bois un fief à Moerkerke contre des terres à Coudekerke et à Wevelswalle. A la charte confirmative de cet acte est appendu, avec le sceau conventuel dont nous parlerons plus loin, le scel remarquable reproduit par les figures 2 et 3 (Pl. I).

A l'avers le prélat est représenté debout en costume pontifical, la tête nue et tournée aux trois quarts vers la droite. De la main gauche il tient un livre fermé, de la droite la crosse sans velum mais à volute tournée à l'intérieur. A droite est figuré le soleil, à gauche la lune dans son croissant. La légende porte en belles majuscules, entre deux grenetis doublés d'un filet, les mots suivants séparés chacun par deux globules : S: 'JOHĀIS : ABBATIS : .... PETRI : GANDENSIS. L'empreinte en cire vierge brunie mesure $0^m,074$ sur $0^m,043$. La représentation des astres est assez fréquente sur les sceaux du moyen-âge, de même que sur les monnaies de l'antiquité payenne. Dans les médailles romaines on voit la tête des empereurs sous le soleil, le buste des impératrices sur le croissant. Dans la sphragistique, le soleil et la lune personnifient en quelque sorte la nature. Sur

un sceau royal ils indiquent que le souverain est véritablement le maître, et on multiplie les soleils ou les lunes quand le prince prétend à plusieurs royaumes. Ainsi Richard Cœur de lion, convoitant la couronne de France, porte deux soleils dans son scel. Les abbayes et les communes emploient la figure des astres en signe d'indépendance et d'exemption. De ce chef, l'abbé de Saint-Pierre, prince de Camphin et primat des Bénédictins de la Flandre, put élever des prétentions bien légitimes.

Le contrescel, imprimé au revers de la même pièce, présente un intérêt capital. Dans le champ nous voyons Saint-Pierre, patron de l'abbaye, debout, la tête nue et nimbée, le corps drapé d'un habit long à larges manches. Le saint tient de la main droite un sceptre, de la gauche l'épée nue, symboles de jurisdiction administrative et judiciaire. L'inscription porte entre de simples filets, une croix grecque suivie du texte : DEVM TIME ET MANDATA EIUS OBSERVA, empruntée au livre de l'Ecclésiaste, chapitre XII, verset 13. Le module de l'empreinte est de $0^{m},046$ sur $0^{m}028$.

Une charte de juillet 1324 est munie du sceau de l'abbé Foulques De Rycke. Cette pièce est sans contredit l'une des plus belles qui nous aient passé par les mains. A l'avers le prélat est debout avec les mêmes attributs, mais dans un costume plus riche que Jean de Scalda, sous un porche flanqué de chaque côté d'un double contrefort à clochetons ajourés. Une bordure étoilée encadre le porche, que surmonte une galerie occupée par la Vierge assise avec son divin enfant

dans un faldisteul à dossier. La volute de la crosse est fleuronnée et tournée à l'extérieur. La légende porte entre deux grenetis S. FULCRONIS. DEI GRACIA ABBATIS SCI PETRI. GANDENSIS. L'empreinte mesure 0m,060 sur 0,m038 (Pl. II, fig. 1).

Le contrescel, d'une exécution également splendide, figure saint Pierre en costume pontifical, la tête mitrée, bénissant de la main droite et tenant de la gauche les deux clefs symboliques. Le saint est assis sur un pliant à deux têtes d'animaux, couvert d'un riche tapis pendant jusqu'au bas du siége. Un double grenetis encadre l'inscription commençant par une étoile à six rais entre deux globules et portant CONTS' FULCRONIS : ABBATIS : SCI : PETRI (Pl. II, fig. 2).

L'abbé Joachim Arsène Schaick se servit d'une matrice du XIVe siècle pour sceller en cire verte un acte du 2 octobre 1618, par lequel il présente à l'évêque de Gand le moine Jean Kervyn, comme candidat à la chapellenie de Sainte-Amelberge à Tamise [1]. Le prélat est représenté debout sur une console ajourée, tête nue, tenant dans la main gauche un livre fermé, et de la droite la crosse sans velum, mais à volute fleuronnée, tournée à l'extérieur. La légende, précédée d'une croix grecque, porte en majuscules du XIVe siècle : S'. ABBIS S. PET'. GANDN. AD. CAS. Cette curieuse empreinte d'un scel *aux causes* mesure 0m,046 sur 0m,028 (Pl. II, fig. 3).

L'abbé J. B. LAVAUT.

(Pour être continué.)

[1] Archives de la cathédrale, carton *p*, n° 235.

SCULPTEURS MALINOIS DU XVIII[e] SIÈCLE.

La sculpture malinoise, représentée au commencement du XVIII[e] siècle par J.-F. Boeckstuyns, avait encore dans son caractère des réminiscences de Luc Fayd'herbe, mais l'influence du style grandiose de ce dernier ne fut pas longue et fit bientôt place à la manière qu'adopta Théodore Verhaegen. Cet artiste mitigea l'ampleur sévère et large des œuvres de ses devanciers par l'introduction de plus de grâce; il transmit le type qui distinguait ses œuvres, jusqu'à deux générations après lui : Valckx fut son premier et son principal continuateur; celui-ci à son tour forma des élèves auxquels il inspira les traditions de son maître. Parmi ces apprentis, F. Laurant fut le plus longtemps fidèle aux principes de l'école de Verhaegen, mais malheureusement, après lui, cette bonne impression disparut quand elle vint, dans les premières années du siècle actuel, se heurter contre le goût du classique et le retour vers l'antique, qui se manifestèrent sous l'empire de Napoléon I.

Jean-François Boeckstuyns.

Ce statuaire naquit à Malines vers 1650. Les registres baptismaux de Saint-Rombaut renferment la mention d'un baptême administré le 3 juillet 1651 à un enfant nommé Gilles-François Boekstuyns, fils de Salomon et d'Émerence Willems; cet acte a été relevé par quelques biographes malinois, qui le prirent pour le certificat de naissance de notre statuaire; nous ne partageons pas cet avis et nous croyons devoir rapporter plutôt cette pièce à un autre sculpteur, Gilles Boeckstuyns, qui devint l'élève de F. Langhemans le 20 juillet 1662, mais sur lequel nous ne possédons pas de renseignements.

J.-F. Boeckstuyns ou Boeckxstuyns, aussi bien que Gilles, dont nous venons de parler, descendaient vraisemblablement d'un Boeckstuyns, potier malinois, lequel eut en 1607 une contestation avec Jean van Laer, également potier, au sujet du payement des tuyaux que Boeckstuyns avait placés à la fontaine de l'ancienne cour à Bruxelles [1]. Jean-François fit ses études d'art sous la direction de Luc Fayd'herbe, dont il adopta le style aisé et la manière large : l'on peut observer particulièrement ce fait en voyant les deux bustes placés dans la coupole d'Hanswyck. Il fut agrégé à la jurande de Saint-Luc de sa ville natale en qualité de franc-maître, le 3 juillet 1680.

[1] *Archives de Malines. Inventaire des papiers,* art. *Beaux-Arts.*

Les biographes, Smeyers, de Mayere et de Bruyne, s'accordent unanimement à dépeindre notre artiste comme un homme extrêmement vertueux, fort religieux et profondément dévoué aux arts. Dans le but d'inculquer à la jeunesse de bons principes d'art et de moralité, il réunissait dans sa demeure située dans la rue des Bâteaux, du côté de la rivière, après la grand'messe de chaque dimanche et de chaque fête, un certain nombre d'enfants indigents auxquels il enseignait gratuitement le modelage et la sculpture.

Il mourut le 27 juin 1734, à la suite d'une attaque d'apoplexie qui le frappa dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, pendant qu'il y assistait à l'office divin. Il reçut la sépulture dans ce temple. Une pierre sépulcrale dans la même église rappelle la mémoire de Gilles-François Boeckstuyns et de son épouse Marie Davin, dite aussi Dauvin, qu'il avait épousée dans cette paroisse le 18 juillet 1680; Gilles-François, qui décéda le 29 septembre 1713, pourrait être l'artiste dont nous avons parlé qui se forma sous la direction de J.-F. Langhemans.

J.-F. Boeckstuyns laissa bon nombre d'œuvres dans sa ville natale; le caractère général de celles-ci se distingue par un faire sans apprêts, qui place le statuaire parmi les meilleurs artistes de son temps.

Voici les œuvres que nous pouvons attribuer d'une manière certaine à notre compatriote.

Église métropolitaine de Saint-Rombaut :

La chaire de vérité en bois de chêne, repro-

duite par le burin dans le *Voyage pittoresque* de Descamps, a été exécutée pour le prieuré de Leliendael à Malines. Boeckstuyns en est l'auteur principal, mais son plan subit quelques modifications de la part de Michel Vervoort, d'Anvers, qui en fit ensuite l'esquisse en terre cuite, conservée encore au musée de Malines. Le sculpteur fut aidé dans l'achèvement de cette pièce par divers élèves; parmi ceux-ci, il employa Théodore Verhaegen, âgé alors de dix-neuf ans. La chaire fut placée en 1723.

La partie inférieure de la composition simule un rocher, dans le creux duquel se trouve le sujet principal : saint Norbert, frappé de la foudre et renversé de son cheval, abattu à ses côtés. Au-dessus du roc se déroulent deux scènes, la Rédemption et la Chute de l'homme. Du côté droit du prédicateur se trouve le Sauveur en croix entre la sainte Vierge et saint Jean; l'humanité en pleurs est assise aux pieds de la croix et élève ses regards suppliants vers le crucifix. A gauche du côté de l'escalier est représenté en bas-relief l'épisode du paradis terrestre. Eve, séduite par le serpent, qui rampe sur les degrés pierreux de l'escalier, présente la pomme à Adam. L'abat-voix figure un vaste pommier entre les branches duquel flotte une nuée.

Autrefois cette chaire était appliquée contre le mur uni de l'église de Leliendael, mais lorsque le conseil de fabrique de Saint-Rombaut en avait fait l'acquisition en 1809, elle chargea J. F. van Geel de l'adapter à l'un des piliers arrondis de la cathédrale.

La conception générale de cette chaire est ingénieuse et originale, bien que trop détaillée; les figures qui la décorent sont de bonne exécution et devaient produire un excellent effet dans l'église claustrale à laquelle elles étaient destinées; mais pour un temple d'aussi grandes proportions que celui de Saint-Rombaut, il eut fallu plus d'ampleur dans l'ensemble et plus de largeur dans les personnages. Cette remarque, du reste, n'atteint en aucune façon l'auteur de l'œuvre.

Eglise de Notre-Dame d'Hanswyck. — Les bustes de Saint-Jérome et de Saint-Grégoire; ces œuvres en pierre blanche, d'une facture hardie, décorent la dôme de l'église où elles font dignement pendants à deux bustes par L. Fayd'herbe. Nous considérons ces deux images comme les chefs-d'œuvre du statuaire. On lui doit les confessionaux aussi artistement combinés que sculptés, qui occupent la nef septentrionale de l'église; les plans des confessionaux de la nef opposée sont également de lui mais exécutés par ses élèves.

Eglise du Grand-Béguinage. — Le portail latéral dans la nef septentrionale est de l'ordonnance de Boeckstuyns, qui est en même temps l'auteur des sculptures décoratives. Cet édicule en marbre noir et blanc est percé de trois portes. Les deux issues latérales sont surmontées de frontons triangulaires, renfermant chacun un médaillon taillé en bas-relief, représentant l'un Sainte-Catherine, l'autre Sainte-Begge; la porte centrale est couronnée par deux génies et par un buste de Sainte-Ursule. Dans ces morceaux la grâce et

la douceur de l'expression rivalisent avec la sage draperie des vêtements. C'est encore J.-F. Boeckstuyns qui remit une nouvelle tête sur la statue de Dieu le Père, haut-relief placé dans la façade de l'église; c'est également lui qui exécuta le banc de communion, long de cent pieds, qui se trouve dans cette église.

Il fournit les plans de la façade du local de la gilde des archers aux bails de fer, en 1728, et il exécuta une statue de *Saint-Sébastien*, destinée à l'extérieur de cet édifice. Au point de vue architectonique nous ne citerons pas la chambre de la gilde des archers comme un modèle à imiter. L'aspect général de ce monument est conservé, bien qu'il soit dépouillé aujourd'hui des statues et des ornements qui le relevaient autrefois. La construction coûta à la compagnie 9000 florins.

L'autel de la Sainte-Croix à Notre-Dame au-delà de la Dyle est de l'ordonnance et de l'exécution de Boeckstuyns. Ce gracieux édicule affecte la forme d'un portique en bois marbré; dans une niche centrale un ange, de grandeur naturelle, porte la croix du Sauveur et prend son essort vers le ciel. Ses pieds reposent sur une nuée, qu'une dizaine de petits chérubins entourent de toutes parts. Au sommet du monument se montre le Père éternel accompagné de deux séraphins; deux autres anges, munis de trompettes, proclament la gloire de Dieu le Père. La table de l'autel simule une grotte sépulcrale dans laquelle repose le corps inanimé de Jésus; cette dernière œuvre n'est pas de l'auteur de l'autel.

Il plaça au maître-autel de cette collégiale deux figures, dont il reçut le payement en 1689 et en 1690. La confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs établie dans cette église, lui confia le trône ou le dais, destinée à l'image de la Mère de Dieu; cette œuvre lui valut 75 florins, soldés le 10 mai 1684. La statue de *Saint-Jacques-le-Mineur*, se trouvant dans la grande nef, est aussi de son ciseau.

Enfin il restaura quelques-unes des stations, élevées à l'extérieur de ce temple. Une note de sa main nous apprend qu'il y fit les travaux suivants, tous en pierre : une jambe à l'âne, dans le bas-relief de la fuite en Egypte; deux bras à la croix, le titre de la croix et les mains de Saint-Jean dans une autre station. Le sculpteur compta pour son travail, pour le plâtre employé, pour feraille et couleur à l'huile, deux patacons.

Les comptes communaux de Malines rapportent qu'il toucha, en 1692, la somme de huit florins pour restaurations à la station représentant le Sauveur mort sur les genoux de sa Mère; cette station faisait partie de la série des petits monuments établis au cimetière de Notre-Dame.

La ville lui compta au mois de février 1702 dix-huit florins pour le cadre du portrait de Philippe V, peint par van Orley; elle lui paya au mois d'août 1705 soixante-neuf florins pour les décorations dont il avait orné la porte de la salle du collége à l'hôtel-de-ville; elle lui commanda en 1717 une cheminée de marbre, au prix de cinq cents florins, pour être établie dans la de-

meure du président du grand-conseil, Christophe de Baillet; en 1718, il exécuta aux frais de la commune les ornements de l'estrade dressée à l'occasion de la joyeuse-entrée de Sa Majesté, ce qui lui valut dix florins neuf sous; enfin en 1720 il plaça dans le palais du grand-conseil une cheminée de marbre rouge au prix de soixante-quinze florins dix sous.

J.-F. Boeckstuyns donna le plan de la coupole qui surmonte l'église collégiale de Louvain; cette coupole, de forme circulaire, est en bois, ornée de pilastres ioniques et percée de huit grandes fenêtres cintrées [1].

La ville de Malines possède de cet artiste une bonne statue en terre cuite, représentant un *Amour endormi ayant une rose à la main,* œuvre, grandeur nature, conservée à l'hôtel-de-ville.

Boeckstuyns était, comme nous venons de le voir, non seulement sculpteur, mais aussi architecte, quoiqu'en cette dernière qualité il n'ait pas brillé d'une façon spéciale. Esprit actif, il ne s'occupait pas moins à perfectionner l'art industriel; une requête de sa part adressée au Magistrat de Malines nous en fournit la preuve. La pièce dont nous allons parler se rapporte à la fabrication des cuirs dorés, industrie fort en vogue à Malines au dernier siècle. Jean-François Boeckstuyns, célibataire, maître sculpteur, expose dans sa requête qu'il vient d'inventer un moyen ingénieux pour graver des planches de cuivre, propres à l'impression des cuirs dorés. Son procédé est neuf,

[1] E. van Even. *Louvain monumental,* p. 191.

dit-il, car jusqu'ici ces planches ont été ou coulées en métal ou taillées en bois. L'un et l'autre de ces moyens sont inférieurs en perfection à celui que le requérant possède; ce qui est établi, du reste, par une attestation émanant des fabricants de cuirs dorés de Bruxelles; ces industriels, appréciant les avantages de son secret, l'engagent à venir s'établir dans leur ville, où il jouira de diverses exemptions des charges communales. Mais, dévoué à sa ville natale, l'exposant, suivant l'exemple de son père et de ses aïeux, sait ce qu'il doit à la patrie, et en conséquence il divulguera son invention à Malines, à la condition que la commune veuille bien lui accorder la franchise des logements militaires, d'accises et celle de bière, en proportion de sa mince consommation. La chambre de police, en date du 29 décembre 1713, octroya au sculpteur l'objet de sa demande [1].

Théodore Verhaegen.

Le 3 juin 1701 naquit à Malines Théodore Vêrhaegen ou Verhaghen, fils de Rombaut Verhaegen, ouvrier menuisier. Ce dernier, bien qu'étant resté pendant toute sa vie simple ouvrier et n'ayant voulu, par suite d'une idée étrange, se soumettre aux règlements exigés pour obtenir la franche-maîtrise de son métier, surpassait de loin en talent et en génie tous les maîtres ouvriers de la

[1] *Archives de Malines. Policey-Boeck*, t. X, 1714-1720. p. 231.

ville. Il dressa un plan ingénieux pour établir un pont tournant sur la Dyle, non loin de la grue; il engagea les moines de Grimberghen à maintenir la tour de leur abbaye et leur fournit les moyens d'atteindre à ce but; en ce point il était en désaccord complet avec les ingénieurs les plus estimés du pays, qui tous avaient décidé la démolition de l'édifice, mais la mise en pratique des conseils de R. Verhaegen lui donna gain de cause.

Le jeune Théodore se livra à l'étude de la sculpture sous différents maîtres : il débuta chez J.-F. Boeckstuyns, passa de là à Anvers dans les ateliers de M. Vervoort, de Claude de Cock et de G.-J. Kerrickx, puis dans celui de D. Plumier à Bruxelles. A dix-neuf ans il abandonna ce dernier professeur et il revint à Malines où il travailla sous J.-F. Boeckstuyns à l'achèvement de la chaire à prêcher de Leliendael.

Verhaegen était de taille moyenne et chétif, mais il avait une imagination vive, un esprit inventif, original et peu façonné au monde; aussi son langage, souvent grossier, se ressentait de cette tournure de son intelligence. L'on cite de lui plusieurs facéties qui peignent le personnage sans faire honneur toutefois à son bon goût ou à sa délicatesse : ayant placé un confessionnal dans l'église des frères Cellites à Malines, le supérieur du couvent reprocha à l'artiste le peu de décence qu'il avait mise à une figure tenant un cartel; Verhaegen prit l'observation de mauvaise part et il écrivit à la craie sur le cartouche :

Heer bevrydt dese natie
Van dronckenschap en tentatie.

Un jour le président du séminaire lui fit également observer que la nudité de la statue d'Ève, à la chaire d'Hanswyck, était peu convenable dans une église. Le sculpteur répliqua qu'il comptait habiller la figure d'une soutane à petits boutons; or, il s'adressait au président qui avait introduit cette forme de costume dans le séminaire. Il n'épargnait personne, du reste, quand il s'agissait pour lui de placer un prétendu bon mot; ainsi, parlant de son fils devenu prêtre, homme très-vertueux, mais théologien médiocre, il disait qu'il avait la grande consolation que son fils n'aurait jamais semé de schisme dans l'Église. Ces quelques traits dépeindront suffisamment le personnage, qui s'occupait aussi de poésie légère flamande. Sa plume mit au jour une pièce satirique, oraison funèbre du canal de Louvain, et d'autres compositions du même genre. Smeyers raconte que Verhaegen faisait ses délices d'un livre de Meerman, *Gulde annotatien*.

Ses goûts de poésie sarcastique se développèrent surtout durant son séjour à Anvers chez C. de Cock, qui cultiva lui-même les muses et qui publia des vers sur la destruction par la foudre de l'église des Jésuites à Anvers. Cette singularité de Verhaegen se traduisait dans tous ses actes, dans son dîner, dans son lever et dans son coucher; il ne faisait, disait-on, rien comme un autre. C'est dans ses œuvres seulement que l'on ne découvre point la trace de cette excentricité naturelle; peut-être sa grande ambition parvenait-elle ici à dompter ses instincts naturels?

Cependant, même dans l'exercice de l'art qu'il comprenait si bien, il procédait d'une manière à part : il ne voulait ni modèles, ni livres, ni gravures, et il ne souffrait ni correction ni observation. Quelqu'un lui ayant dit vers la fin de sa vie que, ne possédant aucune gravure, il devait ignorer complétement l'état de la sculpture antique, cette remarque le piqua au vif et le poussa à acheter une farde de planches relatives à la statuaire; mais il ne la regarda jamais.

Si Verhaegen n'avait pas eu ce malheureux travers d'esprit, il serait parvenu bien plus loin encore qu'il est venu, car la nature l'avait merveilleusement doué; elle lui avait donné une main si sûre, qu'il exécutait d'un jet un bas-relief en bois, il le taillait sans avoir devant lui de projet et sans ébauche, entreprenant directement sa besogne et l'achevant à mesure qu'il avançait. Il avait conservé une partie du style large de L. Fayd'herbe, mais en voulant le mitiger par plus de grâce, il tombait dans plus de maigreur et parfois dans le manièrisme.

Aussi bon mécanicien qu'artiste, il inventa un pont flottant qui pouvait être établi par peu de monde, en moins de cinq minutes et qui pouvait supporter les plus fortes charges et le roulage des canons, tout en ne pesant lui-même que 1600 livres. Le même pont pouvait servir, au moyen d'une légère modification, à passer un torrent ou bien encore à franchir un ravin. Cette invention, que E.-J. Smeyers explique dans son manuscrit, fut appréciée et achetée à son auteur par le général

des alliés, Burmannia; le maréchal de Saxe, à son tour, la jugea digne d'attention et l'ayant examinée, il s'écria : « C'est un grand coup pour un f.... flamand! » Enfin le modèle du pont de Verhaegen fut envoyé au musée militaire du roi de France. Il avait imaginé aussi un moyen simple et rapide pour enfoncer les plus fortes pilotis en terre; mais il refusa de communiquer son procédé à qui que ce fût; même lorsqu'il mourut, il refusa de faire connaître à son fils diverses inventions utiles qu'il avait conçues.

Th. Verhaegen mourut des suites d'une attaque d'apoplexie le 25 juillet 1759, dans la paroisse de Saint-Jean[1]. Sa femme, Emerence van Hoogvorst, lui donna une fille et un fils, Jean-Théodore, qui devint prêtre et chapelain de l'église de Saint-Rombaut.

Il décéda dans la rue du Cimetière (rue de Stassart), dans une maison qu'il avait acquise le 14 septembre 1751. Cette demeure était située à côté de celle faisant le coin nord de la rue Saint-Jean et de la rue du Cimetière.

Les biographes contemporains de notre artiste, reconnaissent qu'il avait une puissance extraordiuaire de talent sculptural, mais ils déplorent qu'il n'ait pas voulu soumettre son esprit original à l'étude régulière et raisonnée du dessin et du modèle humain : il aurait échappé ainsi, disent-ils, à cet excès de fougue et de sauvagerie qui l'a entrainé parfois dans des exagérations de propor-

[1] Obituaire de Saint-Jean : « 27 july 1759. *Theodorus Verhaghen, beeldhouwer, man van Emerentiana van Hoyvorst.*

tions. Ils lui reprochent encore d'être trop chargé dans ses dessins d'architecture [1].

Mais nous ne partagerons pas ce dernier reproche avec nos devanciers, et nous invoquerons à l'appui de notre opinion, le maître-autel de Saint-Jean et la chaire de Sainte-Catherine, tous deux élevés d'après les croquis de Verhaegen.

Si la carrière de Verhaegen ne fut pas longue, elle fut bien remplie, car la liste de ses œuvres est étendue et chacune des pièces sorties de ses mains est de première importance.

Il exécuta pour la ville de Malines les morceaux suivants :

Eglise de Saint-Rombaut. — Dans les deux transepts, les statues en pierre des *quatre Pères de l'Eglise*. Ces figures, placées en 1743, coûtèrent chacune 325 florins courant. Elles sont les meilleurs types caractérisant la puissance du ciseau de Verhaegen; la conception de ces images est large et imposante; la draperie ample et riche et la pose facile mais pleine d'une aisance majestueuse. Il est à regretter que l'artiste n'ait pas toujours suivi la manière qu'il avait adoptée ici; dans la suite il s'est laissé séduire par une tendance vers la grâce, qui a enlevé souvent la grandeur à ses productions.

Aujourd'hui a disparu une autre œuvre de Verhaegen, un ostensoir maintenu par deux anges, (1729), qui se trouvait à l'extérieur de l'église, derrière le tabernacle; l'inscription seule taillée

[1] *Bericht van Mechelen,* 1773, p. 83.
[2] *Idem,* 1785, p. 91.

sous cette représentation, continue à subsister.

Eglise de Saint-Jean. — Dans l'église précédente nous avons eu l'occasion d'apprécier le statuaire, dans l'église de Saint-Jean nous examinerons le faire du sculpteur en bois. Le 3 juillet 1736, Th. Verhaegen s'engagea par contrat à placer dans le terme de trois ans, la chaire de vérité actuelle et ce à raison de 2600 florins. La chaire fut placée en 1741, mais elle coûta 2856 florins 6 sous, à cause de quelques suppléments, tels qu'une balustrade non comprise dans le devis primitif. Le sujet inférieur de la chaire est un groupe naturellement arrangé; il représente le Bon Pasteur parlant au peuple. Jésus, muni d'une houlette, est assis au centre de la composition; des agneaux circulent autour de lui; à sa droite deux vieillards tendent l'oreille à ses discours. Ces physionomies sont pleines de vie et d'expression; elles contrastent avec l'air calme du Sauveur. A la gauche du Christ, un autre disciple se présente, animé du même désir d'entendre la parole sainte; devant le divin Pasteur, une jeune mère présente son petit enfant. Sur la cuve de la chaire sont reproduits, entourés d'arabesques, trois médaillons portant chacun une personnification d'une vertu théologale. L'abat-voix, prodige de menuiserie hardie, se maintient, sans aucun autre lien, en équilibre sur le portique d'entrée de la chaire. Le dais est surmonté de grands enroulements, se rejoignant vers le haut sous une sorte de vase. Autour de l'abat-voix sont groupés six petits génies d'une heureuse exécution.

Du même auteur nous admirons les deux bancs d'œuvre adossés au colonnes du transept. Ces stalles offrent des détails remarquables dans l'exécution des bas-reliefs de bois, dont elles sont décorées.

La tribune du côté sud fut mise en place en 1730 par Verhaegen, qui en avait entrepris l'exécution au prix de 100 florins, mais à charge pour l'église de fournir le bois, le fer, etc. Les comptes de l'église rapportent les noms des praticiens, qui contribuèrent sous la direction du maître à l'achèvement de ce meuble : ce sont F. VERHAEGEN, THÉODORE et FRANÇOIS COPPENS, D. BOECKSTUYNS, F. VAN ELEWYT, F. VAN BASEL et THÉODORE FOSTÉ ; tous artistes dont nous n'avons pu retrouver les traces.

Trois bas-reliefs ornent la tribune, qui contourne les trois quarts du pilier. Le sujet du centre est saint Jean prêchant dans le désert; celui de droite est le martyre de saint Jean, et celui de gauche est saint Jean écrivant son évangile dans l'île de Pathmos. Ces diverses scènes sont reproduites avec la fidélité, la finesse et le détail qu'y mettrait un pinceau; dans les deux premiers épisodes on découvre une foule de personnages, des constructions, des végétaux, des effets de perspective, en un mot, tout un tableau de la nature.

Le sujet relatif à saint Jean dans l'île de Pathmos ne comporte d'autre figure que celle de l'évangéliste accompagné de son aigle ; il contraste avec l'animation des deux autres panneaux; ici nous voyons un paysage calme et grandiose, que l'on pourrait dire être peint à la pointe du ciseau.

Des cariatides à bustes d'anges, figurant des vertus, séparent les bas-reliefs les uns des autres. Au-dessus de la corniche saillante s'élève un groupe de proportion moyenne : un bourreau présentant à Hérodiade la tête du Précurseur, dont le tronc gît par terre.

La tribune du côté nord a été placée le 3 juillet 1744; elle valut à Th. Verhaegen 1676 florins 11 sous, mais l'artiste avait pris sur lui tous frais résultant de l'achat du bois, de la feraille et du placement. Après avoir entrepris cette stalle, Verhaegen fut saisi d'une maladie des nerfs, qui l'empêcha de se consacrer entièrement à son travail; il se vit obliger d'en confier plusieurs parties aux mains de ses apprentis. L'ordonnance architectonique ici est pareille à celle que nous avons observée dans le transept opposé. Au milieu du dossier on découvre la résurrection de Lazare; à gauche, l'adoration des bergers; à droite, le Sauveur prêchant au peuple. Dans ces trois tableaux la composition est aussi riche et aussi compliquée que dans la première tribune. Le groupe, qui couronne l'édicule, est le Sauveur en croix soutenu par deux anges.

Autrefois on trouvait en cette église la pierre tumulaire de Henri Joseph de Kerrenbroeck, entourée de feuillages et d'enroulements dessinés par le même artiste. L'on y admirait de notre sculpteur un fort beau cadre en bois, abondamment orné, servant à renfermer les noms des membres de la confrérie de la très-sainte Trinité.

Cette dernière œuvre, perdue aujourd'hui, était

fixée contre une colonne de la grande nef. Elle fut payée 187 florins 7 sous 4 deniers à son auteur, par quittance du 7 avril 1730.

Eglise de Notre-Dame d'Hanswyck. — La chaire à prêcher de ce temple compte parmi les plus riches et les plus grandioses conceptions connues en ce genre. Th. Verhaegen s'y montre statuaire de talent dans les statues d'Adam et d'Ève, habile sculpteur dans l'exécution des détails et homme d'imagination dans l'ordonnance.

Le 14 mai 1743, le maître s'engage par un contrat, dans lequel la chaire est minutieusement décrite, à exécuter cette pièce à raison de 4000 florins, dans le délai de trois années. Il commença le placement de son œuvre le 15 octobre 1746 et il l'avait entièrement terminé le 24 décembre suivant. Il fut intégralement payé le 18 mars 1747. La majeure partie des frais que nécessita cette chaire fut supportée par Alexandre-Joseph Rubens, trésorier de S. M. à Malines et l'un des descendants du grand peintre de ce nom.

L'abat-voix du monument simule un nuage, flottant entre les branches d'un arbre touffu. L'*Assomption de Marie* est représentée au-dessus de la nue. La Sainte Vierge, levant les mains vers les cieux, est entourée de toutes parts de nombreux chérubins. Des ramifications de l'arbre s'échappe une riche et ample draperie, dont les plis abondants et majestueux retombent derrière la tribune et vont se dérouler ensuite, agréablement drapés, sur l'escalier. La cuve ou la place destinée à l'orateur, est décorée de sculptures :

sur la face principale un ange tient un médaillon avec le buste de la Sainte-Vierge portant son divin Fils; un pan de rideau enveloppe l'extérieur de ce cadre. Dans ce bas-relief, il y a une certaine lourdeur, que l'on ne retrouve pas dans les autres parties de la chaire. Sur le sol se passe la grande scène du paradis terrestre. Adam, errant après sa chute, se trouve non loin d'Ève, qui, désespérée de son crime, se couvre le visage et cherche à échapper à la présence de Dieu. Jéhova, sous les apparences d'un vieillard, s'adresse à Adam; d'une main il lui montre le serpent rampant par terre, et de l'autre il lui promet miséricorde en lui indiquant la douce image de Marie, taillée sur la tribune. Les grandes figures sont admirablement comprises; elles sont larges d'exécution et elles ont un caractère de grandeur qu'il est étonnant de retrouver encore au XVIII^e^ siècle.

La reproduction de la chaire d'Hanswyck se trouve dans le *Voyage pittoresque* de Descamps.

Dans le jardin du grand séminaire se trouve une statue en pierre, *la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus*. Marie, debout sur le monde, écrase le serpent sous les pieds; elle dépose un baiser sur le front de son Enfant, assis sur son bras. L'ordonnance de ce groupe rappelle entièrement la manière de Verhaegen; mais l'exécution peut faire croire que le statuaire confia cette partie aux élèves qui fréquentaient son atelier.

Dans la rue de l'Empereur, contre le mur de l'hôpital, est placée une grande statue en pierre, *la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus*. Marie retient

son Enfant par les bras; il appuie un pied sur une tête de chérubin, l'autre sur la nue, qui soutient également la divine Mère. Marie, debout sur le croissant traditionnel, écrase le serpent biblique. Le groupement de ces images décèle de la facilité, les draperies flottent naturellement, mais le caractère général de la statue n'a pas l'aspect large qui distingue les figures posées sous la chaire d'Hanswyck. Ici, la personne de la Sainte Vierge, au contraire, trahit dans la pose et dans le mouvement du cou cette tendance d'apprêt et de maigreur, qui fut l'écueil du talent de Verhaegen dans ses vieux jours. Ce groupe a été érigé en ce lieu par les habitants de la rue. L'auteur toucha en rémunération de son travail, le 6 mai 1753, la somme de 350 florins.

Une autre statue de Th. Verhaegen est fixée contre la façade de la maison formant le coin de la rue des Augustins et de la place Saint-Pierre. Cette œuvre, également en pierre et de dimension supérieure à la grandeur nature, représente aussi *la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus*. Ici, Marie se tient sur un nuage et laisse retomber avec amour ses regards sur son Fils, dont le petit corps contourné penche en avant et s'agite dans les bras maternels.

Église métropolitaine de Saint-Rombaut. Nous avons vu que Th. Verhaegen, lorsqu'il était âgé de dix-neuf ans, contribua, sous la conduite de son maître J.-F. Boeckstuyns, à l'exécution de la chaire à prêcher du prieuré de Leliendael, placée aujourd'hui dans la cathédrale. Le 13 janvier

1722, le jeune artiste toucha 7 florins 14 sous, pour avoir travaillé pendant cinq jours et demi à ce meuble. Sa part dans l'achèvement de cette œuvre est donc de peu d'importance.

Nous indiquerons sommairement les autres œuvres auxquelles Verhaegen travailla dans sa ville natale :

L'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul à Malines, édifice abattu à la fin du dernier siècle, renfermait dans la chapelle du Saint-Nom un remarquable autel en bois, exécuté par notre statuaire ; on y voyait l'Enfant Jésus entouré d'attributs variés et surmonté du monogramme divin.

Le couvent des Carmes déchaussés possédait une chaire de vérité de notre artiste ; au pied de cet édicule était représenté saint Jean de la Croix, accompagné d'un aigle ; au-dessus de la figure on lisait : *Joannes docuit, quod alii non docuerunt.*

Les mêmes religieux avaient une excellente statue de *Sainte-Barbe*, et deux petits autels devant le chœur, l'une surmonté d'une image de la *Sainte-Vierge*, l'autre de celle de *Saint-François*, par le même auteur.

Au couvent de Béthanie, il exécuta le maître-autel ; il entreprit un travail semblable pour la chapelle claustrale des Frères Cellites ; il fournit enfin le plan de l'autel des âmes du purgatoire pour le monastère des Dominicains.

L'administration communale de Malines semble avoir moins encouragé le talent de Verhaegen que ne le firent les églises et les corporations religieuses. Nous ne relevons son nom que deux fois dans les comptes de la ville :

En 1736-37, il restaura, aux frais de la commune, une station placée près de la fonderie, au rempart de la vieille porte de Bruxelles. Ce travail lui fut payé, en 1737, 44 florins.

En 1737-38, il toucha 300 florins pour avoir surveillé et dirigé pendant 49 jours les travaux exécutés au grand arc de triomphe, travaux consistant en placement de l'échaffaudage et restauration des peintures; ainsi que pour avoir rétabli quelques sculptures et avoir revu la menuiserie des chars de l'*Ommegang*.

Verhaegen, s'étant acquis une grande célébrité, répandit ses œuvres au loin. Il exécuta pour l'église de Saint-Laurent, à Lokeren, une chaire à prêcher, dont la disposition générale n'est pas sans offrir quelqu'analogie avec celle qui orne l'église de Saint-Jean, à Malines. La chaire de Lokeren, faite en 1736, valut à son auteur 3500 florins; c'est une composition heureuse, finie dans ses ornements; le groupe principal, le Christ au milieu des docteurs, comporte huit figures de grandeur humaine. Sur la cuve se détachent trois médaillons avec scènes de la vie de Jésus; une vingtaine d'anges sont repartis dans la partie supérieure de l'édicule. Le *Messager des Sciences historiques* (1854) a donné un aperçu sur cette œuvre, sous le titre : *Sculptures en bois de l'église de Saint-Laurent à Lokeren;* cette notice est accompagnée d'une planche de M. F. De Vigne, où se trouve représentée la chaire du sculpteur malinois.

L'église de Leeuw-Saint-Pierre renferme le

monument funèbre de Cyprien-Ambroise-Pierre Roose, baron de Leeuw, décédé en 1720. Ce cénotaphe par Th. Verhaegen est une production de sa jeunesse; une médiocre statue du *Temps* tient le médaillon avec le buste du défunt.

M. Kervyn de Volkaersbeke, dans son ouvrage *les Eglises de Gand*, rapporte que Théodore Verhaegen, Verbruggen, d'Anvers, et l'orfèvre Jaspar Lanoy, de Bruxelles, produisirent des modèles pour la chaire de Saint-Bavon, mais qu'aucun de ceux-ci ne fournit un plan aussi digne de l'admiration que Laurent Delvaux, de Gand, qui fut chargé de l'œuvre (1739) [1].

Notre artiste travailla également pour la ville de Louvain. Il exécuta sur la demande des corporations de celle-ci des trophées en bois, destinés à être portés par les métiers dans les solennités religieuses et civiles [2].

L'abbaye de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien, à Ninove, confia bon nombre d'œuvres de première importance à Th. Verhaegen. Le comte Th. de Limburg-Stirum, dans un article publié dans le *Messager des Sciences historiques* (1874), fournit au sujet de ces productions d'intéressantes données; nous ne ferons que les indiquer d'après cet auteur, qui en parle avec détail [3]. Le comte de Limburg-Stirum nous apprend, qu'au-dessus de chaque autel dans le fond du transept de l'église

[1] Tome I, p, 102.

[2] Van Even. *Ommegang de Louvain*, p. 44.

[3] *Notice sur l'église de l'ancienne abbaye des Prémontrés, à Ninove.*

abbatiale, on a élevé un grand portique dessiné et sculpté par Th. Verhaegen ; l'un représente *le Triompe de la Sainte-Vierge ;* l'autre, *Saint-Norbert triomphant de Tanchelin ;* que les murs des nefs latérales sont lambrissés d'une belle boiserie exécutée par Verhaegen ; elle contient alternativement un bas-relief et un tableau. Il y a ainsi de part et d'autre trois bas-reliefs complets et deux demis bas-reliefs, à chaque extrémité à moitié engagés dans le mur. Ces œuvres sculpturales se rapportent à des épisodes de la vie de Saint-Corneille et de celle de Saint-Cyprien ; M. de Limbourg-Stirum relate les sujets de ces diverses compositions. Enfin de chaque côté de l'entrée de l'église est placé un confessional d'un dessin monumental ; celui de gauche est du sculpteur malinois.

Le texte taillé sur le confessional dû à Verhaegen portait ces mots : *Venite ad me qui onerati estis et ego reficiam vos.* Or, il arriva que le lendemain du placement de ce confessional, l'on y trouva un enfant abandonné ; l'artiste, se trouvant en ce moment à Ninove, dit au prélat, que cet événement venait parfaitement confirmer la vérité du texte en question.

Il ne semble pas que Théodore Verhaegen se soit occupé de petites sculptures, car jamais on n'en rencontre dans les catalogues de ventes. Une note contemporaine de son époque nous apprend qu'il exécuta son propre portrait et celui de son épouse ; ensuite que sa veuve conservait chez elle plusieurs esquisses, quelques projets, peu

d'œuvres achevées, mais beaucoup de dessins et de plans, parmi lesquels celui qui servit à Valckx pour l'exécution de la chaire de vérité de l'église de Sainte-Catherine, à Malines.

Pierre Valckx [1].

Pierre Valckx, excellent sculpteur, mais malheureusement trop peu connu, donnait à ses statues un air d'aisance et de grâce, qui contraste avec le type maniéré propre aux productions de son siècle. Il comprenait parfaitement le jet des draperies, auxquelles il donnait un pli facile et naturel; l'expression des visages dans ses œuvres respire une animation calme et sans prétention. Cet artiste fut baptisé dans l'église métropolitaine de Malines le 1 mars 1734. Il était fils de Jean-Baptiste Valckx, peintre marbreur, et de Marguerite Daems. Il reçut les premiers enseignements de la sculpture dans l'atelier de Théodore Verhaegen; lorsque son temps d'apprentissage était écoulé, il quitta Malines pour se perfectionner à l'académie d'Anvers. Dans cette dernière ville, J.-B. Mooriaen lui apprit l'art de tailler les ornements et les feuillages; mais non content de la direction d'un seul maître, il alla travailler dans les ateliers de Mannen et d'Alexandre Schobbens. Lorsqu'il se crut suffisamment instruit pour pra-

[1] *Bericht van Mechelen*, 1786, p. 575. — *Notes de Grégoire de Maeyere et de De Bruyne.*

tiquer à son compte, il abandonna Anvers et revint se fixer à Malines; mais une idée fixe ne cessait de poursuivre le jeune artiste : la pensée de se vouer à la vie religieuse et de quitter le monde le poursuivait. Les luttes intérieures que ce projet lui suscitait nuisirent à ses progrès; il travaillait sans courage, ne sachant quelle carrière il embrasserait.

Cette période d'indécision ne cessa que lorsqu'il se décida à prendre le froc dans le couvent des Carmes déchaussés, monastère dont il connaissait particulièrement les moines et où son père avait exécuté maint ouvrage décoratif de peinture. Les Carmes reçurent le jeune sculpteur avec d'autant plus de plaisir, qu'ils étaient sur le point d'orner à neuf leur église claustrale; ils espéraient mettre son talent à profit. Valckx entra au couvent en qualité de frère-lai au mois d'avril; mais après un séjour de treize mois, il se retira de la maison religieuse et rentra dans le monde où il vécut d'une vie tranquille, mais occupée.

Le 21 avril 1761, les doyens de la gilde de Saint-Luc, Leva et Parant, l'admirent dans la compagnie, dont il devint plus tard doyen lui-même; dès lors notre artiste songea à se mettre en ménage, projet qu'il réalisa l'année suivante : le 21 février 1762, il épousa à Saint-Rombaut Anne-Marie Coeckelbergh, qui lui donna trois fils et deux filles. De ces cinq enfants, quatre moururent entre les années 1763 et 1768; Valckx lui-même ne fournit pas une longue carrière et il mourut dans la paroisse de Saint-Jean le 3 mai 1785, à huit heures et demie du soir.

Voici le texte de la carte mortuaire que la veuve fit distribuer à ses amis.

« Maria Cokelbergh laet weten de dood van Petrus » Valckx, haeren man, overleden den 3 mey 1785 om half » negen ueren des avonds, wiens begraevenisse zal ge- » schieden den 5 om acht huren des avonds ende den » lyk-dienst den 9 der selve maend, om elf ueren des mor- » gens, in de parochiale kerke van St. Jan.

» De dertigste zullen gedaen worden in de kerke der » Eerw. PP. ongeschoende Carmeliten de volgende daegen » om seven ueren des morgens. »

R. I. P.

Uyt de drukkerye van J.-F. van der Elst.

La veuve de Pierre Valckx convola en secondes noces, le 21 février 1786, avec le sculpteur Jean Turner, un élève de son premier mari.

Pierre Valckx s'étant fait inscrire à Malines dans la chambre de Rhétorique « *la Pivoine* » le 14 septembre 1766, nous supposons donc qu'il s'occupait de littérature; en 1780 il fut élu, en même temps que Bernard de la Montagne, facteur ou doyen de cette association.

Les œuvres que laissa l'artiste sont fort nombreuses; nous avons dit plus haut quel est le caractère général de ses statues; les ouvrages de décorations qu'il exécuta participent à la manière agréable qui distingue ses grandes productions : il avait un tact spécial pour traiter les bas-reliefs, les feuillages et surtout les petites têtes de chérubins; de nombreux spécimens de sa puissance, dans ce dernier genre, sont conservés dans les églises de Malines.

Le Musée communal possède deux têtes ailées en bois, représentant *le Temps,* hauteur 0,90 centimètres. Ces œuvres sont des fragments du char impérial, qui figura dans la cavalcade en 1775. Deux terres cuites, *Aaron* et *Melchisedech,* hauteur 0,68 centimètres, maquettes des statues ornant l'autel du Vénérable à Saint-Jean, reposent également au Musée.

Les œuvres sculpturales de Pierre Valckx sont abondantes; nous connaissons les suivantes :

Les décorations et les figures du maître-autel de l'église de Saint-Jean, à Malines; le 1er février 1765, le sculpteur s'engagea à fournir, au prix de 625 florins, la partie artistique de cet autel, élevé d'après un plan de Th. Verhaegen et qui coûta en tout 1650 florins. Les statues que Valckx plaça sur ce monument sont de chaque côté du fronton un ange, accompagné d'un chérubin plus petit. Dans la partie centrale sont groupées les trois personnes de la Sainte-Trinité, entourées de génies et assises sur un nuage. Ces figures sont de grandes proportions et offrent un heureux aspect.

Il est également l'auteur des décorations de l'autel du Saint-Sacrement dans cette église, autel construit dans un croquis de Guillaume Herreyns. Les deux statues d'*Aaron* et de *Melchisedech* qui figurent sur l'autel, ont été commencées par notre artiste, mais achevées après sa mort par son élève Jean Turner.

Il exécuta le buffet d'orgue, ainsi que les stalles des proviseurs de la confrérie de la Sainte-Trinité

et celle des maîtres des pauvres, placées sous les orgues (1784).

Th. Verhaegen avait fourni le plan général de ces ouvrages de bois, qui furent placés dans le fond du temple.

Les ornementations les plus saillantes du buffet d'orgue sont, outre des enroulements et des faisceaux d'instruments musicaux, un médaillon avec le buste du roi David. La stalle des maîtres du Saint-Esprit ou des pauvres, porte au dossier un charmant tableau en haut-relief, dont le sujet est la multiplication des pains. Une douzaine de personnages concourent à cette scène, adossée à des silhouettes de constructions grecques et ombragée à gauche par un grand arbre.

Le banc de la confrérie de la Sainte-Trinité présente un épisode relatif au rachat des esclaves chrétiens, œuvre placée sous le patronage spécial de la Sainte-Trinité. Celle-ci entourée de chérubins, occupe la partie supérieure de la sculpture, plus bas un ange debout présente à Dieu deux esclaves enchaînés, à genoux. Ces deux morceaux se distinguent par les plus précieuses qualités de composition, d'exécution, d'achèvement et d'expression. Le bas-relief du banc de la table du Saint-Esprit présente quelque supériorité sur le second. Dans le genre de travail, dont nous nous occupons ici, le talent de Valckx se révèle d'une manière remarquable et plus profondément que dans la statuaire proprement dite.

A l'église de Sainte-Catherine à Malines, Pierre Valckx plaça en 1774 une chaire de vérité, qu'il

exécuta d'après un dessin de son maître Verhaegen. Notre sculpteur entreprit cette œuvre par contrat passé avec Charles van Pyperseel, donateur, le 15 juin 1771 à raison de 1200 florins; après l'achèvement de l'ouvrage, l'artiste devait encore toucher une somme supplémentaire de 227 florins 11 sous. Au pied de la chaire, sous un toit de chaume, fixé aux murs ruinés d'un temple, s'abrite la sainte Famille. La sainte Vierge debout montre son Fils, appuyant les pieds sur le globe terrestre. Saint Joseph s'incline avec amour et respect devant l'Enfant-Dieu. Sur l'un des côtés de la chaire, un génie, assis sur un pan de mur, maintient un écusson portant les initiales ou le chiffre du donateur. Un cintre délabré forme l'entrée de la place réservée à l'orateur sacré, au-dessus de l'arcade flotte une épaisse nuée, traversée par des branches d'arbre. Ça et là des anges percent le nuage et déroulent sur la partie antérieure de l'abat-voix une banderole. Valckx a donné aux figures, qui entourent cette chaire, toute la grâce et toute l'aisance possible; elles ont un caractère simple et religieux, dénué de toute prétention.

Pierre Valckx fournit également les deux génies et les décorations de l'autel de Saint-Laurent dans la même église. Ces travaux de peu d'importance lui valurent 127 florins.

C'est lui, enfin, qui exécuta la partie artistique des stalles et des boiseries du chœur en 1776. Ces boiseries, dont Charles van Pyperseel supporta les frais, enchassent de chaque côté du chœur un grand haut-relief. Du côté sud, l'un

figure sainte Catherine discutant avec les philosophes, l'autre la décollation de sainte Catherine; entre ces deux sujets se trouve un médaillon avec le buste de Marie. Dans les stalles du côté nord l'on voit le baptême de sainte Catherine, et sainte Catherine recevant l'enfant Jésus des mains de la sainte Vierge; ces deux tableaux sont séparés entr'eux par un médaillon portant l'image du Sauveur. Ces quatre œuvres principales rivalisent dignement avec les bancs de la confrérie de Saint-Jean; nous retrouvons ici la même simplicité et le même fini d'exécution que dans les morceaux précédents.

L'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle possède de P. Valckx une statue, de mérite secondaire et d'un air théâtral, celle de l'apôtre Saint-Philippe, don offert par la famille van Kiel en 1778; l'autel de Saint-Blaise devant le chœur. Saint-Blaise en costume épiscopal et de grandeur nature, occupe le milieu de l'autel; des têtes enfantines ailées et des rayons entourent son chef. Aux extrémités de l'autel se tiennent deux anges, de proportion humaine; l'un tient les insignes de l'épiscopat, l'autre les instruments du martyre de saint Blaise. Ces trois figures comptent parmi les meilleures productions du maître; l'on peut y voir sa facilité à jeter la draperie, et son talent à traiter le torse et le nu.

A l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, l'artiste laissa diverses productions : il donna le plan du buffet d'orgue et en tailla en partie les ornements (1781); il plaça en 1773 dans ce temple

une statue de Saint-Luc, et en 1774 une statue de Saint-Marc; ces derniers morceaux, monuments funéraires, ne sont point ceux que l'on doit choisir pour apprécier la manière et le talent de Valckx, dont les qualités se révèlent d'une façon bien plus avantageuse dans quatre médaillons de marbre blanc, pendus dans la chapelle de Zellaer, dans le pourtour. Ces pièces, provenant de l'ancien prieuré de Leliendael, portent en bas-reliefs les bustes des saints : Augustin, Norbert, Antoine de Padoue et Louis de Gonzague. Il exécuta pour le même monastère les encadrements des portes, qui aujourd'hui décorent la même chapelle de Zellaer. Le sculpteur Valckx avait achevé pour le couvent de Leliendael une suite de six médaillons, d'une ordonnance symétrique; nous venons d'en retrouver quatre dans l'église métropolitaine, les deux autres, sur lesquels se détachent les effigies de deux saintes de la règle Norbertine, sont conservés dans la chapelle de l'hospice d'Oliveten, à Malines.

Parmi les objets disparus de nos églises, mais dus à notre artiste, nous connaissons :

Une statue de Saint-Hyacinthe, dans l'église des Dominicains; l'ancienne chaire à prêcher à Saint-Rombaut. Ce meuble ne comportait aucune figure, mais était simplement relevé de festons, de feuillages et d'enroulements. Ce fut Pierre Valckx qui donna le plan pour la transformation de l'église métropolitaine lors du jubilé de 1775. En cette circonstance, des frais furent faits pour enlever à la vieille basilique ogivale son antique et vénéra-

ble aspect; la mode du jour exigeait la renovation des styles et la disparition des ogives. Valckx, dans le plan qu'il fournit, réussit assez adroitement dans l'acte de vandalisme dont il se rendit solidaire; il cacha l'intersection des arcs des ogives sous des coquilles; il revêtit les nervures du triforium de festons; il fit justice des anciens chapiteaux des colonnes, enfin, il exécuta une série de figures représentant les vertus, sous forme de thermes colossaux, qui furent placés entre les belles fenêtres rayonnantes de la grande nef. La gravure sur cuivre, représentant l'intérieur de l'église de Saint-Rombaut par J. Hunin, donne une idée exacte des métamorphoses inintelligentes que subit l'ancienne cathédrale de Malines; l'on y découvre dans la grande nef les ornementations dont Pierre Valckx l'avait affublée.

Autrefois l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle possédait de notre artiste un cadre artistement travaillé, réservé à exposer les noms des membres de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

En dehors de Malines les productions de Valckx sont moins nombreuses; l'église d'Assche renferme un confessional de sa main; nous croyons pouvoir lui attribuer les sculptures de la boiserie du chœur et la chaire de l'église de Bonheyden, exécutées vers 1760.

Les comptes communaux de Malines mentionnent à divers endroits le nom du sculpteur, mais relativement à des travaux d'importance secondaire. Il toucha en 1766-67 la somme de 18 flo-

rins, pour s'être chargé de la peinture d'une embarcation, dont nous pouvons supposer qu'il avait exécuté les sculptures. En 1773-74, la ville lui confia le soin d'examiner l'état dans lequel se trouvait le grand arc de triomphe, peint en 1680 par Daniël Janssens, et que l'on se proposait de dresser à l'occasion des fêtes jubilaires de 1775. En 1779, il reçut 53 florins pour ouvrages de sculpture faits à quelques chars et à d'autres pièces devant figurer dans la cavalcade organisée pour l'entrée du cardinal de Franckenbergh; en 1779-80, il restaura, au prix de 9 florins 5 sous, les armoiries de l'empire placées au-dessus de la porte d'entrée du palais du Grand-Conseil. Il avait fourni les maquettes en terre cuite de différents chars de l'*Ommegang* de 1775.

Valckx entreprit, par convention passée devant le notaire Fr. Walravens le 29 septembre 1773, l'exécution du char, représentant les premiers évêques-missionnaires de la Belgique envoyés par le pape. Ce char, destiné à l'*Ommegang* de 1775, paraît en gravure dans l'album édité en cette circonstance par les soins de la ville, sous la direction de Guill. Herreyns. Ce dernier artiste était l'auteur du plan que Valckx s'était engagé à reproduire. Le 22 novembre 1773, notre sculpteur toucha 250 florins, argent courant. Cette somme répondait à la moitié du premier payement à faire par la corporation des Brasseurs; le métier des Bouchers avait pris sur lui l'autre partie de la dépense [1]. Le 13 mai 1773, Pierre Valckx recon-

[1] *Archives de Malines.*

nut par quittance avoir reçu 498 florins 34 sous, pour les décorations sculptées qu'il avait placées dans la chambre de réunion des poissonniers. Le compte du sculpteur est ainsi établi :

420 jours de travail. .	420-00	flor.
Pour 113 jours.	39-11	»
Pour 21 jours.	17-17	»
Pour bois livré	22-06	»
	498-34	»

Le statuaire, dans le but de se créer des ressources plus abondantes, ne dédaignait pas des ouvrages moins artistiques que ceux qui l'occupaient ordinairement, mais qui néanmoins exigeaient de l'adresse et surtout du goût. La fabrication de cuirs dorés, dont on sait que Malines a eu pendant longtemps quasi le monopole, avait à son service certains artistes qui dessinaient les modèles et qui taillaient les matrices servant à l'impression des dessins. Ce genre de travail était cultivé à la fin du XVIII[e] siècle par Lambert Parant, lequel, à cause de sa profession, jouissait d'une franchise en vertu de laquelle la ville lui accordait l'exemption des droits sur quatre aimes de bière forte et sur huit aimes de petite bière. Après le départ de Parant, Valckx, qui lui aussi fournissait des planches pour la fabrication des cuirs dorés, demanda au Magistrat de pouvoir à son tour jouir du privilége dont avait profité jusqu'en 1774 son collègue. La ville fit droit à sa demande et lui accorda la faveur qu'il réclamait.

Le fait suivant, rapporté dans le journal *Bericht*

van Mechelen, 1780, p. 575, mettra en lumière le talent du statuaire malinois, car il prouve la supériorité que celui-ci avait sur ses contemporains. En 1775, la ville de Bruxelles, voulant rétablir sur la fontaine au marché aux Poulets le groupe connu sous le nom des *Trois déesses,* ouvrit pour le 15 octobre un concours, auquel elle convia tous les artistes des Pays-Bas Autrichiens. Les statuaires avaient à fournir une statue en plâtre, haute de sept pieds. Les trois maîtres qui auraient exécuté les trois meilleurs modèles, seraient appelés à reproduire chacun leur œuvre en pierre et recevraient pour la statue définitive la somme de 600 florins, argent de change. Il était convenu cependant que si un même maître remportait la palme pour les trois images sur ses concurrents, la ville lui confierait le groupe entier au prix de 1800 florins. Les quatre figures jugées les meilleures après celles qui auraient été couronnées, resteraient à leurs auteurs, mais ceux-ci recevraient une gratification de 5 pistoles. P. Valckx prit part à la lutte; il acheva une statue de Vénus, qui fut reconnue par le jury comme réunissant les plus éminentes qualités. Malheureusement pour le statuaire, la ville ne donna plus suite à son projet et il ne put affecter son œuvre à la destination qu'elle devait avoir. Il la rapporta donc à Malines, où elle ne tarda pas à être achetée par M. Husmans de Merbois.

Pierre Valckx forma d'excellents élèves qui se distinguèrent au XIX^e^ siècle : François Laurant et Jean-François van Geel.

Jean-François van Turnhout.

Nous ne possédons aucun renseignement biographique sur la personne de ce statuaire malinois, mais nous savons qu'il était le contemporain et l'ami d'Egide-Joseph Smeyers. Les œuvres de van Turnhout lui ont survécu et dénotent du talent. Dans le pourtour de l'église métropolitaine s'élève un groupe en pierre, *le Sauveur bénissant un enfant conduit par un ange;* ces figures, de grandeur naturelle, ont été exécutées par notre statuaire d'après les dessins du peintre E.-J. Smeyers; elles étaient placées autrefois dans les jardins de l'ancien archevêché, où elles décoraient une pompe. L'expression, le mouvement et la draperie sont bien compris dans cette œuvre, à laquelle on peut cependant adresser le reproche de pesanteur.

L'ancienne église des Jésuites, actuellement dédiée à Saint-Pierre et à Saint-Paul, renferme dans la chapelle de Notre-Dame deux statues en pierre du même maître; ces images, placées de part et d'autre de l'autel, représentent l'une *Sainte-Barbe,* l'autre *Sainte-Marie-Madeleine,* elles sont de grandeur humaine et elles échappent davantage au reproche que nous avons adressé au groupe précédent.

De chaque côté de l'autel de Sainte-Appoline, dans le nef nord de ce temple, sont encore posées deux statues, également en pierre, de notre sculpteur; elles rappellent *Saint-Stanislas Kostka* et *Saint-Louis de Gonzague.* Ce fut Egide-Joseph

Smeyers qui fournit l'idée et le dessin de ces pièces.

Divers passages des comptes communaux nous mettent sur la trace des travaux entrepris par J.-F. van Turnhout; ils nous indiquent, en outre, qu'il fournit une carrière assez longue, car nous trouvons la mention de son nom depuis 1714 jusqu'en 1757. En 1714, il apporta des restaurations aux têtes des petits chevaux de l'*Ommegang;* ce qui lui valut six florins. En 1717-18, la ville lui compta onze florins pour un cadre sculpté, dont il entoura le portrait de l'empereur Charles VI. Enfin en 1756-57, il toucha 4 florins 10 sous pour avoir exécuté en cire les armoiries communales et quelques lettrines, qui devaient être coulées sur la nouvelle cloche destinée à l'église de saint-Rombaut; le sculpteur Pierre Verhulst partagea une partie de la besogne consistant dans les décorations de cette cloche.

La chaire de vérité de l'ancienne église de Saint-Pierre, à Malines, était une production de J.-F. van Turnhout. Sous la cuve de la chaire se tiennent les apôtres Pierre et Paul; un escalier un peu guindé, taillé dans le roc et couvert de feuillages et de lianes, mène à la tribune; celle-ci est surplombée par un nuage compact, qui forme l'abat-voix; la nue est percée de rayons d'or. L'aspect général de cet édicule est peu agréable; il est étriqué dans ses proportions; les figures des deux apôtres participent à la mesquine lourdeur de l'ensemble. Cette chaire, dont le plan émane du crayon de E.-J. Smeyers, et dont le

baron Roose supporta les frais, est placée aujourd'hui dans l'église de Tirlemont.

Van Turnhout faisait partie de la corporation de Saint-Luc à Malines, dès avant le 4 mars 1702, car il signa alors la requête que cette compagnie adressa au Magistrat.

Emmanuel Neeffs.
Docteur en sciences politiques.

VARIÉTÉS.

FRANÇOIS Ier ET CHARLES-QUINT [1]. — A tout autre moment la publication du travail de M. Mignet aurait été un événement dans le monde lettré et intelligent en France, mais dans ce triste temps, la politique absorbe toutes les pensées, l'avenir assombrit tous les esprits et l'on songe à peine à prêter une attention fugitive et en quelque sorte sommaire à une œuvre historique aussi considérable que celle publiée par l'honorable et savant secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Il y a longtemps que M. Mignet étudie l'histoire de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, qu'il creuse et recherche la cause et les conséquences de cet antagonisme, qui ensanglanta l'Europe pendant de trop longues années et eut de si désastreux résultats pour la France.

Depuis plus de trente ans, au moment où François Ier succéda à Louis XII, les rois de France étaient possédés du désir de substituer leur influence et leur domination à celles des Impériaux dans l'Italie. Nous rappelerons seulement les expéditions brillantes, mais singulièrement malheu-

[1] *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, par M. MIGNET, de l'Académie française. 2 vol. in-8°. Paris, Didier, 1875.

reuses de Charles VIII et de Louis XII, pour conquérir le royaume de Naples et le duché de Milan. La première pensée de François Ier en ceignant la couronne, fut de venger les échecs de ses prédécesseurs et de reprendre le Milanais. La victoire répondit brillamment et promptement à ses vœux : la bataille de Marignan fut un éclatant succès et la conquête du duché ne souffrit pas l'ombre d'une difficulté. Les Impériaux tentèrent vainement une attaque à la suite du départ du roi de France, et leurs efforts aboutirent seulement à consolider cette conquête, que des traités successifs parurent consolider de la manière la plus sérieuse. François Ier avait pour son règne des débuts vraiment exceptionnellement heureux; tout lui avait réussi en justifiant l'application et la persévérance dont il avait fait preuve; il venait de recouvrer le duché de Milan malgré les Suisses, en y réunissant Parme et Plaisance malgré le pape Léon X; il avait fait restituer aux Vénitiens, ses fidèles alliés, ce qu'on leur avait enlevé dans la Haute-Italie; il avait conclu une alliance solide avec les confédérés des treize cantons; après avoir réglé ce qui pouvait devenir une cause de différend avec le jeune roi catholique, désigné pour être son gendre; après avoir conclu la paix avec l'empereur Maximilien, en l'évinçant cependant de l'Italie, il achevait son œuvre d'agrandissement et de pacification, en désarmant l'animosité du roi d'Angleterre et en obtenant la restitution des trois places françaises prises par Henri VIII sous le règne précédent. « Il avait été constamment heureux, parce qu'il avait été appliqué et habile. Ces quatre années de juste félicité semblaient être le début éclatant d'un grand règne. Couvert de gloire et parvenu à un haut degré de puissance, François Ier avait montré une égale entente de la guerre et de la politique. Aussi avait-il tourné vers lui les regards du monde et les

espérances d'une partie de l'Allemagne qui, menacée d'être envahie par le Turc, sembla prête à le prendre pour chef du Saint-Empire à la mort de Maximilien. De là vint à François Ier la dangereuse ambition, qui fit de lui le compétiteur de l'archiduc Charles à la couronne impériale et commença entre les deux princes, jusque là appliqués à vivre en bon accord, la longue rivalité qui devait les transformer en ennemis durant plus d'un quart de siècle. »

La mort de l'empereur Maximilien, en ouvrant à François Ier la possibilité de se faire élever à sa place, renversa toute cette situation. Le roi fut indignement joué dans la lutte électorale, dont M. Mignet raconte les péripéties avec un luxe de détails inédits, qui font de ce chapitre une étude historique d'une haute valeur et d'un saisissant intérêt. Charles-Quint l'emporta, comme on sait, et il n'eut plus qu'une pensée : se venger des prétentions de François Ier et détruire son influence en Europe. Les événements ne se chargèrent que trop de lui donner satisfaction. Tout parut en effet se réunir contre la France. L'impéritie de nos généraux amena les désastres de l'Italie et facilita la formation d'une formidable coalition, tandis que François Ier, oubliant sa généreuse activité, s'endormait au milieu des plaisirs de sa cour; la trahison du connétable de Bourbon, envers lequel on se montra de la plus impolitique maladresse, acheva de ruiner les forces de la France. L'invasion fut cependant courageusement repoussée, mais ce succès même décida la nouvelle expédition d'Italie, qui aboutit à la bataille de Pavie.

M. Mignet poursuit son récit jusqu'à la conclusion de la paix de Cambrai. Nous ne ferons pas l'éloge du style : ce serait une superfétation et nous nous contenterons de constater que ces deux volumes présentent un véritable

charme au point de vue de la lecture. Mais nous insisterons sur la quantité de détails inédits, puisés par l'auteur aux sources originales que dans notre temps, où l'on travaille trop vite, on néglige trop facilement.

Nous regrettons seulement que M. Mignet conserve comme historien une attitude trop passive. Sa narration est brillante, lumineuse même; elle chemine sûrement et directement : on voit les scènes que l'auteur veut décrire, on assiste aux événements, on en suit le développement dans un ordre irréprochable : tout est apprécié et jugé très-impartialement. Mais M. Mignet reste trop impassible au milieu des conflits à travers lesquels il veut guider le lecteur : il trace un récit trop officiel, trop général; il s'en tient trop exclusivement aux événements principaux, sans paraître se soucier plus des causes qu'il ne se préoccupe des effets. Il s'attache peu aux personnages, qu'il peint rarement, les traitant comme des comparses sans influence ni action sur les choses : on sent trop aussi en lui la fatalité. Mais son livre n'en est pas moins un des produits les plus remarquables de notre époque, et nous allons le prouver en citant ici le parallèle de François Ier et de Charles-Quint, ce qui sera beaucoup plus agréable à nos lecteurs que notre très-médiocre prose :

« Brillant et brave, prompt à concevoir, ardent d'entreprendre, embrassant trop de choses pour suffire à toutes, mettant dans ses desseins plus d'imagination que de suite, annonçant au-delà de ce qu'il faisait, promettant bien plus qu'il ne pouvait et se plaçant, par des engagements qu'il ne devait pas tenir et des revers qu'il ne savait pas éviter, dans des positions où, en étant très-chevaleresque, il ne se montrait pas toujours très-loyal, François Ier, qui se priva souvent par sa faute des hommes les plus capables de le servir, et dont la légèreté compromit quelquefois les affaires les mieux engagées, avait échoué en ayant une partie de ce qu'il fallait pour réussir.

» Avec moins d'éclat Charles-Quint avait plus de solidité; son esprit n'était pas vif, mais il était net, judicieux, assuré, et la vigueur en lui remplaçait l'ardeur. Il portait dans l'examen comme dans la conduite de ses affaires une application soutenue et cette forte prudence qui n'empêche ni d'agir ni d'oser. Là où il intervenait avec lenteur, il persistait avec opiniâtreté, et son caractère, aussi tenace que son génie, finissait par lui assujettir la fortune, qui d'ordinaire se déclare en faveur de ceux qui voient le mieux et veulent le plus longtemps. Bien secondé par les serviteurs de son autorité qu'il employait à propos, rendu victorieux par les capitaines de ses armées, qu'il chérissait heureusement, Charles-Quint, qui semblait revendiquer des droits en poursuivant des intérêts, et qui couvrait d'apparences modérées d'ambitieux desseins, se possédant mieux que François Ier, réfléchissant davantage, agissant moins vite, sachant persévérer dans ce qu'il avait résolu et suppléer bien des fois à l'insuffisance de ses moyens par l'énergie de sa volonté, était à la longue parvenu à ses fins. »

E. DE BARTHÉLEMY.

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES SUR LES COMTÉS DE PONTHIEU, DE BOULOGNE, DE GUINES ET PAYS CIRCONVOISINS, par L. L. DE LA GORGUE-ROSNY. 3 vol. in-8°, Boulogne-sur-mer, 1874. — Ce travail, un des plus considérables qui aient paru sur l'histoire des familles d'une province, n'est pas un armorial, ni un recueil de généalogie : ce sont seulement des notes rassemblées avec autant de patience que d'érudition sur les anciennes familles des pays dont nous venons d'enregistrer les noms; je me sers à dessein de ce terme, anciennes familles, parce que M. de Rosny ne s'en tient pas exclusivement aux maisons nobles, remarquant avec raison « qu'il n'existait pas, avant

1789, entre la noblesse et la bourgeoisie, une démarcation aussi grande que se l'imaginent aujourd'hui ceux qui croient sans examen, ou que dominent leurs préjugés. »

Les notes recueillies par M. de Bosny varient de longueur; aucune n'a la forme d'une filiation : ce sont des relevés d'actes énonçant les personnages d'une même source avec leurs qualifications et des dates exactes, propres à rendre les plus grands services aux généalogistes à venir ou à ceux qui simplement auront l'honorable curiosité d'être fixés sérieusement sur leurs ancêtres.

M. de Rosny fait précéder son travail d'une introduction très-soigneusement travaillée, dans laquelle il étudie la question si intéressante des noms de famille, en examinant les diverses catégories entre lesquelles ils doivent être répartis. Puis il passe à celle des titres et des différentes qualités, comme les bannerets, les fieffés, les sergents, et ne laisse aucune obscurité sur la situation des avocats, des médecins, etc. Il refute ensuite avec raison la prétention de certains auteurs à partager la noblesse en vingt espèces différentes. « Il me semble, dit-il, qu'on pourrait les réduire à deux : ceux qui l'étaient par la possession primitive des fiefs, c'était la noblesse féodale, la première en France; et ceux qui obtinrent plus tard un anoblissement, soit par la grâce du prince, soit par une charge, soit par l'échevinage. » En résumé cet excellent ouvrage est un document de premier ordre pour le pays qu'il concerne, et il présente un réel intérêt pour la question nobiliaire en général.

E. DE BARTHÉLEMY.

CHRONIQUE.

Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas [1]. — Tel est le titre du premier livre d'un jeune auteur, professeur d'histoire à l'athénée d'Arlon, et tout récemment nommé en la même qualité à Gand, qui, s'il continue comme il a commencé, et tient dans l'avenir ce que promet ce début, fournira une belle carrière d'écrivain. Son style est simple et correct, ses récits sobres de détails, son exposition claire, et ses appréciations en général fort justes et conformes à celles des meilleurs juges. L'époque qu'il a choisie est bien faite, du reste, pour exercer l'esprit de ceux qui veulent s'habituer à juger dans l'histoire les faits et gestes des princes et des peuples. La domination des ducs de Bourgogne sert de transition entre deux grandes époques historiques, elle est le trait d'union entre la centralisation moderne et le morcellement féodal, en même temps qu'elle voit s'élever à un degré de puissance inoui jusque-là, et tomber d'un coup une maison princière, dont le luxe et la gloire apparente cachent mal la décadence et l'appauvrissement de la nation. L'auteur a fort bien compris la situation quand il dit (p. 213) : « On » peut l'affirmer, les communes du XV^e^ siècle s'affaiblirent moins » par leur égoïsme et leurs autres imperfections que par l'intolé- » rance politique qui y régnait. Et cette situation fut habilement » exploitée par les ducs de Bourgogne, qui apparurent aux yeux

[1] *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas* par Paul Frédericq, professeur à l'athénée d'Arlon. Gand. Hoste. 1875.

» des conservateurs comme des sauveurs de l'ordre social. Ce ne » fut, d'ailleurs ni la première, ni la dernière fois que le calme du » despotisme fut préféré aux agitations de la liberté. » Plus loin il compare la manière dont les ducs assirent ici leur pouvoir à celle toute différente des autres princes de l'Europe. Partout le Souverain s'unit au peuple pour abaisser la noblesse qui présente la plus forte barrière au pouvoir royal, tandis que chez nous, la force des ducs est le résultat de leur union avec la noblesse et le clergé contre le peuple. La puissance communale fut écrasée, et la Flandre où elle était plus forte qu'ailleurs étant complétement matée, céda la place au Brabant ; « ainsi (p. 217) la prépondérance du Brabant en Belgique fut indistinctement l'œuvre des ducs de Bourgogne. » Nous le répétons, le livre de M. Frédericq est bien pensé et bien écrit, et si nous osions lui donner un conseil nous lui dirions, d'éviter certains enthousiasmes à la mode, par rapport au XVI[e] siècle par exemple, aux idées dominantes alors et à la réforme, et d'adopter dans les questions vivement discutées une grande modération d'expression. Le véritable historien ne doit pas tremper sa plume dans la même encre que le journaliste et le pamphlétaire.

Emile V....

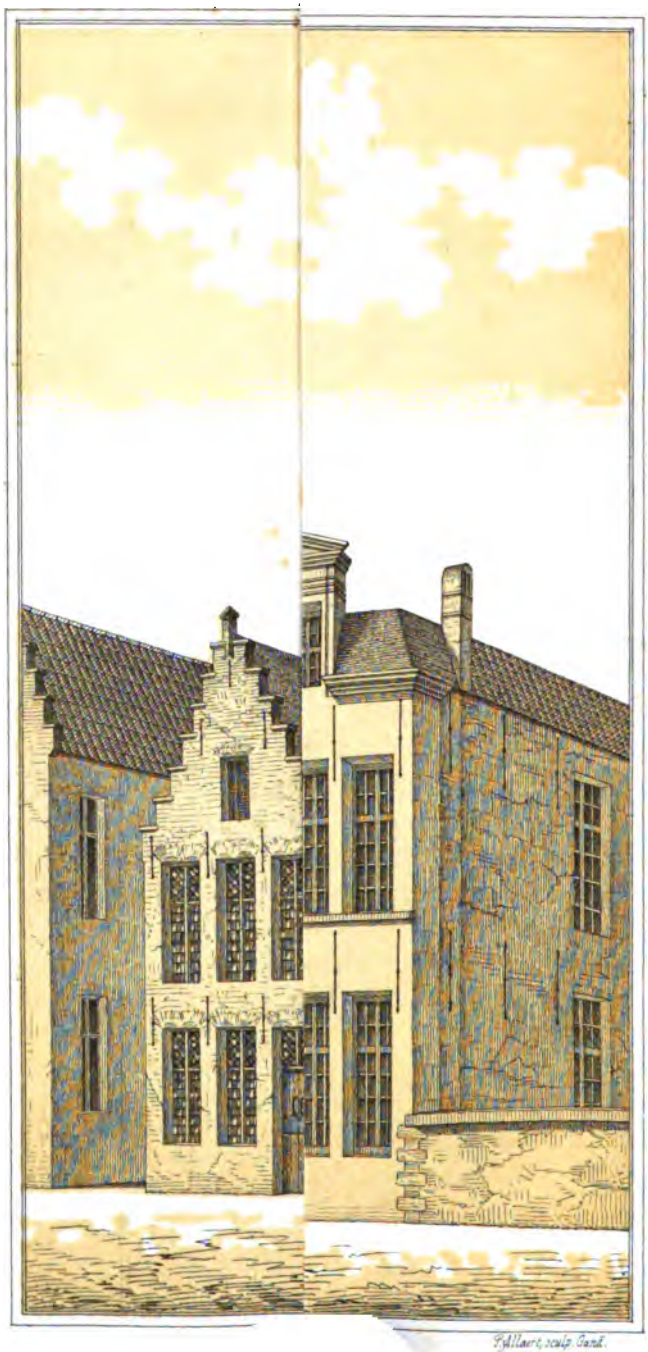

Pyllaert, sculp. Gand.

SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

DE

LA VILLE DE GAND.

X.

La Maison de Saint-Éloy ou des Forgerons.

La chapelle de Saint-Éloy *(Sint Eloys* ou *Sinte Loys capelle)* n'existe plus; elle occupait dans la rue de la Monnaie l'emplacement de la maison marquée aujourd'hui n° 28.

Depuis le moment où elle perdit sa destination première, à la fin du siècle dernier, lorsqu'on vendit, comme biens nationaux, les propriétés des corporations, tant religieuses que civiles, elle servit à plusieurs usages; pendant ces dernières années elle devint tour à tour salle de ventes, magasin de charbons, etc.; ce n'est que récemment, il y a une couple d'années, en 1873, croyons-nous, qu'elle a été démolie.

C'était une construction ogivale, dont le pignon se trouvait à front de rue et dont les clefs de voûte étaient fort remarquables.

A la chapelle était annexé un petit hôpital, où l'on recevait les malades pauvres appartenant à la corporation; cette fondation portait le nom de *Sint Eloys hospital* ou *Sinte Loys huus,* ou encore *gasthuus*. L'ensemble des constructions occupait l'emplacement situé entre le fossé des Corroyeurs et la rue qui s'appelle aujourd'hui ruelle aux Truies, *Zeugestege*.

La rue de la Monnaie, qui, disons-le en passant, s'appelait tout anciennement rue du Comte, *'s Gravenstraete,* et ne changea de nom qu'après que l'établissement monétaire des comtes de Flandre y fut transféré, la rue de la Monnaie, à partir du pont de Saint-Éloy construit sur le fossé des Corroyeurs, au coin de la chapelle, était comprise dans le quartier de la place aux Tourbes, *Torfbriel,* dont faisaient partie toute la rue Longue des Pierres et les rues avoisinantes [1]; l'établissement y était donc compris également.

Ce fossé des Corroyeurs ou *Witte leertauwers gracht,* aujourd'hui comblé, qui s'appelait aussi le fossé aux Sept ponts, était le seul endroit de la ville où l'on fût autorisé à laver de la laine.

La chapelle de Saint-Éloy et l'hôpital qui y était annexé furent fondés vers le milieu du XIV^e^ siècle par le métier des forgerons; ils étaient communs aux divers membres de ce métier, dont faisaient partie, avant la Concession Caroline, les maréchaux ferrants, les selliers, les serruriers, les chaudronniers, les couteliers, les armuriers, les ferblantiers et les cloutiers.

[1] Voir notre notice sur la *Cour de Tronchiennes*.

Comme les autres métiers, celui des forgerons avait pour dignitaires, avant la Concession Caroline, un doyen et des jurés; ceux-ci étaient au nombre de huit; aussi bien que le doyen ils étaient électifs, et leur élection était subordonnée à un collége composé de dix-sept électeurs, élus eux-mêmes, et tous suppôts du métier. Chacun des huit membres de la Corporation nommait deux électeurs; cependant les couteliers, qui formaient le membre le plus nombreux, en nommaient trois. Ces délégations partielles élisaient chacune un juré, et en cas que les deux membres de cette délégation ne pussent s'entendre, ils soumettaient leur différend au collége tout entier. Les huit jurés, une fois élus, se réunissaient à la maison de Saint-Éloy et là choisissaient dans le métier un personnage notable « eenen goeden notabelen persoon » pour remplir les fonctions de doyen, au plus grand profit du métier.

Le doyen et les jurés administraient le métier et géraient ses affaires.

Bien que n'étant pas parmi les plus riches des corporations gantoises, le corps des forgerons et armuriers possédait des rentes, la plupart au profit de son hôpital; elles étaient assises presque toutes sur des propriétés bâties, situées dans l'intérieur de la ville, et quelques-unes sur des terres. Ces rentes étaient en général dues en argent; une d'elles cependant se payait en nature, et consistait en un quartaut de pois chiches livrables à la Toussaint.

Dans les cérémonies publiques, processions et

autres, c'était le doyen et ses jurés qui représentaient la corporation, tenaient un cierge à la main et se faisaient précéder par les armes du métier et deux torchères ornées d'attributs divers. Ce jour-là, comme aux jours des grandes illuminations, les frais étaient supportés par la caisse commune.

Nous trouvons à ce propos dans les comptes de l'année 1585 :

Payé pour la cire de la procession générale VI escal. III gr.

Encore pour deux torchères pour le jour du Saint-Sacrement . . . . . X escal. VIII gr.

Pour orner les torchères susdites . IIII escal.

Pour peindre les armes sur les dites torchères II escal. [1].

Les forgerons étaient aussi organisés militairement; ils avaient cela de commun avec les autres métiers. Entre autres expéditions auxquelles ils prirent part, nous trouvons dans les comptes celle de 1302 à Douai, où les chefs reçurent pour leur solde 93 livres [2].

Les règlements des métiers en général étaient assez sévères. Tandis qu'on voit aujourd'hui, grâce à la liberté des professions et du commerce, cha-

[1] « Betaelt voor het was van de processie generael den XXX^e meye . . . . . VI sch. III gr.

» Noch betaelt voor twee tortsen van up Heyligh Sacramentsdach . . . . . X sch. VIII gr.

» Voor de selve tortsen te croonen . . . . IIII sch.

» Voor de wapenen daer up te doen schilderen. II sch. »

(Archives de la ville de Gand).

[2] De Vigne. *Recherches*, p. 36.

« Item, den hooftman van den smeden, XCIII lib. »

cun vendre et acheter à sa fantaisie, du bon ou même du mauvais, du vieux ou du neuf, tous les jours de la semaine, chez lui, ou en rue, soigner ses affaires ou les négliger, pourvu qu'il acquitte un droit de patente, nous trouvons qu'anciennement le droit de fabriquer, de vendre et d'acheter était soumis à bien des entraves; certes, quelques-unes avaient leur bon côté, mais en les passant au crible de l'économie politique, elles ne résisteraient peut être pas à l'épreuve.

Tout d'abord, chaque forgeron était obligé de tenir sa forge en bon état; si son atelier présentait le moindre danger d'incendie, ou même pouvait menacer de troubler le repos des voisins, le doyen était dans l'obligation de l'avertir pour qu'il y portât remède dans les huit jours; si ce délai écoulé, les réparations nécessaires n'étaient pas exécutées, le doyen pouvait faire abattre la forge.

Aucun membre de la corporation ne pouvait exposer en vente du fer étranger, brémois ou espagnol, sous peine de confiscation et d'amende. Tout fer forgé devait être vendu à l'échoppe un des deux jours de marché, soit le vendredi ou le samedi, sous peine d'amende et de confiscation. Personne ne pouvait vendre à l'échoppe pendant les autres jours de la semaine, soit du neuf, soit du vieux. Celui qui achetait du vieux fer ne pouvait pas le faire reforger. Tout suppôt du métier, qui s'avisait de travailler le matin avant que la cloche du travail eût sonné, ou le soir après le même avertissement, était condamné à 5 escalins parisis d'amende. Il était du reste interdit de

travailler le dimanche, les jours fériés, *mesdaghen*, c'est-à-dire ceux auxquels tout bon chrétien va entendre la messe, de même que le samedi après midi, le soir des vigiles et la veille de la fête de la Vierge (15 août) au soir, le tout sous peine de 5 escalins d'amende.

Si un homme du métier ou sa femme engageait un ouvrier pendant le terme de son engagement chez un autre patron, le délinquant, homme ou femme, était condamné à une amende de 20 escalins, à moins qu'il pût prouver qu'il avait agi de bonne foi; l'ouvrier payait de son côté 10 escalins.

Aucun suppôt du métier ne pouvait avoir plus d'un atelier et deux forges, sous peine de 20 escalins d'amende.

Comme dans les autres métiers, n'était pas membre de la corporation qui voulait. Pour cela il fallait ou bien être fils de maître gantois, et alors un droit de 5 escalins parisis suffisait pour acheter la maîtrise, ou bien il fallait avoir fait ses années d'apprentissage, exhiber ses certificats et acquitter 40 escalins parisis, sans compter que celui qui devenait maître, payait 2 livres de gros tournois. En outre, tout individu admis dans la corporation, devait à son entrée déposer une somme de 10 livres de gros, et un plat en argent dont les bords étaient dorés et le fond orné des armes du métier. Sur ces 10 livres, 4 étaient prélevées la première année au profit du doyen et des jurés; sur les 6 qui restaient on en prélevait 2 la seconde année,

encore au profit du doyen et des jurés; le reste servait à payer les mêmes dignitaires pendant quatre années à raison de 20 escalins par an [1].

Voilà pour le côté fiscal, mais en plus de cela le néophyte était tenu de donner un repas, et, comme dans toutes les corporations, de fournir des preuves de son savoir-faire; chez les serruriers, ce chef-d'œuvre, ou comme on l'appelait en flamand, *proefstuk*, pièce d'épreuve, consistait en une serrure à fabriquer pour une clef présentée par le doyen; il y a aux archives de l'hôtel-de-ville de Gand un registre de la corporation des forgerons, qui servait spécialement à inscrire l'attestation que ce chef-d'œuvre avait été fourni.

On voit aussi d'après ce qui précède, que la dignité de doyen n'était pas entièrement honorifique; mais ce n'était pas tout; en sus de ce qu'il recevait de chaque suppôt nouvellement reçu, il touchait une pension de 6 livres de gros l'an, et prélevait un sac de charbon par chaque bâteau qui entrait en ville, destiné à la corporation, et recevait du batelier 20 escalins de gros.

Il est vrai que sur ses recettes il était obligé de payer 3 escalins de gros à chaque électeur, lors de l'élection du doyen, et ils étaient au nombre

[1] Archives de l'hôtel-de-ville de Gand. Registre a° 1438-1585; pièce intitulée : *Dit zyn de rechten ende tonderhouden vander neeringhe van den smeden.*

« Voort dat elc die van nu voort an in de voorn. neeringhe ontfaen ende ghewyt zal werden, dat voor en ghehouden zal zyn te ghevene tiene ponden grooten ende een selveren scale van eender troyesche maerc, den boort vergult, ende in den bodem verwapent met den teekene van der neeringhe. » (Acte de 1477).

de dix-sept. Ces 3 escalins servaient à ces dignitaires pour s'acheter un chaperon convenable, avec lequel ils étaient tenus de paraître tant aux assemblées de la corporation, qu'aux solennités religieuses ou autres.

Si l'obligation de faire partie de la corporation, si les devoirs, les prescriptions et les restrictions apportées par les règlements à l'exercice de l'industrie étaient parfois une gêne, une entrave, l'organisation en corporations était en même temps une garantie; ainsi, pour ne citer qu'un seul fait, nous mentionnerons l'expertise des charbons; quand un bâteau chargé de charbons destinés aux forges *(smedecolen)* arrivait dans les eaux de la ville, le doyen du métier, assisté de ses huit jurés, nommait cinq experts *(coolproevers)*, chargés d'examiner et de juger la marchandise. Pour leur peine, ces experts recevaient à l'avance du marchand chacun une mesure de charbon, appelée *mudde*, quand c'était un grand bâteau, ou 12 gros pour les autres, sans préjudice du sac que le doyen avait pour sa part, ainsi que nous l'avons dit.

Le marchand était tenu encore à l'obligation de donner 8 deniers parisis à l'hôpital, appelé *t' Gasthuus*, et aux pauvres de la corporation, moyennant quoi l'hôpital devait lui livrer les mesures, et la maison de Saint-Éloy les pelles, sans frais pour le dit marchand. Le bedeau de la corporation était préposé au mesurage et recevait de ce chef une gratification; il devait aussi accom-

pagner le marchand quand il allait toucher son argent [1].

Il est bien entendu que les bons bourgeois du métier ne manquaient pas de saisir les occasions propices pour se réunir de temps en temps dans des agapes fraternelles, où ils fêtaient Bacchus tout aussi fervemment, si pas plus, que le bon saint Éloy leur patron, Saint-André, un nouveau doyen, l'entrée d'un nouveau suppôt, etc., etc. A ces repas, que nous qualifierons de joyeux, attendu qu'aucune raison ne nous porte à croire que la tristesse y présidât, surtout à ceux qui avaient lieu à l'élection du doyen et à la Saint-Éloy, les électeurs devaient se présenter avec le chaperon pour lequel ils recevaient leur allocation de 3 escalins; il leur était même interdit de s'abstenir de ces réunions, à peine d'une amende de 4 gros au profit de la corporation; leur chaperon devait figurer également à la messe, où ils étaient tenus d'assister les trois jours qui suivaient la fête de l'élection du doyen.

Au repas de ce jour, comme à celui de la Saint-Éloy, la corporation contribuait pour une somme de 20 escalins [2].

Il paraît cependant que ce n'était pas là la seule dépense du jour de la Saint-Éloy, car nous voyons dans les comptes qu'en 1585 la corporation dépensa 2 livres de gros [3].

[1] Voort heeft de cnape van den voors. ambachte van elcker mudde colen VI penn. par., etc. (Voir le règlement plus loin).

[2] Document cité : « Dit zyn de rechten, etc. »

[3] « Verteert up Sent Loys dach in de zomer, II lib. gr. »

A la Saint-André, jour où on célébrait des messes pour les défunts du métier, le membre des forgerons devaient faire seul les frais des cérémonies; le prêtre officiant recevait 6 gros, le diacre et les deux sous-diacres chacun 2 gros, ce qui faisait également 6 gros, et 12 gros comme dépense totale.

Au jour de la Saint-Éloy, l'église payait la moitié; outre la messe solennelle il y avait un sermon, pour lequel le prédicateur recevait 6 gros, ceux qui chantaient la messe avaient 6 gros aussi, les diacre, sous-diacres et les chanteurs 4 gros, les confrères qui chantaient avaient 8 gros, le sacristain 2 gros, les enfants de chœur 1, l'organiste 6, le bedeau (*bailliu*) 4, le carillonneur 6 [1].

La chapelle devait être entretenue dans un état convenable, et celui qui était préposé à ce soin profitait des offrandes qu'on y faisait, sauf celles du jour de la fête de Saint-Éloy et du Vendredi saint [2].

[1] « Op S[t] Andries dach ter zielemesse moeten de smeden alleene betalen, en cost den priestere die de messe doet die moet hebben VI gr.; diakene ende subdiakene om de costen elc II gr.; comt VI gr., comt XII gr. »

« Op S[t] Loeys dach, na S[t] Andries dach, moet de kercke de heelt doen de cost vinden discuste dies moet de kercke de heelt hebben van den apoerte, te wetene de costen van den sermoene VI gr.; ende die de messe singhen hebben VI gr.; subdiaken, diaken ende canters hebben IIII gr., ende de ghezellen die de messe singhen hebben VIII gr.; ende de coster II gr.; de kinders eene gr.; de orgeleere VI gr.; de bailiu III gr.; de beyardere VI gr.; desen S[t] Loeys dach ende den andere draghen even vele den cost. »

« Opte dach van Wynghen soe gheef men van costumen de drie priesters die de messe doen XV gr. ende den sanghers VIII gr., den orgheleere II gr. » (Archives de l'hôtel-de-ville).

[2] Diericx, *Mémoire sur la ville de Gand,* II, 506. Tiré du *Jaerregister,* aux archives de la ville de Gand.

Outre les services solennels que le métier célébrait dans sa chapelle, il avait l'habitude de faire dire des messes à l'abbaye de Saint-Éloy à Noyon et d'y faire des aumônes, en retour de quoi les suppôts du métier jouissaient de certains priviléges et indulgences, ainsi que nous le prouve une lettre fort curieuse de l'abbé de Saint-Éloy à Noyon, en 1273, adressée au corps des forgerons de Gand; c'est la pièce la plus ancienne relative à ce métier. Cette lettre, écrite en latin, se trouve dans le cartulaire des forgerons, aux archives de la ville de Gand; en voici la traduction :

« Nous Jean, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Éloy en Noyon, à tous ceux que ces présentes lettres verront, salut. Nous faisons savoir à votre corporation, et à tous ceux qui font partie de la confrérie de Saint-Éloy à Gand, instituée par les forgerons, que vu les dons qu'ils nous ont faits et font encore tous les ans à notre église, et les services qu'ils y font célébrer, notamment les trois trentaines et les messes qu'on dit tous les jours pour eux à l'autel de la Vierge, et celles qu'on dit toutes les semaines pour le saint Esprit, ainsi que celle qu'on célèbre avec solennité le jour de la fête de Saint-Éloy, nous leur octroyons et avons octroyé qu'ils jouiront de toutes les indulgences et prérogatives que nous gagnons dans notre église par nos aumônes, veilles, carêmes et autres privations, et que les indulgences seront applicables aux vivants comme aux morts; de plus, tout membre de cette con-

frérie qui viendra à décéder, étant en pélérinage à notre église, sera enterré dans notre cimetière et le corps sera accompagné de tous les frères de notre couvent. Nous vous faisons en outre savoir que nous célébrons solennellement la fête de Saint-Éloy deux fois tous les ans, à savoir : le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste et ensuite le lendemain de la Saint-André. En mémoire de quoi nous avons scellé de notre scel ces présentes lettres. Donné le jour de la Saint-Jean-Baptiste, l'an 1273 [1]. »

Ce qu'on possède d'archives du métier des forgerons, se trouve partie aux archives de l'État à Gand, partie à celles de l'hôtel-de-ville; ce qui est déposé au dépôt de l'État se compose de quatre registres, *Resolutie boecken*, *Boecken der leerlingen*, et *Boecken der waerdereers*, ou experts des charbons. Nous avons constaté dans ces derniers ce détail singulier, que les charbons employés au XVII[e] siècle, étaient presque tous des produits indigènes, tandis que ceux mentionnés au XVIII[e] étaient presque tous de provenance anglaise. Ces divers registres sont d'une date assez récente; l'un d'eux contient le règlement du métier, modifié d'après la Concession Caroline. Les archives de l'hôtel-de-ville possèdent de la corporation quelques registres plus intéressants et plus importants, en même temps que plus anciens. L'un d'eux, un cartulaire qui date du XVI[e] siècle, renferme les règlements du métier, reproduits et

[1] Cfr. Huyttens, *Recherches sur les corporations*, p. 102.

copiés d'après le plus ancien libellé ; sur la feuille de garde, il porte un marteau couronné qui était le blason du métier, et cette mention : « Dit is den boeck met den haemere. » (Ceci est le livre au marteau). Un autre est le livre de la corporation, où sont inscrits les noms des doyens et jurés ; il date du XIV^e^ siècle et porte sur le plat cette inscription : « Dit is den bouck van de neeringhe van de smeden ende waepenmaekers, midsgaeders van de vrye neeringhe van de saelmaeckers, slotmaeckers, peerdebeslaeghers, ende meer andere wetten. » Il y a, outre cela, des comptes et des registres de chefd'œuvres, etc.

Nous joignons à cette notice le règlement de la corporation, tel que nous l'avons trouvé dans un petit manuscrit du XIV^e^ siècle, qui nous a été communiqué par un ami, mais dont le véritable propriétaire nous est inconnu.

ÉMILE VARENBERGH.

Dit naervolghende syn de poeinten ende thouden van den goeden lieden ghemeenlic van den ambachte van den smeden in de stede van Ghent ende van dat hemlieden toebehoorende es.

« Wy ghebieden so ware dat deken ende vinders vinden quade smessen daer brant oft onruste ute commen mochte dat men die beteren moet binnen de viij daghen naer haer vermanen up de mesdaet van III lib. par. diet liete.

» Ende voert moghen deken ende vinders die smesse ontwee slaen na de vors. viii dagen ende dat te doene metten heere ofte met tsheeren cnape.

» Item, dat niement en vercoepe ghesmeet breemsch yser over spaensch noch ter venten en legghe met spaenschen, up de mesdaet van drien ponden ende dyser verbuert, diet dade, no ne gheene breemsche naghele up de selve boete.

» Item, dat men al tghesmeede weerc van binnen vercoepe ten stallen up de twee maerc daghen ende niet achter straten ne draghe, up de mesdaet van xx sch. ende dyser verbuert. Ende dat moghen nemen sbaillius cnapen waer ziit vinden metten deken ende metten vinders van den ambachte. Ende dat niement mach coepen vremt ghesmeet weerc omme voert te vercoepene up de boete van III lib. ende dweerc verbuert.

» Item, dat niement en sta te stalle binnen der weke met gheenrande werken noch met niewen no met ouden sonder up de twee mercdaghen, dat es te verstaene svridaeghes ende tsaterdaghes up de mesdaet van III lib. ende dwerc verbuert. Ende dit es omme tverstootne yser dat men de weke coept ten stalle.

» Item, wie dat oud yser coept om voert te vercoepene dat hijt niet en doe versmeden ende dat hy ne gheen niewe yser en vercoepe up de mesdaet van xx sch. ende dyser verbuert.

» Item, so wie dat yser verloren heeft dat mach hi nemen daer hijt vint om also vele als deghene darf houden te sijnen eede, dat hijt cochte; ende ne gheen oud ysercoepere en macht decken, hy en moet leggen up zyn stal up de mesdaet van xx sch. diet niet en dade.

» Item, alle de smeden die achterslotele maken werden siis bedreghen met orconscapen dat ware up de mesdaet van L lib. en voert up scepenen segghen.

» Item, alle de slootmakers die slotelen maken ende alle de sloten die men binnen Ghent brinct te coepen, dat die sijn vul ghestelt beede van fortsieren ende van serinen ende van alrande sloten wannen dat mense brinct, up de mesdaet van III lib. ende de sloten verbuert die niet vul ghestelt en waren. Ende dat mach nemen sbailius cnape metten deken ende metten vinders, ende die hemlieden weerende eeneghe sloten to beziene dat ware up de selve mesdaet.

» Ende voert dat ne gheen oud yser coepere no ander man achter straten en ga met slotelen te vercoepene, up de mesdaet van XX sch. ende de slotelen verbuert. Ende dit es omme daer ze commen dat zi de slote roeven ende nemen de weerc diere in es.

» Item, dat niemen en make ongave werc, up de mesdaet van XX sch. ende dyser verbuert.

» Item, dat niement en smede voor de daehclocke luut ende dat zi werc laten binnen der eerster clocke, up de mesdaet van V sch. parisis.

» Item, wat manne ofte wive die anderen man van onsen ambachte sinen cnape onderhuert binnen zinen termine, hi ware in de mesdaet van XX sch., het en ware oft hem de meestere ofte dwijf claerden bi haren eede dat ziis niet en wisten.

» Item, wat cnapen die hem verhuerde binnen sinen termine dat hi ware in de mesdaet van X sch.

» Ende voert dat niemen meer dan een werchuus en houde no niement meer dan II smessen, up de mesdaet van XX sch.

» Item, elc meesters kint dat meester wert sal gheven V sch. parisis. Ende hier met salt siin also vry als eenich meester, het en ware ofte de vader tachter ware van S^{t} Elois huse. Ende so wat meester die sinen leercnape ontstake, dat ware up I jaer siin ambacht.

» Item, wat leercnape die ne gheen smeesters kint en es van binnen, sal gheven XL sch. parisis oft de meester daer hi met leert ende zine termiin vulleeren, ende niemen meer dan II leercnapen.

» Item, so wat smede die comt werken in spoorters huse ende ziin ghelt niet en heeft, dat ne gheen ander smet ne werke in dies poorters huus, deerste smet en hebbe zijn ghelt van dat hi verdient heeft, up de mesdaet van XX sch. waert bi mieden oft bi aelsoenen oft in wat maniere dat ware, dat ware up de voors. mesdaet.

» Item, so wat manne die wrocht tsondaeghs ofte smesdaeghs ofte tsaeterdaeghs achter noene ofte up vighelie avonde ende alle Onser Vrauwen avonde nader noenen, dat ware up de mesdaet van V sch. parisis.

» Item, wat manne van onsen ambachte verwaten ware dat hi niet werken en sal voor dat hi gheabsolveert sal siin. Ende ghenouch sal hebben ghedaen ten zegghene van den deken ende van den ghezwoornen van den ambachte.

» Ende van al den voorseiden dinghen dat den ysere ende den smeden toebehoort sullen wezen warderers de deken ende de vinders van den smeden. Ende wie dat hem lieden yet mesdade ofte messeide omme doccusoen van den waerdeerscepe, dat ware up de mesdaet van X lib. en voert up scepenen zegghen.

» Item, wat manne die ontboden wert van sambachts weghen eist te brude oft like, ofte daer tambacht ontboden es ofte yemen die ontboden es bi de cnape van den ambachte ende diere dan niet en quame, dat ware up de boete van V sch. parisis.

» Item, dat ne gheen ketelaere no ander man die niet vry guldebroeder en es, ne sal gaen achter straten met ketelen no met slotelen, no met ouden no met niewen, up de mesdaet van III lib. ende dwerc verbuert. Ende dit es omme dat zi den lieder goed bederven ende valsch werc

Ordinanchie aengaende de kuere van den smeden.

» Item, es gheordeneert omme te voedene pays, minne, eendrachtichede ende vrienscepe onder die goede lieden van den ambachte van den smeden een zeker kuere by den ghemeenen gheselschepe die men van nu voert an houden sal int vors. ambachte, te wetene dat men maken sal XVII kiesers by buskine ofte by lote alsoe elken leden ghelieven sal in elc let twee kiesers [1]; ende elke twee kiesers sullen kiesen eenen ghezworne in dat let die hem nuttelicxt ende profitelicxt dinken sal by huren heede ende ghevielt dat eeneghe twee kiesers ghescil adden omme haren ghezworne te kiesene, so sullen die twee kiesers draghen huer ghescil onder dander XV kiesers, ende daer de meeste menichte by blyft by haren heede sal ghezworne bliven. Ende al vielt dat die twee kiesers van den mesmakers vielen up eenen man ende die derde kieser up eenen anderen, nochtan souden die drie kiesers draghen haer ghescil onder dander XIIII kiesers achtervolghende voeren ghenoemt. Ende VIII ghezwoorne ghecosen siinde sullen comen sente Loys huus ende kiesen by huren heeden eenen ghoeden notabelen persoen die hem huerbuerlicxt ende profitelicxt dinken sal teenen deken omme tvorseide ambacht te bedienene. Ende waert dat die VIII ghezwornen ghescil adden omme haren deken te kiesene, so sal den deken draghen XVII buskine onder dander XVII kiesers, ende sullen een buskin teekenen also hemlieden ghelieven sal ende loten, die dat gheteekende buskin hebben sal, die sal trecken by den VIII ghezwornen ende verheffenense ende dat bi sinen heede. Ende die XVII kiesers en sullen binnen

[1] Dans le cartulaire qui repose aux archives de la ville de Gand, nous trouvons la phrase suivante intercalée à cet endroit : « Int let van de mesmaker drie kiesers als over tmeeste let. »

dien iare gheenen heet meer doen den vors. ambachte anghaende, dies sal elc kieser hebben III s. grote teenen caproene met te makene ende die sal ghelden den deken van sinen pensioene. In baten van dien sal een deken hebben van elken scepe eenen sac kolen, ende de XX sch. grote die de cnape plach te hebbene, ende helc kiesere sal met sinen III sch. grote maken eenen caproen ofte men salse belegghen int profijt van der vors. neeringhen.

» Item, voort sullen deken ende ghezwoornen kyesen vive coolprouvers int voors. ambacht omme der cooplieder goed te prouvene van smede colen ende dat te waerdeerne up huerlieder eedt omme elken tsine te ghevene coopen ende vercoepene van binnen ende van buten. Voort hebben de voors. deken ende de vive coolprouvers van elken groete scepe colen dat van boven comt of van beneden, een mudde colen, ende dat gheeft de coopman te vooren, met diere hem ghelieft bi te hebbene. Ende van elken sey scepe XII gro. oec te vooren. Voort hier boven heeft de deken eenen sac colen. Ende elc van den vive prouvers van elcken scepe hebben deerste mudde, drie gro. min dan dandere ghelden. Ende nemenzize min dan een mudde, so sullen sij hebben van elcken sacke XII mitten te baten. Ende al namen zij meer colen dan elc een mudde, so sullen zij betalen ghelijc dandre ghelden. Voort moet de coopman gheven van elken mudde colen dat hy brynght, VIII d. par., te wetene ter laserien binnen Ghend dat men heet tgasthuus, 1 d. par. ende den aermen van den ambachte 1 d. par. Ende hier vooren moet tgasthuus ende es ghehouden te leverne de mate goed ende gherechtich up huerlieder cost. Ende de huusmeesters van de voors. ambachte voor de aermen moeten leveren de scuppen sonder scoopmans cost. Voort heeft de cnape van den voors. ambachte van elcken mudde colen VI penn. par. voor sinen dienst, dies es de cnape ghehouden de colen te metene ende metten ceop-

man omme te gane omme zijn goed te vercoepene ende dan zijn ghelt te helpen inhaelne. Ende waert dat de coopman ghebrec hadde van zine ghelde als de dach quame die hij ghegheven hadde, zo zouden de deken ende ghezwoornen wet up hemlieden doen naer de rechten van der neeringhen. Ende al ditte moet de voorn. cnape doen up zinen eede, omme coepere ende vercoepere tzine te ghevene. Ende dit heeft men aldus ghehouden van zo ouden ende langhe tiden dat niement ter contrarien en ghedijnct. »

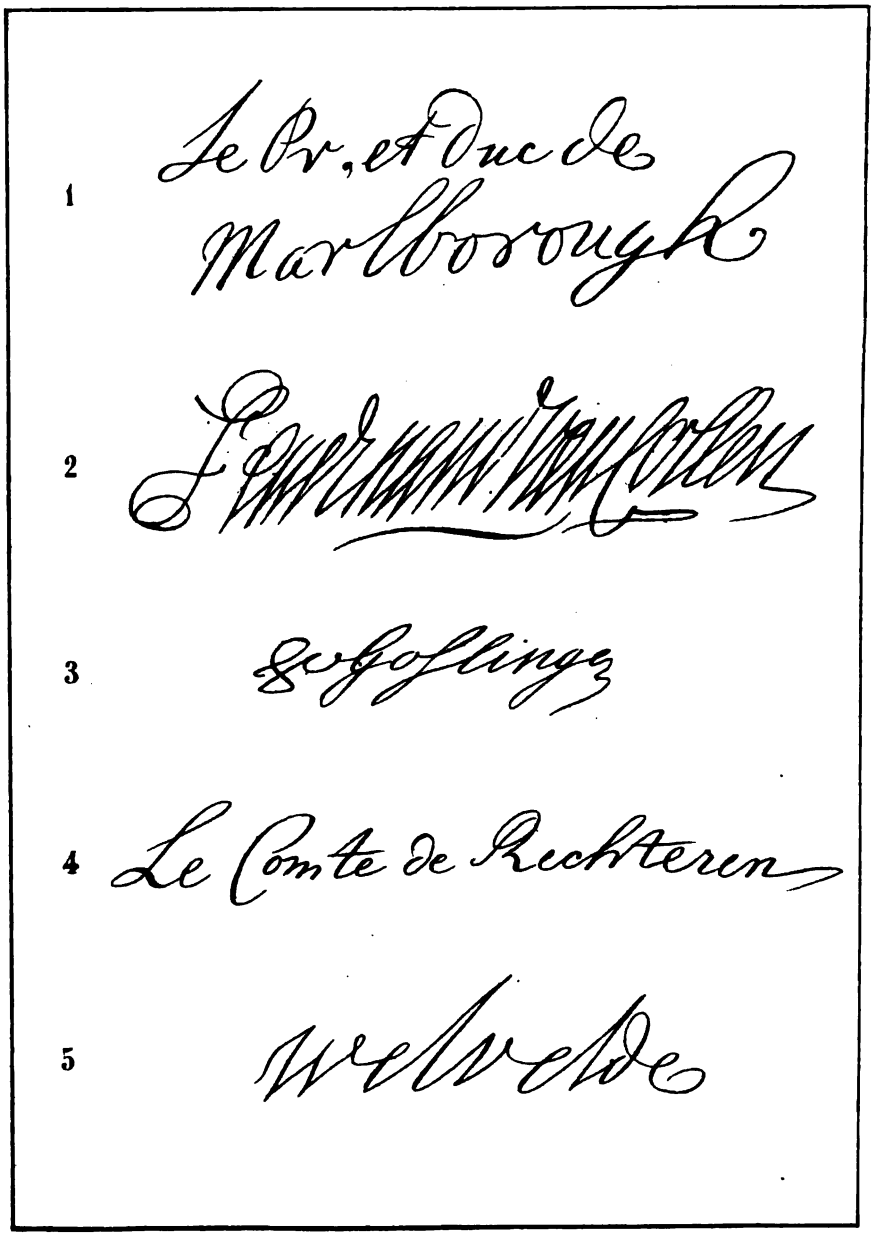

1 *Le Prince et duc de Marlborough*. _ 2 *Ferdinand van Collen*.
3 *J. van Goslingen*. _ 4 *Le comte de Rechteren*. _ 5 *Welvelde*

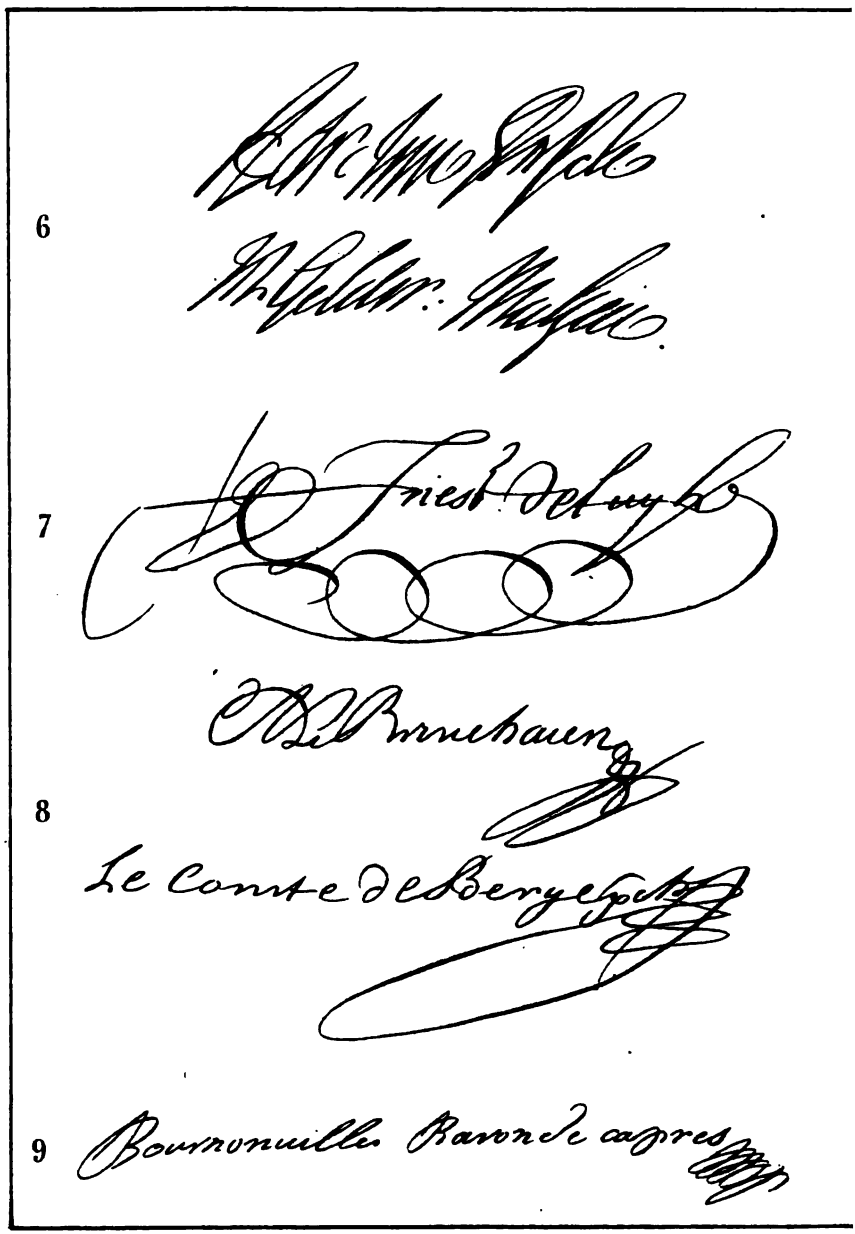

6 *Adriaan van Borsselen tot Gelder Malsen*. — 7 *Triest d'Auweghem*
8 *J. de Brouchoven, comte de Bergeyck, signant aussi :*
Le comte de Bergeyck. — 9 *Bournonville baron de Capres.*

LA CAPITULATION DE GAND DE 1709.

Après la sanglante bataille de Ramillies, que le maréchal de Villeroy venait de perdre le 23 mai 1706, et la prise de Bruxelles qui eut lieu le 27, les principales villes du Brabant et de la Flandre ouvrirent leurs portes aux armées alliées d'Angleterre, de Hollande et d'Autriche, commandées par le duc de Marlborough et le prince Eugène de Savoie.

Le vainqueur institua aussitôt un conseil d'État, chargé de gouverner le pays conquis au nom de Charles III, le compétiteur de Philippe V, petit-fils de Louis XIV.

Arrivé dans son camp de Meirelbeke, le duc de Marlborough adressa au magistrat de Gand la lettre qui suit :

« Messieurs,

» Le bon Dieu ayant beni les armes des hauts alliéz en faveur de Sa Majesté le Roy Charles troisieme, et la retraite de l'armée de France nous ayant donné lieu d'approcher de vôtre capitale, je viens vous assurer des intentions de

la Reine ma maîtresse, comme font Mess^rs^ les deputéz de la part des estatz generaux leurs maîtres; et en premier lieu vous dire que Sa Majesté et leurs hautes Puissances nous ont envoyés pour soutenir les justes interêts de Sa ditte Majesté Catholique Charles troisieme, aux royaumes des Espagnes et à tout ce qui en depend, et que Sa Majesté la Reine et leurs hautes Puissances ne doutant aucunement qu'estants convaincus de même de la legitime souveraineté de Sa dite Majesté, vous voudrez avec plaisir embrasser cette occasion de vous soumettre à son obeissance comme de fideles sujets, nous pouvons vous assurer, Messieurs, en même tems de la part de la Reine et de Messieurs les Estats, que Sa Majesté Catholique vous maintiendra dans l'entiere jouissance de tous vos antients droits et priveleges, tant ecclesiastiques que seculiers, et qu'on sera bien loin de faire la moindre innovation en ce qui regarde la religion. En nos particuliers nous vous assurons que l'armée sera employée partout pour votre protection, de la maniere que vous le souhaitterez et que nous chercherons avec empressement les occasions de vous temoigner le respect et l'estime tres sincere avec le quel nous avons l'honneur d'estre, Messieurs,

» Vos tres humbles et tres obeissans serviteurs,

» *(Signés)* Le Pr. et Duc de Marlborough, Ferdinand Van Collen, Baron de Reede de Renswoude, J. v. Goslinga.

» Au camp de Meerlebeek, ce 31e de may 1706.

» *A Monsieur*

» *Monsieur le premier et a Messieurs les Eschevins et autres magistrats de la ville de Gand.*

» Recepta et lecta in het collegie den 31en meye 1706 ten thien uren en alf naer middagh [1]. »

Cette lettre dessine toute la politique des alliés ; ils n'ont d'autre désir, d'autre but que de faire triompher « les justes intérêts et la légitime souveraineté » de Charles III; ils se garderont de porter atteinte « aux anciens droits et priviléges, tant ecclésiastiques que séculiers » des Flamands; enfin, ils se présentent plutôt en libérateurs qu'en conquérants.

Ce langage plein de mansuétude et de bienveillance produisit son effet. Dès le lendemain le magistrat gantois prit la résolution de se soumettre et envoya au duc la déclaration suivante :

« Les deux colleges du magistrat de la ville de Gand, ayant eu en leur assemblée lecture de la lestre quils ont eu l'honneur de recevoir le iour d'hier de Son Alteze le prince et duc de Malbourough et de messegnieurs les deputez de leurs hautes puissances les estats generaux des provinces unies, et faisans reflexion sur les expressions favorables y continues, declarent unanimement de recognoistre la souverainité de Sa

[1] Cette pièce appartient aux archives communales de Gand (années 1678-1792). V. *register : Capitulatien gheregistreert int register Z. Z.*, folio 168 v°. Tous les documents qui figurent dans cet article sont reproduits textuellement.

Majeste Catholique Charles troisieme et en consequence de se soumettre a son obeissance comme ses bons et fidels suiets, dens la confiance que Sa Majeste leur fera la grace et iustice et a toute la ville d'agreer les supplications et prieres exprimées, soub tres humble respect, dans leur resolution precedente du mesme iour d'hier que sa ditte Altesse et mesdicts signieurs ont bien voulu recevoir agreablement des mains de nos deputēz.

» En foy de quoy avons faict signier cette par nostre premier secretaire et cachetter du contresel ordinaire de la ditte ville de Gand, ce premier de iuin 1706[1]. »

Le même jour les bases de la capitulation furent acceptées par les chefs de l'armée alliée. Ce document porte que le magistrat de la ville de Gand, ayant reçu avec toute soumission et respect la lettre de Son Altesse le prince et duc Marlborough et des deputés de leurs hautes Puissances les États-généraux, du 31 mai 1706, les supplient d'agreer :

« Que ne se ferat la moindre innovation pour cest qui reguarde la religion.

[1] En tête de cette résolution, on lit folio 162 v° :

« *Resolutieboek, Keure,* 1701 ad 1708. Actum in het collegie den eersten juny 1706, presidibus D^is^ Maes, voorschepenen van der Keure et D. Sersanders dict de Luna, tweeden schepenen van Ghedeele, de twee collegien tsaemen vergaedert op boet ende eedt.

» Ten vornomden daeghe is gheresolveert te depeischeren dese volgende acte : »

Suit la déclaration qu'on vient de lire.

» Que l'evesque, l'eveisché, diocese, leglise et le chapitre de la chathedralle, les abbées, abbayies, priorées et tous autres chapitres, cloistres, eglises, hospitaux, fundations, lieux pieux et communautées et pareillement tous les ecclesiastiques tant reguliers que seculiers en particulier seront maintenus et conservées en toutes et chacunes leurs iurisdictions, immunitées, privileges, exemptions, droicts et biens, dixmes, maisons, meubles, immeubles, cloches et tous autres tels quils pourroient estre et en quel lieux ils soyent situées.

» Que la ville de Gand, banlieux, son district et chatelenie du Vieubourgh demeurera et serat maintenu et conservé en toutes ses preeminences, coutumes, libertées, privileges, biens et droicts, artillerie, guarde bourgoyse avec les maiors et autres officiers en dependens, munitions, cloches, etc., dont elle iouit et at iouy du passé et est en droict de iouir.

» Que le grand bailly, soubbailly et magistrat de la ditte ville, avec leurs pensionaires et secretaires, tresorier, comis, receveur des ouvrages, lieutenant civil et tous autres officiers dicelle, comme aussy du dict district et chatelenie en general et particulier, demeureront en leurs offices, functions, iurisdictions et autres droicts et que tous les engageres, obligations, actes, dispositions, collations et contracts faictes et donnees iusques a present pour le service, auront effect et tiendera lieu.

» Que pareillement iouiront de leur privileges et droicts, tous les corps des mestiers et autres

societez et communautez, comme aussy tous les nobles et autres bourgois et habitans de leurs biens, droicts et actions comme d'ancieneté et que les absens y pourront revenir en toute seuretée.

» En foy de quoy avons faict signer cette par nostre premier secretaire et cachetter du contre seel ordinaire de la ditte ville de Gand, ce premier de iuin 1706, et estoit signie A. X. TRIEST D'AUGHEM.

» Plus bas est escrit :

» Le tout accordé soubs le bon plaisir de Sa Majeste le roy Charles troisieme, aux camp de Meerlebeke, ce 1er de iuin 1706 et estoint signie :

» LE PR. ET DUC DE MARLBOUROUGH, F. VAN COLLEN, J. H. BARON DE REEDE DE RENSWOUDE, J. VAN GOSLINGUE [1].

A cette pièce il faut joindre la suivante, qui complète la première et donne la mesure du sympathique accueil que les propositions de Marlborough reçurent des États de Flandre réunis à l'hôtel-de-ville de Gand.

« La lettre qu'il a plut à son Alteze Monseigneur le prince et duc de Marlbourough et à leurs excellences messeigneurs les deputez des estats generaux des provinces unies, d'escrire à l'assemblée

[1] *Resolutieboek, Keure,* 1701-1708, folio 162 v°.

des deputez des estats de cette province de Flandres, ayant esté leue en tout respect et ayant fait attention au contenu favorable d'icelle.

» Il a esté unanimement resolu de reconnoistre comme la dite assemblée reconnoit par cette, la souveraineté de sa Majesté Charles troisiesme à qui elle se soumet comme ses bons et fidels sujets, dans la confiance que sa dite Majesté maintiendra cette province dans tous ses privileges, coutumes et usages tant ecclesiastiques que seculiers et que sa Majesté comme comte de Flandres ne souffrira point que rien soit alteré ou diminué en l'un ou en l'autre d'iceux et qu'elle voudra bien aggreer et approuver la direction de la ditte province, chefs-colleges, pays, villes, chatelenies, mestiers subalternes et villages et generalement de tous les departemens et destroits resortissans d'icelle, tant à l'esgard des engageres et deniers levez à interest de quelque nature qu'ils puissent estre, que de tout autre, sans en excepter ou reserver aucuns, jusques au present jour, tant pour la seureté du public en general que de chacun en particulier, et pour meilleur effet de tout ce que dessus, son alteze Monseigneur le prince et duc de Marlbourough et leurs excellences Messeigneurs les deputez des estats des provinces unies sont tres humblement suppliez de ratifier ce qu'ils ont eu la bonté d'accorder desia aux chefs-colleges et autres villes de la province, sur les supplications et representations qui leur ont [esté] faites.

» Et comme plusieurs inhabitans de cette province, tant ecclesiastiques que seculiers, trouvent

que leurs biens sont saisis et confisquez, on se confie aussi que le dit saisissement et confiscation viendront à cesser du jour de cette présente soumission.

» Fait en l'assemblée des deputez des ecclesiastiques et membres de la province de Flandres, en l'hostel de la ville de Gand le sixiesme de juin dix-sept cents et six, signé J. Thysebaert et scelé avec le scel de la province de Flandre.

» Le tout accordé au nom de sa Majesté le Roy Charles troisiesme, au camp d'Arzele ce 7e juin 1706 et estoient signés : Le Pr. et duc de Marlborough, Ferdinand van Collen, le baron de Reede de Renswoude, Jv. Goslinga et Cuper.

» Accordé avec son originel tesmoing le soubsigné conseiller du Roy et premier pensionnaire de la ville de Gand,

» *(Signé)* : J. THYSEBAERT [1] »

Par cette convention la capitale de la Flandre se soumit définitivement à Charles III.

Cependant, Marlborough se rapprocha de Gand. Il craignait un retour offensif de la part du duc de Bourgogne, dont les troupes ravageaient le pays. Pour parer à un coup de main, il concentra son armée sur les points les plus menacés, appela de Breda les troupes anglaises, composées de recrues, qui y étaient cantonnées [2] et assura ses positions contre les entreprises de l'ennemi.

[1] Archives communales de Gand. — *Register capitulatien gheregistreert int registre Z. Z.*, folio 169 r°.

[2] Voici l'ordre qu'il donna : « John Duke and Earl of Marlbo-

Si les troupes de Louis XIV, décimées par le échecs qu'elles avaient essuiés sur l'Escaut et la Lys, mal payées et non moins mal disciplinées, répandaient la terreur et la dévastation sur leur passage, celles des alliés se faisaient remarquer par une discipline sévère, comme l'atteste une lettre que le commandant en chef adressa au Magistrat de Gand le 1 septembre 1707 et dont voici la teneur :

« Au camp d'Altre ce 1 septembre 1707.

» Messieurs,

» Je viens de recevoir l'honneur de votre lettre de hier avec une specification en gros, des frais et depens de la ville de Gand pour les quartiers d'hyver passé, mais comme cela ne suffit pas pour

rough, Prince of the holy empire, marquis of Blandford, baron Churchill of Aymouth and Sandridge, one of her Majᵗʸ's most honᵇˡᵉ privy council, knight of the most noble order of the Garter, master genᴵˡ of the ordnance, colonel of the first regimᵗ of foot guards and captain genᴵˡ of her Majᵗʸ's land forces, etc.

» You are hereby required to cause all the recruits for her Majesty's forces that shall be at Breda, to march from thence according to the rout hereunto annext to Gand, where they are to expect further orders and you are to give in charge to the several officers, that they take particular care to keep their men in good order and discipline so as to prevent any complaints upon the march. Given at the camp at Arzele, this sixth day of june 1706.

» *Signé :* MARLBOROUGH,

» By his grace's comand.

» *Signé :* A. CORDOUNEL.

» To the officer in chief with the recruits of her Majᵗʸ's forces ad Breda *. »

* Archives communales de Gand, vol. *autographes et signatures*, 1600-1794.

que je puisse redresser les abus pour l'avenir. Je vous prie de vouloir m'envoyer au plutôt un detail plus specifié de chaque article, ou il sera compris les noms des officiers et les sommes qu'ils auront reçeu comme aussi à qui les dites sommes auront été payées pour les absents et combien chaque régiment a receu pour ses quartiers d'hyver.

» Vous pouvez croire que je suis bien loin d'approuver le procedé du sieur Hudson, je lui en fais escrire et aura soin que cela n'arrivera plus. J'attendrai votre reponse au plutôt et suis tres parfaitement, Messieurs,

» Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

» *Signé :* Le Pr. et Duc de Marlborough.

» Messieurs le premier et Eschevins de la keure et conseil de la ville de Gand [1]. »

Il faut croire que le magistrat de Gand n'était pas sans inquiétudes au sujet des dispositions de l'armée française, puisque le comte de Murray, cantonné avec ses troupes à Mariakerke, répondait le 27 juin, c'est-à-dire huit jours avant le coup de main de della Faille, dont nous parlerons plus loin, à une demande de renfort qui lui avait été adressée : « Ie viens de recevoir lhon-» neur de vostre lestre et comme vous avez

[1] Archives communales de Gand, vol. *autographes et signatures*, 1600-1794.

En tête de la lettre on lit : « Recepta in collegio den ij 7ber 1707. »

» pris toutes les précautions nécessaires pour » prévenir les desseins des ennemis, il ne sera » plus nécessaire que ie vous envoye le dé- » taischement à moins que vous en recevez des » avis de quelque autre dessein, alors ie ne » manqueray pas de vous en envoyer d'abord » qu'on m'avertira de la part du Collége [1]. »

Les défaites que la France venait d'essuyer presque simultanément en Espagne, en Italie et dans les Pays-Bas, l'avaient profondément humiliée mais non découragée. Elle continua la lutte avec une noble énergie, que les dissentiments continuels qui existaient entre les généraux rendaient presque toujours stérile.

Les débris de son armée échappés au désastre de Ramillies s'étaient refugiés dans les places où la France avec conservé des intelligences. C'est ainsi que Tournai, Bruges et Gand étaient tombés au pouvoir des Français [2].

Cette dernière place, surprise le 5 juillet 1708, par le colonel della Faille, ancien grand-bailli de Gand, qui servait sous les ordres du marquis de Grimaldi, présentait une position stratégique qu'il était de l'intérêt de la France de ne point laisser occuper par l'ennemi. Louis XIV ne l'ignorait pas; aussi fit-il écrire par Chamil-

[1] *Resolutieboek*, 1701-1708, folio 245 v°.

[2] Le magistrat de Gand fut obligé de prendre des mesures contre les fugitifs. Le *Resolutieboek*, folio 155 v°, 29 mai 1706, dit que l'on dut nommer des « commissarissen aen de poorten tot het » beletten van desorders ghecauseert door het vluchtende fransch » leger, etc. »

lart au comte de la Mothe qui y commandait, une lettre des plus pressantes. « La conservation » de Gand, y est-il dit, est d'un si grand poids » que vous ne sauriez, de concert avec le baron » de Capres, Mr della Faille, les brigadiers et » autres officiers supérieurs, vous appliquer avec » trop de soins à une longue et vaillante defense » dans le cas où les ennemis se résoudraient » à vous assiéger. »

Pendant l'occupation française, qui ne dura pas cinq mois, le comte de la Mothe ne négligea aucun des nombreux détails que la défense d'une place de guerre exige.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter la prise de Gand par les Français; tout le monde sait que ce hardi coup de main fut exécuté par le colonel della Faille qui pénétra dans la ville par surprise et en ouvrit les portes au comte de la Mothe et au baron de Capres, soutenus par le comte de Brouchoven de Bergeyck, dont Saint-Simon fait le plus brillant éloge; « c'était l'homme le plus instruit des Pays-Bas, écrit-il, modeste, affable, doux, équitable, désintéressé et sage. » La louange continue sur ce ton. Si elle est méritée, le comte de Bergeyck fut certainement un homme accompli. Malheureusement, il est difficile de croire Saint-Simon sur parole [1].

[1] Jean de Brouchoven, comte de Bergeyck, baron de Leefdael, surintendant général des finances du roi Philippe V et son ambassadeur au congrès d'Utrecht, naquit à Anvers le 9 octobre 1644 et mourut à Malines le 22 mai 1725. Il était fils de Jean-Baptiste de Brouchoven, premier comte de Bergeyck, et d'Hélène Forment, la belle veuve de l'illustre peintre Pierre-Paul Rubens.

Après la réussite de son audacieuse entreprise della Faille courut à l'hôtel-de-ville et s'empara de l'autorité. Le 24 octobre il procéda au renouvellement de la magistrature, qu'il choisit parmi la noblesse et la bourgeoisie[1], tandis que Ber-

[1] Le *Memorieboek der stad Gent* donne la composition du magistrat de la ville, comme suit :

1708.

Schepenen van der Keure. *Schepenen van Ghedeele.*

VERNIEUWT BY SEER EDELEN ENDE WEERDEN HEER MHER HIPOLLYTE DELLA FAILLE, HEERE VAN HUYSSE, AUDEGOEDE, ENZ., MARECHAL DE CAMP VAN SYNE MAJESTEITS LEGHERS, HOOGBAILLIU DESER STADT VAN GHENDT ENDE CASSELRYE VAN OUDERBURCH, COMMISSARIS VAN SYNE CONINCLYKE MAJ^t, DEN 22^en OCTOBER 1708.

Mher ANTHONE baron POTTELSBERGHE, heere van Bolanchy, Holsvelt, Winneburgh, enz.

Joncheer THEODOR TRIEST, heere van Meirelbeke, Lemberghe, Ruddershove, enz.

Joncheer GILLES FRANCOIS DE LICHTERVELDE, heere van Vrylande.

Joncheer PIETER JOSEPH DE BEER, heere van Severen.

Joncheer CHARLES VAN ZEVECOTE, heere van Soetschoore, de Mote.

Joncheer CHARLES FRANS VAN HOOBROUCK, heere van Aspere en Syngem.

Joncheer FREDERICK HEYNDRICK DE LA VALETTE.

Joncheer GEORGE HYACINTHE DE BRUYNE, heere van Wellecomme, enz.

Joncheer LOUIS FRANÇOIS THYERIN, heere van Cleefs, Rademeire, enz.

Dheer ende meester FRANÇOIS

Joncheer PHILIPPUS BORLUUT, heere van Hoogstraete, enz.

Joncheer ARTUS JOSEPH HYACINTHE DE POTTELSBERGHE, heere van Herleghem.

Joncheer JAN FRANÇOIS TRIEST.

Joncheer JACQUES COPPIETERS, heere van Hollebeke.

Joncheer MICHEL FRANÇOIS DE MERSEMAKERE, heere van Oudenhove.

Joncheer PIETER GUILLAUME BILLET.

Joncheer JAN BAPTISTE HUYBENS.

Dheer ende meester NICOLAYS LIPPENS, licentiaet in beyde rechten.

Dheer ende meester PAUWELS FRANS DE LAMPEREEL, licentiaet in beyde rechten; up den 30^en april 1709 is in zyne plaetse ghesuccedeert Dheer ende meester JAN CORNELIO DE LAMPEREEL, licentiaet in beyde rechten.

Dheer ende meester BERNAERT

geyck prenait les dispositions militaires indispensables pour la sûreté de la place, comme l'atteste la lettre suivante :

« A Gand, le 29 novembre 1708.

» Messieurs

» Par ma lettre d'hier je vous ay prié de faire faire quattre plattes formes aux deux demy lunes entre la porte de Saint-Pierre et celle de Courtray, de meme quatre autres aux demi lunes des dites portes, et comme vous doutez si ces ouvrages sont à la charge du Roy ou à la vostre, je vous prie autrefois dy faire travailler incessamment puisque les frais vous seront validé sur le subside si Sa Majeste les doit supporter.

» Je suis parfaitement, Messieurs,

» Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

» *(Signé)* J. DE BROUCHOVEN. »

Vu l'urgence de la demande qui lui était faite, le magistrat décida, séance tenante, que ces travaux seraient exécutés immédiatement aux frais de la ville (« is gheresolveert in desen presse-

VAN DER BEKE, licentiaet in beyde rechten.
Dheer ende meester JACQUES FRANÇOIS WILLEMS, licentiaet in beyde rechten.
Dheer JAN GRENIER.
Dheer LOUYS DE WULF, cujus loco permansit Dheer JAN DE POTTERE.
VAN DER VINCKT, licentiaet in beyde rechten.
Dheer ende meester JAN GUILLAUME VAN DEN BOSSCHE, licentiaet in beyde rechten.
Dheer ende meester PIETER PROVOST, lincentiaet in de medecynen.
Dheer JANS VAN DAMME.

» renden noot de selve te laten maecken ten » coste van de stat »)[1].

L'importance de Gand n'échappa pas non plus au duc de Marlborough. Il savait que la conservation de ses conquêtes en Flandre lui faisait un devoir de s'assurer de cette place de guerre, admirablement située au confluent de l'Escaut et de la Lys, défendue par une citadelle et entourée de remparts bastionnés et de forts détachés.

Un chroniqueur flamand[2] contemporain des événements qu'il rapporte et très au courant de ce qui se passait dans le camp des alliés, affirme que le duc de Marlborough ne se dissimulait nullement les difficultés de sa position. Après une campagne glorieuse, mais pénible et longue, au cœur d'un hiver rigoureux et exposé à se voir couper les vivres, il pouvait perdre en un jour le fruit de ses victoires par l'arrivée soudaine du maréchal de Boufflers, qui réunissait son corps d'armée sous les murs de Douai. L'investissement de Gand fut donc résolu et poussé avec une extrême activité.

« Le duc de Marlborough, qui se trouvait à Beirlegem, dit un de nos collaborateurs, quitta ses cantonnements le 11 décembre 1708, tra-

[1] Cette lettre, extraite du *Resolutieboek, Keure,* 1701 à 1708, folio 263 v°, porte en tête :

Actum in het collegie dito 30 9ber 1708, preside eodem (D. barone de Pottelsberghe).

Ten vornomden daeghe vooren ghelesen synde den brief van den heere van Brouckhove als directeur van de policien en financien, waer van den teneur hier naer volght : Suit la lettre.

[2] *Chronyke van Vlaenderen,* door N. D. en F. R. Brugge, 1736.

versa le village de Melle et vint planter ses tentes devant le corps de la place; il y fut rejoint le surlendemain par le prince Eugène et par le prince d'Orange. A cause de l'état avancé de la saison, et pour éviter de devoir traîner le siége en longueur, les alliés résolurent d'attaquer simultanément la place par trois côtés différents. Le corps d'armée du comte de Lottum était campé sur le plateau, situé entre la route de Courtrai et le haut Escaut, à Zwynaerde, c'est-à-dire en face du fort Monterey; celui du prince héréditaire de Hesse-Cassel s'était déployé entre la porte de l'Empereur et le bas-Escaut; le duc de Wurtemberg était chargé de bloquer étroitement le château des Espagnols. Le 24 et le 25, la tranchée fut ouverte sur les trois points d'attaque; le lendemain, les assiégés firent une vigoureuse sortie entre les portes de la Colline et de Courtrai, et mirent en déroute deux régiments anglais; toutefois, quelques autres régiments, accourus pour les dégager, forcèrent les Français à regagner la place. Le 27, les assiégeants emportèrent le Fort-Rouge, où ils firent 200 prisonniers, et se disposaient à faire jouer leur artillerie, qui était nombreuse et avantageusement établie, lorsque le comte de la Mothe, sous prétexte de vouloir sauver la ville d'un embrasement imminent, demanda à entrer en négociations [1]. »

[1] P. C. Van der Meersch, *Mémoires sur la ville de Gand, considérée comme place de guerre.* Ce mémoire, couronné par l'Académie royale, est accompagné d'un plan du siége et des attaques de la

Ce récit résume en quelques lignes le tableau très-détaillé et très-exact du siége de Gand que le chroniqueur flamand nous a laissé. Après l'avoir lu on se demande ce qu'il faut penser de la conduite du comte de la Mothe, lui qui avait à prendre une éclatante revanche de ses défaites d'Ostende et de Winendaele? Il est impossible de l'attribuer aux menaces de Marlborough, qui se préparait à bombarder la ville avec une fureur d'autant plus grande, qu'il n'avait pas un moment à perdre. D'ailleurs, le comte de la Mothe ne lui laissa pas le temps d'accomplir ce sinistre projet; il entama les négociations avec l'ennemi malgré les protestations énergiques du baron de Capres. Marlborough accueillit avec non moins de surprise que de satisfaction les avances du général français; car, il savait que le maréchal de Boufflers était en marche. Que s'était-il passé pour déterminer le comte de la Mothe à ne point se défendre? Il ne manquait pourtant ni de vivres ni de munitions, et la place était en bon état et capable de résister aux plus rudes assauts. La garnison était nombreuse et excellente; les chroniques du temps la portent à un effectif de 14,000 hommes, et Saint-Simon dit qu'elle se composait de vingt-neuf bataillons, de plusieurs régiments de dragons et qu'elle était abondamment pourvue de vivres, d'artillerie et de munitions de guerre.

ville et citadelle de Gand, assiégée par les armées des alliés le 22 décembre 1708, sous la conduite du prince et duc de Marlborough.

Ce plan figure dans l'ouvrage intitulé : *Cartes de la Flandre ancienne et moderne, plans de la ville de Gand,* par le capitaine A. Dejardin, publiées dans le *Messager des Sciences,* 1866-1868.

Veut-on savoir ce que le comte de Bergeyck réclamait du magistrat le 15 décembre 1708? Il suffit de jeter les yeux sur l'état ci-après pour se convaincre que la ville était suffisamment approvisionnée et capable de soutenir un long siége :

» *Estat des munitions de bouche necessaires pour la subsistence des trouppes dans la ville de Gand, en cas de siege.*

» Soixante une mille livres de boeure,

» Soixante une mille livres de fromage,

» Soixante une mille livres de lard ou cochon salé,

» Soixante une mille livres de ris,

» Sept mille tonnes de bierre moyenne,

» Six cent dix sacs de poix ou de feves,

» Quarante mille livres de viande de vache ou bœufs salé,

» Cinquante pipes d'eau de vie a 200 lots chacune,

» Vingt et quattre mille livres de sel,

» Quatre cent pieces de vin,

» Trente mille pipes à fumer,

» Vingt mille livres de tabac.

» Fait a Gand le 15 decembre mil sept cent et huit.

» Plus vingt sivières,

» Soixante tonnelets de divers grandeurs dont le plus grand soit à contenir vingt et cinq pots, des balances, poids et mesures nécessaires pour faire la distribution des dites munitions.

» Fait a Gand les jour, mois et an que dessus, estoient signe, J. Ph. de Leon et Fossier.

» Je prie Messieurs du magistrat de faire fournir incessament toutes les munitions de bouche cy avant exprimées pour la subsistence des trouppes des deux couronnes, scavoir la moitie des susdites provisions pour être transportées dans les enclos de l'abaye de S^{t} Pierre et l'autre dans les enclos du couvent des Chartreux qui sont les deux lieux destinez provisionnellement pour y etablir les magasins du Roy et de denommer deux personnes de confiance pour etre separement dans chacune des dites places et y avoir soin de la reception des respectifs vivres qui y seront transportez et en donner des acquits et huit autres subalternes, d'intelligence pour servir a faire la distribution, suivant les ordres qui seront donnez aux deux principaux.

» Fait à Gand le quinsieme decembre mil sept cent huit.

» *(Signé)* J. De Brouchoven.

Le lendemain, les deux colléges échevinaux réunis décidèrent d'obtempérer aux ordres du comte de Bergeyck et déléguèrent Jean Grenier, échevin de la Keure, et Robert Nicolle, percepteur des impôts, pour organiser et diriger le service des magasins destinés à pourvoir à la subsistance de la garnison pendant le siége [1].

[1] « Actum in het college eodem (16 december 1708) tsavontz ten seven uren, wesende boet ende eedt de twee collegien vergaedert, presiderende de twee heeren Voorschepenen.

» Ten voornomden daeghe andermael int collegie overghebrocht synde den staet ofte declaratie van de noodighe provisien tot het

Il est vrai que des dissentiments très-graves s'étaient élevés entre les généraux français enfermés dans la place. Le baron de Capres avait demandé l'appui de la bourgeoisie, et les corporations, réunies en collace, lui avaient répondu que « les Français ayant pris la ville, c'était à eux de la défendre. » Cette réponse laconique et hautaine déplut et provoqua incontinent le désarmement des corporations.

D'ailleurs, les corps des métiers n'étaient pas seuls hostiles aux « deux couronnes, » comme on appelait alors l'alliance de Louis XIV et Philippe V d'Espagne; les magistrats eux-mêmes partagaient ces sentiments et formaient des vœux pour le succès des armes des puissances alliées contre la France. N'en cherchons la preuve que dans les rapports continuels qu'ils avaient avec les assiégeants. Ainsi, le jour même où le comte de Bergeyck exigeait de la ville un approvisionnement considérable, un secrétaire de la commune partait pour le camp du duc de Marlborough et demandait un sauf-conduit pour la députation qui devait se rendre le lendemain auprès de lui et les délégués des États-Généraux réunis à Alost.

maecken van een magasyn in cas van belegh, tot subsistentie van het guarnisoen, alhier volgende van woorde te woorde. Suit *l'estat* cité plus haut.

» Wierdt gheresolveert te authoriseren tot den incoop van de specien daer by vermelt d'heer Jan Grenier schepenen ende S^r^ Robert Nicolle, collecteur van de rechten van dese stadt met voorder authorisatie van tot de uytleveringhe van dien te assumeren sulcke persoonen als sy iùgieren sullen te convenieren, etc. »

(*Resolutieboek, Keure,* 1708-1713, folio 1 v°.)

Les comptes de la ville nous fournissent à cet égard des détails qui ne manquent pas d'intérêt [1].

[1] Extraits des comptes de la ville, commençant au 10 mai 1708 et finissant au 10 mai 1709.

F° 119 v°. « Betaeld an Jo^r Theodor Triest, heere van Meerelbeke, ende Jo^r Gillis de Lichtervelde, 2^en en 3^en schepenen van der Keure, dheer ende meester Jacques Thysebaert, eersten raedt pensionnaris, Jo^r Albert Xaverius Triest, eersten secretaris van der Keure, Jo^r Hyachinthus van Pottelsberghe, heere van Herleghem, Jo^r Jacques Coppieters, 2^en en 3^en schepenen van Ghedeele; dheer ende meestere Remy de Smidt, pensionnaris, ende dheer Laureyns Soetaert, secretaris van Ghedeele, de somme van 57 ponden 13 schellingen 4 grooten, *over hemlieden vaccatien ende voyaghen ghedaen als ghedeputeerde naer het camp van den hertogh van Marlbourough ende de ghedeputeerde van haere hooghmoghende de Staeten-generael van de gheunieerde provintien, tot het becommen van een capittulatie voor dese stadt,* breeder vermelt by ordonnantie van den 18 january 1709, met quittantie. »

F° 120 v°. « Betaeld an den voornomden secretaris Fredrycx, de somme van veerthien ponden 2 sch. 10 grooten, ter causen van *op den 16 x^bre 1708 ghereyst thebben naer Melle, om te spreken Syn Hoogheyt den hertogh van Marlbourough, tot het versoucken van paspoort voor de ghecommiteerde gheestelycke ende beyde de collegien, ende by ordre van Syn voornomde Hoogheyt ghereyst naer Aelst by de heeren ghedeputeerde van Haere Hooghmoghende, voorder vuytwysens den placet, daer inne begrepen het verschot van oncosten van vier ruyters ghedient hebbende voor een escort.* »

F° 120 v°. « Betaeld an Jo^r Anthone Triest, heere van Meerelbeke, 2^en schepenen van der Keure, Jo^r Joseph Hyachintus van Pottelsberghe, heere van Herleghem, 2^en schepenen van Ghedeele, ende dheer Jacques Penneman, raedt pensionnaris van der Keure, de somme van thien ponden 13 schellingen 4 grooten, *ter causen van by ordre van het collegie op den 17 x^bre 1708 gheduerende de belegherynghe in deputatie gheweest thebben naer Syn Hoogheyt den hertogh van Malbourough ende Haere Excellentie van haere hooghmoghende de Staten general van de gheunieerde provintien, om te verthoonen dat alle de fortificatien ende vesten soo binnen als buyten de stadt, waeren gheoccuppeert door militaire trouppen van de twee croonen, ter exclusie van de borghers ende insetenen die hun daer mede niet en bemoeyden, supplierende dat in consideratie van dien ende anderssins de selve borghers ende insetenen beneffens de kercken*

Ils établissent à toute évidence que la population entière aspirait à une prompte délivrance et ne cachait pas sa sympathie pour la cause de Charles III.

Pendant que de Capres se préparait à une lutte à outrance, son chef, le comte de la Mothe, délibérait à l'hôtel-de-ville avec les magistrats de la commune et le clergé.

Faut-il croire que l'éloquence des orateurs de l'ensemblée fit impression sur les sentiments d'humanité du général français? Il serait difficile de le dire; mais il est certain qu'il se croyait libre d'agir, ne recevant pas d'instructions de Versailles. Il ignorait que la lettre de Chamillart avait été interceptée par l'ennemi. Or, cette fameuse lettre, dont nons avons cité plus haut un passage, disait encore : « Si vous êtes assiégé, vous devez mettre » en œuvre tous les moyens possibles pour pro- » longer le siége, de telle sorte qu'il occasionne » de grands frais aux alliés, et leur disputer le » terrain pied à pied. » Il fallait donc défendre la place à tout prix; la Mothe ne le fit pas, il la rendit sans résistance.

ende cloosters ende huysen souden mogen vry ende exempt syn van bombarderynghe. »

F° 141 v°. « Betaelt an François Lefort, camerbode, de somme van dry ponden 2 sch. 7 grooten, over de *restitue van syn verschot ghedaen met de ghecommitteerde tot Meerelbeke op den 30en ende 31en xber 1708.* »

F° 152. v°. « Betaeld an Richard Duppa, de somme van thien ponden 4 schellingen 2 grooten, *over het begieren ende thaire van den tromppetter ende soldaeten van den hertogh van Malbourough, ghedient hebbende voor escort van de heeren ghedeputeerde deser stadt naer het camp tot Melle.* »

Le 29 décembre les négociations s'ouvrirent et aboutirent à une capitulation honorable, que nous allons reproduire *in extenso*.

Articles proposés pour remettre la ville de Gand aux alliez.

I.	I.
Accordé.	Que la religion catholique, apostolique et romaine sera conservée en son entier dans son exercice, sans qu'il y puisse rien estre changé ny innové.
II.	II.
Accordé.	Que la présente capitulation servira pour ce qui regarde les deux couronnes, Messieurs du clergé, du conseil et du magistrat en fairont une en leur particulier pour cequi les concerne.
III.	III.
Accordé.	Qu'une porte de la ditte ville sera livrée aux troupes des alliez le trente-unième du present mois Decembre à dix heures du matin, en cas qu'entre cy et ce temps là la ditte ville ne soit pas secourue et ce

sera la porte de l'attacque de S^{t}-Pierre, comme aussi la porte de secours de la citadelle, auxquelles seront mises des gardes des troupes de la garnison, separées de celles des alliez par des barrieres posez au milieu de la voute de la porte pour empescher le melange des troupes et les desordres qui pouroient arriver entre les unes et les autres, et qui que ce soit des troupes des alliez ne pourra entrer dans la ditte ville ni citadelle, pendant le quel temps il ne sera fait aucun acte d'hostilité ni travaux de part ni d'autre entre les assiegez et les assiegeans.

IV.

Accordé en tout hormis qu'on ne donnera que douze coups à tirer pour la guarnison et six pièces d'artillerie nouvellement venues chacune de six coups de munitions.

IV.

Que Monsieur le comte de la Motthe, Lieutenant general, commandant en Flandres et dans la ville de Gand, Monsieur le baron de Capres, lieutenant general des armées, Messieurs de Villiers et de la

Faille, mareschaux de camp, Messieurs les brigadiers d'infanterie, cavallerie et dragons, tous les officiers d'état major de la ville de Gand et du château, tous les officiers, soldats, cavalliers, dragons et autres des troupes espagnoles, françoises, estrangeres, les compagnies franches, tous les officiers de l'artillerie, ingenieurs et generalement toutes les personnes employées sur les ouvrages du Roy, Monsieur de Bouchoven, intendant des finances et directeur general des affaires de la province de Flandre, Monsieur de Lion[1], commissaire ordonnateur des armées de Sa Majesté catholique, Monsieur de Jossieur, commissaire ordonnateur de celle de sa Majesté tres-chrestienne, tous les commissaires de guerre, receveurs generaux, tresoriers des trou-

[1] Joseph de Léon.

pes, directeurs des postes, directeurs des vivres, leurs commis et ouvriers, tous les directeurs, inspecteurs et entrepreneurs des hospitaux, medecins, chirurgiens et apotiquaires, leurs commis, infirmiers et autres, et generalement toutes sortes des personnes, de quel caractere, condition elles puissent être, employées pour le service des deux rois, sans aucune exception de personnes, nommées ou non, en sortiront le second du mois janvier mille sept cent et neuf à neuf heures du matin par la porte de Courtray, avec armes, bagages, chevaux, valets, domestiques, equipages, tambour battant, balle en bouche, mesche allumée par les deux bouts et des munitions de guerre pour tirer chacun vingt coups et les enseignes déployées, dix pièces de canon nouvellement amenées de France, quatre pierriers avec leurs affuts et armés

et des munitions pour tirer douze coups de chaque piece, pour se rendre tous ensemble à Tournay par le plus court chemin, en quatre ou cinq jours de marche ou de séjour, au choix des assiegez, sans que, sous quel pretexte que ce soit, on puisse leur faire prendre une autre route ni les obliger à une marche plus prompte que celle qu'ils trouveront leur convenir selon la saison et les chemins et qu'il leur sera donné une escorte suffisante de la part des alliez tant pour la seureté de la garnison que pour celle des equipages.

V.

Accordé pour l'artillerie mentionnée dans l'article precedent, comme aussi pour les equipages aux frais des assiegés et comme on trouvera des batteaux suffisamment dans la ville de

V.

Que pour faire le transport desdittes dix pieces de canon, pierriers, munitions et equipages des troupes, des malades et blessés, comme aussy pour monter les officiers à pied, il sera fourni par les alliez et à leur frais, des che-

Gand, les assiegez pourront s'en pourvoir incessamment.

vaux de trait et autres de monture avec chacun leur harnois suffisamment pour leurs besoings et des chariots attelé chacun de quatre chevaux et des batteaux suffisans pour conduire le tout jusqu'à Tournay, auxquels batteaux sera donné de mesme une escorte suffisante de la part des alliez pour la seureté des malades, blessez et autres personnes ou effets, dont lesdits batteaux seront chargez et en cas que le cours de la riviere de l'escaut ne fut pas navigable, il leur sera fourni par les alliez un nombre suffisant des voitures pour y suppléer, le tout devant être fourni le trente et un du present mois au matin, à fin de les pouvoir charger assez tôt, pour que le tout parte avec la guarnison, pour arriver en mesme temps à Tournay.

VI.

Accordé aux frais des assiegez.

VI.

Que tous les malades et blessez qui sont dans la

ville et château de Gand et qui seront en état de partir avec les troupes, le pourront faire en mesme temps avec leurs domestiques et equipages et qu'il leur sera fourni de mesme des batteaux et batteliers et autres voitures à suffisance, pour être conduits à Tournay aux depens des alliez et par le plus court chemin.

VII.

Accordé sur le pied de l'article précédent.

VII.

Que les malades et blessez qui ne seront pas en état d'être transportez au depart des troupes, pourront rester dans la ville de Gand et qu'il leur sera fourni le logement, les lits, vivres et medicaments, aux frais des alliez jusques à leur entiere guerison, ainsi que l'on est accoutumé de les traiter et nourir dans les hospitaux de sa Majesté tres chrestienne, aussy bien qu'aux medicins, chirurgiens et autres personnes employées au service des

malades dans les hospitaux, et à mesure qu'ils seront en état de souffrir les voitures, il leur sera fourni aux dépens des alliez des batteaux, batteliers et voitures nécessaires avec des passeports, pour être transportez à Tournay par le plus court chemin avec leurs valets, equipages, medecins, chirurgiens et autres, qui seront proposez pour en prendre soin dans la route.

VIII.

Accordé moyennant que les ostages mentionnés dans cet article soyent responsables pour le payement des dettes contractées depuis l'occupation de la ville.

VIII.

Que tous les meubles et effets appartenants aux officiers tant supérieurs qu'inférieurs ou à autres personnes employées pour le service des deux roys, de mesme que Messieurs les intendants des finances, commissaires ordonnateurs, commissaires de guerre, receveurs generaux, tresoriers des troupes, directeurs des postes, directeurs des vivres, chefs d'hospitaux et generale-

ment toutes les personnes employées pour le service des deux rois, ne pourront être arrêtez ny leurs equipages, papiers et effets, sous quel pretexte que ce puisse être, et qu'il sera fourni aux depens des alliez des voitures suffisantes pour les transporter avec leurs familles et domestiques avec seureté à Tournay par le plus court chemin, attendu que le sieur de Bonet, commissaire de guerre, et le sieur de Mettilly, tresorier des troupes de sa Majesté tres-chrestienne, resteront pour ostages pour la seureté des dettes contractées legitimement pendant le siege pour le service des deux roys jusques à l'entier payement d'icelles.

IX.

Accordé pour six chariots couverts.

IX.

Qu'il sera fourni par les alliez aux assiegez, dix chariots couverts, qui entreront dans la ville avant la sortie des troupes et en

sortiront en mesme tems que la guarnison, pour être conduits avec elle à Tournay, sans que les alliez puissent prendre connoissance de ce dont ils seront chargez, ni les visiter sous quel pretexte que ce soit.

X.

Accordé s'il n'y a pas des engagements préalables au payement.

X.

Qu'on ne pourra pretendre aucune indemnité des assiegez tant pour les chevaux qui auront été pris en guerre sous les alliez, le betail enlevé des villages pour la subsistance des troupes, que pour les maisons qui ont été demolies, brulées ou endommagées dedans ou aux environs de la ville et château, ny pour aucune autre sorte de dommage arrivé à cause du siege.

XI.

Accordé moyennant qu'ils payent leurs dettes particulieres, ou donnent des répondants au con-

XI.

Que qui que ce soit, de toutes les personnes qui composent la guarnison au service des deux rois, dans leurs différentes func-

tentement des creanciers.

tions, sans aucune exception de personne, ne pourra être arrêté ny inquieté sous quel pretexte ou pour quelle raison que ce puisse être, et la ditte guarnison sera conduite de bonne foy et toute entiere avec tous les chefs, officiers et autres personnes jusques à Tournay, par le plus court chemin conformement aux articles precedents.

XII.

Accordé.

XII.

Que les prisonniers fait pendant le siege sur la guarnison ainsi que le commandant, officiers et soldats du fort rouge qui en étoient detachez, seront rendus de part et d'autre, que ceux qui sont dans l'armée des alliez seront renvoyé dans la ville avant que la guarnison en sorte et que les autres qui sont dans les places plus éloignées seront renvoyés à Tournay dans dix jours, à compter d'aujourd'huy

avec les pasports necessaires pour s'y rendre en seureté par le plus court chemin et ceux des alliez qui se trouveront dans la ville seront incessamment renvoyez à leur armée.

XIII.

Accordé excepté pour les deserteurs.

XIII.

Que les alliez ne pourront prendre aucun soldat, cavallier ny dragon des rangs durant le cours de leur marche, sous quel pretexte que ce puisse être.

XIV.

Accordé.

XIV.

Qu'il sera permis de tirer de Gand la quantité de fourages et des vivres necessaires pour les troupes des deux couronnes et autres de la guarnison, pour cinq jours à commencer de celuy auquel elle sortira de la ville.

XV.

Accordé.

XV.

Que les ostages qui seront donnez de part et d'autre pour la seureté de

l'execution de la presente capitulation seront rendus reciproquement apres l'entiere execution d'icelle et l'arrivée de la guarnison à Tournay.

XVI.

Accordé à leurs frais.

XVI.

Que toutes les femmes, enfants et familles des officiers, soldats et autres des troupes des deux couronnes, de quelle qualité et caractere qu'ils soyent, pourront aussy se retirer à Tournay avec leurs effets et qu'il leur sera fourny escorte suffisante avec des voitures pour s'y rendre par le plus court chemin.

XVII.

Accordé pour le terme de trois mois.

XVII.

Qu'il sera aussy permis à tous habitans dans la ville de Gand de se retirer dans le terme de six mois sur les terres des deux couronnes avec leurs familles, meubles, effets, marchandises, deniers et papiers et qu'alors il sera fourni par les alliez des

pasports de seureté necessaire et voitures suffisantes en payant pour arriver aux lieux qu'ils auront choisi pour leur residence.

XVIII.

Accordé comme l'article précédent.

XVIII.

Qu'il sera accordé de la part des alliez le terme de six mois aux femmes des militaires qui se trouvent dans cette ville pour se pouvoir retirer apres le dit terme avec leurs familles et effets dans les places des deux couronnes qu'elles jugeront à propos de choisir pour leur residence.

Les assiegeans envoyeront demain le 30 Decemb. dans la ville de Gand des commissaires, aux quels seront delivrez de bonne foy les clefs des magasins tant des munitions de guerre que de bouche, comme aussy des fourages, et donnez des listes exactes avec des gardes necessaires, afin que rien ne soit perdu.

Fait au camp de Meerlbeeck ce 30 Decembre 1708 à onze heures du matin.

LE PRINCE ET DUC DE MARLBOROUG. — DE LA MOTHE HAUDANCOURT.

FERDINAND VAN COLLEN, J. V. GOSLINGA, LE COMTE DE RECHTEREN, WELVELDE, ADRIAAN VAN BORSSELE TOT GELDERMALSEM [1].

L'article II de la capitulation militaire que nous venons de lire stipulant que le clergé, le conseil de Flandre et le magistrat de Gand devaient rediger les clauses et conditions d'une capitulation particulière, les parlementaires de la ville remirent, le premier janvier, cette pièce entre les mains du duc de Marlborough.

Bien que ce document ait été publié *in extenso* par M. Ch. Faider, dans ses *Études sur les constitutions nationales* [2], il est nécessaire de le reproduire dans un travail où d'autres pièces inédites, relatives au siège de Gand, et notamment la capitulation militaire, sont mises en lumière.

Le savant auteur de ces intéressantes *Études* assure qu'il n'a trouvé cette capitulation « ni dans le recueil, ni dans le supplément de Dumont, ni dans Maertens, ni dans les *Placcards de Flandres ou de Brabant*, ni dans Schoell, ni dans plusieurs historiens des Provinces-Unies qu'il a

[1] Archives communales de Gand. *Register capitulatien*, etc.
[2] Bruxelles, 1842.

consultés et que M. Gachard ne l'a pas reproduite dans ses *Documents inédits*. Il a rencontré le texte de quelques articles « dans les représentations des États de Flandres du 6 juin 1787, où l'historien Dewez les a copiés purement et simplement. » M. Faider ajoute que « l'original ne se trouve ni aux archives de la province de la Flandre orientale, ni à celles de la ville de Gand, » et qu'il s'est procuré une copie collationnée de cette pièce « sur un imprimé authentique qui repose aux archives de cette ville. »

Ces archives ont été tant de fois bouleversées par les commotions politiques qu'on ne saurait s'étonner que l'auteur des *Études sur les constitutions nationales* n'y ait pas trouvé l'original de la capitulation de Gand. Cependant, ce document s'y trouve et figure dans le volume intitulé : *Capitulatien*, 1678-1792, d'où nous avons tiré la capitulation militaire qu'on ne connaissait qu'en substance. Toutes ces pièces inédites jusqu'à ce jour, sauf la capitulation en vingt-six articles, étaient inventoriées bien avant 1840 par M. Demoor, sous-archiviste du dépôt communal.

Quand on se rappelle les nombreux bouleversements que ces vieilles archives ont eu à subir, on comprend combien leur classement est difficile. Le triage et le récolement d'innombrables liasses, de registres et de parchemins jetés pêle-mêle, est une œuvre considérable, longue et ardue, qui exige de celui qui l'entreprend beaucoup de savoir et une patience à toute épreuve.

Lorsque Marlborough mit le siége devant la

ville, tous ces tresors historiques furent transportés dans les caves du *Schepenhuys* [1], dont ils ne sortirent que longtemps après, très-endommagés par un séjour trop prolongé dans des souterrains nécessairement humides.

Revenons à la capitulation que le magistrat de Gand, les États de Flandre et le clergé signèrent avec les chefs des armées alliées. Nous suivrons le texte de la pièce originale qui repose depuis 1709 aux archives communales de Gand.

*Articles de capitulation proposez de la part de la ville de Gand, à Son Alteze Mylord le prince et duc de Marlborough et à leurs Puissances Mess*rs *les Deputéz des Estats généraux des provinces unies des Pays-Bas.*

I.	I.
Accordé.	Que la religion catholicque, apostolicque ro-

[1] Dans les comptes de la ville, commençant le 10 mai 1708 et finissant le 10 mai 1709, on trouva :

F° 142 v°. « Betaelt an Jan Loreyn, conchergier van ghedeele, de somme van sestien ponden 13 schellingen 4 grooten, over de oncosten by hem ghesupporteert in het transporteren van syn hout ende ruymen van de kelders van de selve concherge, tot legghen ende bewaeren van de archieven ende pampieren van de stadt teghen de ghevreesde bombarderynghe, volgens de specificatie ende ordonnantie van den 2en april, met quittantie, 16 £ 13 sch. 4 gro. »

F° dito. « Betaelt aen George Helwaert ende François de Gheude, sergeanten van de tresorye, de somme van dry ponden grooten, ter causen van het transporteren van de rekenynghen, bancken ende pampieren van de tresorie in de kelders, ten tyde van het belegh, volgens den placet ende ordonnantie van den 9en meye, met quictantie, 3 £ gr. »

maine sera conservée, continuée et exercée en son entier dans toutes les églises et autres lieux de la ville, district et diocèse de Gand, en toutes les formes et manières accoutumées.

II.

Accordé.

II.

Que le concile de Trente reçu dans la mesme ville et diocèse sous les limitations et restrictions des princes souverains du pays et leurs conseils, y sera aussi observé comme du passé.

III.

Accordé.

III.

Que l'évesque moderne et ses successeurs en dignité, l'Evesché, Diocèse, l'Eglise et le Chapitre de la Cathedrale, les Abbéz, abbayes, priorées et tous autres chapitres, cloistres, églises, hospitaux, beguinaiges, la chambre, les tables, et les écoles des pauvres et d'autres, séminaire, fondations, lieux pieux et communautez de l'un et de l'autre sexe, pareille-

ment tous les ecclesiasticques tant réguliers que seculiers en général et en particulier présens et futurs seront maintenus en toutes et chacunes leurs prééminences, jurisdictions, immunitéz, priviléges, bénéfices, exemptions, dignités, droits, dixmes, maisons, biens, meubles et immeubles et tous autres tels qu'ils pourroient etre, et en quel lieu ils soyent situéz, comme aussi tous vases, peintures et ornamens, et toutes autres choses destinéz au culte divin et servans tant dedans que dehors les églises ez processions publicques et autrement.

IV.

Accordé pour autant que les priviléges sont averés et ont esté recognuz pendant le regne du feu Roy Charles second.

IV.

Que la dite ville de Gand et banlieue et les chatellenies et pays du quartier et département de la mesme ville seront maintenuz et conservéz en toutes leurs prééminences, coutumes,

libertéz, privileges, possessions, union, dépendance, resort et autres droits comme jusques a présent ilz ont esté.

V.

Que les charges establies et cognues pendant le règne du feu Roy Charles second seront maintenues, et qu'à l'égard des personnes qui les possèdent présentement on les continuera ou changera suivant qu'on trouvera convenir pour le service de Sa Majesté le Roy Charles 3e.

V.

Que le grand bailly, soub-bailly et magistrats de la dite ville, avec leurs pensionnaires, secrétaires, trésorier, comis, receveur des ouvrages, majors, lieutenant civil, et tous autres officiers, cy devant établis pour la direction, police, justice et administration d'icelle ville, comme aussi ceux dudit district, chatellenies et pays en général et en particulier, demeureront en leurs offices, functions, jurisdictions et droits.

VI.

Que les engageres seront maintenues ainsi que les charges héréditaires et à vie comme elles ont esté pendant le regne du feu Roy

VI.

Que les magistrats d'a present continueront dans leurs employs jusques au remboursement de leurs engagères selon le contenu des lettres patentes et ac-

Charles second, et du depuis jusques à la dernière occupation des ennemis.

tes d'engagement jusques icy observéz.

VII.

Comme dessus jusques au jour de la dernière occupation par les ennemis.

VII.

Que de mesme tous les autres Estats, offices et droits ou domaines qui ont esté inféodéz ou engagéz par Sa Majté catholicque et en son nom dans la ville de Gand, demeureront aux propriétaires et engagistes, et aussi du bailliage du Vieubourg.

VIII.

Accordé jusques au jour de la dernière occupation par les ennemis et pas plus loing.

VIII.

Que toutes obligations, actes, dispositions et debtes faites et contractéz jusques à présent pour le service auront entier effect et tiendront lieu.

IX.

Accordé sur le pied du cincquiesme article.

IX.

Que pareillement jouyront de leurs biens, privileges, droits, actions et possessions, tous les corps de metiers et autres societéz et communautéz, comme aussi tous les nobles et

autres, bourgeois, habitans et manans de cette ville, banlieue, chatellenies et pays comme d'ancienneté, et qu'ils seront pris avec leurs familles et tous leurs biens et effets en la sauvegarde et protection du souverain.

X.

Accordé.

X.

Que les mortiers, canons et munitions de guerre avec l'arsenal et tout ce qui en dépend, appartenant à la ville, luy demeurent en propriété et à son usage.

XI.

Accordé.

XI.

Que la garde bourgeoise sera maintenue avec ses appendances et dépendances comme du passé.

XII.

Accordé.

XII.

Que le mont de piété érigé en cette ville avec tous les meubles, or, argent et autres effets qui lui appartiennent sera maintenu, et que tout ce qui y est déposé ou consigné

sera conservé pour être vendu ou rendu aux propriétaires et les deniers employéz selon l'institution dudit mont.

XIII.

Accordé pour autant que concerne la ville et ses habitans jusques à la dernière occupation par les ennemis.

XIII.

Que les moyens et revenuz tant de la ville que de la province, chatellenies et communautéz ne pourront etre divertis mais seront employéz au payement des debtes, charges et rentes selon leur destination primitive, et pour être fruits de leurs hypoteques

XIV.

Accordé.

XIV.

Que toutes les cloches, cuivre, étain, plomb et tous autres métaux travailléz et non travailléz demeureront à la ville, aux églises et cloitres, comme aussi aux autres communautéz et proprietaires, particuliers, sans etre tenus à aucun rachat non plus envers les officiers d'artillerie qu'autres.

XV.	XV.
Accordé.	Que le Conseil de Flandres demeurera et continuera sa résidence en cette ville avec les avocats, procureurs et autres supposts comme jusques à présent.
XVI.	XVI.
Accordé sur l'ancien pied.	Que dans cette ville, banlieue, chatellenies et pays ne seront établis autres juges de justice que ceux y estant d'ancienneté.
XVII.	XVII.
Accordé.	Que cette ville comme premier membre du corps de l'Estat de la province de Flandres, demeurera et sera maintenue en tous ses honneurs, prérogatives, prééminences, directions et autres droits, comme du temps de feu Sa Majté Charles II et de ses augustes prédécesseurs comtes de Flandres.
XVIII.	XVIII.
Accordé.	Que les deputéz du mesme corps, ecclesiastiques et autres du dépar-

tement de Bruges et du Francq, qui sont a présent en cette ville y pourront librement et seurement rester ou se retirer avec leurs messagers, domesticques et effets sans aucun empeschement.

XIX.

Accordé.

XIX.

Que tous les refugiéz et les etrangers de quelque nation ou condition ils soyent, qui sont icy établis, pourront y demeurer avec leur femmes et enfans, et continuer leur commerce et fonction, sans etre inquietéz, ou s'en aller dans le terme de six mois avec leurs meubles, marchandises et autres biens et effets ou les vendre ou autrement en disposer comme ils trouveront convenir.

XX.

Accordé à la reserve de ceux qui se sont retiréz dans les pays ennemis, qui de-

XX.

Que ceux qui se sont retiréz de la dite ville pour le siege ou absens pour autre cause, pourront y

vront avoir des passeports.

rentrer sans avoir besoing d'autre acte ou passeport particulier, dans trois mois avec leurs familles, meubles, marchandises et effets, et que dans ce terme il leur sera libre et permis d'en disposer et de leurs autres biens s'ils ne veullent revenir, et au cas qu'ils viennent à mourir que ces biens succederont à leurs héritiers ou legataires selon droit et coutume.

XXI.

Cesse.

XXI.

Qu'on supplie très-humblement de faire attaquer la citadelle de la manière qui incommodera le moins la ville et ses habitans et manans.

XXII.

Accordé sur l'ancien pied.

XXII.

Et aussi de vouloir bonifier et beneficier le plus avantageusement qu'il se peut, le commerce, traficq et negoce de cette ville et de la province tant pour ses denrées et fabricques qu'au regard des droits d'entrée et sortie qu'autrement.

XXIII.

Accordé pour la ville et banlieue.

XXIII.

Que l'on n'exigera pas de contribution des dites banlieue et chatellenies pour le temps qu'elles ont esté sous les deux couronnes en considéralion des pertes et ruines qu'elles ont souffertes.

XXIV.

Accordé pour le tems de la dernière occupation.

XXIV.

Que toutes les offenses et actes d'hostilité qui pourroient etre commis pendant la guerre et durant le siege, seront entierement oubliéz comme si rien ne fut advenu.

XXV.

Accordé sur le pied que la chose s'est pratiquée du temps du regne du Roy Charles II de glorieuse mémoire, sous le bon plaisir du Roy Charles III^e^.

XXV.

L'observation des droits, usages et privileges des dits Estats de la province, ville et chatellenies sera jurée par le souverain, comme il a esté fait par les autres souverains du pays et comté de Flandres.

XXVI.

Accordé à l'appaisement des créanciers bourgeois par la capi-

XXVI.

Finalement on supplie sur les instances réitérées des creanciers qu'il soit

tulation faicte pour la garnison.

ordonné aux commandant, généraux, intendant et commissaires des troupes estants de garnison en cette ville d'y laisser des ostages ou autres seuretéz pour payement des debtes importantes qui ont esté contractées de leur part et que les mesmes ostages y resteront jusques à l'entier payement.

Fait à l'assemblée du magistrat de la ville de Gand, ce 30e Xbre 1708.

(Signé) A. X. Triest d'Aughem.

Ainsi fait et accordé à l'armée devant Gand ce premier de l'an mille sept cent neuf, le tout sous le bon plaisir et au nom du Roy Charles IIIe.

(Signé) Le Pr. et Duc de Marlborough, Ferdinand van Collen, J. V. Goslinga, le comte de Rechteren, Welvelde, A. van Borsele tot Gelder-malsen.

Le mercredi 2 janvier 1709, au moment où l'horloge du Beffroi sonnait neuf heures du matin, la garnison française, ou pour mieux dire « des deux couronnes, » sortit de la ville par la porte de

Courtrai « avec armes, bagages, chevaux, valets, domestiques, équipages, tambour battant, balle en bouche, mèche allumée par les deux bouts et enseignes déployées, » comme il est stipulé à l'article IV de la capitulation militaire.

Pendant que la reddition de la place s'opérait, le magistrat envoyait une députation au duc de Marlborough, au prince Eugène et aux délégués en campagne des États-Généraux, pour les inviter à un banquet qui devait avoir lieu le lendemain à l'hôtel-de-ville [1].

La chronique flamande nous apprend que le 3 janvier, pendant la matinée, le duc de Marlborough arriva incognito à Gand, dans le but de jeter un coup d'œil sur les travaux de défense établis par les assiégés. Cette inspection étant terminée, il alla rejoindre le prince Eugène à Melle, pour faire ensemble leur entrée solennelle dans la capitale de la Flandre.

Dans une assemblée tenue le 1er janvier vers sept heures du soir, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de leurs premiers échevins, les colléges de la Keure et des Parchons avaient pris diverses

[1] « Betaelt à Jor Hyachinte de Bruyne, heere van Willecomme, schepenen, ende dheer Philippe Fredryckx, secretaris, de somme van acht ponden 2 schellingen 8 grooten, over hemlieden vaccatien *op den 2 january ghereyst thebben naar Meerelbeke, Quaetrecht ende andere prochien, om te spreken an Haere Hooghheden den hertogh van Malbourough ende prince Eugene ende Haere Excellencie de ghedeputeerde, te velde, ende de selve te begroeten tot het noenmael op het stadthuys deser stadt, daer inne begrepen verschot van huerpeerden, flambeusen als andersins.* »

Comptes de la ville, 10 mai 1708—10 mai 1709, f° 120 v°.

résolutions relatives à la réception solennelle du duc et au cérémonial à observer dans cette circonstance [1].

Dès le matin de bonne heure, les couleurs de la cité mêlées à celles des trois puissances alliées,

[1] « Actum in het collegie den 1[en] january 1709, ten ses uren en half savonts, de twee collegien vergaedert op boedt ende eedt, presiderende de twee heeren voorschepenen.

» Ten voornomden daeghe is van weghens den heere voorschepenen van [der] Keure, gheproponeert dat niet iegenstaende de ghedeputeerde naer het camp nóch niet de retour en waeren, Milord duc dien avont in de stat quamp, ende wiert gheresolveert twee heeren te senden van elck collegie om te sien wanneer den voornomden heere arriveerde ende van iemant van syn volck te vraeghen op wat maniere hy versochte ghecomplimenteert ende inghehaelt te syn, den welcken declareerde dat hy maer des anderen daeghs ten thien uren van aen de poorte tot aen syn huys en versochte inghehaelt te syn ende van daer op het stathuys alwaer hy het noenmael souden commen nemen.

» Als wanneer voorder gheresolveert wierdt aldaer in corpore hem te gaen complimenteren in coetsen tot aen [de] barriere ende calseyde wegh van [de] Keyserpoorte, de trompetters aldaer te doen wesen, de borghers gherengiert *en haye,* van aen de Keyserpoorte tot aen het cleen beenhuys ende van daer voorts tot aen het stadhuys, onder het lossen van het canon, luyden van clocken ende spelen van den beyaert, met het vieren van de draecke, des avonts met eene andere salve, luyden van clocken en beyaert als vooren. »

Resolutieboek, Keure, 1708 à 1713, f° 14 v°.

« Betaelt an Bartholomeus Vandevyfver de somme van sesthien ponden grooten, ter causen van *op den 3[en] ende 13[en] deser ghecroont thebben de draecke op het Belfort, tot het vieren ten incommen van Syn Hoogheyt den hertogh van Malbourough ende het veroveren van Brugghe* (la reddition de Bruges). »

Comptes, 1708-1709, f° 140 v°.

« Betaelt an de clockluyders deser stadt, de somme van twee ponden 4 schellingén grooten, over hun *verschot ghedaen an persoonen gheassisteert hebbende tot het luyden van de groote clocken op den intré van Syn Hoogheyt en veroverynghe van Brugghe* (reddition de Bruges). » Comptes, 1708-1709, f° 140 v°.

furent arborées sur le dragon byzantin qui couronne le Beffroi. Vers dix heures le canon annonça l'arrivée de Marlborough et du prince Eugène, et aussitôt le gros bourdon, le carillon et les cloches de l'antique tour communale sonnèrent à toutes volées. Les magistrats de la commune s'étaient rendus à la rencontre des princes jusqu'à la porte de l'Empereur (*Keyzerpoorte*), où ils leur présentèrent les clefs de la ville. Les corporations, qui avaient repris leurs armes, formaient la haie. L'allégresse était peinte sur tous les visages, et le peuple saluait de ses acclamations enthousiastes les guerriers qu'il considérait comme ses libérateurs.

Le banquet traditionnel suivit les solennités et les réjouissances publiques, et il est permis de croire qu'il fut splendide et digne de la grande cité flamande.

Ici encore il faut consulter les *comptes*. En effet, on y lit que ce festin coûta 123 livres 18 escalins 4 gros et le dessert 15 livres 13 escalins 4 gros, somme assez ronde, eu égard au taux que l'argent avait à cette époque. Le maëstro Pierre Lœillet, directeur de musique, reçut 12 livres pour l'organisation du concert vocal et instrumental qu'il donna pendant le repas [1]. Au point de vue de l'his-

« [1] Betaelt an Anthone de Gand, de somme van vyftien ponden 13 schellingen 4 grooten, *over het desert ghelevert in het tractement van den hertogh van Malbourough, den 3en january 1709.* »

» Betaelt an Heyndrick le Marisschal, conchergier by der Keure,

toire de l'art, il eut été intéressant de connaître le programme de cette séance musicale ; mais les archives sont muettes sur ce point.

Le 4 janvier un carosse attelé de six chevaux conduisit le duc de Marlborough à Bruxelles [1]. La campagne qu'il avait entreprise à l'entrée de l'hiver sous les auspices les moins favorables, s'était accomplie en quelques jours d'une manière inattendue. Heureux d'un succès qui dépassait ses espérances, Marlborough élargit le cercle de ses conquêtes.

L'étoile de Louis XIV pâlissait avec une effrayante rapidité. La bataille de Malplaquet, perdue par le maréchal de Villars, amena bientôt la capitulation de Mons et arracha à la France les dernières places de guerre qu'elle possédait encore en Belgique.

En terminant, nous dirons que les sources où nous avons puisé auraient pu fournir encore d'autres documents de nature à jeter quelque lumière sur la campagne du duc de Marlborough et la capitulation de Gand, par laquelle la Flandre entière passa définitivement sous le sceptre de Charles III, mais il suffit de les signaler à l'atten-

de somme van een hondert dry en twintigh ponden 18 schellingen 4 grooten, *over het tractement van den voornomden hertogh.*

» Betaelt an Pieter Lœillet, directeur van het conser, de somme twaelf ponden grooten, *over het conser ghehouden in de ledecaemer op den 3en january in het voornomde tractement, te weten neghen guldens voor den selven Lœillet ende an de 21 sanghers en de speellieden elck dry guldens.* » Comptes, f° 152 v° et f° 153 r°.

[1] Comptes de la ville, 1708-1709.

tion de ceux qui voudraient écrire l'histoire complète de la fin du règne de Louis XIV et de la guerre de succession. En leur montrant en quelque sorte du doigt les richesses scientifiques que l'hôtel-de-ville de Gand renferme, nous répondons au but que le *Messager* poursuit depuis un demi-siècle.

B^on^ Kervyn de Volkaersbeke.

LES D'ENNETIÈRES DE TOURNAY.

NOUVELLES RECHERCHES LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES SUR CETTE FAMILLE.

L'ancienne et assez illustre famille des d'Ennetières s'est rendue remarquable par le goût prononcé pour les lettres et spécialement par la passion pour la poésie, — ou plutôt pour la rime, — dont elle a fait preuve. Pendant de longues années on y rimait, de père en fils, d'oncle à neveu.

Feu Lecouvet, que la mort a enlevé beaucoup trop tôt à l'étude et aux lettres, a donné dans le *Messager*, année 1861, p. 220-239, une notice fort intéressante sur Jean d'Ennetières, dans laquelle il s'étend sur bon nombre de membres de cette famille, aussi lettrée que noble. Par malheur, l'estimable auteur de cette notice, investigateur patient et assidu, n'a eu à sa disposition presque aucune des nombreuses productions littéraires dont il s'était chargé de rendre compte. A défaut d'un examen personnel, si indispensable, de ces œuvres, il a été obligé d'avoir recours à de nombreux catalogues et à des ouvrages biblio-

graphiques, les uns et les autres souvent fautifs et insuffisants. Avec des guides aussi peu sûrs, il a dû, sans qu'il y eût de sa faute, se tromper plus d'une fois.

Il sera donc utile de revenir un peu sur quelques membres de cette famille des d'Ennetières, en passant sous silence d'autres membres, dont feu Lecouvet a parlé suffisamment.

Les ouvrages dont j'aurai à dire quelques mots, sont presque tous d'une rareté extraordinaire; quelques-uns semblent même être perdus. Ces livres atteignent actuellement des prix excessifs, lorsqu'il s'en présente à vendre. Ils ne se trouvent, que je sache, réunis nulle part, ni dans un dépôt public, ni dans un cabinet d'amateur. Je ne suis parvenu à en acquérir et à en examiner qu'un assez petit nombre. Je laisse donc à d'autres, plus heureux, la tâche de fournir des renseignements plus complets.

Le plus ancien membre de la famille des d'Ennetières dont l'histoire littéraire fasse mention, est une dame :

Marie d'Ennetières.

Pas plus que mes devanciers, mes recherches n'ont été fructueuses pour apprendre quelque chose de précis sur cette personne, dont les anciens biographes, Foppens, Moreri, etc., parlent très-vaguement et d'une façon peu satisfaisante, tout en disant qu'elle fut célèbre par sa science et sa piété. Elle doit avoir été religieuse,

mais on ne dit pas où, ni dans quel ordre. Elle aurait fait imprimer, en 1539, une : *Epistre contre les Turcs, Juifs, Infidèles, Faulx-Chrestiens, Anabaptistes et Luthériens.* Mais où ce livre a-t-il paru, en quel format, et qui a jamais pu se vanter d'en avoir vu un exemplaire? — Les Turcs, Juifs, etc., auraient-ils supprimé l'édition entière de cette œuvre? — Pour ma part, je doute fortement qu'elle ait jamais été livrée à la presse. Elle sera restée manuscrite, et le manuscrit aura été perdu comme tant d'autres.

Feu Lecouvet ne fait aucune mention de

Pierre d'Ennetières.

J'ai sous les yeux de ce *Pierre d'Ennetières, gentilhomme Tournisien,* un sonnet qu'il adresse au poëte Jean van der Noot, daté de Londres, le 6 mai 1567, sonnet auquel Van der Noot répond par un autre sonnet. On les trouve tous deux dans quelques-unes seulement des éditions des *Œuvres poétiques de J. Van der Noot.*

Pierre d'Ennetières était-il frère de François et grand-oncle de Jean d'Ennetières? Il se trouvait en tout cas en 1567 parmi les nombreux Belges qui s'étaient refugiés à Londres pour échapper aux persécutions du duc d'Albe. Il est très-probable que Pierre rima encore d'autres pièces; mais à en juger d'après ce sonnet, seul échantillon connu de sa muse, il ne faut pas se livrer à de trop amers regrets, si ses autres productions ne nous sont pas parvenues. Toutefois le sonnet de

Van der Noot, en réponse à celui de Pierre, est plus mauvais encore.

Passons maintenant au père de Jean d'Ennetières, à

Jaspar d'Ennetières.

Gaspar, ou, comme il se nomme toujours lui-même, Jaspar d'Ennetières, fils de François, qui fut frère de Marie, ci-dessus mentionnée, paraît être né vers 1555; — il mourut le 20 avril 1622.

Lecouvet, après avoir donné divers renseignements sur son compte, s'exprime ainsi : « D'après un passage du contemporain Claude d'Asque, Gaspar d'Ennetières doit avoir publié quelque chose vers la fin de sa carrière. Mais nous avouons en toute humilité ne pas comprendre à quel genre d'ouvrage C. d'Ausque fait allusion. » Il ajoute ensuite qu'il n'a pu découvrir que quelques sonnets et autres petites pièces de vers de Jaspar, insérés dans diverses publications faites à Tournay, et qu'il cite. Et plus loin il s'écrie : « Mais encore une fois, quelle peut être cette publication de Gaspar d'Ennetières? »

Or, cette publication, Lecouvet venait sans s'en apercevoir de la citer, mais erronément, parmi les œuvres de Jean son fils, sous le n° II. Elle parut un an seulement avant la mort de Jaspar. C'est :

La vie de sainct Malchus, moine Syrien, tirée des épitres de S. Hiérosme, par Jaspar d'Ennetières, chevalier, seigneur de Beaumé. Tournay, Adrien Quinqué, 1621, pet. in-8°, de 8 ff. et 88 pp.

Ce poëme, extrêmement rare, est divisé en trois livres ou chants. Un exemplaire relié en parchemin figure dans le *Catalogue de livres choisis en divers genres de la librairie L. Potier, troisième partie*. Paris, 1864, page 43, sous le n° 3563 ; exemplaire coté 50 fr.

J'ignore ce qu'est devenu cet exemplaire ; lorsque je le demandai, il était déjà vendu. C'est sans doute le même que celui qui figurait à la vente du président Bigant, à Douai (avril 1860), n° 1151 du catalogue.

Le manuel de Brunet ne fait aucune mention de ce poëme.

Nous arrivons maintenant au membre le plus connu, sinon le plus célèbre de la famille. Il en fut, à coup sûr, l'auteur le plus fécond ; il s'agit de :

Jean d'Ennetières.

On n'est pas encore parvenu à connaître les dates précises ni de sa naissance, ni de sa mort. Il naquit probablement vers 1590, et vivait encore, paraît-il, en 1659.

Au lieu d'avoir à ajouter à la liste de ses œuvres que nous a donné M. Lecouvet, j'ai, au contraire, à en retrancher quelques-unes, comme on vient de le voir et comme on va le voir encore. Il y a d'abord à lui ôter la *Vie de Saint-Malchus* qui, d'après ce qui précède, appartient à Jaspar, son père.

Les *Juvenilia*, les premières poésies de Jean,

parurent simultanément en 1616, tant à Lille qu'à Tournay, sous le titre de : *les Amours de Théagines et de Philoxène, et autres poésies*, in-12. Lecouvet en cite trois éditions, le *Manuel* n'en mentionne que deux. Sans avoir pu comparer les divers frontispices que porte ce livre, je crois pouvoir assurer qu'il faut les réduire à une seule et unique édition. Celle qui porte Lille, Pierre de Rache, 1620, ne doit avoir qu'un titre renouvelé. Ce recueil se compose de 8 ff. limin. 239 pp. et 4 feuillets de table. Je pense que l'on peut affirmer que les différents livres de Jean d'Ennetières eurent autant de peine à s'écouler que l'on en éprouve aujourd'hui à se les procurer. De là les dates si souvent rafraichies de ses différentes publications.

Celle qui suit n'est pas décrite par Lecouvet, bien qu'il en cite un exemplaire chez M. Henri Casterman, à Tournay, et qu'il aurait ainsi pu l'avoir à sa disposition. Comme c'est l'une des plus rares et en même temps l'une des plus intéressantes des publications de Jean d'Ennetières, et que j'en possède un exemplaire, il ne sera pas inutile de le décrire et de s'étendre un peu sur elle. Voici le titre du livre : *La consolation de la philosophie de Severin Boëce, traduite de latin en françois par messire Jean d'Ennetières chlr seign. du Maisnil. A Tournay, de l'imprimerie d'Adrien Quinqué, à l'enseigne de S. Pierre et S. Paul* M. DC. XXVIII, pet. in-8°, de 12 ff. limin. et 326 pp.

Le titre est assez joliment gravé. Lecouvet ne

peut l'avoir vu, car il le décrit très-inexactement. Au-dessus du titre on voit la philosophie, ayant à sa droite la patience et à sa gauche la fortitude. Elle tient un livre d'une main et un sceptre de l'autre, et foule à ses pieds le persécuteur et le tyran. Les trois premiers feuillets qui suivent le frontispice, sont occupés par une adresse — dédicace en vers à la comtesse de Croix, baronne de Maldeghem, etc. Cette pièce de vers n'est pas mal tournée. Celle qui suit, intitulée monsieur du Maisnil à sa translation et qui occupe les trois et demi feuillets suivants, est peut-être mieux encore; toutes deux sont au nombre de ce que Jean d'Ennetières a produit de meilleur. Vient ensuite un sonnet sur cette traduction du fameux ligueur J. Boucher, sonnet plus que médiocre. Enfin l'avant-dernier feuillet liminaire contient une pièce de vers latins de *Mic. Boudry Nervius*, qui se termine par le chronogramme suivant :

DV MAIsnIL
LVX noVa BoetI,

ce qui indique la date de 1628. La date du titre a été rafraichie plusieurs fois; mon exemplaire porte celle de M. D. C. XXIX et il y en a, paraît-il, qui portent celle de M. D. C. XXX. Le dernier feuillet liminaire nous offre le portrait assez bien gravé de Jean d'Ennetières, portrait qui, jusqu'ici, n'a jamais été cité. Au-dessus de ce portrait on voit les armes des d'Ennetières : d'argent à trois écussons d'azur, chargés chacun d'une étoile d'or

à six rais, avec cette devise : *Musa vetat mori*. En dessous, on lit ces vers emphatiques :

Myrmecides acquit une gloire immortelle
Pour avoir peu cacher dessoubs la petite aisle
D'une mouche un caroche, ouvrage merveilleux!
Mais je tiens qu'un burin fait icy d'avantage,
Pouvant ainsi placer MAISNIL *en cete page,*
Dans la tête de quy se trouvent tous les cieux.

Tout cela est signé : *N. Le Febve inscripsit et fecit*. Hélas, d'Ennetières, bien qu'il logeât les cieux dans sa tête, n'a pas acquis une gloire plus immortelle que celle de ce *Myrmecides*, qui s'amusait avec des mouches !

D'après ce portrait, le bon seigneur du Maisnil avait un air très-fier et portait la tête fort haut. Cette traduction est en prose et en vers comme le texte original. Elle est précédée de la vie de Boëce, en prose. Brunet dit qu'elle est plus rare que celle de Malassis de Menthe, Paris, 1578, in-8°, *mais qu'elle ne mérite guère d'être recherchée*. Je ne puis me ranger de l'avis du savant bibliographe, et je soupçonne fort qu'il n'a jamais vu, ou du moins qu'il n'a jamais bien examiné cette traduction. Elle n'est pas, je le réitère, ce que Jean d'Ennetières a produit de plus mauvais.

L'œuvre la plus connue de Jean d'Ennetières, est : *le Chevalier sans reproche, Jacques de Lalain*, qui parut en 1633, et dont j'ai sous les yeux l'exemplaire qui a appartenu successivement à Renouard, Turquety et Huillard. Elle est loin d'être commune, mais on la rencontre plus faci-

lement que les autres. Néanmoins on doit la payer toujours fort cher.

Brunet, par distraction sans doute, ou bien en confondant ce livre avec la traduction de Boëce, dit que c'est un *ouvrage en prose et en vers!* Or, dans tout le livre, il n'y a absolument en prose que le titre, la table des matières, l'approbation et l'extrait du privilége. Encore, le censeur, le ligueur Boucher, accompagne-t-il son approbation de *stances* qui occupent deux pages!

Lecouvet n'a pas pu voir non plus l'ouvrage suivant, qui compte parmi les plus rares de l'auteur. En voici la description :

Les quatre baisers que l'ame devote peut donner à son Dieu dans ce monde. Par messire Jean d'Ennetières, chevalier, seigneur de Beaumé, Maisnil, etcet. A Tournay, de l'imprimerie d'Adrien Quinqué, M. DC. XLI, pet. in-12, de 6 ff. limin. et 274 pp.

Ici, tout absolument, à part le titre, est en rimes. L'épitre dédicatoire est adressée à Marie de Croy, duchesse de Havré, épitre suivie d'un *sonnet d'approbation, fait à Tournay ce* 9 *d'avril* 1641 et signé : *François de la Tombe, licencié en la sainte théologie, pasteur de S. Quentin, censeur des livres.*

Ce poème pieux est en vers de huit syllabes et divisé en quatre livres.

L'exemplaire que je possède est celui du catalogue Potier de 1860, n° 1309, coté 50 fr. Je crois que c'est le même que celui de Méon et de Veinant, que cite le Manuel. Je passe sous silence

la comédie de Sainte-Aldegonde, de Jean d'Ennetières. On trouve sur cette pièce, dans la notice de Lecouvet, des renseignements fort suffisants.

Cette notice mentionne ensuite : *la Vie de Sainte-Colette*, Tournay, 1647, in-8°, que Lecouvet n'a trouvée citée qu'une seule fois, dans le catalogue du noviciat des jésuites de Tournay. Je n'ai pas été plus heureux pour mon compte, et je demande si cette vie, que personne n'a rencontrée, a bien été imprimée? Cela me semble fort douteux, d'autant plus que Catulle, qui en fait mention dans son *Tornacum*, assure que cette vie forme un assez gros volume : *justum volumen*, mais il n'affirme pas que cette œuvre a été livrée à la presse. Dans tous les cas, si ce livre a été réellement imprimé, c'est bien là la plus rare des rares productions de Jean d'Ennetières.

Le même chanoine Catulle révèle encore l'existence d'une *Vie de S^te^ Marie-Madeleine*, de Jean d'Ennetières. Pour cette fois, il n'y a pas même la moindre mention de cette œuvre dans un catalogue quelconque. Je doute même très-fortement que cette œuvre, que Lecouvet cite sous le n° VIII, ait jamais existé, même en manuscrit. Il y aura eu erreur ou confusion dans cette mention de Catulle, qui aura soit confondu cette vie avec celle de sainte Colette, soit avec l'un ou l'autre des nombreux poëmes sur sainte Marie-Madeleine qui ont été produits à cette époque. Jean d'Ennetières n'aura certes pas voulu faire concurrence avec celui du P. Remi de Beauvais, qui avait paru depuis peu à Tournay même, et qui, ce semble,

avait épuisé la matière au moins pour quelque temps, jusqu'à ce que le fameux Père Pierre de Saint-Louis vînt apporter, par sa *Madeleine au désert*, un nouveau lustre à ce thème.

Pour clôturer ces petites recherches, voici mon opinion sur Jean d'Ennetières. Elle n'est basée que sur la partie de ses ouvrages que j'ai pu examiner et je ne la donne que pour ce qu'elle vaut.

Loin de moi l'idée de vouloir le faire passer pour un grand, et même pour un bon poëte. Il lui a manqué plusieurs choses essentielles pour cela. Il a d'ailleurs écrit trop de vers pour les faire tous bons. Il a été très-fécond, mais il n'a pas toujours été bien inspiré. Le goût pour la poésie, chez lui, est très-grand et très-constant, mais son inspiration est malheureusement beaucoup moindre.

Cependant, je trouve que ceux qui se sont occupés de lui, se sont souvent montrés très-injustes à son égard. Je n'ai plus à le défendre de l'accusation nullement fondée de plagiat, que feu de Reiffenberg a formulée avec sa légèreté habituelle. M. Lecouvet l'a justifié très-suffisamment à cet égard.

Ç'a été la mode pendant longtemps parmi grand nombre de critiques et de bibliographes français, surtout lorsqu'il s'agissait de vieux poëtes, d'exercer et de faire briller plus ou moins d'esprit à leurs dépens, plutôt que de les juger

sobrement et avec équité. Notre Jean d'Ennetières a eu sa part, lui aussi, de ces sortes de critiques frivoles.

Et cependant, je pense que le juge le plus sévère ne peut équitablement le faire passer pour un poëte ridicule, ainsi qu'on l'a fait, — tout au plus pour un poëte médiocre.

En le comparant avec la plupart de ses confrères contemporains en poésie, cette comparaison n'est pas toujours en défaveur de Jean d'Ennetières. En son temps l'école réformée de Malherbe n'avait pas encore pénétré dans nos contrées; on ne peut donc lui faire un reproche d'appartenir encore à l'ancienne école. Son grand et principal défaut, ce sont des longueurs; il a rarement su se borner. Il avait décidément l'haleine trop longue.

Jean d'Ennetières a écrit un peu en prose, beaucoup en rimes. Cette rime, il l'affectionnait tellement, qu'il l'employait même dans ses préfaces et que, pour lui complaire, ses censeurs lui donnaient habituellement leur approbation en rimes. Je crois d'ailleurs qu'on peut évoquer en faveur de cet auteur et en son excuse cette circonstance : qu'il a donné beaucoup plus d'exemplaires de ses livres qu'il n'en a vendu.

Sa muse ne lui servait que d'amusement et de récréation. Et cette occupation, il faut en convenir, était plus innocente que celles auxquelles se livrait habituellement la noblesse de son époque.

H. Helbig.

VARIÉTÉS.

LA QUESTION DE LA CONSERVATION DES ARCHIVES COMMUNALES DE LA BELGIQUE DEVANT LES CHAMBRES LÉGISLATIVES. — Depuis longtemps les amis de la science historique dans notre pays ont remarqué avec peine, que quantité de documents historiques, auxquels se rattachent des souvenirs intéressants, disparaissent insensiblement soit par l'incurie, soit par l'insouciance de la part des personnes, qui sont chargées de les conserver.

Divers journaux et revues historiques en ont parlé à plusieurs reprises, et d'honorables membres de notre législature ont demandé au gouvernement qu'il fût pris des mesures efficaces pour mettre fin aux abus signalés de tous côtés.

Traçons en quelques lignes l'historique des louables tentatives, faites dans ce sens pendant les dernières années.

Une des meilleures revues scientifiques de la Belgique, *la Flandre*, publiée à Bruges par MM. Gilliodts-Van Severen, archiviste de la dite ville, James Weale et Edw. Gailliard, archéologues, et Em. Van den Bussche, conservateur des archives de l'État, à Bruges, rappelait déjà en 1863 (tome I, p. 459-463), la discussion qui avait eu lieu, deux ans auparavant, à la Chambre des Représentants sur la question de la conservation des archives communales.

Pendant la session parlementaire de 1861-62, à l'occasion de l'examen du budget de l'intérieur, cette question fit en effet, de la part de M. le baron Kervyn de Lettenhove, l'objet d'un discours dont voici quelques extraits :

« Nous savons tous, Messieurs, qu'à côté des villes que crée ou que développe le mouvement industriel, il en est d'autres qui, par suite des guerres ou des révolutions, ont été entraînées à une décadence rapide.

» Le plus souvent on y rencontre des hommes instruits, qui s'appliquent avec zèle à recueillir les vestiges d'une prospérité évanouie.

» Dans d'autres localités, on se trouve au contraire en présence d'une incurie et d'une négligence déplorables. Là, le plus souvent, les documents les plus précieux sont relégués dans des caves ou dispersés dans des greniers, et presque toujours avec cette étiquette : *Documents très-anciens, très-difficiles à lire, à mettre au rebut.*

» Le gouvernement peut-il intervenir dans cet état de choses?

» A mon avis, la question n'est pas douteuse, car l'article 131 de la loi communale, en déterminant certaines dépenses qui peuvent être portées d'office au budget des communes, n'est pas limitatif et se défère d'une manière générale à toutes les dépenses que la loi peut imposer aux communes. Or, ce n'est pas une loi subséquente, c'est la loi communale elle-même, qui, dans l'article 100, impose à la commune, représentée par le collége des bourgmestre et échevins, l'obligation d'assurer la conservation et le classement des archives.

» Je ne veux pas toutefois engager M. le Ministre de l'intérieur à abuser de cette disposition. C'est là un de ces cas auxquels il faut recourir le moins possible. Ce que je viens lui demander, c'est de rappeler itérativement aux communes l'importance de la conservation de leurs archives, et surtout de leur offrir le moyen de les classer, en mettant à leur disposition des hommes capables de faire ce classement, c'est-à-dire des employés soit des archives générales du royaume, soit du bureau paléographique récemment organisé, qui pourraient exécuter ce travail de classement d'une manière rapide et régulière. »

Le Ministre de l'intérieur, M. Alphonse van den Peereboom, répondit à M. le baron Kervyn de Lettenhove :

« Ce que l'honorable M. Kervyn nous a dit des archives communales en général, est parfaitement exact : il existe en Flandre, surtout dans nos petites villes, qui, elles aussi, méritent d'occuper des pages honorables dans l'histoire de Flandre et qui, au moyen-âge, contribuèrent dans une certaine mesure à assurer au pays la liberté, l'indépendance et la prospérité, il existe, dis-je, des documents remarquables, mais trop peu connus.

» Les villes de Comines, de Wervicq, de Warneton, de Poperinghe [1], possèdent encore de curieuses archives qui méritent d'être précieusement conservées. Mais ces trésors historiques sont entassés pêle-mêle dans des réduits, dont l'honorable membre vient de tracer le tableau malheureusement trop vrai ; dans d'autres localités les archives sont placées dans les tours des églises paroissiales et, comme l'a fort bien dit l'honorable M. Kervyn, on y lit sur les liasses, pour toute inscription et pour tout inventaire ces mots : *Vieux papiers sans valeur*.

» Messieurs, le mal est facile à signaler, car tout le monde le connaît, mais il est plus difficile d'y porter remède. Les communes ne montrent aucun mauvais vouloir ; elles désirent voir classer leurs archives, car depuis quelques années surtout, elles comprennent toute l'importance de ces vieux documents. La bonne volonté ne leur manque pas, on ne peut le nier ; mais ce qui manque, ce sont des hommes spéciaux, capables de classer ces archives, de déchiffrer les anciennes écritures. Dès mon avénement au département de l'intérieur, la question des archives communales m'a vivement préoccupé.... Pour être locales, elles ne sont pas moins très-intéressantes, car l'histoire de nos anciennes communes constitue, en grande partie, l'histoire générale du pays. »

Il y a quatorze ans que M. Van den Peereboom tint ce langage à la Chambre et certes, nul plus que lui n'était

[1] M. le Ministre pouvait ajouter : les villes de Furnes, de Courtrai, de Thielt, de Roulers, de Nieuport, de Damme, de Blankenberghe, etc.

autorisé à le tenir, car il n'y a personne, dans les hautes régions administratives, qui se soit autant que lui occupé d'archives. Auteur de plusieurs notices historiques d'une grande valeur, l'on peut dire qu'il est des plus compétents dans la matière. Malheureusement la bonne volonté de M. le Ministre est restée sans effet. Nous savons, qu'étant encore à la tête des affaires, il a envoyé une circulaire à MM. les Gouverneurs des provinces, et que ceux-ci, à leur tour, ont appelé l'attention des administrations communales sur l'objet en question. Tout le monde le sait d'ailleurs : dans les communes on lit peut-être une circulaire administrative, mais on l'oublie bien vite....

Au mois de mars 1873, un autre membre de la Chambre des Représentants, M. le baron Kervyn de Volkaersbeke, qui, dans ses loisirs, s'occupe également, et avec succès, de l'étude de l'histoire nationale, porta la question devant la législature.

Voici comment il s'exprima :

« .....Puisque j'ai la parole, je vous demanderai la permission, Messieurs, d'appeler l'attention du gouvernement sur un autre objet non moins important.

» L'article 100 de la loi communale dit :

» Le collége des bourgmestre et échevins veille à la garde des archives, des titres et des registres de l'état civil; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt....

» Messieurs, j'éprouve le regret de devoir vous dire que, dans plusieurs communes, les administrations locales ne soignent pas, comme elles le devraient, ces pièces historiques. Il arrive souvent que les membres de ces administrations, ne sachant pas lire les anciennes écritures, dédaignent ces documents et les considèrent, par conséquent, comme inutiles et peu intéressants. J'ai moi-même été dans le cas de constater cette incurie dans une commune de l'arrondissement que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte; j'ai trouvé dans le grenier d'un cabaret, où se tenaient les

séances du conseil communal, une pièce de la plus haute importance pour l'histoire du règne de Charles V [1].

» .....Je demande que le gouvernement veuille bien appeler l'attention de MM. les Gouverneurs de province sur cet important objet, afin que, tout en respectant la liberté communale, les colléges des bourgmestre et échevins soient amenés à conserver avec soin les documents qui appartiennent aux siècles passés et qui, par cela même, ont une importance historique.

» Peut-être serait-il bon de charger un inspecteur spécial, sachant lire les anciennes écritures, de se rendre dans les communes pour donner des conseils aux administrations communales, et les engager à donner tous leurs soins à la conservation de ces précieux documents. »

M. Delcour, ministre de l'intérieur, donna à M. le baron Kervyn de Volkaersbeke la réponse suivante :

« L'honorable M. Kervyn de Volkaersbeke a signalé à mon attention la négligence qu'apportent les administrations communales à la conservation de leurs archives, je lui répondrai que cet intérêt n'a pas été perdu de vue au département de l'intérieur.

» A plusieurs reprises l'attention des administrations communales a été officiellement appelée sur la nécessité de conserver avec le plus grand soin leurs documents historiques et leurs archives en général.

» Ce que vient de dire l'honorable M. Kervyn de Volkaersbeke à cet égard, n'est malheureusement que trop vrai. Les communes n'apportent pas à la conservation de leurs documents historiques toute la sollicitude désirable. Aussi je suis résolu à les rappeler à la stricte observation de la loi. Pour remédier à cette situation, je ne puis cependant me prononcer dès maintenant sur le moyen indiqué par l'honorable membre et qui consisterait dans la création d'un inspecteur spécial. C'est là un point de détail qui doit être examiné. »

M. le ministre Delcour aura probablement, à son tour, envoyé une circulaire à MM. les Gouverneurs, mais.... de

[1] Ce document a été publié par le regretté baron Jules de Saint-Genois, à qui M. le baron Kervyn de Volkaersbeke l'avait communiqué.

toutes parts on reconnaît, que rien n'est changé à l'état des choses, dont on se plaignait déjà en 1861!

En 1875, les membres de la section centrale de la Chambre des Représentants, émus de cette situation vraiment déplorable, ont insisté auprès de M. le Ministre de l'intérieur pour donner suite à l'idée de l'inspection des archives communales. Personne en Belgique n'oserait nier l'urgence d'une pareille mesure; personne, assûrément, ne se plaindrait de l'allocation au budget de l'intérieur de quelques milliers de francs destinés à un tel emploi [1].

La section centrale fit plus qu'émettre un simple vœu: elle demanda un crédit de 15,000 francs pour traitement et frais de route de trois inspecteurs (un par ressort de cour d'appel).

A peine la section centrale eut-elle formulé ce vœu, que la presse s'occupa, à son tour, de la question, et plusieurs administrations communales des provinces de Limbourg, de la Flandre occidentale et orientale vinrent, par voie de pétition, l'appuyer énergiquement. Il y en avait, parmi ces dernières, qui tout en reconnaissant que l'art. 100 de la loi du 30 mars 1836 impose aux administrations communales de veiller à la garde des archives, et d'en dresser un inventaire, avouaient que la plupart de ces autorités sont dans l'impossibilité absolue de donner suite à la dernière disposition de l'article susdit. En effet, pour classer les documents de l'espèce, il faut nécessairement le concours de personnes au courant des anciennes écritures. Où

[1] En France on fait plus : à l'École des Chartes, de Paris, on forme des conservateurs et inspecteurs des archives départementales et communales. C'est ainsi que ce pays possède déjà plusieurs inventaires *imprimés* de ces dépôts, parmi lesquels nous citerons seulement ceux du département du Nord, publiés sous la direction d'un savant très-connu en Belgique, feu M. Desplancque, archiviste du susdit département.

trouver ces personnes dans les villages et même dans les villes de second et de troisième rang?...

Pendant la discussion du budget de l'intérieur pour l'exercice de 1875, plusieurs membres de la Chambre, parmi lesquels nous citerons MM. le baron Kervyn de Volkaersbeke (bourgmestre de Nazareth), Van Wambeke (bourgmestre d'Alost), Van Cromphaut (bourgmestre de Wetteren), insistaient pour qu'il fût pris de mesures efficaces tendantes à assurer la conservation des documents anciens, confiés à la garde des colléges échevinaux. Au Sénat, M. Casier-de Hemptinne prit la parole sur le même objet, rappelant la proposition de la section centrale de la Chambre des Représentants, et déclarant qu'au prix d'un léger sacrifice une œuvre grande et utile pourrait être réalisée. Voici la réponse de M. Delcour à M. le sénateur Casier :

« La question soulevée par l'honorable M. Casier est assez délicate au point de vue du droit.

» Il s'agit, en effet, de bien régler l'autorité chargée de la conservation des archives. Or, il existe dans la loi communale une disposition formelle, qui place la garde des archives sous la surveillance des administrations communales.

» La loi provinciale confie le même soin aux commissaires d'arrondissement pour toutes les communes soumises à leur juridiction. Une double surveillance se trouve donc légalement organisée.

» Malheureusement il existe, malgré ce contrôle, un assez grand nombre de communes dont les archives sont dans un fâcheux état. Des hommes s'occupant spécialement de travaux historiques ont signalé au gouvernement des abus graves à ce sujet, et depuis longtemps ils réclament des mesures plus efficaces de préservation.

» Lorsque d'honorables membres de la Chambre se sont faits l'écho de ces réclamations, je n'ai pas cru pouvoir prendre l'engagement de mettre à exécution les moyens d'intervention qu'ils préconisaient, et j'en ai donné la raison : rien n'est plus fatal que cette immixtion du gouvernement dans tout ce qui concerne les communes....

» En présence des instances qui ont été faites à la Chambre des Représentants, je ne me suis pas refusé toutefois à soumettre la question à un nouvel examen, et à voir par quel moyen il serait possible, sans retirer aux communes la garde de leurs archives, de prévenir les abus si nombreux, constatés aujourd'hui.

» On a, par exemple, suggéré l'idée de charger un ou plusieurs des fonctionnaires attachés à l'administration génerale des archives, de se rendre dans les communes, de donner des indications sur le mode de classement, etc.

» Mais ce sont là, Messieurs, des extentions d'attributions qui ne pourraient se réaliser du jour au lendemain, qui réclameraient peut-être un personnel nouveau.

» Je ne puis donc répondre au désir de l'honorable sénateur qu'en lui promettant de faire rechercher avec soin les mesures qui seraient de nature à remédier efficacement à la situation. »

On le voit, M. le Ministre semble hésiter. D'après lui, la loi communale ne contient aucune disposition qui autorise le Gouvernement à intervenir par voie d'autorité dans la garde et dans la mise en ordre des archives communales. On nous permettra d'émettre un avis contraire. L'article 100 de la loi susdite restant sans exécution, le Gouvernement a le droit d'envoyer dans les communes un agent spécial, qui lui adresse un rapport sur ce que l'on y fait et sur ce que l'on n'y fait pas. Au surplus, le Gouvernement accorde un subside à toute commune, qui se charge de la classification de ses archives; or, du moment qu'il peut y avoir un inspecteur pour les écoles de musique et pour les écoles de dessin, subsidiées par le Gouvernement, il peut y avoir un inspecteur pour les archives communales, classées à l'aide des subsides portés au budget de l'intérieur.

Il faudrait peut-être un personnel nouveau, a répondu M. le Ministre à M. le sénateur Casier. Mais non! le personnel existe. Il y a des archivistes de l'État, dont la besogne ne doit pas être très-grande, puisque, *depuis une vingtaine d'années,* pour certains dépôts d'archives pas un seul inventaire n'a été imprimé....

M. le Ministre a parlé de la surveillance des autorités communales: cependant tout le monde sait que celles-ci ne s'acquittent pas de leur devoir; il a parlé également des commissaires d'arrondissement : or, y a-t-il, dans toute la Belgique, quatre ou cinq de ces fonctionnaires qui sachent déchiffrer les documents anciens? Donc, à vrai dire, *la surveillance n'existe pas.*

Maintenant, que fera M. le Ministre?

Chaque mois, chaque semaine amène des pertes, souvent considérables, d'anciens documents. Nous ne connaissons pas de villages où il existe un inventaire des « vieux papiers sans valeur; » nous en connaissons beaucoup, où on les déchire, où on les vend, où on les brûle...

Demandera-t-on la preuve de cette dernière assertion?

Qu'on interroge les boutiquiers des villes et de la campagne... Dernièrement encore, M. le Commissaire de l'arrondissement de Termonde a dû se rendre à B..., commune de son ressort, où un grand nombre de papiers, appartenant au dépôt d'archives, avaient été vendus aux boutiquiers! Une partie seulement de ces documents a pu être retrouvée..... Le même fait s'est produit il y a quelques mois à Gand; là il s'agissait de papiers provenant de l'ancienne greffe de Schelderode.

Il y a une vingtaine d'années, les archives de la ville d'Alost, très-importantes pour l'histoire de cette localité, possédaient, entre autres documents curieux, les registres suivants. (Nous copions l'inventaire, dressé en 1853):

Registers van jaerlyksche rekeningen van ontvang en uytgaef en van administratie, door de oude ambachten en neiringen, gedaen aen het plaetselyk bestier van de stad Aelst.

Register van jaerlyksche rekeningen van ontvang ende uytgeef door de meester en boekhouder van de ambachten en *neiringen van Sint-Nikolaes*, van de jaeren 1693 tot heden (1853).

Idem van het gulde der *Kooplieden* deser stad, onder Sint-Rochus. 1516 en volgende jaeren.

Idem van het gulde *Sint-Jooris*, met den voetboghe. 1665-1723.
» » » *Sint-Sebastiaen*, met den handboghe. 1421-1853.
» » » *Sint-Antonius*, met de arquebuse. 1509 en volgende jaeren.
» » » *der Hoveniers*, Sinte-Dorothea. 1740 en volgende jaeren.
» » » *Sinte-Barbara* (Rhetorica). 1540 en volgende jaeren.
» van de neiring der *Broodmaekers*. 1460 en volgende jaeren.
» » » *Smeders*. 1442 en volgende jaeren.
» » » *Schoenmaekers en Huydevetters*. 1425 en volgende jaeren.
» » » *Kleermaekers*. 1609 en volgende jaeren.
» » » *Metsers, Tichelderkers, Schailledekkers, Steenhauders ende Cautsyders*. 1556 en volgende jaeren.
» » » *Vleeschhouwers*. 1391 en volgende jaeren.
» » » *Timmermans, Schrynwerkers, Rademaekers, Zaegers ende Beeldensnyders*. 1516 en volgende jaeren.
» » » *Ploeters, Grauwwerkers, Handschoenmaekers en Ledertouwers*. 1460 en volgende jaeren.
» » » *Lynewevers*. 1499 en volgende jaeren.
» » » *Wollewevers*. 1491 en volgende jaeren.
» » » *Laekenmaekerye*. 1518 en volgende jaeren.
» » » *Bierbrauwers*. 1496 en volgende jaeren.
» » » *Bierproevers*. 1496 en volgende jaeren.
» van het gulde der *Hoveniers*, in Aelst, Mylbeke en Schaerbeke. 1740 en volgende jaeren.

Voilà *une centaine de registres*. Eh bien! tous ces documents, contenant la vie active et en même temps la vie intime de la population de la ville d'Alost, depuis le XV^e^ siècle, *tous ces documents ont disparu depuis quelques années!*

Ce n'est pas tout : J.-J. De Smet, l'auteur de la *Description de la ville et du comté d'Alost*, publiée en 1852, parle,

comme l'ayant eu en mains, de la Keure de la ville, datée de 1330. Cette pièce n'existe plus à l'hôtel-de-ville.

Le gros registre des états des biens, dans lequel se trouve l'inventaire des biens, délaissés par Thierry Martens, le savant imprimeur du XVI^e^ siècle, a également disparu de ce dépôt. Dieu sait le reste....

Dans la même ville, tous les anciens documents concernant les hôpitaux ont disparu. M. Van Branteghem, libraire, a vendu, il y a cinq ou six ans, toute une collection de chartes provenant de ces établissements...

Voici encore d'autres faits, que personne ne niera.

A la vente, tenue à Gand par M. Verhulst, le 21 février 1868, furent mises à l'encan plusieurs chartes de la ville de Grammont; le 19 juin 1872 une vente publique eut lieu dans la même ville, et plus de 3000 chartes relatives à la Flandre, au Brabant, au Hainaut, au comté de Namur, au marquisat d'Anvers, au Tournaisis y furent vendues. On a calculé que depuis six ou sept ans on a vendu dans les villes de Bruxelles, d'Anvers, de Gand et de Bruges, au moins 10,000 pièces des siècles passés..... Nous aimons à croire que les propriétaires de toutes ces pièces, parmi lesquelles s'en trouvaient d'une très-grande importance, les avaient acquises d'une manière honnête, mais il est incontestable que précédemment la plus grande partie avait appartenu à des dépôts publics. Et qui nous dira, combien de milliers de documents intéressants de cette nature ont été anéantis en Belgique pendant le dernier quart de siècle?

Le gouvernement belge a dépensé des sommes considérables pour connaître les documents ayant rapport à l'histoire nationale, et qui sont conservés actuellement à l'étranger; à cette fin, il a envoyé M. Gachard, notre savant archiviste général, à Vienne, à Madrid, à La Haye et ailleurs. Le moins que l'on puisse lui demander, ce

serait de charger deux ou trois personnes de faire l'inventaire de nos archives communales, et de prendre des mesures efficaces pour leur bonne conservation.

Tous les amis des sciences historiques de notre pays, à quelque opinion qu'ils appartiennent, espèrent que M. le Ministre exaucera les vœux exprimés à différentes reprises dans la presse et à la tribune nationale. Si l'on tarde encore quelque temps, on peut être certain que les archives communales de la Belgique auront cessé d'exister!

FRANS DE POTTER.

LEGS FAIT AU MUSÉE DE L'ÉTAT A BRUXELLES PAR M. GODECHARLE. — Le *Moniteur* a publié un arrêté royal qui autorise les ministres des Finances et de l'Intérieur à accepter au nom de l'État les legs faits à celui-ci et au Musée de l'État à Bruxelles par feu M. Napoléon Godecharle et aux fins indiquées par le testateur.

Voici des extraits du testament de M. Godecharle, en son vivant avoué à Bruxelles et décédé en cette ville le 17 avril 1875 :

« Fils d'artiste, artisan de ma fortune, désirant que la renommée artistique de la Belgique devienne une vérité, j'institue l'État belge mon légataire universel : des revenus de ce legs il sera fondé des bourses qui seront conférées à des artistes statuaires, peintres d'histoire et architectes qui, lors de l'exposition des beaux arts à Bruxelles, auront justifié par la production d'une statue, d'un tableau et d'une œuvre architecturale, qu'ils sont d'une aptitude remarquable; l'œuvre de l'artiste appartiendra à l'État.

» Les boursiers, qui devront être Belges et n'auront pas accompli leur vingt-cinquième année, jouiront de leur

bourse pendant l'espace de trois ans pour perfectionner leur éducation artistique en visitant les grands établissements de l'étranger, et s'obligeront à envoyer au Musée de l'État à Bruxelles une copie, faite par eux, à leur choix, d'un chef-d'œuvre de peinture, de sculpture et d'architecture; ils ne toucheront le montant de la dernière annuité qu'après le dépôt de leur copie au Musée.

» Les mesures nécessaires seront prises pour la désignation des boursiers, et s'il arrivait que les expositions n'eussent plus lieu, il serait institué un concours d'après le mode qui sera jugé convenable. Je veux que les bourses ne soient conférées que dans des conditions profitables à l'art; qu'elles ne le soient jamais qu'en faveur d'artistes donnant des espérances fondées d'un grand succès. S'il arrive donc que les bourses ne trouvent pas de titulaires, le gouvernement fera des ressources de la fondation l'emploi qu'il estimera le meilleur dans l'intérêt de l'art.

» J'indique, mais seulement pour exprimer ma pensée par des exemples, l'achat d'un tableau ou d'une statue pour le Musée de Bruxelles ou l'érection d'un monument dans la capitale.

» Douze mois au moins avant l'exposition ou le concours, il sera donné aux artistes avis de la disposition qui les concerne, par l'organe du journal officiel.

» Je lègue au Musée de l'État à Bruxelles le portrait de mon père, par Verhulst, ma statue de la *Frileuse,* le portrait de ma mère et le *Priape,* œuvres de mon père, ainsi que son portrait en bronze. „

CHRONIQUE.

L'Épitaphier Wasien [1]. — C'est sous ce titre que le chevalier de Schoutheete de Tervarent, l'intelligent président du Cercle archéologique du Pays de Waas, compte réunir une collection aussi complète que possible des inscriptions funéraires éparses dans les églises, les cimetières, et même quasi perdues ça et là sur le territoire de cet ancien et riche district qu'on appelle encore aujourd'hui le Pays de Waas. Trois fascicules ont déjà paru, le premier renferme les inscriptions des communes de Saint-Gilles, Kemseke, Saint-Paul, La Clinge; le second est consacré à Tamise; le troisième à Rupelmonde et à Moerbeke-Waas.

On se demandera peut-être pourquoi le chevalier de Schoutheete s'est chargé de cette tâche en elle-même peu littéraire et à coup sûr ingrate. Il a eu soin de répondre dans une courte préface en tête du premier fascicule : « Il y a non seulement, dit-il, un intérêt historique et social à rappeler les noms et les actes de nos devanciers, mais dans les litiges possessoires, comme dans les partages de successions, il est souvent d'une haute importance de retrouver exactement les alliances, les filiations et les descendances; en outre lès inscriptions tombales renferment parfois des détails biographiques curieux et dignes d'être gardés en mémoire. »

[1] *L'Épitaphier Wasien, collection d'inscriptions tombales recueillies dans les églises et cimetières de l'ancien Pays de Waas,* par le chevalier de Schoutheete de Tervarent, vice-président du Conseil provincial de la Flandre Orientale, président du Cercle archéologique du Pays de Waas, etc., à Saint-Nicolas (Publication du Cercle archéologique du Pays de Waas).

En outre, on démolit de temps en temps quelqu'ancienne église, pour en construire une autre à la place plus en rapport avec les exigences du culte et des populations, et dans ce cas bien des pierres tombales disparaîtraient parmi les décombres, si la main de l'archéologue n'était là pour en retracer le souvenir.

Puisse l'œuvre de M. de Schoutheete se poursuivre, s'achever sans encombre et ne pas avoir le sort de plusieurs de ses pareilles.

ÉMILE V...

LA MADONE DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME A BRUGES. — L'Italie vient de célébrer, au mois de septembre, le quatrième centenaire de Michel-Ange. A cette occasion l'on a réuni à l'Académie des Beaux-Arts de Florence toutes les sculptures de Michel-Ange représentées par des moulages : la *Pietà* de Saint-Pierre de Rome, le *Moïse*, le *Christ* de la Minerve, les *Prisonniers* du Louvre, le *Brutus*, le *Cupidon* du musée de Kensington, la *Madone* de Bruges, les figures couchées de la chapelle de Médicis, enfin les épreuves de tous les ouvrages du maître que les villes étrangères ont fait mouler pour la circonstance et qu'elles ont gracieusement envoyées à la patrie de Michel-Ange. Le plus éclairé, le plus judicieux des critiques de France, l'auteur de l'excellente *Grammaire des arts du dessin*, M. Charles Blanc écrit au journal *le Temps*, au sujet de l'exposition des œuvres de Michel-Ange, une correspondance où il parle de la Madone, souvent discutée, de Bruges dans les termes suivants :

« Il faut le dire, dans le nombre des sculptures réunies à droite et à gauche de la tribune où l'on a placé le David en marbre, il en est qui n'ont pas, ce nous semble, un degré suffisant d'authenticité. La Madone de Bruges, vue à côté des œuvres incontestables de Michel-Ange, a perdu quelque chose à cette redoutable confrontation.

» L'exécution de Michel-Ange est serrée, mais jamais étroite; elle est souvent précieuse; elle n'est jamais timide. Rien dans ses marbres n'est exprimé sèchement. Il passe d'un plan à l'autre avec souplesse, comme en témoignent tous les morceaux finis de sa main. Dans la Madone de Bruges, le ciseau présente quelques sécheresses. Les yeux de la Vierge et ceux de l'enfant sont cernés d'un trait maigre. La main de la Madone est jolie, mais sans caractère et sans accent. Les plis et les creux de la draperie accusent d'une ma-

nière frappante l'imitation d'une figure modelée en vue des noirs et des luisants du bronze : or, nous lisons justement, dans Condivi, que la Madone vendue par Michel-Ange au sieur Moscron (Moscheroni) était jetée en bronze.

» Il nous paraît donc probable, et, à vrai dire, plus que probable, que la Vierge en marbre donnée par Moscron, en 1510, à l'église de Bruges, est une statue mise au point sur celle de bronze et exécutée par un sculpteur habile, moins habile pourtant que Michel-Ange, qui était un praticien inimitable, un *scarpellino* sans égal. Quant au bronze dont parle Condivi, il aura péri sans doute comme ont péri tant d'autres bronzes, et des bronzes de Buonarotti lui-même. »

Nous répondrons que dans une petite brochure parue récemment et intitulée : *le Groupe en marbre de l'église Notre-Dame à Bruges* (Paris, Ch. De Mourgues, in-12, 8 pp.). L'auteur, M. Reiset, soutient que le passage de Condivi a été mal interprêté, d'abord par Vasari et après lui par d'autres, et que la vierge de Bruges, attribuée par M. James Wheale au sculpteur florentin Torrigiani, est bien de Michel-Ange, qui doit l'avoir exécutée avant le mois de décembre 1506, c'est-à-dire au moment où son génie était dans toute sa force.

Ce qui suit est encore plus concluant. Le chroniqueur Marcus van Vaernewyck, Gantois, qui mourut en 1570, après avoir occupé dans sa ville natale des postes importants, dit dans son *Historie van Belgis* (édition 1574, fol. 132 v°) en parlant de la ville de Bruges : « Et dans l'église de Notre-Dame se trouve également une statue de Marie en marbre blanc aussi grande que nature, exécutée par la main habile de Michel-Ange Buonarotti de Florence; elle a été amenée de Rome à grands frais et payée fort cher. On évalue ce qu'elle a coûté à 4000 florins sans les frais qu'on y a encore faits. »

« Ende in Onser Lieve Vrouwen kerke is oock een Marienbeelde
» van witten marmer, alsoo groot als tleven, ghedaen by die seer
» constighe handt van Michael-Angelus Bonarotus van Florencen;
» ende is van Roomen met groote costen ghehselt en betaelt. Men
» schattet op bet van III duysent guldenen sonder de costen die
» daer noch aen ghehanghen werden. »

Après cela, croyons-nous, le doute n'est plus possible.

Découverte archéologique. — La Société paléontologique et archéologique de Charleroi a fait, dimanche dernier, une excursion à la villa belgo-romaine récemment mise à découvert sur le territoire d'Aiseau, et indépendante des stations déjà connues.

Cette villa est située, comme presque toutes celles rencontrées en Belgique, sur un plateau à déclivité peu sensible, d'où l'on découvre un paysage pittoresque. L'origine ne peut en être douteuse : tout dénote l'habitation du colon indigène romanisé, les vestiges trahissent même une certaine aisance, et des sépultures trouvées à quelque distance donnent à penser qu'elle n'était pas isolée, qu'autour d'elle s'élevaient, çà et là, ces cabanes et ces huttes constituant la bourgade (vicus).

Il serait assez difficile de dire au juste quel était l'aspect du pays, son degré de civilisation, l'époque de la construction et de la destruction de la villa, les mœurs des habitants, leurs usages ; mais il est probable qu'ils auront péri dans l'une de ces invasions des hordes barbares des IVe et Ve siècles, qui ont porté le fer et le feu dans la Gaule septentrionale, ne laissant sur leur passage que la ruine et la mort. C'est ce que donnent à penser du moins les traces d'incendie retrouvées.

Les fouilles ont mis à découvert un columbarium, des hypocaustes, des soubassements, des conduites de décharge, etc... Dans les décombres on a retrouvé, comme partout, des tuiles plates à rebord (tegulæ), des briquettes d'hypocauste, des carreaux, des tuiles demi-tubulaires (imbrices), des tessons de vases de toute couleur, de toute pâte, depuis la fine terre de Samos au chaud coloris rouge, jusqu'à la plus grossière poterie des amphores et des tonneaux (dolia), des fragments de peinture murale, des crayats de Sarrazins, scories rejetées des fourneaux primitifs, etc.

Dans l'épaisseur des murs du columbarium sont pratiquées cinq niches dénotant une sépulture de famille (sepulchrum familiare); c'était dans ces niches qu'étaient placées les urnes renfermant les cendres des proches. Les hypocaustes sont au nombre de deux, ce qui indique l'importance de la villa, et les précautions que prenaient les habitants pour se garantir de la rigueur de nos hivers. Les hypocaustes ou chaufferies à pilastres étaient de véritables calorifères qui servaient à chauffer les bains et les salles d'hiver (hybernacula); il y a aussi des traces de bains (balnea) et un dolium presque entier, en-

foncé dans la terre, ayant renfermé sans doute l'huile ou le vin du colon.

Non loin de l'emplacement de la villa, on a retrouvé, dit-on, des fers de lance (hasta), des piques. etc., mais ces objets ont disparu.

En général, les villas gallo-romaines semblent avoir été construites sans plan bien arrêté ; celle d'Aiseau ressemble fort peu à celles de Gerpinnes et de Strée, c'est ce qui rend les fouilles difficiles et coûteuses ; espérons toutefois que la Société archéologique de notre ville ne s'arrêtera pas là, qu'elle continuera ses recherches qui intéressent si vivement le monde des savants, témoin le nombre de personnes qui se sont rendues, dimanche, à Aiseau.

(*Journal de Charleroi*, 4 nov. 1875).

Le Psautier de Saint-Hubert. — Une merveille de calligraphie du moyen-âge vient, nous dit *The Academy*, d'être envoyée à Paris par un libraire anglais, qui l'a achetée 36,000 francs. C'est un Psautier provenant du monastère de Saint-Hubert, dans les Ardennes, et connu sous le nom de Psautier de Louis le Pieux, quoique M. Paulin Paris, qui l'a examiné, incline à penser qu'il ne remonte pas plus haut que Lothaire son fils. Il est écrit en onciales. La reliure présente, d'un côté, un ivoire admirablement ciselé, de l'autre, une plaque de cuivre repoussé représentant le souverain auquel le manuscrit a appartenu. Ce psautier avait été décrit par Mabillon au XVII^e^ siècle ; mais, depuis la fin du XVIII^e^ siècle, on le croyait perdu.

(*Polybiblion*).

NÉCROLOGIE.

Le R. P. Joseph Van der Moere, de l'ordre des Jésuites, né à Menin le 17 février 1791; est mort à Tronchiennes le 6 mars. Élève du séminaire de Gand, il fut au nombre des persécutés de Wesel en 1813, entra dans la Compagnie de Jésus en 1816 et fit partie de la Société des Bollandistes de 1836 à 1847. On a de lui entre autres : *Vie de sainte Thérèse*, dans la collection des *Acta sanctorum* (vol. octobre); *Récit de la persécution endurée par les séminaristes du diocèse de Gand en 1813 et 1814 à Wesel, à Paris, etc.; L'or et le similor, dissertation sur les vraies et les fausses prophéties; La fausseté des soi-disant prophéties d'Orval, de Saint-Malachie et de Blois; Le danger de croire facilement aux prophéties, aux extases, aux stigmates et aux révélations.*

Florimond Van de Poele, archéologue, est mort à Gand le 22 février; il était né dans la même ville le 8 février 1832. Le but vers lequel tendirent ses efforts constants, était de faire revivre toutes les meilleures traditions de l'art chrétien dans les monuments religieux et les fondations pieuses; un grand nombre de travaux d'architecture gothique, ou de sculptures d'ornementation religieuse, exécutés depuis un certain nombre d'années en Flandre, l'ont été d'après ses dessins. Une trop grande modestie l'empêcha toujours de mettre son nom à ses œuvres; il préférait en laisser l'honneur à d'autres, se contentant pour lui du mérite. Fl. Van de Poele était en même temps un homme de bien et un chrétien fervent.

Rosalie Loveling, poète néerlandais, née à Nevele le 20 mars 1834, y est décédée le 4 mai 1875.

Ce qui caractérise surtout les œuvres de M^lle^ R. Loveling, ce sont les idées naïves, touchantes, un choix de détails qui trahit un esprit observateur peu commun, et la forme exquise de l'expression. Ses vers sont empreints d'une douce mélancolie. Tout le monde connaît :

Te gemoet gaen, het Geschenk, het Lied des blinden, het oudste Kind, het Huisje in de duinen, que les enfants de nos écoles communales récitent à ravir. Sa pièce de vers : *Vader en Moeder,* est considérée par un des critiques les plus autorisés et les plus sévères comme supérieur au poème renommé de Tollens : *de Echtscheiding.*

Comme prosateur Mlle R. Loveling n'était pas moins remarquable; parmi ses nouvelles, *Meester Huyghe,* qui parut dans le *Nederlandsch Museum,* est un chef-d'œuvre.

Elle publia en Hollande en 1870 avec sa sœur Virginie un recueil de poésies, et plus tard un autre recueil de nouvelles, ce dernier imprimé à Gand.

La littérature néerlandaise se ressentira longtemps de la perte de Mlle Loveling, une des femmes les plus instruites, et qui parlait presque toutes les langues modernes de l'Europe.

Adolphe Deschamps, ministre d'État, est mort à Bruxelles le 19 juillet. Il naquit à Melle le 17 juin 1807. Comme écrivain, orateur et *leader* du parti catholique en Belgique, il prit une part fort active à tous les débats qui ont agité la presse et la tribune dans le cours de ce siècle. Membre de la Chambre des Représentants en 1834, il devint gouverneur du Luxembourg belge en 1841, ministre des travaux publics en 1843, ministre des affaires étrangères en 1845. Deschamps fonda la *Revue de Bruxelles,* écrivit dans *l'Émancipation* et *le Journal des Flandres*, publia : *la Convention de Gastein; la France et l'Allemagne; Situation de la Belgique* (1865); *l'Empire et l'Angleterre* (1860); *Jules César; l'Empire jugé par l'empereur* (1865); *le second Empire; Dialogues politiques* (1859); *les Partis en Belgique* et *le nouveau Règne* (1866). La mort de M. Deschamps a été vivement sentie en Belgique; c'était un écrivain habile, un économiste distingué et un catholique dévoué.

Pierre-Albert Lentz, professeur émérite à l'Université de Gand, né à Bommeren, Grand-Duché de Luxembourg, est décédé à Lovendegem lez-Gand le 19 juin. Il fonda avec feu MM. Dhane, Huet et Moke les *Nouvelles archives historiques,* qui n'eurent qu'une existence éphémère, et dont il fut un des principaux rédacteurs; il publia en . . . . Jacques van Artevelde.

Louis Minard, né le 7 juin 1801, est mort à Gand le 5 août. C'était

un architecte et un archéologue distingué ; à force de sacrifices et de patience, il avait réussi à réunir un des plus beaux cabinets de curiosités et d'antiquités de la Belgique, dont la collection de médreaux, jetons et médailles n'est pas la partie la moins curieuse. En 1866 il fit paraître : *Recueil des antiquités et curiosités du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle, réunies par L. Minard-Van Hoorebeke,* gr. in-4°, avec nombreuses planches gravées.

Charles-Ferdinand Venneman, artiste peintre, est mort à Saint-Josse-ten-Noode lez-Bruxelles le 22 août, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Napoléon Destanberg, né à Gand le 7 février 1829, y est mort le 2 septembre. Écrivain extrêmement fécond, il écrivit en flamand des drames, des comédies, des vaudevilles, des opéras, des chants, des fables ; sa cantate d'*Artevelde* a été mise en musique par Gevaert ; ses traductions de *Macbeth* et de *Tartufe* sont des œuvres de premier ordre ; ses opéras de *Marie de Bourgogne* et de *Frans Ackerman* ont été mis en musique par Miry ; ses drames *Elena, Mast en Daneels, Laurens Coster, Een jongelings zonde,* sont connus sur toutes les scènes néerlandaises.

Pierre De Baets, avocat, membre de la Chambre des représentants, né à Meulestede, est décédé à Gand le 1 novembre. Il est l'auteur de plusieurs opuscules écrits en flamand et d'un ouvrage de droit. C'était un des plus ardents défenseurs de la cause flamande et l'un des premiers avocats qui plaida en flamand devant les tribunaux.

Auguste Corkole, peintre de genre, né à Gand, y est décédé le 24 novembre à l'âge de cinquante-trois ans.

Charles-Victor De Bavay, procureur-général honoraire près la Cour d'appel de Bruxelles, commandeur de l'ordre de Léopold, est mort à Bruxelles le 28 novembre 1875, à l'âge de soixante-quatorze ans. M. De Bavay a prononcé devant la Cour d'appel de Bruxelles, aux audiences solennelles de rentrée, plusieurs discours de rentrée, traitant la plupart d'anciens jurisconsultes belges (Stockmans 1844 ; le chancelier Peckius 1845 ; l'économiste Van Espen 1846 ; Wynants 1847) ; de l'ancien Conseil de Brabant (1848), du crime de sorcellerie 1859), de divers points d'histoire nationale, du procès des comtes d'Egmont et de Hornes, etc. Il a laissé aussi

une *Histoire de la révolution belge de 1830*, qu'il a écrite depuis sa sortie de la magistrature (Bruxelles, 1873, un vol. in-8).

Thomas Tillière, avocat distingué du barreau de Bruxelles, né le 27 décembre 1827 à Ethe (Luxembourg), est mort à Bruxelles le 6 décembre; il est l'auteur d'un excellent *Traité théorique et pratique des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation* (Bruxelles, 1854, in-8°); cet ouvrage a eu deux éditions.

Gérard-Casimir Ubaghs, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Liége et professeur émérite à la faculté de philosophie de l'Université de Louvain, né à Fauquemont, est mort à l'âge de soixante-quinze ans. C'était le dernier des professeurs qui inaugurèrent en 1834 l'université de Louvain. Il y a enseigné toutes les branches de la philosophie. On a de lui des traités de logique, de psychologie, de théodicée, et d'ontologie qui ont eu plusieurs éditions latines et françaises. Voici quelques-unes de ses publications : *Histoire de Fauquemont; du Dynamisme considéré en lui-même et dans ses rapports avec la sainte Eucharistie* (Louvain, 1852); *Essai d'idéologie ontologique, ou considérations philosophiques sur la nature de nos idées et sur l'ontologisme en général* (Louvain, 1860); *du Problème ontologique des universaux et de la véritable signification du réalisme* (2e édit., 1861); *Logicae seu philosophiae rationalis elementa* (6e édit., 1860); *Précis de phsycologie* (6e édit., 1856); *Précis d'anthropologie psychologique* (4e édit., 1848).

Marie-Louis-Victor Benoit, bibliothécaire de la ville de Nancy, né à Barthlming le 20 avril 1826, est mort à Nancy le 4 décembre 1874; il laisse de nombreux écrits sur l'archéologie, la numismatique et les corporations de la Lorraine.

Lobegott-Friedrich-Constantin Tischendorff, orientaliste et philologue, né à Legenfeld (Saxe) le 18 janvier 1815, est mort en décembre 1874. On a de lui de nombreuses publications sur l'Ancien et le Nouveau Testament, dont aucun homme n'a jamais mieux étudié les textes. En 1841 il publia à Leipzig une édition du Nouveau Testament, et l'année suivante, à Paris, à la demande de Mgr Affre, archevêque de Paris, une version grecque, qui fait partie de la Bibliothèque grecque éditée par Firmin Didot.

Jacques Crétineau-Joly, né à Fontenay (Vendée) le 23 sep-

tembre 1803, est mort à Vincennes le 1 janvier 1875. Voici la liste de la plupart de ses publications : *Chants romains ; les Trappistes ; Épisodes de la guerre de Vendée ; un Fils de pair de France ; Histoire de la Vendée militaire ; Histoire des traités de 1815 et de leur exécution ; Histoire contemporaine des hommes et des journaux politiques, M. de Genoude et la Gazette de France ; Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus ; Clément XIV et les Jésuites ; Défense de Clément XIV et réponse de Gioberti ; le pape Clément XIV, lettres au P. Theiner ; Histoire du Sonderbund ; Scènes d'Italie et de Vendée ; l'Église romaine en face de la révolution ; Rome et le vicaire savoyard ; Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'Orléanisme ; Mémoires du cardinal Consalvi ; Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé ; Bonaparte, le concordat de 1801 et le cardinal Consalvi.* Crétineau-Joly a été aussi journaliste ; il a écrit dans *le Vendéen, la Gazette du Dauphiné, l'Europe monarchique, le Nord, la Gazette de France ; l'Écho français.* Il laisse entre autres travaux inédits une *Histoire des sociétés secrètes.*

Dom Prosper-Louis-Pascal Guéranger, abbé de Solesmes, né le 4 avril 1805 à Labbé-sur-Sarthe, est mort le 30 janvier ; il fut le restaurateur de l'ordre de Saint-Benoit en France. Ses ouvrages de théologie, de polémique religieuse, d'histoire et de piété sont très-nombreux ; les principaux sont : *les Institutions liturgiques,* 3 vol. ; *Défense des institutions liturgiques ; Polémique relative à la définition de l'infaillibilité pontificale.*

Pierre-Joseph-Léon-Baptiste-Onésime Leroy, né à Valenciennes en 1788, est mort à Raisme. Sa liaison avec Raynouard le porta vers les études historiques ; on a de lui entre autres principaux ouvrages : *Études sur la personne et les écrits de Ducis ; Études sur les mystères, monuments historiques et littéraires* et *sur divers Manuscrits de Gerson,* tous deux couronnés par l'Académie française ; *Histoire comparée du théâtre et des mœurs en France dès la formation de la langue.*

L'abbé François-Joseph Parenty, chanoine d'Arras, est mort le 30 janvier à Saint-Pierre-lez-Calais ; il était né le 20 octobre 1799 à Saint-Tricat. C'était un des plus savants archéologues de l'Artois, dont il présida longtemps l'Académie et la Commission des monuments historiques. Ses publications sont nombreuses.

Edgard Quinet est mort à Versailles le 27 mars. Ses nombreux ouvrages portent le cachet de ses opinions républicaines, démocratiques et irréligieuses.

Le Dr David-Auguste Rosenthal, né de parents juifs à Neisse, en 1812, est mort à Breslau le 29 mars. Il se convertit au catholicisme avec toute sa famille en 1851, et se voua avec ardeur à la défense de la foi. Le livre qui l'a rendu célèbre est : *Tableau des conversions au XIXe siècle* (*Convertitenbilder aus dem XIX Jahrhundert*), dont il vient de paraître une deuxième édition.

Michel Lévy, le savant éditeur, est mort à Paris le 4 mai, à l'âge de cinquante-quatre ans.

L'abbé Jean-Benoit-Désiré Cochet, le célèbre archéologue, est mort à Rouen le 1er juin; il était né à Sauvie le 7 mars 1812. Le diocèse de Rouen perd en lui un de ses prêtres les plus distingués et la France un de ses savants les plus laborieux et les plus éminents. La liste de ses publications serait trop longue; nous nous bornerons à citer : *Galerie Dieppoise* (2 vol. et 2 édit.); *les Églises de l'arrondissement de Dieppe* (2 vol.); *les Églises de l'arrondissement d'Yvetot* (2 vol.); *la Normandie souterraine* (2 vol.); *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes; le Tombeau de Childeric Ier; Archéologie céramique et sépulcrale; la Seine inférieure historique et archéologique; les Églises de l'arrondissement du Havre* (2 vol.); *Archéologie chrétienne.*

Charles-François-Marie comte de Rémusat, né à Paris le 14 mars 1797, y est mort le 4 juin; homme politique, jurisconsulte, écrivain et philosophe, il collabora au *Lycée français*, aux *Tablettes universelles*, à la *Revue encyclopédique*, au *Globe*, au *Courrier Français*, à la *Revue des deux Mondes* etc. Ses principaux ouvrages sont : *De la Procédure par jurés en matière criminelle; du Paupérisme et de la Charité légale; Essais de philosophie; Abélard; Saint-Anselme de Cantorbéry; l'Angleterre au XVIIIe siècle; Bacon, sa vie, son temps, sa philosophie; Channing, sa vie et ses œuvres.*

Henri-Christian Andersen, le célèbre poète et romancier populaire danois est mort à Copenhague le 2 août; il était né d'un pauvre cordonnier d'Odensée, dans l'île de Fionie, le 2 avril 1805.

Denis-Louis-Martial Avenel, né le 26 mai 1783 à Orbec en Calvados, est mort à Paris le 16 août. Il était conservateur à la bibliothèque de Sainte-Geneviève; il avait été d'abord secrétaire de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie; puis journaliste, il a donné de remarquables articles au *Courrier Français*, au *Temps*, au *Moniteur universel*, à la *Revue encyclopédique*, au *Journal des savants*, la *Revue des questions historiques*, etc.

Il a en outre publié plusieurs travaux importants.

L'abbé Jacques-Paul Migne, né à Saint-Flour le 24 octobre 1800, est mort à Paris le 24 octobre. En 1833 il fonda l'*Univers*, dont il resta propriétaire jusqu'en 1836, et dirigea plus tard la *Vérité*. Il s'est surtout fait un nom par ses publications théologiques, sorties de l'imprimerie catholique qu'il avait établi à Montrouge. On connaît ses collections de *Patrologie*, d'*Encyclopédie catholique*, de *Bibliothèque des orateurs*, de *Cours d'Écriture sainte*.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1875.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

Souvenirs archéologiques de la ville de Gand. — VIII. La Chapelle de Saint-Maur. Par Émile Varenbergh 1
—— IX. L'abbaye de Ter Haghen. Par le même 211
—— X. La maison de Saint-Éloy ou des Forgerons. Par le même 405
Les sculpteurs malinois. Par Emm. Neeffs 17, 164, 358
Les Représentants du peuple, à Calcken. Décembre 1792 à Mars 1793. Par L. G. 71, 344
La Bulle d'or de Brabant. Par Émile de Borchgrave . . . 79
Le Château de Gavre, d'après un ancien sceau. — Les tapisseries de la famille de Gavre au château d'Aiseau. Par T. Cte de Limburg-Stirum. 137
Causeries sur les arts et la littérature. Par N. Nolée de Noduwez 232
Musée Plantin à Anvers. — Notice sur la Bibliothèque Plantinienne. Par Ferd. Vanderhaeghen. 273
La civilisation chrétienne en Belgique. Quelques traits pour servir à son histoire. Par Dr P. P. M. Alberdingk Thijm. . 314
Quelques sceaux du diocèse de Gand. Par l'abbé J.-B. Lavaut. 352

La Capitulation de Gand de 1709. Par le baron Kervyn de Volkaersbeke 425
Les d'Ennetières de Tournay. Nouvelles recherches littéraires et bibliographiques sur cette famille. Par H. Helbig . . . 480

VARIÉTÉS.

Renseignements sur la famille d'Oudegherst 97
Aliénation d'objets d'art appartenant à une confrérie . . . 103
Procès-verbal de la joyeuse entrée à Gand et à Saint-Pierre des archiducs Albert et Isabelle, le 28 janv. 1600. Par Émile V. 106
L'auteur du « Querolus. » 115
La vente Guizot. 116
Une lettre inédite de l'avocat J. F. Vonck. Par P. C. Van der Elst. 117
M. Ad. Roussel. Par D. 119
Une lettre de Victor-Amédée duc de Savoie à Innocent XII. Par le Bn K. de V. 255
Le salaire du maître des hautes œuvres de Gand, pour servir hors ville, au siècle dernier. Par Émile V. 260
François Ier et Charles-Quint. Par E. de Barthélemy . . . 397
Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins, par L. L. de la Gorgue-Rosny. Par E. de Barthélemy 401
La question de la conservation des archives communales de la Belgique devant les Chambres législatives. Par Frans de Potter. 492
Legs fait au Musée de l'État à Bruxelles par M. Godecharle . 495

CHRONIQUE.

La poterie flamande 123
Alde Manuce et l'Hellénisme à Venise, par Ambroise Firmin-Didot. — E. de Barthélemy. 124
Marie Stuart. — E. de Barthélemy 126
Exécution de peintures murales. — Émile V... 129
Vente de la bibliothèque Capron. — Émile V... 130

Davidsfonds 132
Éléments d'archéologie chrétienne, par E. Reusens. — Émile V... . . . . »
Dons faits à l'État 133
Une statue de Michel-Ange 134
Superficie de quelques villes de Belgique. — Émile V... . . »
L'Académie royale de Belgique. 266
Histoire de la ville de Courtrai, par Frans de Potter. — Émile V.... 267
Bibliographie. — Bon K. de V. 268
Découverte archéologique. . . . . »
—— Les fouilles de Pompéï. 269
Dons faits à l'État. — *Moniteur* 270
Un tableau de Rubens. . . . . »
Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas. — Émile V. 403
L'Épitaphier Wasien. — Émile V... 505
Découverte archéologique 506
Le Psautier de Saint-Hubert. — *Polybiblion* 507
Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Programme du concours de 1875 135
Société royale des Beaux-Arts et de la Littérature de Gand. — Concours de 1873-1874. 271
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. — Programme du concours pour 1877. Prix de Stassart. — Concours pour une notice sur un Belge célèbre. 272

NÉCROLOGIE.

Le R. P. Joseph Van der Moere. — Émile V. 510
Florimond Van de Poele. — Id. . . . . »
Rosalie Loveling. — Id. . . . . »
Adolphe Deschamps. — Id. 511
Pierre-Albert Lentz. — Id. . . . . »
Louis Minard. — Id. . . . . »
Charles-Ferdinand Venneman. — Id. 512
Napoléon Destanberg. — Id. . . . . »

Pierre De Baets. — Émile V... 512
Auguste Corkole . . . . . »
Charles-Victor De Bavay. — Id. . . . . »
Thomas Tillière. — Id. 513
Gérard-Casimir Ubaghs. — Id. . . . . »
Marie-Louis-Victor Benoit. — Id. . . . . »
Lobegott-Friedrich-Constantin Tischendorff. — Id. . . . »
Jacques-Crétineau-Joly. — Id. . . . . »
Dom Prosper-Louis-Pascal Guéranger. — Id. 514
Pierre-Joseph-Léon-Baptiste-Onésime Leroy. — Id. . . . »
L'abbé François-Joseph Parenty. — Id. . . . . »
Edgard Quinet. — Id. 515
Le Dr David-Auguste Rosenthal. — Id. . . . . »
Michel Lévy. — Id. . . . . »
L'abbé Jean-Benoit-Désiré Cochet. — Id. . . . . »
Charles-François-Marie comte de Rémusat. — Id. . . . . »
Henri-Christian Andersen. — Id. . . . . »
Denis-Louis-Martial Avenel. — Id. 516
L'abbé Jacques-Paul Migne. — Id. . . . . »

Planches.

1. La Chapelle Saint-Maur ou des Tailleurs 1
2. Fragment généalogique de la famille Keldermans . . . 18
3. Sceau des échevins du comté de Gavere. 1525. — Vue du château de Gavre. XVIIe siècle 137
4. Crayon généalogique de la famille Fayd'herbe. 164
5. Abbaye de Ter Haghen (Hospice des Sœurs de la Charité). 211
6. Portrait de Christophe Plantin 273
7. Sceaux du diocèse de Gand. — Pl. I 352
8. » » » Pl. II. . . . . »
9. La chapelle et l'hospice des Forgerons 405
10. Clefs de voûte de la chapelle des Forgerons 420
11. Autographes 425